

# **LA LIGUE ET HENRI IV**

**PAR JEAN-BAPTISTE CAPEFIGUE.**

PARIS - BELIN-LEPRIEUR - 1843

LETTRE SUR L'ESPRIT DE LA RESTAURATION DE HENRI IV.

LETTRE SUR L'ADMINISTRATION POLITIQUE DE HENRI IV.

**I.** — GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES À  
PARIS.

**II.** — SITUATION POLITIQUE JUSQU'AUX ÉTATS DE BLOIS ET À  
LA MORT DU DUC DE GUISE.

**III.** — DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

**IV.** — DÉVELOPPEMENT DU TIERS-PARTI NÉGOCIATEUR À  
PARIS.

**V.** — VACANCE DD TRÔNE APRÈS LA MORT DE CHARLES X.  
- PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

**VI.** — LES ÉTATS-GÉNÉRAUX POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

**VII.** — MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. —  
CONVERSION ET AVÈNEMENT DE HENRI IV.

**VIII.** — SITUATION DES PROVINCES. - DÉCADENCE DE LA  
LIGUE.

**IX.** — PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV. -  
DERNIER GOUVERNEMENT DE LA LIGUE.

**X.** — RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

**XI.** — GUERRE CONTRE L'ESPAGNE.

**XII.** — ADMINISTRATION DE HENRI IV.

**XIII.** — SITUATION DES PARTIS ET DE L'EUROPE JUSQU'À LA  
MORT DE HENRI IV.

RÉSUMÉ.

## LETTRE SUR L'ESPRIT DE LA RESTAURATION DE HENRI IV.

### AU SOUVENIR DU DUC DE RICHELIEU ET DE M. DE MARTIGNAC.

J'arrive à la crise la plus énergique du gouvernement catholique et municipal de la ligue. Après la journée des barricades, rupture complète entre les opinions populaires et la royauté exilée ; l'union des confréries de métiers, des villes et du clergé s'organise avec un dévouement aux doctrines canoniques, dont l'histoire a peu d'exemples ; c'est une véritable fédération de cités, une nouvelle ligue achéenne dont le catholicisme et la vieille charte de la commune sont la base. Aux états de Blois, on tente le rapprochement entre la couronne royale et ce mouvement du peuple ; l'édit d'union est scellé au milieu de la méfiance des partis qui prennent chacun leurs garanties. Tout à coup éclate l'assassinat des Guise, noble famille, type de la municipalité, de l'hôtel-de-ville, et des sentiments religieux de la multitude. Alors la révolution s'accomplit ; la commune proclame la déchéance de Henri ; elle brise ses statues jusque sur les tombeaux ; elle foule aux pieds les armoiries de sa race ; car cette race a frappé le Macchabée de la foi, le bras armé du catholicisme, constitution de la société du moyen âge. Ici commence un gouvernement de violence et d'excès qui a son héroïsme, ses massacres, ses victoires, ses défaites, ses chances de fortune, comme tout gouvernement du peuple et par le peuple. A mesure que l'histoire avance dans les hautes voies de l'examen, et qu'elle abandonne les préjugés vulgaires, elle cesse de jeter du dédain sur un mouvement qui a tant de ressemblance avec l'autre révolution rapprochée de nous, et qui, les pieds dans le sang, eut sa gloire inouïe et ses gigantesques destinées. Plus on étudie l'époque agitée de 1589 à 1594, plus on la compare à l'autre période de 1789 à 1794, et plus on reconnaît que ce n'est pas seulement une identité de chiffres, un rapprochement de dates que l'histoire peut y rencontrer. Il y a d'autres points de ressemblance. Un principe différent agite les masses ; mais ces masses se montrent dans leurs mêmes conditions, avec un caractère de force, de résolution et d'énergie.

Que se passe-t-il à Paris ? Quelle différence existe entre le parloir des bourgeois, les assemblées de balles, de quartiers, et les clubs d'une autre époque ; les prédicateurs de la chaire et les orateurs de la place publique ; les états-généraux de 1588 et 1593, et les assemblées constituante, législative de la révolution française ; le conseil de l'union et les comités politiques de salut public et de sûreté générale ; le bureau municipal de l'hôtel-de-ville et la commune ; les conseils des seize quarteniers, et les clubs des cordeliers et des jacobins ? Et la lutte, entre qui s'engagea-t-elle ? La bourgeoisie a vaincu les gentilshommes et expulsé le roi de Paris ; bientôt elle est elle-même dépassée par le peuple, par la multitude, qui veut lui arracher le pouvoir et déminer sa fortune ; n'est-ce pas là toujours la marche des révolutions ? La violence n'a qu'une courte durée ; elle n'est qu'une crise ; et quand les opinions modérées s'emparent du pouvoir, alors les idées de restauration, de gouvernement régulier reviennent dans tentes les têtes, parce qu'elles sont l'ordre et la sécurité mêmes. C'est ce qui explique la puissance croissante du tiers-parti après les excès du gouvernement catholique et municipal : e'est ce qui favorisa si puissamment la restauration de Henri IV.

Hais dans cette époque qui précéda l'entrée du chef de la gentilhommerie béarnaise à Paris, rien n'est petit ni ridicule ; c'est un drame d'énergie, de place publique, de démonstrations populaires, de tribune, de batailles, de négociations, et de pamphlets ; les passions qui dominent la vie sociale s'y montrent sous l'aspect de ces habitudes de clocher, d'hôtel-de-ville, de parloir aux bourgeois, de cette existence enfin des halles, des métiers, des confréries, des agrégations de toute espèce qui formaient la société du moyen âge, et que la réforme renversa. Les états-généraux de 1593, si spirituellement caricaturés par la *Satire Ménippée*, ne doivent-ils pas être replacés à la hauteur de la mission qu'ils exercèrent ? Ne préparèrent-ils pas la fin de la crise ? Quel usage firent-ils de cette immense souveraineté qui dispose d'une couronne ? Placés entre mille partis divers, ne restèrent-ils pas nationaux tout en proclamant le triomphe du catholicisme ? Dans les époques d'émotions populaires, la vie est en dehors ; nos récentes révolutions eurent leurs processions patriotiques, leurs héros du Panthéon, ces témoignages d'un culte enfanté par la philosophie du dix-huitième siècle. Qu'avaient de plus singulier ces braves processions d'un peuple de bourgeois qui, sous la bannière de ses saints patrons, de la vierge mère du Christ, protecteur du serf, consolateur du pauvre et du pastourel, couraient aux remparts, remuaient les longues couleuvrines contre l'ennemi de son hôtel-de-ville, du clocher municipal, de cette pieuse chapelle où se conservait la relique vénérée qui, aux époques d'invasion, de barbarie et de douces croyances, avait préservé la cité de l'épée d'Attila, des Sarrasins et des Normands ?

La restauration d'Henri IV fut déterminée par la violence des partis ; la classe bourgeoise et parlementaire s'effraya de la tendance populaire, du mouvement terrible des masses ; elle se rapprocha des gentilshommes. Trahissant la cité, elle ouvrit les portes furtivement à la chevalerie du prince de Béarn. Elle mit un terme à ces tourmentes des multitudes, qui effrayaient son repos, à ces angoisses d'un gouvernement ballotté par les flots de la place publique. J'aurai à dire bien des nouveautés historiques sur cet événement dont les pièces contemporaines changent absolument l'aspect : et, par exemple, quel fut l'esprit et le caractère de l'avènement de Henri IV ? Je répondrai nettement qu'il fut la perte et la fin du système municipal, le triomphe de la gentilhommerie sur le gouvernement des villes. Brave et noble enfant de race, Henri de Béarn n'était point l'homme des cités et du peuple, de la municipalité, de la charte communale. Comme sous Charles VII, la restauration qu'il accomplit fut faite contre les immunités populaires au profit des gentilshommes. Aussi les registres de l'hôtel-de-ville, les annales dramatiques des halles de Paris n'offrent plus aucune délibération politique ; le veuvage de la liberté municipale commence à partir de l'avènement du Béarnais ; il ne s'agit plus dans les résolutions de la prévôté que de dons gratuits et de fêtes somptueuses pour la naissance du prince, pour les mariages de la race royale. Le gouvernement communal, fort et grand avec l'action des confréries, des métiers, des bannières, a cessé d'exister. Il ne se réveille qu'un moment vers la Fronde, sous un aspect de parlement, d'intrigues et de bourgeoisie, qui rapetisse tous ses actes.

D'où vint donc la haute popularité de Henri IV, cette espèce d'instinct des masses qui saisit cette image pour ombrager de son panache blanc toute une dynastie ? Cette popularité résulte de plusieurs causes : les unes tiennent à l'esprit dans lequel a été écrite l'histoire de ce prince ; les autres au caractère personnel de Henri, à la tendance de sa restauration. Je m'explique : le dix-huitième siècle s'est surtout occupé de Henri IV ; je ne sache pas que cette popularité date de plus loin. Sous Louis XIII et Louis XIV, il n'est question de

Henri IV que pour lui donner le titre de Grand : or, ce titre ne signifiait pas le roi populaire, le type de la multitude et de la bonté, comme depuis s'est présentée à nous l'image de Henri IV : Henri était grand parce que, comme Louis XIV son petit-fils, il avait augmenté les frontières du royaume, posé l'unité royale à travers les discordes, éteint la guerre civile. C'est ainsi que le vit le dix-septième siècle. Plus tard, l'école historique de *la Henriade* s'empara de cette grande figure. Henri IV, à une époque de ferveur et de croyances, s'était posé le chef de l'indifférence religieuse ; son esprit railleur avait souvent balancé entre les deux religions pour n'en exercer aucune avec une conviction intime et pénétrante. C'était là le héros tout trouvé d'un autre siècle qui professait l'incrédulité. On oublia les traits véritablement puissants de cette tête de Henri IV, les sueurs de sa restauration, l'habileté qui prépara toutes les voies et sut se maintenir entre les partis ardents. On ne vit que le prince indifférent, le roi aux petits soupers, aux maîtresses, qui savait *rire, boire* et *être vert galant*. Comment les poètes de madame de Pompadour, des bosquets de Lucienne et de Marly, n'eussent-ils pas applaudi à un type aussi gracieux, que Watteau aurait pu reproduire dans ses plus jolies bergeries ? Comment Voltaire ne se fût-il pas emparé d'un caractère si approprié à un poème épique où rien ne manque en nouveautés et en ingénieuses inventions : une descente aux enfers, l'Ile de Calypso dans les jardins délicieux de Gabrielle ; Mornay, le sévère Mornay. à la place de M. de Sully, dont les gens avalent insulté le jeune rouet ; une apparition et le beau discours de saint Louis annonçant les faits d'armes de tous ceux qui avaient eu la précaution de s'inscrire chez M. de Voltaire, et de protéger sa renommée ?

La grandeur de Henri IV vint de plus haut. Simple cadet de Gascogne, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, aux intrigues de cour, privé de son héritage, sans fortune, il se posa chef d'une chevalerie aventureuse. Le voilà à la peine, combattant jour par jour, son pourpoint déchiré, avec sa bonne épée, le morion en tête, il va dans la mêlée ; ses gentilshommes sont ses frères d'armes, ses compagnons de bataille ; aucune supériorité que celle du meilleur coup de lance ou de pistolet. A la tête d'un parti en minorité, il s'agit à l'extérieur, négocie sans argent, sans ressources ; il se procure des hommes d'armes, des subsides, conquiert l'amitié de tous et l'appui de l'Europe par sa haine contre l'Espagne. La victoire vient à lui ! alors son esprit se calme ; il songe aux devoirs du succès ; il a la conviction que le catholicisme est le fleuron de la couronne ; qu'il ne la portera forte et brillante qu'en abaissant son front devant l'huile sainte. Ici nouvelle lutte. Le fier parti qui l'a poussé au triomphe, qui l'a secondé si puissamment de son épée, ne se soulèvera-t-il pas contre cette conversion, qu'il doit accomplir s'il ne veut voir passer le sceptre à un prince catholique ? Les amitiés de Henri IV sont pour les calvinistes ; sa politique le tourne vers les catholiques ; il entend la messe, et la messe lui ouvre les portes de Paris. Maintenant il est roi par les gentilshommes, ses compagnons d'armes, et par les huguenots, ses frères de conviction. Toute sa pensée est de s'attirer les bourgeois, les parlementaires et les catholiques. La noblesse le domine ; elle lui échappe en se groupant dans de grands gouvernements de province ; eh bien, le roi des gentilshommes cherche appui dans le parlement et la bourgeoisie ; il change l'origine de son pouvoir aussi bien en politique qu'en religion, et c'est ce qui fait la grandeur véritable de Henri IV. Toute restauration est un point si difficile à accomplir, que je considère le règne de Henri IV comme l'œuvre la plus méditée de l'habileté politique ; il y a tant d'exigences diverses à satisfaire ! tant de prétentions et d'intérêts à contenter ! Le parti qui triomphe avec vous, veut s'imposer à votre avènement, parce qu'il s'est incarné à vos malheurs et à vos

jours de disgrâce ; le parti vaincu, humilié, craintif qu'il est, demande chaque jour des garanties nouvelles, et quand il en a obtenu, il en exige encore, parce qu'il sait que la couleur du drapeau qu'il salue n'est pas la sienne ; Henri IV eut besoin d'une dissimulation perpétuelle et de ces gasconnades qui allaient à chaque opinion pour la satisfaire un moment ; de ces ingratitude froide envers les vieux serviteurs ; de ces avances à l'ennemi qui seules apaisèrent les troubles de son règne ; et dans cette triste lutte, ses cheveux blanchirent, ses joues décharnées séchèrent sur ses os, et pour récompense le poignard atteignit son cœur.

Nous avons vu aussi une autre restauration, comme les vieux ligueurs assistèrent à celle de Henri IV ; elle eut ses difficultés inouïes, ses ingratitude, ses fautes ; mais elle eut aussi ses grandeurs, sa féconde durée, ses bienfaits résultats. J'ai pénétré dans les intentions et dans la pensée des deux hommes politiques qui moururent à l'œuvre du patriotisme et de la modération : le duc de Richelieu et M. de Martignac avaient compris les hautes destinées du pouvoir des Bourbons, parce qu'ils avaient étudié comme Louis XVIII lui-même cet avènement de Henri IV, le chef de sa dynastie. Le duc de Richelieu, par sa parole de loyauté, délivra le territoire de l'occupation étrangère, que les fortunes diverses et les folies du pouvoir militaire avaient amenée. M. de Martignac donna son nom à ce système que le gouvernement et les partis commencent seulement aujourd'hui à proclamer comme le type de l'honneur et de la franchise politique. Ma fierté, à moi, et j'en ai rendu témoignage dans *l'Histoire de la Restauration*, sera toujours d'avoir associé ma jeune existence à leur pensée, d'avoir mérité une place dans leur confiance et dans leur amitié. Que ces deux nobles ombres en reçoivent ici le témoignage dans ce monde de postérité et de lumières où s'abîment notre petite vie et nos misères du jour !

Paris, 1836.

## LETTRE SUR L'ADMINISTRATION POLITIQUE DE HENRI IV.

A M. LE COMTE DE LA FERRONNAYS.

J'ai à raconter les derniers jours de la ligue, la ruine de cette vaste association provinciale et catholique, de ce gouvernement des municipalités, des confréries, des congrégations saintes et populaires. La lutte est à sa fin ; le principe de l'hérédité monarchique et de la prééminence des gentilshommes va triompher. Il n'y a plus dans la ligue cette effervescence des masses, ce dévouement des grands jours du siège de Paris et des processions municipales : le principe s'affaiblit ; Henri IV vient d'adhérer à la société catholique par sa conversion ; il sollicite à Rome, et il est prêt d'obtenir son absolution religieuse. Autour de lui se groupent les parlementaires dévoués, la haute bourgeoisie, timide et pressée de repos ; une fraction du peuple qui n'en peut plus de la vexation des hommes d'armes et des batailles civiles. Que trouve-t-il en face ? Non plus ce grand parti populaire, ce gouvernement énergique des Seize, alors proscrits par la faiblesse des classes intermédiaires, mais un pêle-mêle d'intérêts égoïstes et brouillons, personnifié dans ce duc de Mayenne, homme tout de chair et d'ambition, se posant comme l'héritier du principe de la ligue, voulant la couronne et n'osant rien pour l'obtenir. Je considère le duc de Mayenne comme le plus pitoyable caractère de cette époque. Le parti populaire l'inquiète et l'importune ; il s'en débarrasse, et prête main-forte au parlement et à la bourgeoisie, qui veulent reprendre l'autorité, passée dans les mains énergiques des confréries. Une fois ce parlement et ces bourgeois maîtres du pouvoir, Mayenne s'alarme encore de la tendance inévitable vers la restauration de Henri IV ; il brise avec ce mouvement d'opinion et veut retourner au parti populaire ; celui-ci a ses souvenirs et ses répugnances, et peut-il oublier que c'est Mayenne qui a fait pendre au haut des tours du Palais les braves quarteniers qui défendirent Paris lors du siège ? Les méfiances s'accroissent ; Mayenne, qui n'ose confier Paris à un chef militaire du peuple, le donne à M. de Cossé-Brissac, et M. de Cossé-Brissac ouvre les portes de Paris à Henri IV. Il y eut ici un peu de la faute de tout le monde. Quand une cause marche à sa décadence, les moindres accidents deviennent des dangers pour elle : la ligue en était là. Il aurait fallu une tête ferme et puissante, et déjà la vieillesse commençait à glacer cette grande figure de Philippe II, qui du fond de San-Lorenzo avait dirigé la pensée de l'association catholique. Le roi d'Espagne manqua de la prévoyance habile qui sait choisir les instruments de ses desseins et les met en rapport avec les besoins de la situation. Les trois ambassadeurs qu'il avait à Paris n'étaient point à la hauteur de leur tâche ; tous étaient hommes à petits moyens, à intrigues diplomatiques plutôt qu'à conceptions vastes et à résolutions décisives ; préoccupés de leurs querelles avec le duc de Mayenne, ils ne secondèrent pas assez efficacement le mouvement de la multitude ; ils ne firent de la cause catholique qu'un accident pour le triomphe des droits de l'infante, tandis que l'élection de l'infante ne pouvait être qu'une conséquence du principe, et non le principe même. Le duc de Feria est un caractère actif, un esprit subtil et vigilant, toujours entraîné par le sentiment de son importance personnelle et par cet orgueil castillan qui blessait les instruments de la ligue, spécialement la grande famille de Lorraine et les parlementaires. J. B. Taxis est plus conciliant ; il s'entend même assez bien avec

le duc de Mayenne, et sa mission auprès de lui n'aboutit pas, comme celle du duc de Feria, à un duel chevaleresque ; mais Taxis n'est qu'un agent secondaire ; sans moyens pour agir, il dépend du duc de Feria, et n'ose rien faire sur sa propre détermination. Ibarra est le plus actif de tous. Commandant des forces militaires, il veille avec une admirable puissance d'esprit à tous les besoins d'une situation délicate. Ibarra n'a sous lui que quelques régiments napolitains ou wallons, et Paris lui est confié ! il est en face de toutes les intrigues, sous les ordres de M. de Brissac qui trahit, du parlement qui proscriit les étrangers, delà garde bourgeoise qui est fatiguée des Espagnols. Ibarra brave tous les dangers ; il sent qu'il n'est pas assez fort pour empêcher la catastrophe ; il la prévoit, et son admirable dépêche à Philippe II sur la surprise de Paris par Henri IV, témoigne de cette activité infructueuse en présence de la trahison. Dans ce perpétuel conflit d'intérêts, Henri IV devait triompher. Il était alors à la tête du parti huguenot, puissante chevalerie, de tous les gentilshommes royalistes et fidèles sous Biron ; il était appelé par les arrêts du parlement, appuyé sur son abjuration de Saint-Denis, et par les vœux de la classe bourgeoise. La trahison de M. de Brissac fut amenée par la force des choses dans les guerres civiles, il est des époques où tout le monde veut en finir ; si le gouverneur de Paris n'eût pas livré la ville, un autre accident l'aurait donnée à Henri IV. Le parti énergique étant désarmé et sans influence dans les affaires publiques, la garnison espagnole étant insuffisante, la bourgeoisie devait appeler nécessairement une restauration. Comme elle redoute le pouvoir des basses classes, et qu'elle ne peut pas tenir longtemps l'autorité sans mettre partout de la faiblesse et des tracasseries, elle se tourne naturellement vers un principe protecteur, et ce principe, c'est l'autorité forte et incontestable d'une hérédité de race. Du jour où les seize quarteniers furent proscriits, l'avènement de Henri IV devint inévitable.

C'est de cet instant que commencent les soucis de la royauté. Tant qu'on est aux champs de guerre, on se bat loyalement contre l'ennemi qui est en face. On n'avait pas le temps de songer aux intrigues quand les balles espagnoles sifflaient dans les panaches flottants. Mais voici Henri IV et sa chevalerie à Paris. L'entrée du Béarnais n'excite aucun enthousiasme ; elle se fait de nuit, au milieu des gardes et des parlementaires cherchant vainement à provoquer quelques acclamations publiques. Le lendemain il y a un peu plus d'entraînement : Henri manifeste sa catholicité et s'agenouille à Notre-Dame ; que va-t-il faire de l'autorité ? Quelle sera la direction de son pouvoir ? Le voilà accablé sous mille obstacles, aura-t-il la force de les surmonter ? Il faut pacifier les provinces, car Paris n'a point tout donné à Henri IV : la Provence, la Bretagne, une portion de la Bourgogne, toute la Guyenne jusqu'à Toulouse, et de Toulouse jusqu'à la Loire, tout est organisé en affiliations catholiques ; Rouen même, la cité populeuse, l'associée municipale de Paris, n'a cessé d'arborer les couleurs de la ligue. A côté de ces associations se trouvent de nombreuses armées espagnoles, toutes disposées à les soutenir. Si quelques gentilshommes ne repoussent point l'écharpe blanche que leur offre Henri IV, le peuple est profondément ligueur et défend ses républiques d'hôtel-de-ville, aussi bien à Marseille qu'à Toulouse, aussi bien à Toulouse qu'à Rouen. Et quelles sont les forces de Henri IV ? Des opinions désunies, hautaines, chacune avec leurs exigences particulières. Au moment de la victoire, je l'ai souvent dit, ce qui importune le plus, ce sont les amis et non les ennemis ; car les uns sont insatiables de récompenses pour le service qu'ils vous ont rendu, et les autres, foulés à terre, ne peuvent plus vous nuire. A l'extérieur, comment justifier auprès d'Elisabeth et des princes protestants d'Allemagne, des Suisses et de Genève, la conversion de Henri IV ?



et à l'intérieur, comment les huguenots pouvaient-ils appuyer et défendre un prince apostat ? Je ne parle point ici encore des royalistes de Biron qui avaient droit d'être impérieux, parce qu'ils offraient leur fidélité constante.

Quels sont les moyens qu'emploie Henri IV pour pacifier le royaume agité ? Avec une pénétration profonde, il voit d'abord que le parti catholique, c'est la société, société antique si Ton veut, mais forte encore de sa constitution formidable, de ses éléments d'action et d'énergie populaire. Ce parti règne dans la majorité des provinces ; il est sous l'influence de chefs puissants, de grandes races qui naguère prétendaient à la couronne. Henri IV n'hésite pas. Dans les temps de tourmente et d'effervescence publique, la corruption est un moyen impuissant, parce que l'âme vivement agitée s'exalte avec désintéressement pour le soutien d'une grande cause. Les époques sanglantes ne sont jamais des époques avilies ; on est trop occupé de sa vie et de ses passions pour songer à une position ambitieuse ; mais au temps d'affaissement et de décadence, alors les marchés arrivent ; chacun advise à sa fortune. Le roi comprit cette situation des esprits ; et voilà pourquoi il acheta une à une les provinces et les consciences, les hautes têtes ligueuses et les grandes cités. Une fois le marché fait, Henri IV put compter sur la foi des gentilshommes qui s'étaient compromis. La politique de l'avènement fut toute catholique ; il n'y eut que quelques proscriptions commandées par les circonstances et le mouvement naturel de la restauration. Après l'attentat de Châtel, les fidèles de Henri IV voulurent épurer le parti ligueur ; les Jésuites furent renvoyés, la prédication interdite ; cela n'eut qu'un terme.

Un gouvernement a besoin de se fondre avec la société, s'il veut se maintenir, et ceci explique toutes les concessions que fit Henri IV au parti social, c'est-à-dire au catholicisme. Les deux éléments qui avaient fondé la restauration de Henri, les royalistes de Biron et les huguenots de Gondé, de Bouillon, de Mornay et de Sully, furent mécontents de cette conduite. Quand on examinera de près le procès de Biron, à mesure qu'on touchera les faits révélés par les pièces contemporaines, on se convaincra de cette vérité : c'est que l'ingratitude de Henri IV envers l'ami de sa cause, cette froide et cruelle persévérance qui demande au parlement une tête couverte des lauriers d'Arqués, d'Ivry, est motivée par une pensée de sûreté politique. Les gentilshommes royalistes, qui avaient servi Henri IV aux jours de ses malheurs, s'indignaient de se voir oubliés et méconnus par le prince qu'ils avaient élevé sur le pavois ; leurs nobles épées avaient protégé les droits de la famille du Béarn, et maintenant ils se croyaient sacrifiés à ceux-là mêmes qui avaient combattu Henri IV ! D'Épernon commandait en Provence, et on lui arrache sa province pour la donner à Guise, le fils et l'expression de la sainte ligue ; Biron avait conquis la Bourgogne, et on veut la rendre à Mayenne ; Brissac, ligueur jusqu'à la prise de Paris, obtient la Bretagne ; on dépouille encore Biron du titre de grand-amiral pour le donner à Villars, ligueur acharné qui livre Rouen en désespoir de cause. Ces poitrines de gentilshommes, si souvent exposées aux balles d'arquebuses pour Henri de Navarre, ne devaient-elles pas palpiter d'indignation en voyant ce renversement de toutes les idées de loyauté et de fidélité de race ? La conjuration du maréchal de Biron fut en quelque sorte l'expression de ces mécontentements armés ; il fallut frapper haut et fort ; Henri IV s'y résigna avec cette froideur politique qui ne connut point de pardon, car le duc de Biron ne voulut point faire des aveux avilissants qui eussent perdu la gentilhommerie. Ce chef avait traité avec l'étranger, dit-on ; mais à cette époque quel était l'homme ou le parti qui ne traitait pas avec l'étranger ? Le principe territorial n'existait point dans son énergie ; Henri IV, pour avoir sa couronne, marchait avec les Anglais d'Elisabeth,

les reîtres d'Allemagne, les Suisses et les Genevois ; la ligue appelait les Espagnols et les Savoyards : c'était coutume de se mouvoir par le principe religieux en dehors de la terre. La patrie du ciel n'avait point encore cédé à la patrie du sol. Les liaisons de Biron avec la Savoie ne furent point les motifs réels de ce jugement implacable. Henri IV avait besoin de donner une leçon au parti royaliste qui l'avait élevé et qui devenait impérieux ; il l'effraya, en frappant son chef si près du cœur royal. Henri ne put pas agir aussi librement à l'égard des huguenots, militairement organisés. Les royalistes s'étaient disséminés comme parti, à l'avènement du Béarnais ; les huguenots restèrent en armes, parce qu'ils se réunissaient autour d'un principe commun qui était leur force. Les calvinistes avaient des liaisons avec toute l'Europe réformée ; Henri IV les trahissant, ils auraient pu se grouper autour d'un autre chef, le prince de Condé ou le duc de Bouillon. C'est ce que le roi craignait ; et voilà pourquoi il travailla si assidûment à la rédaction de l'édit de Nantes, grande charte du parti réformateur en France. La masse des huguenots fut satisfaite ; il ne resta plus en dehors que quelques mécontentements féodaux qui éclatèrent avec le duc de Bouillon : ils furent réprimés par la prise de Sedan et la confiscation instantanée du duché-pairie.

Quant aux parlementaires et à la bourgeoisie, ils furent un peu désenchantés de leur enthousiasme pour Henri IV. L'administration du roi fut travailleuse, pleine de sollicitude pour la prospérité publique ; mais elle n'eut point de résultats populaires. Les partis étaient vivaces encore ; l'oubli du passé ne fut pas tellement complet que les ligueurs ne dussent être inquiets du nouveau règne. Il suffit de parcourir les registres et les monuments du temps pour se convaincre de combien d'attentats la vie de Henri IV fut menacée. Tout murmurait, les halles, les métiers, la judicature même, qui avait cru voir dans l'avènement du Béarnais le retour de l'âge d'or des lois et des franchises. Henri fut plutôt le roi des gentilshommes que le roi du peuple : il avait un mépris militaire et chevaleresque pour les bourgeois et les hommes de robe ; enfant des armes et de la conquête, il ne pouvait souffrir les remontrances de la bourgeoisie et des parlements qui venaient s'interposer entre lui, ses projets et ses plaisirs. C'était le prince féodal, vainqueur de la commune, le brave et digne Gascon des temps du Prince Noir et de la domination anglaise dans la Guyenne ; et plus d'une fois il invoqua les souvenirs des gonfanons, mi-partie de Gascogne et d'Angleterre, pour appeler l'alliance d'Elisabeth. Toutes ses distractions, se ressentent de l'époque chevaleresque ; son code est cruel quand il s'agit de protéger les forêts séculaires, ces hauts taillis où le cerf fuyait devant la meute haletante des seigneurs hauts-terriens ; il insulte jusqu'à la fustigation et aux outrages des procureurs et des gens de judicature qui avaient refusé de céder à ses gentilshommes les mets de leur dîner. Vainement les bourgeois remontent-ils pour leurs privilèges, lorsqu'ils voient s'élever de petites bastilles à chaque coin des portes de Paris pour la sûreté de la royauté chancelante : Henri IV repousse leurs plaintes avec un ton gascon et goguenard qui couvre de mépris les souvenirs de l'hôtel-de-ville, du beffroi municipal et des confréries ligueuses.

C'est dans les relations extérieures que Henri IV conserve une immense supériorité. Jamais prince ne posa mieux que lui la question européenne et ne la suivit avec une plus infatigable activité. Les registres de ses négociations, que j'ai compulsés page à page, confirment la haute opinion que la postérité a conservée de lui ; quelle sagacité dans le choix des hommes ! quelle réunion d'envoyés à têtes plus sérieuses, plus promptes à concevoir, plus persévérantes à exécuter ! Les noms du duc de Nevers, de Villeroy, Bellièvre, Sillery, d'Ossat, Duperron, Bongars, Sancy, Savary de Brèves se mêleront éternellement aux

actes de la paix de Vervins à l'absolution de Henri IV, grande affaire du temps, à la pacification des provinces et à l'édit de Nantes. C'est à Henri IV qu'il faut reporter la lutte systématique contre la maison d'Autriche, ces essais de guerre contre la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II. La mort vint l'enlever à un mouvement militaire que sa royale pensée légua à Richelieu.

On s'apercevra dans la dernière partie de ce travail que j'ai puisé à des sources nouvelles qui n'ont point été explorées dans mes premiers volumes. Le règne de Henri IV sort du mouvement général de la ligue, et doit être étudié par des documents spéciaux. Les manuscrits de Béthune et Colbert sont riches pour l'histoire des négociations avec l'étranger : c'est une belle collection de dépêches, de pièces autographes, dans lesquelles il faut également chercher la vie intime de Henri IV, la pensée de ses œuvres, la cause de ses soucis. Je ne sache rien en Europe de comparable aux manuscrits de Béthune, tous composés de pièces originales de la main du roi ou revêtues de sa signature : lettres, instructions aux ambassadeurs, tout s'y trouve réuni. C'est dans cette double collection Colbert et Béthune, et dans les vieux fonds Dupuy, les manuscrits de Saint-Germain, Saint-Victor, Notre-Dame, les cabinets de Gagnières et de la bibliothèque de Gange, que j'ai ramassé les documents nouveaux du règne de Henri IV. J'ai également recueilli à Florence quelques pièces essentielles sur Marie de Médicis, et j'ai dû, dans un récent voyage, comparer les archives du Vatican aux documents si remarquables des archives de Simancas.

J'achève maintenant ma tâche, œuvre de patience et de recherches laborieuses. J'ai pensé qu'en histoire les opinions passaient, et qu'il ne restait pour les générations de l'avenir que les pièces authentiques, sorte de bulletin officiel des idées et des passions d'un autre âge. Voilà ce qui explique l'abondance des matériaux que l'on trouve dans cet ouvrage. Établissant d'ailleurs un système nouveau qui heurte et brise toutes les opinions antérieures, j'ai dû ne procéder qu'avec des pièces contemporaines et des témoignages incontestables ; j'ai voulu tout voir par moi-même, et les lieux que je décris, et le fond de la pensée de chacun des gouvernements qui agitèrent la France sous la ligue. Les premières pages de ce livre furent conçues au sortir du monastère de San-Lorenzo, dans cet Escorial où je pénétrais les traces profondes de la pensée catholique de Philippe II ; j'écris ces dernières lignes en face de l'église de Saint-Pierre de Rome, aux pieds de cette coupole de marbre et d'or, de ce Vatican, Immense expression de la société du moyen âge, que la réforme ébranla si profondément.

Rome, 3 octobre 1836.

## CHAPITRE PREMIER. — GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Elections. — Ordre de police. — Les clefs, les murailles. — Passeports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarches auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise. — Adoption de la ligue par les royalistes.

1588.

Le mouvement politique qui se rapproche de Henri de Navarre pour le porter à la couronne commence véritablement à la ligue. La belle et catholique cité de Paris venait de s'affranchir par les barricades du joug des politiques et d'opérer sa révolution municipale. Ce n'était pas la première fois que, dans leurs annales, les bourgeois et les métiers avaient secoué l'autorité du prévôt royal, et reconquis leurs bons privilèges ! Et qui ne se souvenait dans les parloirs, sous les voûtes de l'hôtel en Grève, du brave et fier Marcel, de ce digne prévôt des marchands, trahi par quelques mauvais conseillers qui livrèrent la ville à Charles VII, à la gentilhommeerie et à la garde écossaise ? Cette famille des Marcel vivait encore, et s'était perpétuée sous le nom de Marceau, Martel, La Chapelle Marteau ; quelques-uns de ses membres avaient conservé des fonctions d'échevinage. Le départ de Henri III pour Chartres, la révolution qui éclatait par les barricades, plaçaient tout le pouvoir dans les mains du duc de Guise, du bureau municipal et des halles de Paris. Quand la première émotion eut été apaisée, quand on eut repavé les rues, enlevé les chaînes et les tonneaux qui obstruaient toutes les voies, le conseil de ville se réunit en l'hôtel de la Grève pour délibérer sur les mesures à prendre dans la nouvelle situation où Ton se trouvait. Le départ du roi inquiétait ; il paraissait important au conseil de l'union de donner au pouvoir municipal une grande extension, afin de trouver appui dans la population.

Paris prenait tout à fait les couleurs de la ligue et secouait le dernier voile dont les bourgeois se couvraient encore. La première opération du bureau de la ville fut de s'épurer lui-même, de placer partout dans les fonctions de la cité de fervents catholiques dont la sainte-union pût être assurée. Le peuple n'avait pas été satisfait de tout son conseil municipal ; plusieurs échevins s'étaient en tendus avec Henri ni avant la journée des barricades ; quelques-uns des colonels et dixainiers avaient secondé secrètement les gardes suisses et françaises. Pouvait-on répondre de ce conseil, une fois le roi hors de Paris ? Plusieurs d'ailleurs avaient quitté la ville par suite de leur fidélité à Henri III ; d'autres ne voulaient plus se rendre en l'hôtel de Grève pour délibérer. On dut prendre une mesure, afin d'organiser la grande cité. Le mardy 17 mai, les bourgeois, catholiques zélés, firent une assemblée en l'hostel de la ville, sous la présidence du duc de Guise, pour procéder à la déposition des chefs d'icelle suspects, ce qu'ils firent ; et déposèrent singulièrement les gens de longue robe et ceux qui estoient officiers du roy, pour ce qu'ils estoient, à leur dire, tous hérétiques. Sur quoy a esté résolu de procéder incessamment à l'eslection à haute voix, et les voix sont tombées sur le sieur de Marchaumont, chambellan de feu Monsieur et son ambassadeur en Angleterre ; Nicolas Roland, cy-devant conseiller et général des

monnoies ; Jean de Compans, François de Costeblanche et Robert des Prés pour les eschevins. On lut en pleine assemblée une lettre du cardinal de Bourbon, de laquelle la teneur s'ensuit : *Messieurs, ne pouvant aller en vostre hostel-de-ville à cause de mon indisposition, j'ai prié M. de Guise, mon neveu, d'y vouloir aller et adviser à tout ce qui sera besoin pour le repos de la ville et des gens de bien. Votre très affectionné et très parfaict ami à jamais, Charles, cardinal de Bourbon.* Ce fait, mondict seigneur de Guise auroit exhorté et prié ladicte compagnie d'adviser à l'eslection d'un autre prevost des marchands qu'ils cognoistroient, à leur conscience, estre homme de bien, bon catholique, et soigneux du bien de la ville. Par acclamations publiques on élit Marteau, sieur de La Chapelle. M. de Guise auroit requis que si quelqu'un s'y contredisoit, il eust à nommer un autre ; mais aucun ne se présentant, et la compagnie le priant, pour l'absence du cardinal, de recevoir le serment des prevost et eschevins, il l'auroit fait à l'instant sur le livre des saincts Évangiles avec ligure de la mort et passion de notre Sauveur Jésus-Christ. Ce fait, monseigneur de Guise a pris et reçu le serment des prevost et eschevins aux charges susdictes et autres accoutumées ; le registre de ce serment estant en hostel-de-ville, dont a esté fait lecture de mot à mot par moy greffier soussigné ; et au mesme instant monseigneur de Guise a délivré au sieur de La Chapelle les sceaux de la ville, et enjoint aux dessusdicts de bien et dument exercer leurs charges, et y servir fidèlement sa majesté et le public<sup>1</sup>.

Les formes de respect envers la royauté étaient toutes maintenues ; mais les magistrats de Paris, dans les intérêts de l'union, établissaient une sorte de république municipale, tout entière dévouée au catholicisme. Tout à coup, il se développa un système d'exécution contre les hérétiques ; il suffisait qu'on dît d'un homme qu'il était huguenot, pour qu'on le précipitât dans la rivière ; le bruit courait qu'on se débarrasserait bientôt même des politiques. Il fallait faire profession d'un catholicisme ardent pour échapper à cette surveillance municipale qui poursuivait les tièdes et le tiers-parti royaliste. Tout était désormais dirigé contre l'hérésie. Les prevost des marchands et eschevins firent mettre sur l'arbre qu'on brûle à la Saint-Jean la représentation d'une grande furie qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels dont elle fut toute brulée ; et sur le portail de l'hostel-de-ville, un tableau où estoit représenté le roy séant sur son throsne et tenant sur ses genoux un crucifix sur lequel mettoient la main les trois estats<sup>2</sup>.

Des mesures de police étaient également prises pour calmer l'émotion après les barricades, et assurer le pouvoir municipal dans toute son action. De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, il est ordonné que les clefs de toutes les portes seront apportées au bureau d'icelle présentement, pour estre peu après mises en mains de telles personnes que adviserons. Messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes, nous vous prions, lorsque serez en garde ès portes, ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient, gens de pied ou de cheval, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passeport de l'un de nous. Il est ordonné au capitaine Régnier de faire bonne et sûre garde sur la rivière, du costé du Louvre, de dix hommes, tant de jour que de nuict, et pour ce faire, mettre un bateau, de sorte qu'il ne puisse sortir ni passer aucun, de quelque qualité ou condition qu'il soit. M. le président de Thou, colonel, nous vous prions de faire et faire faire par les autres capitaines de vostre

---

<sup>1</sup> Registre de l'Hôtel-de-ville, ad ann. 1588.

<sup>2</sup> Registre de la ville de Paris, 1688, vol. XII.

quartier, bonne et sure garde de nuict par vingt personnes en chascune dixaine dudict quartier pour le service du roy et sûreté de la ville de Paris. Sire Guillaume Parfait, quarternier sur l'advertissement reçu du décès de quelques capitaines et lieutenans et de l'absence d'aucun, vous ayez à faire assembler de chascune desdictes dixaines en telle maison et lieu que trouverez le plus commode, les bourgeois et habitans d'icelle, lesquels procéderont à l'eslection desdicts capitaines et lieutenans, à la pluralité des voix. Sur les remontrances faictes au bureau de la ville par plusieurs capitaines et bourgeois, que quelques personnes incognues et sans aveu s'ingéroient d'aller par les maisons tant de ceste ville que ailleurs faire recherche et prise contre le bien et repos public, à quoy est besoin pourvoir ; faictes très expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, d'aller ni entrer ès maisons de ceste ville et fauxbourgs de Paris. M. le président Brisson, colonel, faictes recherches exactes par vos dixaines, appelant avec vous tel nombre de bourgeois avec leurs armes que vous adviserez, ès maisons, hostelleries, chambres garnies et collèges, pour savoir quelles personnes y sont logées. Il est enjoint aux capitaines des archers, arbalestriers et arquebusiers, de faire bonne et sûre garde par vingt personnes de leur nombre, alternativement les uns après les autres, en la maison et commanderie du Temple pour la tuition et garde des poudres à canon, et les capitaines qui entreront en garde à la porte Saint-Anthoine feront faire ouverture de ladicte porte entre cinq et six heures du matin, et la fermeture à neuf heures du soir précisément ; ils bailleront les clefs au capitaine Leclerc qui commande à la Bastille. Sire Guillaume Guercier, quarternier, nous vous mandons que vous ayez à visiter en toute diligence les chaisnes, rouets et poteaux de vostre quartier, et si aucune chose y a à refure. Appelés aussi bis dixainiers de vostre quartier, et avec eux eslisez quatre notables bourgeois de chascune desdictes dixaines. M. le président de Thou, colonel, nous vous prions, suivant la résolution de rassemblée, d'adviser le nombre de corps-de-garde que penserez estre nécessaire pour maintenir la ville en toute sûreté, faictes ensemblement description et roole des bourgeois dudict quartier qui ont chevaux en leurs estables et peuvent fournir gens propres pour vous accompagner à faire les gardes et rondes à cheval qui sont nécessaires pour la sûreté de ceste ville<sup>1</sup>.

Aussi avec quelle grande et belle sollicitude le nouveau conseil de ville ne veillait-il pas à la garde et à la protection des bourgeois ? On passait les nuits à l'hôtel en Grève ; on avait toujours peur de ces faux et maudits politiques, de d'Épernon et de cette gentilhommerie de cour sans conscience, qui pouvaient par ruse surprendre les portes, s'introduire au moyen de quelques traîtres bourgeois, et pénétrer jusque dans l'enceinte même de la cité. Et le conseil municipal ne se bornait point à des mesures intérieures ; il se hâtait de suivre son grand système d'union de ville à ville, qui seul pouvait donner une immense force aux résolutions de Paris. Il y avait longtemps déjà que la ligue existait de fait et de sentiment ; on s'entendait pour toutes les chances d'avenir, et il ne s'agissait que de régulariser cette impulsion. Les prévôt et échevins écrivirent à toutes les bonnes villes pour leur annoncer ce qui s'était passé dans leurs murs et appeler leur concours. La première dépêche dut être adressée aux petites cités environnantes, parce, qu'il était essentiel de s'assurer de leur aide dans la ligue municipale : *A messieurs les maire et eschevins de la ville de Montereau-sur-*

---

<sup>1</sup> Toutes ces délibérations qui rappellent les temps modernes sont consignées dans les curieux registres municipaux, vol. XII.

*Yonne.* — Messieurs, nous vous prions très affectueusement de desputer et envoyer incontinent quelqu'un d'entre vous en ceste ville avec lequel nous puissions conférer de tout ce qui concerne nostredicte conservation, et sur ce, prendre ensemblement une bonne intelligence et correspondance à la gloire de Dieu et manutention de nos villes. Vos frères et bons amis les prevost des marchands et esche-vins de la ville de Paris. De semblables lettres furent adressées à Lagny et à Corbeil. Ensuite une dépêche commune à toutes les grandes cités fut rédigée en forme de circulaire : Messieurs, si vous n'estiez advertis des déportements du duc d'Espéron et autres partisans du roy de Navarre, nous aurions à présent trop de subjects pour en discourir ; mais nous nous contenterons de vous dire que bruslant du désir de s'emparer de nostre ville comme de la première du royaume et du siège de la religion catholique, ils ont, sous faux bruits et fausses impressions données à sa majesté contre M. de Guyse, fait entrer quatre mille Suisses en nos fauxbourgs avec force régiments de pied. De quoy M. de Guyse adverti est arrivé en plein midy, avec sept chevaux seulement, pour représenter au roy son innocence et la pureté de ses actions ; toutefois, au lieu d'y estre reçu, tels partisans de sa majesté ont fait appréhender à icelle quelque grand péril, encore qu'elle fust au milieu d'un peuple très fidèle ; ils ont de nuict fait entrer toutes les compagnies en la ville, lesquelles se seroient saisies des ponts et emparées de toutes les places au grand estonnement de ce peuple qui voyoit sa vie en danger, ses biens à la merci du soldat, et la religion catholique au point d'estre du tout perdue. Ce qui le fit résoudre à sa conservation, se barricader en toutes les rues, tendre les chaisnes, de sorte que ceux qui le pensoient surprendre se virent eux-mesmes surpris, et finalement recouvrèrent la liberté de la ville et l'assurance de ladicte religion. De quoy leurs ennemis esfrayés, encore que le peuple ne bougeast, auroient conseillé au roi de s'enfuir honteusement et abandonner sa maison sous couleur d'aller aux Tuileries, puis l'auroient enlevé du Louvre et conduit en la maison de Damville, allié dudict d'Espemon et frère de Montmorency, associé du roy de Navarre. L'heure et le temps sont venus ou qu'il faut mourir ensemble, ou s'affranchir de la servitude où d'Espéron nous a jetés.

Aux villes plus éloignées, aux cités plus importantes, le conseil municipal de Paris donnait de plus longs détails : Nous aurons à craindre, disait-il aux Lyonnais, qu'on n'induisse encore sa majesté à quelque conseil violent contre nous, au dommage de la religion et de l'estat, et pour ce, nous avons voulu vous faire ceste lettre pour vous prier bien affectueusement de vous unir avec nous en une si juste et commune défense, vous assurant que vous cognoistrez assez combien la conservation de la ville de Paris est importante et à l'un et à l'autre, et que de là dépend tout le bien ou le mal et de la religion et de la France.

Ils ajoutaient aux maire et échevins d'Orléans : Messieurs, ce n'est pas tant le devoir qui nous fait nous conjoindre avec vous, que le singulier plaisir que nous avons en nostre bonne intelligence, nous vous prions et exhortons d'escrire doresnavant en corps, selon les occasions qui se présenteront, et principalement aux villes avec lesquelles vous avez le commerce plus fréquent, comme à Tours, Chartres et Angoulesme, non tant pour la continuation du trafic seulement, mais pour les exhorter à leur sûreté et à une entière correspondance avec vous de ce qui sera de besoin pour vostre mutuelle conservation. Toutes les villes auxquelles ces chartes furent adressées partageaient les opinions de Paris ; leurs halles, leur peuple, leurs métiers étaient également fervents et dévoués. Comment ne seraient-ils pas entrés dans l'union municipale que la ligue proposait contre les politiques, en exécution à cette multitude ? Le 4 juin les échevins d'Amiens

répondaient à la ville de Paris : Messieurs, aussitost que vostre député, présent porteur, nous a deslivré la lettre qu'il vous a plu nous escrire du dernier jour du passé, nous avons fait assembler jusques à deux cents des principaux et plus notables habitans ; par advis et commun consentement desquels avons résolu nous unir avec vous. Les habitants d'Abbeville ajoutaient : Messieurs, nous avons reçu vos lettres, et en assemblée générale faicte en l'hostel de ceste ville, a esté trouvé bon de vous escrire la présente, ayant de nostre part tousjours dressé nos intentions pour vivre et mourir sous un mesme Dieu, une mesme foy, un mesme roy ; et nous avons deslibéré nous unir avec vous et autres villes catholiques.

Quoique l'influence de Paris fût grande et dominatrice, les villes s'écrivaient les unes aux autres pour s'exhorter à la modération. Le duc de Guise, la noblesse, le parlement, unis à la ligue municipale, tendaient surtout à régulariser le mouvement des cités, à l'empreindre d'un caractère de justice, afin d'en perpétuer la durée. Les ambassadeurs n'avaient point quitté Paris ; celui d'Espagne avait même encouragé les efforts du duc de Guise. Il en était un surtout parmi eux qui plus d'une fois avait excité l'indignation des halles, parce qu'on le savait hérétique ; c'était l'envoyé spécial d'Elisabeth. Le duc de Guise était trop habile politique pour rendre à tout jamais impossible l'alliance de l'Angleterre, en exposant son représentant aux haines populaires ; il députa donc vers lui M. de Brissac pour lui offrir une sauvegarde et le prier de ne se point estonner et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver. L'ambassadeur fit response, que s'il eust esté comme homme particulier à Paris, il se fust allé jeter aux pieds de M. de Guise pour le remercier très humblement de ses courtoisies et honnestes offres, mais qu'estant là près de Henri m pour la royne sa maistresse (qui avoit avec le roy alliance et confédération d'amitié), il ne vouloit ni ne pouvoit avoir sauvegarde que du roy. Le sieur de Brissac lui remontra que M. de Guise n'estoit venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roy ou son service, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive. L'ambassadeur répondit qu'il vouloit bien croire qu'il lui disoit vrai, mais que ce qui se passoit à Paris seroit trouvé très estrange et très mauvais par tous les princes de la chrestienté qui y avoient intérest. Qu'il lui promettoit au reste très volontiers qu'il tiendroit au plus tost la royne sa maistresse advertie de tout ce qu'il lui disoit ; mais de servir d'interpreste aux conceptions de M. de Guise et de son parti, ce n'estoit chose qui fust de sa charge, estant la royne sa maistresse plus sage que luy, pour, sur ce qu'il lui en escripait, croire et juger ce qu'il lui plairoit. Le sieur de Brissac, voyant que ni par ses offres, ni par sa prière, il n'ébranlait l'ambassadeur, termina sa harangue par des menaces, lui disant que le peuple de Paris lui en vouloit pour la cruauté dont la reine d'Angleterre avait usé envers la reine d'Ecosse. A ce mot de cruauté, l'ambassadeur lui dit : Tout beau, monsieur, je vous arreste sur ce seul propos de cruauté. On ne nomma jamais cruauté une justice bien qualifiée. Je ne crois pas, au surplus, que le peuple m'en veuille, comme vous dites ; sur quel subject ? Je suis icy personne publique qui n'ay jamais offensé personne. — N'avez-vous pas des armes, dit le sieur de Brissac. — Si vous le me demandiez, respondit l'ambassadeur, comme à celui qui a esté autrefois ami et familier de M. de Cossé vostre oncle, peut-estre que je le vous dirois ; mais estant ce que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost visité céans, car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua l'ambassadeur, je les défendray tant que je pourray, pour faire au moins paroistre à tout le monde qu'injustement on aura en ma personne violé le droit des gens. — Mais dites-moi en ami, je vous prie, avez-vous des armes ? — Puisque le demandez en ami, je le vous dirai en ami :



si j'estois icy un homme privé, j'en au-rois ; mais y estant ambassadeur, je n'en ai point d'autres que le droit et la foi publique. — Je vous prie faire fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — Je ne le dois pas faire, respond l'Anglois ; la maison d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous allans et venans ; jointct que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris seulement, mais près du roy où qu'il soit<sup>1</sup>. L'appel à ces hautes maximes du droit des gens commençait alors à se proclamer, signalait également un grand dépit dans l'ambassadeur qui savait bien que c'en était fait de l'influence anglaise en face de la toute-puissance de la ligue : la direction des affaires allait passer à l'Espagne.

Les villes étant unies dans les intérêts communs d'une grande requête à présenter au roi pour le maintien de leur liberté catholique, le bureau de l'hôtel de Grève multiplia sa correspondance avec les princes qui pouvaient seconder cette impulsion. Monseigneur, écrivait-il au duc de Mayenne, l'assurance que nous avons prise que par messeigneurs le cardinal de Bourbon et duc de Guise vous aurez esté amplement adverty de tout ce qui s'est passé en ceste ville depuis un mois, nous a fait retarder le devoir de vous visiter comme l'un des princes de la France auquel Dieu a mis en mains les armes et la magnanimité en son courage pour s'opposer et à l'hérésie et à la tyrannie que l'on voit pied à pied envahir ce royaume. La ville de Paris ajoutait pour le duc de Nevers : Monseigneur, l'assurance que nous avons de vostre sainte affection et du zèle que avez à la conservation de cet estat, nous fait vous supplier, en l'extresme danger où il est, de vouloir vous unir avec les princes catholiques, en la poursuite de la requestre par eux, pour cet effect, présentée à sa majesté ; vous la trouverez si juste et si digne de ceux de vostre rang qui aiment Dieu et ce royaume, comme vous avez tousjours fait, que nous croyons que vous embrasserez ceste cause avec eux.

Mais toute l'expression ardente, tout le zèle bourgeois étaient pour le bon et saint cardinal de Guise : Monseigneur, nous remercions desvostement la divine majesté, et vous particulièrement, de la diligence, dextérité et prudence que vous avez employées. Vous avez, en ce faisant, obligé plus estroitement à vous et aux vostres, nous et tous les gens de bien catholiques. La puissance de ce gouvernement des villes s'étendait de province en province, sous le grand ascendant du duc de Guise ; les choses n'étaient point suffisamment avancées pour s'affranchir absolument du nom du roi ; la révolution n'était point contre la couronne, mais seulement contre le conseil des politiques ; M. de Guise s'efforçait de bien nettement l'exposer, afin d'effacer tout scrupule dans l'esprit des conseils municipaux, et lui-même écrivait une lettre circulaire aux villes, modèle de modération et de tempérament : Messieurs, si ce qui est arrivé estoit secret, et non esgalement cognu de tout le monde, je me devrois mettre en peine de vous en discourir les occasions et les progrès ; mais puisque la chose mesme publie et enseigne si clairement quelles forces j'ay amenées à Paris, de quelle franchise je suis venu trouver le roy, quelle confiance j'ay eue en sa bonté, quels artifices ont précipité sa majesté de son bon naturel à la violence, de quelle douceur je l'ay soutenue, de quelle opiniastreté j'ai gardé inviolable le respect et le service que je lui dois ; je ferois tort à la grâce de Dieu si je la voulois exagérer de parole ; il me suffît de conférer maintenant avec vous, comme frères et compatriotes, des moyens d'employer ceste occasion inespérément venue du ciel pour le bien de nostre religion catholique, service de

---

<sup>1</sup> Pourparlers entre le sieur de Brissac, despêché par M. de Guise auprès de l'ambassadeur de la roy ne d'Angleterre, 1588.

notre roy, de nostre repos à l'avenir sans les racheter (s'il est possible) par quelque guerre ruineuse et sanglante. Il y avait habileté à multiplier les témoignages de respect pour la royauté tout en s'organisant pour la résistance ; les villes, rassurées envers la couronne, se montreraient plus dociles , et se jetteraient dans l'union sans scrupule ; que voulait-on ? délivrer l'autorité royale des hérétiques et des politiques, de d'Épernon surtout, qui en arrêtaient les nobles et saintes inspirations. Quelle était la cité qui pouvait se refuser à cette intention pieuse ? quelle était la confrérie bourgeoise ou de métiers assez tiède pour ne pas saisir l'arquebuse en l'honneur des saints du paradis et des images de la Vierge bénite ?

Henri III s'était retiré en toute hâte sur Chartres dans le dessein d'y reconstituer un parti et de planter en liberté sa cornette fleurdelisée, point de ralliement pour les royalistes ; le duc d'Épernon l'avait joint bientôt avec quelques compagnies suisses, mille lances et arquebuses françaises. La correspondance avec Henri de Navarre s'était alors engagée en des termes pressants et d'une certaine intimité. Le Béarnais offrait sa gentilhommerie de province et de castel, ne demandant autre chose que la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France. Henri III n'avait que peu d'affection pour le parti de la chevalerie huguenote du roi de Navarre ; sa vie de jeunesse et de bataille avait été tout entière consacrée au catholicisme ; il préférait attirer à lui les chefs de cette opinion, comme les villes en sa fidélité. Toutes ses démarches tendaient à sa justification. Les torts étaient-ils de son côté dans la journée de Paris ? Avait-il attenté à la religion et à la liberté du peuple ? C'est dans cet objet qu'il écrivait une lettre curieuse à M. de Nevers, car elle donne la mesure des opinions de Henri III et du tiers-parti sur les barricades :

Mon cousin, j'estois en ma ville de Paris où je ne pensois à autre chose qu'à faire cesser toute sorte de jalousies et empeschemens du costé de Picardie et ailleurs qui retardoient mon acheminement pour poursuivre la guerre contre les hérétiques, quand mon cousin le duc de Guise y arriva à mon desçu le 9e jour de ce mois. Sa venue en ceste sorte augmenta tellement les desfiances, que je m'en trouvai en grande peine, parce que j'avois auparavant esté adverti d'infinis endroicts qu'il y devoit arriver de ceste façon, et qu'il estoit attendu par plusieurs habitans soupçonnés d'estre cause de ces défiances ; les advertissemens ordinaires me redoubloient journellement qu'il devoit esclorre quelque grand trouble en ladicte ville ; je pris résolution de faire faire lesdictes recherches par les quartiers d'icelle plus exactement que les précédentes, afin de découvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville et faire vuider lesdicts estrangers qui ne seroient advoués comme ils dévoient estre ; pour ce faire, j'avisai de renforcer de certains corps-de-garde, les habitans et bourgeois de ladicte ville, que j'avois ordonné estre dressés en quatre ou cinq endroicts, des compagnies de Suisses et de celles du régiment de ma garde qui estoient logées aux fauxbourgs d'icelle ; je commandai à aucun de mon conseil et chevaliers de mon ordre du Saint-Esprit, d'aller par les quartiers avec les quarte-niers et autres oifiders de la ville, comme il s'est fait plusieurs fois, dont je fis advertir le duc de Guise et tous ceux de ladicte ville, afin que personne n'en prist alarme et ne lust en doute de mon intention. Les choses s'eschauffèrent de telle façon par l'induction d'aucuns qui alloient semant et imprimant au cœur des habitans, que j'avois fait entrer des forces pour establir des garnisons estrangères en ladicte ville et leur faire encore pis. Quoy voyant, je me résolus de ne faire exécuter plus avant lesdictes recherches commencées et de faire retirer lesdictes forces que je n'avois iaict entrer que pour icelles occasions, estant vraisemblable que si j'eusse eu autre

volonté, je l'eusse tentée, et peut-estre exécutée entièrement selon mon désir avant l'esmotion desdicts habitants, et qu'ils eussent tendu les chaisnes et dressé les barricades par les rues ; ils commencèrent à le faire incontinent après midy, quasy en mesme temps par toutes les rues de ladicte ville, à ce instruits et excités par aucuns gentilshommes, capitaines et autres estrangers envoyés par ledict duc de Guise qui se trouvèrent en bien peu de temps despartis et rangés par chascune des dixaines pour cet effect, faisant retirer lesdictes compagnies suisses et françoises. Il y eut, à mon très grand regret, quelques arquebusades tirées et coups reçus par lesdicts habitants, qui portèrent principalement sur quelques-uns des Suisses, que je fis retirer et loger ce soir-là es environs de mon chasteau du Louvre, afin de voir que deviendroit l'esmotion. Néanmoins, au lieu de voir l'effect tel que je l'attendois pour leur propre bien, les bourgeois auroient continué depuis à hausser davantage leurs barricades, renforcer leur garde jour et nuict, et les approches de mon chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de mes gardes ordinaires, et mesme se seroient saisis de l'hostel de ville, ensemble des clefs de la porte Saint-Anthoine. Je me résolus d'en partir ledict jour, et plustost m'absenter et esloigner de la chose que j'aimois, que de la voir courre plus grand hazard et en recevoir aussi plus de desplaisir ; ayant supplié la royne madame et mère d'y demeurer pour voir si par sa prudence et auctorité elle pourroit faire en mon absence, pour assoupir le tumulte, ce qu'elle ne put faire en ma présence ; et m'en suis venu en ceste ville de Chartres, où je désire que mes bons serviteurs, et principalement ceux qui sont de vostre qualité, et qui ont rendu tant de preuves de leur piété et religion catholique, et pareillement de leur affection et fidélité à mon service et au bien public du royaume, me viennent trouver, comme je vous prie de faire au plus tôt. Le roi voulait ainsi fortifier son gouvernement à Chartres, lui donner l'appui de la noblesse, se justifier auprès des bons catholiques, et rappeler dans les cœurs les vieux principes de fidélité, que le mouvement municipal avait si profondément ébranlés.

La sainte-union déployait ses forces à Paris et dans les villes ; mais l'instinct lui faisait sentir que rien n'était fini pour elle si le roi ne rentrait pas dans sa bonne cité, s'il établissait surtout, comme Charles VII, un gouvernement à Chartres, à Bourges ou à Blois, en dehors de l'influence de ses bourgeois et de ses halles. Ne valait-il pas mieux traiter avec le chef du tiers-parti catholique, lui imposer la sanction de tout ce qui s'était fait par la ligue ? La reine-mère poussait à ce résultat, parce qu'elle y aurait retrouvé son influence, alors tout à fait annulée par le duc d'Épernon. Les parlementaires essayaient un rapprochement sérieux à Chartres, tandis qu'une larmoyante procession, conduite par Joyeuse, sillonnait les rues de la ville, psalmodiant les psaumes de la pénitence. C'était alors l'époque des émotions ; la ville de Paris, le conseil municipal ne demandaient pas le pardon de leurs rébellions, comme on l'a dit ; mais cet aspect de Joyeuse soutenant une haute croix de bois, de ces pénitents avec leurs chapelets à tête de mort, ce retentissement de voix lugubres au sein des églises, devaient entraîner les cœurs à la repentance : A la tête de cette procession apparoissoit un homme, lequel portoit une longue barbe ; il avoit le corps couvert d'un cilice, et au-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre long et recourbé ; d'une vieille trompette il tiroit des sons aigus et discordants. En arrière de lui se voyoient trois autres hommes, ayant chascun en guise de casque une marmite grasse, et portant brassarts et gantelets ; leurs hallebardes estoient toutes rouillées. Ces trois hommes tournoient leurs yeux d'une manière estrange et se démenaient terriblement pour esloigner la foule qui estoit à l'entour d'eux. Après

eux venoit frère Ange de Joyeuse, nouvellement capucin. Afin d'enseigner le roy, on l'avoit prié de faire et représenter à ladicte procession nostre Seigneur Jésus-Christ se rendant au Calvaire. Il estoit tout garrotté, et sur sa figure on avoit peint de larges gouttes de sang qui sembloient sortir de sa teste couronnée d'espines. Il traînoit derrière lui une longue croix en carton fort bien peinte, et sembloit-il marcher difficilement, se laissant choir de temps en temps, et poussant des cris vraiment horribles et lamentables. Aux costés d'iceluy marchoient deux capucins représentant la Vierge Marie et la Magdeleine. Ils tournoient desvotement leurs yeux au ciel, et toutes les fois que ledict frère Ange s'estendoit par terre, ils se prostemoient au-devant de luy. Quatre halbardiers, bien noirs et bien lugubres, tenoient la corde qui ceignoit frère Ange, et lui donnoient-ils des coups de fouet qui s'entendoient au loing. Une grande foule de pénitents, capucins et autres, fermoit ceste marche merveilleuse<sup>1</sup>. C'était une sorte de procession à la manière de la Fête-Dieu, instituée pieusement et en artiste, par le roi René, en sa bonne ville d'Aix en Provence.

Ces images saisissantes et vives frappaient les masses. Henri ni avait toutes les superstitions d'une âme faible et malade ; quand frère Joyeuse, capucin, lui fit entendre des paroles de repentir et de mort, ne devait-il pas éprouver cette contrition douloureuse qui agite une vie de libertinage et de croyances ? Et pendant ces avertissements venus du ciel, on vendait à Paris une belle image peinte où se voyait un vénérable ermite à barbe longue et blanchie qui appelait à repentance Henri de Valois<sup>2</sup>, le politique, qui était presque dans l'hérésie, mais qui pouvoit encore se sauver par sa bonne union avec la sainte ligue et en chassant d'Espéron. Quand les députés parlementaires arrivèrent à Chartres, ils obtinrent facilement de voir le roi. Entre autres propos notables que le roi leur tint, il leur dit : Il y en a, en ce fait, qui se couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et fausement ; ils eussent mieux fait de prendre un autre chemin. Il dit au président de Neuilly, député de la cour des aides, qui faisant sa harangue pleurait à chaudes larmes et s'excusait de ce qui était advenu : Eh ! pauvre sot que vous estes, pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté contre vous et ceux de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien pu exécuter ! Non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasions ; retourne-vous-en, faites votre estat comme de coutume, et vous monstrez aussi bons subjects que je me suis monstre bon roy, en quoy je désire continuer pourvu que vous vous en monstriez dignes. Ces bons bourgeois de Paris, si aimés du roi, lui avaient en effet écrit une longue lettre pour demander à obtenir ses grâces : Sire, vostre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se voir la première de vostre royaume, comme elle a pris à plaisir et honneur d'estre envers vostre majesté et vos prédécesseurs roys, la première en amour et bienveillance ; et ne voulant faillir à son devoir, sachant que de tous les membres de la ville on est allé vers vostre majesté, elle de sa part y envoie la présente, laquelle servira à vostre majesté, s'il luy plaist, de témoin de la fidélité qu'elle a tousjours vouée à vostre service. Et le roi leur répondit : Chers et bien amés, vous aurez, comme nous estimons, entendu les occasions qui nous ont mû de partir de nostre ville de Paris, le treizième de ce mois, et tous dirons par la présente que ça esté avec tous les regrets et desplaisirs d'un prince qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection

---

<sup>1</sup> De Thou, ad ann. 1588.

<sup>2</sup> Le véritable pourtraict, sous la figure d'un hermite, se trouve dans le curieux recueil de la ligue, Bibl. royale

envers ses subjects. Nous vous prions et exhortons derechef de vous tenir conjoincts, fermes et unis avec nous, pour nous rendre l'obéissance que vous nous devez, et nous donner plus de moyens de vous régir et traiter heureusement et favorablement, comme nous avons très bonne volonté de faire. En toutes ces démarches on voyait l'action de la reine-mère qui cherchait à gagner la confiance du duc de Guise et les bonnes grâces des bourgeois ; elle se promenait dans Paris, visitait les confréries, les halles, témoignant à tout le peuple qui l'entourait qu'elle allait s'entremettre pour obtenir du roi le retour en sa bonne ville.

L'opinion de la reine-mère était alors celle d'une transaction avec la ligue ; pourquoi n'assurerait-on pas la succession de la couronne à la maison de Lorraine ? Catherine de Médicis résolut le voyage de Chartres dans ses desseins d'accommodement. Le samedi 30 juillet, la royne-mère, le duc de Guise, accompagnés de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, vestus de casaques de velours cramoisy, bordées de passements d'or, l'archevesque de Lyon et plusieurs autres, partirent de Paris et arrivèrent le lundy à Chartres et furent bien accueillis par le roy. La royne-mère, interpellée du duc de Guise et de ceux de son parti d'interposer derechef son crédit pour persuader le roy de retourner à Paris, lui en lit une fort affectionnée supplication : mais le roy luy respondit qu'elle ne l'obtiendrait jamais, et la pria de ne l'en importuner davantage ; alors, ayant recours aux larmes qu'elle avoit tousjours en commandement : *Comment, mon fils, lui dict-elle, que dira-t-on plus de moy, et quel compte pensez-vous qu'on en fasse ? Serait-il bien possible qu'eussiez changé tout d'un coup vostre naturel que j'ai tousjours cognu si aisé à pardonner ? — Il est vray, madame, ce que vous dictes, respondit le roy ; mais que voulez-vous que j'y fasse ? C'est ce méchant d'Espéron qui m'a gasté et m'a tout changé mon naturel bon.* Cette expression moqueuse disait un peu la situation du roi, absorbé sous la faveur du duc d'Espéron. Retourner à Paris, n'était-ce pas se mettre dans les mains de la grande ligue des princes et des villes bourgeoises à laquelle on venait à peine d'échapper ?

Les affections du roi étaient pourtant toutes catholiques : il avait commencé sa vie dans ce parti ; il en préférait les doctrines. Il ne voulait point se livrer au conseil de Paris, et subir les conditions de la multitude organisée ; mais, libre dans son impulsion, ne pouvait-il pas directement traiter encore une fois avec Iji ligue et le comité général qui la dirigeait ? Ce fut dans ces circonstances que le conseil de l'union se hâta de présenter une requête au roi pour préciser ses griefs d'une manière complète. Sire, disait-il, le cardinal de Bourbon et les autres princes catholiques s'unissent ensemble pour supplier vostre majesté d'extirper les hérésies de son royaume ; ils persistent encore maintenant à luy faire cette très humble supplication, de parachever ce saint œuvre, l'effect duquel peut seul arrester le cours de toutes les partialités et misères qui menacent la ruine de la France. Ces expressions de dévouement étaient suivies de plaintes amères contre les gens qui pouvaient s'opposer au dessein du roi, amener à la longue la subversion de la religion catholique et la ruine du royaume : Le duc d'Espéron, sire, et le sieur de La Valette son frère, lesquels vous avez eslevés aux grandes charges et dignités de ce royaume, sont recognus non seulement par la France, mais généralement par toute la chrestienté pour principaux fauteurs et supports des hérétiques. Outre cela, sire, ils ont fait une honteuse marchandise des estats du royaume ; ils ont ravi et mis en leurs coffres toutes les finances de France ; ils ont offensé les principaux officiers de vostre couronne. Pour ce qui

concerne vostre bonne ville de Paris, vos très humbles, très obéissans et très fidèles subjects les bourgeois et habitans d'icelle vous supplient qu'il vous plaise croire qu'en tout ce qui s'est passé ces jours derniers, il n'ont jamais eu volonté, ni intention de se despartir de la vraie obéissance que les subjects doivent à leur roy. Supplient sa majesté que, quand il luy plaira retourner à Paris (de quoy ils auront un extrême contentement), il aye agréable de n'y amener ni à douze lieues es environs, autres forces que ses gardes ordinaires du corps, vu que le passage des gens de guerre apporteroit grande cherté des choses nécessaires à la vie.

Cette longue doléance était donc tout entière dirigée contre d'Épernon, qui gouvernait le conseil du roi ; la ligue savait que c'étaient les politiques qui poussaient Henri III vers le roi de Navarre ; il fallait détruire cette puissance du tiers-parti pour y substituer le crédit absolu de la ligue. Les politiques, pour repousser cette violente attaque, publièrent un pamphlet tout justificatif de leurs sentiments catholiques et de leurs antipathies surtout pour les huguenots. Les sieurs d'Espèron et de La Valette ayant esté advertis que c'estoient à eux à qui la maison de Guise et leurs adhérents en vouloient aussi bien qu'à ceux de la religion, n'oublièrent rien pour repousser l'injure, et entre autres moyens qu'ils employèrent, il fut divulgué un escrit en forme de remontrance au roy, par lequel est respondu à tous les points contenus en la requeste cy-dessus, lequel escrit porte : *Remonstrance au roy par un vray catholique romain, son serviteur fidèle, responsable à la requeste présentée par la ligue contre les sieurs d'Espèron et La Valette*. Le temps était passé où la résistance était possible. Dans ses moments de colère publique, le roi ne cessait de ménager le conseil municipal de Paris, quoiqu'il eût des vellétés de se montrer maître absolu, roi inflexible en, vers les révoltés. Quand il reçut le parlement, il s'exprima en merveilleux termes sur l'affection qu'il portait à sa bonne ville ! Je suis marry de ce qui est advenu en la cité de Paris, toutefois je ne suis pas le premier à qui tels malheurs sont arrivés. On a fait courir le bruit que je voulais mettre garnison en la ville de Paris, mesure que Ton prend pour ruiner une cité ou pour une deffiance que l'on a des habitans ; ils ne doivent pas estimer que j'aye eu volonté de ruiner une ville à laquelle j'ai rendu tant de tesmoignages de bonne volonté, et puis-je dire que me suis monstre vers eux un très bon roy. C'est pourquoy je veux qu'ils reconnoissent leur faute avec regret et contrition. Je tenterai tousjours la douce voye, et quand ils se mettront en devoir de confesser leur faute et me tesmoigner par effect le regret qu'ils ont, je les y recevray et les embrasseray comme mes subjects, me monstrant tel qu'un père vers son enfant, voire un ami vers son ami. Je veux qu'ils me recenoissent comme leur roy et leur maistre ; s'ils ne le font et me tiennent en longueurs, fermant ma main à toutes choses comme je le puis, je leur ferai sentir leur offense, de laquelle à perpétuité leur demeurera la marque.

Ces menaces n'effrayaient pas la grande organisation de la ligue. L'union présentait chaque jour de nouvelles requêtes. De quoi s'agissait-il ? de se mettre à la tête du mouvement ! Le roi l'avait déjà fait une première Sois ; pourquoi n l'y consentirait-il pas une seconde ? N'était-il pas simple d'ôter les affaires au tiers-parti, aux politiques, pour les mettre aux mains de la sainte ligue, de l'opinion catholique, c'est-à-dire de la majorité ? Henri III hésita quelques moments ; puis il scella de son grand sceau la charte suivante : *Jurons et renouvelons le serment par nous fait, en nostre sacre, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'avancement et conservation d'icelle, employer de bonne foy toutes nos forces et moyens, sans espargner nostre propre vie, pour extirper de nostre royaume, pays et terres de*

notre obéissance tous schismes et hérésies condamnés par les saints conciles et principalement par celui de Trente. Le roi promettait de n'employer et de ne pourvoir aux charges militaires, offices de judicature et de finance, que des personnes catholiques, faisant notoirement profession de la religion apostolique et romaine ; tous ceux qui seraient ainsi unis, jureraient de se défendre les uns les autres contre les violences des hérétiques et de leurs adhérents. Les conditions secrètes étaient l'éloignement du duc d'Épernon, et la lieutenance-générale de l'état et du royaume confiée au duc de Guise, Ainsi disparaissait le tiers-parti, le catholicisme modéré ; la sainte-union le dispersait. Aux temps de troubles il ne peut y avoir que des opinions tranchées ; les nuances se réunissent par la force des choses aux extrémités ; elles n'ont de vie que là. Le roi se faisait ligueur, chef de parti. Maintenant la querelle allait s'engager corps à corps entre les deux têtes de la ligue, Henri de Valois et Henri de Guise ; c'était à savoir à qui en définitive resterait la direction du mouvement populaire. La reine-mère avait pris un terme moyen, en faisant donner la lieutenance du royaume au duc de Guise. La lieutenance générale, c'était l'image de la royauté, la force de la couronne promise à la maison de Lorraine par l'exclusion de Henri de Navarre : n'était-ce pas engager le chef des Guise à apaiser le mouvement populaire qui livrait le trône aux tempêtes ?

Les engagements des Lorrains étaient trop intimes et trop étroits avec le roi d'Espagne, pour que ces négociations n'occupassent pas la sollicitude de San Lorenzo. Le duc de Guise, en envoyant les articles de la paix de 1588 au roi Philippe II, lui écrivait le 24 juillet : Sire, ayant plu à Dieu composer les affaires de deçà à la douceur, pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que vostre majesté aura pour très agréable la soumission que nous y avons rendu, jugeant le fruit qui en reviendra<sup>1</sup>.

En réponse, Philippe II ne manifestait pas une grande confiance pour les transactions catholiques entre la royauté et la sainte-union. Il écrivait à son ambassadeur à Paris, lui témoignant toutes ses craintes : Don Bernardino Mendoza, j'ai reçu la nouvelle que vous me transmettez de la capitulation secrète du roy très chrétien avec la ligue. Je pense, ainsi que vous, que plus d'une difficulté s'élèvera dans l'accomplissement des conditions. Mais la meilleure justification de Mucius (Guise), sera s'il parvient encore à se dégager. Il faut qu'il se persuade bien les dangers qu'il auroit à courir, si d'Épernon et les amis de ce dernier conservent en secret (comme on peut le présumer) les bonnes grâces du roi. Dites à Mucius que pour rien au monde il ne doit fléchir dans ce traité, ni consentir à ce que les forces du roi passent en d'autres mains que les siennes. Assurez-le de ma part de mon assistance, et de l'accomplissement ponctuel de notre intelligence. — Don Bernardino Mendoza, je vous engage à avertir le cardinal de Bourbon et le duc de Guise de ne pas autant s'aventurer auprès du roi, dont ils doivent avoir tant de méfiance. Insistez bien pour leur démontrer le danger qu'ils courent ; il faut que sans s'écarter des devoirs qu'ils doivent à leur souverain, ils prennent leurs précautions. Conseillez-les ainsi de nouveau de ma part ; quelles que soient les tendresses (*caricias*) du roi, qu'ils ne se fient point à ces trompeuses démonstrations ; rien sçauroit-il inspirer de la confiance dans celte volonté variable, dans cette pensée dangereuse ! Le roi d'Espagne semblait prévoir et annoncer l'assassinat des Guise.

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, B. 1588.

## CHAPITRE II. — SITUATION POLITIQUE JUSQU'AUX ÉTATS DE BLOIS ET À L'ASSASSINAT DU DUC DE GUISE.

La Flandre. — Le comte de Leicester gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'armada. — Conjuración catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. — Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Elisabeth et de la France. — Départ de l'armada. — Elle est dispersée. — Influence de ces événements. — La Hollande. — État des opinions en France. — Elections pour les états de Blois. — Action politique de l'Espagne. — États de Blois. — Adoption de l'union. — Assassinat des Guise.

1586 — 1588.

Les scènes de guerre civile, ces transactions entre les partis, ces soulèvements d'opinions et de villes tenaient presque toujours à des événements extérieurs qui, éclatant en face de l'effervescence des esprits, dominaient leurs résolutions. Le catholicisme et la réforme, grands types des intérêts en Europe, donnaient à la politique générale un caractère d'unité et de sympathie. Un fait ne pouvait se produire sur un point sans qu'il y eût du retentissement sur tous les autres, et il n'y avait pas d'ors cet égoïsme territorial, ce patriotisme du sol, féodalité épurée des temps modernes. La mort inopinée du duc d'Anjou, après sa folle campagne des Pays-Bas, avait jeté la maison de Nassau dans l'alliance de l'Angleterre. Elisabeth, mécontente du roi d'Espagne, confia au favori de son cœur, au brillant et fougueux comte de Leicester, la conduite de quelques auxiliaires anglais réunis à Flessingue, Leicester, en présence de ce peuple soulevé, ambitionna le pouvoir que le duc d'Anjou avait désiré lui-même. Le titre de comte de Flandre, la souveraineté de ces belles et plantureuses provinces souriaient à son avenir. Tandis qu'il luttait avec des fortunes diverses contre l'habile tactique du duc de Parme, il imposait sa volonté impérieuse aux états-généraux, sans tenir même compte des instructions d'Elisabeth, alors tout entière dans les idées de ménagements.

L'intervention du comte de Leicester à la tête d'une armée anglaise était si publiquement avouée, qu'il eût été impossible à Philippe II de ne pas songer à la vengeance. Il résolut dès lors d'en finir, non seulement avec la révolte de Flandre, mais encore avec Elisabeth, dont l'activité douait ses projets d'unité catholique. Des ordres furent donnés dans tous les ports d'Espagne, du Portugal et de la Flandre, pour réunir une formidable *armada*, flotte gigantesque qui, rassemblée dans le canal de la Manche, devait tenter l'invasion de l'Angleterre, proclamer Marie Stuart sous l'aile de Philippe II, restaurer enfin le catholicisme violemment comprimé depuis Henri VIII. Il y avait longtemps que cette conjuration contre le pouvoir d'Elisabeth était tramée par Marie ; elle se liait aux projets de la ligue en France, aux mouvements de l'union depuis 1585. Des critiques anglais ont cru que plusieurs des pièces du procès de Marie furent supposées par Elisabeth afin de perdre sa rivale ; mais il reste dans les archives



de Simancas des documents trop décisifs et trop importants, pour qu'il soit possible de nier encore la participation de Marie aux grands projets de Philippe II contre la couronne protestante d'Angleterre. Dis la conférence de Nancy, le duc de Guise écrivait au roi d'Espagne : Sire, après tant de diverses intelligences que j'ai conduites et recherchées dès longtemps avec beaucoup de peines pour l'establisement de la religion catholique en Ecosse, Dieu m'a fait la grâce d'avoir induit et attiré les principaux du pays à la bonne et sainte résolution. Et ayant traité ceste affaire avec les principaux du pays d'Ecosse, j'en ai trouvé, à la vérité, l'exécution trop difficile sans le secours et assistance de votre majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui d'une si digne et louable entreprise. C'est pourquoy je vous supplierai très humblement, sire, vouloir appuyer de vosre main libérale le zèle de ces bons catholiques et les assister du secours qu'ils attendent de vostre majesté<sup>1</sup>. A la suite de ceste recommandation, un -traité est signé entre Philippe II et les Écossais, qui supplient très humblement le roy catholique de leur vouloir octroyer les choses qui ensuivent, à sçavoir : six raille hommes soudoyés pour un an seulement pour s'opposer à la royne d'Angleterre, en cas que elle voulust entreprendre sur eux, se sentant assez forts d'eux-mesmes pour vaincre ce qui est du pays ; cent cinquante mille escus pour fournir aux levées et frais de cette guerre.

Marie Stuart elle-même est en rapports assidus avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Bernardino Mendoza : Monsieur l'ambassadeur, le roy catholique, monsieur mon bon frère, commence à se revancher des pratiques et attentats de la royne d'Angleterre contre luy. Vous ne croiriez combieh l'apparence des succès des comtes de Leicester et Drake a eslevé le cœur des ennemis dudict sieur roy, et combien sa patience si longue avec celle royne d'Angleterre avoit amorti la confiance que les catholiques par-deçà ont tousjours eue en lui. Je vous remercie bien affectueusement de vos bons offices à l'égard du roy, vostre maistre, pour les sommes d'escus dont il luy plaist me subvenir pour ma délivrance, à laquelle ils seront employés. Conjuracion catholique, délivrance de Marie Stuart, tel est le projet que Philippe II veut seconder. La reine d'Ecosse écrivait encore au même ambassadeur : Le porteur a charge de vous communiquer quelques ouvertures de ma part, considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie — laquelle je vous assure que je ay pleurée et lamentée jour et nuict plus que ma propre calamité, et prévoyant sur ce le dommage éminent qui en est pour l'église catholique, par lui venant à la succession de ce royaume —, j'ay pris la deslibération, en cas que mondect fils ne se réduise avant ma mort à la religion catholique — comme il faut que je vous dise qu'en voye peu d'espérance tant qu'il restera en Ecosse —, de céder et donner mon droit par testament en ladict succession de cette couronne audict sieur roy vostre maistre. Je vous prie encore un coup que cecy soit tenu très secret, d'autant que s'il venoit à estre révélé, ce seroit en France la perte de mon douaire, en Ecosse l'entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction. Marie<sup>2</sup>.

Ainsi Marie Stuart déshérite son fils au profit du roi d'Espagne, tant son ardeur religieuse est grande en face de la mort ; tandis que l'échafaud se dresse dans la chapelle tendue de noir, lorsque cette tête de reine va tomber, Marie n'oublie pas cet ambassadeur espagnol qui a secondé ses projets : Mon très cher amy, comme je vous ay tousjours cognu zélé en la cause de Dieu et affectionné en mon bien et deslvrance de captivité, je vous ay tousjours fait aussi participant

---

<sup>1</sup> 27 mai 1586. — Archives de Simancas, cot. B 571113.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, cot. A 57.

de toutes mes intentions en la mesme cause, vous priant de signifier au roy monsieur mon bon frère pourquoy à présent, selon le peu de loisir que j'ay, je vous ay bien voulu dire ce dernier adieu, estant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a esté samedy dernier desnoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte ; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer Dieu pour moy que par sa grâce je ay eu le cœur de recevoir ceste très injuste sentence des hérétiques, avec contentement pour l'heur que je estime que ce m'est de respendre mon sang à la requeste des ennemis de son église, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion, moy vivante ; et l'autre point, que leur royne ne peut régner en sûreté au mesme cas ; pour les deux quelles conditions je ay sans contredit accepté l'honneur qu'ils me déféroient tant comme de très zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ay publiquement offert ma vie. Tant y a que ils n'ont scu tirer de moy sinon que je estois royne libre, catholique et obéissante à l'église. On me menace si je ne demande pardon ; mais je dis puisque j'à ils m'ont destinée à mourir qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en rescompensera en l'autre monde ; et par despit que je ne veux parler, ils vinrent hier oster mon duys (ornement), disant que je ne eslois plus que une femme morte, sans nulle dignité. Ils travaillent en ma salle ; je pense que c'est pour faire un eschafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. J'ay demandé un prestre, je ne sçais si je l'aurai ; ils m'en ont offert un évesque des leurs ; je l'ay refusé tout à plat. Dieu vous donne heureuse et longue vie. Vous recevrez un tocqueu de moy d'un diamant que je avois cher pour estre celuy dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foy et que je ay tousjours porté quasy ; gardez-le pour l'amour de moy. Je ne sçais si j'aurai congé de faire testament ; je l'ay requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous. Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs de rechef, et priez pour mon ame<sup>1</sup>.

La mort de Marie Stuart produisit un profond effet en Europe. La maison de Guise avait fait tous ses efforts pour favoriser une révolution catholique en Angleterre et en Ecosse ; Henri III et Catherine de Médicis envoyèrent des ambassadeurs spéciaux pour défendre l'indépendance et l'honneur des courons nés. Marie ne put échapper à sa destinée ; elle la subit en femme forte, dévouée à sa foi. Les catholiques exaltaient ses vertus en maintes épitaphes. La tête de Marie, qui avoit esté l'espouse d'un roy des François, femme d'un esprit admirable, d'une beauté parfaite, reposoit là ; elle avoit enduré la prison sous une bastarde pendant vingt ans, et victime innocente elle tomboit immolée.

Philippe fut frappé de cet événement lugubre : Faictes-en mon compliment as condoléance élu roy de France, écrit-il à son ambassadeur, ainsi qu'au duc de Guise, avec lequel je partage la douleur de ceste perte. C'est un procédé inouy ; une vengeance inique exercée envers une catholique si pure, envers la personne d'une royne souveraine et subjecte de Dieu seul ?<sup>2</sup>... Dans la solennelle et lugubre impression que produisait la mort de Marie Stuart, le roi d'Espagne hâta l'armement de l'immense *armada*. Les envoyés de l'union écossaise le pressaient. Ce mouvement contre l'Angleterre se mêlait aux desseins de la ligue en France, qui voulait partout restaurer l'unité catholique. Le parti huguenot jetait déjà ses quolibets sur ces lenteurs : dans une dépêche de l'ambassadeur Mendouça, on rapporte les jeux de mots que font les Français à l'occasion de l'activité du brave amiral Dracke contre Cadix et des lenteurs de l'Espagne : La

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B58173, 174.

<sup>2</sup> San-Lorenzo, 31 mars 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56106.

quenouille d'Elisabeth vaut mieux que l'épée de Philippe<sup>1</sup>. A mesure pourtant qu'ils apprenaient les armements formidables de l'Espagne, les Anglais manifestaient de tristes appréhensions. Les notes secrètes arrivées de Madrid portaient à des nombres indéfinis les navires qui armaient dans tous les ports : flotte du Portugal : dix galions, le premier de 1.000 tonneaux, principal vaisseau de la flotte (qu'on appelle ordinairement navire capitainesse), avec 50 pièces d'artillerie ; l'Admiral-général, de 1.050 tonneaux, portait aussi 50 pièces ; *Saint-Louis, Saint-Philippe, Saint-Bernard, Saint-Christophe* ; ensemble deux grands vaisseaux nommés *Zabres* ; *Augusta* et *Julia*, La flotte de Biscaye estoit de 10 navires : la *Capitainesse* ; la *Conception, Zebelina, la Manuelle, Grangrin*, etc. ; plus, 4 pataches. La flotte de Castille comptoit 14 gallions : *Saint-Jacques-le-Grand, l'Ascension, la Trinité, Saint-Medele, Celedonius*, etc., avec 2 pataches. La flotte d'Andalousie, 11 navires : *Saint-Jean de Gargare, la Duchesse, l'Amirale*, etc. L'armée de Cuipuscoa, 13 navires : *Sainte-Barbe, Donzelle, la Pinasse*, etc. La flotte des Indes, 10 vaisseaux : la *Rata, la Juliane, Saint-Nicolas-Prodaneli*, etc. La flotte sous la conduite de Lopez de Médina avoit 22 navires : le *Grand Faucon blanc, Samson, le Petit Saint-Pierre, le Corbeau volant, Isai, la Pologne blanche*, etc. Et puis la *Gironne, la Napolitaine, la Patronne, le Crucifix, Saint-André l'Ecosais*, et autres ; tous navires de 20 à 50 pièces de canon, munis de forts équipages, quelques-uns ayant plus de sept cents hommes commandés par des capitaines experts et courageux.

Elisabeth, craintive devant une si grande puissance, jusqu'alors en froideur avec la France, se tourna tout à coup vers elle ; elle espérait séparer les intérêts de Henri III de la cause espagnole, et isoler Philippe II qui, déjà d'accord, avec la ligué, avait assuré le port de Dunkerque à sa flotte. Les avances d'Elisabeth sont constatées dans une dépêche de l'ambassadeur de France, M. de l'Aubespine : La royne d'Angleterre me manda l'aller trouver à Corydon où elle estoit allée prendre l'air, ce que je fis samedy, 6 de ce mois ; et estant descendu à une hostellerie pour disner, les seigneurs de son conseil vinrent me prier de disner avec eux au chasteau, fet me firent de l'honneur plus qu'ils n'a voient jamais fait, et incontinent après le disner je fus trouver laditte dame ; elle me reçut en présence de toute sa cour et me dict qu'elle estoit bien aise de sçavoir l'occasion du passage du sieur de Grillon ; qu'elle s'estonnoit pourquoy il ne passoit pas par terre, et se fit apporter une carte pour voir le chemin de Dieppe à Bologne, et me dict qu'elle lui presteroit toute faveur, adjoutant que si vostre majesté avoit affaire de ses forces, argent et munitions, elle les luy bailleroit. Je luy dis que je la remerciois, que vostre majesté n'avoit que faire des forces de ses voisins. Elle me parla ensuite d'une quantité de nouvelles qui luy sont escrites de Paris ; des navires anglois arrestés en France et des ports fermés. J'ai commis quatre des principaux de mon conseil, ajouta-t-elle, pour traiter de cela avec vous et faire justice à l'advenir à vos subjects. Et comme elle desiroit infiniment me parler de la mort de la royne d'Ecosse et moi au contraire desirois m'en aller sans entrer en cela, elle ne se put tenir d'appeler le sieur de Walsingham pour me dire qu'il me menast en sa chambre du conseil, et me prenant par le bras en riant, dit : Voici nostre homme qui m'a voulu faire tuer<sup>2</sup> ; et me voyant sourire, elle dit que c'estoit chose qu'elle n'avoit jamais crue ; qu'elle m'avoit lousjours tenu pour gentilhomme d'honneur qui Faimoit et à qui elle voudroit fier sa vie ; qu'il falloit excuser la colère des princes et le temps ; qu'elle vouloit céder la première, afin

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 56127.

<sup>2</sup> M. de l'Aubespine était dans la conjuration de Marie Stuart.

que vous eussiez occasion de l'aimer. Je lui respondis : Madame, je suis icy venu pour traiter des affaires du roy mon maistre, et non pour autre chose ; je ne ferai jamais rien de contraire à la dignité de ma charge ni à mon honneur ; puisque vous m'estimez innocent, ce m'est un grand contentement ; toutefois je vous supplie me permettre de renvoyer d'Estrappes vers sa majesté afin que le fait soit mieux esclaircy. Elle me respondit que d'Estrappes pouvoit aller librement quand il voudroit. Puis elle me dit ces mots ; Je me suis enquis de lui et ai sçu qu'il est homme de loy et qu'il veut suivre le parlement de Paris ; je suis marrye que je luy ai esté cause de ce mal, car il m'en voudra toute sa vie ; vous luy direz que je n'espère jamais avoir à plaider un procès à Paris où il se puisse venger du tort que je luy ai fait. Je pensois prendre congé d'elle sans entrer à parler de la royne d'Escosse ; mais comme j'estois debout, elle me prit par la main et me retira en un coin de sa chambre et me dict, que depuis que je ne l'avois vue il lui estoit advenu le plus grand malheur que jamais elle eust reçu, qui estoit la mort de sa cousine germaine, de laquelle elle juroit Dieu avec beaucoup de sermens qu'elle estoit innocente ; que véritablement elle avoit signée la commission, mais que c'estoit pour contenter ses subjects, et qu'elle n'avoit jamais eu intention de la faire mourir : cette mort-là luy toucheroit au cœur toute sa vie pour plusieurs raisons, principalement pour vostre respect, sire, de la royne vostre mère, de feu vostre frère qu'elle avoit tant aimé, et me pria de rechef de faire tous les offices près vostre majesté pour restreindre avec elle plus d'amitié que jamais, réitérant ses propos qu'elle vous aimoit, honoroit et desiroit vostre bien, grandeur et santé plus qu'à soy-mesme ; qu'elle vous offroit ses gens, argent et navires contre vos ennemis. — Il y a trois princes en la chrestienté, madame, lui dis-je, le roy mon maistre, le roy catholique et votre majesté. Sous ces trois la chrestienté se remue ; vous ne pouvez, madame, avoir la guerre et querelle avec les deux, sans vostre grand mal. En toute ceste response, je ne touchai rien de la mort de la royne d'Escosse. Elle continua : Quant à vous, M. l'ambassadeur, je vous traiterai en sorte que vous partirez d'icy le plus content que jamais ambassadeur sortist de ce royaume<sup>1</sup>. Et dans une autre dépêche, M. de l'Aubespine ajoutait : Il me semble que toute espérance qu'ils avoient icy de négocier avec le roy catholique soit rompue, qui est cause qu'ils désirent fort de conserver l'amitié de vostre majesté, et la relouer plus forte que devant, dont je m'aperçois assez par les caresses et recherches que ils me font maintenant.

Pendant ce temps, l'armada sortie des ports d'Espagne et du Portugal essuya une tempête violente qui la dispersa, triste présage de ses destinées. La flotte, une fois ralliée, reprit la mer, et arriva le 29 juillet en vue de Cornouailles, déployant fies mille banderoles. Elisabeth apprit cette nouvelle avec effroi ; voyant la saison avancée, elle n'attendait pas les forces espagnoles, et l'apparition de cette immense flotte émut profondément les chefs du conseil : lord Howard, amiral, et Dracke, vice-amiral, rassemblèrent avec activité leur escadre dans le port de Plymouth, et se mirent à la poursuite de l'Invincible, qui manœuvrait pour aller joindre les navires du duc de Parme. Ceste effroyable *armada* avoit le vent à souhait ; les Espagnols arrivèrent le 6e d'août sur le soir devant le port de Calais, et mouillèrent l'ancre, attendant le secours du duc de Parme fort proche de là. La flotte anglaise jeta les ancres vers la coste de Calais, et se trouvoit en nombre de cent quarante voiles. Le lendemain, les chefs ayant

---

<sup>1</sup> Londres, 13 mai 1587. — *Despesche de M. de l'Aubespine-Château-neuf, ambassadeur en Angleterre, au roi Henri III.* — Mss. de Béthune, vol. cot. 8880, fol. 16.

résolu d'attaquer les Espagnols, trouvèrent bon de garnir quelques navires avec feux artificiels, et contraignent les ennemis à lever l'ancre. Suivant cela, furent préparés six navires, et sur les deux heures après minuit, on y mit le feu et furent lancés sur la flotte espagnole, ce qui donna l'alarme si chaude que, coupant les câbles, elle se retira en désordre. Alors il y eut quelques charges assez roides et force coups de canon laschés de part et d'autre ; l'armada esprouva des pertes, et une partie du trésor fut enlevée.

Ainsi le duc de Médina, qui commandait les Espagnols, n'était point engagé de combat sérieux ; toute la flotte appareilla et gagna le large avec un vent très favorable. Le 10 et le 11 septembre elle était parvenue entre l'Angleterre et l'Écosse, car l'intention de l'amiral était de faire le tour des lies britanniques par la mer du Nord. Les Anglois virent qu'il y avoit plus de péril que de profit à la suivre, surtout à cause que ceste mer septentrionale est sujette à se tourmenter et esmouvoir d'estrange sorte ; ils se retirèrent pour la pluspart et rentrèrent dans leurs ports. Ce fut sagement avisé : ils échappèrent à cette tempête épouvantable qui engloutit dans une seule nuit la flotte du grand roi, et avec elle ses projets de conquête. Les côtes de l'Ecosse, de l'Irlande, du Danemark, de la Norvège furent couvertes de débris de ce triste naufrage si fatal à l'Espagne ; plus de cent vingt vaisseaux périrent, et avec eux les meilleures troupes, les marins les plus expérimentés. Un seul *capitano* aborda en Espagne quelque temps après le duc de Médina ; ce fut le brave amiral Récaldo, monté sur un vaisseau percé de toutes parts, les mâts brisés par la mitraille, presque tout son équipage blessé, hors de service tellement, que de jour en jour on en jettoit cinq ou six hors le bord. La gigantesque entreprise de Philippe II, ce projet qui pouvait assurer l'unité catholique et la grandeur immense de son pouvoir, échouait ainsi par un de ces coups de fortune qui arrivent aux conquérants, à Xercès, à Tamerlan, à Napoléon. Le roi en reçut la triste nouvelle avec un calme religieux : J'avois envoyé mon armée pour punir l'orgueil et l'insolence des Anglois, et non pour combattre la fureur des vents et la violence d'une mer irritée. Je rends grâce au ciel de ce qu'il m'est encore resté des vaisseaux après une si furieuse tempête. Paroles de dignité et de résignation catholique qui sauvaient l'honneur espagnol ! Dans cette forte et patriotique résistance de l'Angleterre, l'active vieillesse d'Elisabeth avait trouvé appui chez un peuple tout neuf, que la réforme avait jeté dans le mouvement politique. De la défaite de l'*armada* date la puissance régulière des états-généraux de Hollande, que nous verrons grandir si démesurément dans la première moitié du XVIIe siècle. La Hollande va prendre place dans la balance de l'Europe : elle fournit ses braves flottes et des subsides ; elle prépare ses colonies et leur émancipation ; elle a surtout ses écrivains, ses pamphlets de liberté, ses plumes acérées et critiques. Sa naissance, ses progrès, ses développements, sa destinée inouïe sont un pas vers le temps des révolutions politiques. Elle seconde surtout l'esprit calviniste contre l'unité catholique en France.

Ainsi la grande journée des barricades, ce triomphe du système municipal et du catholicisme, avait donné partout une grande impulsion : les opinions à ménagements politiques avaient disparu comme pouvoir ; elles restaient comme influence de pamphlets et d'esprit : les hommes de science et de lumières, qui s'étaient placés à la tête des idées de transaction, se vengeaient de là nullité à laquelle ils étaient réduits par une multitude d'écrits tantôt sérieux, tantôt spirituels et moqueurs. Un de ces écrits s'adressait à Henri III lui-même, pour l'exhorter à en finir avec le parti de la ligue, dont il devait secouer le joug : Grand prince, que ne crois-tu toi-même ? Tu n'as nul si fidèle conseiller. Qui t'a

pu persuader que ces gens qui ne désirent que ta mort, qui n'ont pour but que ta couronne, mettront bas les armes conjurées contre toy, parce que tu feras le mauvais contre ceux de la religion ? Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que jamais les estrangers ne firent à les ancestres : celui qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Tu crains la ligue ! donne une paix raisonnable à tes subjects ; fais-les contenter de la raison, et n'aye peur que les autres ne s'y réduisent ; ils sont trop foibles pour résister contre toy en une mauvaise cause. Tu as encore crainte ; et de qui, bon Dieu, du roy d'Espagne ? Monstre-lui les tableaux de ton père et de ton ayeul, il tremblera jusques au fond de Castille. On te persuade que le plus fort parti est celui des catholiques, et qu'il faut que tu t'en rendes le chef pour oster ce titre au duc de Guise. On te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à toy et que tu les reçoives. Estre roy c'est ton parti ; il ne t'en faut point d'autre ; ils doivent tous céder à celui-là. Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre. Souvent encore les politiques attaquaient par de rudes sarcasmes les plus zélés catholiques. Un pamphlet intitulé : *la Bibliothèque de madame de Montpensier, l'ardente ligueuse*, contient les plus amères satires sur la cour de Henri III et les adhérents de la sainte-union. Dans ces titres de livres, que la pudeur ne permet pas toujours de citer, on trouve : *les Querelles amoureuses du comte de Soissons, avec les Observances de madame de Roussoy*. — Le Combat civil de messire de Nevers trouvé dans une serviette. — *Continuation du chant lugubre des Pages sur l'inégalité du fouet de Monsieur, à la troupe de leurs maistresses*. — *Le Jouet du Cocuage, par Com-bault, premier maistre d'hostel du roy, avec une Lamentation de n'y estre plus employé, par le mesme*. — *Le Foutiquet des demoiselles, de l'invention du petit La Roche, chevauteur ordinaire de la paix*. — *Les Couches avant le terme de la fille du président de Neuilly, mises en rimes spirituelles, par M. Rose, évesque de Senlis*. — *Le Trébuchet des filles de la cour*. — *L'Histoire mémorable et ouys du roy Hérode (Henry III), par le vicomte de Larchant*. — *Complaincte et Lamentation des Poulets du duc d'Espernon sur la blessure du sieur d'Escoublières*. Les huguenots, placés dans une position plus nette et plus libre que le tiers-parti parlementaire, attaquaient avec toutes violences le catholicisme et l'union sainte qui en était l'expression ; on ne peut se faire une idée des exagérations bizarres qu'on jetait contre le clergé, les prêtres et les frères prédicateurs, qui ébranlaient les halles de leurs vives paroles. Parmi les pamphlets que l'école genevoise et hollandaise publiait à cette époque, il en est un curieux sous le titre du *Cabinet du roy de France*. L'auteur suppute les millions de concubines que le clergé de France entretient grassement du fruit de ses simonies ; et ce calcul bizarre, offert à la crédulité passionnée des partis, porte à trois fois la population du royaume, les filles de joie, concubines des moines.

En face de telles haines le parti catholique ne restait point oisif : il attaquait à son tour, avec non moins d'acharnement, les huguenots et les politiques, **association monstrueuse d'hommes sans foi, sans conscience, dévoués à l'enfer et à ses démons noirs et puants**. Il était essentiel de bien préciser l'état des opinions au moment de la grande assemblée qui venait d'être assignée à Blois ; car une des conditions imposées par l'acte d'union entre le roi et la ligue était la convocation des états-généraux ; le catholicisme, si puissant dans l'opinion publique, devait avoir majorité dans ces états, et faire ratifier, par la solennelle représentation des provinces, les deux principes qu'il avait posés dans son manifeste : 1° la proscription de l'hérésie ; 2° la réforme des abus. La ligue était

un grand contrat d'union et d'assurance mutuelle avec son gouvernement et ses ramifications dans chaque province ; elle agissait par une seule pensée et sous une seule direction ; la plupart des villes municipales étaient entrées dans ses intérêts ; elle avait ses cahiers de doléance, ses ordres, ses volontés, Quand la majorité est ainsi organisée, il est difficile que les choix d'élections ne lui appartiennent. Dès le commencement d'août, le duc de Guise et le conseil de l'union sainte eurent l'assurance que les états de Blois seraient entièrement à leur disposition. Ce brave duc de Guise sentait l'importance de s'assurer la majorité. Immédiatement après les arrangements de Chartres, il s'était hâté de sa rendre auprès du roi, et là ils agissaient de concert avec tous les membres de l'association catholique pour dominer le conseil et les élections. Le duc de Guise écrivait à Bernardino de Mendoza, l'ambassadeur d'Espagne : Aux recherches que l'on fait de nostre amitié, nous présageons un grand changement en mieux et du tout à nostre intention. L'on remet aux estats de donner la forme et à la prendre d'eux ; c'est pourquoy j'ay recommandé par toutes les provinces de pourvoir que les députés soient si bien triés et choisis dans les trois ordres, que tous concertent l'assurance de nostre religion, la manutention des gens de biens, la recherche et punition des méchants, le règlement des affaires et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dextérité, que nous puissions retenir le roy ès bonnes volontés et conceptions qu'il montre avoir<sup>1</sup>. Le 28 août, il écrivait encore : Les pratiques et les menées qui se font par tous les endroits de ce royaume pour la desputation de ces estats nous donnent subject de nous tenir sur nos gardes et avoir plus que jamais l'œil ouvert à nostre conservation ; et si paf accident il se trouve quelques provinces où les hérétiques et leurs fauteurs ayant eu le pouvoir d'y faire nommer des députés à leur desvotion, je m'assure que la meilleure et plus saine partie sera pour les bons catholiques<sup>2</sup>. Le duc de Guise, maître du conseil, s'en félicite auprès du roi d'Espagne : Assurez sa majesté catholique de la totale puissance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'appartient, m'estant entièrement dévoué à l'accomplissement de ses volontés avec une très fidèle et très parfaite obéissance ; j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs, desquels je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis, sans y rien épargner. L'assistance dont il plaist à sa majesté catholique m'assurer, est après Dieu mon principal et plus certain recours, et un sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutés pour le nom et honneur de Dieu et de la sainte église. Au reste, ajoutait-il, quant à nos nouvelles, je vous dirai que le roy mon maistre presse fort la tenue des estats-généraux, et montre y avoir beaucoup de volonté. Je pense y avoir tellement pourvu, que le plus grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre desvotion.

Le roi d'Espagne qui ne partage pas la sécurité du duc de Guise semble pressentir les dangers toujours plus menaçants que court le chef de l'opinion catholique, et les troubles probables qui auront lieu aux états. Dans une dépêche de sa main, écrite à don Bernardino Mendoza, le roi dit : Il ne faut cesser de répéter à Mucius (le duc de Guise), dont j'ay reçu le billet, que la (*junta*) réunion de Blois va être la cause de troubles et de révolution ; qu'il fesse donc tous ses préparatifs pour sa sûreté, et qu'il ne néglige rien pour elle<sup>3</sup>. A cela le duc de

---

<sup>1</sup> Lettre du duc de Guise à Bernardine de Meudon, le 6 août 1588. — Archives de Simancas, A 604.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, cot. B 6154.

<sup>3</sup> Archives de Simancas, cot. A 6133.

Guise répond le 21 septembre : Je ne manque d'advertissemens de toute part qu'on veut attenter à ma vie ; j'y ay, grâce à Dieu, bien pourvu, tant par amas que j'ay fait d'un bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué, par présens et argent, une partie de ceux desquels on se veut servir en ceste exécution ; que si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ay fait à Paris ; qu'on y prenne garde<sup>1</sup>. Les choses en étaient ainsi lors de la convocation des états de Blois. De part et d'autre on agissait pour obtenir des députés dans le sens de sa propre opinion. Les huguenots étaient tout à fait mis hors de cause ; la querelle politique était entière entre le tiers-parti royaliste et les catholiques de la ligue, représentés, l'un par Henri ni, et l'autre par le duc de Guise. Si l'on obtenait des états dans le sens de la première opinion, la royauté secouait la ligue ; dans l'hypothèse contraire, le parti catholique triomphait puissant et dominateur.

Henri III s'était rendu à Blois longtemps avant l'arrivée des députés, afin de préparer les esprits et de dominer l'assemblée, A mesure que les choix étaient connus du conseil, le roi pouvait se convaincre que la ligue avait triomphé. Presque sur tous les points, les villes, les bourgs, les bailliages, sauf la gentilhommerie, avaient député des membres de la sainte-union ; quand une grande émotion agite les masses, les élections arrivent sous l'impression d'une idée, d'un intérêt. Paris comme toujours s'était distingué par sa couleur prononcée, et à la tête de sa députation, elle avait placé le prévôt Marcel ou Marteau, récemment élu par le parti dominant. Le roi eut la certitude, aux approches des états, qu'une forte résolution serait prise, et il se décida tout à coup à changer son conseil. Était-ce mécontentement de ce que ce conseil n'avait pas eu assez d'habileté pour lutter contre l'influence de la ligue ? Était-ce soupçon de trahison ? Voulait-il faire une concession aux députés, en choisissant parmi eux ses secrétaires d'état ? Je me fusse grandement estonné, dit Pasquier, si ces changemens se fussent motivés par la nouvelle réconciliation faite entre luy et ses subjects. Il a pris la route de Blois où il a assigné tous les desputés des estats ; et sou-4ain qu'il y est arrivé, il a renvoyé M. de Chiverny, son chancelier en sa maison, et le seigneur de Bellièvre, Fun des premiers conseillers en son conseil d'estat, sans rendre la raison pourquoy. Le semblable il a fait des seigneurs de Villeroy, Pinart, Brûlart, secrétaires d'état ; du sieur de Combault, premier maistre d'hostel ; et des sieurs de la Grange-le-Roy et Molant, trésoriers de l'espargne ; et par une estrange métamorphose, a choisi pour garde des sceaux M. de Mon-tholon qui estoit simple advocat consultant en la cour de parlement ; pour secrétaire d'estat les sieurs de Beaulieu, Ruzé et Revolt ; celui-là qui Favoit autrefois suivi, mais s'estoit retiré de son service en sa maison il y avoit douze ou treize ans ; cestuy-ci homme très sage qui conduisoit les affaires de M. d'Espéron et estoit sur le point de se retirer en son pays. Quelques-uns estimaient que ces mutations avaient été faites pour gagner la bonne grâce des desputés, estimant qu'ils ne seront marrys de ce nouveau changement. Tant y a que c'est un coup de maistre, dont on ne sauroit rendre la raison. Mais quelque chose qu'il en soit, M. de Guise, plein d'entendement, se fait accroire et que ceste assemblée et ces changemens ne sont faits que pour se venger de luy. C'est pourquoy délibérant de parer aux coups, il a fait une contre-mine et établi de telle façon les affaires par toutes les provinces que la plus grande partie des desputés sont pour lui ; et depuis qu'il est arrivé en la ville de Blois, tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en flotte avec M. le cardinal de Guise

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, col. B 6132.



son frère<sup>1</sup>. Ce changement du conseil était accompli au moment où les députés arrivaient de tous côtés à Blois. Jamais ils n'avaient été plus nombreux et mieux choisis dans les trois ordres. Le conseil chercha vainement à les pratiquer, à les faire prononcer contre l'union catholique et municipale ; tous restèrent fidèles au mandat qu'ils avaient reçu des villes dont ils étaient les sincères représentants, car l'union formait la base de leurs cahiers. Les états se montrèrent, le 1er octobre, avec leur caractère de pompes religieuses : Il y eut en une procession beaucoup de magnificence et apparence de desvotion. Tous les princes, princesses, seigneurs, daines qui estoient à la cour, et en général tout le peuple, tant forains que des lieux, y assistèrent. Ils portèrent en grande pompe le sacrement, par les rues, lesquelles pour cet effect furent tapissées et drapées. Sa majesté semblablement y assista avec des desputés des trois estats, marchant en leur ordre et rang. Arrivés en ceste ordonnance à Nostre-Dame-des-Aydes, l'archevesque de Bourges célébra la messe et l'évesque d'Évreux fit le sermon. Le dimanche neufvième, le roy, les seigneurs et tous les desputés des trois estais firent ensemblement la communion au couvent des Cordeliers appelé Saincl-François, afin de confirmer l'union et correspondance qui doit estre entre eux tous, en la perfection de leur entreprise, de laquelle par le moyen de ceste union et grande intelligence, tous infailliblement espéroient grand fruit<sup>2</sup>.

Les premières opérations politiques de rassemblée de Blois portèrent sur les présidences des trois ordres ; il était essentiel de constater par les choix que le parti catholique et de la sainte-union était en complète majorité dans les états. Ce but fut atteint par les élections, car fut nommé poirr président des ecclésiastiques en l'absence de MM. les cardinaux de Bourbon et de Guyse, l'archevesque de Bourges, l'un des plus fervents de la sainte-union ; furent semblablement eslus, MM. le comte de Brissac et de Maigude pour présidents de là noblesse. Pour le tiers-estat fut eslu le prevost des marchands de Paris. La ligue, ainsi maîtresse des délibérations, constatait sa force et son esprit. Le seizième jour d'octobre, quand tout fut prêt pour l'ouverture des états, le roi vint en personne avec les conseillers de la couronne pour écouter les doléances et demander appui : Messieurs, c'est la restauration de mon estat, par la réformation générale de toytes les parties d'iceluy, que j'ai autant recherchée, et plus, que la conservation de ma propre vie ; joignez-vous donc à ceste très instante requeste que je luy en fais, luy demandant qu'il renforce de plus en plus la constante volonté qu'il a déjà enracinée pour ce regard en mon cœur. La tenue des estats-généraux est un remède pour guérir, avec les bons conseils des subjects, les maladies que le long espace de tetail)S et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et pour raffermir la légitime auctorité du souverain. Je n'ai point de remords de conscience pour brigues ou menées que j'aye factes. Et je vous en appelle tous à tesmoin pour me faire rougir comme le mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne façon, et le roi regarda le duc de Guise : Je suis voslte roy donné de Dieu et suis seul qui le puis vérilablement et légitimement dire. Les tesmoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai tousjours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques ; se trouvera-t-il donc des esprits si peu capables de la vérité qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens ? Le roi récita ces paroles avec aigreur ; puis se calmant, il rappela les règlements à faire, la

---

<sup>1</sup> Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 1re.

<sup>2</sup> *Mémoires de la ligue*, tom. II, p. 522-523.

restauration et réformation du royaume ; enfin il attaqua hautement le parti du duc de Guise : Par mon saint esdict d'union, toutes autres ligues que sous mon auctorité ne se doivent souffrir, et quand il n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu, ni le devoir ne le permettent, car toutes ligues et pratiques sont devoirs de roy, et en toute monarchie bien ordonnée crime de lèse-majesté. Je vous prie, par le nom des vrais François, amateurs de leur prince légitime, par la charité que vous portez à vostre patrie, par vos femmes, vos enfants, que vous vaquiez aux soins du public, que vous vous unissiez et ralliez à moy pour combattre les désordres et la corruption de cet estat. Et moi je vous adjoumerai à comparoistre au dernier jour devant le Juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à descouvert, là où les masques des artifices et dissimulations seront levés ; vous y recevriez la punition de vostre désobéissance envers vostre roy et de vostre peu de générosité et loyauté envers l'estat. Il y avait de la tristesse et de la majesté dans les paroles de Henri III remuant les sympathies catholiques ; mais quelle confiance pouvait-il inspirer ? quel gage avait-il donné à la sainte cause ? Fallait-il livrer les forces de la ligue et son autorité aux mignons de cour, à d'Épernon, exilé un moment, privé de ses honneurs, et qui néanmoins conservait en secret toutes les affections du monarque ?

Les royales pensées furent développées par M. de Montholon : Messieurs du clergé, dit-il, remédiez aux injustes provisions, à ces incapables admissions aux charges ecclésiastiques, à l'ambition, à l'avarice, au mespris du droit divin, à la corruption et dépravation des monastères, de leurs règles et discipline. Messieurs de la noblesse, vous devez l'obéissance au roy, vous devez tenir main-forte à justice, à l'exemple de vos prédécesseurs. Desputés du tiers-état, vostre principal manquement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour estre la justice, fondement et stabiliment de toute monarchie. Les lois ne sont plus exécutées ; il semble qu'à ceste heure, elles ne sont autre chose que papiers escrits ; vous remettrez l'église du Dieu en son ancienne resplendeur ; toute bénédiction environnera ceste monarchie sous l'auctorité de nostre roy très chrestien.

Aux paroles, Henri III joignit les actes. Son conseil avait jugé que pour empêcher le développement de toute ligue clandestine du duc de Guise, le roi devait renouveler le serment de l'union. En se mettant à la tête de l'opinion catholique, le roi faisait de la ligue une question personnelle ; il ne s'agissait plus que d'une seule chose, à savoir si on le préférerait pour chef, lui couvert de la pourpre royale, au duc de Guise avec sa faveur toute populaire. Dans cette première et solennelle séance, l'édit d'union fut donc lu à haute voix par le garde-des-sceaux ; puis, l'archevêque de Bourges commença une longue harangue : Exécutez heureusement, sire, la charge que Dieu vous a donnée ; restaurez le genre humain quasi perdu en vostre royaume ; vostre majesté dès ses jeunes ans a esté touchée de l'esprit de sapience de Dieu comme Salomon, pour régir et gouverner vos peuples, et ainsi que le jeune aigle, avez porté le foudre du haut Dieu jusque sur le front des ennemis de sa divine majesté et de la vostre, les chassant jusques aux extrémités de vostre royaume. Sous un si grand roy nous allons voir l'audace des hérétiques réprimée ; les villes se verront libres sans arquebousiers ni tambours ; justice et paix s'entr'embrasseront ; par une mesme union de religion sous un mesme Dieu et roy, sera commencé le règne du Christ, idée et exemplaire de ce royaume céleste auquel nous aspirons tous. Henri III répondit aux états : Messieurs, vous avez ouy la teneur de mon édict et entendu la qualité d'iceluy, et la grandeur et dignité du serment que vous allez présentement rendre ; et puisque je vois vos justes désirs tous conformes aux

miens, je jurerai comme je jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'observation de ce mien édict, tant que Dieu me donnera la vie icy bas. Ce qui fut fait avec grand applaudissement et acclamations de tous criant : *Vive le roi !* Et le greffier des états dressa procès-verbal de cette noble et belle cérémonie, dans laquelle le roi adoptait la constitution de la ligue, la charte populaire. Ce jour-là les rois sont appelés amis du peuple, restaurateurs de la liberté, et presque toujours ils périssent à l'œuvre. Les cris de *vive le roi !* annoncent souvent l'exil et l'échafaud.

L'acte d'union adopté par Henri III semblait de nature à pacifier les questions vives et puissantes qui s'agitaient autour de l'autorité royale. Les états étaient donc constitués ; ils allaient délibérer librement et solennellement. Les députés se divisaient en deux fractions distinctes ; tous étaient catholiques fervents ; tous avaient signé l'acte d'union ; il n'y avait pas de huguenots ; mais on y comptait des royalistes et des partisans de la maison de Lorraine. C'était une querelle de personne, et, faut-il le dire, le parti du duc de Guise était en majorité, car le brave chef de guerre du catholicisme avait donné des gages ; et qu'espérait-on de Henri de Valois, si mobile d'opinions et de conduite ? Aussi les amis du duc de Guise lui conseillaient de profiter de sa position brillante, de sa haute faveur pour s'élever avec prudence au poste immense auquel il aspirait. Il reste dans un manuscrit contemporain les avis qui lui furent adressés par un des chefs de la ligue : *Puisque vous estes maintenant retourné à Blois, il faut premièrement vous installer à la cour ; il vous sera facile ensuite d'y appeler tel de vos serviteurs que vous voudrez. Pour bien vous mettre à la cour, trois choses vous sont nécessaires : la faveur du roy, un estat, et que les courtisans dépendent de l'affection qu'ils vous porteront. La faveur du roy vous sera continuée, voire augmentée, si vous le sçavez maintenir entre l'amour et la crainte, c'est-à-dire s'il demeure en l'opinion qu'il a déjà, que vous avez tant de puissance qu'il n'est pas en son pouvoir de vous desfaire. Quant à Testât, le plus ample pouvoir que vous pouvez obtenir et au plus tost que vous le pourrez avoir, c'est le meilleur. Tel pouvoif que l'on vous donne, ne le méprisez point et ne le mesurez pas au comptant de vos lettres, mais eslargissez-le jusqu'où s'estendra vostre puissance, et souvenez-vous que Charles-Martel combattit et eut beaucoup de peine pour parvenir à estre maire du palais, et qu'enfin ledict Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité luy servit d'eschelle pour monter à la grandeur à laquelle il parvint. Prenez donc l'estat que l'on vous baillera, et pour le nom de connestable, il faut tascher que les desputés des estats requièrent qu'il vous soit donné. Je souhaiterois que vous montrassiez aimer ceux que le roy aime, non en esclave, mais avec la dignité de vostre rang. Quant à la royne-mère, vous avez aperçu jusqu'icy que tost ou tard elle vient à bout de ce qu'elle désire du roy ; voilà pourquoy vous devez continuer à l'honorer comme vous faictes. Ces conseils laissaient pénétrer les desseins futurs de la grande race de Lorraine ; il s'agissait d'entraîner les états dans ces nouvelles voies politiques à un changement de dynastie après la mort de Henri III au profit des Guise.*

Une première question fut posée dans rassemblée, par le bureau du tiers-état ; on demanda si on besogneroit par résolution ou par supplication envers le roy, c'est-à-dire s'il faudroit qu'il passast bon gré mal gré par tout ce qui seroit par eux arrêté, ou bien que l'on usast d'humbles remonstrances envers luy pour en arrester, puis après, ce qu'il trouveroit le meilleur, ainsi que d'ancienneté on

l'avoit tousjours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre<sup>1</sup>. Si l'opinion du tiers-état avait dominé dans l'assemblée, elle eût entraîné la plus sérieuse des innovations dans le système monarchique ; les états changeaient leur droit de remontrances ou d'avis en une égale coopération au pouvoir législatif, véritable souveraineté parlementaire, le clergé demandait à son tour le concile de Trente, la grande charte de l'église, catholique. Il régnait dans les bureaux, comme au sein de l'assemblée, une liberté d'expressions, qui trouvait popularité dans les masses, En une harangue faite en la chambre des députés du clergé, il est advenu à celui qui portoit la parole d'appeler la journée des Barricades, l'heureuse et sainte journée des Tabernacles, ce qui n'est point braver le roy à petit semblant et dont il a esté adverty. Le semblable se trouva presque en la noblesse<sup>2</sup>. Rien ne retentit plus profondément dans les entrailles de cette bourgeoisie que les mesures populaires contre les huguenots : La proposition a esté générale entre les trois estats de demander une guerre immortelle et sans respjt encontre les hérétiques. Je vous raconte chose vraie, continue Pasquier, comme ceste requeste a esté faite en troupe, il y a eu un de la compagnie qui a esté si imprudent de dire tout haut que toutes ces belles paroles du roy n'estoient que vent. Et à l'instant le roy a esté sommé par nostre prevost des marchands de lui rendre response cathégorique. Le roy sagement a fait semblant de n'avoir entendu le premier, bien qu'il ait esté ouy par chascun ; et quant au second, il a respondu qu'il les esti-moit tous si bons François qu'ils ne s'en voudroient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avoient encommencé. Trois jours après il les a fait rappeler en sa chambre et leur a entériné leur requeste.

Ces mouvements d'opposition dans les états si aigrement jugés et appréciés par Pasquier, l'écrivain du tiers-parti parlementaire, tenaient surtout à ce que le roi Henri III, quels que fussent d'ailleurs ses actes, n'inspirait pas une entière confiance aux députés. Son expression, moqueuse et rarement réfléchie, poursuivait de sarcasme et de plaisanterie l'esprit de la ligue qui se prononçait si vivement ; on savait que les prodigalités du trésor s'appliquaient spécialement aux royalistes, à ceux que les pamphlets catholiques désignaient sous le nom de mignons, favoris, courtisans. Pendant la durée de ces états, il circula des brochures, écrits, remontrances sous ces divers titres : *Advertissement aux trois estats de la France sur l'entretienement de la paix. — La decouverte des deniers salés, desdiée au roy et à MM. des estats de Blois : advis très utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances, sur les partisans du sel. — Bon advis et nécessaire remontrance pour le soulagement des pauvres du tiers-estat.* Les pamphlets s'attaquaient surtout au duc d'Epéron et aux politiques, que l'éloquent curé Lincestre dénonçait par des allégories vives et pieuses. Dans toutes leurs formes extérieures, les états conservaient les témoignages de gratitude envers le roi : Marteau, au nom des communes et du tiers-état, adressait en ces termes des remerciements à Henri III : *Sire, vostre bonté et clémence nous promet ce que nous avons requis et souhaité avec tant de continuelles larmes et prières, que vostre majesté, suivant les vœux qu'il lui a plu faire de restablir nostre sainte religion en son entier par l'extirpation de toutes erreurs et hérésies, réglera et remettra les ordres altérés, donnera soulagement à son pauvre peuple sans lequel nous sommes menacés d'une entière ruine et désolation de cet estat. En quoy, sire, nous protestons de ne*

---

<sup>1</sup> Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 3.

<sup>2</sup> Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 3.

manquer nullement de nostre très humble, très fidèle et très dévotieux service et de n'y espargner nos propres vies jusqu'au dernier soupir. En même temps le baron de Senecey complimentait le roi au nom des gentilshommes : Sire, nous espérons aussi de vos promesses sacrées le rétablissement de l'honneur de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine, et autres choses utiles à vostre estat et nécessaires à vostre pauvre peuple. De nostre part, sire, nous protestons tous d'y apporter la fidélité, zèle, affection et générosité qui tousjours a esté naturelle aux gentilshommes françois, en l'endroit de leurs rois et princes souverains.

Mais en dehors de ces rapports officiels, il y avait mécontentements, oppositions dans les états. Les mesures du conseil avaient aigri les esprits, un moment patriotiquement réunis par la nouvelle de l'invasion du duc de Savoie dans le marquisat de Saluées ; les nouveaux secrétaires d'état paraissaient les hommes du duc d'Épernon, du tiers-parti se rapprochant du roi de Navarre ; pouvait-on leur confier les intérêts de la sainte-union catholique ? n'était-il pas naturel d'en laisser la conduite au brave duc de Guise, à cette noble maison de Lorraine ? La majorité des états exprimait ses craintes dans les petits comités ; elle avait des rapports journaliers avec Henri de Guise autour duquel tous les mécontentements se groupaient. La position devenait inextricable ; le roi devait-il changer son conseil, le composer absolument des hommes qui avaient la confiance de l'union catholique ? La reine-mère, mécontente du renvoi de Chiverny et de ses collègues, et apercevant toute la puissance des états, n'était pas étrangère à ce mouvement qui eût modifié le conseil du roi dans le sens de la ligue. Fallait-il subir une opinion aussi formidable ? telle n'était pas la tendance du roi ; il roulait d'autres desseins.

Une erreur de l'esprit d'Henri III avait toujours été que son nom était encore une puissance sur l'opinion catholique. Dans ses jeunes années, alors duc d'Anjou, il avait rendu de grands services au catholicisme dans les batailles ; devenu roi, cela s'était effacé. La qualité d'un chef de parti, son influence surtout tient à la condition absolue de servir les caprices, les haines, les passions de ce parti ; quand on secoue cette loi impérieuse qui prend une conscience d'homme pour en faire un instrument, on devient en exécration ; et telle était alors la triste position de Henri III ! comment croire qu'il pouvait lutter de popularité avec le duc de Guise ? comment espérer qu'en lançant un coup d'état contre cette maison, il se substituerait à sa grandeur, à son influence ? ne savait-il pas que la race des Guise éteinte, il se serait élevé une autre famille, qui aurait été placée haut dans la ligue, par cela seul qu'elle représenterait les intérêts catholiques ? C'est cependant à ce coup d'état, à cette exécution des chefs de la famille de Lorraine que s'arrêta Henri III ; il les accusait d'être la cause des embarras infinis que suscitait à la royauté l'assemblée de Blois : en les frappant, tout ne rentrait-il pas dans l'ordre ? Sçachez, écrit encore Pasquier, que le roy étoit indigné des particularités qui se passoient en nostre assemblée, — tellement que c'estoit vraiment une hydre dont l'une des testes coupée en faisoit renaistre sept autres, mesme que trois ou quatre jours auparavant, M. de Guise estoit entré avec lui en une dispute tant de son estat de lieutenant-général que de la ville d'Orléans —. Il se deslibère de faire mourir ces deux princes, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux conseils<sup>1</sup>. D'où vint ce coup de force subit et désespéré ? qui l'imposa à la royauté impuissante de Henri III ? Il ne reste aucune trace d'une délibération positive ; mais tout porte à croire que

---

<sup>1</sup> Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 5.

l'assassinat des princes lorrains, que le coup d'état de Blois fut conseillé par le tiers-parti du duc d'Epéron, menacé lui-même du poignard par la ligue, et qui, à la tête d'une armée, offrait ses braves soldats à la royauté mécontente. Le roi posait ici en fait, comme à la Saint-Barthélemy, l'existence d'une conjuration, pour justifier l'exécution de quelques hautes têtes. Le parti modéré allait aux excès par le besoin d'en finir avec les opinions qui fatiguaient ses convictions tièdes ; c'est souvent sa nécessité ; et alors il est plus cruel que les opinions extrêmes.

La résolution fut donc prise en conseil, de frapper d'un seul coup le duc de Guise et la ligue des états : ils s'étaient trop complètement confondus dans leurs délibérations pour qu'il ne les atteignît pas en même temps ; Henri III pensait effrayer les députés par une résolution violente, afin de dominer ensuite leur majorité. Les avertissements n'avaient point manqué au digne chef de la maison de Lorraine : Trois jours avant la mort de M. de Guise à Blois, madame de Guise invita à souper M. le cardinal son frère, Monsieur de Lyon, le président de Neuilly, le prevost des marchands Marteau, et Maudreville ; auxquels, après avoir bien soupé, M. de Guise exposa les avis qu'il avoit de divers endroits, que le roy devoit attenter sur sa personne. Lors ledict sieur de Lyon fut d'avis de passer outre ; qui quittoit la partie la perdoit ; qu'il ne reviendroit jamais au point où il estoit parvenu avec tant de peines d'avoir fait convoquer des estats et y avoir fait desputer tant de gens de sa faction ; que le roy estoit assez sage, qu'infrailliblement il appréhenderoit sa ruine manifeste en ce cas-là, sachant la part que ledict sieur de Guise avoit dans les estats et dans les provinces mesme, et qu'il ne se résoudroit jamais d'attenter sur lui. Le président de Neuilly, en larmoyant, lui disoit : Si vous vous perdez, monsieur, nous sommes tous perdus ; je suis bien d'avis dépasser outre, mais néanmoins vous devez prendre garde à vous. Marteau disoit qu'on estoit les plus forts ; qu'il ne falloit rien craindre, et néanmoins qu'il ne falloit point se fier, mais plustost prévenir et se mettre devant. Maudreville dict en jurant que le roy estoit un fol, et qu'il falloit croire qu'il n'auroit aucune prévoyance et appréhension, mais exécuteroit son dessein bien ou mal. Et partant qu'il falloit se lever devant lui, car il ne faisoit nullement sûr. M. de Guise respondit que Maudreville avoit plus de raisons que tous ; mais que néanmoins les affaires estoient réduites à tel terme, que quand il verroit entrer la mort par la fenestre, il ne voudroit pas pourtant estre sorti par la porte pour la fuir<sup>1</sup>.

Le jeudy 23 décembre, en sortant de la messe, le duc de Guise passa au grand jardin en attendant son heure de disner, où estant arrivé, le roy le tire à l'escart pour se promener eux deux, et en même temps que sa majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. lis furent si longs, que chascun s'estonnoit de ce que le roy outrepassoit ainsi l'heure de son repas. Le duc ayant rompu le discours du roy, lui dit que depuis le temps que sa majesté luy avoit fait l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces, il auroit essayé, en diverses façons, à lui faire paroistre par infinies actions, le témoignage de ce bienfait et l'affection qu'il luy portoit ; mais que par malheur ses actions les plus pures estoient prises tout à rebours par Ja malice et artifice de ses ennemis, chose qui lui estoit doresnavant insupportable, et il estoit résolu de s'en venger par son esloignement, priant sa majesté de recevoir la démission de ses charges et emplois, et luy permettre de se retirer en son gouvernement, lui octroyant la survivance pour son fils. Le roy fut fort

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 661. (Bibliothèque royale.)

estonné de ces demandes, luy dict qu'il vouloit entièrement se confier en luy, tant s'en faut qu'il voulust recevoir ses démissions, au contraire il désiroit plustost de l'accroistre ; le duc de Guise dict de rechef au roy que décidément il remettoit ses charges entre ses mains. — *Non*, dict le roy, *je ne le veux pas, la nuit vous donnera conseil*. Et incontinent recognoissant, par ceste dernière attaque du duc de Guise qu'il estoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, disposa sa partie en ceste façon : après avoir soupe, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt de faire tenir un carrosse prest à la porte de la galerie des Cerfs. Sur les neuf heures du soir, le roy mande Larchant, capitaine des gardes-du-corps, lequel, bien que malade d'une dyssenterie, va vers sa majesté, qui luy commande de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requeste pour le prier de faire en sorte qu'il fust pourvu à leur payement ; et lorsque le duc entreroit dans la chambre du conseil du roy, de se saisir de la porte, en telle sorte que quiconque ce fust ne pust entrer, ny sortir, ny passer. Cela commandé, le roy se retire, sur les dix à onze heures du soir, entre dans son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuit : *Mon fils*, luy dict-il, *allez vous coucher, et dites à du Halde qu'il ne faille pas à m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez icy à pareille heure*. Le roy prend son bougeoir et s'en va coucher avec la royne. Et pendant ce repos, l'on dict que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, dont il se retira sur les trois heures ; un de ses domestiques le vit lisant cinq billets portant advis qu'il eust à se donner garde des entreprises du roy. Le duc ayant dit à ses gens le subject de ces advertissements, ils le supplient ne les vouloir mespriser. Il les met sous le chevet, et se couchant, leur dict : *Ce ne seroit jamais fini si je voulois m'arrester à tous ces advis ; il n'oseroit : dormons, et vous allez coucher*. Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la royne, Damoiselle Louise Dubois de Prolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande que c'estoit : *C'est du Halde ; dites au roy qu'il est quatre heures*. — *Il dort et la royne aussi*. — *Éveillez-le*, répondit du Halde ; *il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux*. Le roy, qui ne dormoit point, ayant passé là nuit en belles inquiétudes, entendant parler, demande à la demoiselle que c'estoit : *Sire*, dict-elle, *c'est M. du Halde qui dict qu'il est quatre heures*. — *Prolant*, dict le roy, *mes bottines, ma robe et mon bougeoir* ; se lève, et laissant la royne dans une grande perplexité, va en son cabinet, où estoit déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roy demande les clefs de ces petites cellules qu'il avoit fait dresser pour des capuchins ; les ayant, il y monte, le sieur de Termes portant le bougeoir ; le roy en ouvre une et y enferme le sieur du Halde, et successivement les quarante-cinq qui arrivoient ; il parle ainsi à ceux de son conseil : *Vous sçavez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent découvertes ; à l'heure que je parle il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en ceste extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin !* Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, chascun d'eux approuve son dessein et font tous offres de leurs humbles services et de leur propre vie. Cela fait, il va en la chambre où estoient ses quarante-cinq gentilshommes, auxquels il parla en ces termes : *Il n'y a personne de vous qui ne soit obligé de recognoistre combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moy, ayant fait choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume pour me confier à vostre valeur et fidélité ; vous avez éprouvé, quand vous avez voulu, les effects*

*de mes bonnes grâces, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez esté refusés, et bien souvent ay-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous estes très obligés ; mais maintenant je veux estre le vostre en une urgente occasion où il y va de mon honneur, de mon estat et de ma vie. Vous sçavez tous les insolentes et les injures que j'ay reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ay souffertes jusques à faire douter de ma puissance et de mon courage ; vous avez vu en combien de façons je 'ay obligé, pensant ralentir le cours de ceste violence et furieuse ambition. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Promettez-moi de m'en venger en luy ostant la vie !* Tous ensemble d'une voix promirent de le faire mourir ; et l'un d'entre eux, nommé Périac, frappant de sa main contre la poitrine du roy, dict en son langage gascon : *Cap de jou, sire, je bous le rendrai mort.* Là-dessus sa majesté ayant commandé de cesser leurs offres de service de peur d'éveiller la royne sa mère : *Voyons, Messieurs, qui de vous a des poignards ?* Il s'en trouva huict, dont celui de Périac estoit d'Escosse. Ceux-cy sont ordonnés pour demeurer dans la chambre et le tuer. Le sieur de Loighac s'y arresta avec son épée ; il mit douze de ses compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour ; ceux-cy dévoient le tuer à coups d'espée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. Le roy, après avoir ainsi parachevé de donner l'ordre qu'il vouloit estre suivi pour ceste exécution, vivoit en grande inquiétude. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit et ne pouvoit durer en place contre son naturel ; parfois il se présentoit à la porte et exhortoit ses gardes à ne pas se laisser endommager par le duc de Guise : *il est grand, il est puissant, j'en serois marry,* disoit-il. On lui vient dire que le cardinal estoit au conseil ; mais l'absence du duc le travailloit surtout. Il estoit près de huict heures quand le duc de Guise fut esveillé par ses varlets, luy disant que le roy estoit prest à partir. Il se lève soudain, s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requeste. Le duc lui promet contentement ; il entre dans la chambre du conseil. Et peu après que le duc de Guise fut assis : *J'ay froid,* dit-il, *le cœur me faict mal, que l'on fasse du feu ;* et s'adressant au sieur de Morfontaine : *Monsieur, je vous prie de dire au premier varlet-de-chambre du roy que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de rose ;* et ne s'en estant point trouvé, il lui apporta à la porte des prunes de Brignolles. Là-dessus, sa majesté ayant sçu que le duc de Guise estoit au conseil, dit à M. Revol, secrétaire d'estat : *Allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler à moy en mon vieux cabinet,* et le sieur de Nambu luy ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé. C'estoit un grand personnage, mais timide. *Mon Dieu !* s'escria le roy, *Revol, qu'avez-vous ? que vous estes pasle ; vous me gasterez tout ; frottez vos joues ; frottez vos joues,* Revol. — *Il n'y a point de mal, Sire,* dict-il ; *c'est M. de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que votre majesté ne luy commande.* Le roy commanda de luy ouvrir et de le laisser entrer et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac rapportoit une affaire de gabelle quand le sieur de Revol entra ; il trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles, et lui ayant dit : *Monsieur, le roy vous demande ; il est en son vieux cabinet,* se retire, rentre comme un éclair et va trouver le roy. Le duc de Guise met des prunes dans son drageoir, jette le reste sur le tapis : *Messieurs,* dict-il, *qui en veut se lève ;* il trousse son manteau sous le bras gauche, met ses gants et son drageoir sur la main de mesme costé, et dit : *Adieu, Messieurs.* Il heurte à la porte ; le sieur de Nambu lui ayant ouvert, sort, ferme la porte après soy. Le duc entre, salue ceux qui estoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en mesme temps et le suivent



comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et tournant le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montseriac l'ainé qui estoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulust reculer pour se mettre en desfense, et tout d'un temps et par luy-mesme frappe d'un coup de poi ; gnard dans le sein gauche, disant : *Ah ! traître, tu en mourras*. En mesme instant le sieur des Affravats se jette à ses jambes, et le sieur de Semalens lui porte par le derrière un grand coup de poignard près la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'espée dans les reins, le duc criant à tous ses coups : *Hé ! mes amis, hé ! mes amis, hé ! mes amis !* Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur de Périac, il s'escria fort haut : *Miséricorde !* et bien qu'il eust son espée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il estoit puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, au pied du lit du roy où il tomba. Ces dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux : *Ah ! on tue mon frère ;* et se voulant lever, il est arrêté par M. le mareschal d'Aumont qui, mettant la main sur son espée : *Ne bougez pas ;* dict-il, mordieu ; *Monsieur, le roy a affaire de vous ;* aussi l'archevesque de Lyon, fort esfrayé, joignant les mains : *Nos vies, dict-il, sont entre les mains de Dieu et du roy.* Après que le roy eut sçu que c'en estoit fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu M. de Guise estendu sur la place, entre, et commande au sieur de Beaulieu de visiter ce qu'il avoit sur lui. Il trouve autour du bas une petite clef attachée à un chaisnon d'or, et dedans la pochette des chausses, il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze escus d'or et un billet de papier où estoit escrit de la main du duc ces mots : *Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois.* Un cœur de diamant fut pris, dict-on, en son doigt par le sieur d'Anraguet. Pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, apercevant encore à ce corps quelque petit mouvement, il lui dict : *Monsieur, pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demander pardon à Dieu et au roy ;* alors sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en ceste façon ; puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, lequel, par le commandement du roy, fiet brusler le corps par son exécuteur en ceste première salle et à la fin jeter ses cendres à la rivière<sup>1</sup>.

Il mourut, le Macchabée de l'église, l'aîné de la grande race des Guise, de cette race en qui le principe religieux et municipal s'était personnifié. Simple capitaine, ou à la tête d'une forte armée, il montra le même courage, la même capacité militaire ; il avait été heureux dans toutes ses entreprises ; seulement il manquait de cette puissance de résolution qui va sur-le-champ à un but et le touche. Nul doute que son dessein ne fût de poser sur sa tête la couronne, de France en l'entourant d'une auréole catholique, en vertu de sa lignée carlovingienne. Ces usurpations s'étaient vues ; et un maille du palais, l'homme des batailles, n'avait-il pas tonsuré dans Un monastère les Mérovingiens dégénérés ? Plus tard, le fier vassal Hugues Capet, le fils des barons de la terre, n'avait-il pas dépouillé le pieux descendant de Charlemagne, l'expression de l'église et des clerks ? Le duc de Guise avait plus de difficulté à vaincre, parce que le principe de l'hérédité était plus profondément établi dans les esprits : il

---

<sup>1</sup> Ce curieux récit est emprunté à un mss. de la collection Dupuy, vol. 661.

hésita trop parce qu'il ne fut jamais nettement secondé par l'Espagne ; Philippe II savait qu'en France le duc de Guise lui disputerait la prééminence sur la royauté religieuse. Après les barricades, la faveur populaire aurait pu l'élever au trône ; il préféra la lieutenance-générale, espèce de mairie du palais qui préparait les voies à une ambition plus large. L'élection du cardinal de Bourbon lui assurait ce résultat. Henri de Guise arrivait au trône par la succession légitime, idée saluée par le peuple, comme l'était l'exclusion du Béarnais, huguenot maudit ; et c'est ce qui le séduisit sans doute, car la secousse était moins violente par l'hérédité simple qu'en essayant une révolution de race.

Dans les vieilles collections inédites se sont conservées deux lettres de Henri III, écrites au moment même de l'assassinat du duc de Guise. Il est essentiel de prendre en quelque sorte la royauté sur le fait, et pénétrer dans ses plus intimes pensées pour savoir si sa main trembla, si le cœur faillit. La première est adressée au duc de Nevers : *Mon cousin, estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma cognoissance que le duc de Guise travailloit à dresser sa partie pour se saisir de ma personne et troubler de nouveau mon estat, j'ay pensé que ce serois à bon droit estimé indigne, par tous les princes estrangers, de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, si je n'arrachois le cours de tant d'entreprises, et par là conserver ma vie et mon estat, et donner moyen à mes pauvres subjects de vivre en repos. Je vous dirai seulement que le dict sieur de Gesvres vous fera entendre ce que je luy ay commandé de vous dire, par quoy je vous prie de le croire comme vous feriez moy-mesme, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très sainte garde. A Blois, le 23e jour de décembre 1588. Henry<sup>1</sup>.* La seconde lettre de Henri III était mandée aux échevins de Rouen : *Nos amés et féaulx, nous vous dirons que, au lieu que nostre bonté devait adoucir le duc de Guise, puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaicts, il devait, par nos gratifications, se ranger en son devoir ; mais il estoit devenu si insupportable en ses comportemens, et faisoit tous les jours tant de mauvais desseins contre nostre propre vie, que la conservation d'icelle n'estoit plus qu'en la perte de la sienne, au soulagement et repos de nos pauvres subjects ; donnant au surplus ordre que les habitants de nostre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront tousjours prest à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'étant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent ; car tel est nostre plaisir<sup>2</sup>.*

Le coup d'état ne se borna point au duc de Guise. L'exécution contre la fière tête de la maison de Lorraine ne s'était pas passée sans rumeur qui s'entendit de la chambre du conseil, occasion que M. le cardinal ayant augmenté sa desfiance et pris l'espouvante, voulut hastivement sortir, comme pour se sauver, mais il rencontra quelqu'un qui avoit commandement aux gardes écossaises, et qui l'arresta prisonnier. Le roy commanda que l'un et l'autre fussent menés et gardés estroitement dedans la tour du Moulin, sa majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pource respect qu'il portoit à ceux de cet ordre ; mais luy ayant esté dict par quelqu'un de condition notable, que c'estoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant il avoit tenu des prqpos très insolents et pleins d'extremes mespris au désavantage de sa majesté, et entre autres, celui qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant il n'eust mis à terre

---

<sup>1</sup> Henri III au duc de Nevers. — 23 décembre 1588, jour de la mort de Guise. — Mss. de Béthune, vol. côt. 8866, fol. 193.

<sup>2</sup> 24 décembre 1588. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. cot. 16, fol. 267.

la teste de ce tyran entre ses jambes pour luy faire la couronne avec la pommeste d'un poignard ; ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, esmurent tellement le courage du roy, que tout à l'heure il résolut de s'en despescher ; ce qui fut fait le lendemain matin. Mandé par le sieur du Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roy, sur ce commandement, estant entré en desfiance de ce qui luy devoit peu après advenir, il prie l'archevesque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort : cela fait, ils s'embrassent et se donnent à Dieu ; et comme le cardinal approchoit de la porte de la chambre, prest à sortir, il se trouve assailli à coups de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour ceste exécution, après laquelle il fut fait de son corps le mesme qu'on avoit fait à celui de son frère. A la mesme heure, Pélicart, secrétaire du duc de Guise, fut pris, avec tous ses papiers, par lesquels aucun des plus secrets conseils du duc de Guise furent découverts à sa majesté et les noms des principaux de la ligue, soit des princes et nobles, soit du clergé et des villes. Ensuite furent arrêtés plusieurs députés et principalement Marteau, le prévôt, l'expression en tiers-état. Le sieur de Richelieu, grand prevost, se saisit du président de Neuilly, de Marteau, prevost des marchands, Compans, Cotteblanche, eschevins de Paris, et de quelques autres, disant que deux soldats avoient failli tuer le roy, et vouloit les en faire juges<sup>1</sup>. C'était un prétexte pour les retenir, et dominer, par ces mesures de forces, l'esprit de la grande assemblée de Blois. Et tout aussitost à la porte de la chambre des états parut M. de Richelieu, grand prevost de Thostel, suivi de grand nombre d'archers, arquebusiers et picquiers de la garde, lequel s'estant présenté fit entendre qu'il estoit venu de la part de sa majesté ; que chacun des desputés eust à reprendre sa place ; qu'il n'y avoit aucune offense ; que le roy avoit failli à estre tué par deux soldats, lesquels avoient accusé de ladite entreprise M. le prevost de Paris et M. le président de Neuilly, qu'il estoit venu prendre pour mener vers sa majesté. Lesdicts sieurs s'estant représentés par-devant M. de Richelieu, furent par lui et ceux qui l'assistoient mis hors de la chambre et menés au chasteau avec M. de Gompans, l'un des desputés de la ville de Paris, et M. Le Roy, desputé d'Amiens ; et ledict jour en l'assemblée ne se fit aucune chose après les captures des susdits.

Ainsi le roi épurait les états des partisans les plus zélés delà maison de Guise ; il manifesta dès lors l'intention de les continuer pour en obtenir appui et solliciter des subsides. Un moment la majorité parut indécise et craintive. Le roi ayant fait entendre aux états que c'estoit son intention qu'ils fussent continués avec résolution de suivre en toute chose leurs raisonnables conseils, le sieur de Brissac fit une réponse pleine de congratulation et exhortation à sa majesté, de poursuivre à faire la guerre à ceux de la religion qu'il appelloit hérétiques, avec beaucoup d'autres invectives, sans leur laisser espérance de miséricorde. Le roi n'en fut pas mécontent ; ce n'était point contre le catholicisme qu'était dirigé son coup d'état ; ce n'était même pas contre l'union et la ligue. C'était une manière de se substituer au duc de Guise dans le gouvernement de l'union, une attaque personnelle contre la maison de Lorraine pour se faire chef dirigeant d'un grand parti, il se trompa dans ses calculs ; mais sa pensée était politique.

---

<sup>1</sup> Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 5.

### CHAPITRE III. — DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures municipales. — Circulaire aux villes. — Élections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs. — Mouvement provincial. — Alliance de Henri III et de Henri de Béarn. — Mort de Catherine de Médicis. — Situation de Paris. — Assassinat de Henri III. — Joie populaire. — Correspondance de la ligue avec l'Espagne. — Les deux rois de France, Henri de Navarre et Charles X. — Opérations militaires. — Arques. — Ivri.

1588-1590.

La nouvelle du coup d'état de Blois, de la cruelle exécution du duc et du cardinal de Guise, arriva au bureau municipal de Paris comme à vol d'oiseau par un nommé Verdureau, qui eschappa avant qu'on fermast les portes de la ville de Blois ; et depuis a tant couru qu'arriva ledict jour sur les sept à huit heures du soir<sup>1</sup>. Non seulement le noble chef de l'opinion catholique, le vainqueur des réîtres, et son frère le saint, le martyr, le cardinal avaient été lâchement dagués à coups de pertuisane, mais le bon prévôt de Paris, les échevins députés aux états étaient captifs, gardés ès prisons royales. Le messenger porteur de cette triste nouvelle était vêtu de noir ; il allait parcourant les rues, criant d'une voix lugubre : Messers les bourgeois et manants, nous n'avons plus nostre saint et brave protecteur Henry de Guise et monseigneur le cardinal, son illustre frère. A minuit, les échevins assemblés au bureau de la ville se hâtèrent d'écrire à la famille de Guise, pour lui communiquer le funèbre message. Ils disaient au duc de Lorraine : Monseigneur, vous entendrez par la despesche de M. d'Aumale, le malheureux acte commis en la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons appris par deux courriers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a resduits en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter. Ce 24e décembre, à minuit, 1588.

Paris se hâtait également d'annoncer la fatale exécution à toutes les villes municipales : Messieurs, nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles. Deux courriers, venant de Blois, nous ont assuré que traistusement l'on tué monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers ; pensez là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur nostre religion et sur tous les catholiques. Jamais nouvelle n'avait eu un retentissement plus soudain, plus universel ; le peuple des halles et des métiers, cette multitude qui s'était levée tout entière le jour des barricades se réunit tumultueusement en armes. C'était le 24 décembre, la veille de Noël, dans cette nuit de prières à la crèche des pastoureaux, devant la Vierge et l'enfant Jésus, pieuses traditions du moyen âge, temps où la voix des anges du ciel calmait les passions brutales, consolait les souffrances par les grandes promesses d'éternité. La ville, profondément émue, ordonna des services de deuil : Monsieur le

---

<sup>1</sup> *Journal des choses advenues à Paris depuis Je 23 décembre 1588, jusqu'au dernier avril 1589.*

président d'Assy, plaise vous trouver demain, sept heures du matin, en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner à aller inviter messieurs de la cour du parlement et autres compagnies de cette ville, se trouver au service et prières publiques qui se feront en l'église Notre-Dame de Paris, dimanche de relevée et lundi matin, pour le remède des âmes de feu MM. les cardinal et duc de Guise, vous priant de n'y vouloir faillir. Priez tous MM. les capitaines, lieutenants, enseignes, et deux notables bourgeois de vostre quartier de eux trouver avec vous en deuil, si faire se peut, sinon en habit noir, et n'y faites faute. On se rendait en foule aux sermons en sa paroisse ; et là le docteur Lincestre, si puissant sur la multitude, déclara le premier que le vilain Hérode, c'est-à-dire Henry de Valois, n'estoit plus leur roy, eu égard aux parjures, desloyautés et tueries commises envers les catholiques. Ce fut le premier mot de la déchéance populaire prononcée par les halles contre Henri, car en sortant le peuple arracha de furie les armoiries du roy qui estoient au portail de l'église entre les festons de lierre, les brisa, jetta dans le ruisseau et foula aux pieds<sup>1</sup>.

On n'entendait dans les rues que plaintes et douleurs sur l'horrible assassinat de MM. les duc et cardinal de Guise. Mille estampes représentant le martyr dès deux chefs de la maison de Lorraine étaient distribuées dans la foule ; on y voyait : Les effigies de feu M. de Guise et M. le cardinal son frère, massacrés pour soutenir l'église catholique et la loi de nostre sauveur J.-C. ; lombeau sur le trépas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guise qui sont morts pour J.-C. et le public, et vivront à jamais. Ensuite d'autres gravures représentaient les corps des grands princes de Guise estendus dans une salle du chasteau de Blois, percés et dagues de mille coups, ayant chacun un crucifix en la main ; et la démonstration comme Henry de Valois, ce perfide politique, masqué d'une vie sainte, ayant communié et disné avec lesdicts princes, les fait tost après tuer et massacrer. Des images, enluminées de rouge, démontraient comme Henry, le perfide, le détestable Valois, fait mettre en pièces les corps sanglants des deux princes martyrs ; puis les fait jeter au feu pour les consumer en cendres ; comme les deux princes estant morts sont mis tout nuds sur une table, meurtris de divers coups, et comme Henry de Valois repaissoit ses yeux de ce spectacle ; et le martyr cruel du révérendissime cardinal, sous l'inhumain tyran qui sautela d'allégresse et de plaisir en apprenant l'exécution, et crioit bien fort : Je suis seul roi de France ; je vais remettre sus l'athée, le libertin, le sorcier, le voleur, et tous les diables.

Il n'était pas un sermon, pas une de ces harangues qui parlaient aux masses, dans laquelle il ne fût question des princes de Lorraine. Madame de Nemours, la mère du duc de Guise, assistait aux sermons du petit feuillant ; le prédicateur, se tournant vers elle, s'écria dans son invocation : Ô saint et glorieux martyr de Dieu, bénit est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité ! Et le docteur Lincestre, au milieu de l'église Saint-Barthélemy, exigea de tous les assistants le serment, en leur faisant lever la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains, massacrés par le tyran dans le chasteau de Blois à la lace des estats. Il imposa un serment particulier au premier président de Harlay, qui, assis devant lui dans l'œuvre, avait écouté sa prédication, l'interpellant par deux fois en ces termes : Levez la main, monsieur le président, levez-la haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie. Et ce peuple vivement ému continuait à briser tous les signes de la royauté, toutes les

---

<sup>1</sup> *Journal de Henri III*, tom. II, p. 177.

marques de son antique sujétion aux Valois, tandis que les crieurs des villes faisaient retentir les rues d'une multitude de lamentables histoires : *Portrait et description du massacre proditoirement commis au cabinet et par l'autorité du roy, pendant les estats à Blois, en la personne de Henry de Lorraine, magnanime duc de Guise, protecteur et défenseur de l'église catholique et du royaume de France. — Les cruautés sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal. — La vie et innocence des deux frères, contenant un ample discours par lequel on pourra aisément rembarre ceux qui taschent d'esteindre leur renom. — Regrets et soupirs lamentables de la France sur le trépas de très haut et valeureux seigneur le duc de Guise. — Épitaphe des deux frères, martyrs, par un gentilhomme angevin, avec des vers adressés à madame de Montpensier.*

Ces lamentations désordonnées n'amenaient aucune forme de gouvernement, ne préparaient pas l'avenir du mouvement populaire que les chefs cherchaient à régulariser. Pour bien comprendre la marche et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de préciser les divers pouvoirs qui allaient s'y partager l'autorité. Dans l'ordre hiérarchique le conseil municipal, le bureau de la ville, c'est-à-dire la réunion du prévôt et des échevins de la cité, tenait l'administration publique, commandait aux compagnies bourgeoises, réglait les halles, réunissait les métiers. Tous les mandements pour la police et la bonne gestion émanaient du bureau de la Grève ; quelque soin qu'eût pris le peuple de choisir des magistrats dévoués aux idées catholiques, à la sainte ligue, comme ce conseil se composait de bons et notables bourgeois, il y avait dans son sein des hommes de propriété et de conservation, éléments d'un système régulier. À côté du gouvernement de la commune, il s'en était formé un autre dans un sens plus vif, plus prononcé. On a dit que Paris était distribué en seize quartiers, à la tête desquels se trouvait placé un quartenier élu du peuple, l'homme des métiers et des compagnies bourgeoises, souvent même colonel de ces compagnies. Ces seize quarteniers formaient un conseil particulier, indépendant de l'hôtel-de-ville en la place de Grève, et dominant même ses résolutions, parce que derrière eux était le peuple en armes. Il y avait parmi ces seize quarteniers des orateurs énergiques. Le plus puissant d'entre eux était Renault, simple avocat de Paris ; il parlait avec facilité : sorte de tribun de la vieille Rome, quand, au conseil il se proposait quelque affaire qui ne lui plaisait pas, et qu'il voyait que d'un commun consentement elle était prête à passer, *se levant, il disoit tout haut ; Messieurs, je l'empesche, et je m'y oppose pour 40 mille hommes ; à laquelle voix tous baissoient la tête comme cannes, et ne disoient plus mot.* En seconde ligne de talents, et avec une influence moins grande, on comptait encore le commissaire Louchart et Esmonnot, procureur au parlement, favoris des halles capricieuses. L'homme d'action et d'épée parmi eux était Jean Leclerc, aussi procureur en la cour du parlement, qui, depuis son élection au titre de capitaine de son quartier, s'était adonné au tir de l'arquebuse et aux jeux de dague ; c'était Leclerc qu'on chargeait de toutes les opérations actives de la commune. À la tête de la bonne garde bourgeoise, il gouvernait la Bastille Saint-Antoine, faisait le guet de nuit, arrêtait les politiques tièdes ou traîtres, et messire Leclerc était plus connu aux halles de Paris que le roi de France même. Pour bien préciser la différence entre ces deux conseils, on pouvait dire que l'hôtel-de-ville représentait la bourgeoisie catholique ligueuse, mais amie de l'ordre et d'une administration régulière ;

tandis que le conseil des seize représentait les métiers, les confréries, tout le peuple des rues<sup>1</sup>.

C'étaient là les autorités municipales. Sous un titre plus général et se rapprochant davantage de la royauté, se trouvait le parlement avec ses grand'chambres et ses présidences. Ce parlement devait jouer un rôle actif, parce que son autorité était antique dans l'opinion des peuples, et qu'elle s'étendit au dehors des murs de Paris. La ligue, en l'état du parlement tel qu'il était composé et sans modifications, ne pouvait compter sur son appui ; on y avait trop de dévouement pour le roi ; ne savait-on pas qu'il y avait des présidents, des conseillers qui étaient en rapport avec Henri III, le tyran déchu, et qui trahissaient la ville et la sainte-union elle-même ? il fallait un coup de force : on verra que le peuple de Paris l'essaya. Les autres cours souveraines avaient moins d'importance, et la ligue mettait moins d'intérêt à les acquérir ; ces cours se montraient d'ailleurs dévouées. La Sorbonne, la grande autorité ecclésiastique, était pour les principes du gouvernement catholique ce que le parlement était pour les principes judiciaires et Faction administrative. On pouvait compter sur ce grand corps, car les curés de Paris s'étaient prononcés : en toutes les églises, aux paroisses, il existait des prédicateurs qui correspondaient avec elle, formulaient ses principes dans la chaire, en face du peuple. La Sorbonne était en plein rapport d'opinion avec le conseil des seize. Il y avait parité de sentiments et d'enthousiasme. Le caractère de tous ces pouvoirs était surtout municipal ; ils ne s'étendaient pas en dehors de la cité ; les autres villes avaient de la déférence pour Paris, mais elles ne reconnaissaient son conseil que comme un membre de la confédération. Il fallait une autorité supérieure, une forme de gouvernement provisoire, avec des pouvoirs sur l'ensemble de la ligue. Le conseil de l'union catholique, qui jusqu'alors n'avait existé que d'une manière occulte et instantanée, se déclara publiquement en permanence ; il prit la direction des affaires, car le peuple demandait à grands cris la déchéance de Henri III, et voulait qu'il ne fût plus question du tyran, ni dans les prières publiques, ni dans les formules parlementaires. L'union sainte créait donc ainsi une espèce d'administration politique, en attendant une mesure définitive, après la déchéance royale régulièrement prononcée. **Du jeudi, 16e jour de février 1589. — En assemblée générale ledict jour, faite en la grande salle de l'hostel-de-ville de Paris, en laquelle assistoient messeigneurs les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et comte de Chaligny, se sont réunis messieurs les eschevins, conseillers de ladicte ville, députés des cours souveraines, corps, collèges, chapitres, communautés, quarteniers et quatre nobles bourgeois eslus par le conseil de chascun quartier de la dicte ville, pour adviser à l'establisement d'un conseil général de l'union, destiné à la conservation de la religion catholique et de toutes les bonnes villes. Monseigneur le duc de Mayenne, président en ladicte assemblée, a remonstré qu'il avoit esté dressé un rôle contenant les noms de ceux que l'on desiroit et jugeoit estre plus propres pour tenir ledict conseil, lequel rôle lui avoit esté délivré. Au mesme instant il en a esté fait lecture à rassemblée ; après laquelle lecture a esté advisé que ledict rôle sera envoyé aux conseils establis en chacun des seize quartiers municipaux, pour voir et donner advis de ceux que l'on voudroit retenir dans ledict conseil. Cette liste fut arrêtée, en effet, le lendemain, et le peuple**

---

<sup>1</sup> On peut comparer cette organisation à celle de la commune et du département à la première époque de la révolution française.

confirma officiellement le conseil secret, tel qu'il existait depuis deux ans ; il n'y eut aucun changement, car Paris avait foi en les délégués de l'église et de l'état.

Le premier acte administratif de ce gouvernement provisoire fut de déléguer le commandement de Paris, l'action militaire, à un des représentants de la maison de Guise ; M. d'Aumale reçut ce témoignage de confiance. Comme gage au parti populaire, il confia lui-même la Bastille à un des seize quarteniers, à Leclerc, l'homme des halles et des métiers. Successivement, le conseil de l'union prit des mesures d'ordre et d'organisation politique. De par le conseil général de l'union des catholiques établi en cette ville de Paris, attendant l'assemblée des estats généraux du royaume, — défenses sont faictes à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, d'entrer de leur auctorité en aucune maison des bourgeois ou autre, soit en cette ville ou dehors, pour y visiter, loger ou prendre meubles et autres prises, ni pareillement saisir aucun prisonnier du parti contraire à l'union, ni mettre garnison ès maisons sans mandement et ordonnance dudict conseil ou des eschevins de ladicte ville, signé de trois d'entre eux, sur peine de la vie, et tous ceux qui auront esté visités, auxquels on aura mis garnison, logé, pris meubles, pourront venir librement et seulement faire leurs plaintes, s'ils en ont, par devant ledict conseil, pour y estre pourvu ainsi que de raison, 25e février 1589<sup>1</sup>.

En même temps des lettres circulaires exhortaient toutes les villes à demeurer dans de communs sentiments avec les bourgeois catholiques de la cité de Paris : Messieurs, nous sommes advertis que depuis les massacres et autres malheurs arrivés à Blois, plusieurs mal affectionnés à la religion et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les catholiques, voQt de villes en autres, semant de faux bruits, déguisant la vérité de cette histoire tragique ; ils veulent persuada que le feu duc de Guise avoit quelque sinistre entreprise sur le roy. C'est un maigre prétexte pour colorer lesdicts assassinats, de dire que M. de Guise avoit une entreprise. Ses comportements ont assez descouvert son intention. Messieurs, c'est chose horrible à penser que la sainte communion ait servi de masque à l'entreprise de telles cruautés, et que les corps ainsi inhumainement meurtris aient esté escartelés et bruslés pour les priver de sépulture. Unissons-nous donc plus que jamais et nous gardons de surprise et de garnisons ; et, nous aidant l'un à l'autre, conservons nostre foy et nostre religion. Dieu nous y veuille tous bien résoudra, encourager et assister. Le bureau municipal de Paris ne resta point en arrière ; il s'associa hardiment à l'union. Et comment en eût-il été autrement, lorsque son ancien prévôt Versons, ayant entendu la nouvelle de la mort des deux princes de Guise, en fut si fort ému qu'il en mourut le lendemain de Noël ? Il étoit tellement ligueur et amateur du duc de Guise qu'il voulut embrasser son portraict avant que de mourir, rappelant bon prince ; et, ayant pris celui du roy, l'appela tyran, le rompit et mit en pièces. Les actes de la municipalité de Paris portaient tous à des mesures d'ordre et de bonne police urbaine : M. le président de Blanc-Mesnil, colonel ; nous vous prions faire et foire faire par les autres capitaines de vostre quartier bonne et exacte recherche présentement par toutes les maisons, hostelleries, chambres garnies et autres lieux de tous les soldats et autres personnes qui s'y trouveront sans adveu, et de ce nous faictes envoyer incontinent vostre procès-verbal. — Il est enjoinct à tous les bourgeois, manants et habitants de la ville, eux aller en personne aux guets, gardes des portes qui se font en icelle de jour et de nuict, et desfense à eux de désemparer la ville sur peine et confiscation de

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, tom. XII, fol. 296.



corps et de bien, auxquels bourgeois et habitants est aussi enjoint de faire venir en ladite ville, en toute diligence, le plus de grains, vivres et provisions qu'il leur sera possible, pour la fourniture et provision desdits bourgeois, habitants et autres. — Monsieur le président d'Harneau, colonel ; faites desense à tous armuriers, quincailliers et autres qui font trafic d'armes en vostre quartier, d'en vendre aucune à quelle personne que ce soit sans exprès congé de monseigneur le duc d'Aumale ou de nous, sous peine de 200 escus d'amende et de confiscation desdictes armes. — En l'assemblée générale cejourd'hut faite en la grande salle de l'hostel de ville, M. Rolland, nostre premier eschevin, a amplement fait entendre que pour éviter aux tumultes qui pourroient advenir par le menu peuple, lequel demeurant oiseux et en nécessité, pourroit s'esmouvoir et se mutiner ; il estoit fortement nécessaire de voter quelque médiocre somme de deniers pour subvenir aux plus nécessiteux tant que la misère durera ; partie sera distribuée au menu peuple et partie dans des ateliers et aux ouvriers pour fortification et réparation de la ville. Le fait mis en délibération a esté advisé ; attendu la nécessité présente, l'on doit faire une levée générale sur tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, lesquels seront excités à contribuer gracieusement et sans contrainte pour une si juste et sainte cause, et les quêtes seront faites par les curés et quatre bourgeois.

Le bureau municipal de Paris, moins avancé dans la sédition que les seize, les orateurs populaires et les halles ne voulait pas rompre absolument avec le roi, auquel il avait écrit dans des termes de soumission, pour réclamer son prévôt et ses échevins retenus à Blois : Sire, les habitans de vostre ville de Paris s'estant assemblés en très grande et notable compagnie, tant du corps de ladite ville, des principaux de vostre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont desputé le sieur président Lemaistre<sup>1</sup> pour représenter à vostre majesté les très humbles requestes et supplications dont ils ont esté chçu,és de ladite assemblée. Et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à vostre majesté les entendre bénignement et favorablement, ne ferons la présente plus longue, sinon pour supplier notre Créateur, Sire, vous donner longue et heureuse vie. 28 décembre 1588.

Le parlement partageait en majorité ces opinions d'arrangement et de modération ; il apercevait les périls d'une rébellion ouverte ; il y avait mille chances de revers ; et alors que deviendrait Paris dans la révolte ? Le conseil des seize quarteniers, colonels, prédicateurs de paroisses, n'était pas aussi calme ; le peuple avait déclaré à haute voix la déchéance de Henri de Valois ; cette voix puissante devait être entendue ; plus d'arrangement avec Henri, le persécuteur des martyrs ; mais pour cela, il fallait être maître du parlement, autorité civile et judiciaire, et de la Sorbonne, pour la question théologique et morale, laquelle consistait à savoir si le serment de fidélité à Henri de Valois serait brisé, parce qu'il était hérétique et assassin. Et comment couper court à toutes les négociations, à toutes les intrigues, à ces menées des catholiques à double opinion et à double conscience ? Dans le parlement, tel qu'il était composé, la violence était difficile : ne fallait-il pas purger ce parlement de ces hommes qui sous main trahissaient la ville ? Le conseil populaire prit un parti décisif. Le lundy

---

<sup>1</sup> On lit dans le *Journal de la ligue* : Messieurs de la ville délèguèrent vers ce maudit tyran de roy plusieurs personnes, entre autres M. Lemaistre, président en la cour, lequel se mit en bon estat, et fit son testament avant que partir, afin que si ce tyran le vouloit faire mourir, qu'il fust en bon estat. — *Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588*, etc.

16 janvier 1589, Jean Leclerc, naguères procureur en la cour de parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente autres, armés de cuirasses, ayant le pistolet à la main, estant les chambres assemblées, dit haut et clair : *Vous tels et tels*, qu'il nomma, *suivez-moi, venez en l'hostel de ville, où l'on a quelque chose à vous dire*. Lors le premier président et les présidens Potier et De Thou s'acheminèrent pour le suivre ; et après eux marchaient volontairement cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, mesme des requestes du Palais qui ne se trouvèrent point sur la liste, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin par le Pont-au-Change, comme en triomphe, jusqu'en la place de Grève, où, voulant s'arrester pour entrer en l'hostel de ville, suivant la proposition de M' Jehan Leclerc, en furent empeschés, et par luy contraincts de marcher outre et menés à la Bastille Saint-Antoine, tout au travers des rues pleines de peuple, qui espandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards et villenies. Il en alla encore ce jour prendre quelques-uns en leurs maisons qui ne s'estoient point trouvés à la cour, et mesme de la cour des aydes, chambres des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés en la Conciergerie et aux autres prisons de la ville ; mais les uns furent eslargis dès l'après-disnée, d'autres les jours ensuivans, parce qu'ils n'estoient pas sur la liste de Jehan Leclerc, ou estoient estimés estre des zélés catholiques. Il y avait, dans celte mesure prise contre les magistrats, une nécessité impérieuse ; toute transaction étant alors impossible, n'était-il pas naturel qu'on débarrassât les grands corps judiciaires et politiques de l'état des hommes de transactions ? ne fallait-il pas leur imprimer une forte et nouvelle impulsion catholique, afin de les jeter corps et biens dans la ligue ? Le parlement, épuré par ce coup d'état populaire tout entier dans les mains des seize quarterniers, se réunit sous la présidence du sieur Brisson, alors lié à la bourgeoisie, tête sans courage politique, vivant de concessions et de protestations, qui, bien qu'il fust des plus suspects, par quelque poictevine ruse et promesse aux Seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit de la prison, et de fait exerçant l'estat de premier président, demeura toujours depuis en la cour. Le jeudy 19, la cotir assemblée ordonna par arrest qu'elle se joindroit au corps de la ville de Paris, pour luy adhérer et assister en toute chose, mesme contribuer aux frais de la guerre, résolue pour le bien public. Le samedi 21, fut nommé par la cour et par Senault, greffier en icelle, M. Molé, conseiller en la cour, pour exercer l'estat de procureur général qu'il accepta enfin, à son grand regret et à son corps desfendant, estant vaincu de la voix et multitude du peuple eschauffé qui crioit : Molé ! Molé ! et aussi de la crainte de mort ou de prison, où il s'asseuroit bien de rentrer au cas qu'il refusast.

Le parlement ainsi organisé dans les intérêts du mouvement municipal, put sanctionner la question de déchéance qui était alors agitée à la Sorbonne, par suite d'une requête du prévôt des marchands et échevins de la ville. Vous remonstrent humblement les bons bourgeois, manants et habitants de la ville de Paris, que plusieurs desdicts habitants et autres de ce royaume sont en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine de ceste ville de Paris, et tout l'estat de ce royaume, à l'encontre des desseins cruellement exécutés à Blois et infraction de la foy publique, au préjudice de ladicte religion, de l'esdict d'union et de la naturelle liberté de la convocation des

estats ; sur quoi lesdicts suppliants désireroient avoir une sainte et véritable résolution. Ce considéré, il vous plaise promouvoir que MM. de la faculté de théologie soient assemblés pour délibérer sur ces poincts, circonstances et dépendances, et s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roy ; et si nous sommes encore liés du serment que nous lui avons juré, pour sur ce, donner leur advis et résolution. Les articles qui furent posés par la Sorbonne étaient ainsi conçus : Si le peuple du royaume de France peut estre deslié du serment de fidélité et obéissance presté à Henry III ; si en assurée conscience le mesme peuple peut estre armé et s'unir, lever argent et contribuer à la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy. La savante agrégation catholique ne fit pas longtemps attendre sa réponse ; elle se prononça sur toutes les questions conformément aux opinions de la ville : Le peuple de ce royaume est deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy Henry. Le mesme peuple peut licitement et en assurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'église apostolique et romaine contre les conseils pleins de meschanceté dudict roy.

Jamais rien de plus populaire que cette résolution de déchéance. La multitude avait effacé partout, comme pour témoigner de son affranchissement et de son émancipation politique, les armoiries royales ; la Sorbonne et l'évêque de Paris ordonnèrent que les formules de la messe ne contiendraient plus aucune prière pour le tyran déchu et exécrationnel qui avait violé la foi publique au notoire préjudice de la sainte foy catholique romaine et de l'assemblée des estats du royaume. Les formules nouvelles remplacèrent la vieille et sublime prière de l'offertoire, et l'on fit plusieurs oraisons pour les princes catholiques : le peuple prosterné demandait à grands pris leur conservation au Dieu de miséricorde et de bonté. Ainsi tout se mettait en rapport avec la constitution catholique, et à la suite de ces délibérations, la ville fit rédiger une instruction spéciale adressée aux prédicateurs, organes si puissants sur la multitude, pour advertir et exhorter le peuple continuellement en leurs prédications et à toutes occasions, afin de le contenir en l'obéissance de leurs magistrats et supérieurs en ceste ville de Paris, pour la gloire de Dieu et conservation de ladite ville, le bien de la sainte union des catholiques. Plusieurs espions et mauvais garnemens se coulent finement parmi les troupes oiseuses du peuple assemblé devant l'hostel de la ville et y sèment certaines calomnies, faux bruits et mauvaises nouvelles pour diviser le peuple : à quoi il n'y a meilleur ni plus gracieux moyen de remédier que par les prédicateurs et ministres de la parole de Dieu, lesquels sont priés de la part desdicts magistrats de remontrer au peuple en leurs prédications le crime exécrationnel et dangereux qu'il commet, en usant de calomnies et propos insolens contre ceux qu'il doit respecter. Que ceste mauvaise façon de faire n'est pas le moyen de remédier aux affaires, mais plustost de les ruiner, et par nos désordres, fortifier nos ennemis et leur ouvrir le chemin à nostre servitude pour nous réduire sous leur puissance, beaucoup plus dure et insupportable que celle qui est à présent, laquelle est douce et gracieuse. Que dès le mois de janvier dernier, le roy s'est vanté que nous ne vivrions pas deux mois dans Paris sans nous couper la gorge les uns aux autres. C'est pourquoy il faut que chascun se contienne en obéissance. Dieu respandra ses bénédictions sur nous et nous deslivrera de l'hérésie et tyrannie qui nous menacent<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, XII, fol. 335 à 337.

Et comment les prédicateurs n'auraient-ils pas multiplié ces larmoyantes histoires, lorsqu'on savait que madame de Guise, la veuve du martyr, écrivait au duc de Nevers une bien pitoyable épître ? J'espère que Dieu aura pitié de moy et qu'il ne me deslaira jamais en une si juste querelle ; mais qu'il suscitera tant de gens de bien pour se joindre à ceste cause, que bientôt je verray une bonne justice de l'assassinat meschant et malheureux commis sur celuy qui n'eut jamais dans l'âme que le service de Dieu et celuy de ce malheureux, cruel, tyran, inhumain, qui, pour me priver de mon mary, a perdu son àme, son honneur et renommée. Pardonnez-moy si je continue à vous importuner de mes plaintes ; je ne puis m'empescher de cela, car estant privée de ce que j'avois de plus cher, il ne me reste que la vengeance que j'ay si empreinte dans le cœur que je ne parle ni ne resve autre chose ; à quoy je vous invite, conjure et supplie de m'assister, et en recompense je vous offre et présente ma vie, mes pauvres enfants et tout ce qui est en nos puissances pour sacrifier à l'observance de vos commandements, que je tiendrai à jamais chers comme venant de vous, monsieur, que j'aime et honore autant que je recognois y estre redevable. Continuez-moy donc, s'il vous plaist, vostre bonne grâce, et croyez ce porteur qui vous parlera plus particulièrement de ma part. Je me remets donc sur luy pour finir ma lettre, en vous baisant très humblement les mains. Vostre très obéissante soeur, Catherine de Clèves<sup>1</sup>.

Ainsi, pour bien résumer la situation de ce mouvement de la ligue, il y a d'abord manifestation d'opinion publique, puissante, énergique contre Henri de Valois, opinion prononçant la déchéance de fait contre la royauté, et effaçant ses armoiries. Puis, elle trouve une expression régulière dans le conseil municipal de Paris ; elle se fait violente et désordonnée parmi les quarteniers et dans la chaire. La déchéance est prononcée par la Sorbonne, autorité légitime dans l'organisation catholique. Les crimes imputés au roi, au tyran, sont la violation de la foi romaine (la constitution d'alors), le mépris des états-généraux (la représentation du pays). On efface les formules de la messe, comme aux époques politiques on modifie les formules royales ; puis enfin s'établit un conseil d'union, une espèce de gouvernement provisoire et populaire, en attendant un système régulier et définitif, une élection de roi.

Si à Paris la triste nouvelle du martyre de MM. de Guise, reproduit partout en belles images, avait fait une sensation si vive, si profonde, combien dut-elle être plus puissante encore dans ces cités sans cesse exposée aux attaques et aux insultes des huguenots ? On a vu que le conseil d'union avait écrit maintes circulaires aux échevins, prévôts, maires, majeurs, jurats, pour leur annoncer l'organisation entière de la sainte ligue, et les inviter à se joindre à lui contre le tyran Henri de Valois. La plupart des cités n'avait pas attendu cette invitation pour éclater ; en armes déjà, elles avaient déclaré leur liberté et leur entière adhésion à la foi catholique, au parti municipal qui en proclamait la grande suprématie. Partout le mouvement est marqué de ce double caractère : appel aux vieilles franchises de la cité, aux anciennes formes d'échevinage, élection, maison commune, beffroi, bannière des confréries et métiers ; et puis, esprit catholique, prédication libre et politique ; en un mot, gouvernement de la cité par la cité. Ce retour à la liberté municipale, à ces fédérations de ville à ville, sa fit avec un ordre, un ensemble qui peut même étonner les perfectionnements de la civilisation moderne.

---

<sup>1</sup> Bibliothèque royale : *Mémoire du règne du roy Henri III pendant la ligue*, coté 8866, fol. 207. Mss.

A Lyon, la nouvelle de Blois advint trois jours après, et le conseil municipal se réunit sur-le-champ en une belle et grande assemblée ; il y fut exposé par le doyen des conseillers que les bons et vrais catholiques de la ville avoient eu grande occasion de prendre les armes pour se garantir des entreprises malheureuses qui faisoient sur eux les hérétiques assistés des politiques et machiavélistes, lesquels avoient si souvent fait desmonstrion de mauvaise volonté. Trouvant moyen d'empescher nos desvotions accoutumées, qui est de mettre le saint-sacrement par les églises où le peuple va en desvotion et procession, sous prétexte qu'ils disoient que le roy en auroit jalousie et droit que nous faisons prières pour les âmes de ces pauvres princes massacrés ; ils firent clorre la bouche aux presdicateurs, empeschant qu'ils ne disant la vérité, et les vouloient forcer de soutenir que les massacres, cet acte si meschant et détestable, avoient esté bien et légitimement fait. Ce qui fut l'occasion que la nuict le peuple se doutant de quelque surprise, se mit en armes de soy-mesme et sans estre commandé. Et l'on descouvrit des arquebusiers de la ville s'alloient jeter dans les maisons des politiques pour leur faire assistance et main-forte. Il y avoit en la ville et dehors des personnes qui disoient tout haut qu'avant qu'il fust peu de jours l'on pendroit tant de ces eschevins mutins, qu'il n'y auroit pas du chanvre à demi pour faire des cordes. Brief, le party catholique est demeuré le supérieur. Les desseins de ces factionnaires conspirateurs se sont esvanouis comme la poussière au vent, et nos politiques sont demeurés saisis et mis en un lieu où l'on est assuré qu'ils ne nous peuvent plus nuire.

Quand donc cet exposé eût été bien fait et parachevé, tout d'une voix on délibéra l'union jurée et promise par les consuls, échevins, manants et habitants catholiques de tous les ordres et états de Lyon ; tous s'écrièrent : Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saints et saintes du Paradis , de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; jurons de donner tout notre pouvoir et puissance à la conservation de ceste ville de Lyon, établissement d'un bon et assuré repos à la descharge du pauvre peuple. Nous voulons entretenir de point en point l'esdict d'union publié ès-cours de parlement de ce royaume, juré solennellement par le roy en l'assemblée générale des estats, et depuis par lesdicts estats, et n'assister de nos personnes ni moyens ceux qui ont violé et faussé la foy promise auxdicts estats. Ces résolutions, qui se passèrent en conseil de ville, il fallait les publier au dehors, et c'étoit là véritablement la sanction populaire ; le conseil n'hésita pas : A esté ordonné ! que les articles qui ont esté dressés de l'union, seront imprimés et publiés, ensemble la forme du serment que doivent faire tous les habitants de la ville de Lyon, et par ce, est enjoint à Jehan Pillehotte, imprimeur de ladicte ville, de les imprimer. Fait au conseil tenu en l'hostel-de-ville, le lundi 2e mars 1589, par ordre dudict conseil : Janthonas.

La grande ville de Lyon, qui commandait au passage du Rhône, cette puissante cité, se prononçait donc pour la défense de ses libertés municipales et du catholicisme ! Plus au midi, Toulouse se jetait dans la ligue avec cette violence qui avait signalé ses excès lors de la Saint-Barthélemy. À Lyon, il n'y avait pas eu second massacre ; la formation de l'union municipale s'était accomplie d'elle-même et par un mouvement naturel. A Toulouse, le sang méridional fermentait ; le parlement n'avait pas voulu seconder l'impatience catholique ; il était dominé par Duranti, homme du tiers-parti. Il y eut donc un mouvement populaire contre le parlement, à l'imitation de ce qui s'était passé à Paris. Lors des massacres de la Saint-Barthélemy, on avait déjà pendu cinq ou six conseillers au grand orme de la place du Capitole ; le contrat d'union fut encore scellé d'une nouvelle

exécution populaire. Le 25 janvier , le peuple se rassembla à l'hôtel-de-ville, et d'un commun accord il renversa les armoiries royales, brisa les portraits de Henri de Valois, le tyran, le nouveau Néron. Le président Etienne Duranti et l'avocat-général d'Assis cherchaient atout pacifier ; dans ces moments d'effervescence et de soulèvements , la voix des hommes modérés, est impuissante. Duranti et d'Assis furent traînés en prison, et quelques jours après assommés par la populace ; leurs corps furent ensuite pendus avec l'effigie du roi Henri III que l'on avait percée de plusieurs coups de poignards. Aussi la bonne ville de Toulouse et son parlement épuré reçurent-ils les grandes félicitations de leurs alliés de Paris ; le conseil municipal de la Grève leur écrivait : *Messieurs les capitoux de Toulouse, nous ne pouvons assez vous exprimer le plaisir et consolation que nous avons tous ressenti d'avoir appris, par vos lettres, le devoir qu'avez fait pour vostre conservation et vous sauvez des dangers qui vous menaçoient. Il ne reste plus que d'establir partout un bon ordre, à quoy nous travaillons par deçà pour l'establissement du conseil général de l'union auquel s'expédient toutes affaires et dispositions, 17e mars 1589. — Messieurs du parlement de Toulouse, ajoutaient-ils, nous avons estably un conseil général de l'union, composé d'un grand nombre de grands et honnestes personnes des trois ordres, auquel s'expédient et ordonnent toutes les affaires de notre union avec messieurs les princes catholiques, lesquels ont les premiers juré d'obéir audict conseil. Les grâces et remissions, provisions d'offices et toutes autres, telles affaires y sont despeschées de toutes les parties du royaume sous un sceau nouveau aux armes de France, en la lesgende duquel sont escrits ces mots : *Sigillum regni Franciæ*<sup>1</sup>. Le parlement de Paris a approuvé et autorisé ledict conseil et ledict sceau, avec lequel aussi se font toutes expéditions de justice. Toutes les capitales, villes de provinces ralliées, ne laissent pas d'avoir un conseil provincial pour les affaires de la province qui reconnoist et se réfère au général du conseil de nostre ville ; et de cet ordre nous espérons beaucoup de bien en attendant l'assemblée des estats-généraux qui sont ordonnés par ledict conseil et par nostre parlement, 17e mars 1589<sup>2</sup>.*

Et à Marseille, la ligue avait aussi retenti ; elle s'était facilement formée là : ancienne république, Marseille pouvait-elle repousser un système qui la faisait revenir à ses mille franchises de municipes, au gouvernement de ses consuls, à ses statuts et règlements, à sa maison de ville, à son vieil hôtel de la place Vivaux, à ses maire et échevins ?

Déjà une première tentative avait été faite pour rendre Marseille à sa liberté et à la ligue ; elle avait été déjouée par la force des hommes d'armes. Depuis, la ville avait été plus heureuse ; et quand la lettre des MM. les échevins de Paris arriva pour annoncer la triste nouvelle de Blois et la déchéance de Henri de Valois, l'hérétique, le tyran, la grande cité n'hésita pas. On se souvient que la révolution municipale et catholique avait été tentée par le brave consul Darius ; la partie victorieuse du conseil de ville s'était hâtée de flétrir dans un tableau qui décorait l'hôtel-de-ville, la mort de l'intrépide champion des libertés de la cité et de la sainte-union. Plus d'une fois ce peuple de matelots, de bourgeois et de métiers avait gémi de cette humiliation qui tournait au profit des huguenots. A peine avait-on publié l'édit d'union à Blois, que le peuple marseillais prit les armes contre La Yvette, gouverneur de Provence. C'était le 26 août ; le sieur de Vins,

---

<sup>1</sup> C'est un curieux rapprochement à faire que l'adoption de ce scel d'un gouvernement provisoire avec celui qui fut adopté après la déchéance de Louis XVI en 1792.

<sup>2</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, XII, fol. 303.

organe de la ligue, venait d'être élu par le parlement et les bourgeois, gouverneur de Provence à l'encontre du mignon de Henri III. Linche, deuxième consul, ami de La Valette, expression du tiers-parti politique, voulut tenter la contre-révolution au profit de la royauté ; il se revêtit du beau chaperon du consulat, s'arma de sa cuirasse, et pénétra, un pistolet à la main, dans l'hôtel-de-ville. Cette folle entreprise indispose le peuple. A la seule invitation de Cepède, premier consul, il se porte à l'hôtel-de-ville ; le tocsin sonne ; le drapeau de Marseille, libre et catholique, est arboré à la Mayor et à la Vierge-de-la-Garde, protectrice des braves mariniers. Que voulait donc ce traître Linche ? livrer la ville aux huguenots. Il fut poursuivi, proscrit, et quoiqu'il eût cherché un asile dans un des tombeaux de l'Observance, sous la statue roide et froide d'un pieux abbé aux sandales de marbre, à la mitre d'or, à la crosse d'ébène, Linche fut dagué à coup d'épée, criblé de coups d'arquebuse, et expira. Quand la nouvelle de l'adhésion de Lyon à la sainte-ligue fut connue, l'enthousiasme n'eut plus de bornes ; l'union fut signée à l'hôtel-de-ville ; le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu y souscrire fut contraint de quitter la ville. Le peuple les désigna sous le nom de *Bigarrés*, politiques du tiers-parti sans couleur et sans conscience. Et comment le brave peuple marseillais n'eût-il pas adopté la ligue avec enthousiasme, lorsqu'il était récompensé par une bonne bulle du pape ? *Très chers fils, nous cognoissons toute vostre fidélité pour l'église romaine ; nous vous louons de toute la sollicitude que vous avez apportée à maintenir intègres et fortes vos libertés et la religion. Nous Vous envoyons nostre légat Henri Caietano ; croyez-le comme nous-mesme sur tout ce qu'il vous dira.* Bientôt la sainte-union eut son parlement à Aix, et son premier acte fut de proclamer le triomphe de la religion catholique et l'allègement des subsides<sup>1</sup>.

Que dirai-je de Rouen, à la population ardente, et qui la première suivit le mouvement de Paris ? Le parlement s'unit à toutes les résolutions du peuple, et avec Rouen, Amiens, Abbeville, Orléans et cinquante-cinq autres grandes villes, environnées et couronnées de belles tours à créneaux. Les provinces prirent ainsi parti pour la révolution municipale de Paris. Le centre de ce mouvement était bien aux tours de Notre-Dame, à l'hôtel de la Grève ; mais l'organisation de la France était telle alors que chaque grande ville était le centre de sa propre administration, Aix, Marseille, Lyon, Toulouse, Rouen, Abbeville, Caen, Orléans, et tant d'autres cités liguées commandaient à toutes les sénéchaussées, bailliages de leur ressort. C'était une véritable fédération provinciale pour la défense des vieux privilèges et des libertés. Quelques-unes même de ces cités jouèrent dans la ligue un rôle armé aussi puissant, aussi décisif que Paris : Lyon surtout, pieuse et fervente, devint le foyer de l'union catholique et c'est dans ses murs que s'impriment les pamphlets, que s'agitent les confréries, que se préparent les armes et les mouvements militaires ; elle était la métropole de la ligue méridionale, le point de communication entre la Savoie, le Languedoc et la Provence.

Alors s'organisait la France en système provincial de large liberté qui éclatait sur Henri III. Le coup d'état contre la maison de Lorraine et ceux des princes et députés qui secondaient ses tentatives n'était point destiné à briser l'unité catholique. Dans la pensée du roi, il ne s'agissait que d'un seul résultat à atteindre : se substituer à la puissance des Guise dans la ligue, replacer enfin sur la tête royale cette couronne du grand parti qui était la société presque entière. Ce but n'avait point été accompli et ne pouvait l'être. Loin de là, l'opinion

---

<sup>1</sup> Registre des états de Provence, mss. fol. 147-148.

catholique, violemment séparée de la royauté des Valois, avait proclamé la déchéance. Henri III, ne comprenant pas la portée de ce mouvement, renouvelait devant les états mutilés et sous une impression de terreur, le serment solennel de respect et de bon vouloir envers la sainte-union catholique, comme si rien n'était changé autour de lui. La reine Catherine de Médicis avait une plus haute intelligence de la triste et fatale situation de son fils : dès qu'elle eut appris l'exécution des Guise, elle vit la couronne brisée. L'œuvre de ses ménagements périssait, et la mort s'avança pour elle. Elle estoit desjà malade lorsque les deux frères lorrains furent occys, et l'allant voir le roy et lui disant : Madame, je suis maintenant seul roy ; je n'ai plus de compagnon. Que pensez-vous avoir fait, luy répondit-elle ! Dieu veuille que vous vous en trouviez bien ; mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'assurance des villes, principalement d'Orléans ? Si ne l'avez fait, faites-le au plustost, sinon il vous en prendra mal, et ne taillez d'en advertir le légat du pape par M. le cardinal de Gondy. Elle se fit porter ensuite toute malade qu'elle estoit, au cardinal de Bourbon qui estoit malade et prisonnier, qui, dès qu'il la vit : Ah ! madame, dict-il la larme à l'œil, ce sont de vos faits, ce sont de vos tours ; Madame, vous nous faites tous mourir. Desquelles paroles elle se mut fort, et luy ayant répondu qu'elle prioit Dieu de la damner si elle y avoit jamais donné ni sa pensée, ni son ad vis, sortit incontinent, disant : ie n'en puis plus ; il faut que je me mette au lict ; comme de ce pas elle fit, n'en releva, et décéda au chasteau de Blois, âgée de soixante-onze ans, et portoit bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle estoit ; elle mangeoit et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas les affaires.

Toute l'histoire dont j'ai recueilli les débris est dominée par la grande figure de Catherine de Médicis, et ceux qui ont suivi avec quelque attention l'immense série des événements de cette époque, l'influence de transaction et de paix publique que la reine exerça, ont dû la placer haut. Tout se heurte, la société est comme un vaste duel de sang, et la voilà, cette femme patiente, active, intelligente, courant d'un camp à un autre, adoucissant les haines, apaisant les ressentiments. C'est la première négociatrice de ces temps de troubles : jeune, elle se sert de ses charmes pour la paix ; vieille à cheveux blancs sur son front large et ridé, elle parcourt en litière les tentes des hommes d'armes, calme les passions, fait tous ses efforts pour empêcher les déplorables batailles ; quand elle ne peut éviter ces batailles, elle les dirige au profit de la modération ; qu'importe qu'elle fit tout marcher vers la grandeur de son pouvoir, qu'elle aimât ce pouvoir, avec idolâtrie souvent ? qu'est-elle cette passion dans les âmes fortes ? la conscience de ce qu'elles valent, le sentiment éprouvé qu'on peut le bien et qu'on veut le faire ; qu'important encore des faiblesses de femme, des superstitions, des talismans magiques ? la superstition se mêle toujours aux grandes émotions de la vie ; ceux qui voient un peu loin se laissent entraîner à cette terreur de l'immense nature, et petit qu'on est en face de l'univers, on s'agenouille devant ses phénomènes. La vieille chronique nous a conservé quelques-unes des faiblesses de Catherine de Médicis lorsqu'elle se rendait le soir chez Ruggieri, en son oratoire de la place aux Chats ; elle le consultait sur la destinée future de sa race. Un jour ledit Ruggieri l'entoura d'un cercle magique, et tandis que mille têtes fantastiques paraissaient autour d'elle et se reflétaient dans des miroirs noircis, trois petites figures royales parurent sur une table préparée, et l'alchimiste annonça que c'étaient les trois fils de Catherine, tous trois couronnés d'un pesant diadème. Le sieur Régnier, mathématicien, et qui passait pour magicien, était l'inventeur d'un certain talisman que Catherine



portait toujours sur elle. On prétend que la vertu de ce talisman estoit pour gouverner souverainement et cognoistre l'avenir, et qu'il estoit composé de sang humain, de sang de bouc et de plusieurs sortes de métaux fondus ensemble, sous quelques constellations particulières qui avoient rapport à la nativité de cette princesse. Elle mourut, Catherine de Médicis ; et cette femme, qui avait réuni tant de grandeurs, fut délaissée à son agonie solitaire. Après sa mort, de laquelle fut parlé diversement, on ne parla non plus d'elle que d'une chèvre morte. Et si quelqu'un s'en souvînt, ce fut plutôt pour en détester la mémoire que pour en publier les louanges. Et combien les partis s'attachèrent encore à cette mémoire ! combien de pamphlets sur ses débordements ! les huguenots en avaient déjà tant publié ! Les catholiques ne l'épargnèrent pas ; mais ils en parlaient avec modération, parce qu'ils savaient qu'elle avait gémi de Patientât de Henri Hî sur les Guise. Dans un de ces sermons si ardents qui se répétaient alors aux chaires de Paris. Lincestre fit entendre au peuple la mort de la royne-mère, laquelle, dit-il, a fait beaucoup de bien et de mal, et crois qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, savoir si l'église catholique doit prier pour elle, qui a vescu si mal et souvent soutenu l'hérésie, encore que sur la fin elle ait tenu, dict-on, pour nostre droicte union, et n'ait consenti à la mort de nos bons princes : sur quoy je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure, par charité, un Pater et un Ave, il lui servira de ce qu'il pourra.

Henri III pleura sa mère ; il était alors tout occupé des états-généraux qui poursuivaient mollement leurs délibérations à Blois. La violence exercée contre les Guise avait effrayé cette bonne réunion de nobles, de clercs et de bourgeois ; on ne discuta plus que des questions sans importance ; on fit de la rhétorique, des protestations et peu d'actes. Henri III paraissait encore officiellement à la tête du parti catholique, signait les actes d'union, prenait en main le commandement des armées ; au fond il n'inspirait plus de confiance ; les députés ne songeant qu'à se séparer, ne prêtaient plus aucune force à la royauté des Valois ; et comment les catholiques se seraient-ils associés à un tyran déchu, lorsque les braves ligueurs de Paris et des bonnes villes bourgeoises tenaient la campagne et menaçaient le roi lui-même ? Dans cette situation, Henri III devait chercher des garanties et des ressources en d'autres forces. Les états-généraux se dissolvaient d'eux-mêmes ; le jour de la clôture il y eut pourtant des harangues. Leurs remontrances, Sire, ne seront pas fardées ni déguisées ; nous sommes à cela invités et contraints par la franchise des états, par la liberté donnée, la sûreté promise. Nous reconnaissons, et publions haut et clair, que le ciel et la nature vous ont libéralement enrichi de ce qui est bien nécessaire pour nous régir et gouverner. Mais le mal a été que la lumière de vos vertus a été empêchée et n'a pu jeter ses rayons, ni les faire pénétrer sur la misère et affliction de son pauvre peuple et désolé royaume, par l'artifice et pratique de quelques mauvais conseillers.

Les états devenaient chose insignifiante. Les deux forces actives, vivaces en présence, n'étaient, à vrai dire, que les armées catholique et huguenote ; l'une sous la conduite des ducs de Mayenne et d'Aumale ; l'autre sous la cornette blanche du roi de Navarre. En renvoyant les états de Blois, Henri III s'était hâté de convoquer le ban et l'arrière-ban de la chevalerie, parmi laquelle figuraient les braves de la Guiche, d'O, d'Humières, La Châtre, d'Aumont, Noailles, Mortemart, Mirepoix, Givry et Firmacon. Le maréchal d'Aumont s'était emparé de la citadelle d'Orléans, et Tours était choisi pour le siège du gouvernement royal. D'Épernon cherchait à maintenir la Provence ; La Valette, le Dauphiné, tandis que le duc de

Mayenne soulevait le Lyonnais pour la sainte-ligue, et que la Bretagne proclamait l'union sous le duc de Mercœur. Sur ces entrefaites, Henri de Navarre passa la Loire, sorte de Rubicon qui ne lui laissait plus que la nécessité de vaincre, car si au midi les huguenots avaient une force dans l'esprit des montagnes, dans cette chevalerie de castels qui s'étendaient des Cévennes aux Pyrénées, au-delà de la Loire les communes étaient toutes catholiques. A la première défaite des huguenots, villes et bourgs auraient sonné le tocsin au clocher de la paroisse, pour courir sus à cette maudite engeance. Henri de Navarre venait de s'assurer l'appui de toutes les églises réformées en tenant un synode à La Rochelle ; on avait cherché à décorer cette assemblée modeste et pieuse, qui avait délibéré sur le dogme et les besoins du calvinisme, du titre d'états-généraux, pour l'opposer aux grands états de Blois. Mais quelques braves et dignes paladins, couverts de fer, des ministres de science et de piété ne pouvaient se comparer à la noblesse, au clergé, à la bonne bourgeoisie, qui avaient tenu naguère leurs séances à Blois. Il fallait la victoire au roi de Navarre ; il la cherchait avec toute la vaillance de la fière et dure chevalerie des montagnes.

Au milieu de deux partis seuls en force, et qui seuls par conséquent pouvaient en prêter, que devait faire Henri III ? Depuis la dissolution des états-généraux de Blois, le tiers-parti avait repris toute faveur auprès de lui ; Henri avait rappelé plusieurs de ses favoris, de ses jeunes hommes dévoués ; d'Épernon surtout était parmi cette téméraire jeunesse que les partis extrêmes appelaient mignons. C'était un lien facile de rapprochement avec le roi de Navarre. D'Épernon essaya dès ce moment de cimenter l'alliance du roi avec le chef de la gentilhommerie béarnaise. Henri de Navarre était trop habile pour ne pas comprendre toute la force que donnerait à son parti l'union avec le roi de France. Non seulement cette alliance lui assurait la nombreuse chevalerie qui s'armait pour le roi, mais encore la puissance morale de cette royauté qui parlait si vivement encore à l'imagination des peuples. Dans la vue de cette alliance, Henri de Navarre publia un manifeste de tempéraments et de concessions. C'était la constante politique du Béarnais rusé, comme l'appelaient les catholiques du conseil : *Messieurs, quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai esté l'argument des tragédies de France, quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir toujours ouverts au bien de ma patrie, toujours tendres à ses maux, je suis contrainct de la voir en feu, ses principaux piliers desjà bruslés, ses meilleures villes en cendre, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'estoufler les flammes, on me force à brusler moy-mesme, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui fust jamais, ou bien il faut que mon ame reçoive mille fois le jour des peines et afflictions que rien ne sçauroit égaler. Messieurs, jamais mon pays n'ira après moy ; son utilité précédera toujours la mienne, et toujours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant ceux de ma patrie. Aujourd'huy, je suis prest de demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien que j'ai fait jamais. Les guerres n'ont rien diminué de cela. Que diroient ceux qui m'ont vu courageux, si, honteusement, je quittois par la peur la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance ? Et puis quelle conscience ? Avoir été nourry, instruit et eslevé en une profession de foy, et sans ouyr, sans parler, se jeter de l'autre costé ? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Instruisez-moy, je ne suis point opiniastre ; prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment ; car si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendray ; et feray plus, je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Messieurs, nous sommes dans une*

maison qui va fondre, un bateau qui se perd, et n'y a nul autre remède que la paix : je la demande au nom de tous, au roy mon seigneur ; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France. L'alliance qu'appelait le roi de Navarre avec ce langage de fierté et de noblesse n'était pas une nouveauté ; on l'avait vu s'accomplir par le duc d'Alençon, quand la royauté s'était entièrement confondue avec la ligue catholique ; alors l'héritier présomptif de la couronne avait pris hautement les couleurs du calvinisme. Les affections de Henri III n'étaient pour les huguenots ; aussi le voit-on hésiter longtemps et se tourner vers le duc de Mayenne, négociant avec lui et les catholiques. Il y avait là autre chose que des sentiments personnels : Henri III connaissait le peuple ; il savait que les huguenots ne formaient qu'une gentilhommerie peu nombreuse, active et turbulente ; les masses, c'est-à-dire la force sociale, n'étaient pas là. Cette alliance d'ailleurs constituait pour maître Henri de Navarre. On s'était violemment débarrassé des Guise ; était-ce pour tomber sous un autre dominateur ? D'Épernon se chargea d'atténuer les répugnances du roi pour le traité ; mille soumissions furent faites au nom du Béarnais. Que voulait-on ? servir le roi, joindre ses armes aux siennes pour comprimer la rébellion. Henri de Navarre ne se reconnaissait-il pas le plus fidèle sujet ? Le traité qui fut conclu était tout à fait dans les formes d'une concession royale : *Accordons au roy de Navarre, pour luy et tous ceux de son party, trêve et surséance d'armes et de toute hostilité. Si durant cette guerre luy ou les siens prennent quelque ville, chasteaux ou autres places, il les remettra incontinent en nostre libre disposition suivant la promesse qu'il nous en a faicte. En conséquence de ce que dessus, ledict roy de Navarre et ceux de son party auront main-levée de leurs biens pour en jouir tant que ladicte trêve durera, comme ils laisseront jouir les catholiques, tant ecclésiastiques que autres, des bons serviteurs, de leurs biens et revenus ès lieux par eux tenus*<sup>1</sup>.

Désormais Henri de Valois entra en la pleine puissance des huguenots ; roi nominal, il avait pour maître et successeur le Béarnais et sa chevalerie aventureuse qu'il conduisait aux batailles. On garda toutes les formes de respect dans la première entrevue des deux monarques alliés : le Navarrais semblait abandonner toutes ses méfiances, le roi de France cachait tous ses dépit. M. le mareschal d'Aumont vint trouver le roy de Navarre de la part de sa majesté pour le prier de vouloir passer et aller au Plessis-lès-Tours où sa majesté et toute la cour l'attendoit, ce que il se résolut de faire tout incontinent ; il y avoit si grande presse tant de ceux de la cour que ceux de la ville qui estoient accourus, que leurs majestés demeurèrent l'espace de demi-quart d'heure à quatre pas l'un de l'autre, se tenant les bras sans se pouvoir toucher, tant la foule estoit grande. Leurs embrassements et salutations furent réitérés plusieurs fois d'une part et d'autre, avec une mutuelle démonstration d'une grande joie et contentement ; l'allégresse et applaudissement de toute la cour et de tout le peuple fut incroyable, criant tous par l'espace de demi-heure ; *vive le roy !* Le lendemain, le roy de Navarre entra dedans la ville pour aller donner le bonjour au roy, et depuis visita plusieurs fois sadicte majesté, prenant ensemble, pour le bien commun du royaume, plusieurs résolutions. Avec ces formes extérieures de soumission, le Béarnais n'en était pas moins le maître ; il avait posé de dures conditions dans le traité, la cession d'une place importante, Saumur, qui lui ouvrait la Loire ; et ce qui était plus encore, il se donnait la belle et grande couronne de France ; car bon allié de Henri III, il lui est facile de se faire saluer pour son successeur par ses nouveaux compagnons de bataille.

---

<sup>1</sup> Tours, 26 avril 1589. — Registre du parlement, vol. XXXIX, fol. 10.

L'alliance impie, aux yeux des catholiques, d'Henri III avec le roi de Navarre éloignait de pins en plus le roi de France des saintes et municipales unions de Pans. Une série d'actes de la royauté témoignait asses qu'elle voulait désormais établir son gouvernement en dehors de cette turbulence populaire, une première déclaration sur l'attentat, félonie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumale, les frappa dans leur personne et leurs biens ; Paris, Orléans, Amiens et Abbeville furent comprises dans la même proscription ; elles devaient être deschues de tous estats, offices, honneurs, pouvoirs, gouvernements, charges, dignités, privilèges, presrogatives, dons, octroys et concessions quelconques à elles concédés, sauf si dans le quatorzième jour du mois de mars prochain, elles recognoissent leur faute et se remettent en l'obéissance que justement elles nous doivent par le commandement et l'expresse parole de Dieu, sans laquelle elles ne se peuvent dire chrestiennes.

Ces actes étaient dirigés contre l'union établie dans les villes municipales ; et ne fallait-il pas que la royauté proclamât son propre gouvernement à rencontre de la ligue ? Un édit de Henri ni intervint, par lequel la cour de parlement qui siégeait à Paris était transférée à Tours avec la chambre des comptes. Quelques fidèles magistrats obéirent à cette injonction royale, et Pasquier fut parmi eux. Le pauvre avocat-général avait laissé sa femme et ses enfants à Paris, au milieu des réactions de la ligue ; cette majesté désolée de son ancienne et brillante compagnie, jetait de la tristesse dans son esprit, du désordre dans ses idées. Quand la chambre des comptes s'ouvrit solennellement, Pasquier pleura sur les malheurs de la France : Je ne voulois pas dire que nos compagnons de Paris ne fussent en leur cœur bons sujets et serviteurs du roy, comme nous qui estions à Tours ; m'assurant que des six parts, les cinq estoient vouées à son service, mais que la police ou pour mieux dire le désordre nouveau que l'on avoit introduict dans Paris, ne leur permettoit de se manifester. Je vous puis dire qu'à cette parole les grosses larmes me tombèrent des yeux. Ce que j'avois du commencement proposé estoit par une hypocrisie d'orateur ; mais ce que je fis en ce progrès de ma harangue, fut comme bon citoyen, ne pouvant plus, dissimuler la juste douleur que je porlois de la misère de ce temps. Je ne me trouvoy jamais si empesché, car pas mesme moyen, la parole, dont j'avois lors le plus affaire, me mourut en la bouche. Et qu'importaient les doléances de Pasquier à la bonne ville de Paris, à son conseil de l'union, à son brave peuple des halles qui prenait les armes et établissait son gouvernement ? et qu'avait-elle à craindre de quelques menaces royales, quand tous ses métiers brandissaient leurs arquebuses et pertuisanes pour la défense de ses murailles et de ses franchises municipales ; Paris s'était prononcé avec enthousiasme pour l'union catholique : tout ce qui portait un vieux sentiment municipal avait pris les armes pour défendre les privilèges de la cité et le gouvernement de l'union, autorité purement élective exerçant le pouvoir le plus étendu. Le parlement épuré secondait ce mouvement populaire. Si quelque magistrat protestait silencieusement, la majorité du parlement marchait avec la ligue ; les uns par crainte, les autres par opinion et par sentiment religieux.

Toutefois, quelques magistrats, traîtres à la cité, cherchaient à ménager l'avenir et à préparer leur accommodement avec la royauté exilée ; et parmi eux le président Brisson, dans un acte signé de sa main, faisait la déclaration suivante : Ayant tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de cette ville afin de m'exempter de faire ou dire chose qui pust offenser mon roy souverain seigneur, lequel je veux servir, obéir et respecter toute ma vie et persévérer en la fidélité que Je dois, détectant toute rébellion contre lui, il m'a esté impossible de me

pouvoir retirer et sauver, pour estre mes pas observés de toutes personnes, guettés et gardés, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en ceste ville et adhérer ès délibérations auxquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ay fait, dict et deslibéré en la cour de parlement, et ce que je feray, diray et deslibéreray cy-après, a esté et sera contre ma volonté et par force et contraincte, y estant violenté par la terreur des armes et licence populaire.

Ces magistrats pusillanimes étaient des exceptions dans le parlement ; la majorité était pour l'union catholique et municipale, et ne désavouait point en secret ce qu'elle faisait hautement et publiquement. Le premier acte de la ligue, après la déchéance de Henri III, avait été de créer un chef militaire, un homme de guerre et de vaillance, pour conduire les braver bourgeois sous les bannières de la cité ; le duc d'Aumale gouvernait Paris, tandis que le duc de Mayenne conduisait les armées. L'union voulait avoir un chef de modération tout à fait dévoué à sa pensée ; déjà en froideur avec le conseil des seize trop bruyant d, popularité, il était important qu'elle eût dans ses intérêts le lieutenant-général des forces catholiques.

Pour bien saisir le caractère de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de rappeler que la population de la grande cité ne se formait pas d'une seule classe, ayant ainsi une unique représentation. Les parlementaires, la haute bourgeoisie, se trouvaient plus particulièrement en rapport avec le conseil de l'union ; la petite bourgeoisie avec le bureau municipal ; tandis que les balles, les métiers avaient leurs organes ardents dans les seize quarteniers élus par le choix même de la multitude. Le duc de Mayenne, l'expression modérée de la maison de Guise, offrait toutes les conditions que la bourgeoisie et les parlementaires pouvaient désirer. Il avait de grands talents militaires, de la prudence ; fervent catholique, il ne repoussait pas les idées de transactions et de ménagements. C'était un caractère à opposer à Bussy-Leclerc et aux chefs démocratiques de la cité. Pouvait-il d'ailleurs n'être point agréable au peuple, le brave duc de Mayenne, le frère da Guise et l'oncle du pauvre petit captif, alors sous la main du tyran ? La triste veuve du balafre donna le jour à un héritier des armes et du nom de Lorraine ; le corps de ville de Paris suspendit tout, pour tenir le petit Tristan (car on appela ainsi l'enfant orphelin) sur les fonts de baptême ; toutes les compagnies bourgeoises furent sur pied et faisaient voir combien elles étaient joyeuses de saluer le rejeton<sup>1</sup> de la grande et noble famille. Quelque système de modération que voulût suivre le conseil d'union, il était poussé par le bureau municipal, surtout par les seize quarteniers ; et des mesures implacables furent prises contre les habitants qui ne signaient pas la sainte ligue, conservant l'espérance de transiger avec Henri de Valois. Les rigueurs étaient bien plus sévères encore envers ceux qui avaient quitté la cité pour se joindre aux huguenots, soit qu'ils siégeassent dans le parlement à Tours, en la chambre des comptes, soit qu'ils combattissent avec Henri sous sa tente. Ces mesures étaient nécessaires sous plusieurs rapports : ne fallait-il pas jeter une grande terreur dans ce parti de transactions et de ménagements, toujours prêt à pactiser avec Henri de Valois, le tyran déchu ? Et puis, on avait besoin d'argent pour la guerre, pour organiser les compagnies bourgeoises : à qui mieux s'adresser qu'aux

---

<sup>1</sup> Monsieur le Lièvre, plaise vous trouver demain midy précisément en l'hostel de ceste ville, pour nous accompagner à la cérémonie du baptesme du fils de feu monseigneur le duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir. 6e février 1589. (Pareil mandement aux quarteniers et conseillers.) Registre de l'hôtel-de-ville, XII, fol. 276.

politiques, qu'on imposait au profit des halles et du bon peuple catholique ? De nombreuses mesures de précautions et de police municipale se succédaient d'autant plus rigoureuses que, par l'alliance de Henri de Valois et du Béarnais, Paris allait être menacé d'une puissante chevalerie. Les conseils de l'union et de la ligue restaient en permanence. De par les prevost et eschevins. M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel ; nous vous prions de faire faire présentement, par MM. les autres capitaines de vostre quartier, de bons et forts corps de garde de tous les bourgeois et habitants de vostre dict quartier, chascun en sa dixaine. — Il est enjoinct à tous boulangers, pastissiers et autres de cuire présentement du pain pour subvenir à la nécessité. — Il est ordonné que les habitants des villages d'Issy, Vaugirard, Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Chastillon et Meudon prendront les armes, pour mettre en pièces les compagnies des ennemis qui se présenteront. — Il est enjoinct à tons capitaines et soldats, tant de cheval que de pied, de eux retirer dedans cejourd'huy, heure de midy pour tout deslay, sous les resgiments et enseignes en l'armée de monseigneur le duc de Mayenne, sur peine de la vie. — Ne faictes faute présentement et sans aucun. deslay d'assembler tous les mauans et habitans de chascune dixaine de vostre quartier, pour leur taire entendre qu'il est nécessaire d'ouvrir quelques ateliers, pour faire travailler un bon et grand nombre des pauvres valides qui sont en ceste ville, afin que par ce moyen trois choses grandement utiles fussent faictes et accomplies, dont la première est la charité, par la nourriture des pauvres ; la seconde, la fortification et réparation de ceste ville ès lieux et endroicts nécessaires, et la troisième, l'empeschement de l'oisiveté, mère nourrice de tous maux. — Il est enjoinct au premier des sergents ou archers de la ville, avec tel nombre d'autres archers qu'il appartiendra, se transporter en toute diligence ès maisons de tous les hostelliers, cabaretiers et marchands de vins esuelles ils sauront y avoir quantité de futailles, desquelles vous arresterez jusques à la quantité de deux mille pièces pour servir aux barricades nécessaires à la conservation des tranchées et advenues desdicts faubourgs, dont sera cy-après fait paiement. — Desfenses sévères sont faictes à tous espiciers, apothicaires et autres de vendre aucune poix, résine sèche ou grasse, thérébentine, soufre et autres matières servant à faire artifice et feu sans notre exprès congé, sur peine de cent escus d'amende, et plus grande selon le cas. — Il est ordonné m capitaine Périchon de se saisir des personnes des sieurs présidents et maistre des comptes Amelot et de les mener à la Bastille pour les causes desduictes par ce qui a esté ordonné par MM. du conseil. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'estat et couronne de France, désirant oster tous moyens aux ennemis d'entreprendre sur ceste ville et empescher l'effect des mauvais desseins qu'ils ont sur icelle, ainsi que nous en avons esté très bien advertis, a advisé au conseil tenu près de nous que toutes les clefs des portes de ceste dicte ville seront mises entre les mains du prevost des marchands. — M. le président du Blanc-Mesnil, colonel ; pour promptement pourvoir à la sûreté de la ville de Paris et la rendre partout en estat de desfense à rencontre des ennemis publics, nous vous prions mander tous les capitaines qui sont sous vostre charge et leur enjoindre de par nous que eux, leurs lieutenants ou enseignes ayent à se tiunspoter par toutes les maisons des riches, les prier d'envoyer aux tranchées et fortifications de ladicte ville, chascun un homme garni d'oustils propres pour travailler durant ceste semaine<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel de ville, vol. XIII.

Il régnait au milieu du peuple un sentiment de tristesse religieuse, une atmosphère de pénitence et de miséricorde ; il n'était point permis de se livrer aux fêtes, à ces folies, vieux souvenirs de la cour de Henri III. Le 14 février, jour de mardy gras, se firent de dévostes processions, au lieu des dissolutions et mascarades ; entre autres s'en fit une de six mille escoliers pris dans tous les collèges, dont la plupart avoient au plus douze ans, qui marchaient nus en chemise, portant un cierge de cire blanche et chantant bien dévostement. Et chaque jour ces immenses processions pour la liberté municipale sillonnaient Paris, de toutes les paroisses, de tous âges, sexe et qualité, la plupart en chemise et nus pieds, quoiqu'il fust bien froid. Le peuple de la cité demandait la prédication dans les chaires publiques, comme à Athènes et à Rome il courait au Forum, pour entendre ses archontes ou ses tribuns. Le peuple estoit si enragé, s'il faut parler ainsi, qu'après ces dévotions processionnaires, il se levait souvent de nuit et faisait lever les curés et prestres de la paroisse pour les mener en procession, comme ils firent à René Benoist, curé de saint Eus-tache, lequel pensant leur faire quelque remonstration, fut appelé politique et hérétique, et enfin contrainct de les mener processionner.

Et ces armes puissantes de la parole, contre qui étaient-elles dirigées ? quel était le but de ces ardentés prédications ? le roi Henri III, le tyran, le Néron qui s'alliait avec les huguenots contre le chef et la tête des villes catholiques de France, la grande et belle cité de Paris. Il n'est sorte de calomnies populaires qu'on ne contât sur Henri III : il se criait mille pamphlets dans les rues comme il arrive toujours contre les pouvoirs renversés. Les Sorcelleries de Henry de Valois, et les oblations qu'il faisait au diable, dans le bois de Vincennes, avec la figure des desmons d'argent doré, auxquels il adressoit des offrandes, et lesquels se voyent encore en ceste ville. — La vie et faicts notables de Henry de Valois, tout au long, sans rien requérir, où sont contenus toutes les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite ennemi de la religion catholique ; esdition seconde, revue et augmentée de plusieurs autres desportemens et apostasies de ce dernier des Valois, lequel néanmoins, par ses abominables faicts, ne peut en rien obscurcir le lustre des prédécesseurs très chrestiens.

Les prédicateurs en leurs sermons, exhalaient l'injure contre le roi : Ce teigneux, s'écriait Boucher, est coiffé tousjours à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ, et quand ce malheureux hypocrite faisait semblant d'aller contre les reistres, il avoit un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent, qui signifoient la bonne intelligence et accord qui estoient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref, c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vray diable en l'âme. Lincestre, en son sermon du mercredi des cendres, avait dit au peuple : Je ne vous prescherai point l'évangile ? c'est chose commune, mais je prescherai la vie, gestes et faicts abominables de ce perfide tyran, Henry de Valois, qui invoque le diable. Et le prédicateur ayant tiré de sa manche un des chandeliers du dit roi, sur lequel il y avait des satyres gravés : Ce sont démons du roy, répétait-il ; ce misérable tyran les adore, il s'en sert en ses incantations ! Faut-il le dire encore ? les cordeliers ôtèrent la tête à la figure de Henri III qui était peint à genoux, priant Dieu auprès de sa femme, au-dessus du maître-autel, et les jacobin, barbouillèrent tout le visage d'une pareille figure du roi qui se trouvait dans leur cloître.

Pendant ce temps les années réunies de Henri de Navarre et du roi de France manœuvraient de concert. Le duc de Mayenne, à la tête de ses fidèles catholiques, s'était présenté devant Tours subitement ; il était parvenu à se rendre maître d'un des faubourgs de la ville ; mais Henri III, retrouvant son ardeur des batailles, le força à la retraite. Depuis, les royalistes avaient fait de grands progrès : M. de Montpensier remporta une notable victoire sur les Gottières, paysans de Normandie, qui avaient pris les armes pour la ligue, D'un autre côté, le duc de Longueville, secondé par La Noue, avait battu M. d'Aumale sous les murs de Senlis et l'avait forcé d'en lever le siège, tandis que M. de Châtillon, par une manœuvre habile, dispersait les troupes liguées venues de Picardie sous les ordres du sieur de Saveuse. C'est en poursuivant ces importants succès que Henri de Valois et Henri de Navarre arrivèrent à Saint-Cloud. Leurs bataillons nombreux avaient été renforcés par un corps de dix mille Suisses et Allemands, conduits par M. de Sancy, qui les avait levés à ses frais. L'armée royaliste et huguenote, qu'on évaluait à quarante mille hommes, était bien disciplinée, composée de braves soldats, de chefs intrépides, munie de bonne artillerie et d'abondantes provisions, Henri de Valois et Henri de Navarre étaient donc en face de Paris, dans le bourg de Saint-Cloud ; tous deux pouvaient contempler ces feux nombreux, ces murailles bien bâties, derrière lesquelles on apercevait les Tuileries, le Louvre, Saint-Pol, et autres maisons de plaisance qu'Henri m aimait tant à habiter. Le roi se mourait de dépit de n'être plus maître d'une si belle ville avec ses quatre cent mille habitants, autrefois si ardents, si empressés de saluer leur prince. Vindictif et colère, Henri III roulait dans sa tête de sinistres projets ; les idées réformatrices d'un morcellement territorial lui étaient devenues familières ; il protestait contre cette centralisation immense de Paris, cité qui n'avait cessé d'être le mobile et le but de toutes les ligues ; on l'avait entendu s'écrier : Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour le guérir ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communique ! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été. Cette idée est venue à bien des pouvoirs fous ou menacés.

Paris n'ignorait pas ces intentions du roi ; on les exagérait même pour animer le peuple et soulever ses haines. On ne peut se faire une idée de l'état d'irritation où étaient alors arrivés les esprits. Qui donnait en effet la supériorité aux huguenots ? qui conduisait leurs armées jusque sous les murs de Paris ? n'était-ce pas Henri de Valois ? Ce maudit tyran était le lien d'union entre une partie des catholiques et des hérétiques ; en se débarrassant de lui, ne brisait-on pas ce parti impie ? ne faisait-on pas rentrer dans le giron de la sainte ligue ceux que le concours du vilain Hérode en avait détachés ? Et ce tyran continuait ses menaces, rapportées au conseil municipal et au peuple. On racontait que Henri de Valois se mettait parfois à la fenêtre de son hôtel de Gondi, à Saint-Cloud, et que là, jetant les yeux sur Paris, il s'écriait : Ce serait grand dommage de ruyner une si bonne et belle cité ; toutefois ne faut-il pas que j'aye raison des rebelles qui sont dedans et m'en ont ignominieusement chassé. Ces menaces s'adressaient aux noms les plus populaires de la ville, et particulièrement à cette noble dame de Montpensier, aussi vénérée par la multitude que la Vierge et sainte Geneviève. Le jeudy 27 juillet, un gentilhomme envoyé du roy dict à madame de Montpensier qu'il avoit charge de sa majesté de lui dire qu'il étoit bien adverti que c'étoit elle qui entretenoit le peuple dans sa rébellion ; mais que s'il y pouvoit jamais entrer, il la feroit brûler toute vive. A quoi elle répondit sans autrement s'étonner : Le feu est pour les sodomistes comme luy, et non pas



pour moy. Noble et héroïque réponse de la dame du peuple et des halles ! Depuis la mort du duc de Guise et du cardinal, il s'était formé à Paris une compagnie de jeunes hommes dont le vœu était de se débarrasser de Henri de Valois par le couteau, comme lui-même avait frappé le Lorrain du poignard. Quand une forte idée de patriotisme religieux ou politique fermente dans certaines têtes unies en associations mystérieuses, il est rare qu'elle n'éclate pas par l'assassinat. L'assassinat, horrible pensée, s'ennoblit au cœur d'un fanatique de liberté ou de religion, par la conviction d'un grand service Brutus fut placé par le vieux patriotisme de Rome ; dans le panthéon de la république ; Jacques Clément fut lait saint et élevé dans le sanctuaire des confréries, comme un jeune martyr qui avait délivré la monarchie catholique de son oppresseur. D'après la légende qui fut publiée à Paris, Jacques Clément, religieux jacobin, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, natif de Sorbonne près Sens, se minoit et consommoit ordinairement, cognoissant la tyrannie de laquelle usoit envers son peuple Henry de Valois. Une nuit, comme il estoit en son lict, Dieu lui envoie son ange en vision, lequel avec une grande lumière se présente à ce religieux et lui monstrant un glaive nud, lui dict ces mots : Frère Jacques, je suis messenger du Dieu tout-puissant, qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort ; pense donc à toi et te prépare, comme la couronne de martyre t'est aussi préparée. Cela dit, l'ange se disparut et le laissa resver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remet devant les yeux l'apparition, et douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami, religieux aussi, homme fort scientifique et versé en la sainte esriture, auquel il demande si c'estoit chose désagréable à Dieu de tuer un roy qui n'a ni foy ni religion, altéré du sang innocent et regorgeant en vice autant qu'il est possible. A quoi l'honneste homme fit response qu'il estoit défendu de Dieu d'estre homicide ; mais d'autant que le roy estoit un homme distrait et séparé de l'église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, il estimoit que celui qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith à Holopherpe, feroit chose sainte et très recommandable, attendu qu'il deslivreroit un grand peuple de l'oppression tyrannique d'iceluy ; que mesme au cas où celui qui exécuteroit un si bon œuvre fust mis à mort, il seroit bien heureux, desquelles paroles furent si agréables à frère Jacques, que dès lors il se décida ; estant donc résolu, il fait par plusieurs jours jeusnes et abstinence au pain et à l'eau, se confesse, se fait communier et après avoir mis ordre à nettoyer et purger son âme, il regarde comment et par quel moyen il viendroit à bout de son dessein. Il arresta d'aller par devers un seigneur qui luy remit des lettres signées et cachetées, auquel il promet de les faire tenir sûrement et sans aucune communication ; et fit provision d'un couteau long, bien tranchant et fort pointu, lequel il met en sa manche, et ayant pris congé de qui bon luy sembla, s'en alla à Saint-Cloud où pour lors estoit le roy. Le mardy 1er jour d'aoust, environ huit heures du matin, le roy fut adverti qu'un moine de Paris vouloit luy parler, et estoit sur sa chaise percée ayant une robe de chambre sur ses épaules, lorsqu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça et dict qu'on le fist entrer, et que si on le rebutoit, on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le jacobin entra, et ayant fait une profonde révérence au roy qui venoit de se lever et n'avoit encore les chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne ; le roy commença alors de lire la lettre que le moine luy avait apportée, lequel moyne voyant le roy attentif à lire, tira de sa manche son cousteau et luy en donna droit dans le petit ventre au dessous du nombril, si avant qu'il laissa le cousteau dans le trou, lequel le roy ayant retiré à grande force en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : *Ha ! le méchant moine ! il*

*m'a tué, qu'on le tue !* Auquel cry estant vistement accourus les gardes et autres, ledict religieux fut à l'instant tué de divers coups ; puis ce pauvre religieux est dépouillé et mis à nud à la vue de tout le peuple pour sçavoir si personne ne le pouvoit cognoistre, car plusieurs estipèrent que c'estoit quelque soldat desguisé, paroissant cet acte trop hardi pour un moine. Henri III était donc frappé ; ce fils des Valois tombait sous le couteau d'un jeune homme qui croyait délivrer la cité municipale de Paris et préparer le triomphe de la liberté. On espérait d'abord que Henri III survivrait à sa blessure ; le malheureux prince le pensait lui-même, car deux heures après le méchant coup de couteau, il écrivait à sa femme : Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul estant en ma chambre, mon procureur général m'a amené, par mon commandement, un jeune jacobin ; lors ce méchant et malheureux m'a donné un coup de couteau pensant me tuer ; mais Dieu, qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son très humble serviteur perdist la vie, a tellement destourné le coup que, grâces à Dieu, ce n'est rien, et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy-mesme que par l'assurance que m'en put donnée les médecins et chirurgiens qui m'ont puisé et reconnu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advenir. Afin que vous ne soyez point en peine par les bruits que l'on pourrît faire courir. Au pont de Saint-Cloud, le 1er jour d'aoust 1589, (De la main du roi ;) Ma mie, j'espère que je me porterai très bien ; priez Dieu pour moy, et ne bougez de là<sup>1</sup>.

Henri adressait de son lit de douleur une lettre au comte de Montbelliard : Mon cousin, mes ennemis s'aidant du zèle que je porte à ma religion et du libre accès et audience que je donne à tous religieux, pauvres gens qui veulent parlera moy, et violant sous ce manteau les lois divines et la foy qui doit estre sous l'habit ecclésiastique, ce malin, un jeune jacobin fut amené par mon procureur-général, pour me bailler, disoit-il, des lettres du sieur de Harlay, premier président en ma cour de parlement. Après m'avoir salué et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ai fait retirer les personnes présentes, et lors ce malheureux m'a donné un coup de cousteau, pensant bien me tuer ; mais Dieu qui a soin des siens, n'a voulu que je perdisse la vie, et me l'a conservée par sa grâce et empesché ce damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu , espérant que dans peu de jours il me donnera ma première santé. Quelques heures après, toutes ces espérances de rétablissement s'évanouirent. Le roy, ayant esté porté en son lict bien soigné et médicamenté par plusieurs médecins et chirurgiens, donnait idée de guérison ; mais sur le soir, la blessure s'aggrava de telle sorte, que les chirurgiens n'espérèrent plus le sauver. Quelle tristesse dès lors parmi les braves compagnons de Henri III ! Le parti royaliste crut nécessaire de constater formellement qu'Henri de Valois, le roi très chrétien de France, allait mourir dans les sentiments catholiques ; il ne voulait point, tout en combattant sous les mêmes cornettes, être confondu avec les huguenots qui suivaient Henri de Navarre. Les royalistes catholiques craignaient l'excommunication du pape, et les fulminations contre la mémoire de leur roi ; ils se hâtèrent de dresser et sceller un procès-verbal particulier sur les circonstances de la mort de Henri III, leur maître et seigneur. Qu'on sçache donc que lorsque nostre roy se sentit blessé, il se recommanda tout aussitost à Dieu comme au souverain médecin ; il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisait de sa plaie, afin qu'il ne fust prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'âme, qui sont les sacrements de l'église catholique,

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8966, fol. 66.

apostolique et romaine, à savoir : la sainte communion du corps et sang de Jésus-Christ et extrême-onction, etc. Sur les deux heures après minuit son mal rengregea si fort, que luy-mesme commanda au chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'estant confessé, dit-il, je le puisse adorer et recevoir pour viatique ; il ajouta : Je veux mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; mon Dieu, ayez pitié de moy et me pardonnez mes péchés, disant : *In manus tuas*, etc., et ce psaume : *Miserere mei, Deus*, lequel il ne put achever pour estre interrompu par l'un de nous qui lui dit : Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement pardonner à vos ennemis ; sur quoi il répondit : Oui, je leur pardonne de bon cœur. — Mais, sire, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessure ? — Je leur pardonne aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme, je désire qu'il pardonne les miennes. Et Henri III expira en disant ces paroles.

Un roi de France mourait encore au milieu des secousses de guerre civile. Henri de Valois n'avait pas encore trente-huit ans ; sa jeune vie avait été grandement remplie, car à dix-huit ans il avait vaincu à Montcontour et à Jarnac ; à vingt-deux il régnait en Pologne, à vingt-quatre en France. Il avait été la véritable personnification de la gentilhommerie de cour, de cette jeunesse folle, dissipée, passant sa vie au jeu, à la paume, au bilboquet, à la chasse, aux mascarades et processions ; muguetant filles et femmes ; puis, courant aux grandes batailles et s'exposant à la mort, comme s'il se fût encore agi de plaisirs. Avec une plus haute capacité militaire qu'Henri de Navarre et le prince de Condé, les ayant toujours vaincus en batailles rangées, il n'avait pas, comme le Béarnais, cette activité des gentilshommes montagnards, cette force de rudesse qui le faisait coucher sur la dure en plein air. Les ministres huguenots, toujours pleins des souvenirs de l'Écriture, aimaient à comparer ses armées à celles de Darius ; et pourtant cette chevalerie efféminée que conduisait Henri, alors duc d'Anjou, avait fracassé les dures cuirasses, les brassards épais des Béarnais et des Allemands. Insouciant, prodigue, Henri pressurait le peuple au profit de la jeunesse dévouée qui mourait pour lui ; comme sa mère, il aimait l'éclat et les fêtes, les jeux, les ris, tout ce qui jette quelque distraction dans une vie agitée. Il était rhéteur, maniait la parole souvent avec noblesse et facilité. Sa figure n'était pas parfaite ; mais il avait cette grâce des bonnes manières, ces formes séduisantes qui le distinguaient même au milieu d'un cortège de brillants jeunes hommes. Indiscret pour les femmes, conteur d'aventures scandaleuses, il passait sa vie à écouter ce petit caquetage, ces causeries de mignon, qui babillaient de leurs bonnes fortunes. Il y avait en lui des charmes, car, entouré de méfiances dans le royaume de Pologne, il était parvenu à s'y faire adorer. En France, les haines étaient trop vivaces, et peut-être cette indolence qu'on lui reproche tenait-elle à la nécessité de ne pas prendre de parti tranché. Les affections de Henri étaient catholiques ; il avait là commencé sa vie et l'on en garde souvenir ; il s'était jeté dans les mesures violentes de la Saint-Barthélemy, s'associant pleinement alors aux Guise. Devenu roi, il s'en sépara, et cela s'explique : il se formait à côté de la couronne une ligue, c'est-à-dire un gouvernement avec ses chefs, ses lois, ses habitudes politiques, ses conditions d'avenir, Ce gouvernement proclamait le duc de Guise ; Henri ne pouvait plus être qu'une figure de roi, s'il n'engageait une guerre avec un concurrent si puissant ; esprit borné, il s'imagina qu'un coup d'état sanglant, qu'un assassinat privant la ligue de sa tête chérie, il n'avait qu'à se substituer au duc de Guise, et que le parti catholique l'adopterait : il se trompa. La ligue brisa sa couronne, et après sa couronne elle chercha son cœur pour le frapper, car Henri de Valois l'excommunié, le persécuteur des martyrs de

Lorraine, était désormais en haine au parti catholique. Il y avait eu dans cette vie royale je ne sais quoi de triste et de débauché. Cette amertume du cœur, cette lie au fond de la coupe d'or, ce mélange des idées de dissipation, et de tombeaux se rencontrent dans les âmes épuisées de plaisir. Henri III aimait les images sombres ; des têtes de mort parsemaient ses vêtements ; les ossements des cimetières étaient ses aiguillettes et se mêlaient à ses ordres de chevalerie, comme si la pensée de l'inévitable fin de toutes choses rendait plus vives les émotions, si péniblement réveillées dans les sens émoussés !

Les deux grands faits qui avaient dominé tous les rapports à l'extérieur, pendant les huit mois d'émotions populaires et de dramatiques mouvements de la place publique, étaient l'assassinat des Guise et de Henri III, les deux chefs d'opinions armés et alors en lutte. Les relations de Philippe II avec la maison de Lorraine, ses ambassades officielles auprès du roi de France, tout dut se ressentir de ces scènes tragiques, dernier coup que les partis se portaient dans leurs excès. Le duc de Guise n'avait cessé d'être jusqu'à sa mort l'expression des intérêts catholiques en France comme auprès du roi d'Espagne. Tandis que l'enfant du Lorrain, le pauvre captif, restait en otage dans les mains du conseil de Henri III, le duc de Mayenne était naturellement appelé à remplacer son frère, ce martyr de la cause religieuse. Depuis longtemps il s'était mis en rapport avec l'Espagnol, et sous le nom de Jacobus, il entretenait une correspondance active avec Philippe II et son ambassadeur à Paris. Quand le duc et le cardinal de Guise tombaient à Blois, le duc de Mayenne écrivait au roi d'Espagne : *Sire, si nous avons failli au devoir envers notre roy, je supplie très humblement votre majesté vouloir embrasser notre conservation, nous ayder de son auctorité et de ses moyens, en la poursuite d'une juste vengeance, et considérer, s'il luy plaist, qu'on cherche en nostre ruyne celle de la religion catholique et l'establisement de l'hérésie, au préjudice de la resputation de tous les princes et potentats catholiques, et principalement de vostre majesté. Sire, Dieu à mortslré avoir tel soin des siens, que, au lieu de frayeur et d'estonnement dont on peUsoit que les catholiques dussent estre saisis par le sang et la mort de nos princes, ils ont pris courage et se sont, avec une merveilleuse constance, résolus de s'opposer à tous Iq, desseins, violence et tyrannie du roy, et de ne poser jamais les armes qu'ils n'ayent achevé sa ruine, sans laquelle ils ne peuvent plus espérer de sûreté pour eux ny pour la religion, ayant desjà donné un si grand commencement et progrès à leur juste entreprise que plus des deux tiers du royaume y sont entrés, non seulement du peuple et des grandes et meilleures villes, mais de la noblesse et des principaux seigneurs, et de toutes sortes de personnes d'honneur et de qualité de ceux qui sont les plus zélés à la religion. Défendez donc, s'il vous plaist, sire, ceste cause, non plus comme la cause d'autrui, mais comme la vostre, et le royaume vous en aura perpétuelle obligation. J'ay donné au seigneur don Bernardino, vostre ambassadeur, un mémoire qui contient sommairement l'estat auquel sont les affaires en ce royaume et la très humble supplication que nous faisons à vostre majesté de nous secourir. Elle entendra aussi que le conseil général de l'union des catholiques de ce royaume m'a eslu avec le titre de lieutenant-général de l'estat et couronne de France, ce que, depuis, les autres princes et parlement ont confirmé. J'ay accepté ce qui est du péril, qui est de prendre la charge des armées et de pourvoir aux places où le besoin le requerroit. Philippe, à San-Lorenzo, avait été profondément affecté de la mort du duc de Guise, car il sentait toute la portée de ce coup d'état, capable d'effrayer l'opinion catholique : la sainte union allait-elle se dissoudre ? les états-généraux allaient-ils s'assouplir sous la main qui s'était ensanglantée par une*

résolution si épouvantable ? Philippe II se hâta de répondre à son ambassadeur à Paris : Don Bernardino, par vostre dépesche du 25 décembre passé et les détails qui y estoient jointcs, j'ay appris ce qui est arrivé au duc de Guise et au cardinal son frère, ce que j'ay ressenti profondé : ment, sous tous les rapports, et plus particulièrement pour la grande perte que faict la religion catholique dans ces hommes qui combattoient pour elle avec tant de valeur, bien quq leur faute ait esté très grande : après tant de raisons qu'ils avoient de se mesfier, pourquoy se livrer et se mettre à la mercy ? Les uns et les autres n'avoient qu'à s'excuser en se rejettant sur leurs occupations, surtout après les avis que vous leur aviez donnés de ma part qui les préservoient tousjours de ce danger. Pauvres princes ! prions pour eux. Pour le moment il est impossible d'arrester une résolution et de fonder un jugement sur les affaires de la France jusqu'à ce qu'on puisse voir la tournure que vont suivre les choses ; tenez-moy au courant de tout et advisez-moy promptement des résolutions que Ton prendra et de ce que vous aurez fait. Il est inutile de parler au roy très chrestien, mon frère, de ma part, il faut attendre ce qu'il me fera dire par Longlée, et ce n'est pas un mal de le laisser parler le premier<sup>1</sup>. J'ay des raisons pour soupçonner que le secrétaire du duc de Guise, à qui on a accordé la vie, ne descouvre les alliés des princes morts ; cependant par vostre manière de vous conduire en toutes choses, vous ne devez craindre aucun danger en vostre personne. Pour ne donner l'idée d'une altération dans vostre crédit, il n'est pas temps encore que vous quittiez l'ambassade ; mais dans quelques jours, selon la tournure que prendront les choses, je vous enverray vostre licence et nommeray vostre successeur. Quant aux papiers et diverses choses que vous avez à Paris, le plus sûr pour le présent doit estre de les laisser dans le mesme endroit, jusqu'à ce que vous trouviez un moment favorable pour les enlever ; dans le cas où vous verriez la chose impossible, il faut vous entendre avec un domestique de confiance pour les sauver : et de toute manière, si vous le croyez plus sûr, faictes-les emporter en Flandres où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les placer ailleurs. Vous m'advertirez du party que vous aurez pris. — Le roi ajoute de sa main : Si cela vous paroist plus convenable, vous pouvez les faire passer en Italie. Cette dépêche, qui révèle les craintes et les méfiances de Philippe II sur les résultats de la mort des Guise, fut suivie quelques jours après d'autres ordres. Si vous voyez les catholiques hors de crise et en bon chemin de succès, ne dictes rien au roy très chrestien, sans en avoir reçu de moy un nouvel ordre. — J'ay vu le danger auquel vous avez échappé, lorsqu'en sortant de Saint-Pié vous avez esté esgaré par des guides probablement vendus, et conduit dans deux villages douteux. Je ne crois pas cependant que la meschanceté du roy soit arrivée à ce point de se desclarer si ouvertement contre vous surtout, qui estiez si loin de vous mesfier d'aucun piège. Il sera convenable de vous tenir très soigneusement sur vos gardes, et cela dans l'intérest de vostre sureté. Quand vous aurez demeuré quelques jours à Blois, revenez-vous-en par le Havre-de-Grâce avec les couleurs du bastiment que vous monterez ; si vous aviez au contraire l'occasion de passer à Paris, vous sçavez ce que je vous ay escrit et ce que vous avez à faire des papiers en question ; voyez au surplus le duc de Parme et entendez-vous avec luy pour tout ce qui peut nous estre avantageux<sup>2</sup>. Toujours plus rassuré par les dépêches de son ambassadeur sur l'attitude que prenaient les catholiques, Philippe II ajoutait : Je juge, d'après vos lettres, de l'estat où se trouvent les affaires du roy de France. Il faut faire en sorte de réchauffer sans cesse le zèle et le courage au

---

<sup>1</sup> Y sera bien entendre primera esto.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, cot, A 57. — 19 Janvier 1589.

cœur des catholiques, afin qu'ils ne se laissent point tromper et séduire ; mais il faut faire cela avec toute la finesse et la dissimulation possibles, de telle sorte que ny le roy, ny son entourage ne se doutent le moins du monde de vos menées. Il faut, autant que vous le pourrez, ne pas quitter la personne du roy, afin que l'on ne cherche point des motifs à votre absence ; car, autant qu'il vous sera possible, votre sûreté personnelle vous le permettra, c'est là qu'il convient que l'on vous trouve toujours. Voyez aussi le légat ; sondez-le sur la pensée qu'il conserve de l'union probable du roy très chrestien avec les hérétiques ; mais que toujours vos paroles respirent le bien de la catholicité tout entière. Prévenez de tout ce que vous ferez le duc d'Ohvarès. Informez-vous aussi de la valeur d'un bruit répandu, celui d'une alliance entre les familles du duc de Montmorency et du mareschal de Joyeuse ; sçachez si les liens d'amitié se sont, comme on le dict, resserrés entre ce duc et le roy par rapport aux guerres du pays de France<sup>1</sup>.

Tandis que Philippe n'hésitait à se dessiner en présence de faits qui n'avaient pas pris couleur encore, le conseiller du roi Henri III, de Fresne-Forget arrivait à San-Lorenzo avec des instructions secrètes. Son but officiel était de présenter des compliments de condoléance sur la mort de Catherine de Médicis ; mais encore pour donner des explications sur la ligue, pure rébellion à laquelle tous les souverains étaient grandement intéressés pour l'exemple et la conséquence qui en résultent. Pour procéder d'une manière précise dans cette affaire avec sa majesté catholique, le roi très chrétien la prie de lui donner son assistance en trois choses : 1<sup>o</sup> de lui envoyer un secours de trois ou quatre cent mille écus en numéraire pour l'assister dans ses besoins présents ; 2<sup>o</sup> il demandera aussi que le roi d'Espagne fasse une démonstration publique par laquelle il témoigne qu'il n'est porté, en aucune manière, à favoriser ceux de la ligue ; 3<sup>o</sup> sa majesté catholique est priée de faire entendre au pape qu'elle est elle-même bien informée que la ligue n'est autre chose qu'une révolte et une cause de division entre les bons catholiques. Le sieur de Fresne demandera le rappel de don Bernardino de Mendoza, pour les diverses raisons qui ont été rapportées à sa majesté catholique, en déclarant de la part du roi son maître que ce prince est déterminé à ne plus traiter avec lui, et de plus l'admettre ni autour de sa personne, ni à sa suite<sup>2</sup>. Tels étaient les doubles rapports de Philippe II avec les chefs de la ligue et Henri III avant sa mort. Rien n'était dessiné précisément. Le roi d'Espagne voulait voir venir les événements, pour se donner le loisir d'étudier la crise politique et de prendre un parti définitif. Ses penchants étaient pour la ligue ; mais avant de la seconder activement, n'était-il pas essentiel qu'elle s'organisât elle-même, qu'elle formât un ensemble et qu'elle témoignât de ses forces ? Sur ces entrefaites, une dépêche pressée de don Bernardino de Mendoza arriva par courrier à San-Lorenzo : Sire, par mes lettres du 30 du passé, j'ay escrit à votre majesté à quel danger et extrémité se trouvoit réduite la ville de Paris et la cause catholique. Il a plu à Nostre-Seigneur de nous en desliver par un événement si heureux qu'on ne peut l'attribuer qu'à sa main toute-puissante, et qui fait espérer qu'on en a fini avec les hérétiques. Un moine de l'ordre de Saint-Dominique de Paris partit de ceste ville avec la résolution de tuer le roy pour la plus grande gloire de Nostre-Seigneur, ce qu'il a exécuté le 1er aoust, à huict heures du matin ; il a frappé le roy de deux coups de cousteau au bas-ventre, dont il est mort à deux heures de la nuict suivante. Vostre majesté jugera donc si ce peuple a des actions de grâces à rendre à Nostre-Seigneur pour

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 57. — 12 avril 1589.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, cot. B 61.

le bienfaict signalé qu'il vient d'accorder à la religion catholique non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Ce qui rend cet événement plus heureux, c'est le discouragement où se trouvoient les bourgeois qui, n'ayant plus d'espérance de secours, refusoient de sortir pour monter la garde aux tranchées, et la disposition où estoient les soldats du duc de Mayenne de passer au roy dans le but de venir piller Paris ; les hommes qui faisoient le service estoient entretenus à force d'argent provenant des marchandises vendues et à force de promesses. Le peu de temps qui me reste ne me permet pas d'exprimer toutes mes pensées à votre majesté ; je le ferai lorsqu'on aura proclamé pour roy le cardinal de Bourbon par la voie des catholiques. Dieu leur fasse la grâce de sçavoir profiter du bienfaict qu'il leur a accordé à eux et à la cause de vostre majesté<sup>1</sup>.

C'était pour l'Espagne une situation nouvelle. Le tiers-parti catholique allait s'effacer ; il n'y avait plus en face que deux opinions tranchées. L'organisation des villes municipales s'étendant sur tous les points, la ligue voyait s'agrandir ses forces et sa puissance. Y avait-il encore à hésiter pour Philippe II ? Fallait-il proclamer roi de France le Béarnais, le chef de la chevalerie huguenote, et le roi catholique pouvait-il saluer son implacable adversaire ?

La mort de Henri m soulevait tout entière la question de succession à la couronne. La déchéance avait été prononcée à Paris et dans toutes les villes soumises à l'union ; mais le prestige attaché au nom du roi vivait encore, et la ligue n'avait point osé saluer un monarque de son choix. Henri III expirait ; le trône était naturellement en vacance ; quelle résolution allait être prise ? choisirait-on Henri de Navarre, hérétique, relaps, excommunié par le saint père ? ou bien ne valait-il pas mieux couronner quelque noble et digne catholique, le descendant de Charlemagne, le rejeton du Balafré si chéri du peuple, vaillant défenseur de la couronne et de la foi en France ? Sous la tente, ces diversités d'opinions s'étaient produites, même parmi les royalistes qui suivaient la cornette de Henri III, unie alors avec celle de Henri de Navarre.

Le Béarnais multipliant les témoignages de la plus vive tendresse pour le roi défunt, n'avait pas quitté le chevet de son lit, et les huguenots publiaient hautement et partout qu'avant d'expirer le roi de France avait désigné Henri de Navarre pour son successeur. Le Béarnais se hâta de donner avis de son avènement, de faire acte de royauté dans des lettres qu'il adressa de sa main aux villes et aux officiers qui pouvaient servir sa fortune ; il disait à M. de Montholon : M. le garde des sceaux, la même loy et la même prud'hommie qui vous ont contenu en la fidélité que vous avez gardée au feu roy jusques à sa mort, me promettent de vous la même loyauté, à moy, votre roy légitime et naturel par les lois de la France, plein de vie, grâce à Dieu, et de volonté, non seulement de vous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, sans y changer aucune chose, mais aussi vous maintenir en tous vos droits et privilèges accoutumés, et vous gratifier en tout ce que je pourrai, selon le mérite de votre loyauté. — Chers et amés, (écrivait-il aux habitants de La Charité) ; puisqu'il a plu à Dieu nous appeler à la succession de ceste couronne, ayant bien délibéré aussi de donner tout le meilleur ordre que faire se pourra à ce qui sera du bien et conservation de l'estat, sans y rien innover, afaict de la religion catholique, apostolique et romaine ; nous avons voulu escrire la présente pour vous assurer notre bonne intention, à ce que vous soyez d'autant plus confortés

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cote B 62. — 2 août 1589.

à persévérer en la fidélité que vous avez par ci-devant gardée à vostre roy. Les témoignages de sa vénération et de sa reconnaissance pour Henri III furent multipliés après sa mort ; Henri de Navarre voulut que de magnifiques funérailles vinsent attester la grandeur de la perte qu'il avait faite. Une gravure contemporaine reproduit ce convoi funèbre où assistent les huguenots en costume militaire, leur large chapeau sur la tête, leur manteau noué jeté sur les épaules ; tous suivent un cercueil drapé en larmes d'argent fleurdelisées ; ce cercueil se dirige lentement vers Saint-Cloud que l'on voit sur une hauteur comme couvert d'un crêpe. Ces pompes lugubres avaient pour objet de rattacher le parti royaliste à la fortune des vaillants montagnards du Béarn.

Quelques instants avant d'expirer, Henri III, en désignant son successeur, lui avait dit : *Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roy de France, si vous ne vous faictes catholique.* Vérité profondément sentie ! la monarchie était catholique ; on n'aurait point souffert un roi huguenot ; mais Henri de Navarre pouvait-il subitement abandonner son parti, pour se faire encore une fois transfuge ? A la tête de la noblesse calviniste, devait-il trahir ses intérêts, pour apporter une parole incertaine dans un parti qui n'avait pas confiance en lui ? Ce fut dans l'objet de ménager toutes les opinions, et pour s'attirer les royalistes, que Henri de Navarre, tout en gardant sa croyance réformatrice, publia son grand édit de tolérance : *Nous, Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, promettons et jurons en foy et parole de roy, à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir et conserver en nostre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y innover ni changer aucune chose, soit en la police et exercice d'icelle ; nous sommes tout prests et ne désirons rien tant davantage que d'estre instruits par un bon, légitime et libre concile général et national, pour suivre et observer ce qui y sera conclu et arrêté ; et les estats-généraux d'iceluy royaume seront par nous convoqués et assemblés dedans le temps de six mois. Davantage, nous promettons conserver tous les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et tous nos bons et obéissants subjects indifféremment en leurs biens, charges, dignités, privilèges et prééminences ; finalement d'exposer, si besoin est, nostre vie et nos moyens avec l'assistance de tous nos bons subjects pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, meschanceté, félonie et desloyauté, commises en la personne de feu le roy Henri III de bonne mémoire, nostre très honoré seigneur et frère.*

Cette concession s'appliquait aux trois points pour lesquels la ligue était formée : liberté municipale, indépendance des états-généraux, maintien du catholicisme ; et cependant elle n'était point suffisante ! Le parti catholique était trop fort pour n'exister que par concessions ; il voulait dominer, et n'eût accordé qu'avec peine à la réforme cette tolérance que Henri concédait comme une grâce au peuple.

Si Henri IV fut salué roi de France par les calvinistes et ses braves compagnons d'armes du Béarn, la plupart des vassaux attachés à Henri III déclarèrent qu'ils refusaient de servir un roi huguenot ; plusieurs quittèrent l'armée, entre autres le duc d'Épernon qui se retira avec toutes ses troupes dans son gouvernement d'Angoulême. Un tel abandon inquiétait Henri de Navarre ; seul avec sa chevalerie du Béarn, avec sa gentilhommerie de montagne, il ne pouvait rien ; il fallait repasser la Loire, se retrancher dans le Midi. Pressé par les calvinistes, Henri fit contre mauvaise fortune bon cœur : au milieu de ses troupes et en présence des chefs de l'armée, il leur adressa une fière harangue : *Messieurs, j'ai esté adverti qu'il y en a quelques-uns de la noblesse de ceste armée qui font courir le bruit qu'ils ne me peuvent faire service si je ne fais profession de la*



religion romaine, et qu'ils quitteront mon armée, voulant par là essayer si je serois assez pusillanime pour laisser ma religion et mon serment. Je vous ai à ceste occasion fait assembler, messieurs, pour déclarer en vos présences que je suis résolu de ne changer de religion et contrevenir à mes serments, avant d'estre instruit par un saint concile auquel d'abondant je me soumetts ; ne désirant rien tant que telles gens voident mon armée, aimant mieux cent bons fidèles Français que deux cents tels enfarinés, parce que je m'assure que Dieu est du costé des gens de bien ; et davantage, messieurs, je vous laisse à penser combien il est insupportable à moi, qui suis vostre roy, et qui vous laisse en liberté de vostre religion, qu'il y en ait d'entre vous, voire des moindres, qui s'efforcent à me vouloir ranger inconsulument à leurs frivoles opinions. Cette harangue fit quelque impression sur les uns ; plusieurs persistèrent à ne point obéir à un roi hérétique ; il fallait quelque chose de plus que la vague promesse de la liberté religieuse ! La séparation de ces seigneurs était décisive. A quoi avaient tenu les succès du parti huguenot, cette marche rapide vers Paris, ce siège de la grande cité, ce campement à Saint-Cloud ? tout cela résultait de l'union des catholiques dévoués à Henri IH avec les huguenots du Béarnais. Maintenant, hélas ! ces royalistes s'en séparaient ; l'armée devant Paris perdait cette vaillante chevalerie. Henri de Navarre était compromis en face de l'armée du duc de Mayenne, plus forte, plus considérable. La retraite devenait pour lui une impérieuse nécessité : il divisa son armée en trois corps ; à la tête du premier, Henri gagna la Normandie, afin de se réunir aux troupes qu'envoyait Elisabeth ; le duc de Longueville, chef du second corps, fut envoyé en Picardie pour résister aux Espagnols, et le duc d'Aumont, commandant la troisième bataille, dut se rendre en Champagne.

Ainsi le résultat que s'était proposé le conseil de l'union par l'assassinat de Henri III était accompli : cet attentat avait dénoué l'alliance impie des royalistes avec les hérétiques ; la mort du roi contraignait la noblesse montagnarde à se retirer dans les provinces ; Paris était libre ! Et ce Paris était tout plein de pompes et de fêtes pour célébrer sa délivrance ; une foule de pamphlets étaient destinés à reproduire les joies du peuple ainsi débarrassé de l'oppression. Le tyran meschant avait méprisé les seigneurs, desdaigné les princes haut titrés ; il avoit poussé aux honneur, dès coquinaux et bélistres ; c'étoit un hypocrite dissimulant son infamie. Voulez-vous sçavoir le testament de cet exécration tyran ? à d'Épernon, il luy donne une fluste et une bougie ; à Ghastillon un fouet pour estre le postillon d'enfer, où gist l'amiral son père, et la mule de Pacolet, qui avoit été le varlet de madame sa mère. Il existe encore une multitude de gravures reproduisant la mort du roi hérétique sous mille formes diverses d'abord : L'hermitage préparé pour Henry de Valois ; un monstre effroyable, la gueule béante, entouré de nuages épais, est la peinture de l'enfer ; Henry de Valois est au milieu de deux diables desguisés en capucins, qui le conduisent dans le susdict hermitage. Ensuite : Le portrait des charmes et signes de sorcellerie de Henry de Valois, ni du nom, où se voyent une trentaine de cercles au milieu desquels sont gravés certains caractères hébreux, grecs et latins ; les uns estoient contre tous dangers, contre le tonnerre et la tempeste, pour surmonter les malins esprits, pour commander aux diables, ou contre les serpens ; les autres pour se faire aimer des hommes et des femmes, pour ne point estre trahi et ne point craindre les phantosmes. Puis, venait l'adjournement fait à Henry de Valois pour assister aux estats tenus aux enfers, où l'on voyoit un diable à longue queue, huissier infernal, louchant la main à Henri III. Que d'éloges pour le saint, pour le brave martyr qui armé d'un couteau avoit tranché

la vie à l'Hérode couronné ! Les théologiens et prédicateurs crioient au peuple dans leurs sermons que ce bon religieux ; qui avoit enduré la mort si constamment pour libérer la France de ce chien, Henry de Valois, estoit un vray martyr ; et furent faicts divers escrits et libelles à ce subject. On publiait et chantait par les rues plusieurs complaints larmoyantes, chansons spirituelles et actions de grâces , Dieu : Ce jeune jacobin avoit vertueusement enfoncé un couteau bien pointu dans la panse du tyran ; ç'estoit un envoyé du ciel pour sauver l'église du Seigneur et Je peuple catholique. On devait le mettre dans un riche temple, tout resplendissant d'or ; à l'entour de sa luisante effigie, on rappellerait que ci-gist le Clément heureux qui avoit deslivré la France du dernier des Valois, persécuteur du pauvre peuple. Voulez-vous avoir sa belle image le reproduisant trait pour trait ? elle ne coûte qu'un sol tournois : vous en verrez de quatre diverses natures. Il y en a une où se trouve la chanson nouvelle de la finesse du jacobin : Un homme illustre et saint étoit sorti de Paris, portant une lettre à Henry le vaurien ; il tira de sa manche un couteau bien pointu, dont il frappa le tyran dans le petit ventre dedans son gras boudin ; Lucifer emporte Henry pour servir de compagnie à sa mère catin. On répétait en chœur ce refrain joyeux : *Tu ne l'entends pas, le latin, la, la, la !*<sup>1</sup>

Et que de bénédictions n'adressait pas le peuple à la sainte mémoire de Clément ! quelle joie ne portait pas au cœur des halles cette mort de Henri de Valois ! On n'avait plus affaire qu'aux huguenots ; plus de souverain tiède et politique ; on pouvait élever un roi véritablement municipal et catholique, un roi de la sainte-union !

En envisageant cette question de succession royale, plusieurs noms devaient également y prétendre : si l'on eût suivi l'avis de messieurs les quarteniers et seize colonels, on aurait prolongé l'interrègne, parce qu'en l'absence de la royauté, le pouvoir municipal grandissait, et qu'en définitive l'autorité restait dans leurs mains ; mais le conseil régulier de l'union, les gros bourgeois, les parlementaires, ne voulaient pas de cet interrègne, et pour échapper à l'autorité arbitraire des quarteniers, ils désiraient un roi catholique, défenseur de leurs immunités. Oh ! si le bon duc de Guise, le brave et digne balafre, eût vécu encore, si le peuple des barricades avait pu saluer sa belle et grande figure, le roi eût été tout trouvé ; les halles, les métiers, les corporations eussent entouré le chef de guerre qui savait mourir pour elle ; mais ni lui ni le cardinal de Guise n'existaient plus ; son fils aîné, l'héritier de des titres, était captif des huguenots dans le château de Tours ; le duc de Mayenne ne pouvait être élu roi à sa place, et d'ailleurs, homme modéré, il n'inspirait pas assez de confiance aux halles ; Mayenne avait déjà la lieutenance générale du royaume ; il gardait une couronne et ne pouvait la poser sur son front ; jamais il n'eût pu se mettre en égales prétentions avec son neveu, l'illustre héritier du guerrier populaire, du martyr catholique.

La concurrence de l'Espagne n'existait point encore. Philippe II pouvait revendiquer la succession des Valois, par son troisième mariage avec Elisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis ; c'était, comme on le voit, l'abolition de la loi salique. Lorsque le peuple de Paris, au temps des Bourguignons, salua l'Anglais Henri V pour son roi, il n'avait tenu compte de cette loi surannée ; pourquoi n'en était-il pas autant aujourd'hui pour l'Espagnol ? Mais ce parti n'était pas très avoué ; les forces de Philippe II n'étaient pas

---

<sup>1</sup> Volume des gravures de la ligue, (Bibliothèque royale.)

assez considérables à Paris, quoique plein d'agents secrets de San-Lorenzo. Ce prince favorisait alors l'élection du cardinal de Bourbon, parce qu'en définitive elle ne pouvait être qu'une mesure provisoire qui laissait tous les droits en suspens. Commandeur Moreo, écrit-il à un de ses agents à Paris, la nouvelle de la mort du roy Henry III m'est parvenue ; mais si on doit s'en réjouir sous un point de vue, encore faut-il faire juger aux catholiques que le moment est devenu propice pour résister aux hérétiques que conduit la main du Béarnois. Ce qu'il y auroit de plus avantageux pour nostre sainte cause, seroit de nommer de suite un roy catholique et aussi intéressé à la conservation de la ligue que Test le cardinal de Bourbon : vous le sçavcz assez du reste. Autrement, il va en résulter une confusion dans les opinions, à la faveur de laquelle le Béarnois s'introduira dans Paris. Ce seroit là le pire des maux, auquel vous devez vous opposer par tous les moyens en vostre pouvoir<sup>1</sup>.

Le choix du cardinal de Bourbon était donc une transaction et un moyen terme pour accorder toute chose ; ce fut une idée parlementaire qui laissait l'avenir libre de tout engagement. On pouvait, avec indépendance, se tourner à droite et à gauche ; le cardinal était sans lignée ; on reconnaissait les droits de la maison de Bourbon ; on en éloignait les membres hérétiques ; le duc de Mayenne restait lieutenant-général du royaume ; le duc de Guise, mineur, pouvait prétendre à la succession. Le cardinal de Bourbon n'était pas sans capacité ; tête à ménagements, il ne pouvait braver aucun parti ; il était doux de caractère et dévoué catholique.

Cependant Henri de Béarn lui faisait éprouver de durs traitements. Tandis qu'on le faisait roi, le pauvre cardinal écrivait aux princes de Condé et de Conti : Mes neveux, on nous a adverti de nous tenir prest à partir d'icy demain au matin pour aller en tel chasteau qui sera desclaré par les guides et escorte. Je suis prisonnier ; et le danger où je me vois me fait entrer en désespoir. Si vous ne vous employez à ce dessein, chacun pensera que je suis abandonné de tous les miens, desquels j'ay dû espérer consolation et support. Adieu, messieurs mes neveux. Dieu vous veuille conserver.

Le cardinal fut élevé à la dignité royale, ou, pour parler plus exactement, proclamé roi par la succession directe et naturelle : le parlement et le conseil d'union reconnurent ce principe, qu'à l'exclusion de Henri de Bourbon, rejeté par hérésie, son oncle arrivait à la couronne de plein droit ; tous les sujets devaient lui prêter serment de fidélité ; tous étaient tenus de lui donner aide d'argent et d'armes pour le délivrer de la captivité, comme autrefois tous les sujets du domaine de saint Louis avaient contribué à la rançon du roi aux mains des infidèles en Palestine. Le nouveau roi prit le nom de Charles X ; il fut reconnu par toutes les villes de l'union catholique et municipale ; il y eut fêtes et pompes pour son avènement. Personnification du catholicisme, le cardinal de Bourbon fut très populaire ; il fit tous les actes de la royauté, battit monnaies, rendit quelques ordonnances. Dans un scel royal, d'une dimension vaste, le cardinal de Bourbon est reproduit revêtu de ses habits royaux, sa couronne d'or sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice ; sa figure est douce et grave ; il y a en lui tout à la fois du sacerdoce et de la dignité de roi : il semble que le graveur ait voulu reproduire cette dernière pensée de l'union catholique, à savoir, que le plus grand progrès de ses opinions était d'élever un prêtre, un cardinal, l'expression de l'église romaine, sur le trône. Pourtant, le conseil de l'union se

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 57.

maintint sous son règne, parce que le catholicisme et la cité voulaient conserver leurs garanties et que le roi était captif. Toutes les formes municipales furent soigneusement préservées ; les quarteniers et colonels gardaient leurs pouvoirs. Tandis que le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, portait les armes en dehors de Paris, le conseil de l'union et le bureau de la ville prenaient des mesures de surveillance et de répression politique. En quittant Paris, le lieutenant-général publiait une déclaration pour exhorter les bons catholiques à se réunir : En attendant la liberté et présence du roy nostre souverain seigneur, admonestons, requérons, prions et exhortons tous princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de se joindre, réunir et rallier avec nous, soit pour porter les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs maisons, esuelles nous leur permettons revenir et demeurer ; à cette fin nous les avons pris et prenons en nostre protection et sauvegarde. Il ne leur sera rien reproché du passé, et tous descrets, sentences et jugemens qui pourroient avoir esté donnés contre eux, sont et seront comme non venus ; et, pour ce faire, accordons aux susdits le délai d'un mois.

Il y avait donc en France deux têtes couronnées ; l'une saluée par la brave et rude chevalerie de province, l'autre élue par les catholiques et les villes municipales ; l'une, royauté des gentilshommes ; l'autre du peuple : elles allaient se trouver en présence dans la lutte. Et cette royauté de Charles X, de ce prince captif des huguenots, était immédiatement reconnue par Philippe II, qui écrivait encore à son ambassadeur don Bernardino de Mendoza : Sa majesté se resjouit sincèrement de l'eslévation au throsne du cardinal de Bourbon ! elle félicite don Bernardino des secours qu'il luy a prestes en toute circonstance, et il ne doit rien négliger pour que Charles X puisse librement exercer ses fonctions royales. Il faut exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France, de la part du roy, à demeurer unis et d'accord pour le bien commun. Le cardinal de Bourbon, en acceptant la couronne, doit maintenir et accomplir ponctuellement toutes les conditions de la ligue. Que tousjours on maintienne dans sa charge supresme de lieutenant-général du royaume, le duc de Mayenne ; c'est un dédommagement bien mérité par les peines qu'il a prises et les succès que luy doit la cause sainte. On doit honorer également la personne du duc de Guise présent, comme le méritent la mémoire et le sang de son père et de son oncle, martyrs tous deux de la religion. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroitement les droicts de l'infante, droicts que luy ont acquis les alliances et mariages de familles royales ; il revendiquera les autres droicts qui ont esté ravis à la couronne d'Espagne. Mais tout cela doit estre dict sans importance, avec une bonne dissimulation<sup>1</sup>, pour sonder le terrain et les esprits, et voir quel effect cela produira, sans toutefois indisposer personne.

Puis, est écrit en post-scriptum de sa main même de Philippe II : Le bruit court que le Béarnois auroit l'intention de se convertir..... ! ! mais que les catholiques se tiennent en garde contre ceste prétendue sincérité ; qu'ils n'admettent point la conversion, sans se consulter entre eux, sans demander au pape surtout s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut se revestir de la peau de la brebis<sup>2</sup>, pour faire ensuicte un carnage plus grand et plus sûr parmy les catholiques.

---

<sup>1</sup> Con bona dissimulacion.

<sup>2</sup> Que quere se vestir et lobo de piel de oveja.

Dès que Henri de Bourbon s'était déterminé à passer la Loire pour entrer en campagne régulière contre la sainte-union Catholique, il avait dû s'assurer toutes les vieilles alliances calvinistes, afin de seconder le mouvement militaire. Jamais Elisabeth n'avait manqué au prince de Béarn ; elle avait stipulé des subsides d'hommes et d'argent, de braves archers, de vigoureux arquebusiers. Le vicomte de Turenne s'était rendu en Angleterre muni de pleins pouvoirs pour obtenir les secours de la reine, la protectrice de la réforme, appeler surtout l'intervention de cette puissante princesse auprès des électeurs luthériens de la Germanie, presser enfin l'envoi de quelques milliers de reîtres et de lansquenets. Les querelles religieuses n'avaient plus en Allemagne cette grandeur d'intérêt, cette puissance politique du commencement du seizième siècle. La plupart des petits princes d'Allemagne étaient pauvres, besogneux ; les électeurs et vassaux vendaient leurs reîtres ou lansquenets au plus offrant, et avec une sorte d'oubli et de dédain de leur propre croyance, On trouvait des lansquenets dans les deux camps, et sans tenir compte d'une nationalité politique ou d'une conformité de symboles, tout était traité au prix des subsides. C'était par l'intermédiaire de la reine Elisabeth que Henri de Béarn négociait en Allemagne ; pauvre cadet de Gascogne, quelle garantie eût-il pu offrir pour la solde des troupes ? Plein de reconnaissance, le Béarnais écrivait à sa vieille protectrice : **Madame, nous avons une très grande obligation envers vous, comme principal motif du bien qui nous peut arriver, dont nous vous remercions très affectueusement ; nous désirons que tout soit conduit par vos bonnes instructions et commandements**<sup>1</sup>. Dans de telles dispositions politiques, la reine Elisabeth s'était hâtée de reconnaître la royauté de Henri IV et sa légitime succession à la couronne. Un ambassadeur spécial fut accrédité auprès du roi des calvinistes en France.

Venise avait conservé de nobles et bons rapports avec Henri III ; elle tenait à cette alliance, auxiliaire essentiel contre l'Espagne, Rome, Naples et l'Autriche, ses naturels ennemis ; et puis, le sénat avait souvenir de cette magnifique et joyeuse réception du roi de Pologne au milieu des lagunes de Venise, de ces fêtes de gondoles et d'amour, où Henri III **s'estoit esbattu d'une manière si agréable**. A la mort du dernier des Valois, Henri, son successeur, écrivit son avènement à la république, sa fidèle alliée. Ce ne fut qu'après deux jours de délibération dans le sénat que les Vénitiens reconnurent enfin Henri IV, malgré les efforts des ambassadeurs du roi d'Espagne, du duc de Savoie, du nonce du pape. Quelques sénateurs étaient d'avis de ne pas trop se hâter, pour ne point offenser le pape qui avait excommunié Henri ; mais le grand nombre l'emporta. La politique de Venise lui faisait regarder le rétablissement de la puissance française comme l'équilibre sur lequel le repos de l'Europe était fondé. La république ordonna à Jean Moncenigo, son ambassadeur, de se rendre à Tours auprès de Henri, pour le complimenter sur son avènement à la couronne, et elle déclara en même temps au sieur de Maisse, ambassadeur de Henri ni à Venise, qu'il pouvait demeurer auprès d'elle jusqu'à ce que le nouveau roi eût fait connaître ses intentions. La résolution du sénat fut apprise par le peuple avec une grande joie ; elle détermina au même parti les ducs de Mantoue et de Ferrare, qui firent l'accueil le plus favorable au duc de Luxembourg, passant alors pour se rendre à Rome où il était envoyé auprès du pape par les catholiques royalistes.

A côté de l'alliance de Venise et de quelques petits princes d'Italie, il en survint une autre plus curieuse, mais qui était d'un grand poids alors dans le

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8682, fol. 117.

mouvement européen. L'empire musulman, cette haute tête que le moyen âge catholique n'avait pu abattre dans les croisades, s'était élevé à toutes ses splendeurs aux quinzième et seizième siècles ! Ennemi naturel du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, il avait cherché ses plus antiques alliés en France et les avait trouvés depuis François Ier. Le sultan ne pouvant reconnaître la ligue, qui aurait jeté la couronne de France dans le mouvement espagnol, Amurat se tourna vers Henri IV, et un firman en lettres d'or lui fut adressé : Amurat, par la grâce du grand Dieu, très grand empereur de Constantinople, de Syrie, Asie, Arabie, Jérusalem, Europe, seigneur de la maison des Ottomans, et de tous les princes d'Asie et d'Afrique, souverain dominateur de la mer ; à toy Henry de Navarre, issu de la race invincible des Bourbons ; je désire salut et heureuse lin pour ce que tu es très clément et débonnaire et que tu as esté délaissé en bas âge ; la renommée a esté jusqu'à nous de la grandeur de ton courage, magnanimité, et que don Philippe de la maison d'Autriche, favorisant aucun de tes ennemis, tasche de te priver de la succession légitime qui t'appartient au royaume de France qui est de nostre alliance et confédération, en haine de ce que tu délestes les faux services dos idoles, très desplaisantes au grand Dieu, pour tenir purement ce que tu tiens qui est le meilleur du monde ; je te fais assavoir qu'ayant en horreur cette cause qui ne tend qu'au profit particulier de ceux qui se sont eslevés contre toy, je veux prendre la protection et tellement dompter la follie de tes ennemis et de l'Espagnol qui t'occupe injustement le royaume de Navarre dont tu portes le titre, qu'il en sera mémoire à jamais, et te rendant victorieux, je veux te restablir avec ma puissance redoutable par tout le monde, au grand espouvantement de tous les roys, ayant moyen de les réduire en telle extresmité qu'ils ne te feront jamais ennuy. Il m'importe de savoir si tu l'as pour agréable ; et pour assuré tesmoignage de ma bienveillance en ton endroit, je t'enverray deux ; cents voiles surgir au port de Aiguemortes aussi promptement que la nécessité le requerra<sup>1</sup>. La situation de Henri IV ne lui permettait pas de refuser des auxiliaires aussi puissants ; mais comment cette alliance avec les infidèles allait-elle être jugée par le parti catholique, par les ferventes âmes qui brûlaient du même esprit que les pieux pèlerins du douzième siècle marchant à la Palestine ? Henri s'occupait peu de l'impression qu'un secours de telles armes allait produire ; il appelait alors les batailles ! Ainsi que nous l'avons dit, une portion de l'armée royaliste et catholique s'étant séparée des huguenots, Henri de Navarre avait fait sa retraite en Normandie. Le Béarnais n'était pas en force avec sa gentilhommerie, ainsi réduite, pour lutter contre l'armée de la ligue et les villes municipales. Son plan était d'attendre, dans une position fortifiée, le débarquement des Anglais d'Elisabeth, qui arrivaient sur le continent. Les dépêches de Londres annonçaient le prochain départ de lord Willoughby, à la tête de quatre mille Anglais, bons arquebusiers qu'Elisabeth avait promis ainsi qu'un subside de vingt mille livres sterling. Avec ce secours Henri devait reprendre l'offensive et se porter rapidement sur la capitale.

Le duc de Mayenne était sorti de Paris avec son armée de communes et de gentilshommes catholiques et marchait à son tour vers la Normandie, dans le double dessein de battre les huguenots, et surtout d'empêcher la jonction des Anglais et de Henri de Navarre. S'il était vaincu, il devait, se jetant à droite, occuper la Picardie pour se joindre aux secours promis par le duc de Parme. Henri de Navarre, dans cette position difficile, s'empressa de rappeler ses deux

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B. 64 ; et Mss. de Béthune, vol. cot. 9037, fol. 22. Philippe II avait eu copie de cette lettre.

armées de Picardie et de Champagne sous les ordres du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont. Ses forces ainsi réunies, il se retrancha dans Arques, pendant que le duc de Mayenne poursuivait sa marche victorieuse dans la Normandie, s'emparant de Gournay, de Neufchâtel. Celui-ci fit mettre son armée en bataille, et, au milieu de la nuit, elle passa la petite rivière, afin de forcer les retranchements huguenots à la pointe du jour. Henri de Navarre, averti de tous ces mouvements, distribua les diverses troupes, et laissa le maréchal de Biron avec les compagnies de MM. de Chastillon et de Maligny au haut de la tranchée. La première attaque eut lieu sur ce point, laquelle fut très bien soutenue par ledit sieur de Biron de qui les yeux seuls valloient la force et les bras de deux mille autres. Les soldats du duc de Mayenne pénétrèrent cependant dans les retranchements. M. de Montpensier avec sa cornette de gens d'armes estant survenu, plus le sieur de Chastillon avec un rafraichissement de cinq cents bons arquebusiers anglais, lesdits ennemis furent contraincts de se retirer ; aussitost M. de Montpensier fit avancer deux pièces de canon qui tirèrent sur l'ennemi pendant tout le temps de sa retraite. Dans cette action, la plus sérieuse du combat, les troupes catholiques avaient eu le dessous. A toutes les autres attaques, le duc de Mayenne ne fut pas plus heureux ; la brave gentilhommerie huguenote soutint sa réputation glorieuse. Henri de Navarre, bouillant de courage, brave compagnon de chevalerie, donnait partout l'exemple ! Et qu'avait-il à perdre ? devant lui était la couronne, un beau royaume à conquérir ! Quand ses soldats se sentaient faiblir, hardi cadet de race, il se précipitait au milieu d'eux et disait quelques-unes de ses héroïques et joyeuses gasconades. Ce vieux sang des montagnes, cette force, ce courage d'une vie active, triomphèrent de la tactique hésitante du duc de Mayenne, épais de taille, lent à se mouvoir en face de ces gentilshommes qui caracolaient autour de ses carrés de lances et d'arquebuses. La chevalerie provinciale était restée maîtresse de ses retranchements ; les communes se dégoûtaient ; la saison des pluies avait rendu les chemins impraticables. Les parisiens s'étaient vus forcés à la retraite, et la jonction des Anglais et de Henri de Navarre put s'effectuer sans difficultés : leurs cornettes parurent unies dans la plaine. La campagne commençait donc sous de bons auspices pour Henri ; il fallait mettre à profit l'ardeur toute guerrière des gentilshommes. On n'avait pas d'argent, aucune paye ; n'était-il pas simple de se saisir de quelque bonne ville, pour la livrer à la discrétion avide des camps ? Tous ces valeureux aventuriers du midi n'étaient pas riches ; les vingt mille livres sterling payés par Elisabeth ne pouvaient aller bien loin ; le pillage seul satisferait leurs besoins urgents, leurs dissipations martiales.

Par une pointe rapide et secrète, toute l'armée de Henri de Navarre se porta sur Paris ; les faubourgs furent pris et pillés : A l'aurore du premier jour de novembre, ils furent tellement attaqués, qu'en moins d'une heure ils furent tous emportés avec meurtre de sept ou huit cents hommes de ceux qui estoient venus à la desfense, perte de quatorze de leurs enseignes et prise de treize pièces de canon, tant grosses que petites. Ces malheureux faubourgs furent abandonnés à là fureur des soldats ; un affreux pillage suivit les scènes de sang. Henri de Navarre entra dans le faubourg Saint-Jacques sur les huit heures du matin, et s'avança jusqu'à la triste tour de Nesle baignée par les eaux de la Seine. Des ordres avaient été donnés pour qu'on épargnât les églises et les monastères ; on dut respecter les vases sacrés et les ornements ecclésiastiques.

Dans ce péril de leur cité, les bons habitants de Paris prirent unanimement les armes. Pourtant, que de mesures de précaution avaient été prises ! De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, M. d'Aubray, colonel au

quartier de Saint-Severin ; nous vous prions et ordonnons que pour la garde et sûreté de cette ville, vous envoyiez par chascun jour, trois compagnies bien armées de bourgeois, aux remparts et tranchées qui sont depuis la porte neuve jusques à la porte de Montmartre, pour y faire bonne garde durant le temps que les ennemis seront ès environs de ladicté ville<sup>1</sup>. Il est enjoinct aux habitans de la Courtille de couper présentement toutes les bayes de leui's jardins à la hauteur de deux pieds ou environ ; et sur Tadvertisseraent certain que nous avons du retour de l'ennemi en intention d'assiéger ceste ville, vous ayez à mander, de par nous, tous les capitaines qui sont sous vostre charge, auxquels vous enjoindrez de faire cy-après bonne et sûre garde par chascune nuit. — A la fin du mois d'octobre, les prévôt des marchands et échevins prirent diverses mesures de sûreté. On assigna des places de bataille à chaque colonel à la tête de leurs nombreuses compagnies. MM. d'Aubray et Pigneron durent se tenir en la place Maubert ; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier campèrent au bout du pont Saint-Michel ; le sieur Dufresnoy à la croix du Tiroir ; les présidents de Neuilly, Luil-lier et Feuillet en la grande place de Grève, en face de l'hôtel-de-ville ; les présidents Champrond, Dufour et Midorge au cimetièrè Saint-Jean ; le président Dublanc-Mesnil et de Grand-Rue au lieu des Tournelles, et les sieurs de Costeblanche et Trousson au cimetièrè des Saints-Innocens. Aucun bourgeois de la ville ne put sortir sans passeport bien et dûment signé par les membres du bureau. Quarteniers, transportez-vous présentement par toutes les églises de ceste ville et fauxbourgs pour advertir messieurs les curés, marguilliers et autres chefs des églises, qu'il ne soit aucunement sonnè de cloches, sinon pour appeler le peuple au service. 31e octobre. — Il est enjoinct à tous les colonels et capitaines de ceste ville faire promptement abattre tous les auvens ; appeler tous leurs bourgeois en armes, et faire tenir des tonneaux pleins de terre le long des maisons pour les ranger, si besoin est ; avec desfense toutesfois de poser des barricades sans l'exprès commandement des prevost et eschevins. 31e octobre. — M. d'Aubray, colonel, nous vous prions incontinent, la présente reçue, commettre un bon bourgeois de cbascune des dixaines qui sont sous vostre colonnelle, pour aller tout présentement et en la plus grande diligence que faire se pourra, par devers tous les bons bourgeois desdictes dixaines, les prier de donner pour cejourd'huy telle quantité de gros ou petits pains qu'il en faut et qu'ils pourront commodément, pour la nourriture des gens de guerre arrivés en ceste ville pour la secourir. Sire Robert Daves, quartenier, enjoignez à tous les dixainiers de vostre quartier de eux transporter par toutes les maisons et chambres, pour prier tous bourgeois et habitans de cbascune dixaine de délivrer pots de fer, vieilles chaudières, pestards, marmites rompues et cassées et autres matières et métaux de fer, de fonte qu'ils auront, pour le tout faire porter en la maison d'un chascun dixainier pour aucune chose très nécessaire à la desfense de la ville. 14e novembre. — Pour empescher les dégâts et ruines des maisons estant aux fauxbourgs de ceste ville, lesquelles sont journellement desmolies par les Suisses y estant en garnison, et le bois d'icelle bruslé à cause de la froidure ès corps-de-garde desdicts Suisses, est ordonné que par les habitans de ceste ville sera fourni auxdits Suisses, par chascun jour, une voye de bois, seulement durant le temps de leur séjour ès dicts fauxbourgs, et pour cet effect les quartiers d'icelle ville fourniront l'un après l'autre une voye de gros bois, à raison de soixante busches par voye. Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de se garnir et faire provision en toute diligence, d'une arbaleste, d'une pelle et d'une hotte pour employer aux

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, vol. XIII.



fortifications de ceste dite ville, aux prochains jours et sitôt qu'il leur sera commandé. 18e novembre. — Messieurs les quarteniers, nous vous prions de vous transporter par toutes les maisons de vostre quartier, en présence de vos dixainiers, pour les prier de semondre, d'aider et secourir de leurs moyens, soit en argent comptant ou autrement, les pauvres soldats suisses ou autres estrangers, lesquels sont à présent malades ès fauxbourgs de ceste ville, sans aucune commodité de vivres, s'ils ne reçoivent quelques bienfaits et charités des catholiques et affectionnés au parti de l'union, pour le service desquels ils ont quitté leurs biens, leur patrie, leurs femmes et enfants, ce qui doit esmouvoir un chascun à leur bien faite et ayder. 21e novembre.

Malgré ces précautions, les faubourgs furent pillés par les troupes royales unies aux Anglais ; le respect pour les églises, si impérieusement commandé par Henri de Navarre, tenait à la nécessité qu'avait ce prince de ménager le parti catholique. Quelques braves et dignes gentilshommes de cette opinion étaient restés sous sa tente ; il voulait se les attirer, grouper autour de lui tout ce qui n'était pas ligueur inflexible. Henri de Navarre avait plus besoin alors que jamais de valeur et de politique ; le territoire sur lequel il combattait était tout dévoué à une foi religieuse qui n'était pas la sienne ; au moindre engagement, les communes prenaient les armes et tombaient sur les huguenots au son du tocsin. Ainsi, à cette valeur innée dans son âme éprouvée par tant de fatigues, Bourbon joignait cette conviction profonde de la nécessité de vaincre ; c'est ce qui explique souvent ces beaux désespoirs au milieu des batailles qui ont rendu célèbre le nom du Béarnais et lui assurèrent la victoire. D'ailleurs, Henri n'avait qu'à montrer à quelques gentilshommes ses cornettes blanches pour commander la guerre. M. de Mayenne, au contraire, devait concerter ses opérations militaires avec le conseil de l'union, les parlementaires, les bourgeois, les quarteniers ; et cela donnait à ses mesures militaires de l'hésitation et de l'embarras ; on avait des idées de trahison, des volontés téméraires ; à sa place, le général le plus consommé eût pu faire ainsi des fautes ; et puis, les communes parleuses et bourgeoises pouvaient-elles résister à la rude chevalerie des montagnes, si pleine de vigueur et d'énergie ? Ces circonstances expliquent la plupart des victoires de Henri de Navarre ; ce prince n'avait aucune tactique ; Biron et La Noue seuls dressaient les plans de campagne, arrêtaient les mesures de guerre. Henri, brave et hardi compagnon, se précipitait avec courage sur le champ de bataille ; il se mêlait à tous les dangers, mais sans prévoyance, sans combinaison. Tout pour lui résidait dans les combats corps à corps.

Si l'entreprise d'Arques n'avait point réussi, l'armée du duc de Mayenne n'en était pas moins restée forte ; c'était seulement pour elle un coup manqué, comme la pointe de Henri de Béarn sur Paris. La retraite de l'armée catholique en Picardie n'était destinée qu'à favoriser sa jonction avec quelques bandes espagnoles envoyées par Philippe II ; rien n'était décidé. Un corps de onze cents lances, sous les ordres du comte d'Egmont, marcha de la Flandre, pour se mettre à la disposition du duc de Mayenne ; Philippe II avait également promis des subsides, la solde de trois milles Suisses et de quelques lansquenets qui servaient sous la bannière de la sainte-union. L'hiver se passa en négociations des politiques, en rapprochements. Mais au mois de février, les cloches de la cathédrale de Paris annoncèrent le départ de l'armée catholique pour la Normandie.

L'argent manquait au duc de Mayenne, et comme son armée active comptait des mercenaires mécontents, cette circonstance jetait du désordre dans toutes ses opérations. Le 7 mars 1590, le duc de Mayenne écrivait au commandeur Moreo,

l'agent du roi d'Espagne auprès de l'armée confédérée : Je vous conjure, au nom de Dieu, de vouloir venir en la plus grande diligence qu'il vous sera possible avec l'argent, et en attendant écrivez auxdicts estrangers pour les assurer du paiement<sup>1</sup>. Et le 9 mars il ajoutait : Comme j'estois sur le point de marcher aux ennemis et lever le siège de Dreux, je viens de recevoir une nouvelle protestation de nos Suisses. Jugez, je vous supplie, la peine en quoy je suis, et combien ce m'est de désespoir de cognoistre le peu de secours que je reçois en ceste extresmité. Je vous en ay adverty et importuné mille fois, et ne vois pas que vous en preniez le soin que mérite l'importance de l'affaire. Ces peines, ces inquiétudes, le duc de Mayenne les exprimait quelques jours avant la bataille d'Ivry, qui décida la question militaire de la campagne et avança si puissamment la question politique de la succession à la couronne. L'armée du duc de Mayenne était supérieure en nombre, car il fut jugé qu'ils estoient plus de quatre mille chevaux et de dix à douze mille hommes de pied. Henri, aidé du maréchal de Biron, avait dressé son plan de bataille, et son armée, divisée en sept escadrons, présentait l'effectif suivant : Le premier escadron, sous les ordres du mareschal d'Aumont, pouvoit estre de trois cents bons chevaux flanqués de deux régiments d'infanterie ; le second, commandé par M. de Montpensier, avoit le mesme nombre de chevaux ; à sa gauche, quatre ou cinq cents lansquenets ; à sa droite, un régiment de Suisses ; la cavalerie légère, forte de quatre cents chevaux, estoit non loin de l'artillerie qui se composoit de quatre canons et deux coulevrines ; le quatrième escadron, ayant pour chef le baron de Biron, comptoit deux cents cinquante chevaux ; le cinquième escadron estoit celui du roy, fort de six cents chevaux rangés sur cinq rangs, et entouré de quatre bataillons de Suisses et des régiments de ses gardes ; le mareschal de Biron commandoit le sixième, fort de deux cent cinquante chevaux et de deux régiments d'infanterie ; le septième enfin estoit l'escadron des reistres, ayant aussi deux cent cinquante chevaux et entouré d'infanterie. Le prince de Conti arriva peu après avec sa troupe de cavalerie et quelque infanterie. Les deux armées se rencontrèrent à Ivry, près Dreux, quelques jours après les tristes lettres du duc de Mayenne ; et le 15 mars 1590, elles étaient en présence. Le combat s'engagea terrible : l'armée catholique s'était développée sur une hauteur ; les treize cents lances de Flandre formaient un escadron épais où brillaient les cornettes du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale ; deux régiments suisses, couverts par de l'infanterie française, s'étendaient en corps de bataille. L'armée de la ligue, dit le récit officiel, estoit plus chargée de clinquants d'or et d'argent sur les casaques ; celle du roy l'estoit plus de fer, et ne se pouvoit rien voir de plus formidable que deux mille gentilshommes armés à nud, depuis la teste jusques aux pieds.

L'affaire commença par une canonnade de M. de La Guiche, quelques escadrons de l'armée de la ligue s'étaient avancés sur le canon, le maréchal de Biron les reçut avec bonne contenance ; et alors s'ébranlèrent les lances wallonnes ; elles marchaient en corps, précédées de quatre cents arquebusiers à cheval, le morion en tête, croisant leur fer pour cribler de balles les cavaliers qui caracolaient autour des Espagnols. Henri s'était précipité le premier à la tête de son escadron dans le fort de la mêlée ; il frappait d'estoc, de taille. Quelle puissance de corps et de bras dans ces braves chevaliers des montagnes ! Leur épée était lourde, leur pistolet de gros calibre ; la canonnade de la Guiche foudroyait les plus épais carrés de lances, et en moins de rien on vit le dos de ceux qui venaient de

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 67.

présenter si furieusement leur visage : ils eurent recours à la vitesse de leurs jambes. Ce commencement de victoire ne pouvoit encore resjouir l'armée, ne voyant point nostre Henry IV. Mais aussitost on l'aperçut de loin, couvert du sang de ses ennemis, sans que Dieu mercy ils eussent vu une goutte du sien, encore qu'il fust assez remarquable par un grand panache blanc qu'il avoit à son accoustrement de tête, et un autre que portoit son cheval. Arrivé qu'il fust, il se fit de toute l'armée, en signe d'actions de grâces à Dieu de ce qu'il estoit sain et sauf, un cri universel de *vive le roy !* La bataille de lances wallonnes, une fois ébranlée, comment le reste de l'armée de la ligue, ramassas de forces municipales, aurait-il résisté aux Anglais réguliers de lord Willoughby, à la vieille et forte chevalerie du maréchal de Biron qui formaient le corps de réserve ? Le duc du Mayenne ne pouvoit plus compter que sur les Suisses. Dès le commencement du combat, privés de solde, ils n'avaient pas voulu donner pour secourir les gardes wallonnes. Ils s'étaient formés en bataillon carré, leurs arquebusiers aux quatre coins, leurs pièces d'artillerie au centre, attendant la fin de la charge. Quand la victoire se fut décidée pour Henri de Navarre, ils restèrent dans leur ordre, sans quitter leurs rangs. Henri parla avec eux ; il est même à présumer qu'avant la bataille des promesses leur avaient été faites, car ils passèrent tous, par une trahison inouïe, dans le camp huguenot, et se tournèrent contre la bourgeoisie qui pourtant les avait si bien accueillis dans Paris ; ingrats montagnards, toujours intéressés pour les bons écus d'or ! Ceci décida de l'affaire.

L'armée du Béarnais, victorieuse, poursuivit le duc de Mayenne et ses troupes en déroute jusqu'aux portes de la ville de Mantes qui servit de refuge aux vaincus. Les catholiques éprouvèrent des pertes immenses : la retraite, faite sans aucun ordre, leur fut surtout meurtrière ; rien ne put résister à cette ardeur de la victoire qui animait la gentilhommerie huguenote. Le résultat du combat était décisif ; il donnait une puissance morale à l'armée calviniste ; il effrayait Paris, en fortifiant le parti politique qui envisagea dès lors un terme au pouvoir municipal, par l'acceptation de la royauté de Henri de Navarre. La bataille d'Ivry livrait d'ailleurs la Normandie à Henri IV ; désormais maître d'un pays riche, abondant, il pouvoit de là se précipiter sur Paris, sur le grand siège de la ligue. Les communications si essentielles avec l'Angleterre étaient désormais assurées ; chose capitale, car les rapports avec le midi étaient entièrement interrompus pour l'armée calviniste : le duc de Mercœur, indépendant dans la Bretagne, s'était emparé des passages ; la plupart des grandes cités se proclamaient pour la ligue. Henri n'avait que Tours, Blois, Caen, et encore au premier échec ces villes pouvaient lui échapper : c'était pour lui une nécessité de vaincre ; son armée était comme un corps d'aventuriers jetés dans les provinces centrales et entourés d'ennemis qui l'attaquaient et le pressaient dans tous les sens. La victoire pouvoit seule le sauver ! Il l'obtint à Ivry.

## CHAPITRE IV. — DÉVELOPPEMENT DU TIERS-PARTI NÉGOCIATEUR À PARIS.

Le tiers-parti politique et négociateur à Paris. — Dans le camp de Henri IV. — Mort de Charles X. — Le duc de Mayenne. — Attaque contre le tiers-parti. — Sorbonne. — Parlements. — Siège de Paris. — Ménagements de Henri de Navarre. — Conférence de Noisy. — Marche du duc de Parme. — Levée du blocus de Paris. — Mouvement municipal ultra-démocratique. — Action du tiers-parti, et triomphe de la bourgeoisie.

1590 — 1591.

Dès la mort de Henri II, il s'était formé à Paris et dans les villes soumises à l'union, un tiers-parti de négociateurs qui voulait préparer une heureuse fin aux troubles de la France ; tous admettaient la nécessité d'un roi catholique ; tous excluaient Henri de Navarre tant qu'il persisterait en une malheureuse hérésie. Un trône huguenot, élevé sur les ferventes cités, paraissait une impossibilité dans les idées sérieuses des hommes même les plus modérés. Mais si Henri de Navarre se laissait instruire et convertir, s'il adoptait la foi sainte, n'était-ce pas un moyen d'en finir avec les tristes débats et les guerres civiles ? Le droit successoral de Henri de Navarre était le moins contestable ; pour soutenir celui de l'Espagne, il fallait abolir la loi salique, principe fortement défendu par les parlementaires ; et pour faire triompher les prétentions des Guise, n'était-il pas également nécessaire de proclamer l'usurpation des Capet ? Avec Henri de Navarre, on n'invoquait plus que le droit politique, l'application des principes existants et reconnus. Ce parti de négociateurs trouvait une double expression, soit dans le camp de Henri de Navarre, soit dans les villes de l'union. En tête se trouvait Gonzagues, duc de Nevers, modéré d'opinion, ardent ami de Catherine de Médicis, placé entre les partis pour profiter de toutes les chances. Biron était plus décidé ; mais chef des royalistes unis à Henri de Navarre, il cherchait à donner par les négociations le premier rang à ses compagnons de bataille, effacés sous la chevalerie calviniste. Villeroy, l'actif ministre, passait d'un camp à un autre, et gagnait la confiance du roi de Navarre par une dextérité de principes et de conduite qui le rendait utile à tous. Puis, au-dessus d'eux, Charles X, vieillard maladif, homme timide, gardait la couronne comme un bien acquis et dû, mais se réservait de la transmettre à Henri de Navarre son neveu, s'il se convertissait au catholicisme. Ce parti de transaction avait ses représentants dans les cours de justice, dans une minorité du parlement que conduisait le président Brisson. A tout prendre, le duc de Mayenne n'était pas éloigné de s'arranger avec ce parti, cherchant à tenir une position mixte entre les diverses opinions populaires. S'il ne pouvait assurer un trône à sa race, le duc de Mayenne aurait fait volontiers ses conditions au Béarnais, de manière à se donner au moins un grand gouvernement de province.

Le parti populaire voyait bien que c'en était fait de la sainte ligue, des libertés et franchises de la cité, si les négociateurs amenaient l'armée royale de Henri de Navarre dans les murs de Paris. Le but des ligueurs devait être d'attaquer vigoureusement les consciences timides qui parlaient de transiger, lorsqu'il fallait

mourir pour le service de Dieu et les franchises municipales. Le conseil des seize quarteniers et colonels se réunissait tous les jours ; on délibérait de prendre des mesures violentes, d'atteindre d'abord les doctrines, et d'arriver ensuite aux actes. Le parti populaire fit encore publier une suite de brochures et de pamphlets contre les politiques, et Henri l'hérétique, le Béarnais relaps, l'excommunié. On criait aux rues de Paris : *Les impostures et calomnies des huguenots, politiques et athéistes, pour colorer le massacre commis es personnes de messeigneurs les cardinal et duc de Guise par Henry de Valois, avec la réfutation, et comme on se doit comporter contre l'inhumanité des massacreurs et tyrans, et de la punition nécessaire d'iceux. — La vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre, où les catholiques de ce royaume pourront descouvrir quelles sont les hypocrisies de celui qui les voudroit dominer et envahir la couronne très chrestienne à Charles, cardinal de Bourbon, roy de France.* Le conseil des seize quarteniers ne se contentait pas de jeter le ridicule et la haine sur le parti négociateur ; maître du bureau de la ville, des échevins, du conseil de l'union, de tout ce qui commandait l'obéissance dans la cité, il appela une manifestation publique et légale des sentiments populaires contre tout arrangement avec Henri de Navarre.

Le moyen que le tiers-parti voulait employer était, ainsi qu'on l'a dit, la conversion de Henri IV ; les pamphlets de la ligue avaient répondu à cette théorie, en posant en fait qu'on ne pouvait absoudre un hérétique relaps, un homme qui avait déjà renoncé par deux fois à sa croyance. Ce principe, on le fit proclamer par tout ce qui était pouvoir dans la cité. La Sorbonne était fortement ligueuse, et d'ailleurs les quarteniers, à la tête du peuple, n'auraient pas souffert qu'une autre opinion fût exprimée. Il fut déclaré par la Faculté en assemblée solennelle : *Qu'il estoit de droict divin inhibé et deffendu aux catholiques de recevoir pour roy un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'église, et plus estroitement encore un relaps, et nommément excommunié du saint-siège. Et partant, puisque Henry de Bouillon est hérétique, les François sont tenus et obligés en conscience de l'empescher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très chrestien.* C'était une mesure vigoureuse, dirigée contre le tiers-parti. Comment songer encore à une transaction avec un hérétique notoirement relaps ?

Tout ceci se passait après la bataille d'Ivry que les négociateurs avaient considérée comme un événement heureux pour arriver aux fins qu'ils se proposaient. Alors le peuple de Paris était plus que jamais décidé à se défendre ; l'union recevait l'espérance de puissants secours. Le légat du pape Sixte-Quint, et le duc de Feria entraient dans la cité, avec ordre de soutenir et de développer le grand système de résistance, préparé par les villes catholiques, contre la gentilhommerie huguenote et montagnarde qui venait avec les étrangers pour attaquer ses murailles. Le duc de Feria était l'homme de confiance de Philippe II, l'ambassadeur officiel auprès de l'union sainte et municipale. À mesure que cette union prenait plus de consistance, le roi d'Espagne avait pensé qu'un envoyé spécial, porteur de ses instructions intimes, répondrait mieux aux besoins des circonstances. Le duc de Feria, habile négociateur, tête de mouvement et d'énergie, précéda le légat de quelques jours seulement et dut se concerter avec lui sur les intérêts communs de la ligue. La papauté, cette immense institution, s'était alors personnifiée dans un pauvre moine, homme de modération et de tempérament Sixte-Quint négociait avec tous les partis, cherchant à les attirer à lui par des concessions. Quand les Guise avaient été frappés, c'était le cas de lancer la fatale ex, {Communication contre Henri ni, dont la main n'avait pas

tremblé devant la pourpre du cardinalat ; Sixte-Quint reçut des justifications, se borna à des menaces ; et comme lui-même était aux prises avec les grandes familles de Rome, il oublia les intérêts du catholicisme pour applaudir à un exemple qui, reproduit dans sa capitale contre ses adversaires, pouvait raffermir son pouvoir temporel. Henri III joint son armée aux huguenots, attaque de front la ligue ; le consistoire des cardinaux veut l'excommunier ; Sixte-Quint se contente de quelques explications royales [sur les impostures des ennemis de sa majesté](#)<sup>1</sup>. Il reçoit l'ambassadeur, M. de Luxembourg, envoyé par les princes ligués aux huguenots<sup>2</sup> et qui se déclarent très dévots au saint-siège, en même temps qu'ils attaquent le principe catholique ; enfin, bercé par la pensée de la conversion de Henri IV, il abandonne la ligue en ses périls. Heureusement l'actif légat s'éloigna de ses instructions timorées pour adopter hautement les couleurs de l'union municipale. Ce légat, Henri Caïetano, appartenait aux opinions fortement catholiques ; expression de la grande papauté du moyen âge, il sentait que du triomphe de la ligue devait résulter la puissance et la durée de l'autorité pontificale. Caïetano et le duc de Feria étaient des hommes énergiques au milieu d'une population fervente et dévouée. On ne peut dire avec quel enthousiasme fut reçu le légat ; tous les meubles de la couronne furent portés à l'archevêché ; les rues étaient tapissées de broderies, représentant les persécutions des premiers chrétiens par les malheureux infidèles ; les bons bourgeois étaient tous sous les armes et formaient une double haie d'arquebuses : *Vive notre sauveur ! vive le soutien des vrais catholiques !* criait-on de toutes parts, et l'artillerie se faisait entendre sur la place de Grève ; les bourgeois y répondaient par de nombreuses décharges d'arquebuse, tellement que le légat avoit grand'peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroitement. C'est pourquoy il leur faisoit signe de cesser ; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, deschargeoient de plus belle. Caïetano et le duc de Feria se mirent immédiatement en communication avec les chefs des quarteniers, et concertèrent un système de défense, au cas où Henri le huguenot viendrait assiéger la ville de Paris.

Dans cet intervalle si rempli d'événements, le vieux Charles X avait succombé aux douleurs de la pierre ; captif de Henri de Béarn, son neveu, il avait été traité avec dureté, comme si on eût voulu lui faire expier la couronne l'or qui pesait sur ses cheveux blancs. La mort de Charles était prévue, mais elle soulevait la plus grave question de succession. Philippe II allait-il subir un nouveau roi ou réveillerait-il les droits de l'infante, que déjà son ambassadeur avait secrètement invoqués ?

Une dépêche de don Bernardino Mendoza donna à San-Lorenzo Fa vis de la mort de Charles X. [Une lettre écrite par le capitaine Lagueule, qui estoit de service auprès du roy \(cardinal de Bourbon\), annonce au prince de Béarn la mort du cardinal, laquelle a eu lieu le 9 mai à neuf heures du matin.](#) Bien que l'âge du cardinal de Bourbon fust de soixante-huit ans, encore peut-on soupçonner que les tracasseries suscitées par le prince de Béarn ont hasté le moment de ceste mort, pendant laquelle le cardinal s'est montré sans doute, comme pendant sa vie, inviolablement attaché à la desfense et à la gloire de Dieu, et plus envieux de la couronne du ciel que des grandeurs de la terre<sup>3</sup>. L'ambassadeur ajoutait : J'expédie donc un courrier exprès, pour donner nouvelle à yostre majesté de cet

---

<sup>1</sup> Mss. Colbert, vol. 30, reg. en parchemin.

<sup>2</sup> Mss. Dupuy, vol. 245.

<sup>3</sup> 14 mai 1690. — Archives de Simancas, col. B, 64125.

heureux événement, si toutefois on peut appeler de ce nom la mort du cardinal-roy. Il n'est pas probable qu'elle donne au prince de Béarn des ressources et des forces pins grandes que celles qu'il avoit précédemment.

Henri de Navarre s'était rapidement porté sur Paris de ce champ de bataille d'Ivry, si glorieux pour ses armes ; il y était servi par les intelligences du tiers-parti qui voulait, en réduisant le peuple à une extrémité déplorable, seconder la première voix de paix et de repos qui se faisait entendre parmi la bourgeoisie. Cette armée du Béarnais, composée de reîtres, d'Anglais, de sa chevalerie calviniste, et d'un débris du parti royaliste, marcha pour investir Paris, se saisissant de tous les points qui protégeaient l'arrivée des subsistances. Ces dispositions tendaient à effrayer le peuple par l'appareil formidable d'un siège meurtrier. On connaissait mal la multitude belliqueuse des halles et des confréries, son dévouement à sa religion et à la cité. Tandis que le tiers-parti voulait ouvrir des conférences à Noisy, le peuple s'organisait en armes, et l'activité puissante du légat et du duc de Feria réveillait les sentiments d'énergie et de patriotisme municipal. Dès le 15 mars, le serment de l'union catholique avait été renouvelé par tous les habitants. M. d'Aubray, colonel, disait le bureau de la ville, nous vous prions et au besoin mandons que ayez à assembler tous les capitaines qui sont sous vostre charge, et leur enjoindre, de par nous, de bien faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leurs enseignes, et qui ont accoutumé de porter mousquet et arquebuse, de se garnir de bonne heure et en la plus grande diligence qu'ils pourront, de la plus grande quantité de balles, mesches et poudre à canon, et de tenir leurs armes en bon estat, pour s'en servir quand la nécessité s'en présentera, et qu'ils aient à conserver lest dictes munitions sans tirer inutilement ni les dissiper<sup>1</sup>.

Et comment n'auraient ils pas été confortés, les bons bourgeois, dans la résolution d'une belle défense, quand ils recevaient la lettre suivante de M. de Mayenne ? Messieurs, je fais toute la plus grande diligence qu'il m'est possible, afin de vous pouvoir aller secourir avec toutes les commodités que je vous pourrai mener. Or, le jedy 5e de may, en assemblée générale faicte en la grande salle de l'hostel-de-ville, M. le prevost des marchands a amplement fait entendre comme il estoit très nécessaire adviser sur la nécessité urgente qui se presentoit de fortifier, garder et défendre la ville contre les entreprises des ennemis qui approchoient, et si les forces des bourgeois et habitans d'icelle estoient suffisantes pour empescher l'ennemi d'entreprendre aucune chose, ou bien, si en cas d'extresme nécessité et estant assiégés, l'on jeroit entrer et loger des forces estrangères. Le tout mis en délibération, a esté advisé et conclu que l'on doit se remettre à la prudence et sage conduite de M. le duc de Nemours, et le supplier ne nous abandonner, et sera prescrit toute obéissance audict seigneur ; et parce qu'il faut avoir quelques moyens pour donner du pain aux Suisses, lansquenets et autres, semblera bon de lever encore l'impost sur les riches pendant un mois.

Le 10 mai, règlement pour les guets et gardes, et le 18, mesures pour la conservation des chaînes. MM. les colonels sont priés de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle, pour en desputer par leur quartier tel sombre qu'ils admiseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à cheval ou aller à pied, avec quelles armes et équipages, dont ils feront un rôle, contenant les noms et armes qu'ils se voudront servir, pour marcher toutes les

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, XII, fol. 589 vers.

fois qu'il leur sera ordonné, sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres que monseigneur le duc de Nemours ou nous nommerons. 26e may. Et Paris s'était garni de sa bonne artillerie bourgeoise : Au boulevard de la porte Saint-Antoine y a deux pièces auxquelles seront commis : Pierre Guérin, menuisier, demeurant rue Saint-Antoine, à l'enseigne de la Coupe, et Sébastien Seveilier, aussi menuisier, demeurant de mesme audict logis. A la platte-forme du moulin d'Ardoise, y a trois pièces sous Guillaume de Gerge, tailleur d'habit, demeurant rue Pastourelle, et Jean Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple y a trois pièces et sont en nombre treize canonniers. A la grande platte-forme d'entre la porte du Temple et la porte Saint-Martin, y a deux pièces. Joignant la porte Saint-Martin, y a un peu plus loin trois pièces ; en sera transportée une delà les ponts ; et pour la garde des deux autres seront commis : Rolland Puiguières, menuisier, demeurant rue Beaubourg, et H. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à Melun. Sur la porte Saint-Denis, où y a une pièce, sera commis : Pierre Coulonge, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnoie. Vers la porte Montmartre y a une pièce, à laquelle sera commis : Jehan Billeheu, cleric des arquebusiers. Au moulin des Petits-Champs y a deux pièces où seront commis : Nicolas Simon, tailleur d'habit, Jean Richardière, laboureur. A la Porte-Neuve y a une pièce, à laquelle seront commis : Mathieu Ruelle et Pierre Desmoneaux, bourgeois de Paris, demeurant rue des Mesnestriers. Faict au bureau, le 7e jour de juin 1590.

C'était dans cet état des esprits, dans cette effervescence de la population que les parlementaires rêvaient encore un arrangement. Le duc de Mayenne, que Ton considérait comme disposé à ces négociations, écrivait à don Bernardino Mendoza : Le sieur de Villeroy m'a dict avoir conféré de luy-mesme avec le sieur du Plessis à Noisy (c'est un des plus confidens serviteurs et des plus advisés qu'ait le roy de Navarre) sur les moyens qu'il y auroit de revenir à la paix, luy re-monstrant qu'elle ne se pouvoit espérer, sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust approuvé par l'église. A quoy ledict sieur du Plessis lui auroit respondu qu'il vouloit premièrement estre recognu pour roy de tous ses subjects, et après qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques.

Comment croire que la multitude catholique, qui comptait sur les secours effectifs du duc de Parme et des bandes espagnoles, se laisserait aller aux belles promesses du Navarrais. Tout était destiné à Paris pour réveiller son énergie : les sermons ardents préparaient les halles à la défense de la foi et de la cité, comme dans le forum de Rome les orateurs remuaient les entrailles du peuple-roi. MM. les prévôt et échevins faisaient vœu de belles offrandes à Notre-Dame-de-Lorette, au cas où la ville serait délivrée du maudit Béarnais et de sa forte chevalerie : Nous, Michel Marteau, sieur de la Chapelle, prévost des marchands, les eschevins, conseillers et officiers de la ville de Paris, pour et au nom de tous et chascun des bourgeois et habitants de la ville, avons voué et vouons à sa divine majesté, que s'il luy plaist nous desliver de la calamité où nous sommes réduits et des mains de ceux qui ont conjuré la ruine de son église, au plustost qu'il nous sera possible et qu'il nous en donnera les moyens, nous enverrons aucunes notables personnes qui seront exprès desputées, en l'église Nostre-Dame-de-Lorette en Italie, lieu où sont les marques et vestiges du haut mystère de son incarnation, pour luy faire des humbles prières et présenter nos offrandes. Et le dimanche premier jour de juillet, lesdicts prevost, eschevins et autres se sont transportés en l'église Nostre-Dame à Paris, où la messe du jour a esté célébrée par monseigneur le cardinal de Gondy, évesque de Paris. Après lequel vœu, fut faicte la prédication publique sur le mesme subject par M. Jean



Boucher, docteur en la faculté de théologie, curé de Saint-Benoist. Après une communion générale, en face des autels couverts de cierges et de beaux luminaires, il y eut enrôlement complet de bourgeois. De par le duc de Genevois et de Nemours et les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : nous vous prions et ordonnons de faire monstre générale de tous les bourgeois et habitans des dixaines de vos colonelles, de quelque qualité et condition qu'ils soient, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à soixante, capables de porter armes, aux lieu et place que vous jugerez le plus commode en vostre quartier. On était perpétuellement dans la place publique afin de délibérer sur la défense municipale de Paris. On renouvelait toutes les cérémonies qui pouvaient émouvoir la multitude : les processions surtout, les revues d'armes, d'étudiants, le dénombrement des forces catholiques. Il y eut un de ces grands dénombrements que les pamphlets du tiers-parti ont rendu ridicule en le désignant sous le nom de procession de la ligue ; et qu'est-ce qu'il peut y avoir de ridicule dans un peuple faisant le vœu de se défendre contre une armée qui presse ses murailles, et dans cette cité qui soutient un siège meurtrier avec une persévérance héroïque ? Une autre nation, aux temps modernes, eut encore ses processions, ses curés armés d'arquebuses, ses étudiants le casque en tête, et ses femmes le poignard à la main. Dans les bulletins du vainqueur, on qualifia ces héros du nom de *fanatiques* ; on appela ces armées *des ramassis de moines et de brigands* ; on les caricatura sur des estampes couvertes de l'aigle ; eh bien ! qui oserait aujourd'hui parler de ridicule, en racontant ces grandes scènes des guerres de l'indépendance ? Quant à moi, je me suis toujours incliné respectueusement devant les murailles de Sarragosse ! Il y eut donc procession religieuse et municipale à Paris, immense réunion de toutes les confréries et métiers, des halles, des écoliers de l'Université et de divers ordres religieux. Tous, le casque en tête, la cuirassine sur le dos, étaient armés de dagues et de pistolets, même monseigneur Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, qui chacun portaient arquebuse en main. Le légat fermait la marche, donnant à tous la bénédiction pontificale, et le bruit du canon venait encore augmenter l'exaltation des masses.

Dans tous les quartiers, on entendait force coups d'arquebuse ; un bourgeois maladroit venait de tuer un des domestiques du légat à la suite de son maître, et ce légat, objet de la vénération publique, était entouré ; chacun voulait toucher sa robe sainte et recevoir sa bénédiction. A la suite de ce grand dénombrement des forces municipales et catholiques, de nouvelles mesures de police et de défense étaient arrêtées : Il est prohibé à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles soient, d'envoyer aucunes lettres, missives, marchandises, ny autre chose ès villes de Saint-Denis, Poissy, Senlis, Mantes, Meulan et autres, tenant le parti des hérétiques, sous peine de confiscation, amendes arbitraires et autres plus grandes punitions, selon que le cas escherra<sup>1</sup>. — Monsieur Costeblanche, colonel, nous vous prions de présentement fournir au sieur de Forest ou autres porteurs de la présente ordonnance, trente tonneaux pour estre employés à réparer la bresche qui est entre la porte Saint-Honoré et Montmartre. — Messieurs les curés et paroissiens de Saint-Jacques-de-la-Boucherie sont priés, de la part de monseigneur le duc de Mayenne et de messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de donner une partie de leurs cloches qui sont superflues, pour estre employées à la fonte des balles. — Pareil mandement à Saint-Germain-des-Prés, abbaye, à Saint-Sauveur, à Saint-Martin-

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, XIII, fol. 92.

des-Champs, à Saint-Victor, à Saint-Nicolas, à Saint-Jean, à Saint-Gervais et à Saint-Paul. Cette mesure rappelle les jours terribles de la convention nationale. Les habitants avaient bien besoin de ces démonstrations qui frappaient si vivement les yeux, car Henri de Navarre avait coupé toutes les communications, et menaçait Paris par lettres et bravades : Manans et habitans de nostre ville de Paris, si la raison, le devoir naturel et les anciennes lois et constitutions du royaume n'ont pu fléchir vos cœurs, la nécessité eu laquelle ils vous ont réduit vous devroit au moins faire tourner les yeux à autre voye de salut, que vous ne devez douter de trouver en nostre grâce et bonté quand vous voudrez y avoir recours ; à quoy vous ouvrirez les yeux et y pourvoyez si bon vous semble, selon que le fait vous touche. Dieu vous fasse la grâce de bien faire vostre profit de nostre paternelle admonition !

Paris était alors dans un bien triste état, exténué par sa défense héroïque. Les gens riches et aisés qui vivent à leur plaisir, au lieu des viandes délicates qu'ils avoient accoutumé de manger, n'usoient plus que de pain d'avoine et de chair d'asne, mulets et chevaux, encore s'en trouvoit-il peu et bien cher ; les autres, pauvres petites gens qui vivent au jour la journée, ne gagnoient pas un liard, et n'avoient pas de quoi acheter des bouillies faites de son, d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoient les pauvres. La chair estoit fort chère, à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangés, et les pauvres mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvaient, encore estoient-elles fort chères. La musique qu'on entendoit, estoient les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfants qui demandoient du pain sans que personne leur en pust donner ny les secourir. La médecine qu'ils y faisoient estoit la patience, et ne laissoit-on de faire infinies processions, avec les indulgences que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain. Quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit jours, ils s'en retournoient contens. Ainsi, à une autre époque, un représentant du peuple promettoit la victoire à ceux qui lui demandoient des vivres.

Au milieu de ces souffrances de toute une population, les passions politiques s'agitaient ; on publiait des pamphlets de toute nature ; un des plus curieux, œuvre des parlementaires, est dirigé contre le gouvernement des Seize : Dire que nous n'ayons plus que la face et l'extérieur d'hommes, que nous soyons plus abrutis que les bestes mesmes, plus couards, mois et efféminés que femmes, pour endurer qu'une douzaine ou deux de coquins désespérés gouvernent et commandent à leur volonté à Rome française ! Paris, jadis appelé sans pair, comme estant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de l'univers, gourmandée par un petit tas de coquins et bellistres affamés ! Tu tournes le Cousteau sur toi-mesme, sans connaître celui qui le cause tant de mal. Ah ! pauvre peuple ! tii mérites bien de souffrir, puisque tu fais si peu d'estat de ton aise et de ta liberté. Gens sans religion, qui trouvent une religion à mourir de faim pour trente ou quarante mille âmes languissantes, et la leur n'est qu'à faire boime chère. Ah ! petits commandereaux, cadets lorrains, masles et femelles, Olivier, Senault, Loucliart, Bussy, et vous, prescheurs, à qui pensez-vous avoir affaire ? Vous, messieurs les bons bourgeois et citoyens de Paris, je parle à vous comme à gens hébestés ; quelle grande obligation avez-vous à ceux qui vous procurent aujourd'hui tant de malheurs ? Qui sont-ils ? d'où sont-ils venus ? Ce sont des estrangers sortis d'une estrangère race. Et puis l'on voit nos curés et nos moines se mesler de traiter en leurs chaires nos affaires d'estat ; un Perinet

avec son importun habile. Et Boucher ! vraiment tel, car tu despèces, tu tailles, tu descoupes, tu assommes. Il faut, dis-tu, mourir de faim ? Hé ! mon gros et gras Boucher, que le mot te coule doux de la bouche ! demeure donc six jours seulement (je ne te donne pas plus longtemps) sans pain, viande et breuvage ; si tu ne vas pas faire un voyage à nos pères trespassés, si tu continues d'une voix effroyable à dire et prescher que mourir de la faim est un soulagement, je me rendrai à ta créance !

L'héroïque défense de Paris était soutenue par l'espoir que le duc de Parme arrivait au secours de ses braves habitants, avec sa belle et bonne armée d'Espagnols formée aux Pays-Bas. On recevait au bureau municipal une lettre du duc de Mayenne ainsi conçue : *Messieurs, nostre armée s'approche de Paris ; il y pourra aller beaucoup de gentilshommes et soldats, qui se desbanderont, et par ce moyen ceste armée se pourroit beaucoup diminuer. Je vous prie de ne laisser entrer aucun qui n'ait passeport de M. le duc de Parme ou de moy.* Le duc de Feria envoyait courrier sur courrier, pour prévenir le duc de Parme qu'il eût à marcher en toute hâte, si l'on ne voulait que Paris, la tête de l'union, n'ouvrit ses portes aux huguenots. Philippe II s'était enfin décidé à porter secours efficace et actif à l'union menacée ; il levait dans cet objet une dîme sur le clergé d'Espagne ; mesure qu'il annonçait au grand chancelier Gaspard de Quiroga. Philippe II répondait ensuite aux plaintes des catholiques de France, qui prétendaient n'avoir pas reçu des secours suffisants dans les périls qui les menaçaient. Le roi d'Espagne les avait entraînés à un soulèvement contre l'hérétique ; les abandonnerait-il dans leur détresse ? En réponse, Philippe rappelait, dans une dépêche à son ambassadeur, les preuves de zèle et de bonne foi qu'il avait multipliées. *Au nord, disait-il, le duc de Parme a pénétré dans le royaume ; au midi, le comte Hiéromyque de Lodron a renforcé avec ses Allemands le duc de Joyeuse et les catholiques du Languedoc ; en Bretagne, le duc de Mercœur a reçu de ma munificence des secours, pour qu'il eust à purger cette province des hérétiques. Si donc les catholiques s'aident eux-mesmes autant que je les ai aidés, il n'est aucun doute que la religion ne triomphe*<sup>1</sup>. Enfin, des lettres précises mandèrent au duc de Parme de s'avancer au secours de Paris, Le prudent général, à la tête des vieilles bandes espagnoles, quitta la Flandre pour opérer sa jonction avec le duc de Mayenne. L'armée des Pays-Bas était nombreuse, bien pourvue d'artillerie, de vivres et de munitions ; la discipline la plus sévère y était observée. Cette armée était précédée par un corps de dix mille hommes, sous les ordres du duc de Mayenne, qui lui servait d'avant-garde. Après une marche longue, pénible, au milieu des chaleurs de l'été, ces deux armées firent leur jonction à Meaux le 22 août, et passèrent le ruisseau qui coule au village de Glaye et au château de Fresne.

Henri de Navarre se trouvait dans un grand embarras ; sa vaillante chevalerie ne pouvait lutter contre les régiments espagnols réunis aux troupes de la sainte-union. Il fallait pourtant prendre un parti, risquer une bataille générale, ou se décider à lever le blocus de Paris. Henri rassembla donc son armée au-dessus du village de Chelles, dans une position avantageuse et en face de l'ennemi. Il chercha par tous les moyens à faire accepter le combat : il harcelait l'Espagnol à chaque instant ; mais telle n'était pas la tactique du duc de Parme. Par une manœuvre d'une active habileté, il replia son armée sur elle-même, la déroba à la vue de l'ennemi, s'empara d'un point important qu'il se hâta de faire fortifier,

---

<sup>1</sup> Philippe II ajoute de sa main : *Pues yo he hecho mas que nadie pudiera pensar mi pedir.*

et avec toute son artillerie, le général espagnol se porte rapidement sur Lagny. Au-dessus de cette ville, située sur la Marne, la ligue avait fait établir des magasins de vivres et des provisions considérables destinés à secourir Paris, dès que la rivière serait libre. Le duc de Parme devait donc réunir toutes ses forces sur ce point de la plus haute importance, puisqu'une fois les subsistances au pouvoir des catholiques, Paris était délivré. Cette manœuvre, exécutée avec promptitude, lui réussit complètement ; Lagny, vigoureusement attaquée, céda au nombre ; la ville est emportée sous les yeux de l'armée huguenote, arrivée trop tard à son secours.

La marche des Espagnols avait été admirable ; la prudence de Farnèse avait obtenu, sans compromettre son armée, le résultat qu'il désirait. Pourquoi aurait-il cherché à se commettre à la lance et à l'arquebuse avec la brave et dure chevalerie huguenote ? Le duc de Parme faisait une pointe militaire pour débarrasser une ville, pour ravitailler une population. La cité était délivrée ; l'abondance régnait dans Paris ; la multitude sentait renaître son courage, parce que ses espérances n'avaient pas été déçues, parce que les auxiliaires arrivaient à jour fixe, et qu'on pourrait les invoquer encore. Que de témoignages de reconnaissance pour ces braves seize quarteniers et les colonels qui seuls n'avaient pas désespéré de sauver la tonne ville de Paris ! Le lendemain on vit arriver abondance de blé sur les ports et la Grève ; le conseil municipal s'y rendit pour procéder à la distribution régulière de ce secours, qui ramenait le bien-être dans la bonne ville. Ce ne fut pas Henri IV qui approvisionna Paris, ce qui eût été une sentimentalité absurde, mais la pointe habile et militaire du duc de Parme. Que de remerciements ne devait-on pas voter aux braves troupes qui avaient délivré la cité municipale, et au chef qui les avait conduites ! Monseigneur, écrivaient les prévôt des marchands et échevins au duc de Parme, ceux qui n'ont vu le misérable état auquel, par un long siège, a été réduite la ville capitale, autrefois la plus florissante de ce royaume, ne peuvent juger de la grandeur de notre obligation envers sa majesté catholique, réservée du ciel en terre pour la conservation des bons et terreur des méchants. Puis, on accueillait en frères les braves Espagnols qui avaient délivré la cité : Il est expressément enjoint aux maîtres et gouverneurs des hospitaux de ceste ville de recevoir et loger les soldats espagnols blessés et navrés ; leur administrer les commodités qu'il est accoutumé de fournir aux malades ; et outre est mandé aux principaux boursiers et procureurs des collèges, èsquels il n'y a exercice ny escoliers, recevoir pareillement iceux malades, à la charge toutefois qu'ils ne seront tenus leur fournir aucune chose que le logis et couvert seulement. Et l'on jetait des fleurs sur ces braves soldats qui traversaient la ville armés de leur bonne arquebuse et de leurs piques de bataille !

Durant le blocus de Paris par Henri de Navarre, les chefs populaires des halles et des métiers n'avaient ignoré aucune des menées du parti négociateur auprès du roi des huguenots. Ce parti avait inondé la ville de pamphlets laudatifs saluant l'hérétique du nom de Henri IV, l'avait béni quand tout souffrait par ses armes, l'avait exalté pour quelques sacs de blé que le Béarnais montrait, par ruse, pour surprendre Paris, quand la population, broutait l'herbe des rues ; n'était-ce pas réveil donné à la garde bourgeoise qui avait seul sauvé la glorieuse ville de la trahison infâme ? n'y avait-il pas des traîtres, et ces traîtres, quels étaient-ils ? si ce n'est ces négociateurs tremblants, ces hommes de tous les partis, et qui sollicitaient de tous des salaires et des récompenses ! Ainsi raisonnaient le peuple de Paris, les prédicateurs, les quarteniers et colonels de la garde bourgeoise ; et quand la ville eut été délivrée, après d'immenses efforts, ne dut-

il pas y avoir une réaction naturelle contre ce tiers-parti qu'on accusait d'avoir vendu les liberté municipales, et avec elles l'image de la Vierge, la croix du Christ et le saint révééré des confréries ? Senault, Bussy, Leclerc, Louchard, Ameline, Esmonnot, Auroux, Gochery, tous ces noms populaires des patriotes influents étaient dans ces convictions ardentes. Ne fallait-il pas épurer les traîtres qui voulaient livrer la ville, si l'on se décidait à donner une nouvelle énergie à l'union catholique ? Le duc de Parme avait vu la situation de ses propres yeux ; vainqueur, il avait naturellement usé de son influence ; et comme il savait que ce qu'il y avait de plus dangereux, c'était la réunion des politiques et des royalistes avec Henri IV, il poussait les magistrats populaires à certaines mesures de répression et de terreur pour en empêcher le retour. A ce moment, d'ailleurs, arrivait à Paris le fils de Guise, nouvellement arraché de sa prison de Tours. C'était toute une légende que cette miraculeuse délivrance du pauvre captif, sautant d'une haute tour, bravant soudards et gardiens. Il arrivait à Paris sous la conduite d'un bon ligueur, et déjà l'on chantait dans les rues la chanson de la délivrance du duc de Guise, sur l'air *des Fariniers*. C'estoit un jour de jeudi, environ sur le midi, qu'il s'estoit sauvé, le brave enfant, tout le monde en avoit été joyeux, criant : Sus, sus, gens d'armes, que chacun prenne les armes ! Et quand le Béarnais avait appris cette nouvelle, il en avait été si surpris qu'il en avait perdu courage. L'arrivée du jeune de Guise donnait une grande énergie au parti municipal contre le tiers-parti bourgeois du duc de Mayenne. Le duc de Feria s'était plaint aussi de la faiblesse du conseil général de l'union : cette assemblée lui paraissait trop nombreuse, mollement composée ; ne serait-il pas nécessaire de concentrer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre d'hommes du peuple, qui seraient mieux en rapport avec les circonstances ? Dès le 16 septembre 1591, le prévôt des marchands et les échevins de Paris s'étaient mis directement en rapport avec l'Espagne pour solliciter l'appui de Philippe II : Sire, vostre majesté s'acquiert vers la postérité le plus illustre titre et marque d'honneur que jamais monarque se soit acquis, celui de protecteur et desfenseur de la religion, et d'estre l'Hercule chrestien qui deschassera l'hérésie de ce royaume. Nous avons pris une belle confiance que ses paroles ne seront vaines, et qu'en ressentirons en bref les effects plus grands que les promesses de sa royale libéralité, pour donner force à ceste ville naguère très florissante. Et les seize quarterniers de Paris, sorte de comité de salut public, joignaient à cette dépêche un mémoire particulier adressé à Philippe II. Au roy catholique nostre protecteur : après la mort du duc d'Anjou, celui que nous reconnoissons roy, tenta d'introduire l'hérétique à la succession de ceste couronne, les princes catholiques du royaume résolurent de s'y opposer ; ce que, dès lors nous déclara le bon et valeureux duc de Guyse. Quant à nos larmes, deux maux nous les font espandre ; le premier l'affliction générale de la maison de Dieu, la longue continuation d'icelle, la pollution des saints temples, la ruine des sacrés autels, la discontinuation en beaucoup de lieux du saint sacrifice et de toute la liturgie des chrestiens, les cruelles et inhumaines persécutions contre les prestres, les saintes vierges à Dieu sacrées, corrompues et violées par ce puant bouc (Henry IV) et les siens, la perte de tant d'âmes qui périssent par l'hérésie, nostre ville comme déserte, nos beaux collèges vidés, notre université despeulée, n'y restant en bon nombre que la faculté de théologie, laquelle par ses divines admonitions estreint toujours plus estroitement la sainte union entre les princes, seigneurs et peuple catholiques. Le second, c'est la misère particulière de ceste ville tant excellente et renommée par tout le monde, laquelle misère est telle que nos pères n'en ont ouy parler en ce royaume de plus estrange. Vostre bonne protection nous arrive durant le mois d'aquist, lequel depuis quelques

années Dieu nous a rendu prospère en ceste mesme cause. Car l'an 1572, les conspirations de Chastillon (la Saint Barthélemy) recognees, il fut ignominieusement traicté selon ses démerites. Assez longtemps après, une ligue très dangereuse, poursuivie et avancée pour le Béarnois, par aucun des premiers du parlement et autres cours souveraines, fut en ce mesme mois découverte et le cours d'icelle arrêté du tout. Il y a deux ans que ceste cité assiégée fut miraculeusement deslivrée par la mort estrange et inopinée de celui que nous avons recognu pour roy, mais rejeté pour ses perfidies envers Dieu et les hommes ; l'année dernière passée 1590, que notre ennemy nous tenoit par l'espace de quatre mois fort estroitement assiégés, nous fusmes garantis en ce mois de plusieurs grands périls que les traistres demeurés en ceste cité nous avoient préparés, et finalement nous fusmes sauvés de ce long et cruel siège par les armées de vostre catholique majesté, sous la prudente et généreuse conduite du duc de Parme, lequel y vint tant à propos que trois ou quatre jours de remise nous contraignoient d'ouvrir les portes à nostre ennemy sous conditions iniques, cruelles et misérables. Paris a longtemps porté tout le faix de la guerre, frayé plus de cinq millions d'or, pour lever l'armée générale ; n'ayant aussi, depuis trois années, rien recueilli de ses terres et héritages, rien perçu de ses rentes, les officiers rien reçu de leurs gages, ni les marchands faict aucun trafic, qui sont les quatre moyens qui pouvoient luy apporter splendeur, il est impossible qu'elle ne soit fort desnuee et le peuple réduit en grande nécessité. Nous pouvons certainement assurer vostre majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, sire, tenir le sceptre de ceste couronne de France. Car nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons reçu de ceste grande et très chrestienne princesse Blanche de Castille, mère de nostre très chrestien et religieux roy saint Louis ; nous le recevrons, voire au double de ceste grande et vertueuse princesse fille de vostre majesté, laquelle par ses rares vertus arreste tous nos yeux à son objet, y resplendissant l'union du sang de France et d'Espagne pour, en alliance perpétuelle, faire fraterniser ces deux grandes monarchies sous leurs roys, à l'avancement de la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son église, et union de tous les habitans de la terre sous les enseignes du christianisme<sup>1</sup>.

Les seize quarteniers exprimaient ici l'opinion des halles, des confréries, des métiers de Paris, qui se tournaient tous alors vers l'Espagne comme vers le seul appui dans le mouvement catholique. Le mariage de l'infante et de l'enfant de Guise était ridée qui souriait le plus aux cités de la ligue ; n'était-ce pas réunir et concilier les affections de famille et la ferveur religieuse ? le fils du grand duc de Guise mort pour la cause du peuple, et là fille du roi catholique, le protecteur de l'union municipale ! Mais pour cela il fallait délivrer la cité des traîtres vendus au roi de Navarre, des politiques tièdes, des parlementaires négociateurs. Un des membres du conseil des seize quarteniers nous a laissé le procès-verbal des délibérations qui furent alors concertés pour se débarrasser des ennemis de la fédération catholique : Le samedi 2 du mois de novembre 1591, après disner, quelques bourgeois s'assemblèrent en la maison du sieur Boursier, rue de la Vieille-Monnoye ; le sieur de Launoy y présidoit, et proposa qu'il estoit besoin d'obvier aux taxes et impôts que l'on vouloit faire sut le peuple. Le curé de Saint-Jacques, qui estoit présent, voyant qu'on ne vouloit rien résoudre, usa de ces mots : *Messieurs, c'est assez connivé ; il ne faut pas jamais espérer ni*

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 71124.

*justice ni raison de la cour de parlement ; c'est trop endurer, il faut jouer du cousteau.* Auxquelles paroles les deux tiers de la compagnie se turent, et le patriotique curé se levant dict : *Messieurs, je suis adverti qu'il y a des traistres en ceste compagnie ; il faut les chasser et jeter en la rivière ;* dont toute la compagnie se trouva fort scandalisée et se despartit. C'était la première levée des boucliers contre les politiques. Le mardy, nouvelle assemblée fut faite, et auroit sieur de Launoy proposé d'eslire dix bourgeois de la compagnie bien assurés et affidés pour le conseil secret ; l'autre point estoit de réitérer le serment de l'union plus estroit que jamais, attendu la nécessité des affaires et le nombre effréné des traistres qui estoient en la ville, desquels on faisoit si peu de cas de faire justice, témoin le gouverneur de Paris, auquel on devoit avoir toute fiance, et lequel néanmoins, à la dernière sortie qui fut vers Saint-Denis, embrassa le sieur de Grillon en pleine compagnie, citoyen toutefois ennemi capital de ceste ville, témoin le jour des barricades. Touchant l'élection des dix pour le conseil secret, il fut décidé qu'on y procéderoit par ballottage, et qu'à ceste fin, le lendemain mercredy 9 du mois, la compagnie s'assembleroit pour y adviser, et chascun apporterait son billet dans lequel il nommerait dix de la compagnie pour estre du conseil secret. Les dix qui ensuivent eurent le plus de voix, et furent arrestés pour estre du conseil secret ; savoir : les sieurs de Saint-Yon, Achari, Le Goys, Hameline, Louchart, Thivaut, Borderet-Rosny, Du Rideau, Ruissant et Besançon.

La commission des Dix, véritable comité dictatorial, dut prendre une série de mesures de sûreté en rapport avec ses opinions et les besoins d'une crise si menaçante : elle confisqua les biens de tous ceux qui suivaient le parti huguenot ; la peine de mort fut appliquée à quiconque songerait à traiter avec Henri de Navarre ; ceux des membres du bureau de la ville qui n'étaient pas corps et biens dans ce mouvement populaire, furent remplacés ; car pouvait-on compter sur eux ? ne fallait-il pas s'emparer de leurs fortunes comme gage ? De par les prévost des marchands et eschevins, il est ordonné que les meubles des sieurs de Harlay, premier président, et d'Harmam, absent, tenant le parti contraire des catholiques, seront saisis. — Il est enjoint au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, se transporter en la maison de la veuve de feu M. le président Séguier, entre les mains de laquelle il saisira et arrestera tous et chascun des biens, meubles, or, argent monnoyé et non monnoyé, bagues, bijoux, titres et papiers qu'elle a en sa possession. — Il est également ordonné que l'huissier Radot se transportera en l'hostel de M. de Ghiverny, chancelier, absent, et tenant le parti contraire, pour saisir et faire inventaire des meubles estant en ladite maison, pour icelui fait, estre apporté par devere nous, pour en ordonner ce que de raison. Le parlement fut également invité à punir les traîtres qui correspondaient avec le conseil huguenot. Bientôt les chefs des halles dénoncèrent la trahison de ce parlement. Brisson s'était jeté dans la ligue, mais par peur ; on a rapporté la protestation qu'il avait écrite pour se bien maintenir avec le parti royaliste. Le peuple avait eu vent de sa conduite incertaine, timorée ; car ce peuple, qui ne pardonne pas, avait suivi toutes les actions du parlement. Il se prouva une circonstance qui parut confirmer les indices de cette trahison : un nommé Brigard, procureur de la ville, avait été accusé d'intelligence avec le Béarnais ; renvoyé devant le parlement, on instruisit son procès, et au bout de quelque temps, les chambres prononcèrent l'acquiescement de l'accusé. L'irritation populaire fut à son comble ; absoudre un traître à la cité, à la religion catholique, n'était-ce pas le plus grand des crimes aux yeux de cette population qui avait combattu naguère avec désespoir pour le maintien de sa liberté et de sa foi ? Le

conseil des Dix présenta requête au duc de Mayenne, afin d'obtenir la punition exemplaire du coupable. Après quelques hésitations, M. de Mayenne promit de faire faire justice ; mais cette promesse ne s'exécutait pas ; n'était-il pas plus simple d'attaquer le parlement lui-même ? Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'écria de nouveau : **Bons bourgeois, c'est assez connivé ; il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice ; c'est trop endurer ; il faut jouer des cordes à cette heure ! dans ce parlement il y a des traîtres, il faut les chasser et jeter dans la rivière !**

Le conseil des Dix connaissait toute l'indignation du peuple contre les magistrats. N'était-ce pas favoriser les traîtres que de proclamer l'impunité de Brigard ? **Non, non, ne craignons point, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger une injustice si évidente, faite à la vue d'un chacun.** — Le mercredi 15 du mois, le conseil secret des Dix se tint le matin et soir chez de Launoy, où se trouvèrent aussi Bussy, le curé de Saint-Cosme et autres ; et, comme on dict, fut fait par Bussy le rapport de la réponse de la Sorbonne, et ne savait-on quelle elle pouvait être ; tant y a que l'après-dîner l'assemblée ordinaire se tenant chez Boursier, Bussy y survint ; et là fut proposé généralement qu'il fallait réprimander aux traîtres et aux conspirations qui se faisaient contre la ville. Bussy Leclerc fut le chef de l'entreprise ; à la tête du conseil des Dix, il prononça l'arrêt de mort du président Brisson, du conseiller Larcher, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, expressions de la faiblesse et de la couardise dans la judicature. Le 16 novembre, des députés de ce conseil envahissent la demeure du malheureux président, le saisissent et le conduisent prisonnier au Châtelet ; il n'y resta pas longtemps : après quelques heures d'attente, on lui signifie un jugement qui le condamne à être pendu et étranglé comme fauteur d'hérésie, ennemi et traître de la ville, et sur-le-champ la sentence est exécutée à une poutre du palais. Claude Larcher et Jean Tardif subirent incontinent le même supplice. Et le peuple applaudissait à ces sanglantes exécutions, car politiques maudits, ils avaient voulu livrer la cité à la fureur des huguenots ; ils avaient sacrifié les bons catholiques, les défenseurs de la foi et des libertés municipales ! On avait surpris des lettres, des journaux écrits à la main, qu'ils envoyaient à Henri l'excommunié, dans les villages, à Saint-Denis, sous l'étendard fleurdelisé.

Cette mesure contre le parlement était violente, énergique comme toutes celles qui émanent d'une autorité populaire ; l'exemple était sévère contre le parti négociateur ; les bourgeois eux-mêmes en furent effrayés, et c'est dans ce dessein de terreur qu'elle fut conçue. Le conseil des Dix s'apercevait que les opinions négociatrices et de tiers-parti faisaient des progrès ; il voulait les arrêter par un grand exemple. Et cet exemple fut donné ; l'effroi se mit dans les âmes modérées ; on ne parla plus de traiter. Toutes les autorités municipales, les quarteniers et colonels furent épurés, afin de correspondre aux sentiments du peuple ; le pouvoir tomba tout à fait de la classe bourgeoise aux halles. Là commence le gouvernement démocratique de la municipalité de Paris, sous la direction d'une commission populaire ; alors se développe une série de mesures de violences et de confiscations contre les timides, ce qui est le second acte des révolutions.

Tout cela s'était passé en l'absence du duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, du parlement, de la révolution modérée ; il était alors en Flandre, où il avait suivi le duc de Parme afin d'appeler de nouveaux secours pour l'union. Mesdames de Montpensier et de Nemours, les riches bourgeois, lui écrivirent le triomphe complet des halles, événement grave qui présageait la chute entière du pouvoir de la maison de Guise, car le peuple se plaignait de ce que cette maison



avait perdu son illustre et beau dévouement pour la cause catholique. La lettre était pressante, et le duc de Mayenne se hâta de se rendre à Paris dans le but de ressaisir le pouvoir. Dès l'origine de cette révolution municipale, on voit le duc de Mayenne inquiet sur les intentions et les volontés des habitants de Paris ; il écrivait à l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape, influence immense sur les halles : Monsieur, vous m'obligerez de me faire entendre les plaintes que les Parisiens pensent avoir de moy, et je vous supplierai aussi de recevoir mes excuses ; je ferai tousjours profession de ce qui est d'un prince d'honneur. J'ai assez recognu le zèle et piété de ce bon peuple et l'affection particulière qu'il porte aux miens et à moy ; aussi ne peut-il douter que sa conservation ne me soit plus chère que la mienne propre.

Le 20 juillet 1591, le duc de Mayenne s'expliquait d'une manière plus nette à l'égard de la révolution municipale : Je ferai. Dieu aidant, en sorte que Paris ne souffrira plus telles incommodités, et qu'on y pourra demeurer commodément en repos et sûreté ; et si toutes choses ne me sont directement contraires, vous en verrez bientôt des effects. Je considère bien toutefois qu'il faut mettre un bon ordre à Paris, et que ma présence y est requise ; c'est pourquoy j'ay résolu de m'y rendre dans fort peu de jours, pour, avec vostre advis et des gens de bien, estcibiir et pourvoir à tout pour le mieux. Jusques-là je ne suis pas d'advis que Ton change rien aux affaires, et vous supplie d'y tenir la main et d'opposer vostre auctorité aux passions de ceux qui ne cherchent que la confusion. Dans cet intervalle, la ville s'était démocratiquement organisée ; le parloir des bourgeois s'emplissait incessamment d'un peuple d'ouvriers ; et là on délibérait en commun sur les affaires de la ville. Bussy Leclerc exerçait la plénitude de toute autorité ; nouveau tribun, il présidait à toutes les résolutions soudaines, instinctives, qui caractérisent le gouvernement de la multitude. On appelait chaque jour des mesures de proscription contre les traîtres. Rien de plus implacable que les acticles sur lesquels le peuple de Paris exigea qu'il lût hâtivement pourvu. Ils les présentèrent aux prévôt et échevins : Les catholiques demandent qu'il soit establi une chambre ardente de douze personnages qualifiés et gradués, d'un président et d'un substitut du procureur-général, et un greffier, qui soient notoirement de la sainte-ligue, pour faire le procès aux hérétiques, traistres, leurs fauteurs et adhérents, et qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers de la ville<sup>1</sup>. Qu'il soit establi un conseil de guerre en ceste ville qui se tiendra pour le moins deux fois la semaine. Qu'aucune conférence ne soit faicte avec les ennemis par aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, sans l'advis dudit conseil de guerre. Qu'il soit eslu et choisi en chascun quartier de la-dicte ville un homme capable, pour tous ensemble ouyr les comptes des deniers qui ont esté levés extraordinairement en ceste ville, et ce par un bref estat ; à laquelle audition il soit procédé sans discontinuation. Que M. le gouverneur soit supplié se fier des bourgeois de ceste ville comme ils se fient de luy, et qu'à ceste fin il n'ait autre garde que la fidélité et amitié desdicts bourgeois.

Mais ce gouvernement, qui s'agitait dans des mesures extraordinaires, et demandait des proscriptions, des conseils de guerre, des tribunaux et des chambres ardentes, n'avait pas pour lui les forces militaires, ni le parti des riches, qui fournissait l'argent et les hommes de bataille. Aussi le duc de Mayenne, à peine arrivé, osa un coup hardi : il était appuyé par la classe

---

<sup>1</sup> Il y a ici une terrible ressemblance avec l'institution du tribunal révolutionnaire en 1793, et le comité de sûreté générale.

bourgeoise ; une petite armée le suivait : sa première manœuvre fut de s'emparer de la Bastille. Bussy Leclerc, qui la commandait, la remit entre ses mains par surprise et par peur, à la condition de n'être nullement recherché pour la mort des infortunés parlementaires. Mayenne fait prendre les armes à tous les bourgeois, établit à chaque coin de rue de bons corps-de-garde, s'assure de tous les points importants, fait occuper les places et les principales hauteurs. Cinq jours se passent en préparatifs. Enfin, dans la nuit du 5 au 4 décembre, on se saisit de Louchard, Auroux, Esmonnot et Ameline, chefs populaires, et ils furent incontinent pendus dans une salle basse du Louvre ; Groné et Cochery prirent la fuite ; le greffier et le bourreau furent pris quelques temps après et également pendus et étranglés en place de Grève, au milieu d'une double haie de bourgeois armés qui applaudissaient à la chute du gouvernement démocratique.

Cette exécution rapide, militaire, des chefs, brisa le mouvement populaire de la municipalité de Paris ; le duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, profita de cet événement pour ressaisir le pouvoir. La plupart des quarteniers reçurent des successeurs pris dans des hommes modérés, tous catholiques, sans énergie. Une semblable direction fut donnée à l'hôtel-de-ville, qui s'organisa en rapport avec les idées et les intérêts de la bourgeoisie. Le pouvoir du parlement fut reconstitué. La commission des Dix fut dissoute, pour laisser pleine liberté aux autorités régulières du parlement et de l'association catholique. On déclarait enfin que les membres d, l'union n'avaient qu'un pouvoir provisoire et de transition, en attendant la convocation des états-généraux. Le triomphe du duc de Mayenne fut le commencement de la contre-révolution qui prépara le retour d'Henri IV. Dans un mouvement populaire, quand le parti modéré s'empare du gouvernement, on peut dire que la fin approche et qu'une restauration n'est pas loin. La multitude est violente, désordonnée, mais elle est énergique ; elle a du cœur, du courage, et se bat. Quand la bourgeoisie touche le pouvoir, son idée est l'ordre, la paix ; une autorité paisible peut seule la lui donner ; elle y court comme à un refuge dans la tempête. Le duc de Mayenne et les bourgeois parlementaires, maîtres de la ville de Paris, en avaient expulsé les âmes courageuses et dévouées. Dès lors tout s'empreignit de ce caractère de mollesse et de transaction politique. Dans la crainte de voir se renouveler le gouvernement des Dix, le duc de Mayenne imposa des serments à l'hôtel-de-ville, des engagements sévères de respect et d'obéissance envers l'autorité légitime instituée par le parlement ; car il fallait l'entourer d'une puissance morale qu'elle avait perdue. La formule du serment imposé à la bourgeoisie tendait à reconstituer fortement une autorité centrale, à ramener l'obéissance dans le peuple, à réorganiser la hiérarchie violemment dé, truite : **Nous, bourgeois et habitants de la dixaine, jurons et promettons à Dieu, sur les saints Évangiles, de vivre et mourir en l'union des catholiques ; de défendre et conserver notre sainte religion catholique, apostolique et romaine, et ceste ville en sûreté et repos sous l'auctorité de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'estat royal et couronne de France.** p

Jamais mesure n'avait produit une si vive et si profonde impression : où voulait-on aller ? substituerait-on l'autorité d'un seul au vieil et bon pouvoir du peuple ? On conservait bien l'unité catholique ; mais à quelles mains confiait-on ses destinées ? aux traîtres du parlement, au duc de Mayenne, timide défenseur de la cause bourgeoise ! Allait-on prohiber les parloirs publics, peut-être même la prédication ? N'était-ce pas livrer la ville au Béarnais ! La majorité des habitants refusa de signer la nouvelle formule imposée, et le duc de Mayenne s'en plaignit : il écrivait aux prévôt des marchands et échevins de Paris : **Messieurs ; ayant**

esté adverti qu'il y avait quelques capitaines qui n'ont fait le serment en la cour, à ceste occasion nous avons bien voulu advertir que nostre intention est qu'ils soient desmis et deschargés de leur charge, et qu'il soit pourvu présentement en leur lieu et place de personnes capables, gens de bien et affectionnés à ceste sainte cause et repos de la ville. Toutes ces démarches étaient si impopulaires, que le conseil des bourgeois fut obligé de prendre des pi'écautions militaires pour protéger le bureau de la ville, chaque jour insulté, parce qu'on le croyait vendu au duc de Mayenne. De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, il est ordonné aux capitaines des trois compagnies des archers de ladicté ville, que du nombre d'archers qui entrent chaque jour en garde en l'hostel de la ville, il y en ait tousjours quatre qui accompagnent nous prevost des marchands, partout où nous irons, soit en nous retirant dudict hostel-de-ville, ou allant ailleurs, et tant que leur ordonnerons. Le conseil était donc perpétuellement menacé par le peuple ; et comment ne l'eût-il pas été, lorsqu'on savait la trahison des principaux membres du parlement et du conseil de ville, et leur alliance avec Henri de Navarre, le huguenot maudit ?

Afin de détruire ces fâcheuses impressions, et d'empêcher surtout la dissolution de la ligue des cités, le conseil municipal épuré adressa une circulaire aux maires et échevins d'Orléans, Bourges, Poitiers, Amiens, Abbeville, Beauvais, Meaux, Sens, Auxerre, Dijon, Troyes, Reims, Riom et Pontoise, villes très dévouées à l'union. Messieurs, comme ces jours passés, il nous est au contraire advenu un malheur des plus grands et fascheux qu'il nous eust sçu arriver, ayant esté entrepris par quelques particuliers de faire mourir cruellement et contre toute forme de justice, par les mains du bourreau, feu .M. le président Brisson, seul président resté parmi nous, depuis ces troubles, et des premiers et plus doctes hommes de ce royaume, et MM. Larcher, conseiller en la cour, et Tardif, conseiller au Chastelet, ayant recherché des prétextes ordinaires de trahison découverte ; et estant monseigneur de Mayenne adverti de ce qui s'estoit exécuté, a jugé qu'il devoit promptement y pourvoir, en sorte qu'un tel accident ne pust cy,près survenir ; ce qui luy aurait faict quitter son armée pour quelques jours et venir en personne par deçà pour en prendre cognoissance, et chastier jusques au nombre de quatre seulement, usant de sa douceur et clémence naturelle envers tous les autres ; ce que nous espérons devoir cy-après apporter un repos et tranquillité en ceste ville, ce dont nous vous avons bien voulu advertir, afin qu'à nostre exemple vous puissiez prévenir de tels malheurs, et establir si bel ordre parmi vous en vostre ville qu'un semblable accident ne vous puisse arriver. Peu de cités répondirent à ces explications. Le parti de la bourgeoisie n'avait plus qu'un faible ascendant sur le peuple ; la démocratie municipale formait les bases de la ligue. Partout on savait les trahisons et les bassesses des parlementaires. A quoi aboutissait ce nouvel ordre administratif institué à Paris, cette proscription de tout ce qui avait le cœur haut et la main ferme ? à l'inévitable transaction avec Henri IV. La bourgeoisie se séparait du peuple ; elle voulait avoir son gouvernement, gouvernement sans force, qui, tôt ou tard, devait passer aux gentilshommes batailleurs, sous leur roi Henri de Navarre. C'est une des conditions de la bourgeoisie de ne pouvoir jamais longtemps seule établir son gouvernement politique. Elle doit, par la force des choses, ou s'unir au peuple, qui est son origine, ou se jeter aux bras des hautes classes, qui la couvrent de leur éclat. Quand elle n'a voulu ni de la multitude, ni des gentilshommes, elle a fondé je ne sais quoi de faible et de honteux qui a duré tout juste le temps de tomber aux acclamations méprisantes de la foule.

## CHAPITRE V. — VACANCE DU TRÔNE APRÈS LA MORT DE CHARLES X. - PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

Parti espagnol pour l'infante. — Parti de la maison de Lorraine. — L'enfant de Guise. — Le duc de Mayenne. — Tiers-parti pour Henri de Navarre. — Pamphlets pour la loi salique. — États de Reims. — Négociation de Jeannin à Madrid. — Question des subsides. — Condition de l'élection. — Mouvement de la ligue en province. — Siège de Rouen. — Opération du duc de Parme. — Situation militaire. — Action diplomatique de Henri IV.

1591.

Le mouvement municipal, dont je viens de décrire les graves circonstances, laissait entière la question d'avènement à la couronne, quoique cette question se fût liée à toutes les secousses populaires. Qui choisirait-on pour roi catholique, pour souverain de l'union ? Quel serait le prince salué par les nuances diverses du parti des cités fédérées ? La mort de Charles X avait ouvert une large voie pour toutes les prétentions à la belle couronne de France. C'est en vertu de deux principes qu'agissaient les candidats à la grande dignité royale : l'hérédité et l'élection. Le principe de la vacance du trône n'était pas admis assez incontestablement pour que les prétendants ne fissent valoir que des services catholiques et leur popularité ; tous invoquaient les droits de famille, la transmission héréditaire à des titres divers. Les états convoqués et toujours suspendus, parce que le duc de Mayenne voulait perpétuer la lieutenance-générale, ne devaient reconnaître que la légitimité des droits : ce n'était pas une élection aux champs de guerre, ou sous la tente, comme l'eussent fait les vieilles assemblées de France, proclamant un roi au bruit de la framée ? Il régnait quelque chose de confus et d'indécis encore dans les prétentions à la couronne ; les états-généraux n'étaient point réunis ; tout se passait en intrigues, en sollicitations, en démanches préparatoires. Alors se renouvelaient les hautes réclamations de l'infante, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France. On a vu déjà que, dans ses instructions secrètes, le roi d'Espagne ordonnait à ses ambassadeurs de pressentir les chefs de l'union sur les droits de sa fille. Charles X régnait alors ; mais lorsqu'il quitta la vie et la couronne, Philippe II n'usant plus d'aucune précaution, réclame hautement le trône de France comme un droit et une propriété. Don Diego d'Ibarra, écrivait-il ; je pense qu'il est de la dernière urgence pour la France qu'un roy y soit sur-le-champ proclamé ; il n'y a plus à penser, ny à traiter en aucune manière avec la maison de Bourbon pour y choisir un monarque. — Le prince de Béarn d'abord est hérétique relaps, desclaré inhabile à régner par le consistoire apostolique et les estats-généraux de France à Blois. Tous ceux de la mesme maison sont ou entachés d'hérésie ou fauteurs d'hérétiques ; quant à la branche de Lorraine, comme beaucoup de villes et de seigneurs se sont desclarés contre l'élection du cardinal de Bourbon, il est clair que si l'un des Lorrains venoit à régner, ce seroit une guerre interminable entre les bons catholiques et les obstinés ennemis de Dieu ; la seule personne donc à qui revienne de bons droits et convenances la couronne de ce royaume, après le roy Henry III, mort sans enfants, est sans doute l'infante dona Isabelle, sœur

ainée dudict roi Henri III. Quant à l'objection de la loy salique, la response est facile de l'aveu des François : cette loy fust une violence sans cause ny fondement<sup>1</sup>. Pour en revenir à l'infante Isabelle, à qui la couronne de France échoit par les droits du sang, il faut absolument que les François, obéissant à la justice, la déclarèrent *royne propriétaire de France*<sup>2</sup>.

La maison de Lorraine invoquait sa vieille popularité ; elle aussi se divisait en deux branches de prétendants. L'héritier de Guise venait de s'échapper de sa prison de Tours. Fils du grand Henri de Guise, l'enfant miraculeusement délivré était chéri de la multitude et des halles ; le duc de Mayenne tentait vainement de se mettre en concurrence avec lui ; l'oncle rappelait ses services ; mais le peuple n'avait d'affection véritable que pour le fils du martyr de Blois. Les gros bourgeois et les parlementaires l'eussent préféré à la succession espagnole, au cas où leur combinaison d'espérance et de prédilection, celle de Henri IV converti au catholicisme, viendrait à échouer. Quant aux instructions subséquentes de Philippe II, elles portaient, que si son ambassadeur ne pouvait obtenir l'élection de l'infante sans condition, il proposerait son mariage avec le duc de Guise.

Quant à Henri de Béarn, il invoquait les droits de sa royauté, en vertu d'autres principes, n ne reconnaissait pas la puissance des états-généraux, pour déférer une couronne qui lui était acquise par l'hérédité. Il appelait de son droit à son épée, des voix du peuple à l'assentiment de sa chevalerie. Pour combattre la combinaison espagnole de l'infante, qui répondait aux sympathies des halles et de l'union, les royalistes du camp béarnais publièrent une suite de pamphlets qui roulaient sur ces deux propositions : *Que les François n'ont jamais pu souffrir estrangers régner sur eux ; que la domination des femmes a esté calamiteuse*. Ces pamphlets servaient à démontrer que personne ne pouvait entreprendre guerre contre qui que ce soit sans la permission du prince. *Les femmes ne peuvent ny doivent régner ; si Brunehaut espagnolle n'eust pas régné en France, elle n'eust pas fait mourir dix-huit princes du sang royal ; Frédégonde, femme impudique, fit tuer un roy au milieu de son armée ; la mère du roy saint Louis conseilla à sondict fils la guerre contre les Sarrazins, laquelle fut calamiteuse aux François ; la femme du roy Charles VI troubla le royaume ; Clotilde, femme de Clovis, roy de France, a entretenu ses enfants en querelle, tout le royaume de France en troubles ; la régente, mère du roy François Ier, par tout le temps qu'elle a régné, a fait tous ses efforts pour desfaire, raser et déraciner entièrement toute la maison de Bourbon*. Ces pamphlets n'avaient pas un grand retentissement parmi des populations toutes préoccupées de la question religieuse ; que leur importaient les lois fondamentales, les principes parlementaires ! il s'agissait de sauver l'union municipale, et les secours de Philippe n favorisaient ce résultat. Il faut répéter qu'à cette époque les questions de nationalité n'avaient pas cette puissance d'opinion que depuis elles ont obtenue ; la pensée religieuse agissait avec une énergie bien autrement saisissante. En résultat, c'était aux états-généraux qu'allait être déférée la solution de ces droits et de ces prétentions diverses. Le duc de Mayenne avait promis au roi d'Espagne la convocation des états ; le lieu en avait été fixé à Reims, ville de France catholique, et les pouvoirs du duc de Feria étaient même spéciaux pour se présenter devant cette grande assemblée : *Grands, magnifiques et mes bien-aimés seigneurs*, leur disait le roi Philippe, *je prends un si vif intérêt aux affaires de toute la chrestienté et particulièrement de la*

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 57237.

<sup>2</sup> Declarando la senora infanta dona Isabel por reyna propietaria de Francia.

France, que vous me voyez tousjours prest à assister ce royaume dans toutes les circonstances qui intéresseront la religion. Je n'en veux d'autres preuves que les secours que je luy ay fournis et que je luy fourniray encore. Mais aujourd'huy je ne me suis pas borné là ; j'ay envoyé auprès de vous un personnage de la qualité, de l'importance du duc de Feria, pour qu'il assistast en mon nom aux estats, et pour qu'ils ne se séparassent pas sans avoir pris une résolution définitive : eslire un roy aussi catholique que les circonstances présentes l'exigent, afin que le royaume de France remonte à ce haut degré de splendeur religieuse qu'il occupoit autrefois. Il n'était pas un parti à Paris qui ne se tournât vers le roi d'Espagne, parce que là étaient les deux grands mobiles dans le mouvement qui sa préparait : l'argent et les hommes de guerre. Le duc de Mayenne, si antipathique de droits et d'intérêts à Philippe II, avait confié une ambassade spéciale au président Jeannin auprès de ce prince. Sa majesté catholique est suppliée de la part de monseigneur le duc de Mayenne, au nom de tous les catholiques unis de la France, de leur vouloir accorder pour quelque temps l'entretien de deux armées conduites par tels chefs qu'il luy plaira, et si elle l'a agréable, l'une par monseigneur le duc de Parme, l'autre par mondict seigneur le duc de Mayenne, qui soient les deux ensemble de trente-six ou quarante mille hommes de pied françois ; six ou huit mille Suisses. Que l'une de ces deux armées ayt charge de s'opposer au prince de Béarn, de l'empescher d'entreprendre, et faire mieux si l'occasion s'en offre. L'autre qui pourra estre moindre s'employera à assiéger, places et commencera par la liberté entière de Paris. Outre la force dont nous avons besoin, il est aussi du tout nécessaire que nous ayons un roy catholique, car les François accoutumés à ceste façon de gouvernement ne peuvent plus estre maintenus en aucune obéissance et devoir que par le respect de ce nom, titre et dignité : seulement on n'est pas d'accord sur celui qu'ils doivent appeler à cesle dignité. Sa majesté en fera, s'il luy plaist, le jugement et le choix. Quelques-uns tiennent ceste opinion, et le nombre en est grand, qu'il se faudroit arrester à un prince catholique de la maison de Bourbon, comme estant ceste famille appelée par les loys à la couronne. C'est à sa majesté de juger s'il y a sûreté ou non, faire assembler, au mesme temps que nos forces seront prestes, les estats catholiques et non plus tost ; publier que c'est pour l'eslection d'un roy catholique ; montrer qu'on est tousjours disposé à recevoir les princes de la maison de Bourbon.

Le duc de Mayenne était-il de bonne foi dans les offres qu'il faisait au roi d'Espagne ? N'appelait-il pas seulement des subsides pour servir ensuite sa propre cause ? Dans toutes ces circonstances, le duc de Mayenne, expression de la bourgeoisie, conservait ce caractère mitoyen qui lui était propre, ce désir de traiter avec tous les partis et de les servir tous, pour éviter une crise trop vive, trop décisive, et en tous les cas retirer le profit possible de sa situation. Le roi Philippe semblait juger cette avidité bourgeoise de Mayenne quand il écrivait à son ambassadeur, Don Diego de Ibarra : Ce que vous me dictes sur les prétentions du duc de Mayenne me paroist fort estrange ; je devois, dict-il, lui fournir cent mille escus pat mois pendant le temps mentionné ? — Cette demande est sans fondement ; il doit se référer à la response que je fis dans le temps au président Jeannin : j'y promettois de payer les troupes du duc de Mayenne Sur le mesme pied que celles sous le commandement du duc de Parme<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 57232 (6 novembre 1591).

C'était dans l'espérance d'une convocation prochaine des états que ces négociations étaient engagées. Le duc de Mayenne promettait sans cesse de les réunir, car les sollicitations de Philippe II étaient vives, pressantes, les états pouvant seuls décider la question de la couronne. Le duc de Mayenne signait des lettres de convocation, puis les contremandait ; d'un autre côté, les villes, toutes soumises à la liberté municipale, ne tenaient pas à ces réunions générales qui leur enlevaient toujours quelque partie de leur indépendance locale ; elles apportaient des longueurs, des empêchements, ne permettant pas aux députés de traverser leurs murailles, de franchir leurs portes et leurs ponts-levis. Deux instructions furent envoyées par Philippe II au duc de Feria, pour sa conduite aux états-généraux. L'une est patente, l'autre secrète. On voit dans la première que l'élection d'un roi catholique ardent est le but principal de la mission du duc de Feria : Point de régence, ou cessation des secours de l'Espagne ; éloignement de tous les princes de la maison de Bourbon, et reconnaissance des droits de l'infante. La minute de cette instruction porte *exclusion pour le prince de Béarn et POUR CEUX DE LA MAISON DE BOURBON QUI L'AVAIENT SUIVI*<sup>1</sup>. Philippe II a souligné ces mots, et il a ajouté à cette occasion la note suivante de sa main : *Il se pourroit qu'au moment où la question sera traitée, les membres de la maison de Bourbon ne suivissent pas le prince de Béarn, ou s'en fussent séparés, comme vous sçavez que l'a fait le cardinal ; et pour ceste raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer les mots que j'ay souslinés*<sup>2</sup>. L'instruction secrète est toute couverte de notes marginales de la main de Philippe II. Pour bien vous fixer, écrit-il, lorsqu'il s'agit de choisir un roi de France, voici dans quel ordre vous devez poser vos préférences : 1° Vous soutiendrez d'abord l'eslection de l'infante. — 2° La mienne. — 3° Celle d'un de mes cousins d'Allemagne. — 4° Celle du duc de Guise. — 5° Enfin, celle du cardinal de Lorraine. — Et dans les troisième et quatrième cas, *ce seroit conjointement par un mariage avec l'infante*. Plus tard, nouvel envoi d'un long mémoire sur les droits de l'infante de Castille au trône de France, commenté et approuvé par les docteurs Puyvesino et Perla, de Salamanque : *Qu'est-ce que la loi salique ? Elle n'est pas applicable dans ce cas ; les auteurs, tant anciens que contemporains, ont tort d'admettre que l'exclusion des femmes au throsne a son origine dans le droit public*.

Dans toutes les instructions secrètes ou publiques de Philippe II, on voit qu'il n'est aucunement question des prétentions du duc de Mayenne pour l'associer à la couronne. Le roi d'Espagne se défiait de lui et des parlementaires dont il était l'expression. Il n'en était pas de même du duc de Guise. Le roi savait toute sa popularité ; un bon mariage entraînait même dans ses dernières intentions. *Mon cousin*, écrivait-il à l'héritier de la grande maison ; *j'ai reçu avec les despèches de D. Mendo Rodrigues la lettre que vous m'avez escrite ; j'y vois que vous marchez d'un pas ferme vers les obligations que vous impose le service de Notre Seigneur. Tout moyen doit estre valable pour assurer un succès durable ; vous réclamez à cet égard mon appui ; or, croyez bien qu'en marchant sur les traces de vostre père, et de ceux qui sont morts pour la desfense de la religion catholique, vous trouverez en moy le plus zélé desfenseur et amy. Et à quelle condition proposait-on la belle et grande monarchie de France au roi catholique ? Ce roi absolu, éternel, Philippe, accepterait-il toutes les clauses que voulait imposer la sainte-union ? Ces clauses étaient de plusieurs natures : les unes se rattachaient à des ambitions personnelles, comme il arrive toujours dans les*

---

<sup>1</sup> Y los otros de la casa de Borbon que andan con el que son todos.

<sup>2</sup> Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.

transactions humaines ; les autres, plus noblement inspirées, donnaient pleine satisfaction aux opinions, aux intérêts, aux grandes libertés des villes, des partis et des états. 1° Sa majesté procureroit de tout son pouvoir que l'hérésie fust exterminée de France, avec justice exemplaire des renieurs, blasphémateurs du nom de Dieu et des saints. Etabliroit en tout ce royaume le saint office de l'inquisition, formidable aux mes-chants et désirable aux bons. Sa majesté ne pourvoiroit aux primaties, archeveschés, esveschés, abbayes et bénéfices de ce royaume, ny aussi aux places fondées pour l'entretienement des jeunes gens pauvres, tant ès collèges que hospitaux, aucun estrangeur dudict royaume. Sa majesté aussi ne pourvoiroit aux estais de connétable, de chancelier, des quatre mareschaux, d'admiral, de grand escuyer, de grand maistre, de grand chambellan, de grand prevost et autres, que des François naturels. Toutes tailles, subsides et impositions introduites depuis le temps du roi Louis XIIe, sauf la gabelle du sel au lieu où elle est reçue, et les décimes, seront cassés, révoqués et annulés. Sa majesté permettroit le trafic de tous ses pays d'Europe, Asie, Afrique, Amérique, isle de la mer Océane, ainsi que sa majesté le permet aux Espagnols ; le roy ne se nommeroit plus roy d'Espagne, non plus que roy de France, mais le grand roy ou autre tel titre qui ne portast spécialité. Les estats se tiendront de quatre en quatre ans, où on ad visera à réformer les choses appartenantes à l'estat. Ainsi catholicisme ardent, unité religieuse, liberté municipale et politique, élection royale, souveraineté des états, leur convocation périodique, déchéance delà couronne au cas de la violation du serment, régularisation des taxes, examen des comptes, franchise du commerce ; tel était le fondement de la sainte-union des villes, telles étaient les conditions auxquelles elles voulaient faire un roi. Mais tout cela était encore bien confus, bien indécis : tant que les états n'étaient pas rassemblés, on ne pouvait jeter que des projets, on ne pouvait préparer que des intrigues. Les bons députés des villes et des provinces allaient arriver à Paris ; les prétendants exposeraient devant eux leurs droits respectifs, et ces droits seraient appréciés et jugés par les mandataires des trois ordres : clergé, noblesse et bourgeoisie allaient élire un roi.

Dans les crises de la monarchie, toutes les fois qu'un mouvement se développait avec quelque énergie, il y avait tendance à reconstituer la vieille nationalité provinciale : que ce mouvement vînt des villes ou des barons, il avait le même esprit ; on se détachait du centre pour se grouper en provinces indépendantes, circonscriptions mieux en rapport d'habitudes, de langage avec chaque origine de peuples et d'invasions. Les ligues de cités, quoique dominées par l'unité catholique, avaient produit un résultat de morcellement ; de grandes familles qui possédaient les gouvernements héréditaires, de vastes fiefs, des droits de protection et de vieilles origines, s'étaient déclarées affranchies de toute obéissance, il y avait des parlements particuliers pour la justice et l'administration ; des cours des comptes, aides, finances. On n'avait besoin de l'autorité royale que pour conserver une suzeraineté politique dont les liens étaient si faibles encore. Cette démolition du principe d'unité avait commencé par la Bretagne : sa position loin des mœurs et de la langue des autres provinces, l'isolement de ses villes, ce territoire de grands fiefs et de haute famille, favorisaient cette existence à part, cette vie d'indépendance féodale. Là il y avait un peuple encore vierge, dans un pays coupé de vieux châteaux crénelés, de forêts séculaires, fécondes en aventures de chevalerie et en souvenirs de romans ; Morgane n'y avait-elle pas laissé toute l'épopée de sa puissante magie ! La ligue s'était largement organisée dans la fervente Bretagne ; le duc de Mercœur, de la famille de Lorraine, en avait secondé l'impulsion ; l'ascendant



qu'il exerçait sur les masses s'était accru par la faveur qu'il accordait au projet de la noblesse de reconstituer l'indépendance provinciale de la vieille Bretagne avec les grandes villes de Rennes, Nantes, Ploërmel, décorées de leurs municipes antiques. La position d'duc de Mercœur lui rendait urgents les secours de l'Espagne ; des bords de la Loire, Henri de Béarn, dans ses marches rapides, pouvait envahir la Bretagne. À l'origine de la ligue, le duc de Mercœur appelait l'appui de Philippe II. Et le roi d'Espagne accorda des secours d'hommes et d'argent.

Les troupes espagnoles, sous les ordres de don Juan de Laguila, entrèrent en Bretagne ; et le 1er décembre 1590, le duc de Mercœur écrivait à Philippe II : *Sire, il seroit donc requis qu'il plust à vostre majesté m'ayder. Et nettoyant bientôt ceste province, comme j'espère faire, par la grâce de Dieu, et l'appuy qu'il plaira à vostre majesté me donner, l'on pourra tirer des commodités non seulement pour la conserver, mais aussi pour employer au service de l'Espagne dans l'entreprise d'Angleterre où autre, ainsi qu'elle voudra commander, tant pour lever des gens de pied et de cheval que pour armer des navires.* Le duc de Mercœur avait raison de prévoir ce soulèvement des provinces d'Anjou et du Maine. L'envoyé auprès des braves Bretons, don Mendo de Ledesma, écrit à Philippe II : *Les Bretons viennent à vostre royale majesté, comme à leur unique protecteur et seigneur, la supplient en toute humilité de leur faire grâce et faveur de secourir ces deux provinces, tyrannisées par l'ennemy, de deux mille soldats espagnols à pied et deux cents chevaux.*

Le mouvement de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine se liait à la vaste province du Languedoc, cette vieille patrie des Albigeois où hérésie avait été si fortement réprimée au treizième siècle. Les catholiques avaient pris les armes sous le duc de Joyeuse, de cette famille de nobles favoris, dont le chef avait été couvert de colliers d'or, de pourpoints d'une blanche soie, et du cordon de l'ordre pendant sur sa jeune poitrine. Joyeuse, alors à Toulouse, s'adressait à Philippe II : *Sire, j'ay vu, par la lettre de vostre majesté, comme il lui plaist d'avoir égard à ce que je luy ay si souvent demandé, pour le bien commun de tous les catholiques de cette province de Languedoc, laquelle ne peut guère davantage subsister, s'il ne plaist à vostre majesté nous continuer le secours qu'elle nous a si bien commencé, et duquel elle nous donne quelque espérance.* Partout dans ces provinces étaient répandus les agents de l'Espagne, parmi ces nombreux couvents, affiliation sainte qui embrassait la catholicité. Un pauvre frère Basile, capucin, était en correspondance avec le grand roi et son secrétaire don Juan d'Idiaquez ; il lui donnait des avis sur les affaires du Languedoc, sur la manière de se conduire pour le triomphe de la cause commune. Ce frère Basile voyait le duc et cardinal de Joyeuse, le marquis de Villars et tous les chefs catholiques du midi ; il avertissait la cour d'Espagne des conférences qu'il avait eues avec eux, et surveillait ceux-là même qui étaient en rapport avec Philippe II. La Gascogne, qui agissait plus nettement dans les intérêts catholiques, adressa à son royal protecteur un mémoire pour demander son aide.

En réponse, le roi d'Espagne envoya des secours au duc de Joyeuse en Languedoc ; quelques régiments passèrent les Pyrénées et prirent garnison à Toulouse et à Montpellier. Dans le Lyonnais et la Bourgogne, le duc de Nemours obtenait le même résultat au profit de la ligue. Jamais la sainte ville de Lyon ne s'était démentie un moment de ses sympathies et de ses croyances, toutes pour le catholicisme et la digne association : elle en avait hautement arboré les couleurs ; et pour imiter la ville de Paris, ses consuls et échevins appelaient la protection du roi d'Espagne : *La bonté de vostre majesté nous fait prendre la hardiesse de*

lui faire représenter par le sieur de Pellissier une partie de nos affaires. Le dedans de la ville est gardé par les naturels habitants qui font guest jour et nuit d'un grand courage, encore que cela leur apporte une très forte despense et incommodité indicible. Cela, sire, nous a donné occasion de recourir à vostre libéralité ; et la supplier très humblement qu'ayant esgard à l'importance de ceste ville convoitée par les ennemis, il luy plaise de nous impartir quelques petites sommes de deniers par chascun mois.

Et en Provence quelle ferveur et quel zèle ! parlement, cités municipales, Aix, Marseille, Arles, tout se réunissait pour la conservation de l'antique foi catholique. Elle venait, cette grande province, de recevoir un secoure effectif du duc de Savoie et des Espagnols, auxiliaires de la sainte-ligue. Le duc de Savoie était entré dans Aix, appelé par le parlement ; Marseille voyait ses braves galères unir aux couleurs du duc ses longues flammes, ses banderoles à croix". Quelques gentilshommes, sous la conduite du sire de Village, avaient voulu crier *fueros los Savoyards* ; mais le peuple, sous son premier consul Casaulx, avait salué le prince, défenseur de sa croyance et de ses libertés municipales. Gomme dans la commune de Paris, toutes les rigueurs furent dirigées contre les huguenots et les *bigarras*, tiers-parti qu'on signalait ainsi dans le patois de Provence<sup>1</sup>. Cependant quelques différends s'élevèrent entre le consul Casaulx et le duc de Savoie sur les privilèges de la ville : les Marseillais n'auraient jamais souffert qu'une garnison oppressive entrât dans les murs de leur république municipale, et lorsque, par surprise, le parti des gentilshommes se fut emparé du monastère de Saint-Victor, Casaulx fit pointer des canons contre ses hautes murailles, car la ville voulait elle-même défendre ses droits et sa fol religieuse. En 1591 une transaction réunit les esprits dans la cause commune. La possession de la Normandie était plus disputée et plus difficile ; la ligue y régnait moins en souveraine. Dans cette province, alors le théâtre de la guerre, Henri de Navarre avait établi le centre de ses opérations militaires. La Normandie nourrissait Paris de ses richesses ; Rouen était toute sympathique d'opinion avec l'hôtel de Grève ; c'était en quelque sorte le même peuple. Il était rare que le mouvement qui éclatait dans une de ces cités ne retentît pas profondément dans l'autre. Henri de Navarre sentait la nécessité de s'emparer de la seconde capitale de la ligue ; et après avoir fourragé quelque temps dans les environs de Mantes et de Lisieux, il se présenta tout à coup devant Rouen, confié alors à Villars (Branças), gentilhomme provençal, bon ligueur et capitaine de gens d'armes. Le Béarnais avait réuni ses auxiliaires anglais, ses lansquenets d'Allemagne, sa brave chevalerie ; il pouvait tenter un coup de main. Néanmoins pour éviter un siège, il écrivit à ses amés et féaux les maire, échevins et habitants de la ville de Rouen : *Encore que vous ayez pu cognoistre, par le succès de mes affaires, ma bonne et sainte intention de traiter tous mes subjects comme un bon père de famille, ce néanmoins persuadés par le roy d'Espagne (qui me veut priver de ma légitime succession), que je veux abolir la religion catholique, vous continuez toujours en vostre resbellion, encore que j'aye fait par actes le contraire dans les villes soumises en mon obéissance ; de quoy j'ay bien voulu vous advertir, afin que, secouant le joug des Espagnols, qui vous rendroient à jamais misérables, vous reconnoissiez vostre roy légitime ; autrement si vous me contraignez d'employer la force, il n'est pas en mon pouvoir d'empescher que la ville ne soit pillée. Le secours du duc de Parme que vous attendez ne vous servira guère, car*

---

<sup>1</sup> Registres municipaux de Marseille, 1590-1591.

il ne pourra aller jusqu'à vous sans une bataille, fit les ligueurs, se souviennent de celle d'Ivry. Au camp de Vernon, 1er décembre 1591. Henry.

Quand les échevins reçurent, en conseil de ville, ces propositions, tous s'écrièrent : Est-ce que le Béarnais se moque de nous ; est-ce qu'on ne cognoist pas ses déportements ? Croit-il que nous ayons oublié la prise d'Estampes et de Louviers, où furent faicts de si cruels carnages, et de Vendosme, où il fit décoller monsieur de la Maille Bernard, et perdre un cordelier, docteur de Sorbonne, nommé M. Gessé ? Aux ongles nous cognoissons le Lyon. Nous n'ayons rien à faire d'un tel hoste. Il nous reproche de servir l'estranger ; est-ce que luy-mesme ne remplit pas le royaume d'Allemands et d'Anglois, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis conjurés du royaume de France ? Allez donc, M. l'hesrault, porter nostre résolution de mourir plutost que de recognoistre l'hérétique pour roy.

La défense des catholiques dans Rouen fut admirable comme l'avait été celle de Paris. On y vit les bourgeois de la ville sous l'estendard du Crucifix, pieds nuds, chascun un flambeau de deux livres en la main ; grand nombre de petits enfants qui chantoient les litanies, et puis les saints reliquaires de mince Romain, de saint Godard, de saint Ouen et de saint Cande, Jean Dadræus faisoit de longues prédications, il monstroit fort doctement les raisons qui empeschent de recevoir un hérétique pour roy de France : un jour fit lever la main au peuple de plustost mourir que de recognoistre Henry de Bourbon, hérétique, relaps, pour tel déclaré et condamné par les papes Sixte V et Grégoire XIV. Pendant ce temps le Béarnais attaquait vigoureusement la porte Saint-Hilaire ; mais les habitants étoient tous sous les armes, résolus de s'ensevelir sous les ruines de la cité, et ce brave M. de Villars, à la teste des bons bourgeois, faisoit de fréquentes sorties, notamment une par la porte Cauchoise qui fut meurtrière aux hérétiques<sup>1</sup>.

La sûreté et les subsistances de Paris dépendaient de Rouen. Les membres de l'union le sentaient bien ; comment lutter avec de simples troupes de bourgeoisie contre Henri de Navarre à la tête de la chevalerie huguenote ? Le duc de Mayenne s'était rendu en toute hâte auprès du duc de Parme, dans les Pays-Bas, pour appeler de nouveaux secours. Il lui avait exposé les besoins de la ligue, la nécessité de transiger avec le Béarnais, si Rouen n'était pas secouru comme l'avait été Paris. Le duc de Parme fit de nombreuses difficultés ; il voulait faire acheter ses services ; il n'avait pas été content de la reconnaissance des Parisiens après les avoir délivrés du grand danger du blocus et de la famine : quel sort allait être réservé aux intérêts de l'Espagne ; élirait-on l'infante dans les états ? ferait-on quelques concessions au roi Philippe II ? Le duc de Mayenne promit beaucoup, montra l'importance, avant toute chose, de ne pas subir la domination du Béarnais, résultat inévitable, si l'on ne délivrait Rouen. Farnèse se décida à une seconde campagne, et les braves soldats espagnols saisirent leurs pique set arquebuses. L'armée wallonne traversa de nouveau, la Picardie avec cet ordre admirable qui avait si bien réussi lors de la première pointe sur Paris. Il est facile de juger, par les lettres du duc de Parme, tous les mouvements qui précèdent ou suivent cette campagne des Espagnols en Normandie.

Alors la famille de Guise, et le jeune fils bien-aimé de l'illustre Macchabée s'étaient rendus dans les Pays-Bas. De Landrecy, le 18 décembre 1591, le duc de

---

<sup>1</sup> Discours du siège de Rouen valeureusement soustenu contre le roy de Navarre en l'année 1591-1592.

Parme écrivait au roi d'Espagne : Je ne sçaurois dire combien j'ay de regret de voir les choses de ce royaume et celles de l'union en particulier dans la confusion où elles sont ; ne pouvant entretenir les uns ny les autres, ny subvenir à Mayenne, ny aux François qu'on pourra avoir. J'en crains les désordres et desbandements ; Dieu y pourvoira, car Mayenne et les François sont desgoustés par faute de ne pouvoir et n'avoir moyen de leur subvenir ; je ne sçais ce qu'il en seiu de nous et comment nous pourrons faire le royal service de vostre majesté en aucun lieu, puisque le tout sera exposé au bénéfice de la fortune, en une saison et affaire qui devroient estre bien différentes de ce qui est ; de sorte que je ne sçais que dire, sinon que nous recommander à Nostre-Seigneur et en ses miracles, car autrement il n'y a apparence, je ne dis pas d'obtenir ce que Ton prétend, mais encore de nul bon succès.

Le 15 janvier 1592, le premier mouvement des Espagnols commença sur les frontières ; le duc de Parme s'empresse de récrire à Philippe II : Sire, je partis de Landrecy samedy dernier, et vins loger sur les limites de France ; et pour ce qu'il me falloit passer bien près de Guise, où estoient pour lors la duchesse et le duc son fils, il me sembla qu'en passant je luy devois aller baiser les mains pour sçavoir quelle seroit son intention sur les affaires de ce royaume, ce que je fis ; et à ce que je pus comprendre, par les propos de Madame qui me furent confirmés par l'évesque de Plaisance qui estoit avec elle, je connus bien qu'elle ny son fils n'estoient aucunement contents du duc de Mayenne, se plaignant à moy du peu de compte qu'il avoit d'eux, disant qu'il ne faisoit son devoir à leur égard, et qu'il prendroit plutost le chemin d'amoindrir que d'avancer l'auctorité du duc de Guise. Sur le tard arriva le duc de Mayenne pour voir Madame, se trouver avec moy et traicter ce qu'il faudroit faire sur les choses plus pressées, et me semble que je l'ay trouvé plus retenu en ses paroles et avec plus d'ombrage et de soupçons qu'il n'avbit accoutumé ; il entra en mille plaintes, tant pour le regard de l'argent que pour le faict de don Diego. Enfin nous entrasmes sur la matière principale de la convocation des estats, et sur le surplus de l'eslection et déclaration d'un souverain catholique, luy rappelant l'instruction de vostre majesté touchant la sérénissime infante ; à quoy il dit qu'il la serviroit comme il estoit obligé ; mais qu'il estoit nécessaire de gagner plusieurs gentilshommes pour parvenir à ceste fin, me voulant faire entendre que sans cela, rassemblée des états seroit de nul profit.

Cependant l'armée espagnole marchait au secoues de Rouen qui jetait de temps à autres ses braves défenseurs dans de périlleuses sorties. Le siège continuait avec persévérance, et les catholiques redoublaient de zèle, en face de cette troupe huguenote et royaliste qui menaçait ses murailles. La population des halles, des métiers, les bouchers, tisserands, les clerks de, écoles, tous couraient aux remparts, maniaient l'arquebuse ou la couleuvrine. S'il y avait des traîtres, des hommes malintentionnés qui songeassent à Henri de Navarre, ils étaient dénoncés par le peuple, frappés par le parlement. Vu par la cour, toutes les chambres assemblées, la requête présentée par le procureur-général du roy, contenant qu'à l'occasion du siège mis devant ceste ville par Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, aucuns malaffectionnés estant en icelle, ne séduisent le peuple, la cour faict très expresse inhibitions et defenses à toutes personnes, de quelque estât, dignité et condition qu'elles soient, sans nul excepter, de favoriser en e,ucune sorte et manière que ce sojt le parti dudict Henry de Bourbon, mais s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et estranglés. Et d'autant que les conjurations apportent le plus couvent la ruine totale des villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que par les p,ces publiques de ceste ville

et principaux carrefours d'icelle, seront plantées potences pour y punir ceux qui seront sy malheureux que d'attenter contre leur patrie ; et à ceux qui découvriront lesdictes trahisons , encore qu'ils fussent complices, veut la dicte cour leur deslict leur estre pardonné, et leur estre payé deux mille escus à prendre sur l'hostel-de-ville<sup>1</sup>.

Et qui aurait osé affronter les arrêts de la cour ! qui aurait osé parler du Béarnais au milieu de ce peuple qui défendait si vaillamment ses murailles contre les gentilshommes et les bandes d'étrangers pillards ! Henri de Navarre laissa un corps de troupes sous le maréchal de Biron, devant Rouen, et à la tête d'une nombreuse cavalerie, il courut harceler l'habile et prudent Farnèse, qui s'avancait en bataille, des frontières de Flandre. A Aumale, la mêlée fut chaude ; les arquebuses et couleuvrines retentirent ; Henri de Navarre s'aventura, comme il faisait toujours, avec sa témérité de gentilhomme, jusqu'au milieu des avant-postes ennemis ; il en revint blessé, échappant à peine aux *regimientos* espagnols, aux braves lances wallonnes. Le 9 février, le duc de Mayenne annonçait des succès au légat : J'ai eu avis, par un trompette des ennemis, que dans l'escarmouche, à Aumale, le roy de Navarre avoit reçu un coup de pistolet au-dessous, de sa cuirasse, qui lui avoit tout froissé le costé, et en gardoit la chambre ; de façon, monsieur, que cet effect a beaucoup accru le courage des nostres. Nous parlons tous demain pour nous avancer, et ne serons plus esloignés de Rouen que de six petites lieues et fort proches des ennemis. Je ne faudrai de vous donner avis de ce qui se passera entre nous et eux, et Dieu nous fiasse la grâce que le succès en soit à sa gloire et au bien de l'église.

L'armée catholique continuait sa marche sur Rouen ; l'avant-garde obéissait au duc de Guise, à MM. de La Châtre et Vitry : la bataille était conduite par Farnèse, le duc de Mayenne et le duc Hercule, neveu du pape Grégoire XIV ; le duc d'Aumale était à la tête de l'arrière-garde. Les Suisses et l'artillerie étaient sous les ordres de Bassompierre et de La Motte. Deux moyens se présentaient pour la délivrance de Rouen : l'un d'attaquer en face l'armée du Béarnais, arquebuse pour arquebuse, couleuvrine pour couleuvrine ; l'autre de se rendre maître de la petite ville de Caudebec, de la plus haute importance par les magasins qu'elle contenait. Ce dernier parti fut adopté et exécuté avec une grande habileté. Le duc de Parme y reçut une blessure dangereuse. La prise de Caudebec compromettait la position de Henri IV. L'armée espagnole était si menaçante, ses *regimientos* si nombreux, que le Béarnais demandait partout des secours. Alors il écrivait à M. de Beauvoir, son ambassadeur à Londres auprès d'Elisabeth, en lui donnant quelques détails sur les opérations militaires devant Rouen : Continuez, mon amy, l'instance que je vous ay mandé faire auprès de la royne madame ma bonne sœur, qu'il luy plaise faire accélérer le secours dont je l'ay supplié me vouloir assister, et si tout ne pouvoit estre promptement assemblé, dès qu'il y auroit mille hommes prests, qu'elle les voulust faire, passer, et faire suivre le reste jusqu'à quatre mille hommes que je luy ay demandés. P. S. (De la main du roi.) Le duc de Parme a esté blessé d'une arquebusade ou une mire, devant Caudebec, qui luy fut rendu avant-hier par composition ; et néanmoins il ne laisse pour sa blessure de comparoistre aux affaires<sup>2</sup>. Menacé dans toutes ses positions, le maréchal de Biron leva le siège de Rouen le 22 février, à midi, contre le gré de ses soldats, qui, disaient-ils, aimoient mieux mourir que de se retirer après les rigueurs de l'hyver qu'ils n'avoient pas enduré pour lascher le

---

<sup>1</sup> Registre du parlement (1591).

<sup>2</sup> Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675, E.

ped. Le roi de Navarre était allé à Dieppe avec une partie de l'armée hérétique, tandis que les Anglais se retranchaient à Arques. Quelle joie dans Rouen pour cette bonne délivrance ! Messieurs du parlement, suivis de tous les habitans, allèrent le jour mesme à Nostre-Dame rendre grâce à Dieu d'une telle nouvelle, et après le *Te Deum* chanté, furent faicts feux de joie aux places publiques, et toute l'artillerie de la ville tirée en signe d'allégresse. A l'imitation de la bonne ville de Paris, après la délivrance, les maires et échevins écrivirent au duc de Parme, leur sauveur, et chef des braves Espagnols : Dieu, père de miséricorde, nous a faict sentir sa paternelle providence par le secours de l'armée conduite par votre altesse, qui a préservé ceste ville de la rage des hérétiques, et sauvé par ce moyen ce royaume, dont elle est principal membre, de la persécution cruelle de l'hérésie. De sorte qu'après Dieu nous vous recognoissons, avec nos princes, sauveurs, libérateurs et protecteurs, non seulement de ceste ville, mais de tout le royaume de France.

Le duc de Parme ne négligeait pas ces bons rapports avec les villes municipales ; il savait toute la force, toute la puissance des états ; le peuple était pour lui ; ne l'allait-il pas songer à l'élection de l'infante ? aménager les conseillers et échevins ? La position de l'armée espagnole, après la délivrance de Rouen, aurait été critique, si le duc de Parme ne s'était assuré un pont sur la Seine ; ces ponts étaient rares ; plusieurs au contraire facilitaient les abords de Paris. Appuyé sur la grande cité, on pouvait effectuer ce passage à l'abri des murailles, de leurs pièces d'artillerie, des braves bourgeois armés. Les privilèges municipaux étaient alors d'une telle force, qu'aucun homme de bataille ne pouvait pénétrer dans une ville fermée sans l'avis des conseillers, magistrats et chefs de quartiers, nobles gardiens des chartes. Le 15 mai 1592, Farnèse écrivait aux échevins de Paris : Messieurs, je ne doute que n'ayez entendu ce qui s'est passé au désassiégement de la ville de Rouen. Nous vous en avons bien voulu advertir, et que sa majesté ne veut abandonner ceste cause sainte ni nous, afin que continuez et persévèrez à vous comporter comme avez si bien faict jusqu'à présent ; et s'il est besoin de passer par vostre ville, nous faire donner passage ou barques pour faire un pont sur la Seine, comme nous sera plus commode ; et assurez-vous de nostre amitié et de l'affection que nous avons à vostre propre bien. Et que le duc de Parme avait bien compris les bons habitans de Paris ! Comment auraient-ils refusé passage à l'armée catholique et libératrice qui venait de sauver une cité alliée ! Le lundy 18e may, il y eut assemblée faite en l'hostel-de-ville au petit bureau, pour adviser aux moyens de faire la réception et frais de l'entrée en ceste dicte ville de MM. les prince de Parme et duc de Guise. La compagnie a esté d'avis qu'il estoit très nécessaire d'aller cejourd'huy à la porte de Bussy, par où doivent entrer lesdicts seigneurs et leur faire la réception qui leur est due, et de là, les accompagner jusques ès-maisons où ils descendront comme princes qui le méritent, s'il y en a au monde. Et le mardy 19e du présent mois, lesdicts sieurs prevost des marchands et eschavins, et le sieur Morin, procureur de la ville, se mirent en coche et furent au chasteau de Meudon, où estoit le duc de Parme, pour lui faire la réception et donner quelques présents au nom de la ville ; lequel seigneur ils trouvèrent sur le chemin de Gentilly, et luy fut faict par M. le prevost une petite harangue, à laquelle il fit response fort honnestement, et remercia la ville de ce qu'elle lui faisoit beaucoup d'honneur. Et le 20e, on distribua les présents à MM. les ducs de Guise, prince de Parme et deux de ses neveux, aux sieurs de Plaisance, Saint-Paul, de Rosne, et plusieurs grands seigneurs qui avoient accompagné lesdicts princes. Ce fut encore un notable résultat obtenu par la tactique du duc de Parme ; Rouen était délivré comme

Paris, et cela sans presque aucune perte. Farnèse épuisait en courses de montagnes et de plaines toute la chevalerie du Béarnais ; et lui, restait inexpugnable avec ses bons régiments, ses batailles de lances couvertes de chariots ; partout où l'Espagnol se portait en masse, le but militaire était atteint. Une des grandes villes catholiques était sauvée ; Henri de Navarre obligé de s'éloigner. Puis, comme les Pays-Bas avaient besoin de l'armée espagnole, le duc de Parme, harcelé par la gentilhommerie, qui croyait le retenir en son pouvoir, opéra cette retraite merveilleuse à la vue du Béarnais, **lequel ne s'en étant pas douté, ne put opposer aucune résistance**. Farnèse passe la Seine, côtoie Paris, et se rend en Flandre sans coup férir. La mort l'enleva bientôt au commandement suprême des provinces confiées à son habileté et à son courage.

Les mouvements de la chevalerie calviniste étaient particulièrement secondés par les troupes auxiliaires. Jamais Henri de Navarre n'aurait pu, avec ses seules forces, conquérir une à une les provinces du royaume de France, étroitement ligüées. Que pouvait-il, noble et pauvre enfant de race, contre cette population active des communes, défendant ses croyances sur le champ de bataille, aux éclats des couleuvrines et arquebuses ? Il se vidait sur la terre de France une vaste querelle : le catholicisme et la réforme s'étaient personnifiés dans Philippe II et Elisabeth. C'était une guerre d'influence entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Anglais ne pouvaient souffrir l'occupation simultanée de la France et des Pays-Bas par une puissance rivale. Une flotte et des hommes de débarquement partis d'Anvers et de La Rochelle, c'en était fait de Londres et de Ses barons. On se souvenait de l'effroi qu'avait produit l'apparition de l'*armada*, et lorsque la tempête eut dispersé cet immense armement, toute Id préoccupation d'Elisabeth dut être d'empêcher le triomphe du catholicisme en France et en Angleterre, c'est-à-dire l'établissement haut et durable du pouvoir de Philippe II. Lorsqu'on pénétra profondément dans la conjuration de Marie Stuart, lorsqu'il s'agit d'examiner les éléments de succès sur lesquels le roi d'Espagne comptait pour les victoires de son armada, il fut reconnu que le parti catholique en Angleterre, lié d'opinion et d'intérêt avec Philippe II, favorisait Ses desseins. Ce fut le premier mobile de la nouvelle persécution contre les papistes. La vieille reine Elisabeth pouvait être fanatique de sa croyance ; mais il y avait au fond de cette ardeur persévérante, de ces mesures de confiscation, de ces verdicts de mort contre les dissidents. Une nécessité politique ; le catholicisme était le signe visible d'une conjuration en Angleterre, comme la réforme l'avait été en France ; les halles de Paris eussent brûlé un huguenot avec autant d'ardeur et de joie qu'on égorgeait les papistes dans les rues de Londres. C'était là l'expression de deux factions en armes. Mais en France l'avènement de Henri IV devint un principe de transaction. Rien de semblable ne se passa en Angleterre ; et voilà pourquoi la religion romaine y fut constamment persécutée comme une opinion dangereuse et menaçante. Cette situation, bien comprise d'Elisabeth et de son conseil dirigé par Burleigh, entraîna l'Angleterre à la double mesure d'une alliance plus intime avec Henri de Navarre et d'une attaque régulière contre l'Espagne. 11 était évident que si le Béarnais triomphait et avec lui la doctrine réformatrice, la puissance de l'Espagne était frappée au cœur ; la France échappait d'abord à son système.

Rien de plus facile que de favoriser les Pays-Bas dans leur projet d'indépendance. La Hollande était déjà organisée en état libre ; tous les électeurs réformés de l'Allemagne, se détachant de l'unité catholique, secouaient la pesante couronne de Charlemagne. Ceci opérant un changement complet dans la situation politique de l'Europe. Si la ligue au contraire parvenait à ses fins, si une

infante était saluée reine de France, tôt ou tard une révolution devenait imminente pour l'Angleterre. Philippe II pouvait diriger des escadres tout à la fois des ports de Bretagne, de la Normandie et de l'Escaut, sur la Tamise, où le parti catholique d'Irlande et d'Angleterre seconderait cette révolution. Attaquer directement l'Espagne, la presser dans ce premier moment d'embarras qui succéda à la défaite de l'armada, parut un bon projet au conseil d'Elisabeth, et surtout au jeune et brillant comte d'Essex, enfant de gloire, à l'époque héroïque où les favoris mouraient l'épée au poing à vingt ans ! Le jeune homme s'échappa des bras de la vieille reine pour courir à bord des navires de Drake, le marinier intrépide, loup de mer qui revenait à chaque course avec son navire à plein bord chargé de doublons. Il y avait alors en Angleterre deux hommes qui pouvaient servir d'instrument aux projets d'Elisabeth contre la péninsule : don Antonio, prieur de Crato, bâtard de la couronne de Portugal, et qui l'avait disputée lors de la conquête par Philippe II ; et plus tard, Antonio Perez, secrétaire du roi d'Espagne ; Perez avait cherché là un refuge pour se soustraire au châtement d'une trahison. Drake prit à son bord le prieur de Crato ; vingt-deux mille Anglais débarquèrent à la Corogne. Mais quelle sympathie pouvaient-ils trouver sur cette terre ! il n'y avait pas deux croyances en présence. Le cardinal Albert défendit tout le littoral de l'Espagne. Le sort de l'*armada* frappa la flotte anglaise ; elle fut dispersée par la tempête, et rentra en désordre dans Plymouth. Le conseil d'Elisabeth ne renonça point aux projets de soulever l'Espagne, d'attaquer le catholicisme au cœur même ; il envoya des agents pour provoquer les débris de la nation des Maures vaincus et dispersés. En Catalogne, à Valence, dans la Biscaye, c'étaient les anciens fueros, les vieilles libertés que la reine invoquait. Une dépêche d'un agent secret à Philippe II, indique toutes les trames de l'Angleterre dans les provinces d'Espagne ; on y préparait des soulèvements. Philippe écrit de sa main au bas de la dépêche : Ceci est grave ; qu'on s'en informe sur-le-champ et qu'on sévisse avec toute rigueur.

Henri de Béarn n'était pas seulement aidé des forces militaires de l'Angleterre et de ses subsides ; sa diplomatie était habile à se procurer partout des auxiliaires. Au siège de Rouen, il parut jusque dans la Seine une flotte hollandaise pour seconder les opérations de l'armée assiégeante. La Hollande commençait à jouer un rôle dans les mouvements de l'Europe ; elle s'était constituée elle-même pour proclamer son gouvernement, et alors ce gouvernement se produisait au dehors par des alliances. En même temps Henri favorisait la rébellion morale qui se produisait dans les Pays-Bas catholiques, déclarant qu'ils voulaient être gouvernés par leurs propres lois et leur propre magistrat, tandis que l'archiduc Ernest, sous l'influence de l'Espagne, venait de leur imposer garnison de troupes wallonnes et de lansquenets, les restes des vieilles bandes de Naples et de la Catalogne. Le Danemark, la Suède étaient aussi dans l'alliance de Henri IV au nom de la réformation. Le Béarnais avait député auprès de ces deux cours des ambassadeurs spéciaux ; et c'est peut-être un des traits de l'habileté de Henri IV, que ce choix de négociateurs actifs, allant sur tous les points de l'Europe remuer les inimitiés contre l'Espagne, objet de toutes les haines, parce qu'elle était le principe d'une grande résistance au mouvement des idées et des nouveautés politiques. Dans cette année 1592, Henri accrédita auprès du sultan Amurat un nouvel ambassadeur, Savary de Brèves, neveu de Savary Lancosme, qui venait de mourir à Constantinople. Savary était porteur de pleins pouvoirs ; et comme la puissance de l'Espagne était antipathique au développement de la grandeur de l'islamisme, Henri IV cherchant à profiter de ces rivalités contre Philippe II, écrivait à Amurat : Très haut, très puissant, très excellent, très



magnanime et invincible prince le grand empereur des Musulmans, sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu abondent, nostre très cher et parfaict amy ; nous avons fait entendre à vostre hautesse l'intention que nous eumes, dès nostre avènement à ceste couronne, d'avoir un ambassadeur vers elle pour confirmer de nostre part l'immuable volonté qui nous accompagnera jusqu'au tombeau, de persévérer en l'amitié et bonne intelligence contractées depuis longtemps entre les grands empereurs et les roys de France, mesme la restreindre et corroborer davantage, si faire se peut.

L'ambassadeur réussit complètement. L'histoire de ces négociations existe encore<sup>1</sup>, et les résultats en furent favorables au développement du pouvoir de Henri IV. Le sultan soudoyait la révolte des Musulmans d'Espagne, de ces braves Maures qui n'avaient rien abdiqué, ni leurs mœurs, ni leurs croyances, culte sacré qu'ils conservaient dans leurs villages dispersés. Les flottes barbaresques menacèrent les côtes d'Espagne ; elles inquiétaient la tête vieillie de Philippe II. A chacune de ses victoires, à la nouvelle du plus petit de ses progrès, Henri IV se hâtait d'en écrire à son allié de Constantinople, pour appeler des secours et fortifier les liens des traités. Amurat suivait les campagnes du Béarnais en multipliant les conseils. Dans un long firman, expédié par ambassade, il lui disait : Vostre ambassadeur qui est ici nous a baisé les pieds, et nous l'avons reçu et escouté de bonne grâce. Il nous a dict que vous estiez roy de France, recognu de tous, et quô vous n'aviez des empeschements que du costé de l'Espagnol, avec lequel se sont jointts et mis quelques-uns de vos principaux vassaux, qui vous font la guerre jour et nuict ; il nous a prié de vous aider et assister ; ce que nous ferons bien volontiers si vous estes vraiment roy de France, et si les Espagnols s'y opposent. Le sultan fit plus encore : il mit ses flottes, sous pavillon musulman, à la disposition de Henri IV. Dans la campagne de Normandie, Henri IV eut encore les secours des Suisses réformés et des lansquenets d'Allemagne, troupes mercenaires, sans moralité, et qui couraient là comme des condottieri d'Italie au moyen âge. Henri de Navarre était resté maître de tout le plat pays de Normandie ; si le duc de Parme avait atteint son but, la délivrance de Rouen, la chevalerie du Béarnais, les Anglais auxiliaires sillonnaient en tous sens la plaine, et cette prise de possession d'une province était proclamée par les parlementaires comme une signalée victoire. Il fallait favoriser l'impulsion des esprits et préparer la puissance morale du parti de transaction ; il existe encore un bulletin tout entier écrit de la main du roi de Navarre sur ses opérations militaires de Normandie : Du 28 avril. Sa majesté, continuant son dessein de combattre le duc de Parme, usa de grande diligence pour approcher son armée, et se trouva proche d'icelle lorsqu'on l'estimait encore bien loin. Sa majesté se logea proche d'Yvetot, où estoient les ducs de Mayenne et de Guise, qui se retirèrent en grande diligence, et en furent tués cinq ou six cents sur la place. On a pris prisonniers le jeune baron de la Chastre, le gouverneur de Dreux, le chevalier Freton, et quarante-cinq autres. En mesme temps furent envoyés quatorze vaisseaux avec la grande galéasse de Rouen, chargés de vivres et de munitions, qui furent combattus par les Hollandois, partie pris et partie mis à fond ; et tous lesdicts vivres et munitions demeurés. Il s'est perdu seulement un vaisseau desdicts Hollandois. — Du 1er mai. Sa majesté partit de Varicarville pour enlever un autre logis des ennemis, lesquels estoient advertis et préparés. Et sortirent au devant bien douze cents hommes de pied et quatre cents

---

<sup>1</sup> Voyez la correspondance du sieur de Breves ; elle existe parmi les mss. du roi, 8 vol., in-fol.

chevaux, qui furent si heureusement combattus qu'il en demeura six ou sept cents sur la place, et plusieurs prisonniers, Et de ceux de sa majesté il y en eut cinq de tués, et dix-huict ou vingt blessés. On estime que depuis ce dernier retour, le duc de Parme a perdu six à sept mille hommes.

Les moindres succès étaient ainsi exaltés par des publications qui relevaient les espérances royalistes. On se battait en braves partisans, en bons chevaliers ; mais on n'avait aucune ville forte pour appuyer ses mouvements, aucune cité populeuse et de ressource ; on courait entre Paris et Rouen sans tenir ni l'une ni l'autre de ces grandes municipalités. Supposez un éclatant succès aux armées catholiques, que seraient devenus la chevalerie du midi et les étrangers à sa suite, dans des provinces où les populations prenaient les armes au son du double tocsin de l'hôtel-de-ville et de la cathédrale ? De toutes parts on était aux prises. En Lorraine, le brave duc de Bouillon remportait un avantage sur les catholiques conduits par le sieur d'Arablize, grand maréchal de la province. Et à Villemur, que devenaient les entreprises de Joyeuse ? Rien d'étonnant que les catholiques fussent battus devant une ville zélée réformatrice. Le duc de Joyeuse, voyant son armée dispersée, fit sonner la retraite ; mais ceste retraite lui fut si mal assurée, que les siens se croyant poursuivis par l'armée victorieuse, s'enfuirent à l'estourdie et se précipitèrent dans le Tarn. Le pont qu'il avoit basti estant coupé, causa la mort de presque tous ses gens d'armes. Joyeuse, au désespoir, ne put survivre à une si triste défaite ; on le vit, se débattant au milieu de deux soldats qui voulaient le retenir, se précipiter dans le fleuve à la face de l'ennemi vainqueur, qui le poursuivait à outrance. Vers la fin d'octobre, le corps de M. de Joyeuse a esté tiré de l'eau et porté à Villemur pour y estre enterré ; et le Tarn se vit pendant un long espace tout plein et jonché des testes et des corps de ceux qui avoient eu recours à un élément si maupiteux. Joyeuse, brave compagnon d'armes, qui mourait là de désespoir, se trouvait dans ce pays du Languedoc à peu près en la même situation que Henri de Béarn dans le centre de la France ; il avoit à lutter avec les cités ferventes huguenotes de Montauban, Castres, avec les paysans des Cévennes. Sa marche était lente, ses moyens arrêtés. Au reste, tous ces mouvements militaires étaient encore sans résultats décisifs, et les esprits commençaient à se fatiguer. Quand rien n'indique la fin d'une lutte entre des opinions vivaces, la puissance d'un tiers-parti s'accroît et se fortifie. La cause en est simple : c'est que lorsqu'on ne voit pas une issue probable dans le triomphe des opinions tranchées, on en recherche une dans le parti des transactions et des sentiments mitoyens. La force morale passe là.

## CHAPITRE VI. — LES ÉTATS-GÉNÉRAUX POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

États de Reims. — Sans résultats. — L'Espagne presse la convocation des états réguliers. — Mouvement de troupes. — Garnison espagnole et napolitaine à Paris. — Correspondance de Philippe II pour dominer les états. — Arrivée des députés. — Corruptions. — Première époque des états. — Intrigues pour l'élection. — Seconde époque des états. — Conférence de Surène.

1592.

La pensée dominante de Philippe n'était la convocation des états du royaume. Il avait cette conviction profonde que le catholicisme étant la base de cette société, les députés qu'elle enverrait à la grande assemblée y apporteraient des dispositions favorables à l'unité d'une couronne posée sur la tête de l'infante et d'un roi type de la pensée religieuse. D'ailleurs les sacrifices d'argent étaient tout préparés, pour seconder un si haut intérêt ; on en avait déjà beaucoup dépensé pour le soutien de la ligue, ce n'était pas au moment où Ton touchait le but qu'il faut s'arrêter. Le duc de Mayenne, et surtout le bureau municipal de Paris, ne pressaient pas l'élection d'un roi, événement qui limiterait dans d'étroites bornes le pouvoir qu'ils exerçaient sur les cités liguées. Un simulacre d'états avait été réuni à Reims, mais sans résultat, quoique Philippe II y eût délégué le duc de Feria. Les députés arrivaient lentement à Paris ; et pour rehausser leur zèle, le roi d'Espagne leur envoyait une nouvelle lettre gracieuse et continuait les pouvoirs à son ambassadeur. Cette lettre était à peu près dans les mêmes termes que la précédente ; tant Philippe II paraissait préoccupé du vaste objet de la délibération ! Nos révérends, illustres, magnifiques, et bien-aimés ; je désire tant le bien de la chrestienté et en particulier de ce royaume, que voyant de quelle importance est la résolution qu'on traite pour le bon établissement des affaires d'iceluy, je veux que chascun sçache ce qui a esté cy-devant procuré de ma part et quelle assistance j'ay donnée et donne encore à présent. Je ne me suis néanmoins contenté de tout cela ; j'ai voulu, en outre, desléguer par devers vous un personnage de telle qualité qu'est le duc de Feria, pour s'y trouver en mon nom, et de ma part faire instance que les états ne se dissolvent qu'on n'ait au préalable résolu le point principal des affaires, qui est l'eslection d'un roy ; lequel soit autant catholique que le requiert le temps où nous sommes, à ce que par son moyen le royaume de France, restitué en son ancien estre, de rechef serve d'exemple à la chrestienté. De Madrid, le 2 janvier. Moi le Roi.

Les états de Reims n'avaient été qu'un simulacre ; on y était seulement convenu d'un point, à savoir : que l'assemblée se tiendrait à Paris, où quelques députés étaient déjà arrivés. Le duc de Mayenne avait promis cette réunion solennelle, si longtemps retardée, sous différents prétextes de batailles ou d'un défaut d'argent. Il était en cela secondé par les parlementaires qui poussaient à un arrangement avec Henri IV, lequel aurait évité la bruyante expression d'une assemblée d'états catholiques. Philippe II se croyait joué : voulait-on exploiter son argent sans lui donner satisfaction ? Don Diego de Ibarra et J.-B. Taxis, écrit le roi ; j'ay reçu vos lettres concernant la grande négociation dont il s'agit ; j'y retrouve vostre zèle du bien, et vous engage à continuer avec la confiance que je

mets en vous. Il est facile de voir qu'il existe peu d'empressement à assembler les estats-généraux. On peut mesme soupçonner que la conduite tortueuse que l'on tient par rapport à l'eslection de l'infante n'a d'autre but que de s'emparer de nostre argent, de retarder les estats et d'arriver à leurs fins. Geste considération doit nous engager à ne pas nous commettre avant que la négociation soit dépouillée de toute incertitude et les estats-généraux bien dessinés. Il faut croire que les desputés ecclésiastiques et ceux des bonnes villes, comme on les appelle en France, et en général tous ceux intéressés à la justice et à la tranquillité, seront plus faciles à gagner et à moins de frais. Il faut s'en servir pour modérer les prétentions de la noblesse. On dict encore, et j'ay lieu de le soupçonner, que le duc de Mayenne aspire à la première place de l'estat ; rien ne sçauroit nous convaincre davantage de sa mauvaise foy à l'esgard des droicts de l'infante que les raisons spécieuses dont il colore et ses retards et ses intentions ultérieures. Il paroist d'ailleurs que l'oncle et le nepveu ne sont point d'accord quant à leurs prétentions respectives ; sçachez tirer party de ceste division.

Don Diego, ajoute-t-il dans une autre dépêche, vous vous entendrez avec mon neveu pour la répartition des deux cent mille escus nécessaires à gagner les voix au moment des estats ; vous devez par ce moyen atteindre un bon résultat, c'est-à-dire obtenir de ces gens-là la promesse de vous servir, en leur donnant parole de la récompense promise un an après l'effect obtenu<sup>1</sup>. — Juan Baptiste de Taxis ; ce zèle que vous déployez pour mon fils et moy, c'est en faveur de l'Infante qu'il faudroit plustost l'employer ; en faveur de l'infante qui seroit un lien entre les deux couronnes ; de l'infante dont les droicts sont mieux établis que ceux de tous les autres potentats ou princes. C'est avec une confiance d'autant plus grande que je vous adresse ces instructions, que vostre zèle et vostre intelligence peuvent seuls nous soutenir, au moment où mon nepveu vient de nous faire faucte. Il ne faut pas perdre de vue les négociations continuelles du prince de Béarn pour la paix. Remarquez bien que ses succès derniers ont pu luy en faciliter les voyes. Cependant je crois qu'en mettant tous vos soins à faire persévérer les catholiques dans ceste route de salut, comme il leur importe, vous parviendrez à les destoumer d'une affaire de dupes. Je félicite le duc de Guise de la noble persévérance qu'il monstre ; je ne sçaurois mieux la recognoistre qu'en vous donnant l'ordre de faire compter de ma part cinq mille escus par mois à celui qui si jeune a sçu se monstre si ferme en toute circonstance<sup>2</sup>.

Pour seconder le mouvement politique des états, Philippe II promit aussi des secours d'hommes. Des régiments espagnols et napolitains durent occuper Paris, que la gentilhommerie de Navarre menaçait à chaque moment. Les bourgeois étaient fatigués ; les seize quarteniers, le bureau de ville même appelaient une aide de troupes régulières pour défendre leurs hautes murailles. On avait fait beaucoup d'efforts ; pourrait-on les renouveler encore ? Les quarteniers partageaient les sentiments de Philippe II sur la nécessité de tenir les états-généraux afin d'élire un roi ; et pour favoriser les prétentions de l'Espagne n'était-il pas nécessaire d'avoir quelques régiments à la dévotion des bons partisans de madame l'infante ? Telle était l'opinion des halles, des confréries, des métiers ; tous avaient salué l'intervention de l'Espagne. Quand le duc de Parme avait marché sur Rouen, n'avait-on pas fait prières et processions à Sainte-Geneviève ? n'avait-on pas porté le reliquaire du glorieux martyr Saint-

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 572. Philippe à J. B. Taxis, 30 mai 1592.

<sup>2</sup> Por conservarse tal en todo easo. Tous ces mots sont ajoutés de la propre main du roi d'Espagne.

Denis ; et en Notre-Dame n'y avait-il pas stations et actions de grâce pour les bonnes victoires des Espagnols, et la délivrance de Rouen, la cité confédérée ?

Sire, écrivaient les seize quarteniers au roi d'Espagne ; le repos de la France consiste à avoir promptement un roy, lequel, avant tout, soit agréable à sa majesté catholique, et tellement lié avec elle que il se puisse dire une mesme chose. Il faut regarder les princes qui ont droit sur ceste couronne : M. le duc de Mayenne, on ne luy peut oster que la religion et l'estat ne luy doivent beaucoup ; mais sa majesté n'en peut faire un gendre, ce qui est nécessaire pour la guérison des maux de la France. — M. le duc de Lorraine pourroit suppléer à ce défaut, car il est veuf ; mais il a des enfants qui pourroient un jour estre un fort objectde grandes guerres. La personne de M. le duc de Guise, descendu du roi Louis XII est convenable, car la pluspart des peuples et bonnes villes se souvenant du sang de feu M. de Guise injustement espandu pour la cause de la religion et conservation de l'estat, seroient fort disposés à favoriser l'accroissement de M. de Guise son fils, deslvré miraculeusement en ce temps si misérable pour la consolation des catholiques et espérance de leur triomphe. Quant à prendre le titre de roy, ne se peut faire comme anciennement par l'armée prestorienne, car il faut que Ton tienne en ce fait une fonne d'estats qui consistent des trois ordres de la France. Tout cela despehd de la volonté de sa majesté catholique. Il ne se peut avec raison passer par oubliance le bien que ladicte ville a reçu de l'assistance de la garnison espagnole depuis le siège levé, ayant par leur moyen esté garantie des infinies entreprises que les ennemis de Dieu ont factes sur ladicte ville, lesquelles, à la fin, Toussent ruinée et perdue sans les gens de guerre de sadicte majesté. C'est pourquoy il la faut honorablement remercier afin qu'elle recognoisse que nous sentons et cognoissons tant d'obligations. Cette garnison espagnole tant sollicitée par le peuple de Paris et son conseil de ville, pour la défense des privilèges de la cité, Philippe la promettoit dans une autre de ses dépêches : J. B. de Taxis, j'envoye, ainsi qu'on l'a demandé, le secours dont a besoin le party catholique à Paris ; le duc de Mayenne, après de tels engagements, ne reculera pas probablement devant la convocation des estats. Vous me ferez sçavoir si cinq mille homme d'infanterie et quinze cents chevaux sont suffisans pour assurer le calme, la liberté aux deslibérations desdicts estats<sup>1</sup>. C'est pour le moment tout ce que l'on a pu distraire des régiments, dont on renouvellera les cadres au moyen de recrues levées en Allemagne. Dites bien au duc de Mayenne quel service il me rendra à moy personnellement en bastant l'issue de ceste affaire ; ajoutez que l'argent ne luy manquera ; qu'il lui sera envoyé spécialement de Milan : les sommes sont prestes, si je vois que les choses marchent vers l'exécution que je désire. Je vous ay laissé le maistre de disposer encore d'une somme de 200.000 escus pour nous rendre favorables les François récalcitrans<sup>2</sup>, ou pour distribuer à ceux qui rendront quelques seines importants, mais seulement après le service rendu. L'expérience ayant prouvé que l'on obtient plus par l'espoir de la récompense promise que par le payement anticipé. Jointe à ces dépêches, était la note exacte de ce que coûtait un régiment espagnol en France. Ce régiment devait se composer de 3.000 hommes, divisés en 15 compagnies avec leur mestre-de-camp, 8 hallebardiers, 14 capttaines, 15 alfarezes ou porte-drapeaux, 15 sergents, 120 chefs d'escouade ou caporaux, 371 porte-mousquets, juge et gens de justice, le capellan major ou aumônier, 600 arquebusiers, 20.000 piquiers et corselets, 30

---

<sup>1</sup> Y se aseguren los estados y resuelva en ellos libremente lo que conviene.

<sup>2</sup> Malcontentos.

tambours, 15 fifres ; et cette dépense s'élevait à 12.154 écus. Don Diego de Ibarra envoyait également à Philippe II la note détaillée de ce que coûterait un régiment français au service de l'Espagne ; maître de camp, sergent-major, maréchal-de-logis, aumônier, chirurgien, prévôt avec archers, capitaines, lieutenants, 20 tambours, 10 fourriers, 40 caporaux, 40 lances, 120 mousquets, 300 piquiers, 410 arquebusiers. Ces renseignements avaient été demandés par Philippe II à son ambassadeur à Paris ; le roi, ayant le projet de solder lui-même des régiments français, s'enquêrait avant tout de la dépense. Lorsque le duc de Parme d'un côté, et le duc de Mayenne de l'autre, marchaient contre Henri IV, ces deux corps, appelés la *grande* et la *petite armée*, coûtaient par mois 261.000 écus à Philippe II.

Toutes les troupes espagnoles furent reçues à Paris avec un sentiment de joie populaire et des fêtes publiques. Les pieux habitants pestaient eux-mêmes les vivres, faisaient des collectes pour les blessés, augmentaient la solde par des dons volontaires. On pressait la main de ces vieux arquebusiers ; on supportait la pesante cuirasse de ces hommes noircis de poudre et du soleil de Naples ou de l'Andalousie, de ces braves gardes wallonnes qui venaient défendre les murs de Paris. Les envoyés de Philippe II virent tout d'un coup leur crédit augmenter. Aussi le roi d'Espagne formula mieux ses prétentions. Don Diego de Ibarra, si j'en crois ce qu'assure le duc de Mayenne, les estats devoient estre assemblés ; soyez bien au courant de ce qui s'y passe ; que rien ne se fasse sans que vous n'y ayez participé y et advertissez-moy de tout. — Don Diego, quant aux gouvernemens et provinces que le président Jeannin, estant en Espagne, a demandés au nom du duc de Mayenne, il est impossible d'accorder la Normandie. C'est là une concession trop grande, que ne fera aucun des roys qui prendra la couronne : ceste province seroit dangereuse dans d'autres mains que celles du souverain. Je consens à ce qu'il soit donné au duc deux cent mille francs de rente, et le duché de Bourgogne en garantie : de plus y je luy promets deux cent mille ducats payables dans deux ans sur mes propres revenus. Je trouve juste que le nouveau roy paye les dettes que le duc de Mayenne a contractées durant le temps qu'il a esté à la tête des catholiques. — Duc de Feria, je prévois l'objection que l'on pourroit faire aux estats-généraux, sçavoir que si l'infante estoit reconnue royne, les deux couronnes de France et d'Espagne pourroient estre réunies sur la teste de ceste princesse. Mon intention est que ces deux couronnes soient après sa mort divisées entre ses enfans ; tel est l'avantage du royaume de France, avantage que je fais assez sentir en repoussant mon eslection, en faveur de ma fille aisnée<sup>1</sup>. Tous ces mouvements diplomatiques précédaient la convocation des états, qui se réunissaient lentement à Paris en face des troupes espagnoles. Les états répondraient-ils aux volontés de Philippe II ? proclameraient-ils l'infante reine et propriétaire du royaume de France, ainsi que le demandaient les dépêches du roi d'Espagne, ou adopteraient-ils les projets du tiers-parti ? suivraient-ils cet entraînement général vers les idées de transactions, caractère dominant de la grosse bourgeoisie, dont les parlementaires se proclamaient les organes auprès de Henri IV ? La souveraineté des états était ainsi admise, comme base fondamentale de toute organisation politique en France. Ligueurs, villes de l'union, gentilshommes, bourgeois catholiques, Philippe II, le duc de Savoie, l'empereur d'Allemagne, tous, excepté le prince de Béarn, proclamaient comme un principe irrévocable le droit absolu des députés élus dans les trois ordres, pour choisir un roi et placer sur sa tête la

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 57409. Philippe au même. — 6 décembre 1592.

grande couronne de la ligue catholique. Ces états-généraux, réunion de clergé, noblesse et bourgeoisie, parlements, cours des aides, finances, bailliages, sénéchaussées, avaient été convoqués par le duc de Mayenne en sa qualité de lieutenant-général du royaume ; des lettres envoyées aux baillis, prévôts, gens de tous les états, exprimaient le but de rassemblée : L'hérésie s'est glissée si avant dans le royaume, que les catholiques mêmes se sont, par un exemple prodigieux et nouveau, armés les uns contre les autres, et séparés, au lieu de se joindre ensemble pour desfendre leur religion. Nous devons recognoistre que Dieu est grandement courroucé contre ce pauvre et désolé royaume, et qu'il nous veut encore chastier pour nos péchés. Nous supplions donc les catholiques qui favorisent et assistent l'hérésie, de se séparer d'avec ladicte hérésie et les hérétiques, de bien considérer que demeurant contraires les uns aux autres, nous ne pouvons prendre aucun remède. Nous les supplions de le faire promptement, de se remettre devant les yeux que la religion doit passer pardessus tous autres respects et considérations. Nous leur donnons avis que pour y procéder de nostre part avec plus de maturité de conseil, nous avons prié les princes, pairs de France, preslats, seigneurs et desputés des parlemens, villes et communautés de ce party, de se vouloir trouver en la ville de Paris le 17e jour du mois prochain, pour ensemble choisir sans passions le remède que nous jugerons en nos consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la religion et de l'estat.

L'acte de convocation émané du duc de Mayenne était une manière de formuler les opinions de la bourgeoisie. On se gardait de rompre absolument avec Henri de Navarre : pourquoi ne se faisait-il pas catholique ? voilà le grief que les parlementaires lui reprochaient ; il l'avait refusé jusqu'ici ; qui sait ? plus tard, mieux éclairé peut-être, il viendrait au parti bourgeois. C'était un bon choix que le Béarnais catholique et sans conditions. Sur tous ces points les états avaient une mission immense ; ils allaient fixer la loi fondamentale, par rapport à la succession de la couronne, et de plus, solennellement proclamer le principe religieux. Aussi toutes les provinces avaient mis un soin particulier à préparer leurs cahiers ; toutes avaient député de fervents catholiques ; mais les élections s'étant faites sous l'influence, du parti modéré, alors uni au duc de Mayenne, les états arrivèrent en majorité pour les idées de transactions et de paix publique. Philippe II attachait le plus haut intérêt à cette convocation immédiate des états ; Ibarra, l'un de ses ambassadeurs, se hâta d'écrire encore à son souverain sur les premières impressions qu'elle avait produites dans les esprits : Les estats seront assemblés certainement pour le 17 de ce mois. Nous aurons soin d'avoir des conférences antérieures, avant l'entrée en deslibération, avec les ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne. L'archevesque de Lyon s'y prépare un grand rôle ; il penche visiblement pour le cardinal de Bourbon (le jeune). Si de Rome il ne nous arrive point quelque secours sur ce point, cela pourroit mal tourner pour nous<sup>1</sup>. Le duc de Feria ajoutait : J'ay escrit, il y a quelques jours, à don Juan de Idiaquez pour luy parler de la nécessité que nous aurions d'avoir à présent une bonne somme de deniers afin de gagner des voix. Et en ayant communiqué avec I. B. de Taxis, il m'a monstre l'ordre de vostre majesté pour disposer de deux cent mille escus payables dans un an ; mais il seroit beaucoup mieux que ceste somme arrivast de suicte, plusieurs ayant maintenant la volonté de recevoir des présents en argent comptant, et il s,oit à craindre plus tard qu'ils n'exigeassent des rescompenses d'une autre nature. — Les desputés arrivent, continuait don

---

<sup>1</sup> Si de Roma no se remedia, se puede hazer mal por nos otros.

Diego de Ibarra, mais assez lentement ; ceux de Guyenne, de Languedoc et de Périgord manquent encore. On dit même que ceux de Bourgogne ne sont pas investis du pouvoir d'élire un roy ; ce qui seroit un nouvel embarras. On peut desmesler, à travers tout cela, que le duc de Mayenne tient à se faire confirmer et continuer la lieutenance du royaume.

Les trois chambres qui composaient la grande assemblée étaient dominées par le parti modéré, mais fervent catholique. Partout alors où s'était réunie une expression sincère du pays, s'était aussi produit l'esprit de nationalité, un désir d'en finir avec les guerres civiles qui désolaient la patrie. Les états-généraux étaient décidés à une transaction définitive. La composition des bureaux se personnifia spécialement dans le tiers-état : les députés Marteau, Depilles et Gordier furent chargés de la direction de rassemblée politique. La présence des états suspendait le conseil de l'union, espèce de gouvernement provisoire qui déposait ses pouvoirs. Les députés réunissant tous les droits exerçaient la plénitude de la souveraineté sur le plus fondamental des intérêts sociaux : l'élection d'un roi au milieu des éléments disparates et des prétentions diverses. Toutes les nuances du parti catholique reconnaissaient également ce droit ; les huguenots seuls et quelques fractions du parti royaliste dévouées à Henri IV leur opposaient l'hérédité, principe qui, ne pouvant s'accorder avec l'élection déferée aux états, appelait invariablement le Béarnais à la couronne. Les députés des provinces arrivaient lentement à travers mille empêchements de route, quelquefois arrêtés par les soudards de Henri de Navarre, et lorsqu'ils étaient trop tièdes et politiques, emprisonnés par les partisans de la sainte-union. Ils venaient tous avec des sentiments modérés et la ferme intention de calmer les troubles qui depuis si longues années agitaient le royaume. Les grandes crises avaient fatigué la majorité du pays ; la classe bourgeoise plus calme reprenait son ascendant ; il se manifesta dans les états un besoin de transiger. Les fervents catholiques s'effrayaient déjà de cette tendance conciliatrice. *Tenez-vous fermes*, disait un de leurs pamphlets. *Nostre estat est monarchique ; le peuple, ayant secoué le joug d'un roy tyran et refusant d'obéir à un roi hérétique, n'a point désiré l'estat populaire ou aristocratique, mais a toujours requis et demandé un prince souverain. Croyez, messieurs, que l'issue de vostre assemblée doit estre l'eslection d'un roy catholique, et si vous le faites, vous en aurez un grand honneur, et les gens de bien auront ce qu'ils désirent. Si au contraire vous ne les faites, vous établissez le roy de Navarre, et ruinez la religion, l'église, la noblesse, le peuple. Les catholiques n'avaient pourtant point à désespérer des états-généraux. La pensée des députés n'allait pas jusqu'à lutter avec le peuple des villes ; ils avaient garde de rompre hautement avec l'Espagne, la puissante protectrice de la ligue et de la foi. Sire, écrivait Ibarra à Philippe II, voici le moment où nous allons profiter des instructions de vostre majesté dans les estats-généraux. J'ai les meilleures espérances<sup>1</sup> qu'avant la fin de ceste session nous aurons fait adopter une résolution qui nous sera favorable. M. de Rosne m'a dict que le duc de Mayenne lui avait fait part des intrigues et des projets de l'archevesque de Lyon. Ce ne seroit rien moins que de placer la couronne sur la teste du duc de Savoye, par la raison, ajoute-t-il, que c'est de tous les princes estrangers le seul qui convienne, et, *parce qu'il seroit indifférent à vostre majesté que ce fust l'infante Dona Catherina ou l'infante Dona Isabel qui devinst royne ; que c'estoit d'ailleurs ce que pourroit certifier le duc de Savoye luy-mesme.* J'ai respondu à de Rosne qu'il falloit croire que si*

---

<sup>1</sup> Granda esperança tengo.



pareille chose estoit, vostre majesté en auroit informé le duc de Savoye ; or, que jusqu'à ee moment on ne pouvoit rien avancer de pareil. Il est possible que cet homme me trompe plus tard, mais pour le moment c'est celui qui paroist le mieux intentionné pour nous.

Les états s'ouvrirent avec solennité. Après la vérification naturelle et légale des pouvoirs et la division par chambre, les députés de la bourgeoisie eurent à s'occuper de deux questions fondamentales, à savoir : quel roi serait choisi et quel principe on proclamerait comme base constitutive de la société\* Ces questions étaient difficiles ; il s'agissait d'un immense intérêt au milieu des prétentions diverses, et du trouble violent de doctrines et d'opinions jeté dans le pays. Le duc de Feria reçut ordre non seulement de gagner individuellement des suffrages, mais encore, de reconnaître hautement le droit d'élection par les états, principe qui se rattachait intimement au choix d'un roi catholique pour le royaume de France. En pleine séance, le duc de Feria fit entendre de longues harangues ; il mit successivement sous les yeux des états les grands services rendus par le roi son maître à la couronne, depuis son mariage avec Elisabeth, fille du roi Henri II : Sa majesté catholique a voulu pourvoir de bonne heure à vos affaires, de peur que vous ne vinssiez à vous perdre et ruiner de fond en comble ; elle a foncé grandes sommes de deniers, et vostre roy a esté contraint de se tourner du party de la religion. Depuis, il a fallu derechef fournir argent, et enfin on est entré en guerre ouverte. Le très vaillant capitaine Alexandre Farnèse a deslivré des mains de l'ennemy cette noble cité de Paris, sur le point qu'elle se voyoit jà perdue : autant en a esté fait à Rouen. Il a fait tout devoir et instance pour la convocation et assemblée de ces très célèbres états ; il a sollicité nos saints-pères de vous chérir et espouser vostre cause, et m'a envoyé à vous pour vous assister en tout et partout. Lesquels offices et courtoisies semblent estre si beaux, si magnifiques, si assurés, si signalés, que je ne scais si la France ou autre royaume quelconque en a jamais expérimenté de semblable.

Ces paroles étaient de nature à donner bien des suffrages. Les catholiques pouvaient-ils oublier tout ce qu'ils devaient au roi d'Espagne ? N'était-ce pas Philippe II qui avait pris si vivement leur cause ? Si Paris avait été préservé du pillage et de l'hérésie, à qui le devait-on ? Il y avait à peine deux années que la reconnaissance aurait entraîné les états ; les motifs de l'Espagne auraient été appréciés et applaudis ; mais les députés commençaient alors à être dominés par l'esprit modéré des parlementaires et de la bourgeoisie ; leurs vœux étaient la paix. Pouvait-on l'avoir, cette paix, en se donnant à l'Espagne, en présence de l'armée des gentilshommes dévoués à Henri IV, si brave et si souvent victorieuse ? Après le duc de Feria, le nonce du pape parla longuement devant l'assemblée. Quelle puissance n'exerçait pas ce vigoureux cardinal de Plaisance, si dévoué à l'unité catholique ? C'était le véritable roi du bas peuple, qui se réunissait en son bel hôtel, rue de la Platrière, pour le saluer tous les matins et solliciter sa bénédiction : Les hérétiques cherchent à vous distraire entièrement, dit-il, de la desvotion et obéissance que, comme vrais enfants de l'église, vous ayez toujours très religieusement rendue au souverain chef d'icelle et au saint-siège apostolique. Quelle apparence y a-t-il de penser que le chef de l'église chrestienne veuille aucunement aider ou consentir à la ruine et dissipation de ceste très chrestienne couronne ? Il est temps que descouvriez hardiment ce que vous avez dans le cœur, et s'il n'y a rien que de catholique, prononcez librement que vous ne désirez rien tant que de vous voir tous réunis sous l'obéissance d'un roy de nom et d'effect très chrestien et vray catholique. C'est prudence d'avoir

telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuivre l'effect, et faire l'un et l'autre est une vertu parfaite de tout point.

La harangue du légat, toute dans la pensée de l'exclusion de Henri de Béarn, appuyait les intérêts de l'Espagne. Porter une infante sur le trône, proclamer le concile de Trente comme loi fondamentale, tel était le but des instructions de Rome. L'élection d'Isabelle n'était pas sans difficultés ; quant à la grande loi du concile, les états ne demandaient qu'à en faire la concession, car leur penchant conciliateur n'affaiblissait en rien l'effervescence religieuse qui les dominait. Au reste, toutes ces discussions aux états n'étaient qu'une manière de cacher les intrigues réelles. Les paroles du duc de Feria et de Taxis n'étaient elles-mêmes qu'une expression officielle des intentions de l'Espagne et du pape. Toutes les affaires pour l'élection se faisaient en sous-main, et se déterminaient par d'autres mobiles que les discours publiquement proférés. Les négociations s'engagèrent dès l'origine pour l'infante, qui, avec le consentement des états, deviendrait la femme de l'archiduc Ernest, frère de l'empereur. Dans une instruction envoyée au duc de Feria, celui-ci dut exposer les raisons pour lesquelles le roi catholique ne pouvait donner sa fille qu'à un prince de son sang : Sa majesté n'avait qu'un fils unique encore jeune, qui ne pouvait se marier de longtemps ; de plus, une fois marié, on ne sait pas si Dieu lui accordera des enfants, faute desquels la sérénissime infante est seule héritière de l'Espagne et de tous les royaumes, terres et seigneuries qui en dépendent. Le roi catholique veut donner sa fille à l'archiduc Ernest, vu qu'il est prince bon catholique et d'une vie si religieuse et exemplaire, qu'elle peut servir de modèle ; il est vaillant, aimable, d'un abord facile ; aimant les gens d'honneur, naturellement généreux, homme d'un âge mûr, assez versé dans les lettres et qui sait diverses langues, et V6n né doit pas douter que bientôt il ne se fasse à vos mœurs et coutumes à votre grand contentement.

Les états se réunirent sur cette première proposition des envoyés d'Espagne ; ils trouvaient des motifs pour la discuter. D'abord la loi salique n'excluait-elle pas les femmes ? et l'infante pouvait-elle être élue ? puis, la qualité d'étranger ne s'appliquait-elle pas sans contestation à l'archiduc Ernest ? N'y avait-il pas assez de princes français, de braves et dignes champions du catholicisme pour les donner en épousailles à madame l'infante ? Si c'était morgue de la maison d'Espagne, elle pouvait à peine aller de pair avec les Mayenne, les Guise et les Bourbon. Il lui convenait bien d'avoir de la fierté, au moment où elle sollicitait deis états la couronne de France ! C'est avec tout ce partage bourgeois que les députés repoussaient quelques-unes des prétentions de Philippe II, protecteur du peuple et des seize quartiers de Paris. Le légat, qui avait si vivement favorisé l'élection de l'infante, se plaignit avec aigreur aux états de ces hésitations : toujours des retards, toujours des faux-fuyants ! Messieurs, nous attendions de vous toute autre réponse que celle que vous avez baillée hier. Si la proposition que vous avez faite ne nous plaisoit, il eust esté à propos, ce nous semble, qu'il vous eust plu nous en faire une autre. A quoy sert-il de nous faire des demandes sur une femme, si n'en voulez point, et estre si fort attachés à vostre loy salique que n'en voulez desmordre aucunement ? N'est-il contre vos loix et coutumes d'avoir pour roy un Allemand ? Vous avez eu des roys qui ne sont venus d'autre part : lisez quelques histoires que mesme les François ont escrites, vous trouverez que l'archiduc de sa première tige est françois, et que par Marie, dernière duchesse de Bourgogne, il en a une assez fraîche et bonne partie ; d'ailleurs, vous trouverez qu'il n'est chose nouvelle que les royaumes, es nécessités urgentes, se sont servis des estrangers, et s'en sont fort bien trouvés.

Les états, toujours dominés par le parti parlementaire et national, ne firent point attention à cette lettre si singulièrement impérative ; ils répondirent nettement aux ambassadeurs d'Espagne et au légat : **Messieurs, sur la proposition que vous nous avez faite de la part de sa majesté catholique d'eslire et desclarer pour roy l'archiduc Ernest, nous aurions désiré donner une response conforme à vos désirs. Cependant nous vous supplions de prendre en bonne part si nous vous représentons que nos loix et coutumes nous empeschent de recognoistre et nommer un roy qui ne seroit pas de nostre nation ; le naturel des François s'y oppose. Si sadicte majesté catholique veut avoir pour agréable l'eslection d'un de nos princes pour estre roy, lequel seroit donné en mariage à l'infante sa fille, nous luy aurons une infinie obligation, et nous pourrions, par le moyen de ce remède, mettre fin à nos misères en conservant la religion et l'estat. L'élection de l'archiduc étant ainsi repoussée, malgré les vives instances du roi d'Espagne et du légat, c'était un échec pour le parti de la sainte-union ; ce parti avait été si cruellement affaibli par les dernières mesures du duc de Mayenne ! Ses forces municipales étaient éteintes ; les parlementaires triomphaient, et la grosse bourgeoisie avait ses intérêts, ses instincts pour le roi de Navarre qu'on voulait amener à se convertir au catholicisme, grande négociation prête à s'entamer.**

Le duc de Savoie aurait-il plus de faveur ? Dans toutes les phases de la sainte-union, il lui avait prêté ses forces : le duc, intime allié de l'Espagne, époux d'une infante, était une des pures expressions du parti catholique ; pourquoi ne se tournait-on pas vers lui ? Le même motif de la loi salique et de l'indignité des étrangers fit repousser le duc de Savoie. A vrai dire, il n'existait donc plus de chances que pour les deux combinaisons suivantes : 1° l'infante mariée à un prince français ; 2° un prince français, soit dans l'ordre de succession, et alors le Béarnais ; soit par élection, et alors un fils de la maison de Lorraine, Guise ou Mayenne. Le tiers-parti parlementaire entourait un autre candidat de son choix insignifiant et sans couleur tranchée comme lui-même. La première élection du vieux cardinal de Bourbon avait eu ses plus intimes applaudissements ; ne pourrait-on pas saluer roi son neveu le cardinal de Vendôme, alors cardinal de Bourbon ? n'avait-il pas le même droit, puisque le Béarnais ne s'était pas encore converti ? Les hommes du parlement trouvaient là un moyen de tout concilier, l'hérédité et la foi catholique : c'était une transition pour arriver à Henri de Navarre, s'il abjurait enfin l'hérésie. Le cardinal de Bourbon s'était lui-même posé comme le chef de ces consciences mitoyennes, qui n'osaient aller à un parti tranché. Les gros bourgeois, timides, intéressés, voulaient élever un prince qui ne les compromît avec personne, pas même avec l'Espagne, laquelle n'avait rien à opposer à cette combinaison d'un Bourbon cardinal ; ne l'avait-elle pas déjà une fois approuvée dans le vieil oncle de Henri IV ?

Pour bien comprendre toutes les intrigues qui allaient se développer, il est bon de mettre au jour les dépêches des ambassadeurs espagnols, des envoyés de Savoie et de toute la famille de Lorraine, documents où les plus intimes pensées des partis sont révélées. Ces dépêches ne ménageaient personne ; les ambassadeurs, observant Paris, étudiaient toutes les dispositions pour se préparer toutes les chances ; ils devaient compte à leur cour de leurs veilles, des farts qu'ils avaient appris, du mouvement des opinions qui secondaient leurs intérêts ou les contrariaient. Chaque jour de nouvelles lettres étaient envoyées par les trois agents actifs de l'Espagne à Philippe II. **Entre le duc de Mayenne et le neveu de Guise, écrivait don Diégo d'Ibarra, il y a peu de conformité, et l'oncle en a de grandes jalousies ; et encore que de ma part j'aye fait ce que j'ay pu pour les persuader à une bonne intelligence, il ne m'a pas esté possible. Il y a eu**

hier une assemblée du président Jeannin (délégué du duc de Mayenne) et M. de La Chastre avec Richardot et moy sur les matières d'eslection. Ils se sont arrestés au choix de madame l'infante, en proposant tousjours l'affaire pour difficile, et pour le remède, l'argent. La première chose qu'ils mettent en avant est que vostre majesté s'oblige de l'assister avec quatre millions par an peut les deux premières années de sa royauté. Que madame l'infante vienne en brief, et que dedans peu de temps elle ayt à se marier avec l'avis des princes et officiers de la couronne. Une grosse somme d'argent dès à présent pour gagner les personnes qui sont avec le prince de Béarn, et entretenir celles qui suivent nostre party. Le fait des estats est mis pour un accessoire ; ils disent qu'ils passeront par ce qui sera arrêté avec les princes.

La méfiance de l'Espagne pour le duc de Mayenne, cette faveur qu'elle portait au duc de Guise, jusqu'à ce point de ne pas le repousser pour époux de l'infante, excitaient du mécontentement dans l'esprit du fier cadet de la maison de Lorraine. Pourquoi ne le choisirait-on pas pour roi ? n'avait-il pas rendu plus de services à la sainte cause que ce rejeton à peine né de la branché aînée de sa race ? et d'ailleurs l'Espagne avait-elle tenu ses engagements ? où étaient ces forces, ces moyens dont elle faisait un si grand appareil ? Le duc de Mayenne s'en exprime dans une dépêche chiffrée adressée au commandeur de Dyon, ambassadeur de la ligue auprès du pape. Il faut que j'advoue que je me suis trouvé bien esloigné et desçà de ce que l'on m'avoit promis, quand j'ay vu le duc de Feria et Taxis ; tant plus en l'espace de quinze jours, je les ay pressés de s'ouvrir à moy de ce que leur maistre vouloit et pouvoit faire pour nous ayder à sortir des misères, tant moins en ay-je pu avoir de lumières. Quel grand effort pouvons-nous entreprendre avec environ quatre mille hommes de pied et cinq à six cents chevaux qui encore diminuent tous les jours et seront resduicts à néant ou à un fort petit nombre avant que nous commencions d'attaquer quelque chose ?

Le duc de Mayenne voyait avec répugnance l'élection de l'infante, parce que, déjà marié lui-même, il ne pouvait partager la couronne avec elle ; il écrivait bien au roi d'Espagne qu'il le seconderait efficacement, car là était la source des bons doublons et des subsides ; mais dans l'intimité, le duc de Mayenne travaillait pour lui-même. Il ne peut le dissimuler dans des instructions préparées pour Rosne, qu'il allait envoyer auprès du pape. Ces instructions pouvaient ainsi se résumer : Créer des difficultés pour toute autre eslection que la mienne ; et si cette dernière est accordée, promettre à sa majesté catholique la cession de la Provence et une autre province de France à sa convenance, en laissant entendre pourtant que ce sera la Picardie. Avec cela, sa majesté fournira un secours de douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, tous payés par elle ; dans les douze mille fantassins, six mille seront auxiliaires et les six autres au service et serment de France ; sa sainteté fournira en outre l'argent pour le paiement de quatre mille Suisses dans le même but. On donnera à M. de Guise à sa satisfaction la province de Guyenne, comme lui demande la Bourgogne et la Champagne en simple suzeraineté pour son frère. Si on ne peut s'accorder sur cette eslection ainsi présentée, il faudra se tourner vers les propositions factes à l'égard de l'infante et de M. de Guise ; mais alors on exigera six cent mille écus comptants ou bien assurés, et tous les autres articles dont il a été question en cette hypothèse. Le saint-père seroit la caution de ce mariage<sup>1</sup> et le garant de ces bénéfices promis. Alors il faudra demander trois mille onces d'or pour que le

---

<sup>1</sup> Seria fiador S. S. del casamiento.

duc puisse dégager la Bourgogne de ceste somme, et aussitost après ces conditions remplies, l'armée entrera, et aura lieu l'eslection de l'infante avec le duc de Guise<sup>1</sup>.

Toutes ces intrigues petites, étroites, ces vues intéressées qui retentissaient dans le public, ce morcellement du territoire, avançaient les affaires de Henri le Béarnais. Tandis que ses compétiteurs se partageaient la France, se disputant un sceptre en mille pièces, le roi de Navarre actif, habile surtout, attirait à lui toutes les convictions incertaines, multipliant à tous les promesses, conquérant les villes une à une, en achetant d'autres par de l'argent et des dignités. Henri était en rapport avec tous, n'avait de répugnance pour personne, alors que les opinions extrêmes préféraient s'exposer à une ruine complète plutôt que de céder sur un point de discipline ou de doctrine religieuse. Une dépêche de l'envoyé de Savoie donne une juste idée de ces mouvements des partis et du caractère des personnages dans cette vaste scène d'intrigues qui se croisent et se neutralisent. Le Navarrois de religion calviniste, si aucune y en a, a grand désir de se maintenir par les calvinistes ; toutefois il a eschappé souvent, et croit toutes choses d'une autre façon. Il est courageux et soldat, mais sans discipline militaire, plutôt comme chef de soudards et bannis que comme général d'une armée. Il est libéral, agréable, un peu moqueur et gausseur ; fait profession de bon François, grand amateur de la noblesse ; et encore qu'il monstre d'oublier les injures, mais en effect il en a bien souvenance. Il est adonné surtout au plaisir de la chair ; mais cela ne l'affectionne pas, et trouve moyen de le conjoindre avec les armes. — Mayenne est tenu pour un soldat à l'espagnole, non pas à la françoise ; il est posé et calme, sans arrest et exécution. En cela il n'est pas Espagnol. Il est très grand ennemy de la peine et des nécessités, et de son naturel très induit au repos et à ses plaisirs. — Conty, le premier de la maison de Bourbon après le Navarrois, est quasy inhabile, sourd, mal parlant et demy fol. — Le cardinal de Vendosme, à présent de Bourbon, est tenu pour pire que le Navarrois. — Le comte de Soissons est dict un très gracieux et assez religieux prince, mais pauvre et malcontent. — De Guise, je ne sçay qu'en dire, parce que je suis ignorant. — De Nemours, vostre altesse le cognoist mieux que moy. — Nevers est homme qui présume beaucoup de soy comme vieil Italien ; quand il a vu Paris à sa dernière nécessité, pour en estre gouverneur s'en vint au camp de l'ennemy, mais Dieu l'en chastia si bien que, de là à deux jours, Paris fut deslvré ; et luy, en la mesme armée navarroise, pour moquerie, estoit appelé gouverneur de Paris<sup>2</sup>.

Il fallait cependant arriver à une fin, et les catholiques ardents devaient s'entendre, pour empêcher tout mouvement qui porterait le roi de Navarre à la couronne, car sa conversion ne serait que *feintise*, comme le disait l'envoyé de Savoie ; les états seuls pouvaient décider la question ; et comment allaient-ils la résoudre ? se prononceraient-ils pour l'infante d'Espagne ? adopteraient-ils un terme moyen ? Le duc de Feria écrivait à Philippe II : J'ai parlé au duc d'Aumale, et il s'est offert franchement de sacrifier sa fortune et sa vie pour le service de vostre majesté et de la sérénissime infante ; c'est à mon advis l'homme le plus sincère entre tous les autres. Le marquis de Rosne est l'amy intime du duc de Mayenne, et il suivra toujours sa fortune. L'archevesque de Lyon nous aidera, ne seroit-ce que pour avoir le chapeau de cardinal, chose qu'il désire extremement. Le président Jeannin est l'homme qui s'est monstre le moins affectionné au

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, col, B 78,16.

<sup>2</sup> Mss. de Colbert, in-fol., maroq. rouge doré, vol. XVIII, p. 314.

service de vostre majesté. Depuis que je traite icy, il n'a cherché à me voir une seule fois. Villars, qui a reçu les pouvoirs de la ville de Rouen, dict qu'on ne peut rien attendre si on n'effectue pas ce que l'on a promis ; c'est un homme si effronté qu'il est bien nécessaire que vostre majesté soit prévenue de ceste réponse, afin de juger ce qu'elle doit faire.

L'obstacle était toujours ce duc du Mayenne, indolent, intéressé. N'y avait-il nul moyen d'arriver jusqu'à lui et de le faire changer d'avis ? L'Espagne n'avait-elle pas en ses ressources un mobile pour le rattacher à ses opinions, afin de proclamer les droits de l'infante. Ce mobile fut trouvé : Le duc de Mayenne vient d'appeler J. B. Taxis et Diego de Ibarra (en hâte d'écrire le duc de Feria), et leur a dict qu'il accepterait volontiers l'élection de la sérénissime infante avec un prince françois, et qu'aussitost on pourroit arrester les conditions ; quant à luy, il ne pouvoit rendre obéissance et soumission que lorsque ladicte infante sera entrée dans le royaume, mariée avec ce prince françois, et luy, entretenu dans sa place de lieutenant-général, comme il est à présent. Ainsi jamais rien de net, rien de précis dans la conduite du duc de Mayenne : il se tournait à droite et à gauche, cherchant partout ses intérêts. L'Espagne avait voulu dominer les états-généraux ; elle n'y avait point réussi. Il y a des temps où les choses en viennent à ce point que la corruption elle-même est impuissante : le duc de Mayenne exprimait mieux la majorité ; son parti était plus françois ; et ce ne fut que lorsque le prince fit quelques démarches pour se rapprocher de l'Espagne que les états adoptèrent, et encore dans un sens vague, l'une des propositions du duc de Feria. Ils sont d'avis que l'on doit dire aux ministres d'Espagne, que les estats tiendront tousjours à très grand honneur et obligations infinies, s'il plaist à sa majesté de donner la sérénissime infante sa fille à un prince françois, sous les conditions qui seront trouvées justes et raisonnables, comme lesdicts estats l'ont ci-devant fait entendre et baillé par escrit. Mais sur la proposition qui a esté faite auxdicts estats par M. le duc de Feria et autres ministres du roy d'Espagne de créer présentement et establir une royauté, lesdicts estats estiment qu'il seroit non seulement hors de propos, mais encore périlleux pour la religion et pour l'estat de faire cette élection et desclaration en un temps où nous sommes peu fortifiés et d'hommes et de moyens. Les états subordonnaient leur concours à l'appui que l'Espagne leur prêterait. Les bourgeois, les parlementaires, les députés des états pris dans ces trois opinions ne repoussaient pas absolument l'infante ; seulement ils voulaient que cette combinaison fût appuyée de forces suffisantes pour vaincre la chevalerie huguenote. Le duc de Mayenne avait depuis modifié ses opinions ; autant il était opposé à l'Espagne dans le principe, autant il semblait alors s'en rapprocher. Ce changement dans les opinions du duc de Mayenne pourrait être expliqué par une dépêche de l'ambassadeur de Savoie au duc son maître. Je dirai à vostre altesse qu'avant que le duc de Feria arrivast en ceste ville, lorsqu'il estoit à Soissons avec ledict duc de Mayenne, ils entrèrent en capitulation de ce que ledict sieur de Mayenne voudroit avoir du roy d'Espagne, afin de le faire parvenir à son dessein pour l'infante. Le traité en fut fait pour la somme de six cent mille escus payables à certains termes, dont le duc toucha lors en pur don, comme m'a dict le duc de Feria, tant comptant qu'en assignations, la somme de cent quarante mille escus. A ceste heure que l'on a voulu venir à la résolution en faveur de l'infante et du duc de Guise, il a fait donner par desclaration plus de deux cent mille escus de dettes, prétendant, suivant la dicte promesse, huit cent mille escus tant en comptant que en bonnes assignations, et le gouvernement de Champagne pour son fils, outre les cent mille écus de rente. L'on a continué de consulter et conférer tous les jours, et

finalement la résolution de M. de Mayenne a esté qu'il estoit content de signer avec les autres officiers de la couronne une promesse qui sera tenue secrète de nommer et choisir pour roy et royne des François M. de Guise et l'infante, quand ils verront assurances suffisantes pour le mariage proposé, et des forces et moyens pour pouvoir résister à l'ennemi.

Il a été difficile de peindre et d'exactement dessiner toutes ces prétentions qui s'élevaient alors dans les états-généraux ou en dehors pour proclamer un successeur à Charles X : tout était intrigue, et la force municipale était hors de question. Quand il s'était agi du catholicisme, haute et grande question sociale, d'une lutte franche et décidée contre la réforme, alors les halles, les métiers, le peuple, en un mot, s'était montré, avait jeté son bras nerveux dans la lutte. Mais ici tout se résumait en manœuvres sourdes et intéressées ; on se disputait les lambeaux du territoire ; on stipulait de l'argent, des pensions pour soi, pour sa famille. Ce n'était pas pour soutenir de si petites choses que s'étaient armées les confréries ; elles marchaient pour de plus vastes intérêts. Dans cette décadence de la grande cause municipale et catholique, les parlementaires pouvaient s'élever à une certaine puissance, préparer une transaction définitive ; ils laissaient les ambassadeurs se quereller, le duc de Mayenne disputer quelques questions d'intérêts privés, et les esprits modérés sous les deux tentes engageaient des conférences particulières pour arriver à une solution désirable dans la tourmente publique.

Dans ces hésitations des états pour l'élection d'un roi, les deux expressions du parti modéré cherchèrent à se voir, à s'aboucher, indépendamment de leurs extrémités belliqueuses. A mesure que le tiers-parti politique et négociateur grandissait, il était naturel qu'il voulût faire prévaloir son importance : les royalistes vivaient sous la tente de Henri de Navarre, en opposition avec les huguenots austères ; les parlementaires, au milieu de Paris, au sein de la bourgeoisie, et en opposition avec les ligueurs ardents. Gomme après tant d'épreuves les sentiments devenaient plus calmes et plus réfléchis, le tiers-parti faisait tous les jours de nouveaux progrès. Il eut enfin, sous l'influence des états de Paris, ses conférences régulières, moyen en quelque sorte de convenir des faits d'ordre et de paix publique qu'il cherchait à faire triompher dans les crises de la patrie. Les propositions de rapprochement vinrent des catholiques sous la tente de Henri de Navarre, qui étaient violemment entraînés à en finir, parce qu'ils craignaient l'excommunication. Depuis leur réunion à l'armée des huguenots et cette obéissance qu'ils accordaient à un prince hérétique, les royalistes étaient tout inquiets de leurs rapports avec Rome. Sous un prince réformé, ne combattaient-ils pas les catholiques ? ne marchaient-ils pas contre la sainte association ? Dans ces circonstances, le marquis de Pisany (Saint-Goard) eut mission de se rendre auprès du pape en leur nom pour **baiser les pieds de sa sainteté** et lui expliquer les causes qui avoient donné aux susnommés subjects de tenir le parti de sa majesté : que lors du décès du défunct roy, celui qui règne maintenant tenoit le lieu de la seconde personne en leur armée. Qu'auparavant l'avoit eslu, le roy auroit promis, desclaré, juré et protesté de maintenir la religion catholique, garder et conserver les ecclésiastiques en leurs prérogatives, dignités et honneurs, laquelle desclaration et promesse auroit été enregistrée en tous ses parlements. Et qu'à présent, pour obvier aux ruines et pertes de ce royaume qui se commettent sous prétexte de religion, ils ont unanimement supplié sadicte majesté de trouver bon d'estre instruit de la religion catholique, àquoy il auroit fait response, comme il a toujours fait par cy-devant, qu'il estoit docile et prest.

Cette note était signée spécialement par le duc de Nevers, le garde des sceaux Chiverny, Charles de Montmorency, François d'O et Revol, chefs des royalistes unis à Henri de Navarre. Le marquis de Pisany avait eu jusqu'alors peu de succès ; il fallait se décider à un parti, si l'on ne voulait encourir la foudroyante excommunication. Les royalistes écrivirent longuement aux modérés de la sainte ligue, pour solliciter des conférences intimes, afin de se rapprocher, en posant un terme aux crises politiques. Ils se sont d'autant roidis avec leurs armes et moyens, en la défense de la couronne quand ils ont vu entrer en ce royaume les étrangers envieux de la grandeur de ceste monarchie et de l'honneur et gloire du nom françois, car il est trop évident qu'ils ne tendent qu'à le dissiper. A ceste cause, lesdicts princes et autres seigneurs, au nom de tous et avec le congé de sa majesté, ont voulu par cet escrit, signifier au sieur duc de Mayenne et autres personnes assemblées en la ville de Paris, que s'ils veulent entrer en conférence et communications des moyens propres pour assoupir les troubles, et desputer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourra estre choisi entre Paris et Saint-Denis, ils y en enverront et feront trouver de leur part pour recevoir et apporter toutes bonnes ouvertures.

Après quelques hésitations, les députés des états acceptèrent l'offre de ces conférences. Il y avait alors tendance aux arrangements ; on voulut en finir avec la guerre civile, car on était au temps où cette impatience se montre partout, ressort de tous les faits ; vainement voudrait-on alors courir encore aux batailles ; la paix est dans les opinions et la puissance de la modération triomphe ; la paisible bourgeoisie reste maîtresse du pays. Saint-Denis, puis Surène, furent les lieux indiqués pour ce règlement d'intérêts du tiers-parti. Les deux premières séances se passèrent en débats sans intérêt. Dans la troisième, on arrêta une trêve de dix jours à quatre lieues de la conférence. Le pouvoir des délégués consistait à comparaître, au nom des princes et états de l'union, aux conférences, ouïr les ouvertures du parti contraire, y répondre selon leur prudence, et faire d'eux-mêmes telles propositions qu'ils jugeraient utiles à la réunion des catholiques, à la conservation de l'église catholique, apostolique et romaine. La quatrième séance fut ouverte par l'archevêque de Bourges, expression d'une petite fraction du clergé qui n'avait point adopté la ligue. Il exposa l'état misérable de la France : la paix ne pouvait effacer les traces des discordes civiles. Alors l'archevêque de Lyon, au nom de la sainte ligue, répondit : De nostre part, nous n'apportons aucune passion ; mais une pure et sincère volonté de trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion catholique et de l'estat. La paix, les catholiques la demandent, pourvu que ce soit la paix de Dieu et de l'église, cette paix pour laquelle Jésus Christ est venu séparer le père d'avec le fils, et commander de quitter biens, parents et alliances. Pour jeter les fondements d'une heureuse et solide paix, il faut que les catholiques soient unis, pour maintenir la religion et combattre l'hérésie.

L'archevêque de Bourges répliqua : Si vous n'establissez pour base de la paix l'obéissance au roy et prince souverain, c'est en vain que votts parlerez de sauver la religion ; ce roy ne peut être que celui donné de Dieu et de la nature ; il est chrestien, il croit en un mesme Dieu, en une mesme foy, en un mesme symbole ; il est seulement séparé par quelques erreurs, touchant les sacrements, desquelles il sera facile de le retirer après l'avoir reconnu. S'il n'est pas tel qu'on le désire, il faut tascher de le rendre tel ; employez-vous donc tous à ce bon œuvre. — En effect, répliqua monseigneur de Lyon, la paix et prospérité des estais dépendent principalement de l'obéissance au prince et de la concorde des subjects ; mais ceste concorde ne peut exister s'il y a diversité de religion ;



l'expérience des trente années passées l'a assez démontré. M. de Lyon invoqua l'autorité du concile de Latran, lequel concile imposait à tous les princes le serment d'exterminer les hérétiques, d'en purger leurs royaumes, terres et juridictions, autrement ils étaient excommuniés, et leurs sujets absous du serment de fidélité et obéissance. L'archevêque de Bourges, infatigable, prit de nouveau la parole : L'Esriture ne recommande rien tant que l'obéissance due aux roys et princes souverains ; elle est pleine d'exemples du respect que les prophètes et les anciens chrestiens leur portoient. A l'égard des lois fondamentales, je répons que ny les estais du royaume, ny le roy même n'ont pu violer la loy de succession de cette couronne qui est perpétuelle, et ne peuvent oster ce que la nature et la loy ont acquis. En entendant ce discours de l'orateur du tiers-parti, l'archevêque de Lyon, ardent ligueur, s'écria : Nous n'avons jamais presté serment de fidélité au roy de Navarre. Au contraire, nous avons juré solennellement de ne le reconnoistre jamais. Dans la sixième séance, tenue le 10 mai, l'archevêque de Bourges pria tous les députés de s'expliquer aussi franchement que lui. Nostre intention peut facilement s'interpréter, répondit l'archevêque de Lyon ; nous n'avons eu qu'un but en entreprenant ceste conférence, c'est la réunion de tous les catholiques, assurer la religion et conserver l'estat ; en tout, nous conformer à l'advis de nostre Saint-Père. — Mais, dit l'archevêque de Bourges, que répondez-vous sur la conversion du roy ? ne voulez-vous pas nous aider à le faire catholique ? — Plust à Dieu, monseigneur, qu'il fust bon catholique, et que nostre Saint-Père en fust bien satisfait !

L'archevêque de Bourges ouvrit une nouvelle séance par un discours dans lequel il exposa de nouveau que le principal moyen de pacifier le royaume était la reconnaissance d'un roi : Eh bien ! Henry de Navarre est décidé à prendre à l'égard de la religion les moyens que ses principaux serviteurs lui ont conseillés. Sçavez-vous que le roy vient d'adresser une ambassade au pape pour obtenir la mainlevée des excommunications prononcées contre lui, et qu'il a convoqué à Mantes un bon nombre d'évêques et autres prélats et docteurs catholiques, pour être instruit et se bien résoudre avec eux de tous les points concernant la religion catholique ? L'archevêque de Lyon, abordant les ouvertures faites par les catholiques modérés, dit, à l'égard de la conversion : Personne ne la rejette ; c'est même la plus courte voie pour terminer les maux de l'état. Mais la plupart, et principalement l'ordre de l'église, tiennent cette offre pour fort suspecte, et que cette conversion est plutôt un coup d'état que de religion. Vous nous avez parlé de la conversion du roy de Navarre ; il est à désirer qu'elle soit vraie et sans fiction ; mais on a lieu de croire que c'est chose feinte et suspecte ; la foy s'annonce par des œuvres ; s'il avoit vraiment le repentir, il blasmeroit et detesteroit publiquement son erreur. — La conversion du roy, répondit l'archevêque de Bourges, amènera sûrement un grand nombre de ses subjects à son imitation ; le roy y veut procéder bientôt et si solennellement, que toute la chrestienté cognoistra son intention et sincérité. L'archevêque de Lyon s'écria que tout ce qui avait été dit sur la conversion du roi de Navarre n'était que raison humaine et considérations d'état, et ces raisons ne sont moyens capables de recevoir la grâce de Dieu. Tout se résumait en pourparlers. On apercevait que les catholiques ligués n'avaient pas confiance en la conversion de Henri de Navarre, acte immense pour réunir les esprits. N'avait-il pas déjà secoué le saint joug de l'église ? et cette croyance qu'il avait ainsi trahie, ne pouvait-il pas l'abandonner une seconde fois ?

Cependant, on s'était vu ; on s'était entendu sur bien des points. Quelles que fussent les nuances sur les articles particuliers, on était arrivé à cette conclusion inévitable que s'il n'y avait pas possibilité d'admettre au trône la famille de Lorraine, ou l'infante d'Espagne, il fallait un roi catholique à une nation ardente dans sa foi ; d'où la conclusion naturelle que la conversion de Henri de Navarre était la nécessité de son avènement. Ainsi, pour bien juger la position, il fallait se placer au milieu de la société alors fatiguée de luttes. Il y avait quelques années que le tiers-parti formait une exception ; maintenant il était la force, parce que la lassitude et un profond besoin de paix se faisaient sentir. Henri de Navarre avait-il encore à hésiter ? Si la majorité n'était plus à la ligue, elle n'était pas venue aux huguenots ; l'union des deux fractions catholiques se détachant des extrémités formait un imposant parti. Henri de Navarre devait, en se rangeant sous sa bannière, profiter de l'opinion bourgeoise, dominer la puissance parlementaire ; et pour cela il fallait se rattacher au catholicisme. Les résultats de modération que devaient préparer les conférences de Surène, n'étaient pas de nature à plaire aux opinions extrêmes, à la ligue des villes, aux associations communales et religieuses. Dans la crainte qu'il n'en advint un accommodement capable de nuire à l'autorité municipale et catholique de Paris, ou que les conférences n'exercassent une action sur les esprits lassés, les seize quarteniers, tous les hommes influents sur le peuple, firent paraître une protestation, déclaration et désaveu contre l'accord et les articles de la conférence requise par ceux du parti du roi de Navarre. C'est l'ordinaire des hérétiques et de leurs adhérents d'user des peaux de lion et de renard, afin que, manquant l'une, ils aient recours à l'autre. Protestent les catholiques que par dessus leurs remontrances, telle conférence se fait, la désavouant comme inutile, scandaleuse et défendue. Sommant au surplus MM. les députés des estats, sans s'arrêter à ceste conférence, ny à la corruption du conseil, d'instamment passer outre en l'exécution de leur charge.

Que de présages contre cette maudite conférence, bâtarde union des traîtres politiques ! La fille du curé de Saint-Jacques, mariée à un procureur de la ligue, accoucha de deux enfans, l'un vivant, bien composé ; l'autre, mort, monstre estrangement difforme. M. Le Cousturier l'anatomisa, et remarqua que ce monstre avoit une teste plates et pelue, grosse comme un œuf de poule. Et aussitôt un pamphlet parut contenant la claire interprétation de ce que dessus : Ceste femme, c'est la France qui a engendré deux enfans que depuis elle a tousjours nourris ; l'un, qui est l'enfant dédié à Dieu, qui représente le corps des vrais catholiques de l'union-sainte, l'autre, c'est l'enfant dédié au diable, qui représente le corps des hérétiques, schismatiques, politiques et leurs fouteurs. Tous ensemble font le corps de la synagogue de Satan, représenté par le monstre susdict, la difformité duquel se trouve estre en leur chef le Béamois, qui est en sa vie et mœurs difforme et monstrueux. Voilà les imperfections qui sont en ce monstres mort, qui nous représente au vif les imperfections qui sont au corps de la synagogue d'erreur, l'unique espouse de Satan, qui a pour chef, en ce pauvre royaume de France, le Béarnois, comme les hérétiques d'Angleterre ont pour chef ceste chienne de Jézabel, royne dudict Angleterre<sup>1</sup>.

Philippe II était non moins inquiet que les fervents ligueurs des conférences de Surène, principe d'une transaction désirée. Quand Ibarra sut que les états-généraux allaient s'occuper de ces conférences, il se hâta d'indiquer à son maître ce qu'on pouvait craindre ou espérer des députés catholiques délégués à Surène.

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 770, fol. 215.

J'envoie à votre majesté les noms des députés des estats-généraux qui vont aux conférences provoquées par les catholiques attachés au parti du Béarnois. Sur tous des députés, l'ambassadeur a ajouté des notes, des jugements diplomatiques pour en instruire son souverain ; ceux-ci sont bons, ceux-là mauvais. Il lui importait de savoir l'esprit de la fraction catholique qui vivait sous les tentes de Henri de Bourbon. Il connaissait les hommes de la ligue, les zélés défenseurs des intérêts populaires, mais le tiers-parti, comment ne pas dire ses desseins, ses intentions, l'esprit et les croyances de chacun de ses députés ? Des conférences de Surène datent la naissance, le progrès et les développements d'un clergé national, moins soumis à la hiérarchie romaine, à la tête duquel s'était placé l'archevêque de Bourges. L'église gallicane, transformation territoriale du principe universel et catholique, tiers-parti religieux, se montra de nouveau après la haute tentative du catholicisme ardent de la ligue. Tous ceux des prélats qui n'osèrent adopter la réforme, telle qu'elle s'était produite dans le grand siècle de Luther, se rattachèrent à cette idée d'une église avec des garanties locales, à ce moyen terme d'une double souveraineté pontificale et royale sur la hiérarchie des clercs, transaction qui avait pour but de s'entendre avec le pouvoir et de conserver les honneurs, les bénéfices et les propriétés ecclésiastiques ; système mixte, car le pur catholicisme est celui de Rome.

## CHAPITRE VII. — MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. - CONVERSION ET AVÈNEMENT DE HENRI IV.

Plaintes des ministres calvinistes sur la conduite de Henri IV. — Lettres du ministre Spina. — De Duplessis-Mornay. — Requête des calvinistes. — Les pauvres Albigeois. — Préparatifs de la conversion. — Engagements envers les calvinistes. — Motifs de la conversion. — Procès-verbal à Saint-Denis. — Acte d'abjuration. — Profession de foi. — Lettre au pape. — Explication diplomatique sur l'abjuration adressée à Elisabeth ; sa réponse. — Protestation du légat. — Troisième époque des états. — Situation de Paris. — Triomphe de la loi salique par la majorité.

1593.

J'ai dit les actives démarches qui avaient été faites par Henri de Navarre pour s'attacher le parti catholique. Prince habile, il ne s'était pas seulement contenté d'une déclaration qui assurait à tout jamais le libre exercice de la foi romaine ; il avait encore manifesté le désir de s'instruire de ses dogmes, de ses miracles, de ses merveilleuses légendes ; il avait offert de se soumettre au concile général, comme à un arbitre suprême en matière de foi. Henri envoyait une ambassade spéciale à Rome, auprès du pape Grégoire ; puis auprès de Clément, afin de parfaitement convenir d'avance des résultats de son abjuration. Pourrait-il compter sur l'appui des pontifes au moyen de ces concessions ? M. d'Ossat et l'évêque de Paris, Gondi, esprits de tiers-parti, s'étaient chargés de cette mission, car Henri était hérétique, relaps ; et comment dès lors obtenir son absolution ? L'Espagne, qui avait repris son ascendant à Rome, devait traverser toutes les tentatives et empêcher les résultats politiques de ce retour du roi de Navarre aux lois générales de la vieille société, acte immense d'avenir. Il y avait longtemps que le parti calviniste s'inquiétait des démarches du noble chef qu'il avait choisi, et de ses rapports intimes avec les catholiques. Dès que la brave chevalerie huguenote l'avait vu se rapprocher des parlementaires et du tiers-parti, elle avait jugé que le roi de Navarre, sans conviction profonde, sans véritable conscience religieuse, adopterait cette foi romaine contre laquelle toute la réforme avait saisi les armes. Ce prince, tout de chair, adonné au vin, aux femmes, roi de débauche et de plaisir, nouveau Salomon, n'allait-il pas suivre l'impulsion de ses intérêts, le parti qui conviendrait le mieux à son repos et à sa plaisance ? Ingrat pour les siens, parjure envers cette brave et noble chevalerie qui seule avait servi ses premières aimes et salué son drapeau, Henri allait-il passer à cette église, fille de l'antéchrist, qui avait couvert de boue ses images, et flétri sa personne de l'excommunication ? Ainsi raisonnaient les ministres austères ; ils s'en exprimaient même sans aucun ménagement. Le sévère ministre Spina écrivait à Henri IV : *Sire, c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres sujets qui parle maintenant à vous et se plaint à vous de vous-même. Dieu a retiré partie de ses bénédictions de dessus vous, et il n'accompagne plus vos armées de ses faveurs : votre changement est cause de ces changements, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. Sire, ce sont des paroles que vous ne pouvez mespriser sans mespriser votre âme et votre*

estat. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage ; c'est environ ce temps-là que vostre fortune commença à ravaller. Auparavant vous recognoissiez Dieu pour auteur de vos victoires, et luy en rendiez sacrifices et louanges ; mais on a vu depuis qu'enflé de tant de succès et vous voyant devant la ville capitale de vostre royaume, accompagné de tous les princes du sang et de la plus belle noblesse, vous commençastes à vous appuyer sur les bras de la chair, et desdaigner vos anciens serviteurs, desquels vous avez tiré autrefois le sang et la substance ; vous vous mistes plus que jamais à rechercher les femmes, vous laissant emporter aux vanités et voluptés. Dieu qui vous aimoit ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car le honteux lèvement du siège de Paris en fût la punition. Vous promettez aux catholiques romains de conserver leur religion, et vous n'avez point soin de la vostre. Quel désir avez-vous montré pour que la paix fust remise en l'église ? Mon encre est destrempée de mes pleurs, et mon papier est lavé de mes larmes et puis desséché du vent de mes soupirs auxquels, pour faire fin, j'ajouteray ce souhaict du plus profond de mes entrailles : que nostre Dieu veuille amender vos desfaults, accroistre vos vertus et vous remplir de toutes ses bénédictions tant spirituelles que temporelles au bien de cet estat, à la paix de vos subjects et à la ruine de vos ennemis. Ainsi soit-il<sup>1</sup>.

Les ministres calvinistes avaient raison d'exhaler ainsi leurs plaintes : pour qui étaient désormais les grâces et les faveurs ? qui avait les amitiés du roi ? ces catholiques qui naguère poursuivaient les cornettes blanches et fleurdelisées de Henri de Navarre. On savait d'ailleurs que la volonté de Henri était de changer de croyance, de secouer la réforme en adoptant la foi romaine : on avait donc combattu pour un ingrat, un impie, un apostat ; tels étaient les murmures du camp. Partout arrivaient des plaintes et des requêtes. Où le roi voulait-il conduire ceux qui l'avaient élevé sur le pavois ? Non seulement les ministres du saint évangile faisaient entendre leurs douleurs austères, mais encore les amis, les confidants du Béarnais. Tous rappelaient à sa mémoire les assemblées belliqueuses qui se réunissaient pour la défense commune, aux époques de persécution, et par là les calvinistes semblaient menacer le roi de se choisir un autre protecteur. Sire, écrivait Mornay à Henri, roi de Navarre ; je vous supplie croire que rien ne se traicte en nostre assemblée contre vostre service. Le mal croist tous les jours : on ne nous tient en France que comme la lie du peuple ; nous y vivons sans crédit, intéressés en l'exercice de nostre religion, en la justice et en ce qui est de nostre sûreté. Aussi s'est-on résolu de subir plustost mille guerres et mille morts que de relascher un seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des Églises. Je crois que vous ne condamnerez point un si saint désir, pour lequel effectuer vous avez souffert tant de peines autrefois et couru tant de hasards avec nous. Les calvinistes prenaient ainsi leurs précautions, se réunissant en assemblées pour se préparer à saisir les armes. Leur langage était jusqu'ici digne, modéré ; ils n'abdiquaient pas le protectorat du roi, leur vieil ami ; ils ne repoussaient pas cette bonne épée du Béarnais qui les avait guidés aux champs de la victoire ; mais, ils craignaient l'avenir ! Henri de Navarre allait cesser de leur appartenir. Sous quelle loi le calvinisme se placerait, il désormais ? Le roi comprenait tout le danger de ce mouvement du parti réformateur dans son armée ; là étaient ses serviteurs zélés, les bommes sur lesquels il pouvait compter. Le calvinisme était le principe de son pouvoir, le fondement des alliances, la force de ses batailles, le point

---

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, mss. de Colbert, n° 11.

autour duquel se ralliait un grand parti. Il venait d'en éprouver toute la puissance ; car par cela seul qu'il était huguenot, tous les pauvres Vaudois des vallées de Lucerne, Pérouse, Saint-Martin se reconnaissaient ses sujets ; et leur première épître reposait toute entière sur la ferveur de la foi réformée, dont Henri IV s'était posé le chef. Dès lors il fallut s'expliquer et se justifier. Sa majesté, advertie que quelques ministres parloient en leurs presches de sa conversion, fit appeler les seigneurs de ladite religion et les ministres qui estaient en la cour, et furent assemblés par trois fois devant luy. M. le mareschal de Bouillon se trouva aux deux premières, et le roy leur ayant aimoncé la résolution qu'il avoit prise de se convertir, le ministre La Faye luy dict assez timidement : Sire, nous sommes grandement desplaisans de vous voir arracher avec violence du sein de nos églises ; ne permettez point, s'il vous plaist, qu'un tel scandale nous advienne. Le roy luy respondit : Si je suivois vostre advis, il n'y auroit plus ni roy ni royaume dans peu de temps en France ; je désire de donner la paix à tous mes subjects et le repos à mon âme ; advisez entre vous ce qui est de besoin pour vostre sûreté, et vous assurez cependant que je seray tonsjours prest à vous donner toutes sortes de contentement<sup>1</sup>.

Ces paroles étaient bien dures pour de vieux et fidèles compagnons d'armes : que signifiaient ces menaces : Donner la paix à tous ses sujets ? Le roi ingrat ne se souvenait plus des services. N'allait-on concéder qu'un simple édit de tolérance, comme au temps des persécutions sous Charles IX et Henri III ? avait-on pris les armes pour un si misérable résultat ? Avait-on fait un roi pour le voir s'engloutir dans le papisme ? Et cette protection qu'on promettait, en quoi consisterait-elle ? Dans leurs nouvelles requêtes, les calvinistes conservaient les formes du plus profond respect : Sire, avez-vous effacé sitost de vostre mémoire ceux que le sentiment d'une mesme religion, la société de mesmes périls et persécutions, la joye commune de mesme deslivrance, et la longue expérience de tant de services fidèles y ont gravés avec un style de diamant : le souvenir de ces choses vous poursuit et vous accompagne partout ; il interrompt vos plus importantes affaires, vos plaisirs plus ardens, vostre dormir plus profond, pour vous représenter comme en un tableau vous-mesme à vous-mesme ; hé ! que nostre misère et nostre mort fust la borne de leurs mauvais desseins, nous nous exposerions encore au feu de leurs persécutions tyranniques et à la rage des Saint-Barthélemi sanglantes. Mais quoy ! ils nous frappent pour blesser Jésus-Christ ; ils tentent de dissiper ses églises, de bannir son royaume de vostre royaume, de fermer la bouche à tous ceux qui l'invoquent en esprit et en vérité ! les laisserons-nous foire ? demeurerons-nous les bras croisés ? Nous leur ferons pratiquer la loi commune ; nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. S'ils bannissent Jésus-Christ de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en force ; s'ils nous proscrivent, nous les proscrirons ; nous leur rendrons en tout la pareille ; nous leur ferons ce qu'ils nous ferons ; tels moyens sont justes à ceux auxquels ils sont nécessaires, et légitimes à ceux qui n'ont pas d'autres ressources et d'autres desfenses humaines. En cela, ils ne se pourront plaindre que d'eux, car ils commencent le désordre. Nous opposerons au prétexte de vostre auctorité qu'ils allégueront contre nous, vostre bonne volonté envers nous. S'ils se vantent de vous avoir, pour s'estre emparés de vostre corps, nous nous vanterons d'avoir vostre esprit qui, estant libre, se linge tousjours de nostre côté et est tousjours avec nous. Les romanisques feront la guerre à

---

<sup>1</sup> Mss. de Colbert, vol. 14, fol. 89 vers.

l'Évangile, c'est-à-dire la coïgnée s'eslevra contre celui qui la lient ; les hommes s'armeront contre le Dieu des armées, contre le Tout-Puissant ; le tout contre le rien, les soldats de l'Antéchrist contre ceux de Jésus-Christ. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous. Si vous ne les retenez, si vous ne nous faites justice d'eux, nous aurons recours à Dieu qui nous la fera immédiatement<sup>1</sup>.

Les termes un peu déclamatoires de la requête des calvinistes cachaient à peine la ferme résolution de prendre les armes, de se chercher un chef au cas où Henri de Navarre, ce vieux fils des batailles calvinistes, ne protégerait plus les intérêts de la réforme. Ces menaces de révolte effrayaient le Béarnais, invariablement décidé alors à la conversion au catholicisme. Que voulait-on ? la tolérance ; on l'aurait la plus large, la plus absolue. Craignait-on les catholiques ? mais sous la tente du roi on avait vécu avec eux, on avait fraternisé sous la cornette blanche. Ce fut afin de rassurer les esprits que les princes et officiers catholiques, unis au roi de Navarre, signèrent la charte suivante : Nous, princes et officiers de la couronne et autres seigneurs du conseil du roy, voulant oster à ceux de la religion dicte resformée toute occasion de doubter ; promettons tous par la permission de sadicte majesté, qu'en attendant ladicte résolution, il ne sera rien fait et passé en la-dicte assemblée par les desputés de nostre part, au presjudice de la bonne union et amitié qui est entre lesdicts catholiques qui recognoissent sa majesté et ceux de ladicte religion. C'était là une simple déclaration de confraternité d'armes, une promesse de tolérance religieuse. Était-ce assez pour rassurer les ardents huguenots, quand ils voyaient surtout le roi si disposé à adopter la religion catholique ? Que deviendraient-ils avec un prince sur lequel ils ne pouvaient compter et qui s'agenouillait devant le pape ?

En face de ces plaintes, Henri IV, toujours entouré par le parti parlementaire et la bourgeoisie, pénétré de la nécessité de l'abjuration afin d'opérer la soumission de la ligue, écrivait à toutes les cours du royaume : Monsieur le président, ne voulant laisser aucun scrupule à mes bons subjects catholiques sur ce que j'ay de longtemps et plusieurs fois protesté en ce qui touche la religion ; par bons renseignements, j'ay résolu de m'instruire à la vraye piété et religion ; de quoy je vous ay bien voulu advertir. Et le même jour il écrivait également de Mantes à M. l'évêque de Chartres : J'ay advisé d'appeler un nombre de preslats et docteurs catholiques ; vous estes l'un de ceux .desquels j'ay ceste bonne opinion. A ceste cause, je vous prie de vous rendre en ceste ville près de moy dans le 15e jour de juillet où je mande aussi à aucuns autres de vostre profession se trouver en mesme temps, pour tous ensemble rendre à l'effect les offices despendant de vostre devoir et vocation. Vous assurant que vous me trouverez disposé el docile à tout ce que doibt un roy très-chrestien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le service de Dieu et la manutention de sa vraye église. Cette instruction religieuse, sollicitée par Henri IV, eut lieu tout à la fois à Chartres et à Mantes, tandis qu'une suspension d'armes mettait un terme aux opérations belliqueuses.

La cérémonie de l'abjuration s'annonça en toutes ses pompes à Saint-Denis : Le dimanche, entre huit et neuf heures du matin, lorsque le roy sortit pour aller en la vieille abbaye, les princes et officiers de la couronne formoient un nombre de mille et plus ; puis venoient les Suisses de la garde avec le tambour battant, à la

---

<sup>1</sup> Requête au roi par ceux de la religion, 1593. — Mss. de Colbert, vol. XXXI, rég. en parchem.

teste desquels, suivant l'institution ancienne, marchoit le prevost de l'hostel, assisté d'un lieutenant de robe courte et de plus de cinquante archers revestus de leurs hocquetons. Les rues par lesquelles sa majesté devoit passer furent toutes tendues et tapissées et le chemin tout couvert d'herbes et de fleurs. Sa majesté estoit vestue d'un habit de satin blanc, chausses et pourpoint avec le long bas de soie blanche et souliers blancs, revestue d'un manteau noir et chapeau de mesme couleur. Arrivé qu'il fut au grand portail de ladicte église, estoit assis en une chaise le sieur archevesque de Bourgs, revestu de son habit d'archevesque, el demanda au roy : *Qui estes ?* lequel respondit : *Je suis le roy.* — *Que demandez-vous ?* — *Je demande à estre reçu en l'église catholique et romaine.* Le sieur de Bourges ajouta : *Le voulez-vous ?* — *Oui, je le veux et le désire.* Lors ledict sieur de Bourges luy présenta un livre, et à l'instant sa majesté se mit à genoux, et, teste nue avec beaucoup de tesmoignage d'un cœur contrit, fit sa profession. La desvotion fut remarquée très-grande en sa majesté, laquelle pendant la consécration et élévation de l'eucharistie eut perpétuellement les mains jointes, les yeux adorant l'eucharistie, ayant frappé sa poitrine trois fois tant à l'élévation de l'eucharistie que du cahce. La messe finie, fit faire sa majesté largesses au peuple de quatre cents escus en grands blancs, et après avoir esté reconduite par les mesoies gardes qui l'avoient menée, fit faire l'aumosne de trois mille pains et trois mille sols par la ville.

Henri de Navarre désirait imprimer une grande solennité à cette réconciliation avec l'église catholique. S'il ne se trouvait pas autour de lui de hauts prélats, des gentilshommes catholiques, des bourgeois dévoués, la ligue ne nierait-elle pas sa conversion ? Il fallait parler aux esprits et créer à la royauté nouvelle un parti dans le clergé ; opposer la foi orthodoxe à la foi orthodoxe, diviser ainsi complètement l'opposition religieuse et politique de la sainte-union. Voilà ce qui explique es grandes discussions de doctrines, les longues conférences de Mantes et de Saint-Denis sur la conversion. Il était à craindre que, si toutes les formalités légales n'étaient remplies, les membres ardents de la sainte-union n'attaquassent la régularité de la belle et grande cérémonie. Il faut se reporter à l'époque de la toute-puissance catholique : quand la société était pleine de croyances, un acte de foi était comme le symbole politique de la royauté, comme la constitution qui la rattachait aux formes sociales. Pour donner un incontestable caractère à l'abjuration royale, Henri écrivit de sa main à plusieurs des curés de Paris les plus modérés, afin qu'ils répandissent cette bonne nouvelle dans leurs paroisses et vinsent l'instruire des véritables dogmes.

Le clergé de Saint-Denis, l'archevêque de Bourges, cette portion de la hiérarchie ecclésiastique qui s'était attachée à la fortune de Henri IV, consigna dans une longue charte toutes les moindres démarches du roi pour son abjuration. On constata comment la conversion s'était faite, les miracles que la foi avait opérés dans le cœur du Béarnais, toutes choses qu'on voulait justifier à la cour de Rome. Le soir, estant sa majesté arrivée, les preslats se présentèrent en sa chambre, auxquels elle fit entendre vouloir, premièrement que parler à toute la compagnie, commencer à conférer avec trois ou quatre d'entre eux ; et commanda que l'archevesque de Bourges, les évesques de Nantes et du Mans, et Du Perron nommé à Évreux, se trouvassent le lendemain sur les dix heures à son lever. Le lendemain vingt-troisième, sur les trois heures après midi, tous les preslats s'assemblèrent, et monseigneur l'archevesque de Bourges fit rapport de ce qui s'estoit passé le matin au cabinet du roy entre sa majesté, luy et les autres évesques ; et estant entrée sur les sept ou huict heures, après avoir fait sortir toutes autres personnes, leur avoit dict que dès son avènement à la



couronne, à la prière de ses bons et loyaux subjects de tous ordres, il avoit résolu et promis recevoir instruction pour se réunir à l'église catholique, apostolique et romaine, et ne l'ayant pu faire sitost, pour les continuelles guerres et traverses que luy ont données ses ennemis ; touché de compassion de la misère et calamité de son peuple, cognoissant aussi que plusieurs excellens personnages en doctrine et piété contredisoient aux opinions qui le tenoient séparé de l'église, éclairé et inspiré de l'esprit de Dieu, il avoit désiré avec sûreté de sa conscience pouvoir contenter sesdicts subjects. Et pour ce, leur ordonna de dresser la profession de foy telle qu'ils estimeroient qu'il la faudroit faire, et luy apporter dès le soir pour la voir. Sur ce rapport, fut advisé entre lesdicts sieurs, deslibérer et résoudre entre eux touchant l'absolution de sa majesté ; si sans attendre mandement du saint-siège, elle se pouvoit donner, de quelle façon on y procéderoit, ou bien si Ton renverroit le tout à sa sainteté. Et comme lesdicts sieurs deslibéroient, sa majesté envoya demander si ladite profession de foy estoit faicte et dressée, laquelle ayant esté lue en pleine compagnie, fut approuvée et portée par lesdicts archevesques de Bourges et trois autres nommés à sa majesté ; lesquels de retour rapportèrent que sa majesté l'avoit lue tout du long. Et adjoutant qu'il avoit esté instruit et satisfait des principaux doubtes auxquels il estoit ; partant vouloit vivre et mourir en l'union de l'église catholique, apostolique et romaine, assubjectir sa foy et créance en la doctrine qui est enseignée en icelle. Ce qu'entendu par lesdicts prélats et ecclésiastiques, ils en auroient rendu grâces à Dieu, loué et gratifié sa majesté de ceste bonne volonté. Soudain les prières et oraisons accoustumées estant faictes, auroit esté absous de ladite excommunication par ledict sieur archevesque de Bourges, remis et réintégré à la participation des sacremens d'icelle église, et de là conduit au grand autel, monseigneur le cardinal de Bourbon l'accompagnant et les prélats et autres allant devant. Et s'estant sa majesté mise à genoux devant ledict grand autel, après avoir dict sa prière, auroit de nouveau réitéré sa profession de foy, et s'estant levée auroit baisé l'autel, et à l'instant auroient esté rendues grâces à Dieu et le cantique Te Deum chanté, pendant lequel ledict seigneur roy s'est retiré en un oratoire préparé derrière le grand autel, où il auroit esté reçu au saint sacrement de pénitence.

Dans ce formulaire d'abjuration on avait cherché à éluder la plupart des difficultés sérieuses. Il y avait excommunication par le pape, et un simple archevêque prononçait l'absolution ! Henri de Navarre était hérétique, relaps, et il suffisait d'une contrition sans pénitence pontificale pour l'absoudre. C'était le renversement de toute la hiérarchie ecclésiastique. On prenait pour prétexte le danger de mort, par suite des chances de bataille ; mais ce danger n'existait-il pas depuis longtemps pour le Béarnais, sans qu'il manifestât le désir de se convertir ? Le véritable motif, c'était donc une transaction politique, mobile purement terrestre pour gagner une couronne ; et cela pouvait-il justifier la précipitation apportée à cet acte immense ? car alors le principe religieux étant le principe social, adopter une formule de croyance, c'était là se soumettre à une charte, à une constitution politique. Au reste, le texte de cette abjuration était une renonciation absolue à la foi calviniste, à ce drapeau qui avait armé une brave et noble gentilhommerie : Henri de Navarre reconnaissait et confessait tous et un chacun des articles contenus au symbole de la Foi, duquel use la sainte église romaine. Dans les idées du temps, c'était abdiquer les lois d'un parti pour passer à un autre.

A peine cette conversion était accomplie, que Henri IV se hâta d'en tirer les fruits : pourquoi avait-il reconnu et salué la foi romaine ? dans quel but abaissait-il sa

tête devant la vieille société ? Pour consolider son ascendant, pour grouper autour de lui les villes de la ligue, pour jeter la confusion et le désordre parmi les puissances qui résistaient à sa couronne : il écrivit donc à toutes les cités, afin de leur annoncer cette grande nouvelle : quel obstacle pouvait-on s'opposer encore à son autorité royale ? Henri était roi de naissance et catholique. Nos amés et féaux, disait-il, suivant la promesse que nous fismes à nostre advènement à ceste couronne : et la convocation par nous faicte des prélats et docteurs de nostre royaume, pour entendre à nostre instruction par nous tant désirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis ; enfin nous avons, Dieu mercy, conféré avec lesdicts prélats des points sur lesquels nous désirions estre esclaircis, et nous sommes en la religion catholique.

Et le roi écrivait au pape son acte de soumission et d'obédience : de Rome devait venir sa force, car toute la puissance de la ligue résultait de son union avec le pontife : Très Saint-père, je me suis volontiers soumis le dimanche 25e juillet ; j'ai ouy la messe et joint mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé en ladicte église, avec ferme intention de persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect dus à vostre sainteté et au saint-siège, ainsi qu'ont fait les roys très-chrestiens mes prédécesseurs. Il avait bien raison, le roi, d'envoyer une ambassade à Rome. Henri IV voulait obtenir la pacification du royaume par sa conversion, et il venait d'apprendre la publication qu'avait faite le cardinal légat contre la validité des actes de Saint-Denis. Le cardinal de Plaisance, avait aperçu la portée politique de l'abjuration royale ; s'il n'en atténuait le résultat moral, c'en était fait de la ligue. Henri de Navarre une fois catholique, que pouvait-on désormais lui opposer ? Alors, avec cette autorité populaire que possédait l'image vivante de la grande ligure papale, le légat éleva la voix dans un monitoire solennel, et le placard suivant fut affiché dans toutes les villes de l'union : Philippe, par la grâce de Dieu, prestre, cardinal de Plaisance, du titre de Saint-Onuphre, légat latéral de nostre saint-père le pape Clément VIII, et du saint-siège apostolique au royaume de France ; à tous les catholiques du mesme royaume, salut en Nostre-Seigneur. Nous avons entendu que Henry de Bourbon, soy-disant roi de France et de Navarre, a fait assembler quelques prélats et autres ecclésiastiques de son party en la ville de Saint-Denis, où il a encore invité quelques-uns du party catholique ; et ce, principalement sous le semblant et prétexte vouloir estre par eux absous de l'excommunication dont il a esté nommément lié par le saint-siège apostolique. Et d'autant que ceux-là notamment qui ont le jugement plus imbécille pourroient, par ce moyen, estre induicts à quelque erreur, nous avons pensé estre du devoir de nostre charge d'admonester tous et chascun les catholiques, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance, que, puisque le pape, d'heureuse mémoire. Sixte V, a nommément desclaré ledict Henry de Bourbon hérétique, relaps et impénitent, chef, fauteur et défenseur manifeste des hérétiques, et comme tel avoit damnablement encouru les sentences, censures et peines ordonnées par les sacrés canons et constitutions apostoliques ; il appartient à nostre saint-père, privativement à tous autres, de cognoistre et juger de ceste affaire. Exhortons le plus qu'il nous est possible tous vrais catholiques qui jusqu'à présent sont demeurés fermes en la desfense et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de ne se laisser decevoir en chose principalement de si grande importance, et qui regarde non seulement l'intérêt de ce royaume de France, mais aussi de toute la chrestienté.

Indépendamment de cette publication émanée de l'autorité puissante du légat, toutes les chaires de Paris retentirent de violentes déclamations contre

l'abjuration de Henri de Navarre. Il y eut neuf sermons prononcés à Saint-Merry par maître Jean Boucher, le prédicateur si éloquent, si inventif, si fortement populaire, sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn. Maître Jean Boucher avait pris pour texte l'Évangile du jour : *Attendite à falsis prophetis*, Séparez-vous des faux prophètes. Et chers frères, cette conversion n'est-elle pas en tout nulle ? L'excommunication n'a-t-elle pas atteint ce chien pourri de Béarnais ? Et quel pouvoir avoit M. l'archevêque de Bourges pour absoudre un relaps ? Voilà le faux prophète dont il faut s'éloigner. A quoi peut-on comparer la race des hypocrites ? cherchez-le : elle ne se trouvera que dans ce qui est immonde et abominable ! Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! vous n'êtes que bastons de ronce qui croissez dans la boue, qui n'avez aucune racine ! Oh ! les meschants, les pervers hypocrites, animaux tachetés et mouchetés de diverses bigarrures ; autruches grossières et pesantes ; cygnes blancs par dehors, mais dont la chair est noire et dure ; vous êtes des paons au beau plumage, mais avez pieds de larrons, teste de serpents et voix de diable. Vous êtes les aspics qui se coulent et tuent sans faire douleur ; vous êtes singes qui contrefaictes l'homme pour tout perdre et gaster, comme ce singe d'Antioche qui, dansant sur le théâtre habillé en belle demoiselle, perdit toute sa contenance pour ramasser les noix qu'on lui jetoit ! Et combien ne sont pas damnés, archidamnés, les antéchrists hypocrites qui se sont tapis dessous l'abri d'une feinte dévotion ou abjuration, et ainsi ont servi d'instrument au diable ! Voyez Hérode, qui vouloit surprendre et faire mourir Jésus-Christ sous le prétexte de le venir adorer ; et Julien l'Apostat, qui contrefit le chrestien, voire se fit moine et raser la teste, jusqu'à ce que parvenu à l'empire, une fois bien assuré et en force, il osta les droits, honneurs et immunités aux gens d'église et confisqua leurs revenus : il y a plus de mille peintures de pareils hypocrites et favoris du diable : Hennerick, roy des Vandales, fit démonstration de catholique pour pacifier son royaume ; une fois paisible, usa de toute cruauté, jusqu'à fermer les églises et bannir les esvesques. Combien ne sont pas coupables ceux qui favorisent de pareilles transformations, qui heurtent leur leste contre la dureté du rocher, à ceux qui sont les auteurs d'un schisme. L'église de Rome est seule souveraine ; c'est là qu'est établi le siège de Dieu sur les nations et les royaumes, comme il est dict dans Jérémie ; seule, elle a l'auctorité pour juger de la conversion vraie ou fausse, et ne fait rien à ce propos, qu'on soit esvesque, archevesque, primat ou patriarche ! Ces vives, spirituelles et saintes paroles de maître Jean Boucher retentissaient parmi le peuple. Jamais puissance plus grande que cette prédication de paroisse où se pressait la multitude ardente, confondue aux pieds des autels, agenouillée devant la croix bénite ou le saint de la confrérie, orateur aux entrailles populaires qui soulevait les masses.

Néanmoins l'effet de la conversion était produit. Il n'y avait plus d'obstacle sérieux dans le sein du parti catholique contre Henri IV. L'abjuration faisait arriver le roi dans le système social ; et dès lors toutes les opinions ardentes qui s'agitaient en dehors n'étaient plus qu'une difficulté à vaincre par le temps et l'habileté. Si sous ce rapport la position de Henri de Navarre était singulièrement améliorée, elle l'engageait dans un autre mouvement politique qui brisait ses vieilles alliances, et compromettait ses anciens intérêts, à l'extérieur surtout ; car ses traités étaient tous particulièrement fondés sur une communauté de principes religieux. Qu'allaient devenir ses alliances avec les Suisses, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et l'Angleterre qui l'avait si puissamment secondé ? Quelques jours après son abjuration, Henri IV envoya auprès

d'Elisabeth, sa vieille alliée, le sieur de Morlans, chargé de représenter : l'estat misérable du royaume lorsque sa majesté étoit parvenue à la couronne ; les forces que l'Espagnol avoit en France et les intrigues qu'il conduisoit pour l'eslection d'un roi à sa desvotion et de sa propre famille. Il avoit fallu chercher des remèdes à un danger si imminent. Brief, sa majesté s'étoit vue obligée de faire sa conversion. Elle supplioit ladicte dame royne d'Angleterre de prendre en bonne part ce qui a esté tenu jusqu'à présent ; et croire que sa majesté ne fera jamais rien où elle n'ait tout le regard qui se peut à la sûreté, repos et contentement de ceux de la religion. Suppliant semblablement ladicte royne de conserver sa majesté en ses bonnes grâces, la favoriser tousjours de son amitié, et d'autant que les ennemis de sa majesté dressent plus grands efforts contre elle, luy vouloir estre d'autant plus favorable et continuer son bon service<sup>1</sup>.

Quand Elisabeth eut connaissance des projets de Henri IV, noble protectrice des huguenots, elle ne se tint plus de dépit et de colère. Ah ! quelles douleurs ! et quels regrets et quels gémissemens j'ay sentis en mon âme par le son de telles nouvelles que Morlans m'a contées ! Mon Dieu ! est-il possible qu'aucun mondain respect dust effacer la terreur que la crainte divine menace ! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne séquelle d'actes si iniques ? — Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permist aller seul au plus grand besoin ? Or, cela est dangereux de mal faire pour en espérer du bien. Vostre très-assurée sœur, sire, à la vieille mode, avec la nouvelle je n'ay que faire. Elizabeth<sup>2</sup>. La reine exagérait l'expression religieuse de sa douleur, parce qu'elle sentait la portée de l'abjuration de Henri de Navarre, acte politique qui dénaturait les principes de l'alliance, et bouleversait l'équilibre des relations d'état à état en Europe. Plus tard, Elisabeth se calma par l'assurance qu'elle reçut du Béarnais, qu'au fond de sa conscience la réforme avait encore tout son pouvoir. Indifférent d'ailleurs sur les croyances, Henri de Navarre se moquait et se gaussait de sa propre abjuration. J'arrivai hier soir de bonheur, écrivait-il à sa belle maîtresse, et fus importuné de Dieu garde jusqu'à mon coucher. Nous croyons la trêve, et qu'elle se doit conclure aujourd'hui ; pour moi, je suis à l'endroit des ligueurs, de l'ordre de Saint-Thomas. Je commence ce matin à parler aux esvesques, outre ceux que je vous mandois hier. Pour escorté je vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain, retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera demain *que je ferai le saut périlleux*. A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les espales qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faictes. Mantes. Bon jour, mon cœur ; venez demain de bonne heure, car il me semble qu'il y a desjà un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maistresse<sup>3</sup>. Ce fut donc moins l'inspiration de Dieu, la parole des évoques et des prêtres qui amenèrent l'abjuration de Henri, le railleur de croyances, que de sérieuses réflexions sur sa position politique. Quand l'assemblée catholique de Surène eut dénombré ses forces, il fallut vite aller à elle. Le Béarnais craignait une défection des seigneurs qui s'étaient unis à lui depuis la mort de Henri III ; il s'était maintenu par eux ; il les avait ménagés ; il devait leur donner aujourd'hui le pouvoir, car ils étaient la force ; les huguenots ne devenaient plus que des auxiliaires. Dès lors Henri de

---

<sup>1</sup> Fait à Saint-Denis, juillet 1593. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XIX, p. 126 v°.

<sup>2</sup> Bibl. du roi, mss. de Colbert, in-fol. — M. R. D. vol. coté 16, fol. 329.

<sup>3</sup> 23e juillet 1593. — Henri IV à la marquise de Mousseaux ; *Mémoires de M. de l'Estoile*, mss, cot. P, n° 30. — Supplément franç., 1425/5.

Navarre se résolut à sa conversion ; il ne s'agissait que de choisir un moment opportun pour ne pas trop profondément blesser les huguenots ; et surtout il fallait les préparer à ce brusque changement dans la croyance de leur chef. Henri accomplit tout avec une grande habileté politique ; sans briser ses alliances à l'extérieur, il fit une immense concession à la vieille société catholique. Il se posa roi de France avec des conditions de durée et de force.

Au milieu de ces tendances diverses des états-généraux, de ces délais interminables dont chaque intrigue était accompagnée, l'opinion catholique et ligueuse de Paris s'appauvriissait. De braves chefs avaient été pendus à Montfaucon ; d'autres s'exilaient volontairement. La majorité des seize quarteniers était encore dévouée aux halles et aux confréries, aux immunités municipales ; mais son action se trouvait complètement neutralisée par la grande influence bourgeoise et parlementaire. Les trêves qui venaient d'être conclues ou prolongées avaient atténué quelques-unes des préventions que les partis conservaient les uns envers les autres. Bien des gentilshommes du camp de Henri de Navarre venaient jusqu'aux portes de Paris, y entraient librement au moyen de passeports ; et à leur tour les bourgeois allaient à Saint-Denis visiter les tentes de Henri, qui multipliait les témoignages d'amitié et de familiarité royales envers ces habitants de Paris, grande cité qu'il convoitait déjà comme sa bonne ville. Les visites devinrent si fréquentes, qu'on fut à la fin obligé de les défendre, à moins d'autorisation spéciale. Le duc de Mayenne ne voulait pas se livrer pieds et poings liés au Béarnais. La capitale de la ligue n'en était pas réduite à se rendre sans conditions ; ne savait-on pas la finesse de Henri de Navarre, les alertes de guerre, toutes les ruses qu'il avait employées pour surprendre Paris durant le siège ? Aussi les chefs ne négligeaient-ils aucun moyen de garde et de sûreté. On publia au son de la trompe, sur toutes les places et carrefours, un ordre sévère de police militaire : **Voici les lieux où seront trouvés les princes et seigneurs aux alarmes et occasions qui se présenteront : Monseigneur le duc de Guise se tiendra et promènera dans la ville ayant M. Langlois, eschevin, avec luy, et donnera l'ordre par toute la ville par-delà l'eau. Monseigneur le duc d'Aumale prendra la charge du rempart depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à celle gainct-Denis ; M. le maréchal de Rosne, le rempart depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Neuve ; M. le mareschal de Saint-Paul se rendra au bastion de l'Arsenal, à la teste de la rivière jusqu'en Grève, avec M. Devaux, eschevin. M. de La Bourdaisière se tiendra dans l'Arsenal. — Deçà l'eau : M. de Mayenne se promènera par toute la ville, comme il verra nécessaire, ayant le sieur Pichonnat, eschevin, avec luy ; M. le mareschal de La Chastre pourvoiera au Palais en cité et aux deux Chastelets ; M. de Ghazeul se rendra en la Tournelle et prendra charge de la muraille jusqu'à la porte Saint-Marceau ; M. de Toire se reodm depuis la porte Saint-Marceau jusques à celle de Saint-Michel ; le prévost des marchands se trouvera en rhostel-de-ville ; le gouverneur où il advisera estre nécessaire ; M. le procureur de ville assistera M. le gouvemeur, s'il est besoin. Juillet 1993<sup>1</sup>.** Après ces précautions toutes militaires pour que la ville ne fût point surprise par Henri IV, on publia également un nouvel ordre pour la police de la cité. Desfenses sont faictes à toute personne, de quelque parti et qualité qu'elle soit, de tenir aucun propos scandaleux au désavantage de l'union des catholiques, ny user de paroles insolentes qui puissent esmouvoir à sédition, sur peine d'amende arbitraire et punition corporelle. Les hosteliers seront tenus porter chascun jour à l'eschevin

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville, XIII, fol. 422.

du quartier, les noms, surnoms et qualités de leurs hostes, et pareillement les bourgeois qui retireront en leurs maisons leurs amis ou autres, feront le semblable, sur peine de forte amende. Avant d'entrer, on visitera les chariots, ebarreites aux barrières, afin d'obvier aux surprises.

Toutes ces précautions étaient prises, tandis que les états-généraux continuaient avec une lenteur réfléchie leurs délibérations politiques. Dès l'origine de ces états, on a vu que la question qui avait préoccupé tous les esprits était celle de la succession à la couronne. C'était là le triomphe et le profit matériel de toutes les intrigues. La souveraineté de la France, ce vieux et noble trône, valait bien la peine que d'activés ambitions s'agitassent pour l'obtenir. Je répète que deux partis existaient bien distincts sur cette question de la succession à la couronne : 1° le parti français, mais ligueur, qui repoussait tout accommodement avec Henri de Navarre ; celui-là se portait tout à la fois sur le duc de Mayenne et l'héritier de Guise ; avec eux on ne sortait d'aucune loi fondamentale ; ils étaient Français, mâles et catholiques ; 2° le parti de la sainte union, tellement pénétré de l'alliance intime avec l'Espagne, qu'il eût tout sacrifié au prince dont les doublons étaient jetés, d'ailleurs, à pleines mains pour arriver à sa grande pensée, qui éprouva plusieurs transformations. Dans l'origine, le roi d'Espagne, se tenant au principe pur de l'élection, aurait voulu porter toutes les voix des états sur le prince Ernest d'Autriche, auquel il aurait donné l'infante ; et par là sa politique restreignait le centre de l'unité européenne dans sa famille. Cette combinaison n'ayant pu réussir, Philippe II avait un moment songé à l'électif du duc de Savoie, qui, époux d'une infante, prépara, rait à l'Espagne la même sécurité ; enfin, échouant encore dans ce double projet, il se contentait de l'élection de l'infante, sous la condition d'épouser un prince français, et par condition secrète, le duc de Guise.

Le duc de Mayenne montrait de l'hésitation. *Croyez-vous*, dit-il un jour aux envoyés d'Espagne, *que les François presteront volontiers l'oreille à l'abolition de la loy salique ? Il vous faudroit une armée nombreuse, des monceaux d'or ; sans cela le seul soupçon de vos desseins rangera la plupart des desputés du côté du roy de Navarre. — Nous sçavons*, reprit don Bernardino de Mendoça, *que les estats non seulement accepteront l'infante ; mais encore que c'est eux qui la demanderont au roy son père ; vous seul, M. de Mayenne, vous y opposez. — Je ne vous redoute pas*, répliqua le duc de Mayenne ; *sans mon concours, jamais personne ne réussirait. — Vous vous trompez*, s'écria le duc de Feria, *nous n'avons qu'à vous oster le commandement de l'armée, le donner au duc de Guise, et vous jetez un personnage sans pouvoir aucun. — Mais avec un seul mot, répliqua vivement le duc de Mayenne, je vais vous faire expulser du royaume ; je puis faire soulever la France contre vous. Je ne suis point icy soumis à vos caprices ; je n'ai aucune loy à recevoir de vous ; votre manière d'agir est pour moy un moyen de m'esloigner de vous. Les choses en vinrent à ce point que le duc de Mayenne jeta son gant de défi aux ambassadeurs espagnols. Ces différends étaient connus des bourgeois de Paris, qui commençaient à se fatiguer des violences de la guerre ; les états ne résolvaient rien de positif, laissaient tout en suspens : où allait-on avec ces interminables disputes ? La chevalerie royaliste dévastait la province ; l'Espagne ne fournissait pas les forces suffisantes pour délivrer le territoire. Le tiers-parti grandissait de toutes ces hésitations, de ce besoin de pais publique qui animait toutes les classes. Le cri de trêve et de paix se faisait entendre parmi la bourgeoisie ; Mayenne la protégeait hautement. Le duc de Feria écrivait à Philippe II : *Mayenne nous a représenté, à D. Diego et à moi, qu'il convenoit de prolonger la**

trêve de trois mois, en ajoutant une foule de prétextes à ses raisons. Il estoit forcé, disoit-il, d'envoyer à Rome et en Espagne pour savoir positivement la volonté de sa majesté et de sa sainteté quant à l'élection d'un roy et au mariage royal proposé ; enfin, quant à sa gratification particulière, il m'a dict qu'il ne pouvoit se contenter de moins que ce qui est mentionné sur sa note<sup>1</sup>. Dans un temps si court, a-t-il ajouté, que feront les forces que vous annoncez, en supposant qu'elles arrivent ? — Un temps si court !... ai-je interrompu ; mais ignorez-vous le temps depuis lequel vous leurrez sa majesté catholique de l'assurance d'eslire un roy ? Oubliez-vous les despenses effrayantes que luy coustent et cette guerre et vos gratifications qui vous arrivent régulièrement de Flandre ?

Ce fut dans ces circonstances que les parlementaires crurent indispensable de prendre position et de relever la grande cour, dominée jusqu'alors par l'esprit de la ligue. Cette cour avait jalousie des états-généraux ; pourquoi ne se prononcerait-on pas à rencontre de leurs incertitudes ? n'était-ce pas au parlement à proclamer les principes ? On n'y avait pas songé plus tôt, parce que la force municipale dominait toutes les résistances ; mais cette force étant alors affaiblie, rien n'empêchait la magistrature de suivre désormais sa ligne avec assurance. L'acte qui proclama la loi salique ne fut point une de ces mesures réfléchies que les corps politiques préparent d'avance ; elle arriva spontanément, comme elles se manifestent presque toujours dans les crises, lorsque l'opinion pousse les esprits à un parti décisif. Alors il suffit à un homme de prendre la parole pour entraîner une majorité qui ne se fait pas, mais que les événements ont fait toute seule. C'est ainsi qu'un corps politique le plus faible, le plus incertain, peut être conduit aux mesures les plus violentes et les plus prononcées. Le 23<sup>e</sup> jour de juin 1593, M. de Marillac, lors conseiller en la cour de parlement, représenta que l'on proposoit d'eslire un roy, et que le parlement s'y devoit opposer. Ce discours estonna la plus grande part de ceux de la compagnie, non qu'ils ne l'approuvassent grandement tous, mais une partie par crainte qui estoit grande, d'autant que le danger n'estoit pas moindre que de la vie, et partie par opinion que cela ne serviroit de rien. Le vendredy 23 juin, lendemain de la Saint-Jean, les chambres furent assemblées ; et comme l'on commençoit à deslibérer, arriva en la cour M. le président Vétus, envoyé par M. de Mayenne, qui pria de remettre l'assemblée à lundy, car le dimanche prochain il concluroit la trêve. Et le lundy 28, le parlement s'assembla, et au lieu de parler de la trêve, de laquelle seulement M. de Mayenne pensoit que l'on dust traiter, on s'arresta principalement sur la nomination d'un roy dont on parloit aux estats. La cour manda les gens du roy qui, ayant entendu le subject de l'assemblée, prirent, par la bouche de M. Mole, faisant lors la charge de procureur-général, leurs conclusions fort généreuses et convenables au subject : *Voyez les principes ! magistrats très ornés, s'écria Edouard Mole ; je ne disputerai pas si le royaume de France appartient à Isabelle, à Claudia ou bien à Marguerite ; mais je vous exhorterai , conserver intègre la loi salique, corroborée par la vétusté et par tant de siècles ! Vous, hommes, choisissez un homme ; saluez un roy et non une royne, et sauvez par vostre courage la France, depuis si longtemps affectée de tant de maladies.* Et sur icelles la cour deslibérant, s'en ensuivit l'arrest qui fut rendu. Les opinions se portèrent non à remontrer, mais à casser tout ce qui se faisait aux états contre la loy salique et les lois fondamentales du royaume ; et à l'instant on envoya vers M. de Mayenne, qui donna l'heure entre onze et douze

---

<sup>1</sup> No pudiendo contentar se con menas de lo pedido en su papel.

pour ceste audience. Ainsi la deslibération fut parachevée et l'arrest conclu tel qu'il est publié, et M. le président Le Maistre, desputé pour l'aller faire entendre à M. de Mayenne avec quelques conseillers. Ils le trouvèrent accompagné de peu de personnes (entre lesquelles estaient M. l'archevesque de Lyon et M. de Rosne). *Monsieur, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé et casse tout ce qui se faict et se fera cy-après en rassemblée des estats, contre la loi salique et les lois fondamentales du royaume.* M. de Mayenne se montra estonné de ce langage et de ceste manière de parler ; il repondit peu de paroles, disant : Vous vous fussiez bien passés de donner un arrest de si grande importance sans m'en communiquer. Et aussitost la compagnie se retira. Et depuis, M. de Mayenne prit occasion de conférer avec le président Le Maistre et quelques conseillers ; mais il ne put trouver ny accommodement, ny les fléchir. Ledict sieur de Mayenne se résolut de casser cet arrest ; il n'osa l'entreprendre, le voyant appuyé par tant de gens de qualité, et sçachant la compagnie tellement affermie qu'ils avoient tous fait serment de perdre plustost la vie, que de se despartir de leur arrest.

Le texte de cet arrêt nous a été conservé ; longtemps les vieux parlementaires le gardèrent dans les annales de leur famille, comme un titre d'honneur et de dévouement envers la royauté, qu'ils avaient pourtant contribué à proscrire. Dans les grandes crises, les individus s'attribuent toujours des résultats qui se sont faits tout seuls, par la marche naturelle des choses. L'arrêt fut le premier mouvement légal de l'opinion, et dans l'histoire des révolutions, même turbulentes, l'acte législatif qui les consacre est une force pour le présent et IV venir, car il régularise le cri désordonné des masses : *La cour ordonne que remontrances seront faictes à M. de Mayenne, lieutenant de l'estat et couronne de France, en la présence des princes et grands officiers, estant de présent à Paris, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers, que les lois fondamentales de ce royaume soient gardées, et les arrêts donnés par ladicte cour pour la déclaration d'un roi catholique et françois soient exécutées ; et qu'il ait à employer l'auctorité qui juy est commise, pour empescher que sous le prétexte de la religion, le throsne ne soit transféré eif mains étrangères contre les lois du royaume, et pour venir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, dans l'extresme nécessité duquel il est rendu ; et néanmoins dès à présent a desclaré et desclare tous faicts accomplis et qui se feront cy-après pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangère nul et de nul effect et valeur, comme faicts au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales du royaume de France*<sup>1</sup>. Le parlement, qui avait si puissamment secondé la ligue à l'origine, se trouvait ainsi engagé dans une voie de transaction ; il s'était associé au mouvement religieux et bourgeois ; il s'en retirait avec cette bourgeoisie mécontente. Par son arrêt le parti de l'Espagne était complètement écarté, car l'infante se trouvait sous le coup de deux incapacités ; d'abord la loi salique, puis sa qualité d'étrangère. Toute la question allait s'agiter entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon. C'est ainsi du moins que l'interprétaient les parlementaires, car ils ne voulaient point rompre avec le duc de Mayenne, dont ils reconnaissaient et saluaient le titre de lieutenant-général du royaume. Il y avait bien une fraction du parlement d'intelligence avec Henri IV ; mais les autres étaient aussi dessinées, la première pour le duc de Mayenne ; la seconde pour le cardinal de Bourbon, tête royale improvisée par le tiers-parti. L'arrêt laissait toutes les prétentions en suspens.

---

<sup>1</sup> 28 Juin 1693. — Arrêt donné en la cour de parlement de Paris ; Bibliolh. royale, rec. de pièces in-8°, cot. 1491/26, pièce 7.



Cette décision subite du parlement avait surpris les états-généraux, s'avançant avec lenteur à leur but de temporiser avec les événements, pour tirer de la crise une élection nationale. Quand ils virent que le parlement s'était si nettement prononcé, la plupart des députés réclamèrent une suspension des états, afin de seconder, par l'absence du pouvoir électeur, le triomphe de l'hérédité, en faveur de Henri IV. Il y eut donc interruption de séances ; mais dans celle qui termina leurs travaux, voulant hautement rendre hommage à la puissance catholique, expression de la société, ils proclamèrent encore une fois le serment à la ligue, et la souveraineté du concile de Trente, manifeste du catholicisme contre la réforme. Pour remédier à toutes les misères et calamités introduites en ce royaume par l'hérésie, nous ne trouvons remède plus présent et efficace qu'en l'observation du saint concile universel de Trente, lequel a si saintement déterminé ce que les vrais catholiques doivent fermement croire, et réfuté si vertueusement toutes les erreurs que ce misérable siècle avait produites, qu'on y reconnoît une manifeste assistance de la grâce du Saint-Esprit. Prions toutes cours souveraines, et mandons à tous autres juges, tant ecclésiastiques que séculiers, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de le faire publier et garder en tout son contenu, selon sa forme et teneur, et sans restrictions ni modifications quelconques<sup>1</sup>. La conduite des états-généraux, dont Faction était ainsi suspendue, ne doit pas être appréciée par le petit nombre d'actes émanés de cette assemblée des provinces. Les pouvoirs sont souvent utiles à une cause, moins par ce qu'ils font que par ce qu'ils empêchent de faire. On a jugé sévèrement les états de 1593, parce qu'ils ne conclurent rien ; mais n'est-ce point à eux qu'on doit toutes les résistances passives aux intrigues qui se croisaient pour l'élection d'un roi ? Ils ne suivirent pas l'engouement général des populations ligueuses, voulant proclamer Ernest d'Autriche, le duc de Savoie et l'infante. Aux exigences impérieuses, ils opposèrent un système qui, en concédant quelque chose, aboutissait néanmoins à refuser le concours nécessaire à l'élection immédiate d'un souverain étranger. S'ils avaient brusquement repoussé les prétentions de l'Espagne, s'ils avaient heurté la puissante intervention du roi catholique, ils auraient déterminé une crise ; en temporisant, ils l'évitèrent. Peut-on oublier qu'on leur doit les conférences de Surène, la trêve qui en fut la suite, le rapprochement des partis, l'utile fusion des opinions dans le besoin généralement senti de la paix publique ? Car la conversion de Henri IV avançait grandement la question politique. Les mouvements qui décident de la destinée des empires ne se prononcent avec énergie qu'alors qu'ils sont secondés par l'opinion publique. Dans la durée des temps, il arrive des situations où la ruine d'un système est dans l'air. Quand ces temps éclatent, les gouvernements ont beau redoubler d'habileté, chaque accident est un danger, chaque tête d'homme un obstacle ; l'heure a sonné ; tout marche à la destruction. Depuis que le duc de Mayenne, chef de la bourgeoisie, avait frappé son coup d'état contre les chefs populaires des quartiers de Paris, il s'était fait un revirement d'opinion publique, surtout dans la petite bourgeoisie, si ligueuse, il y avait seulement une année ! On appelait la fin de la crise. Les disputes entre les prétendants à la couronne, ces hésitations des états, tout jetait du ridicule sur la marche du conseil de l'union et des chefs, qui ne savaient pas s'entendre eux-mêmes dans les périls de la cause catholique.

---

<sup>1</sup> Déclaration sur la publication du concile de Trente. — Collection des états-généraux, 1593.

Les parlementaires, gens d'esprit et d'études, avaient très bien saisi ce retour d'opinion publique. Le seizième siècle était l'époque de la caricature et des pamphlets : Luther, l'école allemande et genevoise, plus récemment l'école de Hollande et de Flandre, avaient popularisé ces jets d'une mordante colère qui allaient droit à l'intelligence des multitudes. On s'emparait des ridicules d'un homme ou d'une chose ; puis on les jetait en pâture à la foule moqueuse. Il y avait dans cette population du seizième siècle un besoin de farces, de folies, de mascarades burlesques, un mélange de religion et de débauche. On chantait les filles d'amour et les saintes confréries ; on retraçait des images vivantes pour inspirer les douleurs, la pitié ou le mépris. Jamais la caricature n'avait été plus spirituelle ; elle se manifeste dans toutes les émotions, les croyances de l'époque : c'est le diable qui souffle à d'Épernon les mauvais conseils contre les catholiques ; c'est le diable encore qui entraîne aux enfers huguenots et politiques. Les intentions, les rôles, les ridicules sont parfaite, ment reproduits, et prennent une couleur, une vie remarquables sous la main de l'artiste<sup>1</sup>.

Les parlementaires s'emparèrent de cette arme puissante, dès qu'elle fut dans l'opinion et qu'elle leur fut favorable. Paris fut inondé de pamphlets, de caricatures et de saisissantes inspirations. On représentait le duc de Feria sous la forme d'une grosse poule, coiffée d'un énorme bonnet rouge avec plumet, portant sur le dos une longue *escoubette* (balais), et tenant entré ses pattes de devant une petite chouette (sans doute l'infante). Il est en conférence avec monseigneur le légat, beau coq à longues plumes, accoutré d'un camail rouge et armé d'une arbalète au bout de laquelle se trouve un petit poisson, pour représenter l'hameçon de saint Pierre, qui retirait beaux deniers plutôt que les âmes de l'abîme du purgatoire. Le 1er août 1591, contre la muraille de la porte Saint-Innocent par laquelle on entre aux halles, on trouva peinte une droserie en laquelle le duc de Mayenne estoit représenté avec de grands oiseaux qu'on appelle des forces, qui estoient au-dessus de luy ; après lesquels il suoit fort et travailloit pour les avoir ; mais il n'y pouvoit atteindre. Et y avoit un écrit au-dessus en grosses lettres : Je ne puis avoir mes forces. Au logis de Marc-Antoine, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, fut trouvée peinte contre une muraille une femme montrant sa nature découverte, et un grand mulet auprès, qui avec son grand cas vouloit monter dessus. A la teste de la femme y avoit escrit : Madame de Montpensier, et au dessus du mulet : monseigneur le légat. Quand Henri IV eut pris Chartres, les parlementaires racontaient, pour atténuer le crédit populaire des ligueurs, que le jour de mercredi saint, le prédicateur de la Sainte-Chapelle, à Paris, engagea son âme au diable devant tous l'assistance au cas que le Béarnais entrât dans Chartres, pour ce, dict-il, qu'il a fait Dieu cocu et a couché avec notre mère l'Église, l'appela chien, hérétique, fils de putain, athée et tyran ; et pourtant le Béarnais était entré dans Chartres. Ensuite on avait trouvé un monstre marin et beste incogne, laquelle nul homme peut cognoistre, tuée et recouvrée par grand labeur et combat en une rivière d'eau douce de six pieds de profondeur, pesant cinq cents livres, neuf pieds de long ; et ce monstre quel était-il, si ce n'est la ligue ? puis, un hareng de couleur rouge comme un brasier, jetant comme des flammes de son corps, avec des caractères et certaines lettres marquées de l'un et l'autre costé du dos, fat pris à la pesohe du hareng en mer. Quel était-il encore, si ce n'est le symbole de cette association séditeuse soufflant le feu de la discorde dans tout le peuple ? Des vers et épigrammes, des

---

<sup>1</sup> Voyez le curieux recueil intitulé : *La Ligue*, 1598. — Bibliothèque royale, salle des imprimés.

huitains et dixains circulaient par les rues ; on affichait que les seize avoient pris possession des piliers sis à Montfaucon ; mais il n'y en avoit que seize ; si par hasard ils estoient davantage ! ce seroit bien dommage et le subject d'un grand différend. Mais, ô merveille ! le gibet n'étoit-il pas fait à deux estages ? et entre le haut et le bas, il pourroit en porter trente-deux ! Et vous, messieurs les Espagnols, ils sont beaux et blonds vos doublons ; demi-Maures que vous êtes ; faites-en chercher encore dans vos jaunes sablons ; ou bien retournez-vous en basanés, car Paris vous renvoie avec cent pieds de nez. Ce n'est pas rembarras, vous nous promettez grandement, et vous tenez peu vos promesses : pour vous découvrir il faut être fièrement retord ; vous êtes des pipeurs ; prenez bien garde à vous : quand le ciel cessera de nous envoyer la grêle, il vous écrasera ; si vous nous avez fait entrecrever les yeux, nous vous balafrerons à vous tous le visage. Braves docteurs de la ligue, par votre union folle, du manteau de la religion vous faites une cape à l'espagnole. Et toi, prédicateur Boucher, flambeau de la guerre civile et porte enseigne des méchants, si tu n'es esvesque des villes, tu seras esvesque des diamps. Toi, avocat d'Orléans, si tu voulois te pendre, ce seroit bonne action : si tu veux sauver quelque chose de ton bien, jette-toi à l'eau ; tu gagneras ta corde. Et que signifie cette double croix que portent messieurs les ligueurs ? C'est qu'en la ligue on crucifie Jésus encore une fois. Dieu nous garde de vous, ligueurs ! Car, sans croire à Dieu et à son fils, vous mangez les reliques et avalez le crucifix. Vous avez rasé et uni la France, et voilà pourquoi on vous nomme l'union ; il faut que chacun trouve ce qui lui appartient : Paris a ses douze quarteniers ; il y a à Montfaucon seize piliers, chacun a ainsi son bénéfice. Il ne reste plus que douze des seize, car les quatre premiers ont été perchés comme ramiers. Vous faictes vœux, bons Parisiens, d'un navire d'argent à Nostre-Dame ; mais l'on ne s'acquitte d'un vœu que lorsqu'on est sur le rivage. Quel est l'insensé qui veut le payer estant au fort de la tempête ? Deux se disputent la couronne ; ils en perdent l'appétit : l'un pour avoir trop grosse tête, l'autre pour avoir nez trop petit<sup>1</sup>.

Le plus mordant de ces pamphlets fut celui qui est parvenu jusqu'à nous sous le titre de : *Satire Ménippée ou de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des estats de Paris* ; collection, plutôt qu'unité d'ouvrage, préparée par les parlementaires, pamphlet railleur dicté par la passion, et qui a défiguré tous les jugements portés sur la ligue. Vous ne sçavez pas les vertus du catholicon d'Espagne, sans doute ? Servez d'espion au camp, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de higuero, quiconque vous taxera sera estimé huguenot ; soyez reconnu pour pensionnaire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes ; pourvu qu'ayez un grain de catholicon en la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost estre cardinal ? frottez une corne de vostre bonnet de *higuero*, il deviendra rouge et serez fait cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde. Voici maintenant les états de Paris tirés des Mémoires de mademoiselle de Lalande, des secrètes confabulations d'elle et du petit Commolet. Après la procession, où l'on vit maistre Pelletier, curé de Saint-Jacques, habillé de violet, la couronne et la barbe faite de frais, une briganline sur le dos, avec l'espée et le poignard, une hallebarde sur l'espaule gauche, qui suoit et haletoit pour mettre chascun en rang, marchoient

---

<sup>1</sup> Voyez le recueil de *la Ligue*, 1596.

trois petits moineçons et novices, cinquante ou soixante religieux et six capucins ayant un morion en teste et au-dessus une plume de coq. Entré dans la salle des estats, on admiroit l'arrangement et les peintures historiées des tapisseries ; l'une d'elles contenoit le portraict fort bien tiré de son long de M. le lieutenant-général (Mayenne), habillé en Hercule gallicus, tenant en sa main des brides sans nombre, auxquelles estoient enchevestrés des veaux, aussi sans nombre. Au-dessus de sa teste comme en une nue, y avoit une nymphe qui avoit un escreteau portant ces mots : *Gardez-nous de faire le veau*. Et par la bouche dudict sieur lieutenant, en sortoit un autre où estoient escrits ces mots : *Je le ferai*. Après que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande salle, la place fut assignée à chascun. *M. le lieutenant de l'estat et couronne de France, crioit un héraut, montez là-haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre ; M. le duc de Guise, mettez-vous tout le fin premier pour œ coup sans préjudice de vos droits avenirs : madame de Montpensier, mettez-vous sous vostre neveu ; M. le primat de Lyon, laissez là vostre sœur et venez ici prendre vostre rang*. Alors plusieurs entonnèrent : *ô crux, ave, spes unica*, etc. Quelques-uns de rassemblée le trouvèrent mauvais. Toutefois chascun chanta. Le bransle fini, le sort tomba à M. le cardinal de Pellevé, lequel se levant sur ses pieds comme une oie, fit de très profondes révérences : *Messieurs, s'écria-t-il, je suis à vostre commandement, pourvu que, comme bons catholiques, vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes lorrains et super-catholiques espagnols qui aiment tant la France et désirent tant le salut de vos âmes qu'ils en perdent la leur, dont c'est grand'pitié, et vous prie y adviser de bonne heure. — Parlons des nécessités et oppressions du clergé*, ajouta M. l'évesque de Lyon qui a grande réputation d'éloquence ; *vous y adviserez, s'il vous plaist ; pour mon regard, je mettrai peine que ma marmite ne soit renversée. Chascun ad visera à se pourvoir si bon lui semble ; et de ma part je ne désire point la paix, que premièrement je ne sois cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ai bien mérité. Courage, mes amis, exposez vos vies et ce qui vous reste de biens pour M. de Mayenne et pour ceux de sa maison ; ce sont bons princes et bons catholiques et qui vous aiment tout plein. Demandenez-vous un plus beau roy el plus gros et plus gras qu'il est ? c'est, par saint Jacques, une belle pièce de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le pèse*.

Il y avait de l'esprit dans ce pamphlet, des applications ingénieuses, des personnalités vives contre les hommes qui avaient présidé aux états ; on se moquait de leurs lenteurs, des choix qu'ils avaient faits, de la politique qu'ils avaient suivie. Les parlementaires se gaussaient des ambassadeurs espagnols, du légat, de madame de Montpensier, si profondément ligueuse, de M. de Mayenne, grosse pièce de chair, de la maison de Lorraine avec ses ambitieuses temporisations ; toutefois ce pamphlet ne donne des états qu'une peinture fausse et ridicule. Gomme tout gouvernement qui ne pose pas des résultats saillants et prompts, la ligue s'était usée. Il n'y a rien qui tue un parti comme l'incertitude ; les états n'avaient rien décidé, négociaient pour tout et sur tout ; abandonnés de l'opinion extrême des catholiques, ils ne s'étaient pas complètement rattachés aux parlementaires, et c'est ce qui les perdit. Pourtant, je le répète, ils amenèrent le grand point de la réconciliation des opinions modérées ; ils avaient préparé la fusion des catholiques des deux camps dans les conférences de Surène ; ensuite la trêve qui précéda la paix. C'étaient des services ; une assemblée qui représente réellement un pays, tend toujours au triomphe des principes, à l'ordre et à l'intérêt de la société.

A mesure que les difficultés s'accroissaient pour la ligue, le tiers-parti devenait plus hardi ; c'est le mouvement des opinions ; et le 28 octobre 1595, il fit afficher par les rues de Paris une longue proclamation au profit de Henri IV qu'il appelait à la couronne : Depuis la mort de Henri III jusques à la conversion de vostre roy, disoit-il, les armes des catholiques semblent aucunement Justes ; mais à présent qu'il a pris la religion de ses prédécesseurs, sans laquelle il luy estoit difficile, voire impossible de régner, est-il très malaisé et plus impossible de l'en empêcher, soit que le pape l'admette ou non. S'il le reçoit, qui le refusera ? s'il fait le contraire, qui peut s'opposer, persévérant en la religion catholique, à ce qu'il soit reconnu et obéi et qu'il ne s'accroisse de jour en jour ? Vostre villa est la capitale et l'exemple du royaume ; unissez-vous tous ensemble, et qu'il n'y ait plus de divisions ; quittez vos inimitiés publiques et particulières ; ostez de vos cœurs tout désir de vengeance ; cessez de vous injurier et surnommer ; secouez le joug insupportable de tant de petits princes ; qu'en pouvez-vous espérer ? Reconnoissez (comme je vous exhorte) celui qui vous est donné de Dieu pour roy. Dieu vous en fasse la grâce<sup>1</sup>. On commençait à placarder en tous les carrefours les caricatures extravagantes de la ligue : une belle estampe coloriée représente sa pauvreté et ses lamentations. Une femme hideuse, toute déguenillée, est gisante au pied des murs de Paris ; derrière elle se trouve un diable tout vert, jouant sur le violon l'air : *Vous reviendrez en nos enfers*. Madame la Ligue s'écrie piteusement qu'elle avoit voulu joindre les fleurs >de lys à un sceptre estrange ; Dieu avoit abattu son dessein : qu'alloit-elle faire chétive ? où a,oit-elle se retirer ? étoit-ce sur l'espagnole rive ? elle n'avoit plus de palais ; son sceptre estoit le baston que portoient les gueux. Adieu, ô France, je t'ay trop affligée. Et l'on distribuait aussi le portrait de la ligue infernale, grande religieuse avec la teste couronnée de serpents, d'aspics et vipères, à double visage, deux griffes énormes au lieu de pieds : elle avait les yeux sanglants, la cervelle creuse, la bouche écumante ; elle avait le cœur d'acier, le corps d'une diablesse, la langue de sorcière et l'habit d'une abbesse. A-t-on besoin de dire l'impression profonde que faisaient de telles publications sur les esprits ? Les parlementaires les multipliaient dans leurs réunions secrètes. Il n'était pas de magistrat, de savant politique qui ne polît son épigramme latine, ou qui ne lançât son dizain, sa larmoyante satire en ce bon vieux français qui plaisait tant à Pasquier. Quand un pouvoir s'affaiblit, qu'il perd de son ascendant moral et de sa puissance sur les esprits, tous les coups portent pour bâter sa ruine. La caricature moqueuse, le pamphlet léger ne peuvent atteindre une autorité d'énergie et de grandeur ; c'est une piqûre à un colosse ; mais dans les derniers jours d'un pouvoir débile, chaque coup est mortel.

La ligue en était là. Le gouvernement municipal et catholique de Paris eut cinq ans de durée, et je viens d'en suivre l'histoire pleine d'émotions et de vie. Au moment où finit cette partie du grand drame populaire des confréries et des balles, la restauration de Henri IV se prépare. On pourrait dire qu'elle est faite ; car un mouvement politique est accompli, lorsqu'il est dans l'opinion et que tous les bons esprits le désirent. A la fin de 1595, après la conversion du roi de Navarre, la ligue, n'ayant plus de motif sérieux aux yeux des bourgeois, dut aller de décadence en décadence jusqu'à sa grande ruine. L'entrée de Henri IV à Paris fut un fait inévitable. La question n'était plus alors catholique, mais espagnole ; le mouvement vaste et tout religieux qui s'opposait au triomphe du Béarnais s'était transformé en une intrigue, et l'intrigue tomba devant les intérêts de la

---

<sup>1</sup> *La Ligue*, 1593, par L'Estoile, in-fol. Biblioth. royale (salle des imprimés).

société. En examinant de près les différentes phases de la révolution populaire dont je viens de retracer tous les détails, on apercevra diverses nuances qui marquent sa durée. Après les barricades, toutes les classes de la population prennent part au mouvement. Un grand enthousiasme salue l'expulsion du roi, l'organisation d'un large système municipal. La bourgeoisie tout entière partage les sentiments des halles ; l'hôtel-de-ville agit, gouverne, arme ses citoyens, défend ses remparts ; les quarteniers convoquent le peuple qui remue les bonnes arquebuses, les longues couleuvrines au service de sa religion et de sa cité. Dans la seconde période, la bourgeoisie se fatigue ; cette énergie d'un moment se calme devant les intérêts. Les bourgeois avaient fait une émeute ; ils n'avaient pas voulu une révolution. Les parlementaires, associés d'abord au mouvement populaire, se placent en tête de cette opinion mixte. Ici commencent les démarches du tiers-parti, que les catholiques considèrent comme une trahison. De là, les mesures fortes et sanglantes des seize quarteniers, expression de la ferveur et du dévouement de la multitude : c'est la période démocratique de la ligue. Le peuple est maître de toute l'autorité ; il l'exerce avec ses violences. Il y a dès lors des résistances énergiques, une guerre de courage et de fanatisme. Le duc de Mayenne, qui s'était posé en tête du parti bourgeois et parlementaire, vient au secours de la classe moyenne ; il prépare, avec l'appui de ses hommes d'armes, une sorte de contre-révolution au profit des esprits modérés, des classes de transaction, contre le peuple ardent. Plusieurs des seize quarteniers sont livrés au bourreau. Le conseil municipal choisit d'autres chefs ; il passe lui-même sous l'empire des idées de modération. La ligue existe encore ; les villes restent unies par des liens puissants ; mais le peuple est hors de question ; il est gouverné et ne gouverne plus. Les états-généraux de 1595 viennent atténuer l'énergie du mouvement de la ligue. Les députés, fervents catholiques, arrivent avec le désir de mettre fin aux tourmentes du beau royaume de France ; s'ils n'ont aucune prédilection pour Henri de Navarre, ils n'ont pas de répugnances invincibles. Us ne lui demandent plus qu'une adhésion absolue aux lois générales et constitutives de la société, et Henri IV défère à ce vœu des députés par son abjuration. La réforme n'est point comprise par ces confréries municipales, habituées à la vie locale de la commune. C'est toujours l'action d'un principe philosophique trop avancé, tourmentant l'existence actuelle des populations, leur croyance de vierges dorées, de légendes pieuses, de saintes histoires qui se liaient à leur berceau, à la cathédrale de leur affection, à la cloche de leur hôtel-de-ville. Quand donc j'ai décrit avec quelque chaleur cette résistance de la société catholique, je n'ai point, vieux ligueur, saisi l'arquebuse pour la défendre contre la marche de la réforme, grand fait du seizième siècle ; j'ai seulement cherché à rendre, dans sa bruyante et douloureuse énergie, cette ligue des villes catholiques, protégeant leur liberté et leur croyance du moyen-âge.

La ligue, dans ses derniers jours, perdit de sa grandeur primitive ; les hommes qui la dominèrent firent de la petitesse avec la force populaire, et ce n'est point ainsi que voulaient la conduire ou la combattre les deux hautes têtes du système catholique et huguenot, Philippe II et Elisabeth. La ligue était pour le roi d'Espagne le principe de toute une politique universelle. La France s'abaissant sous la domination de Philippe et d'un sceptre de famille, les Pays-Bas et la Hollande se replaçaient d'eux-mêmes sous la couronne espagnole ; les flottes du grand roi ceignaient Londres de leurs myriades de voiles, et soulevaient les ferments catholiques en Angleterre et en Ecosse. Elisabeth connaissait toute la portée de cette vaste conception de Philippe II ; elle préparait partout des

obstacles, et les alliances de la pauvre vieille, comme elle le répète dans ses dépêches, tendaient à opérer le morcellement de la monarchie espagnole par la triple ligue des Pyrénées, de la France et de l'Italie. A cette fin elle se servait du principe huguenot. Henri IV, l'expression de l'indifférentisme religieux, se posa comme une transaction entre ces deux systèmes ; il n'abandonna point, par son abjuration, l'alliance anglaise, pas plus que ses amitiés pour sa brave chevalerie huguenote. Dans la paix de Vervins, il ménagea tout à la fois l'Angleterre et l'Espagne. Henri est en politique ce qu'il fut en matière religieuse, indifférent pour les personnes, oublieux des services, se plaçant entre les systèmes pour s'en créer un à lui seul, dans ses intérêts personnels et dans ceux de la couronne qu'il posait sur sa tête.

L'activité de Philippe II fut déjouée dans toute cette affaire de la ligue, parce qu'il ne sut rien faire d'une manière décisive, parce que ses agents étaient plutôt hommes à petite habileté, à intrigues de personnes qu'à grand mouvement d'opinions et de choses. Ils agirent avec trop de turbulence, se croisant les uns les autres, mécontentant les princes, dépensant des monceaux de doublons que l'insatiable avidité des hauts vassaux de France dévorait sans résultats pour la question agitée entre, les deux croyances. Ce qui manque surtout dans cette révolution, comme dans la plupart des mouvements populaires, c'est un caractère d'homme fortement trempé qui s'empare de l'énergie des masses pour créer quelque grande chose.

Prenez un à un ces princes de Lorraine ; courageux de cœur, ils s'arrêtent au moment d'agir, quand il s'agit de poser la couronne sur leur front. Le duc de Mayenne, haut posé, est sans décision ; épais de corps et d'esprit, usant aux batailles toutes ses forces morales, il n'est plus rien qu'un esprit mitoyen au milieu de deux partis, mécontentant l'un et l'autre, sans se prononcer pour Henri IV, seule ressource qui restait à l'opinion bourgeoise et modérée. Le légat offre cette volonté de fer que rien n'arrête, parce qu'elle était le résultat d'une mission de conscience, conviction profonde et religieuse de la haute destinée du catholicisme. Qu'importaient les obstacles, les ma, heurs des batailles, le triomphe passager des huguenots devant la pensée éternelle ? Le Béarnais est l'homme supérieur, parce qu'il est véritablement dans son rôle ; il ménage tout, fait des concessions sur tout, et reste maître d'un terrain que personne ne sait défendre. Il n'y avait plus qu'un dénouement possible, la reconnaissance haute et formelle de Henri IV ; elle s'opte par le mouvement naturel des choses ; elle était accomplie six mois avant l'entrée à Paris de la brave gentilhommerie, victorieuse sous la cornette blanche !

## CHAPITRE VIII. — SITUATION DES PROVINCES. - DÉCADENCE DE LA LIGUE.

Fédération des cités. — Secours mutuels des provinces. — Lyonnais. — Guienne. — Languedoc. — Provence. — Picardie. — Bretagne. — Efforts du parti de la ligue. — Tendances municipales de Paris vers la paix. — Siège et défense de la ville. — La garnison espagnole. — Le camp de Henri IV. — Le sacre. — Surprise de Paris par le roi. — Entrée de Henri IV. — Mouvement militaire des Espagnols. — Les dépêches sur la reddition de Paris.

1593 — 1594.

L'époque de la plus haute puissance de la ligue avait vu s'établir sur de fortes bases un système fédératif de provinces et de cités s'unissant pour leur défense mutuelle. La France, jusque là morcelée dans son territoire, avec ses grandes divisions, ses communes et ses nombreuses capitales, s'était tout à coup centralisée autour d'un principe religieux, drapeau d'une même opinion, patrie morale d'une génération pieuse. Aucun sacrifice n'avait coûté ; les hommes, les trésors municipaux avaient été mis à la disposition du conseil de l'union. Quand les jours de danger avaient éclaté, chaque ville avait payé de sa personne, et avait envoyé ses bonnes troupes sous les bannières de la ligue ; des Provençaux étaient accourus aux murs de Paris ; les catholiques de la Loire s'étaient montrés sur les rives de la Durance. Une chanson contemporaine, composée par un enfant de Lyon venu au siège de Pontoise, raconta ce que firent les ligueurs du Rhône dans les environs de Paris : Les Lyonnais montrèrent en toute sorte une assurance brave et forte ; ils repoussèrent l'ennemi et surent l'atteindre avec hardiesse ; jamais le cœur ne leur faillit, et la bande lyonnaise voulut mourir pour défendre Pontoise. Quant à celui qui faisait la chanson, ce estoit un brave enfant de Lyon qui commandoit dedans Pontoise une de ces fortes bandes. Lyon pourtant voyait l'ascendant moral de la ligue s'affaiblir ; la même contre-révolution municipale qui avait éclaté à Paris contre les seize quarteniers s'était opérée dans la grande ville du Rhône. La bourgeoisie avait pris la supériorité sur le peuple ; de là, ce désir de transiger et d'en finir qui dominait les actes du corps municipal. Les événements de Paris, le changement d'esprit public, le mouvement bourgeois qui partout conquérait la prépondérance, avaient affaibli les liens intimes de l'union catholique dans les provinces. Comme pour compliquer le mouvement provincial, la discorde venait d'éclater à Lyon entre la fraction des gentilshommes dévoués à la ligue, sous la conduite du duc de Nemours, et les bourgeois de l'hôtel-de-ville. La bourgeoisie avait triomphé, et le duc de Nemours, de la grande noblesse ligueuse, avait été jeté dans le château de Pierre-Cise, sorte de bastille municipale. Quand les échevins de Paris apprirent la captivité du duc de Nemours, noble champion qui avait défendu leurs murailles dans les périls du dernier siège, ils écrivirent à la ville de Lyon : Messieurs, nous mériterions d'estre tenus, entre tous les magistrats et gens d'honneur de nostre parti, pour les plus lasches et ingrats de nostre siècle, si nous ne reconnoissons, toute nostre vie, l'obligation que nous ayons toute entière après Dieu, à monseigneur le duc de Nemours, de la conservation de



notre ville. C'est pourquoi, messieurs, ayant entendu comme les choses s'étoient passées en vostre ville, le 18<sup>e</sup> jour du mois dernier, cela nous a fort affligés, et a été cause de vous escrire la présente, pour vous supplier bien humblement en général et en particulier, et de tout nos cœurs, de remettre mondit seigneur en sa liberté. Il ne nous faut pas, messieurs, s'il vous plaist, désunir maintenant les uns les autres, ni périr au port après une si longue et périlleuse navigation ; nous approchons de l'endroit où fortune a planté les bornes de nos travaux ; tenons-nous fermes et ne nous laschons pas mal à propos. Les Lyonnais se calmèrent, à la bonne recommandation des échevins de Paris ; M. de Nemours sortit de Pierre-Cise ; mais les dissensions se continuèrent malheureusement.

En s'étendant du côté de la Provence, la lutte était pins violemment engagée entre le duc d'Épernon et le comte de Garces ; l'un, expression de la royauté de Henri IV ; l'autre, chef du parti catholique, et gouverneur de Provence pour la sainte-union. Brave et zélé commandant, le Comte de Garces voyait bien que c'en était fait de sa cause : d'Épernon arrivait avec une nombreuse et forte chevalerie ; le comte appela les secours de l'Espagne. Il avait député M. de Vervins, l'inquisiteur général de la sainte foi en toute la légation d'Avignon. Arrivé à l'Escurial, l'inquisiteur adressa un long mémoire à sa majesté catholique. Il en résulte que les villes de Marseille, Aix et Arles donnaient de grande inquiétude, à cause des intelligences qu'elles entretenaient avec les hérétiques, or le duc d'Épernon faisait forte guerre dans ce pays au nom de Henri IV. Le comte de Garces demandait quatre mille arquebusiers et mille chevaux au roi d'Espagne, Les secours devaient être fournis sans délai, le danger étant si pressant. Ces demandes d'auxiliaires arrivaient de tout côté au roi catholique, aussi bien des villes que des provinces ; le péril était commun. La république municipale de Marseille, ses consuls et échevins écrivaient aussi à Philippe II leur protecteur pour lui demander du blé de ses royaumes de Sicile, ensemble l'assistance de deux galères pour pouvoir résister plus facilement par mer et par terre aux ennemis. Nous supplierons d'abondant vostre majesté autant qu'il nous est possible, ne trouver estrange si avec telle hardiesse et assurance nous nous adressons à icelle, sachant que pour la conservation de ceste ville tant catholique et fidèle à son prince et roy très chrestien qu'il plaira à Dieu nous donner, elle nous prestera sa main favorable, ainsi qu'il luy a plu faire par cy-devant, avec très grande affection et amitié, dont nous en demeurerons à jamais obligés et redevables. Les consuls gouverneurs de Marseille : Carles de Casault, François Gas, Gaspard Seguin<sup>1</sup>.

Et cet envoi de galères, ces secours de forées et d'argent n'étaient pas seulement sollicités auprès de Philippe II ; les dignes consuls de Marseille s'adressaient également au pape. Très saint père, la ville de Marseille, guidée de l'esprit de Dieu, n'a jamais changé, ni tant soit peu altéré de son ancienne foi. En attendant qu'il plaise au souverain roy des roys, nous establir de sa providence un roy très chrestien de nom et de fait, nous n'avons trouvé rien mieux et plus expédient que de recourir au très saint souverain pontife, chef de l'église de Dieu, et père de nostre salut ; suppliant vostre sainteté d'envoyer de deçà à nostre secours deux de ses galères, accomodées et équipées, que nous entretiendrons ici à nos despens pour quelques mois de ce prochain esté ; et les envoyer s'il lui plaist au plus tost comme nous lui en faisons très humble et instante prière.

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 75 206/17.

Une supplique à peu près semblable à celle des villes ligueuses de Provence, est adressée par les états de Languedoc à Philippe II. C'est le cardinal de Joyeuse qui écrit au roi que les catholiques (noblesse et clergé) étaient harassés de pertes et de fatigues. Montmorency les menaçait là comme d'Épernon les poursuivait en Provence. Le cardinal sollicitait les secours du roi d'Espagne, leur protecteur, [le priant de continuer sa bonne et paternelle affection aux braves gentilshommes et villes, particulièrement pour leurs pertes de terre et d'argent](#). Alors le marquis de Villars, commandant pour la Ligue en Guienne, demandait que Philippe lui fît passer le plus de troupes que l'on pourrait distraire de l'armée d'Aragon. Bordeaux, Cahors et Blaye surtout, que le maréchal de Matignon tenait étroitement bloquée avec les Anglais, avaient aussi besoin de secours. Pour résister au mouvement combiné des hérétiques d'Elisabeth et de Henri de Navarre, le gouverneur de Bayonne, M. de La Hilaire, et le commandant de la citadelle, M. de Lamalde, proposaient de rendre à Philippe II ces deux places d'importance, moyennant une somme de soixante mille escus comptant, et leurs femmes et enfants mis en sûreté. Sur cette dépêche, expédiée par le duc de Feria à son souverain, on voit écrit en marge de la main de Philippe : [J'ay vu ceste relation que Feria appelle avec raison large ; je n'ay rien à ajouter aux justes observations de cet ambassadeur. Le meilleur seroit, en effet, si Ton se décide à envoyer des secours, qu'ils ne soient \(quant à ceux en argent surtout\) confiés qu'à une personne sûre, afin que, comme desjà cela est arrivé, nostre argent ne soit pas perdu. Cette affaire de Bayonne est bonne](#)<sup>1</sup>.

Discutant la nécessité des secours espagnols pour la ligue de France, le conseil de l'union en Guienne, sous les ordres de Villars, proposa de les faire entrer par la Navarre, attendu que Bayonne tenait pour Henri IV. A la fin de ce plan on trouve tracé, de la main du secrétaire d'état, l'itinéraire des troupes espagnoles par les divers défilés de Roncevaux. Les deux provinces qui paraissaient alors le plus incontestablement acquises à la ligue étaient la Bretagne et la Picardie. La première, par sa position solitaire, sa vive foi, l'actif courage du duc de Mercœur, l'appui d'une nombreuse armée espagnole, était en dehors de toutes ces craintes de contre-révolution mixte et politique ; elle était province indépendante et souveraine. Toutefois une division grave jetait du désordre dans l'administration et les moyens de guerre en Bretagne. Philippe II prétendait pour l'infante à un droit spécial de propriété sur ce duché ; les capitaines des bandes espagnoles, s'appuyant de ce droit, donnaient à leurs démarches un caractère impératif de commandement. Le duc de Mercœur s'en plaignait dans son intime correspondance avec Philippe II, en lui envoyant un agent spécial, avec charge d'expliquer bien au long sa conduite. L'agent était porteur d'une instruction sur les vieux services du brave duc envers le roi d'Espagne : [Aux estats-généraux de la France, assemblés à Paris, n'avoit-il pas embrassé de toute affection les propositions faites par les ministres de sa majesté, et essayé, par tous moyens à lui possibles, qu'elle reçust le contentement qu'elle en désiroit ? ayant à cela disposé de telle façon les desputés de la Bretagne, qu'il n'y a autre de toutes les provinces du royaume qui aye apporté plus de bonne volonté, sincérité et ardeur aux affaires qui se sont présentées auxdits estats pour le service de sa majesté](#).

La Picardie, convoitée par l'Espagne, était également protégée par ses troupes. D'une enjambée, les braves bandes wallonnes pouvaient sortir des Pays-Bas, marcher sur Amiens et Abbeville sous l'influence du duc d'Aumale, très dévoué à Philippe II. Il existe, dans les archives de Simancas, un plan original de la main

---

<sup>1</sup> Esta bien la placita de Bayona.

même du duc d'Aumale, oh il décrit géographiquement toutes les villes de la province, leur zèle et leur dévouement. Le duc indique les cités sur lesquelles on peut le plus compter, les capitaines fidèles, la résistance qu'ils peuvent opposer : il garantissait leur service, et au besoin il aurait offert de les remplacer par des garnisons espagnoles. Depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery, tout reconnaissait le roi d'Espagne comme un grand et généreux protecteur ; les catholiques se montraient fervents ; on prendrait chaudement la défense des intérêts de la ligue ; les capitaines étaient à sa disposition, en leur assurant quelque pension et aide, et pour cela on s'adressait encore à la générosité de Philippe II. La ligue prenait ainsi en provinces le même esprit que dans ses derniers temps à Paris. Le parti catholique ne se sentait plus assez puissant pour agir seul ; il appelait l'Espagne à l'aide de la cause religieuse menacée. Partout les braves gentilshommes de Henri IV, les huguenots, le tiers-parti poursuivaient les forces de l'union ; à qui donc pouvaient-elles recourir, si ce n'est au protecteur naturel, à ce roi d'Espagne, qui déjà avait fait tant de sacrifices pour la foi ? En résumant le mouvement provincial, on pouvait juger qu'il s'affaiblissait sur tous les points. Il y avait encore quelques éclairs de zèle et de ferveur catholique ; mais ce mouvement n'était plus unanime, n'avait plus rien de cette énergie qui avait signalé l'origine de la fédération municipale.

Le duc de Mayenne, en se plaçant à la tête du parti bourgeois et mitoyen, n'avait jamais travaillé sincèrement pour Henri de Navarre. Son opposition à la violence des halles ou à l'élection de l'infante n'avait été déterminée que par le désir profondément senti de ceindre son front de la grande couronne de France. Le duc de Mayenne se croyait appelé à une royauté bourgeoise et catholique, et cela explique ses murmures, à l'occasion des dernières mesures du parlement. Au reste, ces mesures ne le frappaient pas immédiatement ; elles n'étaient dirigées que contre les femmes et les étrangers, ce qui ne pouvait atteindre les Guise. La connaissance des intrigues qui partout se manifestaient, avait depuis mis Mayenne sur la voie du but définitif des parlementaires, la restauration inévitable de l'ancien chef des huguenots, Henri de Navarre.

Le pouvoir de l'union avait été suspendu par la présence des états généraux ; mais l'autorité municipale, la juridiction des quarteniers, colonels, dixainiers coexistaient avec la puissance politique de la grande assemblée. J'ai dit la révolution qui, sous l'influence du duc de Mayenne, avait fait passer les fonctions de l'hôtel-de-ville, la direction de la cité, des mains du peuple de Paris à la bonne bourgeoisie plus dévouée à l'ordre et aux idées de modération ; cette influence des bourgeois s'était depuis accrue, si bien que la plupart des colonels de quartiers étaient alors revêtus de la toge parlementaire. Ainsi maîtresse des forces publiques, la bourgeoisie voulut donner sa propre impulsion aux attires municipales, et par là diriger le mouvement politique du royaume. L'ardeur des saintes confréries, soutenue par les régiments napolitains, les Espagnols et les Flamands, ne permettait point encore une expression publique et hautement avouée du plan définitif des parlementaires. La bourgeoisie se montrait même extérieurement ligueuse et dévouée aux formes catholiques, mais dans les conférences intimes, elle cherchait secrètement les moyens de tout pacifier, en faisant sa soumission à Henri de Navarre. Que pouvait-on lui opposer ? le Béarnais n'était-il pas catholique, réconcilié avec l'église par l'absolution ? Les conférences pour préparer la transaction politique, se tenaient spécialement chez l'abbé de Sainte-Geneviève, membre du clergé dévoué à Henri IV. Là, les notables bourgeois et principaux habitants se réunissaient pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre ; la délibération la plus importante porta : **que les**

anciens colonels des quartiers rentreraient dans le droit, usurpé par les seize, de commander chacun en leur quartier. Le parti espagnol reçut ici un grand échec ; car sur seize de ses colonels, treize se déclarèrent ouvertement contre les projets de Philippe II.

La tendance de la bourgeoisie, désormais bien connue, cherchait la restauration de Henri IV, roi de France et de Navarre ; elle tâchait d'agir sur le peuple à cette fin. Quand les députés partirent pour solliciter la trêve, elle ameuta quelques hommes de la halle ; des groupes assez nombreux s'étaient rassemblés en la place de Grève, et là ils poussèrent des cris de paix : **Nous voulons le repos, disoit-on de toute part.** Le duc de Mayenne se rendit en l'hôtel-de-ville, et du haut du balcon il promit d'y travailler activement. En même temps il rendit une ordonnance dans le but d'empêcher les assemblées particulières au-dessus de six personnes.

Ces démonstrations avaient peu d'influence au milieu des confréries ardentes, de la populace, des métiers, tous dévoués à la ligue batailleuse. Le duc de Mayenne savait le crédit récent de la bourgeoisie. Quand il avait rompu avec l'Espagne, quand il avait agi auprès du parlement pour combattre le parti de l'infante, c'est qu'il avait cru que ces résolutions tourneraient à son profit ; il s'imaginait désormais être maître du mouvement, et lui donner l'impulsion. La bourgeoisie lui avait échappé ; jugeant que la paix et l'ordre ne pouvaient venir que d'un arrangement avec Henri de Navarre, elle s'était mise sous l'aile du parti parlementaire et négociateur. Pouvait-on en douter encore d'après les mesures décisives que venait d'arrêter le parlement de Paris ? Ce corps prenait de la hardiesse, alors que l'opinion bourgeoise se prononçait. Il venait de rendre un nouvel arrêt au profit de Henri IV : **Sur la remontrance faite par le procureur général du roi, comme, suivant l'ancienne et louable loy salique, de tout temps observée en ce royaume, nouvellement confirmée, par arrest de ladite cour, la couronne soit à présent tombée par ligne masculine à Henry de Bourbon, roi de Navarre, par le décès du roi dernier décédé ; la cour a ordonné et ordonne que M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat, sera supplié par l'un des présidens et six conseillers de pourvoir dans un mois, ou plus tost, si faire se peut, à un bon repos, et traiter une ferme et stable paix en ce royaume. Ladite cour, qui est la cour de paix, et qui a pardessus toutes la conservation do cette couronne et la justice en main, a enjoint à tous ordres, estats et personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de reconnoistre ledict roy et souverain seigneur, et le servir envers et contre tous, comme ils sont naturellement tenus, sous peine de confiscation de corps et des biens**<sup>1</sup>.

Le duc de Mayenne n'ayant tenu compte de l'arrêt, quelques jours après nouvelle injonction parlementaire. La cour, ayant vu le mépris que le duc de Mayenne a fait d'elle sur les remontrances qu'elle luy a faites, a ordonné mettre par escrit autres remontrances qui luy seroient envoyées par le procureur général du roy. Ladite cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de ceux qui le voudroient introduire en France ; ordonne que les garnisons estrangères sortiront de la ville de Paris. Il y avait donc une lutte active, décidée entre le parlement et le lieutenant-général du royaume. Dans cette position, le duc de Mayenne, pour échapper à la restauration de Henri de Navarre, préparée par la bourgeoisie, tenta un rapprochement avec le parti

---

<sup>1</sup> Extrait des Registres du parlement, 3 janvier 1594. — Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 8675 E.

populaire que ce même duc avait frappé avec tant d'énergie. Mais ce parti pouvait-il avoir confiance en celui qui avait proscrit ses chefs bien-aimés, Senault et Leclerc<sup>1</sup> ? Pouvait-il donner de la force au duc de Mayenne, l'homme naguère du parlement, et qui avait élevé lui-même cette classe bourgeoise, dont il voulait plus tard secouer la joug importun ? Pouvait-il rendre ce qu'il avait ôté, et toutes les démarches du duc de Mayenne seraient-elles pourtant repoussées ? Le parti populaire, en se rapprochant du lieutenant-général, demanda des gages : d'abord la dissolution du parloir aux gros bourgeois, qui se tenait chez l'abbé de Sainte-Geneviève et la poursuite régulière contre les auteurs de restauration : ceci fut accordé. Mais le, gouvernement de la Bastille était une garantie ; on l'avait ôté au brave Bussy-Leclerc, au fils chéri des halles et des métiers ; on le rendit à un nouvel élu du peuple ; on l'enleva à la garde de ces bourgeois qui trahissaient la cité, au profit du Béarnais et de la gentilhommerie. Toutes les prédications populaires attaquèrent encore le maudit roi de Navarre : Boucher, curé de Saint-Benoît, continua ses sermons contre les fauteurs hypocrites, misérables complices de Bourbon ; et ces sentiments, fortement applaudis des métiers, disent assez quelle était alors la nature et la puissance des opinions de la multitude.

Il existe sur ces temps difficiles des nouvelles à la main, écrites jour par jour, évidemment par un parlementaire, homme du tiers-parti, partisan de toute transaction au profit de Henri IV : 25 novembre. — Le conseiller Marillac, tombant en discours en pleine rue avec le secrétaire Desportes sur le fait de la misère et calamité du temps, lui dit tout haut, voyant que sa réponse ne tenoit à ce qu'il espéroit d'apprendre : *Vous avez beau faire des desseins, mais ils seront plus difficiles à exécuter que l'on ne pense ; car bien que tous les Espagnols et garnison que Ton pourrait mettre dans la ville se tiendroient par la main sur les remparts, elle n'est pas tellement dépourvue de gens de bien qu'on ne puisse donner entrée au roy de Navarre et à tous ses serviteurs, et si on prétend s'y opposer, on trouvera à qui parler.* Ledict jour, l'abbé de Sainte-Geneviève, venant voir ledict duc de Mayenne, le trouva dans la galerie de son logis, en compagnie de mesdames de Nemours et de Montpensier ; et il fut entendu que lesdictes dames contrarioient fort ledict duc, disant : *Je quitterai plutost la France, ajouta madame de Nemours, que de subir pareille indignité d'être Espagnole.* Ce matin le duc de Mayenne s'est rendu à la cour, où il a exposé sa venue en douze paroles : *Je me suis présenté au milieu de vous, a-t-il dit, pour adviser sur les moyens propres aux soulagemens et à la conservation de la ville et de l'estat. Le seul et plus prompt remède me paraist estre d'assembler les députés.* Le conseil d'Orléans répondit au duc : *N'est-il pas parmi nous gens assez téméraires qui ont osé escrire au roi d'Espagne que cette couronne estoit à sa disposition pour l'en rendre, ou tel que bon lui sembleroit, possesseur ! Cette délibération pernicieuse peut avoir la plus mortelle influence sur les bons François, et tendroit à faire réussir les intrigues en faveur de celui qui de tout temps a esté ennemi de ceste mesme couronne.* Le duc de Mayenne ne s'estoit point attendu à une pareille tournure de discours ; il auroit bien voulu n'estre point entré, et sans allonger la discussion, il se leva et se retira avec une contenance démonstrative de mécontentement ; et bien il fit, car peut-estre eust-il entendu plus mal encore pour ses desseins. Depuis, tous les mestiers et les quartiers se sont assemblés. Chacun commence à en parler librement, et à se plaindre des tyrannies passées, jusqu'à ces mots : *Nous nous sommes bien*

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel-de-ville. Tome XIII.

*barricadés contre notre roy légitime, qui nous avoit si favorablement traités que nous ne connoissons pas notre bonheur et Taise où nous estions ; nous le saurons bien faire à plus juste occasion contre ceux qui ne sont point nos roys, et qui nous ont fait et nous font tous les jours endurer tant de misères et de déshonneurs, qu'il ne nous reste plus que de, cris épouvantables.*

On voit donc, par la tournure que prenaient les opinions parlementaires, la nécessité pour le duc de Mayenne de se rapprocher du parti ligueur. La condition imposée au lieutenant-général était dure : donner le gouvernement de Paris à la ligue, et enlever aux gros bourgeois l'élection des colonels et quarteniers pour la rendre au peuple ! Le duc de Mayenne ne s'opposait point à de nouvelles élections, à faire passer dans les mains de l'union les forces de la cité ; mais donner le gouvernement de Paris, c'était se mettre encore une fois dans le mouvement qui avait fini par l'exécution des quatre chefs des halles. Beslin, l'homme du parlement, gouvernait la ville depuis la contre-révolution bourgeoise ; le duc de Mayenne le sacrifia sur les plaintes publiques, qui l'accusaient d'être fauteur de la paix avec Henri IV. On demanda au lieutenant-général un gouverneur dans le sens de la ligue ; et comme il était harcelé par les chefs des halles, il quitta Paris pour solliciter un surcroît de troupes espagnoles et se rapprocher de Philippe II, dont il avait pourtant compromis la cause. En abandonnant Paris, le duc de Mayenne confia le gouvernement de la cité à un des gentilshommes attachés à sa maison, à Charles de Cossé-Brissac. Brissac avait donné des gages à la ligue et à l'Espagne même ; mais il avait des sympathies pour la noblesse qui presque entière s'était rangée sous le Béarnais ; au moment où tout penchait pour le parti de Henri de Navarre, n'était-ce pas une faute de livrer Paris à la discrétion d'un gentilhomme si puissamment tenté de traiter avec la noblesse royaliste ? Des avis étaient arrivés de mille parts au duc de Mayenne sur le danger de se confier à Brissac ; il ne les écouta pas. Il se trouvait alors dans la position des hommes politiques qui, ne sachant pas prendre un parti, se jettent dans les résolutions mitoyennes, lesquelles perdent leur cause. En choisissant un homme populaire pour gouverner Paris, le duc de Mayenne aurait empêché la reddition de la ville ; il préféra un de ses fidèles, et les fidèles, aux jours du péril, passent souvent où est la victoire. On verra que ce traître Brissac livra la bonne cité de Paris à la gentilhommerie béarnaise. Bussy-Leclerc, violent et tout peuple, ne l'eût pas fait. Dans les crises il n'y a souvent que les hommes à excès qui sauvent les causes, parce qu'ils savent les sceller avec du sang, Brissac donna la ville de Paris à son roi héréditaire ; il sacrifia les privilèges et prérogatives immenses de la municipalité de Paris à ses propres intérêts, à une fidélité de race, à la vieille loyauté féodale. Les têtes de résolution et d'énergie n'avaient point approuvé ce choix. Elles appelaient au gouvernement le maréchal de Rosne, capacité militaire, chef de bataille de la ligue, qui développa un vaste plan de défense pour Paris. Sur la proposition faite par le révérendissime cardinal légat, M. le duc de Feria et autres ministres de Sa Majesté catholique, il fut convenu d'envoyer quérir le maréchal de Rosne pour lui donner charge de la garde de Paris avec son gouvernement de l'Isle-de-France. Don Diego de Ibarra lui ayant écrit pour savoir sa volonté, il répondit : qu'il préféreroit le commandement des villes frontières où il estoit ; mais que cependant il mettroit toujours le service public devant son intérêt particulier, et que si le seigneur Ibarra estoit d'accord avec le légat et les autres ministres de sa majesté catholique, il vouloit bien venir à Çaris, mais qu'il y serviroit aux conditions suivantes, afin de n'y avoir pas les bras croisés ; premièrement, on remettra 3.500 soldats de pied étrangers de toutes les nations ; 500 hommes de pied

françois et cent chevaux ; attelage de six canons, et poudre et balles pour tirer quatre mille coups. Ernando de Séville, marchand espagnol, me respondra (continuait la dépêche de M. de Rosne) de la paye des gens de guerre, et si l'on ne peut donner là paye entière pour ceste heure, que la demi-paye soit au moins donnée tous les mois, et un pain par jour à chaque soldat, du poids de vingt onces, lequel sera rabattu sur leur paye. Pour cet effet, on achètera trois cents muids de blé, qui seront mis en un magasin exprès. Tous les six mois on payera leurs descomptes aux soldats. M. de Mayenne fera en outre remettre la Bastille en mes mains. De plus, en arrivant j'aurai le pouvoir d'oster tous les principaux qui me seront suspects, et seront reconnus politiques, en leur scellant passeport de se retirer dans vingt-quatre heures. Je donnerai l'ordre à toutes les personnes, excepté aux artisans, de se fournir de blé et vin pour six mois, à peine que si dans huit jours cela n'est pas fait, je ferai sortir ceux qui n'auront exécuté mon ordre. Je ferai encore une ordonnance, à peine de la vie, d'avoir aucune communication avec les ennemis ; et de ne nommer le roy de Navarre jamais que le prince de Béarn, et sur la mesme peine de ne faire ni de dire rien en sa faveur. Huit jours durant à mon entrée en ville, je ne refuserai aucun passeport à ceux qui voudront en sortir. Et quant aux gardes, je ferai murer toutes les portes, excepté quatre, savoir : deux de chaque costé de la rivière. Je mettrai bonne garnison dans la Bastille, au Louvre, au petit et grand Chastelet, dans le palais et sur les portaux desdictes quatre portes. Devant mon logis, il y aura un corps-de-garde de 400 hommes d'ordinaire, et deux canons avec les chevaux auprès pour les tirer, afin que s'il venoit quelqu'esmotion ou surprise, je puisse empescher les barricades. A chaque quartier, je ferai un ordre qu'on me tienne prestes quelques quantités de pioches, pelles, boyaux, serpes et coisgnées pour s'en servir au besoin, de même que bon nombre de sacs et barriques. Aussi dans le cas où nostre armée ou celle de sa majesté catholique feroit quelque progrès en Normandie, Picardie, Isle-de-France ou Champagne, le Béarnois sera obligé d'aller au secours avec les siens, ou par diversion d'attaquer une autre place. Pour lors je tirerai 3.000 hommes de la ville, avec tout l'attirail d'artillerie, et irai attaquer Corbeil, Saint-Denys, le fort de Gornay ou Meaux ; et ces places estant bien reconnues, il ne faudra pas plus de dix jours pour les prendre ; tout cela peut se faire dans un an. Et ainsi Paris retournerait en estat de pouvoir subsister ; et l'on pourroit diminuer la garnison de moitié<sup>1</sup>. Ces mesures d'énergie et de conservation militaire, qui seules pouvaient sauver la ligue dans la crise qui la menaçait, étaient vivement approuvées par le légat, le duc de Feria, Juan-Baptista Taxis, tous ceux qui constituaient la tête de la grande association catholique et voulaient la préserver ; mais le duc de Mayenne craignait de se livrer trop au parti espagnol et populaire, il voulait bien que Paris ne fût point traîtreusement abandonné à Henri IV par la bourgeoisie ; toutefois ces violences, ces proscriptions contre le parlement répugnaient à son caractère modéré, à l'attitude mitoyenne qu'il cherchait à conserver dans le mouvement politique. D'ailleurs la tendance des esprits n'était plus à ces compressions par la force brutale, à cette domination militaire que le maréchal de Rosne voulait établir. Il est des époques où les armes ne domptent plus rien ; avec elles on tente un coup de main ; on n'établit pas un gouvernement.

Tous les actes du parlement et de la bourgeoisie de Paris étaient dirigés spécialement contre le parti espagnol. Si la cour avait proclamé la loi salique, si les états avaient tant hésité sur le choix de l'infante, si des tentatives même

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 8518. — Janvier 1594.

avaient été faites dans l'objet d'expulser de Paris la garnison étrangère, n'était-ce pas pour se débarrasser de cette influence de Philippe II, qui importunait le tiers-parti dans ses intentions de paix publique ? Trois *regimentos* occupaient les postes principaux de la capitale sur les deux rives de la Seine ; leurs forces n'étaient pas suffisantes pour comprimer les compagnies bourgeoises. Le bas peuple était pour l'Espagne ; de fréquentes distributions d'argent et de vivres, l'ardeur catholique, les derniers ferments de la ligue, secondaient l'impatient activité des trois envoyés de Philippe II : le duc de Feria, ambassadeur à titre ; Taxis, homme d'action et de surveillance auprès du duc de Mayenne ; Ibarra, commandant les forces militaires, lesquelles agissaient sous ses ordres les plus immédiats, au nom du roi catholique. Tandis que les intrigues parlementaires s'agitaient à Paris, les envoyés espagnols tenaient leur cour bien informée des moindres accidents. Le prince de Béarn, écrivait Taxis à Philippe II, commence à redescendre son armée des environs de Dreux jusqu'ici, et le duc de Mayenne, dans l'impatience de porter remède à ce fâcheux événement, a provoqué une réunion dans rassemblée du légat, afin de prendre une décision par rapport à l'élection d'un roi selon vos ordres. On distinguait dans ceste assemblée le cardinal légat et celui de Pellevé ; les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, l'archevêque de Lyon, La Chastre, Rosne et Saint-Pol, qui avoient esté appelés un ou deux jours auparavant par le duc de Guise, et voici ce qui s'y passa : Le légat dit avec beaucoup de fermeté que sa présence estoit à ceste seule fin de faire nommer un roy catholique, et que dans le cas où l'on demanderoit une trêve, il avoit ordre exprès de n'y pas consentir. Ni la crainte de l'arrivée du prince de Béarn, ni les dangers de sa personne, ne pourroient le faire détourner de sa résolution ; dans le cas où il ne parviendroit pas à empescher la conclusion de la trêve, il partiroit sur-le-champ. Le sujet des délibérations fut dès lors l'élection d'un roy, et chacun apporta ainsi son ad vis : le duc de Guise, comme partie dans la question, ne se prononça pas ; le duc d'Aumale, pour lui et pour le duc d'Elbeuf absent, parla avec grande résolution, disant qu'il falloit faire un roy promptement ; l'archevêque de Lyon se rangea à ce dernier avis ; seulement il s'en écartoit en ce point, qu'il vouloit qu'on attendît, pour l'élection, l'arrivée de nouvelles forces ; La Chastre nageoit entre deux eaux ; Saint-Pol, Rosne et le cardinal de Pellevé, qui fut le dernier à parler, en appuyant merveilleusement son opinion, conclurent tous à l'élection d'un roy sur-le-champ. Le duc de Feria demande au duc de Mayenne s'il exigeoit qu'on lui monstrast les pouvoirs et les instructions secrètes que nous avons reçues de vostre majesté, dans lesquelles vous nous donniez l'ordre de ne mettre à exécution nos promesses, qu'autant que le duc lui-mesme auroit rempli les siennes. Rien ne fit effet sur lui ; les menaces du légat et les nostres tombèrent à plat. Les bons conseils des Parisiens furent également inutiles ; le duc de Mayenne resta inébranlable, ferme, dur comme un marbre.

Quelques jours après, le duc de Feria exprimait encore mieux ses craintes à Philippe II. L'ambassadeur espagnol nourrissait des méfiances profondes contre le duc de Mayenne ; il ne voulait point croire au retour de l'aîné des Lorrains vers les opinions et les intérêts populaires, continuant même à le dénoncer auprès du roi son maître : Le duc de Mayenne ne sauroit déguiser son ambition, puisqu'il a avoué à Rosne qu'il avoit les yeux constamment fixés sur la couronne, et qu'il estoit dans l'intention de ne la céder à personne. Rosne me dit qu'il cherche à l'en désabuser, lui démontrant l'impossibilité d'arriver à ses fins, et même de maintenir les choses dans l'estat où elles se trouvent ; enfin le danger imminent qu'il y auroit à traiter avec le prince de Béarn. L'amiral de Villars est à Rouen



jusqu'aux premiers jours de juin. — Le 24 du mois passé (écrit Ibarra, commandant des forces militaires), nous nous sommes rendus à la maison du légat : nous y trouvâmes déjà le cardinal de Sens, Rosne, Tomaboni et plusieurs autres, qui se trouvoient lors de la première assemblée. Puis, vinrent l'un après l'autre le duc de Guise et le duc de Mayenne : on estoit silencieux et embarrassé en général. Enfin le duc de Feria dit au duc de Mayenne qu'il lui paroissoit inutile d'envoyer, comme il l'avoit dit, à Rome et en Espagne pour cognoistre les intentions de sa majesté catholique et de sa sainteté ; que nous, ambassadeurs de vostre majesté, et le légat pour sa sainteté, nous pouvions répondre pertinemment ; qu'il estoit incroyable, malgré les promesses et serments écrits, qu'il y eust eu encore une trêve, et cela dans la saison la plus favorable aux catholiques..... Là-dessus, le duc de Mayenne, interrompant avec interrogance, dit : *Mais je crois que son éminence le légat veut parler aussi des mesmes affaires.* — *En effet,* a repris le légat, *je ne pourrois parler mieux, ni autrement que M. le duc de Feria ; car je maintiens pour très certain et très juste tout ce qu'il a dit ; j'ajouterai que lorsque sa sainteté m'a délégué, c'estoit pour que je fusse et l'instrument et l'expression de sa volonté. Tout ce que l'on fait est évidemment pour gagner du temps ; or sa sainteté a fait savoir déjà plusieurs fols que l'unique désir qu'elle avoit, et à la fois le seul remède qu'elle voyoit aux malheurs de ce royaume, c'estoit d'élire un roy catholique. Donc, jusqu'à ce que des difficultés nouvelles ou plus réelles soient élevées, je me crois la faculté, en vertu de mes pouvoirs, de résoudre la question.* Le duc de Mayenne ne répondit rien ; en mesme temps le cardinal de Sens ajouta quelques mots, dictés par le même esprit. Quant au duc de Guise, qui se tenoit esloigné du centre de rassemblée : *Je n'ai rien à dire ici, s'écria-t-il, et je suivrai les avis des ministres de sa majesté catholique.*

Les accusations multipliées que les envoyés espagnols jetaient contre le duc de Mayenne, avaient imposé à ce prince la nécessité d'une justification. Non seulement Mayenne avait engagé une correspondance intime avec Philippe II ; mais des agents spéciaux avaient charge de se rendre à Madrid pour expliquer les actes du chef de la grande famille de Lorraine. Les instructions du sieur de Cisoyne, conservées aux archives de Simancas, exposent nettement les opinions et les desseins du duc de Mayenne : Il suppliera très humblement le roi, de la part de mondict seigneur, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui lui pourroit estre dit, escrit et représenté de ses actions, si ce ne sont choses qui conviennent à l'intégrité qu'il y a gardée et observée sans s'en estre jamais desparti. Il la suppliera encore très humblement de ne se vouloir offenser, s'il lui proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye, c'est que les ministres du roi d'Espagne soient cause d'avoir altéré la bonne et vraie intelligence qui se devoit garder et faire recognoistre entre eux et lui pour le bien des affaires ; ne pouvant, pour la qualité avec laquelle il a plu à Dieu le faire naistre, passer cela sans en témoigner un vif ressentiment.

Le duc de Mayenne semble tenir surtout à se disculper aux yeux du roi d'Espagne, il sentait que là était sa force ! Les soupçons des ambassadeurs à Paris l'importunaient ; il savoit qu'il était en butte à toutes leurs accusations ; sans subsides, pouvait-il espérer un succès à sa cause : Mon beau-fils de Montpesat est parti depuis deux jours, écrit-il ; je lui ai fait voir clair en tout ce qui est nécessaire de représenter à vostre majesté sur nos occurences ; je supplie très humblement vostre majesté, sans laisser circonvenir ni préoccuper sa grande prudence, d'en différer son jugement jusqu'à ce que mondict beau-fils se soit rendu auprès d'elle, et qu'il lui ait plu me foire cet honneur de l'ouïr en sa

charge, qui lui justifiera si clairement la sincérité de mes déportemens, que je veux croire que les mauvaises impressions, qu'on lui en pourroit avoir fait prendre, donneront bien à mon intégrité, et à la vérité qui ne se peut jamais confondre. J'attendrai donc par son retour en bonne dévotion ses commandemens, desquels elle ne peut honorer serviteur qu'elle ait plus disposé de les recevoir et d'y obéir<sup>1</sup>.

Cette famille de Lorraine, elle-même si divisée dans les questions de la consonne, se gardait d'une séparation absolue avec Philippe II. Là étaient les forces militaires, les subsides de guerre, les bons doublons qui venaient relever le zèle affaibli. Les répugnances du duc de Mayenne n'étaient que pour le duc de Feria, dont les hauteurs l'offensaient profondément. Le parti espagnol avait de vieux griefs contre Mayenne ; le duc de Feria avait plusieurs fois écrit sur ses menées ; et depuis sa séparation avec les parlementaires, ne travaillait-il pas pour placer la couronne sur sa propre tête ? Il n'en était pas de même du duc de Guise, l'enfant chéri de la ligue ; pour celui-là jamais plainte n'était parvenue au roi d'Espagne. Toutes les dépêches des ambassadeurs parlaient de son dévouement à la sainte ligue et aux intérêts espagnols. Le jeune prince était en correspondance directe avec le roi catholique. Quand on lui proposa le mariage avec l'infante, le duc de Guise n'eut pas assez d'expressions pour témoigner de sa reconnaissance. Sire, écrivait-il, après les funestes accidents qui ont attiré toutes les misères que nous ressentons en ce royaume, ayant jeté les yeux sur la favorable assistance qu'il a plu à votre majesté faire paroître pour la conservation de nostre sainte religion et de cet estat, m'y sentant maintenant attaché d'un lien perdurable et indissoluble par l'honneur que je reçois de la bouche de M. le duc de Feria, et puisqu'il a plu à votre bonté me déférer le mérite et faveur d'une grâce si haute, j'oserai, sire, en remercier très humblement votre majesté, espérant, avec l'assistance de ceste supresme puissance que j'ai toujours invoquée, me rendre digne de l'honneur de vos bonnes grâces.

Il y avait dans le langage du jeune prince quelque chose de plus chaudement dévoué à la cause espagnole. Ce n'étaient pas des plaintes et des récriminations contre les ambassadeurs du roi catholique, mais une entière obéissance à ce qu'ils désiraient. Le duc de Mayenne murmurait ; Guise offrait ses services et sa vie au roi d'Espagne : c'était un cœur neuf, un enthousiasme de jeune homme que les agents de Philippe II pouvaient exploiter. Le duc d'Aumale ne parlait pas une langue différente. Toute cette famille de Guise entraît ainsi avec plus ou moins de dévouement individuel dans les intérêts espagnols ; elle en multipliait les témoignages, car à chaque circonstance importante elle s'adressait au prince, qu'elle appelait son protecteur. Philippe II n'avait de confiance qu'envers le jeune duc de -Guise ; les haines qui séparaient Mayenne des ambassadeurs espagnols à Paris étaient exploitées à chaque dépêche. Le roi ne paraissant se fier qu'à ses agents ; leur nombre était très multiplié, et il en existait jusque sous la tente de Henri de Navarre. Un des plus curieux documents existe encore dans les archives de Simancas : la dépêche du capitaine Castillo Gaspardo présente sous les formes les plus piquantes les relations qu'il a eues avec le Béarnais, dont il était chargé de surveiller les actions. J'ai eu beaucoup de rapports d'amitié et de galanterie avec plusieurs cavaliers et dames de France, ayant servi dans ce pays comme sergente-major (lieutenant-colonel) dans le régiment d'infanterie de M. de Luz. Parmi les connoissances que j'eus l'occasion de faire dans mes garnisons ou

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, col. B 75165. — 1er novembre 1593.

mes logements S je citerai particulièrement Mme de la Guesles, femme d'un secrétaire d'estat du prince de Béarn, qui ne le quitte pas. Ceste dame, dans l'intention de garder mieux sa maison de campagne, située aux environs de Meaux, estoit venue y demeurer avec tous ses enfants. Elle me fit prier d'y venir moi-mesme habiter, afin d'estre ainsi tout-à-fait à l'abri des incursions et exigeances des soldats de mon régiment, cantonné aux environs. Je m'y rendis en effet, et j'en fis un tel éloge, que bientost je reçus la visite de don Diego de Ibarra avec les maistres-de-camps don Antonio de Çuniga et de Louis de Velasco. Don Diego de Ibarra me conseilla aussitost de me mettre dans les bonnes grâces de ceste dame, pour sçavoir par son intermédiaire quelque secret du prince : *Ne nesgligez rien*, me dit-il, ni amabilité, ni cadeaux, ainsi que cela se pratique en France. Je compris toute l'importance de cet advis, ainsi qu'on le verra plus bas. J'avois esté parfaitement agréable à ceste dame, et au moment de partir de sa maison, elle voulut me faire présent d'une belle chaisne en or ; saisissant alors ceste occasion, je la pris par la main, et la menant dans mon appartement, je lui montrai l'argent et les bijoux que je possédois, et j'ajoutai : *Ce n'est point par intérêt que l'on sert les personnes comme vous ; gardez yostre chaisne ; un cadeau moins riche me seroit plus agréable peut-être ; et d'ailleurs, c'est à moi à disposer de tout ce que vous voyez là devant, soit en bijoux, soit en argent : ce sera pour moi un grand bonheur...* Elle demeura toute charmée de mon procédé, et s'empressa de l'écrire à son mari ; celui-ci en parla dans l'armée du prince de Béarn, qui, toujours aux aguets des choses nouvelles, désira me voir. Dans l'intervalle, ayant reçu l'ordre du duc de Mayenne d'aller secourir Péronne avec deux cents soldats. Je partis promptement, et vestu à la légère pour faire plus promptement les quarante lieues de chemin qui me séparaient de ceste ville ; mais ayant reçu l'ordre d'y demeurer quelques jours, j'eus besoin de mes vestemens ; et pour me les procurer, il falloit un passeport du Béarnois. Je m'adressai à Mme de La Guesles, dont la protection estoit sûre, et j'obtins de ses démarches, faites avec le plus grand zèle, tout ce que je demandois ; elle accompagna mesme son service d'une lettre fort courtoise que j'ai avec moi. En se moment j'estois revenu à Pontoise, où je fis cognoissance d'un chevalier appelé de Mouchy, appartenant au parti du prince de Béarn ; il avoit un passeport du duc de Mayenne, parce qu'il voyageoit pour des négociations. Je lui demandois s'il cognoissoit un œrtetîn Antonio Férès, autrefois secrétaire du roy d'Espagne, et aujourd'huy auprès du prince de Béarn. Il me dict que ouy. *Comment, repris-je, le prince de Béarn peut-il se servir d'un traître pareil ? Quel avantage, quelle espérance peut-il avoir d'un homme qui a si mal servi sa patrie et son roy ? — Vous avez raison*, reprit Mouchy, *je voudrais bien de ma main le jeter au fond d'un puits.* Saisissant ceste occasion favorable, je prends Mouchy par le bras et lui dict : *Mille écus pour vous, si vous consentez à tuer ce traître, et deux mille si vous nous le livrez vivant. — Estes-vous bien sûr de pouvoir payer cette somme*, reprend Mouchy ? *Eh bien, j'y songerai.* Puis il monte à cheval, et me dict adieu, en partant au galop et en riant très fort. Je n'ai pas trop de confiance en ce Mouchy, mais j'en ay néanmoins averti le duc de Feria. Je pus voir souper le prince de Béarn le jour mesme. En effet, le soir nous y allasmes, et par la complaisance des officiers de service je fus assez bien placé. Le repas achevé, le prince de Béarn s'avançant vers moi avec amabilité. : *Soyez le bienvenu*, me dit-il, *il y a plusieurs jours que je desirois vous voir par toutes les choses avantageuses que mon secrétaire m'a dictes de vous.* Et comme on se retiroit, le Béarnois me pria de l'accompagner. Arrivé dans ses appartements, il me prend la main et me dit encore : *Tout ce que mon secrétaire m'a dit de vous me confirme dans la confiance que vous m'inspirez. Voici ce dont il s'agit ;*

*j'ay envoyé dernièrement en Angleterre Antonio Peres, que vous cognoissez assurément, pour solliciter des secours de la royne Elisabeth. Il m'a affirmé de plus qu'on pourroit lever facilement 20.000 Maures du royaume de Valence, qui se porteroient de là sur l'Aragon, et produiroient ainsi une diversion assez puissante pour que le roy d'Espagne rappelast ses troupes d'icy et nous laissast en repos. Je fis l'observation que ce projet me paroissoit hazardé, et cela pour rni savoir davantage ; et pour lors appelant don Martin de la Nuza, qui était là tout près, il le questionna en espagnol sur ce projet, que celui-ci développa, ci,nme à peu près arrêté. Je vous parle en espagnol, avoit dict le prince de Béarn, parce que le capitaine là présent n'entend pas bien le françois ; c'est d'ailleurs un homme sûr devant lequel nous pouvons discourir librement. Deux mille Gascons doivent en outre descendre par les Pyrénées sur Saragosse. — Mais où sont les armes pour toutes ces troupes ? repris-je vivement. — Dans Bordeaux et sous la garde du maréchal de Matignon, me répondit le prince de Béarn. Puis tirant un papier plié du fond de sa poche<sup>1</sup>, il me fait voir plusieurs noms, parmi lesquels le maréchal de Matignon, chargé de l'entreprise ; don Martin de la Nuza, Godefroy Bardaxi, etc. ; et à chaque nom il me demandoit si je les cognoissois ; je respondois que ouy. Puis revenant à Godefroy : Celui-ci est à Fraga, ajouta-t-il. — Sur la route de Saragosse à Barcelone ? — Précisément. — Mais la place n'est pas assez forte, continuai-je, pour voir s'il étoit bien instruit. — C'est vrai, reprit-il, mais sa position est excellente. Et je vis qu'il n'ignoroit rien. Et don Martin s'étant retiré, il me développa ses résolutions avec talent<sup>2</sup>. Le prince de Béarn a-t-il des intelligences en Espagne ? demandai-je au secrétaire. — Ouy, répondit-il, à Séville, à Barcelone, à Madrid ; dans cette dernière ville est le commandant de l'artillerie, appelé Pétarque, qui doit nous servir efficacement. A peu de jours de là, le secrétaire vint me dire que décidément le roy de Navarre me chargeoit d'aller en Aragon pour voir si les forces du roy d'Espagne estoient aussi foibles que le disoit don Martin de la Nuza. Mais à qui devrai-je m'adresser là-bas ? observai-je. — On vous donnera les noms de tous ceux avec lesquels vous devez entrer en relation, me répondit M. de la Guesles. Puis, ayant témoigné la crainte d'être jugé et condamné comme traître, si je parlois ainsi sans prendre congé du duc de Feria et du duc de Mayenne, le prince de Béarn me fit dire que je pouvois passer par Paris. Et le soir mesme de mon départ, ayant soupe joyeusement avec beaucoup d'officiers françois, don Martin de la Nuza me prenant à part : Allez, me dit-il dans ces mesme paroles, le roy d'Espagne va payer toutes ses injustices et méchancetés envers nous. Je revins à Paris, escorté d'un trompette et avec un passeport du prince de Béarn. A Paris, je communiquai au duc de Feria tout ce que je dis icy, et il fit partir en mesme temps que moi un courrier, afin, disoit-il, que si l'un de nous estoit pris ou arrêté, car le Béarnois pouvoit revenir sur sa résolution envers moy, sa majesté fust tousjours prévenue. Dès lors, m'estant embarqué avec promptitude au Havre-de-Grace, je suis arrivé à Saint-Sébastien, d'où, avec toute la vitesse possible, je me suis rendu à la cour de vostre majesté.*

Ce rapport ayant été communiqué par le secrétaire don Idiaques à Philippe II, le roi écrivit en marge de sa grosse et indéchiffrable écriture : J'ay vu dans le moment le rapport que Ton m'a remis ; je ne l'ay que trop vu, si tout cela est vrai<sup>3</sup>. J'ay fait différentes marques aux endroits importans de ce rapport, et sur

---

<sup>1</sup> De fundo de la faltriquera.

<sup>2</sup> Con mucha ciencia.

<sup>3</sup> Hai harto que ver si es verdad todo aquello alli es.

lesquels ils faut prendre des informations promptes et précises. Employez pour cela des hommes fidèles et adroits<sup>1</sup>. Il faudrait tascher de se saisir d'Antonio Ferez en Galice ; il auroit bien des révélations à nous faire, dans la crainte du supplice. Tout cela est dict icy à la haste ; nous parlerons plus posément de ceste affaire grave<sup>2</sup>. Le conseiller don Juan Idiaques prendra les premières mesures.

On voit, d'après cette dépêche, que le mouvement espagnol s'arrête et se met déjà sur la défensive. Ce n'est plus cette pause active, puissante, attaquant avec hardiesse en France le principe de l'hérédité de race ; le Béarnais a pris l'initiative, et menace l'Espagne sur son propre territoire. Comme la vieille reine Elisabeth, Henri va fouiller jusqu'aux entrailles des opinions et des intérêts dans la Péninsule ; il réveille le ressentiment profond de la race moresque contre ses conquérants ; il a des agents dans l'Aragon, la Catalogne, les provinces frontières des Pyrénées et du Béarn, pour rappeler l'ancienne indépendance et les fueros populaires. L'attitude politique de Henri IV et de l'Espagne s'est donc sensiblement modifiée : le système du Béarnais devient tout à fait agressif. Il veut porter le désordre et la guerre dans la Péninsule ; il répond à la ligue espagnole à Paris par des projets d'indépendance provinciale en Espagne, et ces projets devaient nécessairement avoir un grand retentissement !

C'était alors un brillant et bel équipage que les tentes du Béarnais victorieux, autant par les armes que par l'habileté des négociations. La trêve durait encore, et ce relâche à la rude vie des camps, Henri IV l'employait à suivre deux grandes affaires : 1° la reconnaissance de sa royauté par le pape, sanction catholique de ses droits, 2° la transaction parlementaire qui devait livrer Paris, tête de la ligue municipale des cités.

Immédiatement après l'abjuration, on a vu l'empressement de Henri IV à députer vers Rome des hommes habiles et dévoués, dans le dessein d'offrir sa soumission filiale au pontife. Cet acte était le complément nécessaire de sa conversion.

A l'époque de la grande puissance catholique, se séparer de Rome c'était rompre avec la société même, avec le principe qui dominait les peuples. La réforme avait sans doute créé un droit tout nouveau, une souveraineté civile et indépendante ; mais dès l'instant que Henri saluait l'unité catholique par sa conversion, il devait chercher sa force vers le chef et l'arbitre des hautes destinées de l'église. Philippe H, à son tour, devait lutter contre l'influence de Henri IV à Rome, et empêcher cette réconciliation, dont le résultat était la couronne monarchique posée sur la tête du Béarnais. Le pape qui portait alors la tiare d'or, était Clément VIII, humble prêtre, qui, agenouillé le jour de son intronisation, s'écria, dans son vif amour pour l'église : **Ô mon Dieu, ôtez-moi la vie si mon élection ne doit pas être utile à votre saint nom !** Clément s'était vivement prononcé dans la question catholique, et la ligue avait eu son plein assentiment. L'ambassadeur envoyé à Rome par Henri IV fut ce duc de Nevers, toujours chargé des missions difficiles qui touchaient aux Intérêts complexes de la couronne et de l'église. U était porteur de lettres autographes pour le pape et le sacré collège. **Messieurs, disait le roi aux cardinaux, j'ay en ce mois de juillet dernier fait assembler un nombre de preslats et autres personnages ecclésiastiques doctes, en la sainte faculté de théologie, par l'instruction et bon enseignement desquels ayant cognu**

---

<sup>1</sup> Hombres fideles y bien industriados.

<sup>2</sup> Hablaremos mas a la larga desta importante platica.

que l'église catholique, apostolique et romaine est la vraie église pleine de vérités, je m'y suis tout aussitôt rendu par la grâce de Dieu et inspiration qu'il luy a plu me donner, et j'ay esté reçu par lesdicts preslats dans l'église abbatiale de Saint-Denys par les formes qu'ils ont jugé estre convenables, et avec réservation de ce qui appartient à nostre saint-père le pape et au saint-siège, comme je m'y suis volontairement soumis. Et pour d'autant mieux tesmoigner, Messieurs, l'observance à laquelle je veux vivre et mourir envers le saint-siège, M. le duc de Nevers vous donnera communication de la commission qu'il a de moy, vous priant de la favoriser de vos bons conseils, advis et intercessions envers sa sainteté. La mission de M. de Nevers étoit destinée à convaincre le pape que le droit d'hérédité étoit plus légitime aux yeux de Dieu et des hommes que toutes ces élections populaires et religieuses ; d'où résultoit la pleine et entière justification de l'avènement de Henri IV. Pour eslire un roy, disoit l'ambassadeur, ainsi que sa sainteté paroist en avoir le projet, il faut une assemblée légitime des états du royaume, non convoquée par un homme sans pouvoir, comme la duc de Mayenne, dont l'auctorité n'est fondée que *sur la glace d'une nuit*<sup>1</sup>. Que de malheurs ! que de sang répandu ! que de crimes ! Le pape est le pasteur commun ; voudroit-il s'exposer au reproche de la perte entière de son troupeau ? Sa sainteté ne doit point craindre de mécontenter le roy d'Espagne ; s'il s'offense, elle a de bons moyens pour le contenir ; la France pacifiée ne deviendra-t-elle pas sa ressource et son bras droit ? Si elle consent à la ruiner, c'est assujettir le saint-siège à la tyrannie espagnole.

Une des plus grandes difficultés qu'on opposa au duc de Nevers, dès les premiers moments de sa négociation, fut qu'il n'étoit chargé que d'assurer l'obédience de Henri IV, sans avouer qu'il avoit besoin de l'autorisation pontificale. Le roy étoit toujours hérétique relaps aux yeux du pape, qui ne tenoit pas compte de l'absolution donnée en France par des évêques sans pouvoirs, cette absolution étant un cas réservé au saint-siège. Comment, dit le pape, absoudrai-je un prince qui se dict catholique et qui garde auprès de lui en si scandaleuse faveur M. de Bouillon ? — Il est vrai, répondit M. de Nevers, que M. de Bouillon est reçu à la cour du roy ; mais vostre sainteté peut estre assurée que rien ne s'y détermine par ses conseils. Ah ! j'en conjure vostre sainteté, s'écria M. de Nevers en se prosternant aux pieds du pape, les yeux remplis de larmes, accordez à mon maistre l'absolution in foro conscientie ; vostre sainteté a esté trompée sur la bonne foy et la sincère affection du roy pour le saint-siège : tout mensonge est indigne de son grand cœur. Qu'est-ce que le légat de vostre sainteté ? est-ce bien le ministre du saint-siège, ou plustost celui du roy d'Espagne ? Quelle révoltante partialité est la sienne envers les Espagnols, à nostre préjudice ! M. de Nevers s'étoit levé en parlant ainsi ; son rôle avoit changé, il n'étoit plus là suppliant et soumis. Le pape demeura un instant surpris, et cette fermeté lui imposa ; il chercha à justifier son légat du mieux qu'il lui fut possible : Dans tout ce que j'ay cru devoir faire, ajouta-t-il, il n'y a rien de personnel envers M. de Nevers, pour lequel je conserve une si profonde estime, et auquel, en toute occasion, je donnerai les marques de mon affection particulière.

Le duc de Nevers se retira désespéré du mauvais succès de sa négociation, et prit congé de sa sainteté, en disant qu'il vouloit au plus tôt retourner en France. Le pape Clément chercha de nouveau à l'adoucir, en promettant de lire le

---

<sup>1</sup> Ces mots sont soulignés, et font allusion sans doute à une circonstance qui favorisa la prise de pouvoir de M. le duc de Mayenne.

mémoire que le duc lui avait remis ; ce qui signifiait indirectement que celui-ci pouvait demeurer à Rome jusqu'à nouvel ordre. Peu de jours après il reçut un billet écrit en italien : *On avertit le duc de Nevers que le parti qu'il a pris dans l'audience dernière, de donner ses demandes par écrit au pape, a eu le plus grand succès. Les cardinaux en ayant été instruits, en ont provoqué la lecture en plein consistoire.* Le sacré collège commençait à se séparer du pape dans cette question de la France, et tôt ou tard les cardinaux devaient l'emporter dans la balance, sur les intérêts de l'Espagne vivement défendus par son ambassadeur.

Henri de Navarre s'était décidé à embrasser le parti et les croyances catholiques, par la conviction profonde que là seulement étaient la force et l'opinion de la France. Comme on pouvait douter que sa conversion fût sincère et définitive, le roi multipliait les actes et les témoignages de sa piété. Si les prédicateurs annonçaient que le Béarnais était hérétique relaps, et n'avait pu se réconcilier avec l'église, Henri déclarait en réponse que, Dieu merci, il avait conféré, avec des prélats et docteurs assemblés, des points sur lesquels il désirait être éclairci. Henri ne s'occupait plus qu'à constater d'une manière authentique et persévérante la sincérité de ses démarches pour une haute réconciliation avec l'église ; or, cette église appelait, comme caractère inviolable de toute royauté, le sacre des monarques légitimes.

Reims et sa vieille basilique étant au pouvoir des ligueurs, on ne pouvait oindre de l'huile sainte la tête de Henri IV. Mais de même qu'on avait procédé à l'abjuration sans la volonté de Rome, on fit un sacre en dehors de Reims, à Chartres, sur un autre autel, sans aucun des hauts pays de France. Les clercs de Saint-Denis et de Mantes tinrent lieu des grandes figures épiscopales. La ligue eut beau jeu d'attaquer ces imitations des cérémonies royales, comme elle avait pris en mépris l'abjuration. On lit dans un pamphlet court et piquant, que composa Louis d'Orléans, sous le titre du *Banquet d'Arêtes*, que les ecclésiastiques qui avaient assisté à la prétendue conversion et au sacre, méritaient d'être attachés en Grève comme fagots, depuis le pied jusqu'au haut de l'arbre de la Saint-Jean ; que Henri l'hérétique devait être mis dedans le panier où l'on met les chats, et que cela ferait un sacrifice délectable au ciel et agréable à la terre.

Les témoignages multipliés que la politique de Henri de Navarre donnait à la foi romaine devaient naturellement exciter la profonde indignation des braves compagnons de batailles qui avaient suivi sa triste et jeune fortune du Béarnais. Ces huguenots, qui déposaient sous son aile les intérêts du prêche et de l'austère croyance de Calvin, pouvaient-ils voir sans une émotion vivement sentie ces fréquentations de Henri avec les évêques, les prêtres, les clercs, ceux que les ministres réformés traitaient de serviteurs de Baal, d'adorateurs du veau d'or ? Henri n'était en rapport qu'avec les catholiques ; ses amitiés ne s'adressaient qu'à eux ; il multipliait ses caresses profanes, tandis que les soldats qui, sans pain, sans solde, couverts de haillons, les chausses percées, avaient servi une cause sans espoir, étaient délaissés pour des hommes qui avaient combattu la cornette Manche et le prêche. *Sire*, écrivait encore Mornay, *nos frères se plaignent que les justes requestes à eux accordée par tant d'édicts des rois vos prédécesseurs, et sur vos demandes, n'ont pu estre écoutées sous vostre règne, duquel ils auroient dû mieux espérer, et sous lequel aussi, certes, sans l'affection qu'ils avoient à vostre grandeur, ils eussent pu justement et utilement pratiquer les voies qu'ils auroient été contraints de tenir sous les feus rois, mais que n'eussent-ils attendu et espéré de celui que Dieu avoit, pour la protection de son*

église, amené à la succession de ce royaume ! et que pouvoient-ils moins demander que liberté et vie, ceux qui exposent leur sang librement pour vous ! Vous avez ehangié de religion, sire, en un instant. Le vulgaire dict là dessus (car il ne voit pas plus avant) : Si c'est de franche volonté, qu'attendons-nous plus de son affection ? ou si c'est par contrainte, attendons-en moins ou n'en attendons que mal, car nostre bien n'est plus en sa puissance. On vous a fait jurer contre vostre propre conscience, et abjurer, en termes les plus précis, les moins soutenables, ce qu'ils n'eussent pas requis d'un juif ni d'un Turc. Que vostre majesté juge s'il est raisonnable qu'ila soient tenus en ce royaume pour juifs au rang des capons, au lieu du rang honorable que les mérites de leurs devanciers leur ont laissé, que les services mesmes faits à vostre majesté leur devroient avoir acquis. Et combien, disoient-ils là-dessus, nous estoit-il plus favorable de vivre sous la trêve du feu roy, ennemi toutefois de nostre profession ? Il consentoit l'exercice de nostre religion en son armée et en sa cour, consentoit les ministres estre entretenus de ses propres deniers, nous baillant force villes pour retraite. Les requestes que vous présentiez pour eux aux roys vos prédécesseurs, pour leur liberté et pour leur sûreté, rapportez-le à vous-mesme : elles n'ont point depuis ce temps rabattu de leurs droitures ; ils les ont comblés depuis de bons services, et doivent avoir gagné et accru en vostre endroit<sup>1</sup>.

Ces plaintes justes, cette expression d'une douleur qui se résumait en la continuelle menace du protectorat du prince de Condé opposé à la royauté, parcouraient les tentes huguenotes, parmi ces fiers montagnards qui formaient encore la meilleure partie de l'armée de Henri IV. Ce prince comblait d'amitiés Mornay, le duc de Bouillon : il voulait, en s'attachant la tête, attirer auprès de lui le parti tout entier ; mais sa préoccupation n'était pas là ; ses démarches politiques n'avaient en vue que la destruction de la ligue ; il ne cherchait qu'à se rattacher au principe de la société religieuse du moyen âge. Il avait bien raison de procéder avec cette intelligence. De tout côté le parti modéré des catholiques ouvrait des négociations avec Henri de Navarre ; la bourgeoisie se prononçait en sa faveur et se séparait de la ligue, lentement, mais avec zèle. Dans ces circonstances heureuses, Henri crut utile à ses intérêts, tout en protestant de sa foi, de briser hautement la trêve qui avait été conclue avec les états et le conseil de l'union des Villes. Les événements lui étaient favorables ; il en profitait. La guerre n'avait plus rien de populaire à Paris ; il fallait donc frapper fort pour constater qu'elle serait inévitable tant qu'on n'aurait pas proclamé le Béarnais. Dans l'acte de cette rupture, Henri déclarait que les ennemis conjurés de l'état, loin d'observer la trêve, s'en étaient toujours affranchis et en plusieurs lieux avaient vécu pendant la trêve comme pendant la guerre : Maintenant nous sommes sur la fin du cinquiesme mois qu'a duré la tresve sans qu'il y ait aucun advancement à la fin pour laquelle elle avoit esté faite ; ils nous font rechercher d'une nouvelle prolongation de trois mois ; mais loin d'apporter des idées de paix, ils s'en montrent plus éloignés que jamais. Nous protestons que c'est avec un extresme regret qu'il nous faut en venir à cette extresmité de la guerre ; mais ce renouvellement de guerre fera pour le moins la distinction certaine de ceux d'entre eux qui ont esté tenus en ce parti par le seul zèle de religion, ou des autres qui s'en sont servis seulement de prétexte pour couvrir leur malice et desloyauté.

A peine cette déclaration était-elle promulguée dans les camps et sous les murailles de Paris, qu'un courrier apporta au roi la bonne nouvelle de la

---

<sup>1</sup> Avis du sieur Duplessis-Mornay au roi Henri IV, 1593. — Mss. de Colbert, vol. cot. 11.



soumission de Meaux et des hommes d'armes qui tenaient garnison sous M. de Vitry. Meaux, était une position importante. Son marché, fortifié depuis le moyen âge, était comme une place de sûreté, un point militaire pour conduire les armées royales dans la Normandie : d'ailleurs, la proximité de cette ville avec Paris devait singulièrement influencer sur les destinées de la grande ville. Meaux fut vendue par M. de Vitry à Henri IV. Déjà commençait ce système de corruption habile, qui détachait par des pensions et des honneurs tous les partisans de la ligue un à un, lorsqu'ils tenaient une place de guerre ou une armée : dans les crises politiques cet exemple est contagieux. Quand un chef a traité à de bonnes conditions, d'autres viennent traiter après lui. Chacun court à la fortune d'un nouveau parti, parce que là sont les récompenses et les chances de l'avenir. Un petit nombre d'âmes fortes s'attachent à une cause perdue et la défendent à ses derniers jours ; alors les fidèles se comptent ! Le bureau de la ville de Meaux s'étant décidé à ouvrir les portes de la cité, les maire et échevins s'empressèrent d'écrire aux magistrats et bourgeois de Paris. C'était dans cet échange de conseils que les municipalités s'exhortaient les unes les autres à quitter le parti de la ligue et à saluer la puissance de Henri IV : *Messieurs, tant que nous avons estimé que nostre religion catholique et romaine courait fortune, il n'y en a point de tous ceux de l'union qui se soient montrés plus prompts et affectionnés que nous en tout ce qui a esté néces, gaire pour ceste guerre. Vous en estes les meilleurs témoins, et avez vu ce qu'avons fait après la bataille de Senlis et la journée d'Ivry, tellement qu'avec vérité nous pouvons dire que nostre ville a importé entièrement de la conservation de Paris ; toutes les pertes et ruines, nous les avons supportées avec joye et allégresse, tant que nous avons vu qu'il estoit question d'obéir à un roy de religion contraire à la nostre. Mais depuis qu'il a plu à Dieu de faire descendre son saint Esprit sur ce prince, petit-fils de saint Louis, nous avons estimé que nos armes seroient injustes. Si le voulez encore plus clairement voir, criez avec nous : vive le roy, et vous serez en un instant deslivrés de toute servitude ; par vostre exemple vous mettrez la France en repos et en son ancienne gloire, plus redoutable à ses ennemis qu'elle ne fut jamais.*

Ces invitations à quitter les intérêts de la ligue étaient fréquentes alors ; on les faisait circuler de ville en ville, et l'impression les multipliait comme des pamphlets. Autant la grosse bourgeoisie, les parlementaires portaient la tête basse, il y avait quelques années, lors de la grande révolte du peuple catholique, autant après ils avaient le caquet haut et le front superbe pour se servir de l'expression des prédicateurs. On attaquait la ligue avec esprit et moquerie ; depuis la *Satire Ménippée*, ce n'étaient plus qu'exhortations pour l'abandonner et prendre le parti du roi légitime. On publiait certain discours par lequel il est monstre qu'il n'est pas loisible aux subjects de mesdire de leur roy, et encore moins prendre les armes contre sa majesté, ou attenter à icelle pour quelque occasion pu prétexte que ce soit. Et on répandait à profusion l'avis et abjuration d'un notable gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladite ligue et s'en est présentement desparti. Et pourtant, le conseil municipal de Paris, sous l'action du lieutenant général du royaume, semblait redoubler de zèle pour la bonne garde et l'union de la ville menacée ; on prenait des précautions contre les assemblées de bourgeoisie et les conciliabules qui pouvaient favoriser le parti du Béarnais. De par M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France : Il est enjoinct et très expressément ordonné à toutes personnes du parti contraire, de quelque estat, qualité, condition qu'elles soient estant en ceste ville de Paris, d'en sortir cejourdhuy

dedans. Que heure après midy pour tout délai, quelque permission ou passeport qu'elles puissent avoir pour y demeurer et séjourner. — Sire Guillaume Guercier, quartenier ; trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'hostel de ceste ville avec quatre notables bourgeois de vostre quartiers, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera en l'église Nostre-Dame de Paris, pour rendre grâces à Dieu de l'entreprise descouverte faicte par les ennemis, sous couleur d'amener des farines en ceste ville. Et n'y faictes faute. — 18e janvier 1594<sup>1</sup>.

Les mesures de confiscation se multipliaient contre tous ceux qui tenaient le parti de Henri de Navarre : les formules en subsistent encore. Il est enjoint à M. Robert Moisan, substitut du procureur du roy, accompagné de l'un des sergens sur ce requis, se transporter en la maison de..., en laquelle ils saisiront les meubles appartenant à..., absent, et tenant le party contraire ; et d'iceux faire bon et loyal inventaire et description. — 1er février 1594. — M. le curé de l'église et paroisse Saint-Jean ; nous vous avoit cy-devant envoyé mandement afin d'exhorter et admonester vos paroissiens que chacun d'eux, selon sa puissance et pouvoir, eust à mettre entre vos mains quelques deniers pour employer au grand navire d'argent voué par ceste ville à Nostre-Dame de Lorette, pour lui rendre actions de grâces de la conservation de ceste ville. — Capitaine Marchant, trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'hostel de ceste ville avec tous ceux de vostre monstre, armés de cuirasses, arquebuses, mousquets, haliebardes et autres armes défensives, pour assister à la procession générale qui se fera de la descente de la châsse de madame sainte Geneviève. — 16e mars 1504. — M. le président de Neuilly ; nous vous prions, suivant le commandement à nous faict par M. le maréchal de Brissac, gouverneur de ceste ville, de faire un corps de garde en vostre colonnelle, aiu lieu que advieeree le plus commode, qui sera composé de dix hommes de chascune de vos dizaines, des mieux armés, auxquels commandera tel capitaine que advisez estre bon et capable, et pour empescher et esviter qu'il ne ,enne quelque surprise pendant la procession générale qui se fera demain en l'église Sainte-Geneviève. C'était là, en quelque sorte, les derniers actes du gouvernement municipal de Paris, de cette organisation populaire et puissante, qui avait dominé la cité dans les jours d'orages. J'abandonne son histoire avec un serrement de cœur, car elle fut le dernier éclat de la liberté catholique. La commune politique et religieuse de Paris eut ses violences, ses proscriptions, mais elle se défendit avec un admirable courage, et parvint à son but, car elle força le roi à adopter la pensée et la foi catholiques. Quand ce résultat fut atteint, elle ne fut plus qu'une organisation tumultueuse sans objet ; elle tomba, parce qu'elle n'était qu'une minorité d'opinion au milieu d'une société qui voulait en finir avec la guerre civile.

Partout les négociations s'ouvraient ; la trahison secondait les efforts des royalistes. Ils avaient des relations avec les bourgeois et gentilshommes qui vendaient les villes qu'on leur avait confiées, afin d'en retirer des avantages particuliers. Dès cette époque, on voit le désespoir du duc de Mayenne, prévoyant la fin de la ligue, en face de la négociation qui s'engageait pour la bonne ville de Paris, avec quelques échevins de la bourgeoisie et M. de Brissac. L'exemple des trahisons de Lyon, puis de Meaux, était bien contagieux, et donnait de fortes tentations à la gentilhommerie. M. de Mayenne exprimait sa douleur sur sa position difficile au milieu de Paris, où la faction du roi de Navarre

---

<sup>1</sup> Voilà le véritable bienfait de Henri IV ; l'approche des farines était une ruse de guerre pour s'emparer d'une porte.

était déjà si grande ! Il se plaignait surtout de n'être pas loyalement secondé par les ambassadeurs du roi d'Espagne, alors tout-à-fait opposé au parti mitoyen d'un simple changement de dynastie au profit de la race de Lorraine.

Je rappelle que le duc de Mayenne, avant de quitter Paris, avait confié le gouvernement de la ville à un gentilhomme de la ligue, M. de Cossé-Brissac, qui dès longtemps avait donné des gages à l'Espagne et au lieutenant général du royaume. Henri de Navarre, toujours pénétré de l'importance d'avoir Paris, s'était mis immédiatement en rapport avec le gouverneur par ses familles de gentilshommes. La cause de la ligue étant si fortement menacée, il n'avait pas été difficile d'entraîner Brissac à la trahison : on s'entendit entre quelques parlementaires des deux camps ; Cossé demanda le titre de maréchal de France, 300 mille livres d'argent et une pension de 30.000 écus, sa vie durant. Tout cela fut convenu et scellé d'une promesse royale. Brissac, stipulant ainsi ses avantages particuliers, trahissait le duc de Mayenne et la ligue ; mais alors de telles résolutions n'étaient point marquées au sceau de l'impopularité ; la bourgeoisie, décidée pour la restauration de Henri IV, encourageait Brissac. Le parlement s'était hautement prononcé contre le duc de Mayenne. Quelques membres du conseil municipal se lièrent entièrement à la cause du roi de Navarre. Partout de l'argent avait été distribué ; il s'agissait de conquérir Paris, la grande ville : rien ne fut épargné. Le projet était simple : s'emparer d'une ou deux portes, les livrer à une troupe de gentilshommes royalistes ; puis, la nuit, favoriser l'entrée de Henri, qu'on proclamerait le lendemain roi de France et de Navarre. L'important était de tenir toutes ces négociations secrètes, de ne pas donner réveil aux halles, et on y parvint avec bonheur. On n'avait à craindre que quelques débris de la grande association du peuple et la ligue, sou, tenue d'une garnison de huit à neuf cents arquebusiers et archers napolitains, espagnols ou wallons. Les compagnies bourgeoises étaient très dévouées aux opinions parlementaires ; mais la majorité de ce qui appartenait aux métiers tenait pour la ligue. Tout ce qui était, au contraire, haut bourgeois, capitaine de ville, penchait vers la transaction. Il faut même répéter que depuis l'exécution de ses braves chefs, ce peuple était un peu découragé, et l'on ne retrouvait pas cette ardeur de combats qui avait marqué son existence à l'origine de la ligue. On entendait encore des prédicateurs en chaire, excitant la multitude à défendre la sainte-union ; mais ces vives paroles n'avaient pas le même retentissement. Les chefs n'existaient plus pour organiser l'ensemble de la cité ; il y avait division dans les esprits ; l'heure d'une transaction avait sonné.

La négociation avec le conseil municipal s'ouvrit par Forçais, sergent de la ville, les échevins Néret, Langlois et le prévôt Lhuillier ; ils stipulèrent pour tous, la noblesse et des récompenses d'argent. Je dirai, en l'honneur de ceux qui livraient ainsi la cité, qu'ils n'en abandonnèrent pas absolument les intérêts municipaux. Il fut convenu qu'une ordonnance ou charte royale porterait : qu'il ne se ferait aucun autre exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine, dans la ville et faubourgs de Paris, et dix lieues aux environs ; ladite ville serait remise, réintégrée, restituée en tous les anciens privilèges, droits, concessions, octrois, franchises, libertés et immunités qui lui avaient été accordés par les rois. La mémoire de tout ce qui s'était passé en la ville de Paris et aux environs lors de la réduction et depuis le commencement des troubles serait éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, entreprises des villes, forcements d'icelles, châteaux, maisons et forteresses, prise de toute espèce de deniers, et généralement tous autres actes d'hostilités ; les arrêts, commissions, décrets, sentences, jugements, contrats donnés entre personnes du même parti en la

prévôté et vicomte, sortiraient leur effet ; on ne ferait aucune recherche des exécutions à mort faites par autorité de justice ou par droit de guerre. Relativement aux saisies faites sur les biens, héritages, rentes et revenus desdits habitants, tous ceux qui feraient soumission en seraient quittes, et lesdites saisies demeureraient nulles ; tous les habitants qui sortiraient de la ville sous passeport royal, pour se retirer en autres lieux, jouiraient de leurs biens, sans qu'ils y soient troublés ni molestés.

Il ne s'agissait plus que d'exécuter l'entreprise en silence sans éveiller les soupçons du peuple, depuis les trêves accordées entre la ville et le roi de Navarre, les communications entre les deux armées étaient entières et libres ; on se voyait à Meaux, à Saint-Denis ; les négociations pouvaient se conduire sans qu'elles fussent remarquées des halles et des magistrats qui défendaient leurs intérêts. Le 21 mars, dans la soirée, Brissac assemble les colonels et capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands ; ils règlent ensemble des dispositions de l'entreprise : tout avait été conduit de longue main et se trouvait prêt pour l'exécution. Le 22 mars, à deux heures du matin, c'est-à-dire au milieu de profondes ténèbres, les troupes royales se présentèrent aux portes de Paris ; Brissac va les reconnaître en personne, et les introduit lui-même dans l'enceinte de la grande cité ; là elles se forment en bataille et se rendent successivement maîtresses des places et des points les plus importants. Un corps-de-garde espagnol essaya la résistance, il fut entièrement massacré. Ces dispositions prises, Henri, à la tête de sa noblesse, pénétra dans la ville. Ledict jour, au temps de l'équinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries, à la première heure du jour, le roy, vraiment martial, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ quatre mille hommes tant de cheval que de pied, vint de Saint-Denis aux environs de Paris, et luy fut rapporté que les portes Neuve, Saint-Honoré et Saint-Denis estoient ouvertes ; que à la première estoit le sieur comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville ; à la seconde, estoit l'eschevin Néret avec ses enfants, et à la troisième, le sieur Langlois, et furent ces trois portes en mesme temps livrées à sa majesté, qui entra glorieusement en la ville par la mesme porte, par laquelle six ans auparavant, le 13 may 1588, lendemain des barricades, on avoit vu tristement sortir son prédécesseur. Et le roy estant entré, donna son escharpe blanche au sieur de Brissac, qu'il honora en l'accolant du titre de mareschal de France. Le conseil de ville consigna aussi dans ses registres toutes les circonstances de l'entrée de Henri IV à Paris : L'an de grâce 1594, le mardy 22e jour de mars, sur les cinq heures du matin, MM. les prevost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, désirant faire cognoistre au roy nostre souverain seigneur, l'obéissance que son peuple vouloit luy porter et continuer, luy firent ouverture des portes de ceste ville pour le recevoir et les autres seigneurs de sa cour ; et pour cet effet, M. Lhuillier, prevost des marchands, assisté de M. le comte de Brissac, se trouvèrent à la Porte-Neuve pour recevoir sa majesté ; et par icelle entra en ceste ville, et fut menée et conduite en son chasteau du Louvre. La réduction de ceste ville en l'obéissance de sa majesté fut si douce et si gracieuse et avec tant de contentement, que nul des bourgeois ne se trouva offensé en sa personne ny en ses biens, et toute la journée se passa en actions de grâces de tant de félicités inespérées, et le soir furent faicts feux de joye en signe d'allégresse.

La relation officielle du conseil municipal de Paris cherchait à déguiser les faits, à transformer en une réception d'enthousiasme une trahison de nuit : ce n'était pas une entrée publique, excitant les joyeux transports, telle que la peinture Ta

depuis reproduite ; mais une sorte de surprise militaire amenée par une transaction municipale. Dans des gravures publiées quelques jours après l'événement, et qui devaient naturellement se ressentir des véritables impressions de la victoire, on représente Henri de Navarre armé de toutes pièces, la dague au côté. Il est entouré d'une mer de têtes pressées sous le casque. Les lansquenets ont la pique en main ou l'arquebuse sur l'épaule ; à droite et à gauche marchent en éclaireurs de vieux arquebusiers, à l'œil farouche, au teint basané ; ils font feu sur des habitants qui fuient ou se précipitent dans la rivière. Il n'y a point foule de peuple, mais des hommes d'armes qui se rangent autour de leur chef et le protègent.

La trahison de Brissac et des échevins excita des rameurs populaires dans la ville de Paris. Il y eut trois opinions bien différentes sur leur compte : d'abord la masse du peuple, les halles qui les appelèrent vendeurs de villes, mauvais traîtres, lesquels pour de l'argent avaient abandonné leur foi, comme Judas avait livré Jésus ; les gentilshommes royalistes, au service du roi de Navarre, qui virent là un retour de Brissac aux lois de l'obéissance et de la fidélité féodale, un trait de loyauté de race et de blason ; enfin les politiques du parlement et de la bourgeoisie jugèrent que l'avènement du roi de Navarre était le seul moyen d'en finir avec les crises municipales qui agitaient le royaume ; et ceux-ci avaient raison. Après que le duc de Mayenne eut frappé le grand parti populaire, pour modérer le mouvement catholique et révolutionnaire, ce mouvement abâtardi devait aboutir à la restauration royale. Il n'y avait de salut que là, et l'avènement de Henri IV fut la suite des mesures violentes contre les chefs de la sainte-union ; car lorsqu'on ne veut pas des conséquences d'une révolution, on est forcé de retourner au principe tutélaire qui seul protège l'ordre et la paix des cités.

Henri de Navarre, maître de Paris, prenait possession du Louvre. Que devenait dès lors la cause espagnole et catholique de Philippe II ? où se réfugiaient les braves arquebusiers wallons et napolitains, naguère salués du peuple ? où allait désolé, mais se poser le siège de la ligue ? pouvait-on compter encore sur l'esprit et l'appui des provinces ? fallait-il désespérer de la cause pour laquelle on s'était armé ? quelle était la situation de don Diego d'Ibarra, du duc de Feria, de Taxis, qui naguère gouvernaient tout et dirigeaient les forces municipales ? Il y avait longtemps que les envoyés espagnols surveillaient avec inquiétude le mouvement qui se prononçait pour Henri IV. Un rapport spécial sur l'état des provinces unies en la sainte-ligue, demandé par Philippe II, se trouve encore aux archives de Simancas ; cette dépêche indique l'état de désespoir et de désordre où se trouvaient les principaux éléments de l'union catholique depuis la prise de Meaux. **Tout est compromis actuellement ; Meaux s'est rendu, écrit l'agent secret. A quelques jours de là, M. de La Chastre se trouvant aussi à Paris, M. de Mayenne l'appela en pleine assemblée, du conseil de messeigneurs le légat, du duc de Feria et autres ministres de votre majesté. La Chastre n'estoit pas moins soupçonné que Vitry. Malgré le grand bruit que fit M. de La Chastre sur le tort que l'on avoit de soupçonner sa fidélité, M. de Mayenne, qui déjà avoit esté trompé par Vitry, son beau fils, l'eust fait arrester ; mais M. de Guise, qui l'aimoit beaucoup, intercêda malheureusement pour luy. En effet, estant arrivé à Orléans, M. de La Chastre s'empessa de conclure une tresve, pour s'attirer, par cet acte de douceur, les bonnes grâces des habitants. M. de Mayenne en estant instruit, luy en escrivit de vifs reproches ; mais l'autre, sans doute pour se moquer, luy respondit que c'estoit pour faciliter les vendanges. On vit bientost sa fourberie, car, moyennant soixante mille escus et la promesse du baston de maréchal de France, le gouvernement d'Orléans et celuy de la province de Berry**

pour son fils, il rendit la ville. Ensuite le premier il parcourut les rues, en criant *vive le roi !* M. de Villars, gouverneur de Rouen et du Havre-de-Grâce, a bien escrit ses protestations de fidélité au duc de Mayenne, mais il n'y faut pas compter beaucoup. À Arles, les politiques ont fait mettre deux catholiques en prison, et fait crier *vive le roy* par la ville ; mais le lendemain, à l'exhortation d'un prédicateur, nommé Levigier, ils ont esté chassés par le peuple. Deux consuls politiques ont esté pendus avec quelques-uns de leurs partisans, et la ville est aujourd'hui plus sûre que jamais. Les habitans de Marseille sont sortis avec de l'artillerie pour battre la tour de Bouc, port de mer à cinq lieues de la ville. M. de Carces s'en est emparé. Toulouse est plus que jamais assurée au service de vostre majesté, comme l'indique l'arrest de la cour de son parlement. Poitiers, dont M. d'Elbeuf est gouverneur, est toujours en notre pouvoir par la présence de d'Aultan qui y est fort aimé, et assuré de la noblesse du pays et du peuple. Nulle place importante en Guyenne n'a esté perdue. Dieu merci, par le marquis de Villars.

Cette dépêche étoit écrite quelques jours avant l'entrée de Henri IV à Paris, et sembloit prévoir cet événement décisif : Paris étoit, en effet, au pouvoir du Béarnais, les Espagnols avoient quitté la ville. A peine don Diego d'Ibarra, commandant la garnison capitulée, avoit atteint Laon, qu'il s'empresse d'écrire au roi son maître la plus importante et la plus curieuse des relations : *Sire, vostre majesté aura vu, par la lettre que je luy ay adressée le 21 de ce mois, que j'avois fixé toute mon attention sur ces renforts de troupes au service du prince de Béarn, lesquelles se montroient dans les environs de Paris. En ayant prévenu le comte de Brissac, celui-cy me respondit qu'il n'y avoit rien à craindre sur ce point, que je pouvois venir luy parler moi-mesme, si je le desirois. Pour une affaire aussi importante, je n'y manquai pas : J'ay reçu ce matin, me dit le comte en m'apercevant, une lettre du duc de Mayenne, qui m'apprend que le duc de Guise s'avance sur Paris avec de l'infanterie, par la route de Senlis : il a en outre deux cents chevaux et une forte somme d'argent pour la solde de la garnison françoise. J'ay envoyé à leur rencontre, deux régimens françois sous les ordres du commandant Jacques ; c'est là sans doute la cause de ce mouvement d'infanterie dans les environs. Soyez sans inquiétude.*

Cependant comme je vis qu'il n'avoit monstre la prétendue lettre du duc de Mayenne ny au duc de Feria, ni au légat , ny à moy-mesme ; comme il avoit tenu la Porte-Neuve ouverte tout le jour précédent, sous le prétexte bannal de la commodité des militaires et des bourgeois ; enfin, comme il avoit fait placer deux cents Allemands de garde à cette porte, je crus ne devoir pas me rendre à ces apparences de sécurité. Aussitost je fis prévenir le duc de Feria et le légat de ce qui se passoit, j'avertis également les commandans militaires des troupes de vostre majesté, et quelques bons catholiques que je rencontrai, de faire vigilante garde. Pour moy, depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin, j'allois et venois de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Anthoine. Bientost je m'avançai vers la Porte-Neuve ; et que vostre majesté juge de ma surprise, quand je la trouvai gardée par quinze ou vingt bourgeois seulement. C'estoit vers le matin : tout à coup assez loin de moy, je vis passer le gouverneur, suivi de plusieurs gentilshommes à cheval portant des torches, puis les deux cents Allemands et beaucoup de François. Je leur envoyai dire de quelle manière la Porte-Neuve estoit gardée, et s'ils désiroient que j'y fisse placer des troupes espagnoles. Le comte de Brissac me fit respondre que c'estoit par négligence sans doute que l'on n'y avoit pas encore placé les Allemands ; mais qu'il les avoit avec luy, et qu'il alloit rester là en personne. Vers les trois heures, quelques-uns

de ceux qui estoient de ronde avec moy entendirent dehors un certain bruiet d'armes et de soldats, bien que peu de troupes dussent estre dans la campagne aux environs. Je jugeai à propos alors d'envoyer cent gardes wallonnes vers la porte Saint-Denis, en leur recommandant, si elles rencontroient le gouverneur M. de Brissac, de se partager en deux troupes et de faire semblant d'estre de ronde ; puis, de s'introduire dans le corps-de-garde des Espagnols pour le renforcer, et parer ainsi à tout futur événement. Je courus ensuite à la maison du duc de Feria pour voir dans quel estat se trouvoit sa garde, qui estoit composée de Napolitains. Là je hastai le départ de la ronde qui avoit este ordonnée la veille pour le matin. Il estoit quatre heures, lorsque, en passant près de la muraille, j'entendis un grand bruiet vers la porte Saint-Denis ; j'ordonnai au commandant Legoretta de s'y porter ou d'y envoyer un capitaine avec cinquante soldais, Celui-cy me fit respondre qu'il se passoit sans doute quelque chose d'extraordinaire sur ce point ; que cinquante hommes ne suffiroient pas pour repousser les gardes nombreuses qui l'occupoient ; que déjà deux fois elles avoient empesché les rondes espagnoles de passer, en disant que puisque les François gardoient ce poste, les Espagnols n'avoient point de ronde à y faire. Au moment où je me rendois au quartier le plus voisin pour chercher des renforts, je rencontre un sergent napolitain tout effaré, qui me dict : *Le prince de Béarn est maistre de la porte Neuve avec six cents hommes ; trois mille hommes le suivent avec de l'artillerie ; c'est le gouverneur et les François qu'il a avec luy qui ont livré l'entrée ; la garde du duc de Feria a esté égorgée. Cependant je cherche tous les moyens pour arriver jusqu'au duc, afin de nous joindre à luy ; mais déjà tous les postes, toutes les avenues étoient occupés par l'ennemy ; c'estoit comme par enchantement. Deux pièces d'artillerie, la bouche tournée vers la ville, estoient près de la muraille, gardées par des soldats ennemis. Vainement encore je cherchai à faire avertir les Napolitains qui estoient de Taustre costé de la rivière, de venir nous joindre ; tous les Wallons que je leur expédiai furent pris ou tués, car la porte Saint-Denis étant également occupée, toute communication devenoit impossible. J'essayai encore de faire avertir le capitaine qui estoit à ceste dernière porte, de se retirer avec son monde vers nostre quartier ; j'avois résolu de m'y desfendre, quoique nostre petit nombre et les communications interceptées rendissent la lutte impossible. Sur ces entrefaites arriva un cavalier qui m'apportoit, de la part du comte de Brissac, la nouvelle de la paix conclue avec le duc de Mayenne, qui cédoit Paris au prince de Béarn.*

Le gouverneur m'engageoit à ne point tenter une résistance inutile. A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressoit, et dont la copie est cy-jointe<sup>1</sup>. Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur estonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenoit : *Je ne suis icy, ainsi que les soldats de sa majesté catholique, ay-je respondu, que pour le service de la sainte-union : si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince de Béarn, nous ne saurions l'empescher ; mais il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Feria. Jusqu'à nouvelle ordre et jusqu'à ce que nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages ; j'y engage ma parole.*

L'ordre de marche fut ainsi donné : les Napolitains se portèrent en avant-garde à la porte Saint-Denys ; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Feria, et moy ; enfin en arrière-garde, les troupes wallonnes. Nous sortismes enseignes

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 79222.

déployées, tambours battans, et sans avoir l'air de désespérer de notre cause<sup>1</sup>. Bien que le prince de Béarn se fust placé à une fenestre de la porte Saint-Denys, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doit l'avoir escrit le duc de Feria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fusmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'huy, je sçais que les Allemands n'ont point trahi ; ils furent trompés. Le prince de Béarn escrivit également au légat à peu près dans les mesmes termes qu'à moy, luy offrant de le faire partir avec les mesmes facilités et en mesme temps que nous. Le légat fit respondre qu'il luy estoit impossible de partir aussi promptement. Nous avons vu hier le duc de Mayenne ; il a paru profondément affecté de la perte de Paris. Il s'est défendu de toute participation à un accommodement avec le Béarnois, mais comme nous l'avons vu changer d'attitude et fléchir à chaque événement nouveau, il est bien à craindre que ce dernier échec ne vienne encore l'affoiblir dans ses résolutions. Le duc sort de chez le duc de Feria, et vient de nous dire qu'il avoit instruit vostre majesté de ses intentions, et qu'elle ne tenoit pour fort satisfaicte. Ayant vainement cherché à le faire expliquer, le duc de Feria et moy luy avons donné les meilleurs conseils que nous avons pu : nous l'avons engagé à agir réellement, à laisser tous ces vains discours, toutes ces ,négociations comme inutiles ou plustost préjudiciables à la cause ; nous luy avons rappelé qu'il fut un temps où il se monroit plus zélé et plus ardent.... L'avons-nous persuadé ? je ne veux pas l'affirmer ; cependant je prie Dieu de me tromper<sup>2</sup>.

Ibarra avait été l'homme actif, le chef militaire ; on ne pouvait l'accuser d'avoir manqué d'énergie ; l'événement l'avait surpris : partout où le danger s'était montré, partout don Diego s'était porté en toute hâte. Il avait fallu la duplicité du comte de Brissac pour tromper l'intelligent capitaine des vieux arquebusiers. Qu'avait donc fait le duc de Feria, le négociateur ? avait-il été plus habile et mieux inspire ? La surprise de Paris l'avait frappé tout aussi bien que don Diego : il se hâtait d'adresser une autre dépêche à Philippe II son maître : Sire, ce que je prévoyois est arrivé le 22 à quatre heures du matin. Il est clair aujourd'hui que ce coup a été concerté entre M. de Belin qui, comme vostre majesté le scait, avoit esté gouverneur de Paris, Saint-Quentin qui servoit dans les gardes wallonnes en garnison à Paris, enfin le comte de Brissac, gouverneur de la ville, lequel, par l'intermédiaire de M. de Saint-Luc, son parent, s'est entendu avec le Béarnois. Dans la seule conférence qui eut lieu, il fut convenu que ce seroit le 22 mars au matin. Pour ôter tout soupçon, le gouverneur avoit fait ouvrir toute la journée précédente la *porte Neuve*. Un sous-lieutenant des Napolitains<sup>3</sup>, qui étoit de garde dans mon hôtel, m'en avertit vers les sept heures du soir, en rejetant cette faute sur le compte du gouverneur. Aussitost j'envoie à ce dernier ce même sous-lieutenant, afin qu'on remédiast promptement au danger. M. de Brissac me fait répondre que cela n'avoit aucun inconvénient ; que ce n'étoit que pour la commodité des troupes et des bourgeois qui alloient et venoient pour leur service et leurs travaux, et que d'ailleurs les soldats de garde à cette porte étoient prévenus de veiller avec soin. De son côté, don Diego de Ibarra, en ayant parlé au gouverneur, celui-ci lui répondit qu'il avoit reçu dans la matinée une lettre du duc de Mayenne, qui lui annonçoit l'arrivée, par la route de Senlis, du duc de Guise avec quelque infanterie, deux cents chevaux et de l'argent pour la solde de

---

<sup>1</sup> Y vaga se sin dexar nostra cosa.

<sup>2</sup> Pero quiero dios que engane. Laon, 28 mars 1594. — D. Diego de Ibarra à Philippe II, roi d'Espagne. Archives de Simancas, cot. B 79.

<sup>3</sup> Un alferéz de los Napolitanos.



la garnison françoise ; qu'il avoit envoyé deux régiments françois à la rencontre du duc, et que ce devoit être là la cause de cette réunion de troupes que l'on entendoit dans les faux-bourgs. Vers le matin, le comte de Brissac, ayant fait lui-même la ronde, ouvrit deux portes au prince de Béarn, et plaça à ces portes toutes ses troupes, qui consistoient en deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux. Il s'empara ensuite de toutes les avenues et postes principaux de Paris sans éprouver la moindre résistance ; car le gouverneur et les politiques avoient assuré aux catholiques qu'ils veilleroient assidûment. Je n'étois moi-même gardé que par cinquante Napolitains, et dans mon hôtel, qui touchoit à la porte par où entroit le Béarnois. Aussitost que ce prince eut pénétré dans la ville, il envoya ces paroles à D. Diego de Ibarra, qui étoit dans le quartier des Espagnols : *Je suis entré dans Paris par la volonté des habitants<sup>1</sup>, qui m'ont appelé comme leur roy. La paix est faicte avec le duc de Mayenne ; et moi Henry, roy de France, je vous le fais sçavoir : il est inutile d'opposer aucune résistance, car je ne veux faire la guerre à personne, et ne demande que ce qui m'appartient<sup>2</sup>.* J'envoyai mon sous lieutenant au comte de Brissac qui, sans l'entendre, le fit approcher du Béarnois. Alors ce prince répéta à mon envoyé ce qu'il avoit fait dire à Ibarra : *La paix est faicte, dit-il ; j'ay esté appelé à Paris par le gouverneur, le parlement, le prevost des marchands et les échevins. Comme roy, je ne demande point la guerre, mais la paix. Assurez à l'ambassadeur que ny luy, ny ceux de sa nation, n'esprouvent aucune vengeance, aucune insulte : il peut sortir librement ; je lui en donne ma parole.*

Cependant je me trouvois isolé avec mes cinquante hommes de garde, et dans l'impossibilité de me réunir à don Diego de Ibarra : que pouvois-je faire, voyant que tout étoit perdu ? J'acceptai les condicions que l'on m'imposoit, de répondre sur ma parole qu'aucun des soldats de vostre majesté, alors dans la ville, ne chercheroit à se desfendre et ne quitteroit son poste. Ma response ayant esté reçue, le Béarnois m'envoya le mareschal de Matignon qui, après m'avoir répété les assurances données ci-dessus, me pria, de la part de son roy (je répète les paroles qu'il m'adressa), de sortir de Paris dans le plus bref délai possible avec les troupes de vostre majesté. *Si vous ne le pouvez pas vous-mesme, ajouta le mareschal, il vous est loisible de demeurer de vostre personne, jusqu'à ce que vos dispositions soient faictes ; vous y serez en sûreté comme dans une ville d'Espagne.* Nous fîmes répondre au Béarnois que nous sortirions ce jour-là sans faute, et que l'on eust à nous envoyer le *laissez-passer* escrit de la main du prince de Béarn. Après avoir eschangé quelques paroles de courtoisie, j'expédiai l'ordre de se mettre en route aux troupes de vostre majesté, soit dans leurs quartiers, soit dans leurs corps-de-garde. Depuis le matin, elles estoient restées en bataille, enseignes déployées, dans le plus bel ordre possible ; le prince de Béarn nous envoya encore des passeports. Toutes les troupes françoises estant rangées en bataille, nous sortismes donc à deux heures de relevée en rangs serrés, enseignes déployées et tambours battans. Les Italiens estoient en teste ; tout de suite après venoient les Espagnols, au milieu desquels j'estois à cheval avec tous les sujets de vostre majesté. Les gardes wallonnes marchaient autour de moi. Le prince de Béarn estoit à une fenestre, sur la porte Saint Denis par laquelle nous sortismes. Il estoit habillé en gris clair, avec un chapeau noir surmonté d'une grande plume Manche ; nos estendars qui, ainsi que je l'ai dit, marchaient desployés, ne lui rendirent aucun honneur en passant.

---

**1** Con voluntad de los avitantes.

**2** Que le avian llamado como a su rey.

Le troisième envoyé. Taxis, n'était point à Paris lors de la prise de la capitale ligueuse ; il avait suivi le duc de Mayenne à Bruxelles, alors que le chef de l'union allait se concerter avec l'archiduc en Belgique. Sa dépêche a ceci de curieux qu'elle donne l'impression profonde que fit cet événement sur l'esprit du lieutenant-général du royaume. Je doute que Paris, écrit Taxis, soit tout à fait perdu ; car il ne tardera pas à se repentir de ce qu'il a fait. L'archiduc ayant envoyé la nouvelle de cet événement au duc de Mayenne, celui-ci est entré dans un violent accès de colère : *Je n'en continuerai pas moins la guerre, s'est-il escrié.* Aussitôt il m'a fait demander si votre majesté tiendrait toujours sa parole, par rapport au secours promis. — Mais c'est un feu follet qui s'éteindra bientôt. — Quant à Rosne, je serai plus assuré de sa résolution ; il m'a fait savoir, d'ailleurs, de la part des ducs d'Aumale, de Guise, de Saint-Pol et de l'amiral Villars, que la prise de Paris ne changeoit rien à leur zèle pour le service de votre majesté, à laquelle ils sont dévoués comme auparavant. Un bruit a couru que le Béarnois avoit surpris Paris avec le consentement tacite du duc de Mayenne ; ceci seroit au moins en contradiction avec les bons escus que Henry à donnés à Brissac comme au principal auteur de son succès<sup>1</sup>. Je sais bien que le duc n'auroit pas mieux demandé que d'entrer en accommodement avec le prince de Béarn ; mais il ne l'eust jamais fait, je crois, sans l'intervention de sa sainteté et de votre majesté.

En lisant attentivement les dépêches des trois agents espagnols, on aperçoit qu'il domine dans toutes un besoin de se justifier du grand événement qui brisait, en un seul coup, toutes les espérances de la ligue. La prise de Paris privait la sainte-union d'un centre commun, du point militaire et politique qui étendait ses forces sur toutes les provinces ; Dans l'organisation communale du seizième siècle, chacune de ces provinces avait sans doute sa propre capitale, vénérable par son antiquité et ses privilèges , avec parlement, cathédrale, official, cour des comptes et des aides ; mais Paris était depuis deux siècles la résidence des rois, le siège de la belle et mellifiante université, de la sacro-sainte Sorbonne ; là étaient les nombreux prédicateurs, les paroisses zélées, les corporations armées de plusieurs milliers de bras : où désormais te conseil de l'union pourrait-il se rallier ? quelle ville donnerait l'impulsion et le mouvement à la puissante force catholique ?

---

<sup>1</sup> Lo qual tiene contradiccion de los muchos Os que el Bearne dio a Brissot como a principal autor.

## CHAPITRE IX. — PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV. - DERNIER GOUVERNEMENT DE LA LIGUE.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications. — Le siège de la ligue à Soissons. — Les provinces. — Division parmi les ligueurs. — Le duc de Mayenne et le duc de Feria. — Réaction contre la ligue et l'Espagne.

1594.

Henri IV, maître de la bonne ville de Paris, se montra le lendemain au peuple, dans une cérémonie catholique, le *Te Deum*, à Notre-Dame, au milieu de la multitude qui se pressait au pied des Vieilles tours. Le roi avait alors quarante et un ans ; les fatigues de la guerre avaient encore basané son teint du Béarn et des montagnes ; sa barbe était épaisse et crépue ; ses cheveux blanchis sous son casque d'acier surmonté de quelques plumes flottantes ; il avait de petits yeux brillants, cachés sous des joues saillantes ; un nez long et crochu, pendant sur de fortes moustaches grises ; son menton et sa bouche sentaient déjà la vieillesse au milieu de la vie. Il portait sa cuirasse de guerre sur son coursier, caparaçonné de fer, comme en un jour de bataille ; ses gardes brisaient la foule silencieuse à son passage. On se rappelait l'entrée des huguenots à Paris, lors de la paix de 1572, quand ils traversèrent les rues avec ce même roi de Navarre leur chef, et les *nopces vermeilles* du 24 août. Plus d'un des membres populaires de la sainte-union dut remuer dans sa tête ridée de la Saint-Barthélemy, de ces Vêpres siciliennes qui avaient délivré la bonne ville de Paris. Le roy passant devant les Innocents et estant arrêté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenestre d'une maison qui fait le coing, lequel, teste couverte, regarda longtemps sa majesté sans faire seulement semblant de le saluer. Enfin un pastissier de devant Saint-Severin fut bien si imprudent et hardi jusqu'à dire que ce jour il estoit entré des chiens à Paris. Deux bourgeois, l'un maçon, l'autre boulanger, déclarent qu'ils étaient résolus à mourir, mais avant ils tueroient le roy<sup>1</sup>. Pourtant Henri de Navarre, qui était resté, lors de ses noces, sur le parvis de Notre-Dame, pour ne point faire acte d'idolâtrie, s'agenouillait maintenant dans le sanctuaire de l'église bénite, de la grande cathédrale du peuple : il chantait à pleine voix le *Te Deum* avec les choristes, l'évêque et les prêtres rassemblés ; on avait eu soin de faire précéder sa visite à la Vierge par la publication de l'acte d'amnistie et des privilèges que le roi échangeait contre la liberté de la ville. Les bourgeois agitaient leurs mains, cherchaient à réveiller l'enthousiasme de la population des halles, étonnée, abattue, mais sans amour pour le prince qui allait régner sur elle ; le peuple considérait toujours son roi comme le chef d'une occupation militaire obtenue par surprise et dont on pouvait plus tard se débarrasser.

---

<sup>1</sup> *Journal de Henri IV*, 1694.

L'hôtel-de-ville de Paris manifesta sa joie pour la bonne réception et l'accueil qu'il obtint de Henri IV en ses salles du Louvre : Mercredi 23e dudict mois, MM. les prevost des marchands et, eschevins vestus de leurs robes mi-partie, furent trouver sa majesté au chastel du Louvre, pour le remercier de ja clémence et douceur de laquelle il avoit usé envers ses subjects, et lui présenter quelques confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche, qu'il reçut fort joyeusement, disant en ces mesmes mots : Hier je reçus vos cœurs ; aujourd'huy je reçois vos confitures. Le surplus de la journée se passa à dresser l'armée pour desliver la Bastille où le seigneur Dubourg estoit avec quelques soldais, lequel tiroit plusieurs coups de canon sur les habitans de ceste ville, de manière que l'on fut contrainct de loger l'armée es environs de ladicte Bastille pour icelle assiéger. Enfin ledict sieur Dubourg entra en quelque conférence et rendit la place le dimanche ensuivant<sup>1</sup>. Tous les actes de l'hôtel-de-ville furent ensuite intitulés du nom du roi et faits d'après ses volontés. Le personnel de la grande municipalité de Paris fut reconstitué de manière à ce que les ordres royaux obtinssent partout obéissance ; on ne put désormais se réunir que d'après le commandement exprès de sa majesté. Ayant plu au roy en sa bonté et clémence nous vouloir conserver en nos biens, charges et estats, jurons et attestons devant Dieu et sur les saints Évangiles, que nous reconnissons de cœur et d'affection pour notre roy et prince naturel et légitime Henry IV, roy de France et de Navarre à présent régnant ; promettons à sa majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foi et loyauté avec toute révérence et parfaite obéissance, renonçant à toutes ligues, sermens et associations que nous pourrions avoir cy-devant faits, à l'occasion de la malice du temps, reconnissant en toute humilité avoir reçu à grâces spéciales, la bonté et clémence de laquelle il a plu à sa majesté d'user envers nous<sup>2</sup>.

A son tour, le roi Henri IV, pour constater sa grande adhésion aux mystères catholiques, s'associait aux processions et belles cérémonies qui sillonnaient Paris en tous sens : Messieurs les prevost des marchands et eschevins eurent avis que sa majesté désiroit le lendemain, 29e dudict mois, jour et octave de la réduction, faire une procession en ceste ville, fort solennelle, pour rendre grâces à Dieu. En sortant de Notre-Dame, Henri IV, roi de France et de Navarre, fit le premier acte de sa puissance : il fonda le parlement de Tours dans celui de Paris. Les parlementaires lui avaient rendu trop de services pour que le roi n'oublîât pas leur conduite durant la ligue. Henri avait d'ailleurs tant besoin du parlement, qui commandait pleine obéissance envers le seigneur roi, et se montrait d'autant plus soumis qu'il s'était autrefois plus étroitement uni au mouvement municipal ! tendance réactionnaire de tous les corps politiques compromis, et qui ont besoin de se faire pardonner. Henri disait dans son édit : Nous avons jugé estre très requis que les conseillers et autres officiers de nostre cour de parlement qui ont obtenu provision des rois nos prédécesseurs soient remis et réintégrés en l'exercice de leur charge ; et pour cet effect nous avons osté et levé l'interdiction faite auxdits conseillers tant par ledict feu roy que par nous. Voulant qu'iceux se trouvant maintenant en un bien grand et notable nombre, après qu'ils auront fait le serment requis, soient restablis et remis en l'exercice de leur charge, pour en jouir aux mesmes bonheurs, prérogatives, droits, pouvoirs, privilèges et prééminences dont ils jouissoient auparavant lesdictes interdictions. Cette restauration remit les choses telles qu'elles étaient avant la ligue : MM. de

---

<sup>1</sup> Regist. de l'hôtel-de-ville. XIV, fol. 2, vers.

<sup>2</sup> Regist. de l'hôtel-de-ville. XIV, fol. 2, vers.

Haqueville, Chartier, Molé, Hottoman sont retournés en leurs anciennes charges. Et comme toutes choses se sont passées par une clémence admirable du roy, aussi n'a-t-il permis que l'on ait affligé aucun en son corps ou bien, quelque esprit de sédition qu'on lui imputast.

Un remaniement des vieux parlementaires ligueurs était fait dans la vue de contenter les parlementaires de Tours, qui imposaient leur fidélité. Ce qui fatigue un gouvernement naissant, ce sont plutôt ses amis que ses ennemis ; ils deviennent impérieux, menaçants, et parce qu'ils ont rendu des services dans le passé, ils croient que l'avenir leur appartient ; Henri IV mit un terme aux récriminations des magistrats fidèles. Le parlement de Paris l'aidait dans les actes de son pouvoir ; celui de Tours lui devenait importun et presque inutile : **Ceux de Tours, aimait à dire le roi, ont fait leurs affaires, ceux de Paris font les miennes.** Et quel corps plus obéissant et plus réactionnaire le roi pouvait-il désirer que le parlement de Paris ! Quel zèle ne déployait-il pas ! que n'aurait-il pas proscrit et flétri de ses arrêts, pour se faire pardonner l'époque de son dévouement à la ligue. On pliait même déterrer les vieux actes, frapper de réaction les jugements d'une autre époque : **Sur ce que le procureur général du roy a remontré à la cour qu'il est tombé entre ses mains un arrest, donné en ladite cour pendant les derniers troubles, que le narré duquel est fait mention d'un roy qu'ils appellent Charles X ; la matière sur ce mise en délibération, la cour a ordonné que ces mots : Charles X seront rayés et ostés des minutes des arrests et registres d'icelle.** Charles X avait été pourtant le roi parlementaire, le prince du tiers-parti : plus d'un membre qui lançait la proscription contre le souvenir de cette royauté revêtue, de la pourpre romaine, l'avait naguère proclamée comme la plus heureuse, la plus sainte combinaison ; mais que ne frappe-t-on pas pour expier le passé ! à quoi les corps ne sont-ils pas disposés quand ils veulent acheter leur grâce d'un pouvoir nouveau !

Henri IV modifia par une autre ordonnance la composition du conseil municipal. La ligue avait là ses représentants ; on ne pouvait laisser à la tête de la cité les plus zélés partisans des Guise. Le conseil municipal s'épura lui-même, ou, pour parler plus exactement, le roi manda qu'on eût à exclure du bureau tous ceux dont les opinions n'étaient pas compatibles avec l'esprit et la durée de la restauration. Enfin, comme complément aux conditions de sûreté et de popularité, il fut négocié auprès de la Sorbonne une déclaration tout à fait opposée à celle qu'elle avait publiée naguère contre Henri de Navarre : le roi avait beaucoup caressé ces ardents docteurs. Quand ils vinrent le voir, au lieu de récriminer sur le passé, Henri les appela *messieurs nos maîtres* ; il discuta longtemps avec eux, protestant de vivre et mourir en la religion, catholique, apostolique et romaine, sans jamais se despartir de la foi de l'église qu'il avoit embrassée. Aussi la Sorbonne, épurée et reconnaissante, prépara une déclaration nouvelle longuement motivée : **Nous, recteurs, doyens, théologiens, décrétistes, etc., avons fait et juré de cœur et de bouche au roy très chrestien Henry IV, avec toute submission, révérence et hommage, de le recognoistre nostre seigneur et prince temporel, souverain héritier légitime et unique. Renonçant à toutes ligues et prétendues unions, tant dedans que dehors le royaume, et confirmons ce que dessus, mettant l'un après l'autre la main sur les saints Evangiles.** C'était ici un acte d'un immense effet sur le peuple. La mellifiante université déclarait que le serment d'obéissance était dû au roi très chrétien Henri IV !

Enfin on répandit partout des pamphlets contre la ligue et le système renversé par la restauration de Henri IV ; malheur aux vaincus ! Les caricatures, les

libelles s'emparèrent de la sainte-union pour la combattre avec une vivacité toute nouvelle. Dans le pourparler du Manant et du Maheutre, on voyait la ligue sous les traits d'une femme, un bâton à la main, s'acheminant hors de Paris : *Quelle femme est-ce là ?* s'écriait le Maheutre. — *C'est la Ligue*, répondait le Manant ; *elle va hors de Paris pour perdre Soissons.* — *Vient-elle des enfers pour nous ensorceler ? Que dénotent ces chiens dont elle est suivie ? — C'est qu'elle est pleine d'envie et qu'elle s'efforce de mordre alors même qu'elle rit.* Il n'y eut pas assez d'odes, de sonnets, de quatrains, de stances, de couplets à l'éloge du Béarnais, productions latines ou françaises, dans lesquelles se complaisaient les parlementaires. Il existe encore des gravures contemporaines où Henri IV est reproduit sous les traits de tous les héros de la fable. Jean Leclerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre, vendait une grande image démontrant la délivrance de la France par le Persée français. Comme Andromède, la France avait été sacrifiée, mais le monstre qui la gardait entre ses dents, avait senti combien le bras de Persée était fort : *France, demeure-lui fidèle, et ne crois plus à ceux qui ont rogné l'or de ton diadème.* Les parlementaires et les bourgeois voulaient populariser le nom et le règne de Henri IV parmi cette multitude de Paris, si fortement attachée à la sainte-union catholique. Ce qu'ils répétaient sans cesse dans les pamphlets, c'est que le roi légitime négociait à Rome ; c'est qu'il allait être absous par le pape, et quel obstacle pouvait-il y avoir alors au règne paisible du bon souverain ?

Telles étaient les mesures d'opinion. Henri IV se hâta de prendre des précautions militaires pour s'assurer la paisible possession de la cité. La Bastille n'avait point subi la trahison de Brissac ; elle était aux mains d'un brave et digne gentilhomme du nom de Dubourg. Quand il avait vu la cornette blanche arborée sur Paris, il avait tiré le canon sur la ville ; il ceignit l'écharpe noire en signe de deuil et de défense meurtrière ; enfin, manquant de vivres, il fut obligé de se rendre : *Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, montrant par là sa générosité et valeur. Estant sollicité de reconnoître le roy, et que c'étoit un bon prince, répondit qu'il n'en doutoit point, mais qu'il estoit serviteur de Mayenne, auquel il avoit donné sa foy. Au reste, que c'es-toit un traistre que Brissac, et que pour luy maintenir il le combattroit entre quatre piques en présence du roy, et luy mangeroit le cœur du ventre ; que la première chose qu'il feroit estant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, et qu'il lui enverroit un trompette, et pour le moins luy feroit perdre l'honneur, s'il ne luy faisoit perdre la vie*<sup>1</sup>. Nobles et héroïques paroles ! il se trouve ainsi de grandes âmes pour protester au nom des causes perdues contre la déloyauté et la trahison. La ville était donc tout entière dans les mains de Henri IV ; il n'y avait plus ni soldats espagnols, ni compagnies ligueuses de gentilshommes ; l'occupation de la Bastille et des postes d'importance fit bientôt reconnaître l'autorité du roi.

Une fois maître des positions fortifiées, Henri commença une série de mesures de rigueur : déjà on avait suscité un choc militaire à l'entrée de Henri IV, et l'on avait dagné une partie des ardents ligueurs. Un ordre de police prescrivit l'exil de tous ceux qui avaient pris une part active à la sainte-union, ce qui fait voir que l'entrée du Béarnais fut loin d'être populaire. Quelques-uns des chefs n'avaient pas attendu cet ordre et avaient quitté Paris. La liste officielle de ces proscriptions existe encore ; l'on y verra figurer beaucoup de noms de métiers, des hommes tout à fait populaires, mêlés aux clercs et aux prédicateurs : les

---

<sup>1</sup> *Journal de Henri IV*, 1594.

curés de la Magdelaine, de Saint-Leu, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Cosme, Saint-André-des-Arcs et Saint-Benoist ; Bérault, chanoine de Nostre-Dame ; Oudineau et son frère ; De Hare, conseiller ; Leroy, passementier ; Badran le jeune, Mesnager, Chavreau, procureur ; Delestre, chaussetier ; Godon, haulmier ; Passard, teinturier ; du quartier du sieur Carret : MM. Guillaume Tise, le prieur des Carmes, Viney Boulier, Orneo ; un espicier jambe de bois ; Poteau, fripier ; Larmer, huissier ; Garlin, procureur, etc., jusqu'au nombre de 700 de tous les estats. Les quarteniers avertiront les dessus nomma de l'intention du roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de ceste ville, et si aucun d'eux se veulent retirer devers le duc de Mayenne, leur sera baillé passeport.

La proscription était au fond fort douce ; il s'agissait d'un simple exil : on occupait militairement Paris ; la ligue y avait encore trop de partisans, pour qu'on lui laissât librement ses chefs et ses orateurs. Tout gouvernement qui naît est souvent obligé à ces actes de violences ; comme le sol tremble sous lui, il s'agite pour trouver un point solide et s'y appuyer ; tout lui fait ombrage, parce qu'il n'a pas confiance en sa propre force. Au reste, Henri IV voulait une restauration pure de sang ; mais pouvait-il livrer Paris aux ardentes menées des ligueurs, se soumettre aux chances d'une nouvelle révolution ?

Une autre mesure frappa les prédicateurs qui annonçaient en chaire autre chose que la parole de Dieu, pure et grande. Henri IV, en entrant dans sa bonne ville, n'avait point osé toucher aux grandes confréries, aux institutions religieuses. Les prédicateurs continuèrent à parler haut dans leurs sermons contre la domination de l'hérétique Henri de Navarre. Le curé de la Magdelaine ne recommanda point le roi en son sermon ; mais, comme si la ville eust tenu pour la ligue, recommanda les bons princes catholiques et ceux qui étaient affligés pour la journée de mardy ; d'autres soutenoient qu'on ne pouvait l'y recognoistre que le pape n'eust passé par là. Une censure fut mise sur leurs prédications, et les plus ardents d'entre eux durent partir pour l'exil. Ces mesures de rigueur étaient nécessaires afin d, remettre l'ordre dans la cité agitée depuis si longues années. Henri avait à peine quatre mille gentilshommes pour contenir l'opinion populaire. L'Espagnol et la sainte-union comptaient bien des partisans à Paris ; heureusement le roi avait pour lui le parlement et la Sorbonne, les pamphlets et de récentes victoires. Il ne pouvait tout pardonner ; il eut cette habileté qui ne proscriit un ennemi puissant qu'alors qu'on ne peut l'avoir comme auxiliaire : il frappa avec discernement ; il pardonna avec plus d'intelligence encore ; il le devait, car au premier échec, la couronne de France échappait ; de ses mains. Henri ne fut pas un roi clément, mais un prince haut politique.

On ne peut dire quelle joie, quel étonnement éprouvait Henri IV en songeant à son entrée inespérée dans sa ville de Paris. Sa conversation spirituelle et gasconne se complaisait en des rapprochements et des jeux de mots qui le lendemain circulaient parmi la bourgeoisie. Comme il se mettait à table pour souper, il dit aux échevins : Qu'il sentoit bien à ses pieds qui étoient moictes, qu'il s'étoit crotté venant à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas. M. le chancelier salua le roi en entrant au Louvre : Dois-je croire à votre avis, s'écria Henri, que je suis là où je suis ? Plus j'y pense, plus je m'en estonne. Le soir même de son entrée à Paris, Henri IV écrivait à M. de Sourdis, lieutenant-général au pays Chartrain et de Perche : M. de Sourdis, Dieu a permis que par le signalé service que mon cousin le maréchal de Brissac m'y a, par sa prudence et sage conduite, rendu, j'y sois aujourd'huy entré et m'en sois fait le

maistre sans effusion de sang. Les estrangers sortiront dès ce jourd'huy, m'ayant supplié leur permettre, en laissant leurs armes.

Le roi Henri ajoutait à M. de Nevers : Mon cousin, le plaisir que je m'assure que vous recevrez de savoir que je suis dans Paris paisible, et tous les estrangers dehors, n'a permis que je vous en aye plus longuement celle la nouvelle, vous ayant bien voulu incontinent despêcher ce porteur exprès pour vous la porter de ma part. Le sieur de Belin nous a rendus maistres de la porte Neuve, de celle de Saint-Denis et du Louvre, fit, par le moyen de ceux qui sont entrés des premiers, celle de Saint-Honoré a aussi esté bientost ouverte : avec ceste commodité, nous nous sommes incontinent trouvés si bon nombre de gens, tant de cheval que de pied, dans ladicte ville, que nous avons couru toutes les rues sans trouver résistance. Bientost après que j'ay esté entré, j'ay envoyé par des héraults au duc de Feria, à D. Diego et aux troupes de gens de guerre, leur offrir sûreté et passeport pour se pouvoir retirer vies sauves, pourvu qu'ils ne s'opposassent à mon entreprise. Ce qu'ils ont accepté ; ainsy elle a heureusement succédé sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenets qui avoient un corps-de-garde à la porte Neuve. Le duc de Feria et D. Diego de Ibarra sont partys fort penots, avec les Espagnols, Napolitains et Wallons, lesquels j'ay voulu voir passer. Voilà, mon cousin, ce que je vous diray de ceste bonne journée, qui est le principal subject de la présente. Escrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594. Henry<sup>1</sup>.

La trahison de Brissac, l'occupation par surprise de la grande cité de Paris était parvenue au duc de Mayenne pendant ses négociations en Flandre. Bientôt arriva une multitude de ligueurs exilés qui confirmèrent la triste nouvelle. C'était une perte sans doute que Paris, sa population, ses halles, ses métiers ; mais nombre de provinces n'étaient-elles pas debout pour la sainte-union ? ne pouvait-on pas établir le siège de la ligue en d'autres villes centrales, telles que Toulouse, ou dans des cités favorablement placées, telles qu'Amiens, Rouen, Marseille ? Le duc de Mayenne avait été d'abord froidement reçu dans les Pays-Bas ; les Espagnols n'ignoraient pas ses menées contre l'infante, lors des états de 1593 : il fut tin moment question de l'arrêter et de lui faire son procès ; cette démarche hardie pouvait avoir un fâcheux résultat dans les intérêts de l'Espagne, intimement unis à ceux de la ligue. Mayenne était un utile auxiliaire ; l'on décida le gouverneur des Pays-Bas à renouveler les vieilles conventions avec le chef de la maison de Lorraine. Dans cet objet, le siège de la ligue fut placé à Soissons et à Laon, villes fortifiées et en rapport facile avec les troupes espagnoles des Pays-Bas, qui maintenaient la Picardie par Amiens. Puis, venait Rouen avec sa population ardente pour le catholicisme, capitale de Normandie. La ligue s'étendait dans la Bretagne sous le duc de Mercœur ; dans la Guienne, le Languedoc, la Provence, et de la Provence au Lyonnais et à la Bourgogne. Qu'importait après tout, disaient les ligueurs, que Paris fût un moment au pouvoir des huguenots ? ce n'était pas la première fois que cette calamité lui était advenue ; sa bonne population secouerait au premier jour le pouvoir de Henri de Navarre, comme elle l'avait fait déjà par la Saint-Barthélemy, et tout rentrerait dans Tordre. Les forces de la ligue étaient encore bien considérables. La Bretagne venait de recevoir un corps nombreux d'Espagnols et de Flamands ; la Provence était occupée par les arquebusiers allobroges et savoyards. Les Espagnols étaient à vingt lieues de Paris du côté de la Picardie ; un coup de main

---

<sup>1</sup> Henri IV à M. de Nevers, 22 mars 1594. — Mss. de Mesmes, in-fol. Tom. XVI, n° 8931/18.



pouvait seconder les haines catholiques des halles contre Henri de Navarre et ses adhérents. On avait bien expulsé de Paris les plus ardents ligueurs, mais on n'avait pu exiler le peuple ; et celui-ci était prêt à reprendre les armes pour soutenir sa liberté municipale : ce peuple était assoupli ; il n'était point encore déterminé à reconnaître sans condition Henri IV, le vieux chef du parti huguenot.

L'effet produit en province par rentrée du Béarnais à Paris fut d'abord une espèce d'incrédulité, puis un redoublement de zèle dans quelques villes, et un découragement dans quelques autres. En Guienne, en Languedoc ce fut un motif nouveau d'ardeur et d'entraînement pour la cause catholique. *Monsieur*, écrit Pellicier, secrétaire de Montpesat, à don Juan de Idiaques, ministre du roi d'Espagne ; si le comte de Brissac avoit eu la volonté d'effectuer un si pernicieux dessein, il n'a pu s'aider que de ceste partie des habitans tenus pour suspects au parti catholique, je veux dire les politiques, lesquels sont abaissés autant qu'il a été possible. Et toutes les autorités catholiques de Toulouse prenaient des mesures sévères contre les traîtres qui pourraient imiter la ville de Paris. De par la cour de parlement et de M. de Joyeuse, gouverneur et lieutenant-général au pays de Languedoc, est enjoint à tous étrangers, de quelque estat, condition et qualité qu'ils soyent, de vider par tout le jour la présente ville mr peine de la vie. Sur mesme peine, est fait inhibition et défence à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles soyent, de tenir le moindre propos à l'avantage du roy de Navarre et au préjudice de la sainte-union, ni autres tendans à troubler l'estat et repos de la présente ville. Aussi l'Espagne faisait-elle prendre les plus intimes renseignements sur les provinces de Guienne et de Languedoc, qui donnaient de si grandes preuves de dévouement aux intérêts de la ligue.

Dans cette situation de doute et de résistance où se trouvaient plusieurs provinces, le corps municipal de Paris crut indispensable de tenter une démarche et d'annoncer officiellement aux villes, qui tenaient encore pour la ligue, la révolution politique de la capitale. Paris avait eu jusqu'ici une si haute influence sur les destinées de la sainte-union, que ses circulaires devaient être écoutées et suivies par le peuple des provinces. Le conseil municipal était changé ; il n'y avait à l'hôtel-de-ville ni le même esprit, ni la même tendance ; mais en revêtant l'écharpe blanche, les conseillers municipaux avaient gardé le grand scel, la belle effigie, les armoiries de Paris, et ces signes inspiraient respect. *Messieurs*, vous vous souvenez assez du subject qui nous muât à nous unir tous ensemble, disaient les échevins, pour la conservation de nostre religion sainte et soulagement de nostre patrie. Nos vœux n'ont rien désiré de plus, et si quelques autres secrets desseins se glissoient au cœur de ceux qui nous commandent, Dieu et les hommes savent, et nos propres ruines tesmoignent si nous en estions consentans ; nous les avons supportées avec patience tant que la cause a duré. Voyant que la bouche des Espagnols, forcée par la trahison et par la nécessité, confessoit qu'un roy François nous estoit nécessaire, nous nous sommes retournés à Dieu, nous l'avons invoqué, nous avons prié les saints apostres de France ; l'on a descendu les corps de saint Marceau et sainte Geneviève, tutélaires et patrons de Paris, les reliques de tous nos saints ont esté excitées pour les rendre médiateurs de nostre salut ; enfin nous nous adressasmes à M. le maréchal de Brissac, nostre gouverneur, qui, mu de nos mesmes raisons, ayant pénétré en nos dangers encore plus avant que nous, fut tout disposé à nostre salut. Il envoya donc vers sa majesté, pour obtenir de sa royale et tousjours paternelle main ce qui nous estoit nécessaire, où il trouva tant de grâces, bénignité, de douceur, qu'il ne douta point, avec nostre prevost des

marchands et aucuns des eschevins, de luy ouvrir les portées et recevoir son armée, qui, terrible aux estrangers, gracieuse aux François, fut reçue du peuple sans crainte, avec bénédictions et chants de triomphe, les boutiques ouvertes. Nous vous prions, par le propre salut de nostre religion, que ce prince embrasse et veut servir toute sa vie, par l'union naturelle qui s'est gardée entre nous, ne vous laisser asservir par des garnisons, par l'ambition d'autrui ; le roy ne veut que son héritage, y faire louer, honorer et craindre le nom de Dieu, laisser les villes libres. Sur ce, messieurs, faites comme nous<sup>1</sup>.

Pour lutter contre les derniers débris de la force populaire et détruire les éléments de la ligue, Henri IV continua sa politique, consistant toujours à gagner individuellement chaque chef de parti, à trouver un traître à l'union dans chaque ville, prêt à accepter des conditions de faveur ou d'argent, et à livrer la cité aux royalistes et aux huguenots. Dans les temps de crise, ces trahisons sont fréquentes, aux jours surtout où la victoire et la fatalité ont prononcé. Alors chacun court vendre sa soumission, se presse pour avoir de meilleurs avantages : c'est un prix pour qui abandonnera au plus tôt la cause vaincue. La première négociation s'engagea après la capitulation de Paris avec la belle et grande cité de Rouen. L'exemple de Brissac était contagieux. A Rouen, c'était Brancas de Villars qui gouvernait la cité populeuse et si sympathique avec Paris. Brancas, franc ligueur, fervent catholique, pouvait-il néanmoins résister aux offres de Henri IV, à la promesse de la dignité d'amiral de France, à douze cent mille livres en bons deniers comptants ? A Lyon, les choses s'étaient passées à peu près de la même manière, quelque temps avant la capitulation de Paris. Il y avait toujours au sein du conseil municipal, parmi les magistrats ou les officiers de ville et des quartiers, des hommes faciles à séduire. On livrait une porte à l'armée royale, qui surprenait tout à coup les braves défenseurs municipaux. Bourges, point central du Berry, vieille cité de féodalité sous Charles VII, arborait également le drapeau blanc fleurdéliné, symbole d'alliance avec le pouvoir de Henri IV. Puis, l'on publiait, en belles lettres moulées, les feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges, et autres villes qui s'étaient soumises à l'obéissance du roi. De ville en ville ce mauvais esprit contre l'union catholique se propageait ; on pressentait la fin de la ligue ; on se hâtait de traiter avec le pouvoir nouveau qui accroissait ses forces, tandis que l'autre s'en allait. Il devenait de mode parmi la gentilhommerie d'arborer la cocarde blanche et de ceindre l'écharpe de Henri. Des pamphlets célébraient ce retour vers la fidélité royale ; on propageait partout les vertus de ce grand roi : *Considérez combien, depuis sa conversion, votre parti est affaibli ; votre indignation sans forces sera vaine. Dieu ne bénira (comme il n'a jamais béni) vos armes rebelles contre un roy tant catholique.* Quelquefois c'était un gentilhomme qui conviait toute la noblesse à joindre le drapeau de Henri ; tantôt un bon bourgeois qui promettait la fin si désirée des guerres civiles et des désolations de provinces, pourvu qu'on se remit sous l'obéissance du très chrétien et très catholique roi Henri IV, légitime souverain, et qu'on abandonnât la feinte union ; et toutes ces exhortations étaient entendues : il était rare qu'il n'y eût chaque semaine une ville, un district qui ne reconnût l'autorité de Henri IV. Le duc de Mayenne, à l'aspect de tant de défections, renouait plus intimement son alliance avec l'Espagne ; il ne renonçait pas à l'espoir de faire de bonnes conditions avec Henri IV ; mais le meilleur moyen de traiter n'était-il pas de se rendre redoutable ? Se présenter dans la

---

<sup>1</sup> Les eschevins de Paris aux villes qui tenaient encore pour la ligue, 1594. Regist. de l'hôtel-de-ville.

lice, soutenu de grandes forces, c'était tout à la fois conserver sa popularité au sein de la ligue et se ménager un traité avec le roi de France, au cas où l'on y serait réduit par la victoire. Pour bien s'expliquer cette situation, il faut connaître avec netteté les intérêts et les démarches diplomatiques de l'Espagne.

Quand une cause subit ses jours mauvais, la plaie qu'elle a le plus à redouter, c'est la division entre ses défenseurs. Les joies de la victoire étouffent souvent les ferments de discorde : il est rare qu'on se dispute dans une marche en avant ; mais lorsque l'adversité commence avec ses froides réflexions, comme le dernier hiver d'une cause naguère ardente, quand la défection s'annonce et que l'avenir se noircit, alors les partis et les hommes se jettent à pleines mains les récriminations. Dans la défaite, la faute est souvent à la fortune ; la jalousie l'attribue à l'adversaire qu'elle déteste : c'est ce qui advint à la ligue. La plus saillante de ces disputes se manifesta entre le duc de Feria, l'expression du parti espagnol, et le duc de Mayenne, modérateur timide, homme de termes moyens et d'ambition personnelle, qui ne secondait pas avec un entier dévouement la cause de Philippe II. On venait d'apprendre la prise de Paris, événement si grave et qu'on attribuait aux fautes du duc de Mayenne : comment expliquer, en effet, cet incroyable abandon du chef de l'armée catholique, quittant Paris quelques jours avant la surprise de la grande cité par l'armée de Henri de Béarn ? N'était-ce pas le duc de Mayenne qui avait choisi Brissac comme gouverneur ? Ne savait-on pas qu'il avait entamé plusieurs négociations avec les royalistes ? Je puis dire, écrivait le duc de Feria à Philippe II, que jusqu'ici le duc de Mayenne n'a fait chose qui vaille, et a été plus pernicieux à la religion, sous couleur de la défendre, qu'autre qui en ayt prétendu la ruine. Il n'a jamais eu autre considération que de son profit particulier, sans se soucier du général. Aussi il a perdu toute créance ; nul aujourd'hui le regarde de bon œil ; nul qui se fie en luy, mesme ses frères ; les politiques et faux catholiques comme luy, ne le suivent que sur une espérance qu'il leur donne de faire bientôt la paix ; les vrais catholiques le tiennent pour ennemy, cognoissant qu'il les a trahis, après l'avoir eslevé au degré d'honneur où il se voit et l'avoir choisi pour leur chef, ne luy manquant que le nom de roy. Il a souillé ses mains, sous le manteau de la justice, au sang de ceux qui ont apporté le principal advancement à sa grandeur et qui estoient les plus zélés catholiques de la France ; il a livré à l'ennemy les principales places et espargné le Béarnois, au temps où il n'avoit ny armée, ny argent. Ce ne sont point soupçons, ce sont choses fort bien avérées. Je ne remarqueray les accidents auxquels il pouvoit remédier, comme à la reddition de Meaux ; il laissa perdre Dreux où estoient les meilleurs catholiques de France : la voix commune et publique est que ce fut de son consentement. Quand il rompit l'assemblée des ests, n'estoit-ce point pour faire chose plus profitable à l'ennemy qu'à autre quelconque ? Quand il fut à Amiens, qu'il livra la ville à l'ennemy, le maire d'Amiens luy a soustenu en présence que tout s'estoit fait de son consentement. Si je voulois poursuivre à conter de semblables traicts, j'y serois jusques à la nuict, et peut-estre jusqu'au matin. Enfin il ne cessa jamais d'abaisser la puissance de sa majesté. L'on sçait les paroles qu'il a tenues au duc de Guise : *Quand viendra le temps où nous nous verrons avec une bonne armée contre ces Espagnols !*

Cette lettre, destinée à être tenue secrète, formait une dépêche spéciale adressée, à Philippe II ; c'était un de ces rapports intimes que multipliaient les ambassadeurs ; mais la France était couverte de partis sous la cornette blanche ; la lettre tomba dans les mains du Béarnais. Esprit habile pour diviser ses ennemis, Henri s'empressa de la communiquer au duc de Mayenne qui, bouillant

de courage, s'adressa à Philippe II : Sire, j'ay reçu, par les mains des ennemys, la copie, plus l'original d'une lettre et advis du duc de Feria, pleine d'injures et de médisances contre moy, qu'Henri m'a envoyée, non pour me faire plaisir, mais pour m'exciter — par la mauvaise volonté qu'on me porte au lieu où je devois espérer mon appuy — à chercher ma sûreté vers eux. Sire, je n'eusse jamais pensé que le désir de se venger de celui qui oncques ne Toffensa, eust tellement osté audict duc de Feria l'usage de la raison, qu'il eust osé feindre et publier contre moy des calomnies et crimes si peu vraisemblables que le récit seul les fait cognoistre pour impudens. Car l'ambassadeur de vostre majesté se montre ignorant crasseux, vice qui n'est point excusable en personne de sa qualité. Je luy feray donc l'honneur qu'il n'a point mérité, qui sera de le faire mentir avec les armes, de sa personne à la mienne, ce que je supplie très humblement vostre majesté m'accorder et m'excuser si je sors du respect que je lui dois, parlant de cet imposteur qui a voulu si meschamment deschirer ma reputation<sup>1</sup>. Je suis aussi celui, dit-il, qui ay fait livrer les principales places du party à l'ennemy ; le misérable ! le fourbe aveugle ! Il prétend se justifier ainsi de sa tortueuse et mauvaise conduite. Mais la perte de ces places n'affaiblissoit-elle pas d'autant mon auctorité ? S'il falloit faire la guerre, j'en devois estre plus tost ruiné ; s'il falloit faire la paix, elle devoit estre moins sure et moins honorable pour moi. Voulez-vous savoir au vray. Sire, qui les a perdues ? — Notre faiblesse, la mauvaise conduite d'aucun de vos ministres pour avoir vu di-verees choses qui les ont désespérés, et enfin les faits et persévérance du roy de Navarre qui, avec son espée et ses promesses, leur a fait acheter leur ruine et la nostre. Pour M. de Brissac, combien d'autres ont esté trompés comme moi ! Je savois bien qu'il estoit fort avaricieux ; mais pouvois-je entrer en soupçon qu'un gentilhomme de sa qualité, et qui détestoit si bien le party contraire, qu'il montrait mesme horreur de la paix plus qu'un autre, eust jamais voulu commettre une si lâche et si indigne trahison ! C'est pourquoy je m'y laissay aller à luy donner le commandement de Paris, sur le rapport et à la prière de tous les plus affectionnés de la ville qui le de-mandoient. Avoir failli avec eux tous, et n'avoir pas descouvert une meschanceté qui n'étoit connue que de Dieu seul, est-ce un crime particulier qui ne puisse estre imputé qu'à moy, à la descharge mesme de ce lasche et impudent (le duc de Feria), qui veut maintenant qu'on voye qu'il ne scauroit faillir ? — Voicy encore ce qui a eu lieu et dont on ne pouvoit plus prévoir de malheur que par la nomination mesme du comte de Brissac. — Il me demanda, quand je sortis de la ville, des blancs et des souscriptions pour lettres dont on auroit besoin, mais surtout, disoit-il, pour s'assurer de quelques habi-tans malintentionnés. Je luy en ay laissés desquels il s'est aydé pour exécuter sa trahison. Je finiray encore ma lettre par ceste très humble prière que j'ay desjà faite à vostre majesté, de trouver bon que je justifie ma vie et mes actions passées, et fasse mentir le duc de Feria de tout ce qu'il a dict contre mon honneur, par le combat de sa personne à la mienne, que j'accepte dès maintenant en tel lieu et aux telles armes qu'il plaira à vostre majesté ordonner. Bien certainement, sire, j'ai souffert et dissimulé tant qu'il m'a été possible ; mais le mal devient insupportable pour estre sensible comme je dois à ce qui touche mon honneur, et être tant assuré de mon innocence que ce n'est pas le désespoir, mais le cri de ma conscience qui me met la provocation à la bouche. Ce défi chevaleresque, triste division des jours de disgrâce, eut beaucoup de retentissement, sans avoir de résultats positifs : il ne s'agissait pas d'accepter un défi, de vider une querelle personnelle dans la lice ; des intérêts

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas B.

plus graves étaient en jeu. Philippe II intervint pour apaiser les plaintes réciproques des ducs de Fria et de Mayenne. Que pouvait produire un combat en champ clos entre deux têtes puissantes et actives de la ligue ? devait-on les perdre l'une et l'autre ? n'était-il pas possible de les rapprocher dans l'intérêt du catholicisme et de la sainte-union ?

Le grand but du duc de Fria était de prendre une position militaire fortifiée, et de reconstituer là le gouvernement de la ligue, sous l'influence absolue de l'Espagne, en écartant toute autre autorité. Dans le mois de juin 1594, deux traités furent conclus par le duc de Fria avec les gouverneurs des villes de La Fère et de Ham, traités qui les plaçaient sous la domination directe de l'Espagne. L'ambassadeur espagnol se hâta d'en envoyer copie à son souverain, pour adoucir l'effet des mauvaises nouvelles de Paris. Ces conventions étaient une remise pure et simple de ces villes fortifiées au roi d'Espagne. Car c'était dans la Picardie qu'allaient désormais se porter les coups de guerre ; l'Espagnol paraissait s'y retrancher pour s'y mettre en défense contre la brave gentilhommerie du Béarnais. Sire, disait le duc de Fria dans une dépêche pressante ; déjà par mes lettres des 9, 10 et 11 may dernier, j'ay informé vostre majesté de la situation des affaires ; mais ces dépesches ont esté, comme je l'ay appris depuis, longtemps arrestées en Flandre ; j'en ai éprouvé la plus vive peine, attendu la nécessité où se trouve vostre majesté d'estre tousjours au courant des événemens. Je n'ay point hésité à tout sacrifier pour demeurer à la Père, par le motif que ceste place est de la plus grande importance, et qu'il faut nous l'assurer à tout prix. Je regarde comme essentielle l'occupation de ceste dernière place forte, d'abord comme excellente en elle-mesme ; de plus comme un point important dans l'attaque de Péronne, et complétant la ligne de desfense qui doit arrester le Béarnois. Dans une dépêche subséquente, le duc de Fria continue : Le 26 du mois passé, le prince de Béarn est venu camper sous les murs de Laon. Emmanuel, fils du duc de Mayenne, et le président Jeannin se trouvoient dans la ville, chaque jour plus resserrée par l'armée ennemie. Le 9 de ce mois, le duc de Mayenne et le comte Charles arrivèrent icy. La veille ils avoient parcouru cinq lieues par une chaleur si grande et avec une telle haste, qu'il périt plus de cinquante soldats espagnols ou napolitains, ce qui a fait dire avec raison que l'on n'avoit pas trop songé, dans cette marche forcée, à la conservation de nos troupes. Elles séjournèrent ce jour-là et le suivant. Le duc de Mayenne logea chez moi ; il ne s'occupa en aucune manière de ses affaires particulières, mais seulement de l'honneur que luy faisoit l'archiduc et de l'ardent désir qu'il avoit de servir vostre majesté ; enfin de l'espérance qu'il conservoit de faire esprouver quelque notable eschec au prince de Béarn, quoique sa puissance, a-t-il adjouté, se soit infiniment accrue.

Cet échec ne vint pas. L'armée espagnole manquoit de vivres , le conseil de guerre avoit esté assemblé par les ordres de l'archiduc, et le résultat avoit esté que 2.000 hommes envoyés à la rencontre du convoi étoient suffisans ; ils partirent en bon ordre ; nous y avons ajouté 100 cuirassiers de vostre majesté. Tout à coup, à l'entrée d'un bois, voilà que 3.000 hommes les attaquent avec vigueur. Les Espagnols firent très bien leur devoir. Le capitaine don Pedro de Miranda resta mort sur la place, et l'on suppose que le capitaine de Prado a subi le même sort, car on n'a plus entendu parler de lui. Nous avons eu 150 Espagnols de tués ; les autres sont retournés ici, parmi lesquels beaucoup de blessés et plusieurs qui s'estoient échappés à travers les bois. Nostre cavalerie, trop peu nombreuse, n'a pu opposer aucune résistance. Le comte Charles et le duc de Mayenne apprirent ce désastre, par la joie qu'ils entendirent éclater dans

le camp du prince de Béarn et par quelques soldats échappés. La famine se faisait sentir de plus en plus, deux jours entiers s'étant écoulés sans avoir ni pain ni autre vivre ! enfin les soldats ne s'étaient nourris que de quelques chevaux morts. On se déterminait à décamper dans le plus grand secret et dans le meilleur ordre possible. Les Espagnols firent l'arrière-garde ; l'ennemi, averti du départ, s'est alors rué sur eux ; malgré ses charges furieuses de cavalerie, ils n'ont pu être entamés. Ce triste bulletin n'était pas rassurant sur la position des Espagnols en Picardie ; ils étaient en pleine retraite ; la victoire s'étant déclarée pour Henri IV et sa noble chevalerie, tout marchait pour le triomphe de sa cause ; tout tendait à la ruine des armes catholiques. Les braves arquebusiers des *regimentos* de Naples, de Sicile, du Portugal ou d'Espagne n'étaient plus en nombre pour opposer une résistance décisive : ils se hâtèrent de se fortifier sur les frontières de la Flandre et des Pays-Bas, lieu de retraite, protégé par un triple rang de citadelles.

Tout perdait de sa grandeur dans la situation nouvelle où la ligue et l'Espagne s'étaient placées. Les dépêches que nous venons de lire sont remplies de petitesesses, d'étroites jalousies, de vanités sans avenir. La question catholique et municipale est perdue, car elle dégénère en vaines disputes et en déclamations. Tout se payait à bon prix d'argent : si Henri IV attirait à lui les chefs de la ligue par ses allèchements, Philippe II achetait les hommes, les places de guerre. Ce n'était plus une royale lice de chevalerie, mais une sorte d'exploitation des plus vils sentiments du cœur. En résultat, la cause espagnole voyait chaque jour ses forces s'évanouir ; peu à peu le territoire de France était évacué. La merveilleuse activité du prince de Béarn conquérait une à une les positions achetées par les doublons ou obtenues par la ruse. La guerre prenait un caractère de nationalité ; les Espagnols allaient être en face des Français ; la ligue était flétrie. C'était désormais une guerre étrangère, sans mélange de discordes civiles.

## CHAPITRE X. — RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des Jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesure contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Elisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne. — Négociation à Rome pour l'absolution de Henri IV. — Transaction avec les gentilshommes de la ligue. — Notables de Rouen. — Organisation militaire. — Pacification des provinces.

1594 — 1595.

Les premiers actes de la restauration de Henri IV avaient été marqués d'un certain caractère de modération ; quelques mesures de police et d'exil avaient seules accompagné l'entrée du Béarnais dans la capitale : on avait mis de nouveaux subsides ; deux sous sur chaque muids de vin et sur chaque mesure de blé. Le peuple murmurait de ces tristes et inévitables résultats de l'occupation militaire. Quand il apercevait dans les rues de Paris ces huguenots à la tête haute et fière sous M. de Bouillon ; ces Gascons et ces Béarnais qui dévoraient sa substance, celle des églises, les riches prieurés, les impôts sur les halles, sur les denrées, les hanses diverses, les gabelles ; quand il voyait ces hérétiques mépriser les vierges, insulter par leur absence aux processions solennelles de la cité, combien ne devait-il pas sentir la dureté de ce joug des étrangers, qui foulaient de leurs pieds la belle et catholique cité de Paris ! Henri IV était profondément détesté : roi des impôts, seigneur de la gabelle, tels étaient ses surnoms populaires.

Les privilèges de la ville furent méconnus. Plus de liberté d'élections : le roi les brisait par sa volonté, et il choisissait pour cela l'anniversaire de la délivrance municipale, la Saint-Barthélemy ! Le 24<sup>e</sup> jour d'aoust 1594, jour et feste de monsieur saint Barthélemy, M. d'O donna avis aux prevost des marchands et eschevins des lettres par lui reçues du roy, contenant sa volonté sur l'eslection des sieurs Le Conte ou de Canaye pour eschevins ; cependant le roy escrivit à M. d'O : *Monsieur d'O, pour la difficulté advenue sur l'eslection d'un eschevin, je vous prie que ce soit Le Conte, puisqu'il ne s'est jamais desparti de son devoir et de sa fidélité, et que pour telle considération il fut osté de sa charge avant que le terme en fust expiré, par la violence des barricades.* Désormais on ne dut plus parler des libres suffrages ; les voix n'étaient plus comptées. Il y avait dans ceux qui accompagnaient le roi, dans les royalistes fervents, un besoin de réaction, une frénésie de poursuites qui ne s'élevaient pas aux habiles tempéraments de Henri IV. Les huguenots et les royalistes avaient haine de ces ligueurs, de ces religieux, de ces curés qui les avaient si indignement traités sous le nom de politiques et d'hérétiques : où voulait donc aboutir le roi Henri avec ses ménagements et ses temporisations ? C'est la plaie de toute restauration que cette impatience bruyante des amis, qui ne peuvent et ne veulent s'arrêter. Quand l'autorité est dans leur main, ils l'exercent au service de leur colère, de leurs passions, de leur peur ou de leur ressentiment ; et maintenant, qu'on suppose un de ces événements qui ébranlent la société, un de ces faits lugubres qui l'empreignent du deuil, alors le parti vainqueur s'en empare pour servir ses

vengeances et fortifier sa domination. Dans cet état des esprits, un premier attentat fut commis sur la personne du roi, comme cela était arrivé à Henri III : Le 7e décembre 1594, sur les six à sept heures du soir, Henri IV, le roy très chrestien, roy de France et de Navarre, estant arrivé à Paris, Jean Chastel, natif de Paris, escolier nourri et eslevé au collège des jésuites, âgé de dix-euf ans, estant entré au Louvre, approcha de sa majesté, et comme elle se baissait pour embrasser un gentilhomme affectionné à son service qui lui faisoit la révérence, il luy donna un coup de cousteau dans la bouche qui luy coupa la lèvre d'en haut ; et s'il n'eust rencontré les dents, eust outrepassé ; puis tascha de se sauver, ayant jetté le cousteau par terre ; mais il fut pris par un capitaine des gardes. Ce crime pouvait être un attentat isolé ; la pensée d'un assassinat sur la personne du roi était familière au peuple ; l'opinion des halles était alors qu'un hérétique non réuni à l'église se trouvant en dehors du droit commun : c'était une œuvre méritoire que de jouer du coutelas pour en débarrasser la ville. Il n'était pas besoin de suggestions privées, d'insinuations religieuses pour armer un bras fanatique ; il cherchait tout seul le cœur du roi pour conquérir une gloire Immortelle, comme cela s'était vu si populairement quelques années avant. Henri IV n'eut point cette pensée de complicité. Quelques instants après l'attentat, et se jouant de ses périls, Henri écrivait de sa propre main à plusieurs de ses bonnes villes : Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous estions arrivés à Paris, du retour de nostre voyage de Picardie, et estions encore tout botté, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conty, comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux gentilshommes de nostre cour, comme nous recevions les sieurs de Raguy et de Montigny, qui ne nous avoient pas encore salué, un jeune garçon, nommé Jean Chastel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'estant glissé avec la troupe dans la chambre, s'advança sans estre quasi aperçu, et pensant nous donner dans le corps du couteau qu'il avoit ; le coup (parce que nous nous estions baissé pour relever les sieurs qui nous saluoient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du costé droit, et nous a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela nous ne nous mettrons pas au lict de meilleure heure<sup>1</sup>. J'ai dit que toute réaction saisit le premier événement pour le faire Servir à ses desseins d'ambition ou de colère. Jean Châtel avait été élevé chez les jésuites ; n'était-ce pas l'ordre des jésuites qui l'avait armé du gros coutelas ? Les jésuites et les religieux jacobins, si populaires, si aimés des masses, n'avaient pas fléchi encore devant Henri victorieux. Quand le roi avait ordonné aux prêcheurs d'annoncer son pouvoir et de justifier son autorité, les deux corporations, fortement liées au mouvement des halles et à la révolution municipale, n'avaient pas obéi. Dans les secrets de la confession, dans cet échange mystérieux d'aveux, de conseils et de pénitence, les jésuites avaient souvent rappelé les beaux jours du pouvoir catholique de la ligue, alors que les échevins chaperonnés, suivis de tout un peuple, au milieu de l'encens et des fleurs, suivaient les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, et venaient jurer à l'hôtel-de-ville de conserver les privilèges municipaux, l'élection libre des magistrats ou des prévôts, et la liberté de la chose publique.

L'instruction parlementaire démontrait que Jean Chastel, escolier, avoit eu l'intention par plusieurs fois de tuer le roy à la première commodité qui se présenteroit ; depuis huit jours il avoit recommencé à délibérer son entreprise, et environ sur les onze heures du matin pris la résolution de faire ce qu'il a fait,

---

<sup>1</sup> Fontanieu, portefeuilles, n. 429-430.



s'estant saisi d'un cousteau chez son père, lequel cousteau avoit esté emporté en son estude, et de là estoit venu disner. Après disner il estoit allé à vespres. Interrogé ce qu'il avoit fait en ce jour et avec qui il avoit communiqué, dit qu'il s'est levé sur les huict heures du matin et est allé à la messe à Saint-Laurent. Examiné sur sa qualité et où il avoit fait ses études ? a dit que c'estoit aux Jésuites principalement, où il avoit esté trois ans, et à la dernière fois sous le père Jean Guéret ; qu'il avoit vu ledict père vendredy ou samedy précédent, ayant esté mené vers lui par son père pour un cas de conscience. Enquis s'il n'avoit pas esté en la chambre des méditations où les jésuites introduisoient les plus grands pécheurs qui voyoient en icelle chambre les portraits de plusieurs diables de diverses ligures espouvantables, sous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas ? a dit qu'il avoit esté souvent en ceste chambre des méditations. Enquis par qui il avoit esté persuadé de tuer le roy ? a dit avoir entendu en plusieurs lieux qu'il falloir tenir pour maxime véritable qu'il estoit loisible de tuer le roy. Interrogé si les propos de tuer le roy n'estoient pas ordinaires aux jésuites ? respond leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le roy et qu'il estoit hors de l'église, et ne lui falloir obéir, ni le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape<sup>1</sup>.

Maintenant, si l'on se souvient des répugnances du parlement et de l'université contre les jésuites, combien la magistrature ne devait-elle pas saisir cette circonstance pour satisfaire ses haines contre cette grande corporation ? C'était aussi un des vœux de l'université que Pasquier avait si bien exprimé. Les maximes de la ligue avaient été le mobile de l'attentat ; mais l'instruction ne fournissait aucune preuve suffisante pour justifier une mesure générale contre les jésuites. On fit de longues visites, des descentes secrètes dans leur collège, et l'on trouva chez le père Jean Guignard un écrit en ces termes, tout démocratique : Si, en l'an 1572, au jour Saint-Barthélemi on eust saigné la veine basilique (royale), nous ne fussions tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentions, *quicquid delirant reges*. Pour avoir pardonné au sang, ils ont mis la France à feu et à sang, *et in caput reciderunt mala*. Le Néron cruel a esté tué par un Clément, ce moine simulé, despesché par la main d'un vrai moine. Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du tyran défunt estoit celui par lequel on disoit : Vilain Hérodes. La couronne de France pouvoit et devoit estre transférée en une autre famille que celle des Bourbons. Le Béarnois, quoique converti à la foi catholique, seroit traité plus doucement qu'il ne méritoit si on luy donnoit la couronne monacale, en quelque couvent, pour faire pénitence de tant de maux qu'il a faits à la France ; si on ne le peut desposer sans guerre, qu'on le guerroyé ; si on ne peut la guerre, qu'on le fasse mourir.

Ce n'étaient là que les opinions républicaines de la ligue, les vieux sentiments sur le régicide qu'avaient partagés la majorité des habitants de Paris et qu'ils avaient reproduits en chansons, en pamphlets, en belles images coloriées. Il n'était pas étonnant de les trouver chez les jésuites qui s'en étaient faits la vive et profonde expression. Mais alors Henri IV était vainqueur et régnaient souverainement dans Paris ; le parti politique, le parlement, les royalistes prirent prétexte de l'attentat pour frapper un coup de force, une réaction ardente. Un édit du roi, du 7 janvier

---

<sup>1</sup> Procédure faite contre Jean Chastel, escolier estudiant au collège des Jésuites, pour le parricide par luy attenté sur la personne du roy très chrestien Henry IV, roy de France et de Navarre. 1595.

1595, prononça l'expulsion des jésuites, et le parlement condamna Jean Châtel à avoir la main dextre coupée et à estre tiré et desmembré avec quatre chevaux ; le père Guignard, atteint et convaincu d'avoir escrit plusieurs livres séditieux pour prouver qu'il estoit loisible et permis de tuer le roy Henry IV, sera mené et conduit en la place de Gresve, et pendu et estranglé à une potence qui y sera pour cet effet plantée. On ne s'arrêta pas à cette réaction contre la presse ardente et les corporations séditieuses ; le parti politique n'ignorait point les négociations qui se suivaient avec les ducs d'Aumale et de Mayenne : le roi allait-il encore les combler de dignités, leur ouvrir le trésor, leur donner le commandement des armées ? ne fallait-il pas éviter à tout prix que les modérés fissent leur soumission ? Les politiques entraînèrent le parlement à des mesures violentes ; un arrêt de colère fut rendu ; il condamnait par contumace Charles de Lorraine, duc d'Aumale, à être traîné sur la claie et écartelé à quatre chevaux, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, rebelle et perturbateur du bien public<sup>1</sup> ; ce fait, les quatre membres portés aux quatre principales portes de ceste ville, sa teste fichée au bout d'une pique au haut de la porte Saint-Denis, si pris et appréhendé peut estre en sa personne, sinon en effigie ; et a ordonné et ordonne que les armes et enseignes, appropriées particulièrement à la personne dudict Charles de Lorraine, affichées en lieux publics dans ce royaume, terres et seigneuries, et ses pourtraitures, seront rasées et effacées. Ensuite de cet impitoyable arrêt, de cette rupture avec la ligue modérée, on exigea que Henri IV touchât à l'arche sainte de la prédication. Les prédicateurs les plus ardents étaient en exil, mais l'esprit catholique n'avait cessé de dominer la chaire des grandes paroisses de Paris. Cette chaire retentissait comme la tribune publique, tandis que la presse se formulait en pamphlets ; Henri IV réprima l'une et l'autre. Les prédications furent soumises à une censure ; un édit spécial en réprima les écarts. Rien ne put s'imprimer à Paris sans une permission de la chancellerie. On fut ainsi maître des deux organes des opinions populaires : comme dans toutes les contre-révolutions, on voulait fermer la bouche au peuple.

En pleine possession de l'autorité, le parti politique et parlementaire dut pousser aux hostilités contre l'Espagne, protectrice ardente de la ligue et de cette sainte-union avec laquelle le roi était trop décidé à traiter. Henri IV hésita beaucoup pour se résoudre à cet acte de force dont les résultats étaient une guerre avec le plus puissant prince de la chrétienté. Sa pensée était déjà de tenir un milieu dans la balance, et de finir les batailles civiles avant de se jeter dans une guerre étrangère. Il fit venir auprès de lui Antonio Ferez, cet ancien secrétaire d'état de Philippe II, traître à son roi, et que ce prince voulait faire poignarder pour trahison : *Sieur Antonio Ferez, lui écrivait Henri, je désire infiniment de vous voir et parler à vous, pour affaires qui touchent et importent à mon service, et j'escris présentement à la royne d'Angleterre, madame et bonne sœur et cousine, pour la prier de vous permettre de faire ce voyage, et à mon bon cousin, le comte d'Essex, d'y tenir la main, à quoy je m'assure qu'il n'y aura point de difficultés. J'escris aussi pour qu'on vous recueille à vostre passage, et l'on vous donne moyen et sûreté pour ma venir tellement qu'il ne tiendra à vous que vous soyez bientôt près de moy, comme il est requis pour le bien de mon service. Quoy attendant, je prie Dieu, sieur Antonio Ferez, qu'il vous ait en sa très-sainte et digne garde*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Mss. de Colbert, in-fol., vol. XXXII.

<sup>2</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9141, fol. 33.

Elisabeth poussait Henri IV à la guerre ; elle l'accusait surtout de laisser prendre aux Espagnols une position menaçante au nord de la monarchie. Dans l'instruction baillée par la reine d'Angleterre au sieur Roger-Willaumez, son envoyé en France, Elisabeth écrit de sa propre main : Vous ferez fidèlement entendre au roy combien il nous fasche de le voir tant engagé toujours es quartiers éloignés, laissant une si grande partie de son estat à l'invasion des plus grandes forces de ses ennemys, et à l'abandon des victoires et conquête des Espagnols que son absence de tant plus encourage. Ce qui ne nous est pas petite fascherie, les voyant par ce moyen triompher insolemment. Henri IV avait laissé faire de grands progrès aux Espagnols, principalement dans les villes maritimes qui menaçaient la Grande-Bretagne. Nous ne vismes jamais, dit Elisabeth, l'ennemy si proche d'estre entier possesseur des parties de son royaume, desquelles nous recevons plus d'incommodités, comme nommément en Bretagne, et sçavons notamment que Calais est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place de plus grand renom et plus propre pour interrompre nostre pouvoir au détroict de la mer où ne pouvons endurer de compaignon. Elisabeth résumait cette dépêche inquiétante en demandant garnison anglaise à Calais ; alors Henri IV manda le sieur de Loménie pour aller trouver la reine d'Angleterre, et répondre aux articles de l'instruction du sieur Roger-Willaumez, comme s'ensuit : Que les faveurs que le roy a reçues de sa bonne sœur Elisabeth en ses affaires sont si grands en son esprit qu'il ne luy reste, pour son contentement, sinon que d'estre continué aux bonnes grâces de ladicte dame, et que Dieu lui donne le moyen de se revancher de tant de bons offices et courtoisies. Sera remontré de la part du roy à ladicte dame royne, que c'est à son grand regret qu'il n'a pu entièrement nettoyer les provinces les plus proches de son royaume ; toutefois qu'ayant réduit la Normandie à son obéissance, il n'espère pas moins faire de la Bretagne. Et si ladicte dame parle de Calais, comme elle en avoit chargé le sieur Roger-Willaumez, le sieur de Loménie lui fera cognoistre que sa majesté ne se peut persuader qu'il soit tombé en son esprit de demander ladicte ville de Calais, laquelle le roi aura tant de soin de conserver ! Henri IV éludait la question de la remise de Calais à Elisabeth ; pour se maintenir dans l'alliance de l'Angleterre sans trop lui sacrifier : Calais était une position militaire importante pour la France. En s'engageant dans une guerre hasardeuse, Henri cherchait à réunir tous les éléments de succès ; il fallait sans doute les soldats et les subsides d'Elisabeth pour servir une expédition régulière contre Philippe II ; mais cette guerre était tellement dans les intérêts de l'Angleterre, qu'il n'était nécessaire d'aucun sacrifice pour l'y déterminer. Tout préoccupé de la grandeur et des dangers de cette guerre d'invasion, Henri se tournait encore vers les princes germaniques : Le sieur de Bongars, résident en Allemagne pour les affaires du roy, traitera avec M. le marquis de Bade, pour avoir de lui un régiment de trois mille hommes allemands que ledict marquis a par devers soy, pour estre ledict régiment désormais employé en France au service du roy. Le roi écrivait à divers capitaines allemands pour les rattacher à sa cause : Capitaines, qui avez esté retenus pour la levée de deux mille cinq cents lansquenets, dont devoit estre colonel le comte de Nanteuil, j'ay sçu le bon devoir que vous avez faict de vous préparer à me faire le service que je désirois de vous en ladicte levée, et la promptitude et affection que vous y avez montrée, dont j'ay reçu beaucoup de contentement.

Toutes les fois que la victoire venait couronner ses cornettes, Henri IV envoyait des bulletins en Allemagne pour relever les espérances et ses bonnes affaires dans l'esprit des princes : M. de Bongars, vous apprendrez par le discours que je

vous envoie, quelle a esté ma première rencontre avec le connestable de Castille, lequel on dit attendre de nouvelles forces pour me revenir voir ; mais si luy et les siens ne font meilleure provision de courage et de bon droict, j'espère encore les mieux estriller la seconde que je n'ay fait la première fois. Cependant je travaille après le chasteau de ceste ville (Dijon) dont j'ay bonne espérance. Cela fait, je n'attendrai ledict connestable, mais le irai chercher où il sera, et le chatouillerai de si près que je le ferai rire s'il est sensible. Le duc de Mayenne est toujours avec luy, et fait encore parler de paix, m'ayant envoyé pour cela le jeune Desportes ; je luy ay mandé que s'il vouloit quitter les ennemis de cette couronne et procéder de bonne foi avec moy, qu'il me trouveroit avec les bras ouverts pour l'embrasser, et traiter comme un bon prince doit faire d'un sujet qui se met en son devoir<sup>1</sup>.

Aucune force militaire ou diplomatique n'était négligée avant de se décider à une guerre puissante et forte contre Philippe II. J'ai déjà dit quelle avait été la politique de la Porte à regard de l'Espagne, son ennemie naturelle. Les sultans s'étaient toujours alliés à la France ; ils avaient cherché là un appui depuis François Ier. Henri avait annoncé son avènement à Constantinople : en lui communiquant également la bonne nouvelle de son élévation à l'empire, Mahomet III lui répondait : Glorieux et magnanime seigneur de la nation de Jésus-Christ, l'an mil trois cents de la venue du prophète et le 27e janvier, nous avons esté reçu empereur des musulmans, et nous sommes assis au siège impérial, accompagné de l'heureuse fortune que Dieu donne aux grands empereurs. Et pour coutume en semblable esvènement d'en escrire aux grands empereurs et princes qui ont amitié avec nostre florissante Porte, nous avons cru estre convenable de donner advis à vostre majesté de nostre avènement et élévation à cest empire<sup>2</sup>. En réponse à toutes ces avances, Henri chargea son ambassadeur de solliciter l'envoi d'une flotte ottomane dans le détroit de Gibraltar, tandis que les puissances barbaresques attaqueraient les possessions de Philippe II dans la Méditerranée. Quand toutes ces alliances eurent été bien assurées, Henri IV put se déclarer hautement contre l'Espagne. Son manifeste fut net et belliqueux : Nul n'est ignorant ni dedans ni dehors ce royaume, que le roi d'Espagne n'ayant pu subjuguier la France par guerre ouverte, a tasché de susciter et fomenter des divisions au royaume, afin de le subjuguier plus facilement. Sa haine et son désir sont venus si avant qu'il n'en a pas seulement consumé grande somme de deniers, employé et perdu ses principales armées ; mais sous prétexte de piété, a tenté la fidélité des François envers leur prince naturel et légitime. Ledict roy d'Espagne use journellement de toutes sortes d'hostilités, continuant d'assaillir les subjects de ce royaume, les prendre, emmener prisonniers, mettre à rançon, tuer et massacrer, mesme d'attenter à la vie de sa majesté par assassinements, massacres et autres vilains et horribles moyens ; faisons entendre à un chaspun que ne voulant faillir plus longtemps à nostre devoir et à défendre nos bons subjects, avons arrêté, conclu et résolu de faire doresnavant guerre ouverte et par mer et par terre contre le roy d'Espagne.

Il y avait ainsi double réaction : la première, contre l'Espagne et la ligue, depuis si longtemps soulevées contre l'autorité du roi de Navarre ; la seconde, contre les corporations, les jésuites et les jacobins surtout, qui avaient présidé à l'union politique. Dans les restaurations, l'ardeur la plus difficile à comprimer, ce n'est pas celles des ennemis, mais des amis qui voulaient tout brusquer et tout

---

<sup>1</sup> Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Biblioth. royale, tom. II, pièce 43.

<sup>2</sup> Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Biblioth. royale, tom. II, pièce 43.

risquer, la guerre étrangère, et la guerre civile, pour le triomphe de quelques intérêts ou de quelque passion. Les royalistes de Henri de Béarn étaient impatients de se venger des insultes de la ligue et de son protecteur.

En se décidant à la grande guerre contre l'Espagne, Henri IV avait senti la nécessité de presser les négociations avec Rome et d'avoir pour lui le pape. D'après les idées de la ligue, plusieurs fois exposées dans les pamphlets, la conversion de Henri de Navarre n'avait rien de complet ni de définitif, tant que le pape n'avait point absous le royal hérétique, frappé de la haute excommunication de Grégoire XIII. Qu'était-ce que la cérémonie d'abjuration de Saint-Denis pour un prince qui avait déjà, une fois abjuré le catholicisme et adopté l'hérésie ? Et qu'était-ce qu'un roi qui n'était pas reconnu par notre saint-père le pape ? Le conseil de Henri IV sentait toute l'importance de lever ces obstacles : il avait dépêché à Rome d'abord le duc de Nevers, puis d'Ossat, et après lui Duperron, négociateurs à vues conciliatrices, qui avaient présidé aux actes de la conversion de Chartres et de Saint-Denis. C'étaient deux esprits habiles, habitués aux tempéraments de la cour de Rome. Ils appartenaient d'opinion aux parlementaires qui, durant la ligue, avaient joué un rôle si actif de transaction. Les instructions de Duperron, rédigées par le conseil, devaient spécialement justifier la conduite de Henri IV auprès du pape, et réveiller en même temps les alliances d'Italie pour la guerre contre l'Espagne, insinuer la possibilité d'un mariage avec une princesse parente du pontife, et le divorce avec Marguerite de Valois : M. Duperron, étant arrivé en Italie, prendra son chemin pour aller à Rome par la ville de Florence, où il visitera le grand-duc, auquel, après avoir présenté les lettres et recommandations de sa majesté, et l'avoir assuré de la parfaite amitié qu'il luy porte, luy dira que le roy reconnoist devoir à ses bons et amiables conseils sa première résolution de se faire instruire en la religion catholique, apostolique et romaine. Il priera le grand-duc, sa majesté prévoyant qu'elle en aura besoin, d'intercéder pour elle envers sa sainteté ; il n'oubliera pas de mentionner que le roi est en très bonne santé, grâce à Dieu. Il luy dira les progrès du mareschal de Biron en Bresse, et que sa majesté a envoyé le sieur Defresne, l'un de ses conseillers et secrétaires d'estat en Provence, exprès pour y préparer toute chose nécessaire à la venue et au voyage qu'y doit faire le roy de France. Il verra aussi madame la grande-duchesse, laquelle il saluera avec les lettres et recommandations de sa majesté, et se conjouira avec elle de sa convalescence. Il arrivera à Rome d'après ces avis ; et là, je luy recommande, après bien des préparations, de dire à sa sainteté que certains bruits, fort méchants, qui sont arrivés aux oreilles de sa majesté, l'ont retenue, non pas au point de se mesfier de sa propre cause, mais de l'auctorité et ascendant usurpé à Rome par ses ennemis. Ayant donc appris que sa sainteté avait tout autre intention que celle publiée par les ennemys, elle s'est incontinent résolue de luy faire sçavoir bien particulièrement tout ce qui s'est passé lors de sa bonne et véritable conversion. Sa majesté s'en remet à leur prudence et fidélité, pour conduire les affaires à Rome<sup>1</sup>. Henri IV avait mis une sollicitude extrême à obtenir sa complète réconciliation avec le pape. Cet acte seul devait pacifier l'état, calmer les chinions, réconcilier les esprits : quel catholique pourrait refuser de reconnaître un pouvoir que la puissante autorité dû pape aurait proclamé ? La sainte tiare reposait toujours sur la tête de Clément VIII, ce pontife qui avait si violemment protesté contre la conversion de Henri IV, faite en dehors des formes régulières de l'église. Les victoires de Henri, soutenues des habiles ménagements

---

<sup>1</sup> Instruction au sieur Duperron. Bibliothèque da roi, mss. de Béthune, n° 8967, fol. 1.

de d'Ossat, avaient modifié cet esprit d'opposition qui se manifestait au Vatican. Les choses sont bien changées à Rome, écrivait à M. de Nevers M. de Loménie, agent de la France. Si vous y reveniez, non seulement il ne vous seroit pas défendu de voir les cardinaux, mais vous seriez importuné de leurs visites ; la preuve en est que le cardinal de Gondy est écouté, accueilli et honoré, et qu'on l'exhorte les larmes aux yeux de s'entremettre pour la paix. Le pape, dont les yeux se sont ouverts, commence à dire qu'il a esté trompé par son légat, par les Espagnols et par les ligueurs. H en accuse surtout le duc de Mayenne, et Ton voit qu'il a retenu les principes sur lesquels vous avez négocié avec luy, j'ay profité de ces bonnes dispositions pour parler à sa sainteté avec d'autant plus de force que je luy voyois plus de patience à m'écouter. *Le légat, m'a dit le saint-père, me peint sans cesse les affaires de France en bon estat, et cependant je crois bien qu'il désespère du succès, car il demande son rappel. Il me prie de luy obtenir un passeport du roy de Navarre. Ce seroit exposer nos affaires et le légat luy-mesme à un péril trop évident. Qu'il y reste, puisque les choses sont en si bon train qu'il les dict...*

Dans cet état des affaires, il étoit difficile à l'Espagne d'empêcher un rapprochement qui saluait la victoire. Philippe II mettait en vain des obstacles à la négociation ; il sentait que la grande objection de la ligue serait entièrement détruite, si Henri IV étoit réconcilié avec le saint-siège ; le parti catholique serait alors réduit à l'extrémité et ne pourrait plus prêter la main à la guerre. L'ambassadeur, duc de Sessa, reçut l'ordre d'entourer le pape de tous les prestiges, de gagner l'un après l'autre les cardinaux ; et s'il ne pouvait parvenir à ses fins, de déclarer au pontife une guerre éternelle avec l'Espagne, au cas ou il admettrait Henri à l'absolution. Ainsi résolu d'intimider le pape de la part de son maître, le duc de Sessa dit avec colère : *Si vostre sainteté se laissoit aller à la requeste du duc de Nevers, sa majesté catholique affameroit Rome, ne permettant pas qu'il y vienne aucun pains ni autres commodités de Sicile, Naples, et autres siennes terres ; il fera naistre un schisme en Espagne et autres siens royaumes.*

Quelles peines, quelles sueurs subirent les envoyés français auprès du pape avant d'arriver au résultat désiré ! Plus ce résultat étoit immense, plus ils mettaient de prix à l'obtenir par leurs communs efforts. Monseigneur, écrivait M. d'Ossat au duc de Nevers ; *celle-cy n'est que pour vous donner ceste bonne nouvelle, que nostre saint-père ayant ces jours passés ouï sur l'affaire du roy les advis de tous les cardinaux qn sa chambre, u, après l'autre, il a enfin trouvé que plus des trois quarts ont esté d'avis qu'il donnast l'absolution à sa majesté. Aujourd'hui sa sainteté a déclaré en plein consistoire à tous les cardinaux réunis, qu'il estoit résolu de donner ladicte absolution, et de procéder à l'expédition d'icelle, et nous espérons qu'il la donnera solennellement en public le jour de la nativité de Nostre-Dame, qui sera d'icy à neuf jours, et lors nous expédierons un courrier exprès au roy ; cependant, je prie Dieu qu'il vous ayt, monseigneur, etc. D'Ossat*<sup>1</sup>. La lettre autographe des ambassadeurs à Henri IV, annonçant son absolution a été conservée, et la joie dont elle est tout empreinte montre assez l'importance du résultat obtenu : *C'est aujourd'hui que nous vous envoyons les bonnes nouvelles de vostre absolution, qui, après tant de combats, de traverses et de difficultés, nous a esté donnée ce matin au portail de Saint-Pierre à la vue et avec l'applaudissement de tout le peuple. Le seigneur Jules*

---

<sup>1</sup> Lettre de M. d'Ossat à M. de Nevers. Bibliothèque du roi, Mss. de Mesme. Int. Mém. sur la ligue, in-fol., t. XIX, n° 8931/20.

Parthery, maistre des coureurs du pape, a voulu donner à vostre majesté les prémices de cet advis par Valerio ; et Baptiste, dépesché au mesme temps de nostre part, luy portera la confirmation et les particularités, mais plus tard, car nous avons mieux aimé qu'il prist le plus long chemin pour y arriver plus certainement. Nous prions Dieu, sire, qu'elle apporte les fruits spirituels et temporels à vostre majesté, à son royaume, que tous les gens de bien espèrent et désirent. De Rome, le 17 septembre 1595<sup>1</sup>.

Enfin les barrières de l'union de Henri IV avec Rome furent levées. Le pape consentit à le recevoir dans le sein de l'église ; mais on imposa des conditions dures et nombreuses. Il y eût deux traités, l'un public, l'autre secret. Les conditions du traité secret nous sont révélées par une dépêche du duc de Feria à Philippe II ; dépêche où respire le dépit et l'inquiétude : Le dimanche 17 septembre, les deux procureurs, agissant au nom du prince de Béarn, abjurèrent publiquement le calvinisme et l'hérésie, et firent leur profession de foy suivant l'usage. Les conditions et promesses furent ainsi exprimées : Le prince de Béarn doit remettre en exercice la religion catholique. Il fera restituer promptement et intégralement les biens et possessions des églises et monastères en France. Avant un an, il fera son possible pour arracher le prince de Condé des opinions hérétiques. On publiera le concile de Trente en France, et on le suivra dans toutes les circonstances. On ne nommera aux emplois sacerdotaux, aux abbayes ou bénéfices, non seulement aucun hérétique, mais même pas un seul individu entaché de soupçon d'hérésie. Pour mériter la confiance de sa sainteté, le prince de Béarn devra montrer toujours que les catholiques lui sont chers et agréables et en paroles comme en actions. Dans chascune des provinces qui obéissent à Henri de Navarre, il sera esdifié un monastère de minimes ou de mendiants de femmes ou d'hommes. Le prince de Béarn, estant effectivement desclaré relaps d'après la bulle de Sixte V, il sera obligé de répéter en France la cérémonie de son abjuration, avec toutes les promesses et sous toutes les conditions cy-dessus exprimées, en y ajoustant seulement les pénitences qui intéressent son salut<sup>2</sup>.

Henri IV ne se tint plus de joie quand il reçut la bonne nouvelle de son absolution, qui allait lui concilier les esprits catholiques, préparer la pacification de ce grand et beau royaume de France, agité par la guerre civile : que pourraient désormais lui opposer les ligueurs ? Très saint-père, écrivait-il, comme je recognois m'estre impossible de remercier vostre sainteté par escrit, si dignement que m'y oblige le mérite de la grâce qu'il luy a plu de me despartir en m'octroyant sa sainte bénédiction et souveraine absolution, je sais plus mauvais gré aussi à mes ennemys de ce qu'ils me privent de l'honneur et contentement que j'éprouverois maintenant de m'en acquitter en personne. J'ose luy donner assurance que Dieu sera glorifié en ce bon œuvre, son Église restaurée en la France, le saint-siège honoré et respecté comme il doit estre, en la personne de vostre béatitude, révéree, chérie, obéie unique uy,t de moi et des François à perpétuité. Je prie Dieu, très saint père, qu'il veuille préserver et garder longuement et heureusement vostre sainteté au régime et gouvernement de nostre mère sainte église. Vostre très dévot et affectionné fils, Henri<sup>3</sup>. L'effet de cette bonne absolution fut si grand, que la joie se répandit partout. Il y eut dans la magistrature ordre du parlement de faire des prières

---

<sup>1</sup> Lettre des ambassadeurs d'Henri IV auprès du pape, pour lui annoncer son absolution. Bibl. du roi, mss. de Béthune, n° 8967, fol. 20.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, B. 84.

<sup>3</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8967, fol. 10.

publiques à cause de l'absolution du roi par le pape. Ce jour ont esté présentées en la cour les lettres closes du roy, desquelles la teneur s'ensuit : De par le roy : nos amés et féaux, depuis qu'il a plu à Dieu nous appeler heureusement à la religion catholique, apostolique et romaine, nous n'avons point eu de plus grand désir que de voir nostre conversion suivie de la bénédiction de nostre très saint père le pape. Sa sainteté nous a honoré de sa bénédiction pour l'entier repos de nostre âme et la sûreté de nostre estat ; nous escrivons présentement aux évesques de nostre royaume qu'ils ayent à en faire remercier Dieu dans leurs églises, et aux gouverneurs de nos provinces, que le jour que lesdicts évesques feront les processions, ils ayent à faire tirer l'artillerie, allumer feux de joie, et tesmoigner par toutes autres démonstrations combien, nous estimons la bonne grâce de sa sainteté. Quand le parlement reçut ces lettres, il témoigna toute sa liesse et allégresse ; l'absolution du roi par la cour de Rome était un peu son ouvrage. C'était le vœu des parlementaires. Or, la matière mise en délibération, la cour a arrêté et ordonné que procession générale sera faite, à laquelle elle assistera en robes rouges et chaperons. Oh ! que de festes pour le légat ! le cardinal Aldobrandini, quand il eut passé le mont, rencontra les trompettes que le roy avoit envoyées pour luy faire escorte, et s'estant avancé à Saint-Michel, il y trouva M. de Barrault, gentilhomme de qualité de la chambre du roy, envoyé par sa majesté pour le servir pendant son voyage. A Montelimar se trouvèrent MM. le duc d'Espèron et de Rosny, surintendant des finances, et M. de Créquy, maistre des eaux. Un peu plus loin et environ à quatre milles de Chambéry, vinrent au-devant de luy MM. le prince de Conty, comte de Soissons et duc de Montpensier, princes du sang, et plusieurs autres, qui pouvoient monter au nombre de huit cents ou mille chevaux. Le roy, ce jour-là, sortit pour aller à la chasse, ou feignit pour le moins de ce faire ; mais on tient pour certain qu'il s'estoit retiré en une maison pour voir passer le cardinal. Sa majesté l'embrassa et le baisa avec grande démonstration d'amitié et de contentement, se resjouissant avec luy de son heureuse arrivée. Sa majesté le traita avec une grande douceur et familiarité. Le jour suivant, le légat alla à la première audience, le roy ayant envoyé un de ses gentilshommes avec quatre de ses carrosses pour l'y conduire ; M. Duperron servit d'interprète, parce que le légat, au commencement, n'entendoit pas encore bien la parole du roy, prompte et brusque, et furent bien une heure et demie ensemble. Pendant que le roy fut à Chambéry, qui fût peu, il fit par deux fois donner le plat au cardinal ; ce qu'il fit aussi faire à Lyon tant qu'il y demeura. Ce plat estoit des viandes crues en si grande quantité, qu'il pouvoit suffire pour nourrir tout son train. S'il y avoit manquement de quelque chose, c'estoit récompensé par l'abondance d'autres ; mais les officiers de cuisine en rentranchoient quelquefois pour y gagner ; ce qu'estant sçu par les principaux officiers, ils y donnèrent ordres. Monseigneur le cardinal légat consommait 150 livres de bœuf, deux veaux, dix ou douze poulets dinde, six ou huit gros chapons, sans compter, pour les jours maigres, deux truites de 25 ou 30 livres chaque, quarante-cinq ou cinquante carpes, brochets, perches, douze merluches salées, 200 œufs et 10 ou 12 livres de beurre. C'est une coutume ancienne que les légats a latere fassent leur entrée solennelle aux villes principales où réside la cour, et particulièrement à Lyon et Paris : c'est pourquoi ledict légat fit son entrée à Lyon, au milieu de deux rangs de mousquetaires. A la porte de la ville on luy avoit préparé un dais porté par douze pages vestus de velours violet, auquel lieu l'archevesque et son clergé s'estoient rendus pour le recevoir. Raconter les particularités du festin royal, ce seroit chose ennuyeuse ; seulement dirois-je que le roy se tournoit souvent vers le légat pour parler à luy, et sembloit ne se pouvoir saouler de le caresser ; il luy



coupoit et servoit les viandes, luy louant les meilleures. Le roy alloit et venoit dans la salle, et peu après retournoit entretenir le légat avec une très grande démonstration d'affection. Fin et rusé compère, Henri IV voyait bien que caresser le légat, c'était se rendre populaire aux yeux de la catholicité.

A Rome, lorsque toutes les conditions eurent été réglées, on admit les deux ambassadeurs à l'abjuration. La cérémonie eut lieu le 1er septembre : le pape, élevé sur un trône brillant, était entouré de tout le sacré collège ; les deux ambassadeurs, vêtus en simples prêtres, furent introduits dans la salle au milieu de ce groupe religieux. Ensuite, ils reçurent, comme pénitents publics et en signe d'obéissance absolue, quelques coups de baguette ; et pendant cette cérémonie on avait entonné le chant du *Miserere*. Le pontife, debout, lut les prières de réconciliation, paroles graves et puissantes qui unissaient le fidèle à la mère commune ; puis, ayant repris sa place. Clément prononça les formules d'absolution, tandis que les voûtes du palais pontifical retentissaient d'un *Te Deum* solennel. Aux temps railleurs, on s'explique difficilement ces soumissions, ces respects envers la cour de Rome. Un roi, naguère huguenot, vainqueur avec eux et par eux, qui s'abaisse si profondément devant la tiare ! Cependant rien de plus simple, de mieux en rapport avec les besoins et les opinions de la société d'alors. Quand la loi sociale était catholique, quand la pensée populaire était tout entière portée vers Rome, un prince qui n'était pas en communion avec elle, n'inspirait que désaffection et murmures dans cette multitude qui courait aux églises, à la messe, aux processions avec toute la ferveur des premiers âges. Henri IV savait bien que la réconciliation avec Rome, que la présence d'un légat auprès de lui ferait tomber le dernier obstacle à la pacification de son royaume ; il s'attirait le dévouement, les respects du peuple ; il ne laissait plus en dehors que les opinions irréconciliables ; toutes les autres venaient à lui. Cela explique comment le roi reçut le légat du saint-père avec toutes les démonstrations de respect et d'amitié : sous la tente, le légat lui valait des armées. Qui des ligueurs aurait osé combattre le représentant de la grande pensée catholique ? L'envoi d'un légat auprès de Henri IV fut le dernier coup porté à la ligue. Je considère, sous ce rapport, le cardinal d'Ossat comme le ministre qui rendit le plus haut service à la couronne de Henri IV : il la réconcilia avec le système social qui dominait la France.

Dès que l'absolution fut accordée, et que le légat se montra à la cour, les négociations s'ouvrirent plus facilement auprès de tous les chefs de parti qui n'avaient point encore traité avec le roi. Que pouvait-on désormais opposer à Henri IV ? N'était-il pas admis dans la grande famille des rois par l'autorité du souverain pontife ? Ne pouvait-il pas pactiser avec les hauts chefs de la ligue, chose décisive au moment où la guerre était proclamée contre l'Espagne ? Si la tête puissante du catholicisme s'était déclarée ouvertement pour Philippe II, à quels dangers n'aurait pas été exposée, durant les hostilités du dehors, la chevalerie qui s'était emparée de Paris par trahison ou par surprise ? Les villes auraient encore fermenté sous la main des gentilshommes dont la victoire leur imposait le joug. Tout changeait de face avec l'absolution : les catholiques pouvaient reconnaître le Béarnais, et le fils de Henri de Guise, cet enfant chéri des halles, héritier de sa grande race, fit lui-même des ouvertures pour engager une négociation sérieuse. Dans la crise de guerre elles furent acceptées avec transport. Des événements décisifs se passaient en Bourgogne ; Beaune, et surtout Auxonne, s'étaient soumis à Henri IV, tandis que le connétable de Castille accourait en toute hâte du Milanais dans la Franche-Comté espagnole ; il était alors accompagné du duc de Mayenne, qui venait reconquérir ses bonnes villes

de Bourgogne. Henri marcha de sa personne contre cette armée liguée ; il n'avait que quinze cents lances ou arquebuses, lorsqu'il fut attaqué à Fontaine-Française. Le Béarnais s'y montra une fois encore le brave chef de la gentilhommerie de France ; il se jeta à tort et à travers dans les rangs de l'ennemi, frappa d'estoc et de taille. La bataille y fut drue ; les crinières des chevaux se mêlèrent, et les blancs panaches se teignirent de sang. Henri écrivait du champ de Fontaine-Française à M. de Nevers : **Mon cousin vous verrez par le mémoire que je vous envoyé comment nous avons fait repasser la Saône à nos Castillans, plus diligemment qu'ils ne l'avoient passée. En vérité, mon cousin, c'est un coup de Dieu, car ils estoient six contre un, armés et en ordre de combattre, et nous surprisent tellement que nostre seule résolution de charger, assistée de la grâce de Dieu, nous a sauvés de leurs mains, et donné ceste victoire qui a esté honorable et sera à mon advis très-utile, car je crois qu'ils ne me viendront pas visiter une autre lois si facilement.** La victoire était sans doute restée au Béarnais ; mais tant d'ennemis étaient près de l'accabler ! L'important, dans la guerre que suivait le roi avec tant de persévérance, c'était de séparer l'Espagne des auxiliaires qui un à un la soutenaient en France. Qu'avait de mieux à faire Henri IV que de traiter, à de larges conditions, avec ces grandes et puissantes maisons qui disposaient de la force des provinces ? C'était une immense conquête de popularité que de rattacher les Guise à la couronne. La première négociation sérieuse et dont le résultat fut le plus immédiat, s'engagea avec le jeune duc de Guise, cet enfant si cher à la ligue, devenu homme depuis. Henri venait d'accorder une trêve générale pour favoriser ces transactions individuelles, sorte d'acheminement vers la paix. C'était pendant ces trêves que le roi pouvait suivre les négociations secrètes avec les chefs divers de l'union catholique ; il se souvenait qu'une suspension d'armes semblable avait précédé de quelques mois seulement la reddition de Paris : **Chascun pourroit librement voyager dans ce royaume sans estre astreint de prendre passeport ; et néanmoins nul ne pourroit entrer ez-villes et places du party contraire avec autres armes, les gens de pied, que l'espée, et les gens de cheval, que l'espée, la picole ou harquebuze, et sans en avoir obtenu la permission par écrit du commandant desdictes places. Ne sera permis de se quereller et rechercher par voies de fait, duels et assemblées d'amis, pour différends advenus à cause des présents troubles, soit pour prise de personnes, maisons, bétail ou autres occasions quelconques pendant ladicte trêve. Fait à Lyon, le 23 septembre 1595**<sup>1</sup>.

Toutes les difficultés ne devaient plus porter dès lors que sur les conditions qui seraient faites à chacun des princes : Henri avait une secrète tendance pour le jeune duc de Guise, qu'il savait très puissant de popularité ; n'était-il pas le fiancé de l'infante, l'objet de toutes des prédilections du peuple de Paris ? L'obtenir par une transaction, lui faire saluer la cornette blanche, n'était-ce pas une conquête décisive ? Que pouvaient dire désormais les prédicateurs et les halles, puisque l'enfant de Guise lui-même se mêlait à la chevalerie et abandonnait l'union ? Puis, ce prince commandait à des troupes nombreuses ; il avait en son pouvoir de bonnes forteresses, de hautes tours, de grandes terres ; or, les conditions furent larges : **Le duc de Guise promettoit et juroit sur sa foy et son honneur de remettre en l'obéissance du roy la ville et chasteau de Rheims, ensemble les villes et chasteaux de Guise, Saint-Dizier, Rocroy, Montcornet,**

---

<sup>1</sup> Articles accordés par le roi pour la trêve générale du royaume. Mss. de Béthune, vol. cot. 9053, fol. 15.

Feismes et principautés de Joinville ; il promettoit en outre, tant pour luy que pour ses frères, de prendre les armes pour le service de sa majesté, et la servir partout où il luy plaira les honorer de ses commandements, envers tous et contre tous, sans nul excepter, et en toutes occasions qui se présenteront pour son service, renonçant dès ceste heure à toutes liguees et associations qu'ils pourroient avoir faictes dedans et dehors le royaume, avec quelque personne et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, dont luy et sesdicts frères bailleront à sa majesté un serment solemnel signé de leurs mains, avec toutes les soumissions que bons et fidèles serviteurs et subjects doivent et sont naturellement obligés de rendre à leur roy légitime et naturel. Sa majesté, inclinant volontiers à telles supplications, n'ayant rien plus à cœur que la réduction de ses bons subjects à son obéissance, mesme de ceux qui luy touchent de si près, reçoit en bonnes grâces ledict duc de Guise et ses frères et tous ceux qui sont avec eux et qu'ils ramènent à leur devoir. Outre ce, sa majesté leur accorde et donne encore ce qui s'ensuit : audict duc de Guise, le gouvernement de Provence, avec les mesmes droicts, honneurs et charges que l'ont cy-devant tenu les autres gouverneurs, mesme du droict d'admirauté et de la qualité d'admiral en la mer du Levant, dont sa majesté luy fera dès maintenant expédier le pouvoir et provision. Plus, quatre cent mille escus payables en quatre années, sçavoir : trois cent mille escus tant pour acquitter les dettes du feu duc de Guise son père, que les siennes particulières, et cent mille escus pour l'estat de grand-maistre que ledict duc de Guise prétendoit luy appartenir par don du feu roy. Luy donne aussi, pour l'un de ses frères, les abbayes de Sainqt-Denys, de Corbye, Orcan, Sainct-Urbain et Montirande, à la charge de deux mille escus de pension par an que sa majesté a donnés sur l'abbaye de Corbye. Et pour leur fournir moyen de s'entretenir plus dignement à son service, sa majesté donne audict duc de Guise huict mille escus de pension par an, et quatre mille escus au prince de Joinville son frère. Concède aussi le gouvernement de Rheims et la capitainerie de Feismes audict prince de Joinville, et les gouvernements des villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy et Montçornet, à ceux qui les ont maintenant. En examinant le texte de ce traité, on peut s'étonner des vastes concessions qu'Henri IV vainqueur était obligé de faire à la famille de Guise, à savoir : des gouvernements riches, des abbayes opulentes, des écus d'or, l'entretien des compagnies d'hommes d'armes, une surséance pour payer ses dettes. Mais quelle force n'apportait pas au parti royal l'adhésion du jeune roi de la ligue ? comment pouvait-on jamais payer la soumission de sujet, à celui qui naguère disputait la couronne ? Les rapports du duc de Guise avec le parti catholique avaient été trop intimes pour qu'une pareille convention pût être signée, sans au préalable en donner avis au pape : Très saint père, lui écrit le duc, j'ay estimé ne devoir pas laisser au commun bruit de la renommée de faire sçavoir à vostre sainteté les causes qui m'ont mû à prendre le service du roy et me ranger sous son obéissance. Je vous supplie très humblement trouver bon la desclaracion que j'ay osé représenter à vostre sainteté, laquelle je désire tousjours rendre juge de mes actions. La prise des armes que feu monsieur mon père avoit faicte avec plusieurs autres princes et seigneurs n'ayant esté que pour maintenir la religion catholique et non pour autre ambition, je ne pouvais prendre et suivre une plus juste ni meilleure imitation que la sienne, dès que le roi Henri a été absous et réconcilié<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Fait à Vernon, le 13 décembre 1594. Mss. de Mesmes, in-fol., t. XVIII, n° 8931/19.

Le jeune duc de Guise exposait ensuite sa vie avec une touchante naïveté. Cette vie avait été pure d'intrigues. Adoré du peuple, le fils du grand Henri de Guise eût été élevé sur le trône catholique de France, sans les menées de son oncle, le duc de Mayenne. Il avouait alors que la cause avait tressé ; que rien ne justifiait plus la prise des armes, puisque Henri IV avait embrassé le catholicisme ; et tous ces aveux, il les faisait au pape, la source et le principe de toute autorité dans cette vieille société que la ligue avait défendue.

Il avait été habile, sans doute, de placer à la tête du gouvernement de la Provence, pays si ardent pour le catholicisme, ce Guise que la sainte ligue avait un moment proclamé pour chef ; il y avait là toute une pensée de pacification. Mais ce gouvernement de Provence n'était point libre ; depuis trois années le duc d'Épernon, expression du tiers-parti, y combattait l'opinion ligueuse. La Provence ne lui était-elle pas bien acquise, à lui qui avait gagné ville à ville par les armes ? Quand donc le duc d'Épernon eut appris l'injustice du roi à son égard, vieux chef des batailles, il se tourna tout à coup vers l'Espagne. A qui le sacrifiait-on ? A un des chefs de la ligue, à un des traîtres populaires qui avait triomphé par les barricades. Quelle avait été la conduite du duc de Guise aux états-généraux ? N'était-ce pas ce jeune prince qu'on avait voulu faire, roi, au préjudice de Henri IV, et fallait-il immoler l'ami de Henri ni, le serviteur fidèle de la couronne légitime, le pacificateur de la Provence ?

Philippe II avait changé de rôle ; depuis la conversion de Henri IV, il n'était plus question du catholicisme, prétexte vague, souvenir populaire ; le roi d'Espagne faisait la guerre à la France. Tout ce qui pouvait grandir les éléments de succès, tout ce qui pouvait servir d'auxiliaire était accepté avec empressement : d'Épernon scella de son scel la charte suivante : Je soussigné, Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair et colonel de France, gouverneur, lieutenant-général en Provence, Saintonge et Angoumois ; promets à sa majesté catholique de faire guerre au prince de Béarn et aux hérétiques et fauteurs d'iceux dans le royaume de France, et de ne traiter, ni résoudre aucun accord ny paix avec eux, sans en avoir la permission de sa majesté catholique, et après luy, du prince Philippe son fils, lesquels me promettront, par mesme moyen, de me tenir et mes amis sous leur protection, et m'assister lorsque j'en aurai besoin. Et de leur costé, ne concluront aucune paix avec le prince de Béarn que je n'y sois compris pour conservation de moy, de mes amis, de nos biens et charges ; en foy de quoy j'ay dict et signé la présente, et cacheté du sceau de mes armes, pour observer ce que dessus aux conditions y posées. A Saint-Maximin, le 10 novembre 1598. Cet acte curieux du serment envers la couronne d'Espagne, cette soumission du duc d'Épernon envers une souveraineté nouvelle, avait été précédé d'un traité spécial entre Philippe II et d'Épernon, signé la veille même à Saint-Maximin. Sa majesté catholique fera fournir dans Gênes, pour le duc d'Épernon, tant poudre que balles, pour tirer deux mille coups de canon, et quatre cents quintaux de poudre à arquebuse. Tous les mois seront fournis, dans la mesme ville de Gênes, douze mille escus pour le duc d'Épernon, à commencer du mois d'aoust dernier. Sa majesté promet en outre au duc d'Épernon de le protéger luy et ses amis, moyennant secours fournis de toute sorte, chaque fois que le duc l'en suppliera. En cas de quelque accord ou paix avec le prince de Béarn, sa majesté promet, en foy et parole de roy, de le comprendre audict traité, et tous ceux qui dépendent de luy, et ne pas permettre qu'audict traité il soit rien accordé au préjudice de luy, de ses amis, ou des charges qu'ils possèdent maintenant. Donnant, sa majesté, six mille arquebusiers dont elle fournira de quoy faire la levée au duc d'Épernon, parmi lesquels deux mille François, puis la cavalerie nécessaire ;

payant le tout durant le siège, et donnant assistance de galères en nombre suffisant pour boucher les advenues de la mer ; promet ledict duc d'Épernon d'assiéger la ville, place et forteresse de Toulon, et il espère s'en servir avec l'aide de Dieu, et après la prise, de la bailler à la disposition de sa majesté catholique, pour y mettre tel nombre de gens de guerre qu'il luy plaira ; et promet aussi sa majesté de nommer un gentilhomme françois pour gouverneur dudict Toulon, et que nul autre que luy (duc d'Épernon) ne commandera l'armée audict siège. Par ce traité, le roi d'Espagne acquérait pour auxiliaire un chef de guerre qui possédait la plus vaste autorité. Le duc d'Épernon avait levé son gonfanon sur plus de trente villes : neuf en Dauphiné ; trois dans le pays Messin ; cinq villes de Touraine ; huit en Angoumois ; six en Saintonge. Pouvait-il y avoir une plus belle conquête ? Mais au temps où ce traité allait à sa fin, Henri IV achetait comme compensation le fier duc de Mayenne, et avec lui toutes les forces des grands gouvernements de Bourgogne et du Lyonnais. Ainsi tout changeait de nature dans les éléments de la guerre. Les ligueurs continuaient à faire leur soumission, à saluer la bannière de Henri IV ; tandis que le tiers-parti, les huguenots mécontents des concessions faites à leurs vieux ennemis, cherchaient des garanties à l'étranger ; et Philippe II acceptait leurs offres comme naguère il prenait à sa solde les principaux ligueurs.

On a vu les querelles vives et profondes qui s'étaient élevées entre le duc de Fria et Mayenne ; le roi d'Espagne et Taxis s'étaient efforcés de calmer ces ressentiments qui nuisaient tant à la cause commune, la guerre contre Henri de Béarn ; néanmoins il en était resté une amertume de cœur, un système de récriminations, et le duc de Mayenne, laissant pressentir à Philippe II sa soumission à Henri IV, ne voulait point se séparer de la cause commune, sans justifier la nécessité de l'acte qu'il préparait. Mayenne avait reçu tant de doublons espagnols ! S'il était mécontent, il ne voulait pas se montrer ingrat. Le temps était donc bien choisi pour entamer une négociation royaliste avec l'aîné de la maison de Lorraine. Henri ne se montra point avare de concessions : non seulement il donna entière amnistie et pardon au duc de Mayenne, mais encore le gouvernement de Bourgogne, lui payant toutes ses dettes de guerre, ses engagements envers les reîtres, indépendamment de six vingt mille écus de gratification. Toutes ces transactions reposaient à peu près sur les mêmes bases. Les princes ligueurs recevaient à titre de gouvernement des provinces qui leur tenaient lieu d'apanages. Ces gouvernements étaient d'immenses souverainetés avec tous les privilèges d'indépendance. On créait ainsi une féodalité nouvelle, plus redoutable peut-être, parce qu'elle était affranchie des devoirs rigoureux et de la loyauté des fiefs envers le suzerain, et qu'elle comprenait les forces municipales des cités liées à l'indépendance des gouvernements sous la ligue ; et ce fut cette féodalité là même contre laquelle plus tard eut à lutter le génie du cardinal de Richelieu.

Henri fut plein de joie du traité qu'il avait conclu avec le duc de Mayenne ; il en sentait toute la portée politique. La famille de Lorraine venait à lui, pour lui donner toutes les forces qu'elle apportait naguère au roi d'Espagne. Henri en écrivait au connétable de Montmorency : *Mon compère, puisque j'ai donné la paix à mon cousin le duc de Mayenne, lequel m'a encore depuis peu assuré par ses lettres de sa fidélité et promis de me venir trouver bientôt, il faut luy tenir ce qui luy a esté accordé, afin qu'il ait occasion de s'en louer ; à cette fin, je vous prie envoyer quérir les présidens de ma cour de parlement, mes gens en icelle, ceux des comptes et de la cour des aydes, et leur dire de ma part qu'ils vérifient les édicts que j'ay faicts exprès pour satisfaire à ce que j'ay promis audict duc,*

sans y faire difficulté ny longueur, puisque c'est pour un tel bien ; comme je vous prie, mon cousin, leur remontrer, car vous en cognoissez mieux l'importance que nul autre<sup>1</sup>. Il s'adressait ainsi à M. de Montmorency, pour que le parlement vérifiât les lettres de concession qu'une fois déjà la cour avait repoussées. Les magistrats, gens presque tous du tiers-parti, n'approuvaient qu'en murmurant ces ménagements de Henri IV envers les chefs de la ligue catholique. Gomme ils avaient préparé la restauration, ils ne concevaient pas que les bénéfiques passassent à d'autres mains ; et ils avaient même refusé des lettres d'abolition à M. de Mayenne pour la mort de Henri III. Mayenne, brave et loyal gentilhomme, désormais resta fidèle à Henri de Bourbon ; il prit, comme garantie de sa loyauté, le commandement d'un des grands corps d'armée qui marchaient contre l'Espagnol dans la Picardie.

Cette guerre était alors la préoccupation de Henri IV. Mieux que tout autre, il connaissait les forces dont l'Espagne pouvait disposer. La Savoie prêtait la main aux vieilles bandes, qui pénétraient tout à la fois en Franche-Comté, Bourgogne, Picardie et Bretagne, où le duc de Mercœur s'était posé comme souverain indépendant : deux ou trois corps d'arquebusiers espagnols et savoyards secondaient en Provence le mouvement de la ligue, qui n'était point près de s'éteindre, car il y était soutenu par l'esprit des populations. Dans les circonstances difficiles d'une guerre formidable et déclarée contre la grande puissance de l'Espagne, Henri IV crut important de convoquer les notables de la nation. Toutes les lois qu'il s'était agi de la proclamation et du triomphe de ses droits, Henri de Navarre avait toujours invoqué les états-généraux, comme le corps politique qui devait les reconnaître et les saluer. C'était un moyen de popularité dont usait le roi, au temps où, simple cadet de race, il gagnait le royaume par ses exploits de chevalerie. Il fallait bien opposer quelque chose aux états catholiques de Blois et de Paris en 1593. Quand le roi eut touché la couronne, il reconnut l'impossibilité et les dangers d'une réunion régulière des états : la ligue l'avait pu, parce qu'elle était populaire et qu'elle se rattachait aux entrailles du royaume ; mais Henri de Bourbon, simple chef des gentilshommes, roi des parlementaires et de la haute bourgeoisie, pouvait-il s'abandonner au peuple des villes, aux électeurs catholiques des bailliages et des sénéchaussées ? D'ailleurs, plusieurs provinces étaient encore sous l'occupation des gouverneurs et de la ligue ; comment procéder à l'élection des députés, au moment surtout où la popularité de Henri IV n'était rien moins qu'établie ? Si l'on avait convoqué les états-généraux réguliers, pour se décider à une guerre contre l'Espagne (la haute puissance catholique), peut-être le roi n'eût-il obtenu qu'un vote incertain, même en opposition avec ses droits et ses volontés. Il fallait pourtant des subsides nouveaux pour suivre la guerre ; comme on ne pouvait imposer le peuple, déjà si surchargé, sans un simulacre d'états, le conseil de Henri IV se décida pour une assemblée de notables. Les notables étaient désignés par le conseil, et choisis parmi les bourgeois, les clercs et les gentilshommes dévoués ; on n'avait pas à craindre qu'ils devinssent un embarras, un obstacle. On les réunit à Rouen, parce que la Normandie était la province la plus soumise, et que Henri IV venait d'y accomplir un voyage, afin de conférer avec M. de Villars, créé grand-amiral pour prix de sa trahison envers la ligue. L'assemblée de Rouen se composa de dix députés du clergé, dix-huit de la noblesse ; cinquante autres représentaient la magistrature, les trésoriers et généraux de France, et le tiers-état. Y avait-il quelque ressemblance entre cette étroite représentation et les

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 44.

grands états-généraux de clergé, noblesse et tiers-ordre, quand, sur des gradins cramois-dorés, ils écoutaient le roi, M. le chancelier, leurs bons et dignes orateurs, exposant les doléances des villes, se plaignant des pilleries des gentilshommes, officiers du roi, percepteurs d'impôts, que souvent ils avaient voulu pendre aux piliers des halles ? En leur présence, Henri IV s'exprima d'une verte et belle manière : Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle harangue ; mais, messieurs, mon désir me pousse à de plus glorieux titres, qui sont de m'appeler restaurateur et libérateur de cet estat, pour à quoy parvenir je vous ai assemblés. Vous scavez que lorsque Dieu m'a appelé à ceste couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs, par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte ; sauvons-la à ceste heure de la ruine. Je ne vous ay point appelés, comme iaiso,nt mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ay assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, les suivre ; bref, pour me mettre entre vos mains, envie qui ne prend guère aux roys, aux barbes grises ; mais l'amour que je porte à mes subjects et l'extresme envie que j'ay de les soulager me font trouver tout aisé et honoraire.

Henri avait surtout cet abandon de gentilhomme, cette parole d'une loyauté spirituelle, œ semblant de franchise qm multipliaient les dévouements. Il parlait aux notables des misères de son règne. Henri, au champ de guerre, montrait ses chausses percées, sa vieille armure, les tristesses de sa jeune vie. En face des notables de Rouen, il décrit les ruines de son trésor, le désespoir de son administration politique, tandis que le chancelier Chiverny exposait, dans un long discours, les malheurs de la France depuis les guerres civiles, les besoins de deniers pour faire une guerre qui semblait devoir être longue et cruelle. L'assemblée se divisa en trois classes, présidées, l'une par le duc de Montpensier, la seconde par le duc de Retz, et la troisième par le maréchal de Matignon. On s'occupa de la rédaction des cahiers, qui ne furent présentés que Tannée suivante. Les notables demandaient le rétablissement des élections aux évêchés et archevêchés, et en tous cas l'observation de l'ordonnance de Blois<sup>1</sup>. De plus, ils requéraient qu'il fût pris à l'avenir des informations sur la religion, la vie, les mœurs et la capacité des sujets que le roi élèverait à l'épiscopat ; que pour réformer les abus et dérèglements du clergé, on eût à tenir de trois en trois ans des conciles provinciaux ; qu'on fît des recherches rigoureuses contre les simoniaques, et que le roi défendit à ses troupes de se loger dans les temples, chapelles et sacristies.

La noblesse demandait qu'on prit dans ses rangs les sujets qu'il s'agirait d'élever aux charges ecclésiastiques ; qu'on n'accordât des lettres d'anoblissement qu'à ceux qui s'en seraient rendus dignes par des services importants. Tous les gentilshommes domiciliés dans les villes conserveraient leurs anciens droits et privilèges, et seraient exempts des fonctions de garde, bans et autres corvées. L'assemblée suppliait le roi, afin de soulager le peuple, de vouloir bien faire examiner l'état de ses finances. Après avoir calculé les revenus du royaume, on trouva qu'ils montaient à neuf millions huit cent mille écus d'or. Pour compléter un revenu de trente millions, on mit un droit d'un sou par livre sur les denrées et marchandises ; on proposa la nomination d'un conseil par rassemblée, qui

---

<sup>1</sup> Remontrances à messieurs de l'assemblée tenue à Rouen en 1596, par René Benoist, confesseur du roi. Rouen, Petit et Moreau, 1596.

gérerait la moitié des revenus du royaume ; l'autre moitié restant à la disposition du roi<sup>1</sup>.

Ces nouveaux subsides étaient destinés à la guerre ; les états, imparfaitement composés, se montraient néanmoins nationaux. Leurs remontrances étaient sévères, parce que les misères du pays étaient grandes, et que le pauvre peuple mourait de faim et d'épidémie dans les rues étroites des cités. Mais Henri IV obtenait l'assentiment de rassemblée pour la guerre avec l'Espagne et la Savoie, campagne difficile, car il lui fallait encore la victoire : attaquée par tous les points, la royauté du Béarnais avait besoin de se montrer avec cette auréole de gloire que les peuples aiment à saluer dans les fondateurs d'une dynastie ! Il faut le baptême de la victoire aux jeunes royautés.

Cependant, la guerre s'ouvrait sur une vaste échelle. Philippe II s'était attendu au manifeste de Henri de Navarre. Les hostilités éclataient vives et sanglantes comme une conséquence inévitable de l'avènement de la maison de Bourbon. Pour expliquer les motifs qui lui faisaient prendre les armes, le roi d'Espagne publia une réponse au manifeste de Henri ; il y exposait l'esprit de sa conduite, toute dans l'intérêt religieux. Puisque le Béarnais lui déclarait la guerre, il acceptait le défi. Le prince qui avait semé le désordre dans les Pays-Bas et la Hollande, pouvait-il se plaindre des rapports de sa majesté catholique avec les peuples et les vassaux de la couronne de France ? Des agents actifs de l'Espagne étaient allés en Savoie pour renouer les liens de la vieille intimité. Un courrier (dit la dépêche d'un espion) a rapporté que la flotte de l'Inde était arrivée riche de trente-deux millions d'or ; le roi d'Espagne en emploiera sept au paiement de ses dettes. On envoie de Bourgogne quatre mille hommes d'infanterie en Flandre ; on ne sait encore de quels régiments. Les armées combinées devaient opérer simultanément sur plusieurs points. Le théâtre de la guerre était surtout en Picardie, pays admirablement placé pour servir l'invasion. La ligne militaire des Espagnols s'étendant à la fois de Ham à Soldons, ils n'étaient donc qu'à trente lieues de Paris ; l'archiduc Albert, le vaillant comte de Fuentes, le maréchal de Rosne, le plus habile d'eux tous, qui commandaient les vieilles bandes, voulurent la compléter par la possession de Cambrai. A Dourlens, il y eut une bataille sanglante, et les Espagnols obtinrent un succès décisif ; Villars, le traître Villars, qui avait vendu Rouen à Henri IV, reconnu par le comte de Fuentes, fut tué à coups d'arquebuse en punition de son méfait. Le siège de Cambrai fut poussé avec vigueur ; la ville et la citadelle se rendirent à des conditions de vie sauve et d'honneur militaire. Tous les événements de cette campagne étaient graves ; Cambrai surtout était une position militaire des plus importantes ; le roi, alors au milieu de la Bourgogne pacifiée<sup>2</sup>, en paraissait tout préoccupé. Le 4 septembre, Henri IV écrivait de Lyon à M. de Gesvres : Je serai pour le plus tard dans le 20e de ce mois à Paris ; encore j'espère y estre plus tost, et pour ne perdre point de temps, je ferai partir mes grands chevaux et mes armes dans quatre jours, et n'en doutez plus : assurez-en tout le monde. Vous savez que je suis assez entier en telles promesses, estant résolu, à quelque prix que ce soit, de secourir Cambrai ou de me perdre : assurez tous mes serviteurs, afin que ceux qui me

---

<sup>1</sup> Collection des états-généraux, tom. XVI, p. 1 et suiv., 4 novembre 1596.

<sup>2</sup> Voyez sur cette pacification, le curieux pamphlet : *Dialogue fort plaisant entre Henri IV et deux vigneron de Besançon, qui se sont adressés à sa majesté au temps qu'elle était dans Lyon, le tout en vers bourguignons*. (Dijon. 1596).



voudront faire cognoistre leur bonne volonté en une si importante affaire, me le montrent en cette occasion, ne la pouvant réserver à une autre meilleure<sup>1</sup>.

La prise de Cambrai produisit un déplorable effet ; la monarchie étant en péril, la gentilhommerie fatiguée s'en revenait dans ses fiefs et castels. Un arrêt du parlement du 12 septembre 1595 enjoignit à tous seigneurs et gentilshommes de s'acheminer en bref délai à l'armée du roi, car il s'agissait de défendre la frontière du beau pays de France. Mon cousin, disait encore le roi à M. de Nevers, il m'a fort déplu d'entendre la perte de Cambrai ; je n'apprends, par vos lettres, aucune nouvelle de la citadelle, ni de ce qu'il s'y pourra faire pour mon service ; s'il y a dans ladite citadelle des blés pour nourrir deux mille hommes durant deux mois, ils ne pourront donner loisir d'aller à eux. Je mène des forces avec moi ; j'en aurai dans peu de jours davantage, lesquelles je suis résolu d'employer et d'entreprendre mes ennemis, soit contre leur armée ou sur leur pays. Je serai demain à Beauvais et en partirai le lendemain ; je vous prie de me donner avis incontinent de la résolution que auront prise ceux qui sont dans la citadelle. La royne d'Angleterre me donne espérance de m'envoyer quelques forces. Si je puis assembler lesdictes forces et avoir mes Suisses, j'espère les bien employer. Enfin tous les doutes cessèrent, et le 7 octobre on apprit la triste capitulation de la citadelle de Cambrai. Henri IV déplore cet événement dans une lettre au connétable de Montmorency : Encore que j'aye usé de la plus grande diligence qu'il m'a esté possible ; pour me rendre sur ceste frontière, je n'ai pu y arriver que la ville de Cambrai n'ait esté perdue par la trahison des habitans d'icelle, et que ceux qui estoient dans la citadelle n'ayant capitulé, n'ayant pu tenir davantage, n'y ayant trouvé du blé que pour huit jours et y manquant toutes les munitions nécessaires, mesme des onguens pour les blessures. Tels défauts ont fait perdre la place, et crois que l'armée de mes ennemis eust fait un plus grand progrès, si le cours de leur bonheur n'eust esté arrêté par ma présence. Et ne partirai que je n'aye fait quelque effect qui puisse réparer partie des pertes que j'ai esprouvées sur ceste frontière ; pour cet effet, je passerai demain la rivière de Somme avec mon année, pour aller droit où sera celle de mes ennemis, espérant que Dieu me fera la grâce, comme par sa bonté il a toujours fait, que je ferai cognoistre à mes ennemis la justice des armes, et la volonté que j'ai de conserver et défendre mes subjects de leur oppression<sup>2</sup>.

Henry IV, en écrivant si souvent au connétable de Montmorency, le brave chef des gentilshommes, l'homme des batailles et de guerre, voulait un peu rassurer le courage des gens d'armes, qui voyaient la cause royale décliner : les populations ardentes de la Picardie secourant des garnisons de Henri IV, préféraient l'Espagnol catholique, et qui leur promettait le maintien de leur foi et de leur liberté. Il semblait que tout allait de mal en pis dans cette malheureuse campagne de Picardie. Après Cambrai, la citadelle de Calais fut prise d'assaut. Calais, qui importait si puissamment à l'alliance de l'Angleterre, qu'Elisabeth savait demandée en gage, parce qu'elle ne la croyait pas en sûreté dans les mains de Henri IV. Le roi l'avait refusée : il avait écrit à sa bonne cousine que sa gentilhommerie répondait de Calais. Comment justifier cet événement, amené par la trahison ou l'imprévoyance ? n'allait-il pas rompre l'alliance de la France et de l'Angleterre ? Henri IV en est profondément affecté. Voici de ses autographes : *À mon cousin le comte d'Essex*. — 10 heures du soir : Mon cousin, l'on me vient d'apporter la triste nouvelle de perte de la citadelle de Calais, - qui a

---

<sup>1</sup> Mss. de Mesme, in-fol., t. XXI, n° 8931/22.

<sup>2</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 7.

esté prise d'assaut, dont je ressens un extrême déplaisir. Je ferai passer le détroit à mon cousin le duc de Bouillon pour conférer avec vous sur cet accident. Je vous prie de l'attendre et ne faire cependant rien débarquer de ce qui 'est embarqué. Vous priant de m'aimer toujours, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. — De Boulogne<sup>1</sup>. Puis, le même soir il écrit à son envoyé à Londres : *A M. de Sancy, ambassadeur en Angleterre*. — 24 avril 1596, 10 heures du soir : M. de Sancy, je viens de savoir la mauvaise nouvelle de la perte de la citadelle de Calais, qui a été prise d'assaut, ayant, à ce que j'entends, taillé en pièces la plupart de ce qui y estoit, dont je me sens un extrême déplaisir ; mais il faut pourvoir au reste. Pour ceste occasion, je vous prie prendre congé de la royne ma bonne sœur, et venir jusqu'à Douvres, où vous trouverez mon cousin le duc de Bouillon, que je veux dépescher vers ladite dame. Si au lieu d'envoyer ici le sieur de Sydney, l'on eust permis à mon cousin le comte d'Essex d'amener le secours, je crois qu'il n'en fust pas ainsi advenu. Faictes donc toute diligence de vous rendre audict Douvres, où vous aurez de mes nouvelles<sup>2</sup>. Plus que jamais Henri IV avait besoin des auxiliaires anglais, des braves lansquenets d'Allemagne. Les sentiments de la ligue n'allaient-ils pas se réveiller à l'aspect des bandes espagnoles ? Henri IV, à son retour de Rouen, dut faire face à cette terrible invasion. Obligé de laisser une forte garnison à Paris mécontent et prêt à se rébellionner, il divisa ses batailles de lances et d'arquebuses en plusieurs corps. Le duc de Mayenne le suivit en Picardie. Presque tous les commandements un peu importants furent confiés aux anciens ligueurs, à ces ennemis qui avaient combattu Henri IV. C'était là tout à la fois un acte de confiance et de haute politique. Henri pouvait sans crainte s'abandonner aux gentilshommes qui étaient passés sous sa tente ; ils s'étaient compromis, car tous avaient reçu de l'argent, des positions ; et ne seconderaient-ils pas un roi qui donnait le gouvernement des provinces à ceux qui n'avaient jamais cessé de marcher à la tête des populations catholiques ? Aucun de ces chefs ne manqua à la fidélité envers le souverain qu'ils avaient reconnu. Tous frappèrent dru sur l'Espagnol. Dans ces vicissitudes d'une guerre régulière suivie par les années d'Espagne et de France, la préoccupation de Henri IV avait toujours été la pacification de deux provinces encore unies à la ligue : la Provence et la Bretagne. Le roi pensait qu'une fois le territoire soumis à une seule souveraineté, il lui serait plus facile de pousser à la guerre étrangère avec vigueur ; l'unité territoriale devait entraîner la délivrance de l'invasion. Dans la Provence, le parlement avait fait sa soumission à Henri IV. A Aix comme à Paris, le parti parlementaire s'était jeté dans les transactions et avait salué le nouveau gouvernement de M. de Guise, qui remplaçait d'Épernon ; un de ses arrêts avait même frappé du crime de rébellion toutes les villes et sujets qui refusaient de reconnaître Henri IV.

Marseille, grande et belle république municipale, avec ses consuls, ses échevins, ses confréries de mer et de terre, méconnaissait l'autorité des magistrats ; elle redoubla de zèle catholique ; ses deux consuls, Louis Daix et Charles Casault, commandaient à tous les corps de métiers ; et tandis que le parlement faisait sa soumission, le conseil de ville écrivait à Philippe II : *Sire, la ville de Marseille a flotté longtemps, mais Dieu, qui l'a toujours particulièrement chérie, a choisi pour instruments de sa sainte volonté MM. Louis Daix et Charles de Casault, personnages très catholiques et très appuyés de parents et d'amis, la vertu et la*

---

<sup>1</sup> Mss. de Colbert, n° 35, in-fol. parchem.

<sup>2</sup> Mss. Colbert, vol. 35, fol. parchem.

valeur desquels surmonta toutes difficultés et obstacles qui empêchoient que la ville ne fist ferme déclaration du parti catholique. Les Marseillais demandaient douze galères, sous le commandement du prince Doria, 150 mille escus annuels, et 200 mille immédiatement ; puis des munitions de toute espèce, comme poudre, balles, blé, etc., et la permission de les tirer de Sicile, Arles s'étant soumis à Henri de Bourbon<sup>1</sup>. Philippe se fait analyser ce mémoire, et en regard des articles, il écrit selon son habitude : Marseille est très important à conserver ; je veux que l'on traite cette affaire comme elle le mérite. Donner les 150 mille escus demandés pour la première année, sans s'engager pour les suivantes, et puis on verra. Les députés de Marseille montrent une bonne volonté si grande, qu'il faut écrire à Doria de les secourir avec douze galères et davantage si besoin est. Insinuer aux députés qu'en faisant ces concessions, je desirerois traiter aussi d'une espèce de capitulation pour le port de Marseille, de telle façon que mes navires et mes flottes puissent y estre amies avec les amis de Marseille, ennemies contre ses ennemis. Tout était ainsi prêt pour donner Marseille à l'Espagne ; les offres des soldats de Henri IV étaient repoussées avec mépris, comme venant des huguenots, des modérés et des impies. On imprima une réponse des catholiques françois de la ville de Marseille à l'avis de leurs voisins hérétiques, politiques, antichrestiens, athéistes, goujats et sodomites : Nous sommes, Dieu grâce, en nostre franchise chrestienne et catholique, laquelle nous tenons des saints et saintes les premiers arrivés en nostre ville, et nous fuyons comme la peste l'accointance et alliance des aspics et basiliques huguenots qui, par leur souffle venimeux d'hérésie, empoisonnent les âmes saintes. Ô les plus horribles impies qui ne veulent pas entendre leurs frères et amis trépassés qui crient jour et nuit après eux du creux de leur sépulcre, d'enfer et de purgatoire ! Apprenez donc, messieurs les hérétiques et bigarrés, que nous cognoissons bien vostre pilulle, à la vue toute dorée, toute couverte de beau sucre et de poudre odoriférante, mais dont le goust est puant et amer comme le fiel. Courage donc, courage, afin que nous finissions par les paroles de ces pendards et diaboliques ad viseurs ; non pas pour tuer, non pour semer séditions, mais pour espérer en Dieu, qui, nous l'en prions, meurtriers, antichrestiens, couards, larrons, vous taillera de la besogne. Telles étaient les opinions de la ligue à Marseille, ardente pour sa foi, qui flétrissait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné. Mais le commandement de l'armée de Provence ayant été donné au duc de Guise, cet acte habile de Henri IV avait divisé le parti catholique à Marseille, et l'on en profita pour soumettre la cité. Il y avait parmi les capitaines un soudard d'origine corse ou génoise, du nom de Libertat ; il n'était pas citoyen, et voilà pourquoi, comme dans les républiques d'Italie, on lui avait confié un bon corps d'arquebusiers. Le capitaine Libertat, avide d'argent, comme tous ces étrangers, fit proposer au duc de Guise de lui livrer la ville ; mais que lui assurerait-on pour récompense ? le prix serait-il proportionné à la grandeur du service ? car il s'agissait d'un bon port, d'une belle ville, vivement convoités par le roi d'Espagne. Libertat allait de Marseille à Toulon, pour convenir des bases d'une défense commune et municipale ; et là il put voir plusieurs fois le duc de Guise : calculant tout l'argent, tout le profit qu'on pouvait lui donner, il s'écria : **Quelle porte faut-il ouvrir ? la Joliette ou la Porte-Royale ?** On avait tant payé à M. de Brissac pour Paris : qu'offrirait-on à Libertat pour trahir la république municipale de Marseille ? Toutefois le capitaine, stipulant ses avantages particuliers, voulut faire garantir l'antique liberté de la cité : cette convention seroit-elle tenue, une fois le duc de Guise traître de Marseille ? **Monseigneur le duc de Guise et de**

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 8341, 8334.

Chevreuse, sous le bon plaisir de sa majesté, a assuré et accordé au capitaine P. de Libertat, que, en rendant et remettant ladite ville en la puissance de sa majesté, les choses suivantes lui seront entretenues et inviolablement gardées : 1° les anciens privilèges, franchises, libertés de ladite ville seront conservés et entretenus sans que pour raison des choses passées l'estat de la ville reçoive aucune altération ni changement ; 2° il n'y aura autre gouverneur particulier eu la ville de Marseille, pendant l'absence du gouverneur de la province, que les viguiers et consuls, tant que le sieur de Libertat sera en charge, et après qu'il en sera hors, les consuls seulement ; 3° en ladite ville sera établie une chambre de justice souveraine, séparée du parlement de Provence ; tous les habitants de ladite ville, lesquels ont suivi cy-devant le party de l'union (autres que Louis Daix et Casault, leurs familles et adhérens qui voudront empescher la réduction de la ville) seront exempts de toutes les recherches et poursuites, et tous arrêts, informations et procédures faits contre eux, sont et demeureront cassés ; 4° le capitaine de Libertat, comme chef de l'entreprise, aura pour récompense d'un si grand et signalé service la somme de 160 mille escus, tant pour lui que pour ceux desquels il sera aidé, et la distribution dépendra de sa volonté ; 5° ledict de Libertat aura la charge de viguier jusqu'au mois de mai, qui lui sera continuée encore pour un an ; 6° lui est pareillement accordé dès à présent le commandement de la Porte-Royale et du fort Nostre-Dame-de-la-Garde, avec garnison jusqu'à cinquante soldats ; 7° il sera accordé audict Libertat une place et terre fief noble en Provence, du revenu de deux mille escus par an ; 8° lui sera aussi donné la réserve d'un évesché ou abbaye en Provence ou ailleurs, du revenu de mille cinq cents escus, et lui sera donné pour sa vie les salines de la Vaudries, pour en jouir et disposer paisiblement et à sa volonté. Espérant que sa majesté aura tant à gré et contentement le service dudict Pierre de Libertat, que rien ne lui sera refusé et desnié de ce que dessus ; et pour plus grande validité, monseigneur a signé les présents articles de sa propre main. Charles de Lorraine<sup>1</sup>. C'est à Toulon qu'avait été scellé ce traité, et il fut envoyé à la ratification de Henri IV.

Le roi, très joyeux de prendre possession de la belle cité de Marseille, répondit sur-le-champ au duc de Guise : Le service que le capitaine Pierre Libertat doit faire à la réduction de la ville de Marseille est si grand, utile et recommandable, non seulement envers la personne de sa majesté, mais aussi à tout l'estat de ce royaume, que l'intention de sa majesté est de le recognoistre tellement envers lui, que la qualité de la récompense aide à faire juger de celle du service, et que le tesmoignage demeure à la postérité qu'il a esté fait par un bon et fidèle subject et serviteur à tin très bon et libéral roy. Sur l'article des 160 mille escus, le roi répond : Sa majesté désire que le capitaine Libertat, eu esgard à la nécessité et moyens auxquels elle se trouve à présent, et les grandes affaires et despenses qu'elle a à supporter, se contente de la somme de 50 mille escus, réservant de faire mieux pourtant en honneurs et bienfaits quand les occasions s'en offriront.

Ainsi qu'il était convenu, la ville de Marseille fut livrée à la chevalerie de monseigneur le duc de Guise. Pierre de Libertat avait fait part de ses projets de trahison à Geoffroy-Dupré, notaire, son fidèle ami, un de ces hommes mi-parti du parlement et de la basoche. Dupré loua son plan, et lui conseilla de se servir, en la conduite de cette entreprise, du conseil et de l'assistance du sieur de Bausset, aussi avocat, alors réfugié à Aubagne, proscrit par les consuls Daix et

---

<sup>1</sup> Toulon, 10 février. Mss. Dupuy, vol. CLV, pièce originale.

Casault et par le parti municipal, conduit par les réfugiés de Gènes, parmi lesquels Capafiguas<sup>1</sup>, d'une famille sénatoriale exilée de la république. Dupré se rendit en effet à Aubagne, et s'ouvrant à de Bausset, celui-ci lui répondit : Dupré, si tu veux que la chose aille à bien, il faut que le duc de Guise continue à faire des courses militaires tous les jours près de la ville ; tu sais que Daix et Casault sortent habituellement de Marseille lorsque ces courses ont lieu, pour aller les reconnaître ; il serait donc facile un beau jour de les mettre dehors, en abattant le trébuchet de la Porte Royale où commande Libertat, lequel monterait sur la muraille afin de favoriser l'entrée des arquebusiers de M. de Guise. Cette entreprise n'était pas sans danger ; les plus prudents auraient désiré que Libertat, qui gardait la porte du plan Fourniguer, fit entrer de nuit par cet endroit l'armée royaliste, afin de tout terminer par un coup de main prompt et sûr. Libertat ne goûta pas ce projet et poussa vivement à l'exécution du plan de l'avocat de Bausset. En même temps le sieur de Boêr, capitaine suisse dans les arquebusiers du duc de Guise, reçut l'ordre de venir se loger, avec sa compagnie de cheval-légers et son régiment de gens à pied, à Saint-Julien, petit village distant d'une lieue de Marseille. Là devaient commencer les courses jusqu'aux portes de la ville, où se préparaient les embuscades, pour surprendre Daix et Casault. Le duc de Guise, impatient, avait voulu s'emparer de Marseille par escalade ; mais il ne put y réussir. Les arquebusiers de Doria, les braves Marseillais, les confréries de marins et de pêcheurs, après force mousquetades, les obligèrent à se retirer avec une notable perte d'hommes et d'échelles.

Dans ces circonstances défavorables pour l'armée royale. Libellât se hâta de fixer au 17 février l'exécution de son entreprise ; et à deux heures du matin on posa les sentinelles ; elles devaient veiller lorsqu'on abattrait le trébuchet, signal de l'attaque. L'avocat de Bains, beau-frère de Dupré, fut chai, de couper la corde, et il se cacha à l'Oratoire qui était à la descente de la plaine Saint-Michel, sur le chemin qui va droit à Notre-Dame-du-Mont. Un malentendu manqua de compromettre le projet sur le point d'être découvert par l'activité merveilleuse des consuls dévoués à la sainte ligue. Daix, en chaperonné, se trouvait le matin à la Porte Royale, à côté de Libertat, et voyant arriver les troupes ennemies par un fort mauvais temps, il dit au capitaine : Libertat, il y a apparence que les ennemis sont assez forts et assez nombreux, puisqu'ils viennent par un si mauvais temps : il faut veiller sur la ville. Puis, ayant appelé un de ses gens : Allez dire à M. Casault qu'il vienne promptement avec les Espagnols pour faire garder cette porte selon que nous sommes convenus. Ces paroles troublèrent Libertat ; l'arrivée des Espagnols pouvait tout compromettre. Louis Daix, cependant, commanda à ses mousquetaires d'aller reconnaître les avenues, et sortit avec eux ; alors le traître Libertat fit abattre le trébuchet : Louis Daix s'en étant aperçu, s'en revint droit à la porter criant qu'il n'y avait point de sujet de s'alarmer si fort, que le danger n'était pas si grand ; mais voyant qu'on ne lui répondait mot et qu'on ne lui ouvrait pas le trébuchet, il commença à soupçonner ce qui en était. Casault, environné de sa garde, arrivait à la Porte Royale ; sa suite était nombreuse, tous gens cuirassés et armés de hallebardes. Un soldat des conjurés cria à Libertat : Capitaine, voici M. le consul Casault. À ce mot, Libertat met l'épée à la main, va droit sur son adversaire et le perce de part en

---

<sup>1</sup> Un de ses descendants, A. Capefigue, fût condamné à mort et sa maison rasée par le parlement d'Aix pour avoir conspiré avec la noblesse de Provence contre Louis XIV, et, chose fatale ! un autre Anglès Capefigue, ancien préfet militaire, fut lâchement assassiné dans la réaction de 1815.

part. Le malheureux Casault fut aussitôt achevé par les amis de Libertat, et criblé de plusieurs coups de pique. Jean Viguier, un des traîtres, parcourut ensuite tout le quartier de Saint-Jean, criant de rue en rue : *Aux armes ! Casault est mort* ; mais personne ne bougea, car tout le monde voyait avec peine la trahison de la ville. Libertat fit sortir par la porte de la Joliette Jean Laurens, pour courir vers les troupes du duc de Guise, les priant de s'avancer et de ne laisser perdre une si belle occasion de servir le roi.

Cependant Louis Daix avait rassemblé trois ou quatre cents hommes au corps de garde de la Loge, tous braves Marseillais et ligueurs ; aucun des habitants ne faisait mine de soutenir Libertat ; il fallait hâter l'arrivée du duc de Guise ; ce fut alors que le capitaine des arquebusiers, Lamanon, à la tête de trente chevaux et de quatre-vingts mousquetaires, pénétra dans la ville au nom du roi, et conduit par Libertat. C'était chose nécessaire, car dès que Casault eut été tué, le bruit en courut partout : la plupart de ceux à qui cette nouvelle était agréable, n'osaient témoigner leur joie, craignant le peuple ; mais le président Bernard, des parlementaires, sortit de son logis avec sa soutane, portant un mouchoir à son chapeau et une demi-pique à la main, accompagné de quelques bons serviteurs du roi, criant : *Vive le roi ! vive la France !* Il ramassa environ trois mille personnes, et ensuite prit le chemin de la Porte Royale, où il trouva le sieur de Lamanon avec sa troupe. Ce rassemblement marcha contre le corps de garde où s'était réfugié Daix ; le pauvre consul se jeta dans un bateau, et s'alla retirer dans le monastère de Saint-Victor. Alors, ajoute le récit officiel, on n'entendit par toute la ville que le cri de *vive le roi !* Et Pierre de Libertat écrivit à Henri IV : Sire, c'estoit de mon devoir d'aller en personne vous rendre obéissance et faire le serment de fidélité, mais je supplierai très humblement vostre majesté que la charge où je suis appelé pour son service me serve d'excuse, et qu'elle ait agréable le voyage que je fais faire exprès à mon frère pour lui donner toute assurance de mes desportements, et représenter la vérité des choses passées ; il estoit avec moi à l'exécution, et a couru le péril commun à une réduction si importante, où Dieu m'a fortifié la volonté et le courage que j'avois dès longtemps pour, au sacrifice de ma vie, remettre la ville en vostre obéissance et la tirer des mains de vos ennemis.

Dans le midi, tout était ainsi soumis à la domination de Henri IV ; l'ardente Toulouse même, cette cité qui, à l'imitation de Marseille, appelait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné, avait envoyé sa soumission au roi, tandis que ses capitouls se hâtaient d'en donner avis à leurs amis et alliés les prévôt et échevins de Paris, afin qu'ils ne pussent plus douter du zèle des Toulousains : *Messieurs, nous avons voulu laisser partir nos députés, qui s'en vont vers sa majesté de la part de ceste ville de Toulouse, pour lui rendre l'hommage et le devoir qui lui sont dus, et l'assurer de la très humble servitude, fidélité et obéissance que ceste ville lui a perpétuellement vouées.* Toulouse adressait sa soumission de ville en ville ; elle en avertissait surtout la grande municipalité de Paris, centre d'action dans les beaux jours du mouvement ligueur. Les conseils des cités, composés de gros bourgeois, cherchaient ainsi à imprimer un esprit royaliste aux masses. Restait seulement la Bretagne, alors pressée par une véritable occupation de la part de l'Espagne. La correspondance de don Mendo de Ledesma, envoyé de Philippe II, et commandant militaire, explique la situation du duc de Mercœur dans le parti de la ligue : *Il se peut bien que de sourdes menées tendent à attirer le duc de Mercœur dans les intrigues dont le Béamois l'entoure ; mais le duc est de bonne foy, et je ne désespère pas, avec nos conseils et l'assurance du salut éternel, qu'il se prépare et dans laquelle*

nous le maintenons, de le conserver au service de sa sainteté et de votre majesté. Le prince de Béarn ne néglige rien contre nous. Aurai-je besoin d'expliquer à votre majesté combien la possession de ces costes rend plus sûres et plus faciles nos conquêtes de l'Inde ?<sup>1</sup> C'était au maréchal de Brissac que le roi avait confié la guerre de Bretagne, contre la vieille fédération des villes catholiques, soutenue par le roi d'Espagne. A mesure que les périls s'accroissaient avec les conquêtes de Henri IV, le duc de Mercœur multipliait auprès de Philippe U les demandes de subsides. Il sentait la crise approcher. Fallait-il sacrifier à la vieille alliance de l'Espagne les privilèges de la Bretagne, la possibilité de bonnes stipulations pour la province ? Au milieu d'une franche déclaration de principes catholiques, on voit que le duc de Mercœur est à bout : sa position n'est pas tenable, et il est tout à la fois en dispute avec le commandant espagnol Ledesma, avec les villes, qui veulent marcher vers un système complet d'indépendance : *Je ne puis plus résister*, ajoute-t-il plus bas ; et il l'attribue d'abord au manque de secours ; puis aux mauvais comportements et entreprises inconsidérées du général espagnol, qui écrit en termes peu mesurés contre le duc de Mercœur. Il envoie même à Philippe le traité secret conclu entre le chef de la ligue bretonne et le Béarnais. Car les opérations militaires conduites par le maréchal de Brissac en Bretagne avaient eu pour résultat une suspension d'armes. On appelait de toute part la paix : MM. de Schomberg, de La Rochepot et autres députés, avaient conclu une trêve avec M. le duc de Mercœur ; et dans le mois de mars 1598, Henri IV rendit un édit de pacification pour la réduction dudit duc et des villes de Bretagne : cet édit reposait à peu près sur les bases qu'avait indiquées le commandant Ledesma dans sa dépêche à Philippe II d'Espagne : *On ne fera aucun exercice de la religion dans la ville et fauxbourgs de Nantes, ni à trois lieues de ladite ville. Ne se fera aucune recherche de ce qui a esté fait par nostre cousin le duc de Mercœur ; mais tous les establissements et juridictions établis par lui cesseront dès à présent ; et tous les officiers, de nos parlements, chambre des comptes et autres juridictions et charges de justice et finance, rentreront en l'exercice de leurs estats et offices. Les habitans de nostre ville de Nantes sont par nous maintenus et confirmés en tous et chascun leurs privilèges, pour en jouir ainsi qu'ils faisoient auparavant ces troubles ; les prisonniers faits de part et d'autre seront remis en liberté*<sup>2</sup>.

Toutes ces pacifications de provinces reposaient sur une base commune, la concession de privilèges et d'argent. Ce n'était pas sans d'immenses sacrifices que Henri IV acquérait le royaume ville par ville, état par état. La Bretagne fut la première province de la France ligueuse qui fit sa soumission. Il n'y eut plus dès lors sur ce territoire qu'une seule autorité reconnue : la guerre pouvait se conduire avec plus de force, et la paix s'obtenir à de plus glorieuses conditions.

Cette pacification de la France ne s'était accomplie qu'à travers les sueurs de toute espèce et avec d'immenses sacrifices. Tous ces fiers hommes d'armes catholiques qui campaient dans les villes, dans les gouvernements, n'avaient reconnu la cornette blanche qu'à des conditions dures et intéressées ; chacun avait stipulé quelques cent mille écus de gratification, des pensions viagères, des fiefs de famille, des abbayes, des rentes ; et Henri IV s'était hâté de sceller toutes ces promesses de son scel. D'un autre côté, la presque totalité des services féodaux étant éteints, la guerre se poursuivait, au moyen de troupes

---

<sup>1</sup> Amérique. *No estaran seguras las Indias*. — Archives de Simancas, B 84241.

<sup>2</sup> Mss. Dupuy, CXXX.

mercenaires achetées par des capitulations coûteuses. Les Suisses, les Allemands, les reîtres, si intéressés, auraient-ils marché sans une forte solde, sans des subsides payés d'avance ?

Quand j'étudie l'histoire, il m'est souvent pénible d'arriver au fond des choses, de substituer de tristes réalités à l'idéalisme doré des légendes politiques. Que de races se vantent, dans les annales du pays, d'avoir arboré les couleurs du Béarnais, par dévouement de chevalerie ! que de villes portent, dans leurs armoiries les fleurs de lis, vieux signe de fidélité envers le roi chevalier, qu'elles proclamèrent ! Il existe en original et écrit de la main du roi, un état des dépenses occasions nées par cette grande pacification, et les détails curieux qu'il contient indiquent non seulement les frais immenses qu'elle nécessita, mais encore les motifs secrets qui déterminèrent les divers gentilshommes et les villes de France à traiter avec Henri IV : Premièrement, j'ay payé à la royne d'Angleterre, tant pour argent preste à moy-mesme que pour celuy qui a esté fourni par l'armée allemande, celle de Bretagne, pour les troupes entretenues près de moi au siège de Dieppe, de Rouen ; pour les flottes et vaisseaux, et autres occasions, suivant les vérifications faites : 7.570.800 livres. Plus, pour ce qui est dû aux cantons des Suisses pour les services rendus et pour les pensions, compris les intérêts : 35.823.477 livres. Plus, pour ce qui est dû aux princes d'Allemagne, villes impériales, colonels, capitaines de reîtres et lansquenets, tant d'une que d'autre religion, tant pour deniers par aux prestes, services par eux faits, solde et appointements de gens de guerre, que pour les arrérages de pensions, suivant les estats qui en ont esté par eux présentés : 14.689.834 livres. Plus, pour ce qui est dû aux Provinces-Unies des Pays-Bas pour argent preste, solde et entretienement de gens de guerre au service du roy, poudres, munitions et vaisseaux fournis : 9.275.400 livres.

Suit le mémoire des sommes payées par le roi pour traictés faits pour réduction de pays, villes, places et seigneuries particulières en l'obéissance du roy, pour pacifier le royaume. A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesses secrètes ; 3.766.825 livres ; à M. de Mayenne et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régiments de Suisses que le roy s'est chargé de payer : 5.580.000 livres ; à M. de Guise, prince de Joinville, et autres, suivant son traité : 3.888.830 livres ; à M. de Nemours et autres : 378.000 livres. Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme et autres, suivant leurs traités, pour la province de Bretagne : 4.295.350 liv. Plus, pour M. d'Elbeuf, Poitiers, et divers particuliers : 970.824 livres. Plus, à M. de Villars, le chevalier d'Oise son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places ; et pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny et autres : 3.477.800 livres. A M. d'Espéron : 496.000 livres. Pour la réduction de Marseille : 406.000 livres. Pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers : 1.695.400 livres. A M. de Joyeuse, pour luy, Toulouse et autres villes : 4.470.000 livres. A M. de La Chastre, pour luy, Orléans, Bourges, et autres particuliers : 898.900 livres. A M. de Ville-roy, pour luy, son fils, Pontoise et autres : 476.594 livres. A M. de Bois-Dauphin : 670.800 livres. A M. de Baïagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers : 828.930 livres. A MM. de Vitry et Médarid : 380.000 livres. Plus, pour les sieurs vidâmes d'Amiens, d'Estrumel et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne et autres places : 1.261.880 livres. Pour les sieurs de Belan, Joffreville et autres, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Ghaumont et autres places : 830.048 livres. Pour Vézelay, Mascon, Maïlly, et divers particuliers en Bourgogne : 457.000 livres. Pour les sieurs de Canillac, Monfan et autres, la ville du Puy et autres villes :



547.000 livres. Pour diverses villes en Guienne, les sieurs de Montpezat, Montespan et autres : 390.000 livres. Pour les traités de Lyon, Vienne, Valence et autres villes, et divers particuliers en Lyonnais et Dauphiné : 636,800 livres. Pour la ville de Dinan et quelques autres : 180.000 livres. Plus, pour les sieurs de Leviston, Baudouin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faites : 160.000 livres<sup>1</sup>.

Par l'aspect de ces documents secrets, on aperçoit quel fut le mobile déterminant de la restauration de Henri IV. Les subsides, les stipulations d'argent dominèrent tous les autres motifs ; l'intérêt présida à cet avènement plus que l'amour des sujets, et surtout que la loyauté féodale. C'est la plaie de tout gouvernement nouveau, que ces grandes concessions qu'il est obligé de faire aux ambitions intéressées qui l'entourent : elles nécessitent des emprunts, des impôts indéfinis<sup>2</sup>, et, au milieu de ces tristes charges, sa popularité s'évanouit.

Le besoin d'impôts, cette nécessité de multiplier incessamment les recettes, avaient soulevé le peuple. Jamais Paris et les provinces n'avaient été sous l'influence de circonstances plus déplorables ; il semblait que le ciel, comme à l'époque de l'occupation de la capitale par les huguenots de Coligny, se fût conjuré pour verser sur le peuple le fléau de ses colères. Une épidémie désolait la population pressée au milieu des rues étroites des cités. Dans une nuit obscure, pleine de phénomènes électriques, le petit pont aux meuniers avait croulé tout à coup, et plus de trois cents habitants, *avec grande perte de biens*, avaient été engloutis sous les décombres ou noyés dans la Seine. La multitude se demandait, dans ses douleurs et ses craintes, si ce n'était pas au triomphe du roi, chef des huguenots, vieux profanateurs des églises, qu'il fallait attribuer ces déplorables accidents et ces épouvantables misères ! On se souvient de l'appui qu'avait prêté le parlement à la restauration de Henri IV ; il se crut appelé à jouer un rôle de remontrances, comme seul corps politique, en l'absence des états-généraux : *Plaise à sa majesté*, disait le parlement, *considérer le misérable estat de son royaume, la campagne déserte, les villes sans trafic, la fureur des gens de guerre, qui pillent et ravagent plus cruellement la France, faute de paiement, que ne feroient les plus capitaux ennemis. Que bien que les misères des guerres civiles aient introduit ceste calamité, néanmoins faut-il recognoistre que la guerre n'a point tant tué d'hommes à beaucoup près que la pauvreté en a fait mourir de faim et de misère : quelque déguisement qu'on y puisse apporter, sa majesté en est responsable devant Dieu, qui luy a mis le sceptre en mains pour punir l'iniquité et soulager l'oppression du pauvre. S'il plaisoit au roy, pour éviter tout soupçon, commander à tous les parlemens du royaume luy nommer chascun six hommes : deux de la noblesse, deux de longue robe et deux des finances, toutes personnes signalées pour leur intégrité et prudence, parmi lesquels faire choix d'une douzaine, tels qu'il luy plairoit, qui s'assetnbleroient le matin pour adviser aux affaires de ce royaume, et chaque après-disné en rendroient compte à sa majesté : sadicte majesté, par ce moyen, rencontreroit des conseillers qui k rendroient glorieuse et triomphante, et le peuple paisible, bénissant le temps de son règne.*

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. DXXXXIX. État des sommes acquittées à la charge du roi et du royaume. — Mss. de Colbert, vol. XXXII, regist. en parchemin.

<sup>2</sup> *Sources d'abus et de monopoles glissés sur le peuple de France*, par Barthélemy Lalleman, in-8 (sans date). — *Trésor et richesses pour mettre l'état en sa splendeur*, 1697, in-8°.

Roi des chevaliers, brave compagnon de gentilhommerie, Henri IV comprenait peu ces remontrances des corps judiciaires. De quoi se mêlaient donc ces hommes de robe, incapables de manier l'épée ? Le parlement s'était-il jamais montré aux champs de guerre ? avait-il conquis une ville, sué à un siège ou bravé un carré de lances et d'arquebuses ? À quoi le roi employait-il ses levées de deniers ? à la solde des gens de guerre, à l'ornement et bâtisse de quelques maisons de plaisance ; tout cela pour la joie de son peuple ! Mon compère, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency, j'escriray aux gens tenant ma cour de parlement, suivant vostre advis, estimant qu'ils se font plus de tort qu'à moy par leurs belles déclamations qui ne servent qu'à tesmoigner leur mauvaise volonté et à scandaliser un chascun ; j'en escriray aussi au premier président, lequel ne deyoit souffrir estre passé si avant qu'on a fait, et vous diray sur ce sujet qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'employe à mes bastiments, comme si la somme étoit si grande qu'elle fist faute à l'estat, et si je la tirois des meilleurs deniers de mes peuples ; et vous savez, mon cousin, que œ sont toutes parties égarées que je ramasse le mieux que je peux, lesquelles seroient employés ailleurs qu'à mon service, si je ne m'en aydois ; il n'y a que ce que je prends sur l'impôt de Paris, dont la somme est si petite, que puisque c'est pour employer en chose qui m'apporte tant de contentement, elle ne me devoit estre plainte ; car, en vérité, je n'ai autre plaisir et consolation en mes travaux que mesdicts bastiments, lesquels, si je faisois cesser maintenant, apporteroit plus de frayeur à mes subjects que de contentement, car ils croiroient que le péril et la nécessité de mes affaires seroient encore plus grands qu'ils ne sont<sup>1</sup>. Le 19, il ajoutait encore : Je n'ay voulu mander mon advis à la cour de parlement, ni au premier président sur leurs belles desclamations, parce qu'il me semble que mes œuvres leur doivent dessiller les yeux et desmentir ceux qui se prennent à moy de leurs maux, dessusels ils ne discourroient tant à leur aise, si j'eusse attendu pour bien faire qu'ils me l'eussent conseillé et n'eusse esté assisté d'autres que d'eux. Je ne me plains pas tant des fols ou insolents que des chefs qui sont plus sages et mieux informés des affaires, ou du moins le doivent estre que les autres, d'avoir permis que l'on ait passé si avant que l'on a fait ; car telles deslibérations tumultuaires sont indignes de juges ordonnés pour punir les tumultes et séditions, et scandalisât plus qu'ils d'esdifient ceux qui les voyent, comme je m'assure que n'aurez oublié remontrer ; mais quand je scauray plus particulièrement quelle en aura esté la fin, je leur en manderay ce qu'il me semble ; cependant il ne sera que bien à propos qu'ils sachent de vous, mon cousin, que je ne suis content de ce qui s'est passé, et que si l'appréhension du péril ou du mal public en a dévoyé aucuns, je scaurois bien les redresser dedans le droict chemin de la resvérence et de l'obéissance qui me doit estre portée, quand j'en seray adverti.

Les gens de robe, processifs, inquiets, ne tenaient pas compte des bonnes paroles du roi. Soutenus de l'opinion du peuple, ils persistaient dans de nouvelles remontrances et de larmoyantes protestations. Henri IV, furieux, écrit une dernière fois au connétable Montmorency : Mon compère, je suis bien marry que ces messieurs de la cour de parlement ayent encore fait les fols. Puisqu'il faut que j'y aille moy-mesme, je le feray, et aime mieux y aller dix fois que de laisser perdre la France. Je retourneray dimanche coucher à Paris, et si ce jour-là vous voulez disner à Livry, vous verrez courre un cerf. Dictes à M. le chancelier qu'il

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 43.

se prépare à ce qu'il aura à dire ; pour moy, j'y suis tout préparé. Bonsoir, mon compère. Ce 16 may, à Monceaux, 1597. Henri.

Le roi y alla en effet, et les remontrances cessèrent. Ces plaintes et querelles avaient retenti dans le royaume. Il y avait un mécontentement populaire partout répandu. Paris fermentait. Là il y avait encore souvenir de la ligue. N'était-il pas à craindre que la capitale ne revînt à son ancien amour des Espagnols ? Un mémoire fut envoyé à Henri IV avec de longs détails, qui constatent le fâcheux état de l'opinion publique et la nécessité de fortes mesures de surveillance. Un soin extrême est très nécessaire pour Paris, où y a beaucoup de gens mal affectionnés, les uns armés, les autres qui le peuvent estre dans un soir par deux ou trois quincailliers. Joint que ladite ville n'estant mieux gardée qu'elle n'est, il est très aisé défaire couler durant une semaine deux mille soldats déguisés, et autant le jour de devant l'entreprise qui s'y rendroient de divers endroits à points nommés, et auroient leur rendez-vous en certains lieux de la ville et à certaine heure. Nous avons affaire à l'Espagnol, ennemy vigilant et entreprenant ; il nous le montre bien tous les jours ; des lettres manifestent son dessein sur Paris ; ses espérances ne se trouvent ordinairement que trop bien fondées. C'est au roy et à nous à y penser et songer que la perte de Paris abattrait et estourdirait tellement le royaume, qu'il est douteux s'il s'en releveroit jamais. — S'ensuit une longue série de remèdes pour obvier aux surprises, trahisons susmentionnées : Nous avons nécessairement besoin d'un chef auquel Paris ait grande créance, qui soict très vigilant et résolu d'y mourir plustost que d'en sortir. — Les capitaines tiendront rosle de toutes personnes incognues qui entreront et sortiront de la ville, des lieux où ils vont et pour quelles affaires. — Desfenses seront faictes à tout bourgeois, soict artisans, marchands ou autres de recevoir et coucher en leur maison ceux qui viennent des pays de l'ennemy ou villes par lui occupées. — Seront faictes desfenses, sous peine de la vie, de vendre armes offensives ou desfensives à personnes quelconques sans permission signée du bureau de la ville. — Si la peste se met à Paris, la ville sera aussitost despeuplée de gens de qualité, les pauvres mourront de faim, et ne s'y gagnant plus rien, le roy n'en pourra avoir aucun secours, et la ville courra grandissime hazard de se perdre ; néanmoins on y donne aussi peu d'ordre que l'année passée. Les mendiants valides et qui pourroient travailler aux champs, y sont en nombre effroyable, sans qu'on y apporte police quelconque ; les rues sont plus sales que jamais, et les médecins qui advertissent ne sont escoutés. C'est pourquoy, puisque ceux qui devoient nuict et jour veiller à cela s'endorment, il est du tout nécessaire (si l'on ne veut s'en repentir à bon escient d'establir un bureau composé de gens actifs et diligens de toute qualité, jusqu'au nombre de douze, qui, par commission vérifiée au parlement, puissent souverainement ordonner et exécuter tout ce qui concernera la santé<sup>1</sup>. Cette peinture de la position municipale de Paris a de tristes couleurs ; la grande cité, loin d'avoir gagné à la restauration de son roi, en subissait de plus profondes misères. La situation de Henri IV n'était pas bonne ; l'impopularité de son règne s'accroissait d'une déplorable manière ; le peuple voyait avec douleur le prêche publiquement établi dans le palais même du Louvre, aux appartements de la sœur du roi. Les faiblesses de Henri IV pour la marquise de Monceau étaient odieuses ; quand il la créa duchesse de Beaufort, la multitude l'appela *la duchesse d'ordure*<sup>2</sup> ; et les pasquils représentaient le roi comme un autre

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9067, fol. 55.

<sup>2</sup> *Journal de Henri IV*, ad ann. 1597.

Sardanapale vivant sans cesse aux bordels ez royaume de couardise, et mettant la France en morceaux pour satisfaire madame la marquise. Sans doute il faut un peu se défier des dépêches espagnoles sur son avènement ; mais il en est une curieuse, qui indique les alarmes publiques, la surveillance inquiète des hommes d'armes, et combien chaque jour la sûreté de Henri IV était menacée par des complots incessamment renouvelés. Dernièrement on a arrêté à Chatou, qui est un petit bourg non loin de Saint-Germain-en-Laye, huit soldats armés, que l'on a accusés d'estre embusquée là pour assassiner le Béarnois au moment qu'il voudroit partir ; ces soldats ont été mis à mort sans jugement. On a arrêté également le vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs de la ville de Paris, accusé d'avoir dict qu'il avoit un couteau lequel pourroit très bien donner un coup à la jacobine. Cet ecclésiastique a esté condamné à mort par la chambre criminelle ; en ayant appelé à la cour, on n'a point voulu l'entendre, et on lui a donné seulement trois jours pour se préparer à la mort. On a fait une perquisition générale dans les maisons de Paris avec l'attention la plus rigoureuse, et il s'en est suivi l'arrestation d'une infinité de catholiques. Cependant on avoit donné pour prétexte à ces visites domiciliaires la nécessité du saisir chez les hérétiques toutes les armes avec lesquelles ils comptoient se révolter : aux hérétiques on a substitué les catholiques. Bourbon a esté obligé de se rendre à Lyon par suite des craintes sérieuses qu'inspirent les ravages de M. de Nemours, lequel attend encore de nouvelles forces. Les habitans de Lyon sont accablés des frais énormes que leur cause le connétable de Montmorency. On vient de publier à Paris une ordonnance portant que tous ceux qui ont quitté la ville, sans estre au service royal, seront condamnés à mort comme soupçonnés d'appartenir à la sainte-union. Encourent la mesme peine ceux qui les recevront ou ne les dénonceront pas. Jamais les rigueurs exercées à Tours n'égalèrent celles de Paris, où les hérétiques commandent en maîtres<sup>1</sup>.

La chose en étoit à ce point d'impopularité à Paris, que le roi étoit obligé de défendre toute assemblée pour les éjections du prévôt et des échevins ; car partout où se trouvaient trois hommes du peuple, partout se faisaient entendre les regrets du passé, le désespoir du présent et de l'avenir. Henri IV écrivait aux prévôt des marchands, échevins, quarteniers et bourgeois de Paris : Très chers et bien aînés, désirant régler les eslections des prevost des marchands et eschevins de nostre bonne ville de Paris, afin d'obvier aux monopoles et abus qui s'y peuvent commettre ; pour plusieurs autres considérations justes et grandes, nous vous avons interdict et défendu, interdisons et défendons faire aucune assemblée le 16e de ce présent mois pour l'eslection d'un prevost des marchands et de deux eschevins. Le 13 août, il y eut assemblée à l'hôtel-de-ville pour délibérer sur la lettre ci-dessus, et fut advisé tout d'une voix qu'il sera fait très humbles remontrances au roy de la teneur des privilèges de la ville, et sa majesté suppliée de maintenir ladicte ville en ses droits comme elle a promis ; de plus, aller par-devant nosseigneurs du parlement faire entendre le présent advis, supplier la cour vouloir assister ladicte ville auxdictes remontrances, et qu'il soit député aucuns de la compagnie pour assister M. Talon, eschevin, député pour faire lesdictes remontrances. Sur l'avis de ces délibérations, Henri IV écrivit au prévôt des marchands : M. Langlois, ayant esté adverty de la deslibération du

---

<sup>1</sup> Donde les hereses mandan asolutamente. Archives de Simancas, B 8442. — Ce paquet est composé des correspondaaces : 1° du duc de Feria (de Bruxelles ou Flandre) ; 2° du duc de Ledesma (de Nantes) ; 3° du duc de Mercœur (Bretagne) ; il n'y en a que très peu ; 4° du général espagnol don Juan de l'Aquila (Bretagne).

corps de ma ville de Paris, et l'ordonnance que ceux de mon parlement ont faite là-dessus touchant de procéder à l'eslection des prevost des marchands et eschevins de madicte ville, je vous fais ce mot pour vous dire que vous mandiez les quarteniers de ma ville, et leur fassiez desfenses de ma part, sur peine de privation de leurs charges, que je veux qu'il ne soit aucunement procédé à ladicte eslection, et faites que ceux qui ont esté desputés auprès de moy ne viennent. Nouvelle assemblée du bureau le 15, où l'on advisa que la résolution prise en l'assemblée du 13 seroit exécutée et l'eslection faite ; le scrutin porté au roy par les scrutateurs, assistés des desputés nommés pour les remontrances. Il y eut, en effect, assemblée générale le 16. On y réélut le prevost Langlois, et l'on y nomma deux autres échevins ; ce qui fut encore cassé par le roi. Que de regrets n'avaient-ils pas ces bons bourgeois de Paris, d'avoir prêté la main à cette restauration de Henri IV, qui les privait de leurs privilèges ! Qu'était devenu ce temps oh la bourgeoisie se pressait en son hôtel-de-ville, pour élire librement ses échevins et prévôts, capitaines de quartiers et dixainiers ? Plus d'indépendance populaire ; la chaire était muette ; les pamphlets, huitains, dixains, pasquils avaient cessé d'égayer la multitude contre les vices de la cour : on pendait les écrivains méchants qui osaient médire de Henri IV, de ses courtisans, brillante chevalerie, de ses maîtresses, accablées sous les pierreries et diamants, ternis par les larmes du pauvre peuple, comme le disait le révérend père Rose, évêque de Senlis. L'esprit de la ligue n'était point éteint avec la fédération provinciale ; il n'y avait plus ni résistance matérielle dans les villes, ni guerre civile sous un autre drapeau. Mais alors commençait à se développer la résistance morale ; elle était partout, dans l'opinion alarmée, dans le parlement, à l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire dans les trois forces qui avaient aidé au rétablissement de Henri IV. La fierté chevaleresque du roi s'offensait de ces résistances ; il avait exposé sa vie, frappé d'estoc et de taille pour conquérir son royaume ; qui pouvait le lui disputer ? était-ce une bourgeoisie couarde qui s'était agenouillée pour lui offrir les clefs de Paris ? était-ce un parlement qui devait son pouvoir à sa clémence ? était-ce un hôtel-de-ville dont le beffroi séditieux avait appelé, six ans, le peuple aux armes contre cette cornette blanche qui flottait aujourd'hui glorieuse et resplendissante sur les hautes tours de Notre-Dame ?

## CHAPITRE XI. — GUERRE CONTRE L'ESPAGNE. - TRAITÉ DE VERVINS. - PAIX DES HUGUENOTS.

Caractère de la guerre. — Auxiliaires de Henri IV. — L'Angleterre. — La Hollande. — Les Allemands. — Les Suisses. — Auxiliaires de Philippe II. — La Savoie. — Napolitains. — Italiens. — Wallons. — Surprise d'Amiens. — Le brave capitaine Hernando Tello. — L'archiduc Albert. — Amiens au pouvoir de Henri IV. — Négociation pour la paix. — Traité de Vervins. — Négociation pour l'édit de Nantes.

1598 — 1610.

La guerre contre Philippe II n'avait été nominativement déclarée que par Henri IV, roi de France et de Navarre ; le manifeste des batailles ne parlait que des vieux griefs de la maison de Bourbon et du souvenir des dissensions civiles fomentées par l'Espagne. Toutefois, la situation politique de l'Europe, la complication d'intérêts et de principes qu'avait jetée la réforme parmi les peuples, le nouveau droit public qu'elle avait fait naître, donnaient de nombreux auxiliaires à Henri IV. Ces auxiliaires pouvaient seuls rendre les chances égales dans cette vaste lutte. Le roi de France aurait-il jamais résisté avec sa brave, mais peu nombreuse chevalerie, aux *regimentos* espagnols envahissant de tout côté la monarchie par la Flandre, la Bourgogne, les Pyrénées et la Bretagne ?

C'était par des alliances, par les secours constants et efficaces des étrangers, que Henri IV pouvait espérer de lutter contre Philippe II. Depuis sa triste jeunesse de Béarn, le roi de France avait trouvé appui dans Élisabeth d'Angleterre. La *pauvre vieille* avait fourni subsides, régiments d'Écossais, Anglais, Irlandais même, belles troupes qui marchaient sous le canon sans s'émouvoir. La conversion de Henri IV au catholicisme avait un peu affaibli ces liens d'intimité ; le principe d'une foi commune, la réforme, n'agissait plus sur l'alliance, mais les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient tellement liés contre la puissance de l'Espagne et la monarchie universelle de Philippe II, qu'il était désormais impossible de les séparer. Henri IV entraînait donc à sa suite l'Angleterre, qui ne pouvait jamais souffrir que l'Espagnol dominât la Flandre et put commander le détroit par Calais. Les Pays-Bas hollandais faisaient également une imposante diversion à la guerre de l'Espagne contre la France. Déjà constitués sous la maison d'Orange, ils tenaient à leur solde des régiments français, tandis que leurs marins et les Allemands levés par leurs subsides s'avançaient sur la Flandre espagnole. La Hollande n'était plus cette colonie de révoltés secouant avec effort le joug de Philippe II ; l'esprit du commerce avait là porté ses fruits. C'était un lait immense pesant de tout son poids dans la balance des relations d'état à état. Quand l'archiduc Albert préparait une expédition contre la Picardie, le prince Maurice paraissait sur les frontières nord, conduisant une brave et forte armée, de telles diversions étaient un appui décisif pour Henri IV. Les princes réformés de l'Allemagne agissaient bien par le sentiment commun d'une haine religieuse contre la maison d'Autriche, mais au-dessus de ce sentiment même était pour eux la question des subsides ! Jamais les reîtres et les lansquenets, les capitaines qui les conduisaient, n'avaient hésité, par des

motifs de conscience, lorsqu'il s'agissait de toucher une bonne pension, une solde considérable. On se battait pour Henri IV catholique comme pour le Béarnais protestant ; il y avait des reîtres et lansquenets tout à la fois au service des Pays-Bas hollandais, des Espagnols et de Henri IV. Aucun principe de nationalité n'unissait les belliqueux enfants de la Germanie ; la féodalité avait là si fortement morcelé l'unité territoriale, que le souvenir de la patrie commune n'existait plus. Les cantons suisses étaient plus vivement nuancés pour le principe religieux. Genève, l'austère Genève, avait vu avec douleur Henri IV embrasser la *superstition* romaine, le papisme tant flétri par Calvin ; mais pouvait-elle se séparer d'un protectorat qui la sauvait des armes de la Savoie ? ne devait-elle pas appeler à l'aide de Henri IV toutes les forces helvétiques dont la réforme pouvait disposer ? Le triomphe du principe catholique et de Philippe II devait amener la réunion de la république calviniste aux terres de la Savoie, la perte de sa liberté politique et de son indépendance souveraine, et Genève se dévoua à la cause française.

La monarchie espagnole luttait seule contre la coalition des forces hostiles à son principe : cette monarchie embrassait alors les deux hémisphères ; non seulement elle pouvait armer la population belliqueuse et chevaleresque de quatorze royaumes ou provinces unies sous son sceptre, mais encore les vieilles bandes de Naples, de Sicile, de Parme et Plaisance, noircies sous le soleil d'Afrique. Par la Franche-Comté et la Savoie, l'Espagne communiquait avec ses provinces des Pays-Bas, et cernait la France comme d'une longue barrière de régiments de piquiers et de hallebardiers : ces régiments avaient débordé sur la Flandre et la Picardie ; leur avant-garde était à Dourlens, sous le capitaine Hernando Tello, tandis que Henri IV convoquait le ban et l'arrière-ban de sa gentilhommerie, et fixait le rendez-vous de l'armée à Amiens, où s'accumulaient pêle-mêle les magasins d'armes, d'argent, de vivres pour la campagne. Voilà que le roi apprend tout à coup qu'Amiens venait d'être surpris par les Espagnols. Le capitaine Hernando Tello Porto-Carrero, gouverneur de Dourlens pour les Espagnols, après avoir plusieurs fois, en habits déguisés, reconnu la ville, fit approcher et mettre ses gens en embuscade dans le lieu de la Magdeleine, proche la ville, le mardi il mars de la présente année 1597. Pendant que les habitants étoient à l'église à ouïr le service, lui et les siens, contrefaisant les manans et vivandiers, portant hottes de pommes, noix et autres denrées, chassant devant eux des chevaux et ânes de bât et de somme, et faisant froid, feignirent d'aller chauffer es corps-de-garde, oh exprès ils se laissèrent tomber avec leurs charges de pommes et noix, que les gardes s'amuserent à ramasser ; et lors ledict Hernando Tello et autres capitaines se saisirent des armes et corps-de-garde, pendant que certains coches et charriots étoient sous les herses et portes ; et ceux qui estoient dans lesdicts coches en sortirent en armes et gagnèrent aisément icelles portes, sans aucune résistance.

C'étoit là une expédition hardie, une trouée d'avant-garde plus à craindre pour le moral de l'armée que pour le résultat stratégique. Sans doute, si l'archiduc Albert avait été en ligne pour couvrir Amiens, poste très avancé, alors la position de l'armée de Henri IV eût été compromise ; mais tenir Amiens avec deux régiments seulement contre toutes les forces royales, c'étoit une de ces glorieuses fanfaronnades que les Espagnols aimaient à sceller de leur sang. Le lendemain, l'armée de Henri IV prit l'initiative ; il arriva à ladite armée six cents Anglais de la garnison de Saint-Valery et du Crotois ; puis le régiment de Normandie, avec leurs bonnets rouges, composés de quinze cents hommes lestes, qui avaient précédemment été contraires à sa majesté. Le 4 septembre,

l'armée se grossit encore du régiment de la ville de Paris, composé de quinze cents hommes déterminés. Ainsi Paris même avait levé son régiment, tant les périls paraissaient graves, tant la monarchie était menacée ! Il fallait voir, malgré cette cohue, le bel ordre, la belle tenue des camps devant Amiens. Tous les régimens, chacun à part soy, et tous d'un rond en croissant, estant en grand nombre, et celuy des Anglois et Irlandois, tout le dernier et proche de la justice de la ville nommée Patience, et la cavalerie à l'entour de l'infanterie sur les aisles. Il y avoit en ladicte armée plusieurs belles places publiques, rues et paroisses, entre lesquelles il faisoit beau voir celle des grossiers et merciers de Paris, beaux marchés, belles boucheries, estapes à vin, tant par terre que par eau, apports de grains, foin, paille, bois de toute sorte pour bastir, faire loges et pour brusler, et de toutes autres sortes de marchandises nécessaires à une armée royale, et nommoit-on ce lieu la place Maubert, sans les autres places et rues qui avaient chascune leurs noms, comme les halles, rue Saint-Denis et autres ; et l'on eust plustost pris ce lieu pour quelque grande villasse que pour une armée qui fut faicte en peu de temps, en s'accroissant de plus en plus<sup>1</sup>. On voyait par ce bel ordre des tentes que ce n'était plus seulement le roi de Navarre qui, brave aventurier, conduisait des armées de gentilshommes sans frein et sans discipline. Biron était un homme de tactique ; les ducs de Mayenne, de Nemours avaient longtemps commandé avec prudence ; tous ces noms des généraux de la ligue parlaient aux sympathies populaires ; n'y avait-il pas, au camp même, un régiment des ligueurs de Paris !

Le brave Hernando se défendait dans Amiens contre toute l'armée du roi, avec un héroïsme digne des temps de la chevalerie ; ne désespérant pas de vaincre l'armée royale, il écrivait à l'archiduc Albert : *L'ennemy a si grand peur, qu'aussitost que nous laissons le pont de la ville pour quelque chose que ce soit, il quitte l'incontinent les tranchées et se met en garde. Hâtez-vous donc et ne vous donnez point occasion de perdre courage, maintenant que nous commençons à découvrir qu'il y a des volontaires lasches, lesquels s'assureront s'ils sont fidvis de vostre venue. Quant à moy, je ne perds courage, et le monde ne m'ostera jamais l'honneur. Je mourray avec cela, et ce me sera un assez honorable tombeau ; ce qui arrivera sans faute, puisque mes ennemys font estat de ne m'avoir jamais qu'à force de canon.*

Ces pressantes dépêches avaient pour objet d'appeler l'archiduc Albert qui s'avançait lentement au secours d'Amiens. Rien de hardi ne fut fait par l'armée espagnole qui craignait pour ses derrières la marche rapide du prince Maurice des Pays-Bas. Il y eut 4<sup>es</sup> escarmouches et point de batailles ; Hernando, à peine secouru, se défendit comme un tiéros ; puis un beau jour, *il y décéda d'un coup de balle de mousquet, comme il visitoit la bresche*. Cette brèche était faite sur l'épaisse muraille, et les secours espagnols n'arrivaient pas ; Monténégro n'avait point l'énergie du brave Hernando ; il demanda à capituler ; et comme Henri IV craignait toujours le mouvement de l'armée espagnole, des conditions larges furent accordées au gouverneur d'Amiens. *Des charrettes devoient estre fournies par le party du roy aux blessés jusqu'à Dourlens ou Bapaume, avec escorte. Les malades restant dans la ville devoient y estre traités aux frais des vainqueurs, et non les sortans payer les drogues et médicaments. Les prisonniers estoient mis en liberté départ et d'autre. Enfin un article d'honneur lugubre avoit esté stipulé par le successeur de Porto-Carrero : Monténégro demanda qu'on ne touchast point au tombeau de Hernando et des autres*

---

<sup>1</sup> *Chronique* de Jehan Vaultier, de Senlis, p. 377, 379.



officiers morts pendant le siège ; ce qui lui fut accordé, sous la réserve que les inscriptions ou bas-reliefs de ces monumens rie continssent rien d'injurieux à la nation française. C'était un noble sentiment de piété et de respect que celui qui dirigea les Espagnols dans cette circonstance. Les Français trouvèrent là le casque et la cuirasse de Hernando, et furent étonnés de les voir si petits qu'on les eût pris pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondait peu à la grandeur de son courage. Les Espagnols enlevèrent le corps et autres qu'ils emportèrent en leur pays, et y laissèrent seulement les trophées qui estoient ses armes, corcelet, haubert, casque, brassards, cuissards, grève, gantelets, espée d'armes, espérons, enseignes, guidons, trompettes et autres choses de remarque, avec un grand tableau où estoit escrite en lettres d'or son épitaphe.

La prise d'Amiens finit en quelque sorte la campagne. Il y eut bien des bravades de chevalerie faites contre Arras. L'archiduc Albert demeura impassible ; il était inquiet de l'invasion du prince Maurice dans les Pays-Bas. La ligne d'Arras était débordée ; n'allait-il pas être serré entre deux armées également braves, également formidables ? Il y avait cela de particulier dans la prudence espagnole, qu'à force de précautions elle perdait le fruit de ses conquêtes ; les généraux exagéraient la stratégie : ils marchaient en masse, à l'abri de leurs chars, défendus par de longs canons et couleuvrines. Cet ordre était bien pour une retraite, sans doute ; mais à quoi aboutissait-il dans une marche en avant, où il fallait ce courage aventureux qui risque quelque chose pour courir au triomphe ? La chevalerie du béarnais caracolait autour des vieilles bandes wallonnes ; les Espagnols épargnaient ainsi les hommes, ne compromettaient pas leur camp ; mais ils défendaient difficilement les positions hasardées. Henri IV dut à la pétulance française une partie de ses succès, et ses succès lui donnèrent la grande paix de Vervins.

Il y avait lassitude de batailles : cette guerre, sans avoir un résultat décisif, avait été presque partout favorable à la cornette blanche et fleurdelisée de Henri IV ; la plupart des provinces étaient délivrées de l'invasion espagnole. Philippe II avait compté sur des défections, des appuis secrets ; ils ne s'étaient pas rencontrés. Le prince vieillissait, et dans le palais de San-Lorenzo, on ne reconnaissait plus, sous ces voûtes sombres et froides, cette activité du roi qui remuait les Deux-Mondes. Henri IV, de son côté, n'avait plus la bouillante jeunesse qui court aux périls comme à une fête ; il pensait au repos, à la paix qui seule pouvait permettre et préparer les plaisirs de cœur et d'amour que ce roi chérissait par-dessus tout.

Dans cette situation des esprits, la vaste autorité catholique du pape s'offrit comme souveraine médiatrice. Le Turc avait débordé en Hongrie ; ses armes menaçaient la Sicile, et l'idée de croisade, que la réforme n'avait pas éteinte dans les cœurs, se réveillait contre les Infidèles, qui violentaient femmes, enfants, clerics et pucelles. N'était-ce pas une circonstance naturelle pour réunir toute la chrétienté sous un commun étendard ? Combien une guerre générale contre les Musulmans ne serait-elle pas populaire ? et comment y arriver, au milieu de ce duel de sang qui précipitait les unes contre les autres toutes les forces de la chrétienté ?

Clément VIII, uni au cardinal Albert, et au général des cordeliers, ordre saint et modeste, tenta cette tâche laborieuse. Les armes de Rome étaient puissantes pour la noble direction que le pontife voulait imprimer au monde catholique.

Dès la fin de l'année 1597, tout semble tendre à la négociation. Une lettre interceptée de Henri IV à son ambassadeur à Rome, exposait nettement le but et

la portée du traité qui se préparait : Vous parlerez de ce que sa sainteté vous a dicté relativement à la paix avec le roy d'Espagne, pour laquelle elle a envoyé en Flandre et fait passer icy le général des cordeliers. Je l'ay vu et oui deux fois, après lesquelles il est party pour retournera Bruxelles. Je sçais que dans l'empire du Turc tout est en confusion ; s'il estoit vivement pressé, il seroit très facile de le renverser, à la gloire de Dieu. J'en cognois. certaines particularités fort remarquables qui augmentent en moy le désir de ceste pacification européenne que sa sainteté affectionne, pour y employer le reste de mes jours et tout ce qui est en ma puissance avec les autres princes chrestiens. Le général des cordeliers m'a fait entendre les intentions de sa sainteté, en ajoutant que le roy d'Espagne et le cardinal Albert étoient disposés à la paix. Veuillez donc bien assurer sa sainteté qu'elle m'y trouvera tousjours aussi disposé que le peut estre un prince qui craint Dieu et fait profession d'honneur. C'est le pape qui m'a aidé à me sauver, et il n'est ny de son honneur, ny de son avantage que je sois joué et affoibli par les ruses de mes ennemis, sous le nom et auctorité du saint-siège, lequel je sçais y procéder de bonne foy. J'ay trouvé ce général des religieux très accord avec moy, bien que, subject du roi d'Espagne, il doive pencher de son costé. Au reste, est-ce bien prendre le chemin du Levant ou de la Hongrie, pour faire la guerre à l'ennemy de la chrestienté, que de vouloir marcher à la con-queste du royaume d'Angleterre, comme le veut Philippe II ? Outre que cet ouvrage n'est pas à beaucoup près si facile que les Espagnols le persuadent à sa sainteté, ou que sa piété le luy fait croire, je ne peux souffrir que ledict roy d'Espagne ajoute encore ceste couronne aux autres, qui sont en si grand nombre sur sa teste qu'il l'a toute courbée. D'ailleurs, la royne d'Angleterre, après la mort de laquelle on attend pour revendiquer sa couronne, n'est ny si vieille, ny si usée que le roy d'Espagne. Elle n'est pas moins puissante non plus, et la preuve, c'est que ses flottes se font redouter en Espagne et en Portugal autant que celles du roy d'Espagne en Angleterre. Les demandes de Philippe II sont tellement impertinentes que je ne les puis croire, ny de la part du roy, ny de ses ministres ; ce n'est point ainsi le moyen de s'accommoder, que de blesser le roy de France et la France elle-mesme dans son honneur : sommes-nous donc vaincus ou écrasés ? Non, car voilà nos épées et nos bras encore tous prests pour recommencer vaillamment la besogne contre les injustices de l'ennemy. Est-il raisonnable que je paye les frais d'une guerre faite tout exprès pour me ruiner ? Ce serait par trop fol et injuste : j'ai, de mon costé, trop de courage, de justice et de bons amys et serviteurs, et j'estime trop peu les armes de mon ennemy pour acquiescer jamais à de telles prétentions.

Ces instructions curieuses, écrites de la main du roi expliquent sa haute politique ; il savait la situation de vieillesse et de décrépitude de Philippe II ; l'Espagne avait besoin de la paix ; le pape l'imposait. Henri IV avait raison de se considérer comme l'expression d'un système qu'un traité isolé pourrait compromettre. La restauration de Henri s'alliait à l'établissement de la Hollande indépendante, à l'agrandissement de la puissance protestante en Angleterre, à la liberté absolue du corps germanique, à la constitution de Genève et des autres cantons calvinistes contre la Savoie. Si pourtant les conditions offertes par Philippe II étaient larges, rassurantes, on pourrait traiter isolément. Mais était-il possible d'admettre les prétentions de l'Espagne, au moment même où de récents avantages avaient salué les cornettes de France ? Dès qu'Elisabeth eut connaissance des négociations avec l'Espagne, elle manifesta toute espèce de froideur à l'égard de Henri IV. Voulait-on sacrifier l'Angleterre à des stipulations particulières, à des avantages exclusifs pour la France ? Le roi lui écrivait :

Madame, j'estime avoir reconnu quelque refroidissement à votre bonne volonté accoutumée envers moy, sans que je sache vous en avoir donné l'occasion ; outre l'inclination qui nous dirige dans ceste correspondance, le bien de nos affaires nous y conduit, ayant pour ennemy commun le roy d'Espagne. Nostre mutuelle intelligence rompra ses desseins, et assurera du tout ce qui dépend de la prospérité de nos royaumes. Sur quoy désirant sçavoir vos intentions, j'ay despesché Loménie, secrétaire d'estat de mon royaume de Navarre ; j'espère bien passer outre et entrer sur les terres de nos ennemys, pour peu surtout que vos forces, dont je vous fais prier, veuillent m'assister. Je les employeray aussi utilement pour le bien de vos affaires, puisque nous ruinerons nostre adversaire et ennemy commun. Je joindray ceste obligation et faveur à beaucoup d'autres desquelles je suis si pénétré, si recognoissant, que c'est avec bien de la sincérité et du fond de l'âme que je prie Dieu, madame, etc., etc.<sup>1</sup> Henry.

Quand il s'agissait d'appeler des secours, d'obtenir appui de la reine d'Angleterre, Henri IV présentait les deux causes comme invariablement unies contre Philippe II ; mais lorsqu'il fallait négocier, préparer des résultats par des démarches secrètes, alors Henri abandonnait son alliée. Elisabeth n'était-elle pas menacée par le gouvernement catholique que la paix pouvait favoriser, et qui touchait à la couronne protestante d'Angleterre ? C'est dans cette pensée d'une révolution religieuse contre l'église anglicane que le pape persévérât dans ses projets de pacification. Le nonce auprès de Philippe II eut ordre de presser plus que jamais la conclusion de la paix : Nostre sajnct-père le pape, lui disait-il, me commande expressément de vous écrire pour faire cognoistre à vostre majesté l'état des négociations traitées par son légat en France. Le général des cordeliers a trouvé Henri assez bien disposé par les soins du légat ; ce prince a demandé, entre autres choses, si l'archiduc avoit des pouvoirs de vostre majesté pour la paix. Cette réponse ayant été transmise à sa sainteté, elle a répondu qu'il falloit bien démontrer à vostre majesté que cette interminable guerre n'étoit pas favorable à l'accroissement du catholicisme. La réponse d'Espagne s'étant fait attendre, sa sainteté m'a écrit de réitérer cette prière auprès de vostre majesté.

Le pape s'était donc placé à la tête des idées pacifiques et de rapprochement. Les transactions étaient difficiles, parce que la France et l'Espagne ne représentaient point des intérêts simples, mais une politique complexe. Henri IV n'avait pas à traiter seulement pour la France ; devait-il, pour brusquer une convention de paix, se séparer de ses alliés d'Angleterre et des états-généraux de Hollande ? Philippe n lui-même ne pouvait isoler sa cause de l'existence politique des Pays-Bas espagnols sous l'archiduc Albert. Elisabeth surtout paraissait peu portée à la paix ; ses expéditions étaient heureuses ; la course et la piraterie enrichissaient les armateurs anglais ; elle savait également qu'une des pensées de la grande croisade catholique contre les Musulmans était de réveiller les idées populaires contre la réforme. Clément VIII rêvait l'unité religieuse, sorte de retour vers la société du moyen âge ; la pacification de l'Espagne et de la France arrivait à cette fin. De toutes parts éclataient les plaintes des alliés du roi, des Anglais, comme des états-généraux des Pays-Bas.

Mon cousin, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency, la reine d'Angleterre et les états-généraux invoquent sans cesse nos traictés, lesquels ne m'obligent pas de suivre leurs volontés au dommage de mon estat, la conservation duquel me doibt par raison et par nature estre plus chère que toute

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. 37, fol. 8.

autre amitié et considération. J'ai fait cognoistre aux-dits ambassadeurs ne pouvoir refuser les moyens qu'on me donnoit de recouvrer mes villes et donner repos à mon peuple accablé sous le faix de la guerre ; de quoi les uns et les autres ont montré estre mal satisfaits. Toutefois, les Anglois m'ayant depuis fait instance de leur donner quelque temps pour en advenir leur maistresse, comme ils estoient venus incertains de sa dernière volonté, je leur ai accordé quarante jours dedans lesquels je leur ai promis de ne ratifier l'accord que pourroient faire mes ambassadeurs, dont ils ont fait contenance de n'estre encore contents. Car, mon cousin, ils eussent bien voulu par leurs dilations et remises me faire perdre l'occasion qui se présente de pacifier mon royaume, pour faire tousjours leurs affaires à mes dépends, grandir et profiter de mes travaux. Mon cousin, mon but est, si Dieu me donne la paix, de remettre toutes choses en leur premier et ancien ordre, avec vostre ayde et bon conseil, afin que nous puissions jouir en repos du fruct de nos labeurs, à la gloire de Dieu et au contentement des gens de bien<sup>1</sup>.

Le roi de France paraît enfin décidé à la paix, isolée s'il le faut, puisque ses alliés ne veulent pas entrer dans son système. Si les états-généraux persistaient à faire la guerre, est-ce que le roi pouvait obéir à leurs intérêts ? Si la reine Elisabeth se séparait de lui, pouvait-il la soutenir à des conditions onéreuses pour sa monarchie ? MM. de Bellièvre et de Sillery furent chargés par Henri IV des négociations pour la paix. Le président Richardot, renvoyé Taxis, et le Belge Vereiken représentaient l'archiduc Albert, et le marquis de Lullino le duc de Savoie. Le lieu des conférences avait été fixé d'abord dans les Pays-Bas, puis à Vervins, ville de la frontière, qui fut neutralisée durant la guerre. Les instructions des deux négociateurs étaient courtes et précises : Le roy entend que l'assemblée des députés se fasse en la ville de Vervins, auprès de la personne et en la présence de M. le cardinal de Florence, légat de nostre saint-père le pape, et du père Bonaventure Talatagironne, général de l'ordre saint François, envoyé devers sa majesté exprès pour cet effet ; en laquelle assemblée lesdicts sieurs de Bellièvre et de Sillery auront soin de conserver et garder le rang dû à la royale dignité de sa majesté. Ils diront audict sieur légat que trois raisons et considérations ont mû sa majesté de passer par-dessus plusieurs autres très importantes à son service : la première a esté le désir très grand que sa majesté a eu de contenter nostre saint-père, fortifié de la grande fiance que sa majesté a prise de la bonne volonté du légat, s'assurant qu'il ne consentira jamais estre fait chose honteuse et préjudiciable au roy et à la France ; la seconde, l'affection et le soin que doit avoir tout prince chrestien d'embrasser et favoriser le repos public de la chrestienté ; mais la dernière est la parole donnée par le père général au légat et à sa majesté, au nom du roy d'Espagne et du cardinal Albert, de rendre, par ladicte paix, toutes les villes et places prises en ce royaume par ledict roy et les siens depuis le traité de Cateau-Cambrésis. A ces instructions était jointe une lettre personnelle de Henri IV pour le cardinal légat : Mon cousin, puisque les sieurs de Bellièvre et de Sillery sont porteurs de la présente, je ne la vous escrivay que pour vous souhaiter autant de santé que je vous porte d'amitié et ay de fiance en la vostre, afin de pouvoir rendre l'œuvre que vous avez entrepris aussi parfait et accompli, qu'il sera glorieux pour vous et utile pour tous, si vous en estes cru. Les sieurs de Bellièvre et Sillery n'ont pu partir à jour nommé, pour les raisons qu'ils vous diront. Ils marchent pour un

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9068, fol. 82.

faix qui est si pesant et touche aussi à tant de sortes de personnes, qu'il ne faut s'esbahir si on y procède lentement.

Les négociations furent longues. En effet, toutes les instructions de Henri IV portaient sur la restitution des villes qui étaient au pouvoir de la France lors du traité de Cateau-Cambrésis, l'*uti possidetis* de 1559, dans son expression la plus large et la plus absolue. Ces points reconnus, M. de Bellièvre et Sillery, après avoir défendu les intérêts de l'Angleterre et des Pays-Bas, devaient les abandonner, s'il était nécessaire, pour arriver à une paix définitive, en dehors même des alliés naturels. Cette situation des Pays-Bas et de l'Angleterre compliquait singulièrement les négociations si simples de Henri IV. Philippe II devait offrir des conditions meilleures, au cas où le roi de France consentirait à traiter isolément. L'archiduc Albert, qui gagnait à la paix la couronne ducale, avec les belles provinces de Franche-Comté, de Flandre, le rétablissement du vieux et brillant duché de Bourgogne, favorisait l'achèvement du traité, qui fut enfin signé le 2 mai 1599. Nous prions Dieu, sire, disaient MM. de Bellièvre et Sillery, que vostre majesté puisse longuement et heureusement jouir de ceste paix, laquelle estant dès maintenant conclue et arrestée, il est besoin que les gouverneurs et lieutenans-généraux de vos provinces soient advertis de la cessation de tous ces actes d'hostilité qui a esté accordé de part et d'autres. A quoy nous remettant, nous luy dirons que M. le légat nous a promis qu'il ne partira de ce lieu de Vervins, sans que premièrement il ait sçu la volonté de vostre majesté. Il dict que si les députés d'Angleterre viennent icy, il n'y peut rester avec son honneur, mais que doucement il se retirera à Reims, sans que l'on s'aperçoive pour quelle raison il le fait, et qu'il sera si près de nous qu'il ne manquera pas à servir vostre majesté. Ce bon prélat est plein de zèle et d'attention envers vostre majesté, à laquelle il se sentira fort obligé, si escrivant au pape, vous h'honorez de vostre témoignage.

Cette paix de Vervins, préparée par le légat et le général des cordeliers, était ratifiée en toute hâte ; et pour manifester son contentement, Henri répondit aux négociateurs : Messieurs de Bellièvre et de Sillery, vous m'avez fait un très signalé et agréable service d'avoir conclu et signé nostre traicté de paix, ainsi que vous m'avez écrit par vostre lettre du 2 de ce mois. Je vous remercie de tout mon cœur du bon devoir que vous y avez fait ; il a répondu à mes espérances. Car quand je vous choisiss pour desfendre ma cause, je ne m'en promettais pas moins que cela. Je me resjouis grandement de la promesse que avez faite à mon cousin le cardinal de Florence, légat de nostre saint-père, de ne partir de Vervins que je ne luy aye mandé ma volonté ; car je suis assuré que sa présence facilitera grandement l'exécution de nostre accord. Partant, après l'avoir remercié de la peine qu'il a prise pour moy, je le prie de me donner encore le temps qui m'est nécessaire pour me rendre entièrement jouissant du fruit de ses labeurs.

Mon cousin, ajoutait Henri IV au légat lui-même, j'espère vous voir bientôt, et moy-mesme me conjour avec vous de l'heureuse fin que Dieu a donnée à vos travaux et longues poursuites pour la paix publique de la chrestienté, de la conclusion de laquelle mes ambassadeurs m'ont donné avis. Cependant je n'ay voulu différer davantage à vous remercier de l'affection avec laquelle ils m'ont fait savoir que vous avez embrassé et favorisé tout ce qui me concerne, et vous assurer que je m'en ressens si obligé à nostre saint-père et à vous en particulier, que je n'en perdray jamais la mémoire, et ne seray content qu'il ne

se présente occasion de m'en revancher et le recognoistre au contentement de sa sainteté et au vostre<sup>1</sup>.

Très saint-père, écrivait le roi au pape, médiateur des intérêts catholiques ; puisque Dieu nous a donné la paix par le moyen de votre sainteté, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué la divine majesté, comme j'ay fait de tout mon cœur, je ne diffère davantage d'en remercier votre sainteté, et me conjourer avec elle de la gloire que ce bon œuvre ajoutera à son pontificat, qui ne rendra la mémoire de son saint nom moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et saintes actions, lesquelles nous obligent à l'honorer, servir et aimer.

Les clauses territoriales du traité de Vervins faisaient revenir la France à la position géographique posée par le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) : Philippe II cédait Calais, Ardres, Dourlens, La Capelle, le Castellet en Picardie et Blavet en Bretagne ; et avec ces villes étaient abandonnés à Henri IV les canons des remparts, les ouvrages militaires, tandis que toutes les munitions de guerre et de bouche restaient au pouvoir de l'Espagne. Puis, comme puissance intermédiaire, on constituait une sorte d'état neutre, composé de la Flandre espagnole réunie à la Franche-Comté, à l'ancien duché de Bourgogne ; et tout cela au profit de l'archiduc Albert, qui épousait l'infante Isabelle, noble fille autrefois désignée pour le trône de France, gage de cette paix entre deux royautés rivales, indispensable dans l'épuisement d'une longue et sanglante lutte. Les intérêts que le traité de Vervins cherchait à concilier ne cessaient d'être dans une hostilité constante : tant que les couronnes d'Espagne et de France ne rentreraient pas dans un système commun d'alliances de famille ou de balance politique, elles devaient violemment se heurter. Ce nouveau système arriva sous Louis XIV. Depuis, la France échappa aux alliances de l'Angleterre et de la Hollande, qui devinrent ses rivales : elle eut l'appui de l'Espagne, et la domina. Quant à la paix de Vervins en elle-même, toute favorable à la France, elle lui assurait une circonscription territoriale fixe, agrandie, et que les chances de l'avenir devaient arrondir encore. Du côté de la Savoie, elle reprenait le marquisat de Saluées ; en Picardie, une ligne de villes fortifiées depuis Amiens ; et Calais surtout, alors tête de frontière, puissamment protégée par ses tours rembrunies et ses épaisses murailles. La maison de Bourbon, par la réunion de ses apanages, donnait également à la France la ligne naturelle des Pyrénées, ce qui complétait son système de défense au midi comme au nord.

Henri IV, fatigué de tant de soucis, de ces années laborieuses passées en batailles civiles et aux guerres étrangères (il luttait depuis plus de vingt-cinq ans), manifesta sa joie de la signature du traité de paix. Acquérir sans conquête, sans frais de guerre des positions militaires, des villes fortifiées ; refaire la France territoriale, si souvent envahie ! et pour cela il n'y avait eu ni batailles décisives, ni faits d'armes sérieux ! quel magnifique résultat ! Ce résultat, il le devait au pape, naguère son ennemi.

Le roi disait aux maires et échevins des bonnes villes : Très chers et bien amés, après les longues oppressions et calamités dont nos peuples et subjects ont esté si longuement affligés, il a plu à Dieu avoir pitié de ce royaume, et mettre entre nous, le roy d'Espagne et le duc de Savoye, une bonne et sincère paix, que nous espérons, avec la grâce et bonté de Dieu, devoir estre de longue durée. Et en conséquence des ordres du roi, il y eut des fêtes pompeuses pour célébrer la

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 178, fol, 164.

bonne nouvelle : Sire Cosme Carrel, quartenier ; trouvez-vous avec deux notables bourgeois de vostre quartier, demain sept heures du matin, en l'hostel-de-ville, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera ; et outre, faites faire ce soir feux de joye en chascune de vos dixaines, pour rendre grâces à Dieu de la paix.

L'exécution du traité ne souffrit aucune difficulté dans les villes de Picardie : il suffisait là d'un ordre militaire pour que les chefs des troupes espagnoles se repliassent dans les Pays-Bas auprès de l'archiduc Albert. Il n'en était pas de même de la Bretagne, où les Espagnols tenaient quelques places fortes, et particulièrement Blavet : on devait s'assurer une retraite par la mer, lutter contre la partie de la population que la paix rendait victorieuse. Il fallait empêcher la réaction qui partout se prononçait avec violence au milieu de la gentilhommerie de M. de Brissac, chargé de soumettre la Bretagne. Je cognois l'humeur des François, écrivait le commandant espagnol ; quoiqu'ils aient un ordre de leur roy, ils pourroient bien, selon que leur esprit variable ou leur amour-propre les inspireroit, nous empescher d'exécuter nos ordres. Mais les galères estant là, nous ne laisserons pas pierre sur pierre, et nostre resputation ne courra aucun risque ; c'est de là que despendent tous les événements de la guerre. Cependant la retraite se fit sans opposition ; les ordres étaient, partout impérieux, et les troupes espagnoles sortirent avec les honneurs de la guerre.

Restait pour le roi de France une seconde condition à accomplir : c'était la justification de la paix auprès de ses vieux alliés, les états-généraux de Hollande et la reine d'Angleterre. Ceux-ci n'avaient-ils pas été trahis, abandonnés ? Le roi de France n'avait-il pas traité seul dans une cause commune ? Comment expliquer cette séparation d'intérêt, là où il y avait au un dévouement si généreux de la part de l'Angleterre et des Pays-Bas ? M. de Busanval, envoyé auprès de, états-généraux, reçut des instructions de la u, in de Henri IV : M. de Busanval ira saluer le M. prince Maurice, MM. de Barnavelt, d'Arsem et autres du pays, avant d'aller aux assemblées. Il expliquera la nécessité de la conclusion de la paix de Vervins, disant que la France estoit tellement affoiblie et lassée de la guerre, qu'elle étoit à la veille de succomber sous le faix ; de sorte que toute l'assistance que lesdicts estats eussent donnée à sa majesté, eust plustost servi à accroistre sa langueur à l'avantage de l'ennemy commun qu'à la restaurer. Le dict sieur de Busanval sera chargé de plusieurs médailles d'or de sa majesté, lesquelles il déspartira à ceux desdicts pays qu'il advisera estre à propos, pour marque et souvenance de sa bienveillance. Il donnera du tout avis à sa majesté, et du progrès qu'il aura procuré aux affaires desdicts Pays-Bas, en s'aydant aux choses d'importance du dernier chiffré qui luy a esté baillé<sup>1</sup>. Henri n'offrait plus l'alliance offensive et défensive aux états-généraux, mais seulement un bon office et une médiation ; ce qui plaçait sa politique en une position plus haute. Dans le mouvement des affaires diplomatiques, le rôle de médiateur crée une sorte de supériorité sur les deux parties qui s'en rapportent à votre jugement et à votre puissance. Henri IV voulait faire reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, afin que ces peuples affranchis lui dussent leur origine politique.

En Angleterre, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, ambassadeur extraordinaire, dut également justifier le traité de Vervins auprès d'Elisabeth. Les instructions secrètes de Henri IV portaient que M. de Harlay eût à pressentir la vieille reine sur là possibilité d'un mariage qui unirait les deux couronnes.

---

<sup>1</sup> Bibliothèque du roi, mss. de Béthune, n° 8963, in-fol p. 18.

L'ambassadeur eut ordre de combler Elisabeth de prévenances, de multiplier les témoignages d'attachement et d'amitié sincère. Une chronique difficile à croire raconte que dans une audience particulière, que Harlay eut de la reine Elisabeth, il hasarda quelque propos à cette princesse de son mariage avec Henri IV : *Il ne faut pas songer à cela*, répondit-elle ; *mon gendarme<sup>1</sup> n'est pas mon fait, ny moy le sien ; non pas que je ne sois encore en estat de donner du plaisir à un mary qui me conviendrait, mais pour d'autres raisons*. Là dessus, levant ses jupes et sa chemise, elle lui montra sa cuisse ; Sancy mit un genou en terre et la lui baisa. Elisabeth eut l'air de s'en fâcher : *Madame*, lui dit-il, *pardonnez-moi ce que je viens de faire ; c'est ce qu'auroit fait le roy mon maistre, s'il en avoit vu autant<sup>2</sup>*. Ainsi bon Gascon, politique habile, le roi de France leurrait chacun de quelque espérance. Henri devait à tout le monde, aux Suisses, aux Allemands, aux Hollandais, à la reine d'Angleterre ; il avait besoin de les ménager tous, de ne heurter personne en face ; il allait à ses fins, conquérait des villes, des provinces ; et tout cela avec bonheur et sagesse ; il avait transigé avec les ligueurs ; maintenant il scellait la paix avec l'étranger. Ne lui restait-il pas une autre œuvre à accomplir ? n'avait-il pas d'braves gentilshommes, ses compagnons des dures veilles et des montagnes du Béarn, qui exigeaient de lui des garanties ou des concessions pour prix de leur sang et de leurs sueurs ?

La condition d'un pouvoir qui veut vivre est souvent de se séparer du parti qui l'a fait ; parti exigeant, maussade, s'imaginant que tout doit se concentrer en lui, parce que la fortune l'a servi dans la victoire, il ne comprend pas les concessions que la politique commande pour affermir une autorité jeune encore et qui a besoin d'appuis. Comme il a prêté son épée, il est impatient de la montrer haute sur la tête des vaincus : tel était l'esprit de la chevalerie calviniste qui avait suivi Henri IV. Au milieu des négociations qui tendaient à la paix de Vervins, je n'ai pu suivre le parti huguenot, cette brave ligue de gentilshommes qui avait si fortement secondé le Béarnais dans la conquête de son royaume. Que devaient dire ces nobles hommes, ces austères ministres, de se voir trahis, abandonnés par leur chef ? Henri IV, salué roi, changeait de croyance ; maître de la couronne, il délaissait ceux qui l'avaient posée sur sa tête. Déjà une opposition puissante s'était formée après l'abjuration de Saint-Denis ; elle avait ses chefs tout trouvés : Duplessis-Mornay, vieux et austère calviniste, était la tradition vivante de Coligny ; Condé ne remplacerait-il pas le roi de Navarre ? et les seigneurs de Rohan et de Turenne, de brillante valeur, n'avaient-ils pas quelque chose de La Noue, de Téligny, courageuses victimes des longues guerres civiles ? Les huguenots armaient comme en leurs jours de guerre ; dans les réunions secrètes ils étaient déjà convenus de leurs chefs, des contributions à lever. Les prêches s'ouvraient encore à la prédication belliqueuse ; il y avait eu des assemblées à Loudun, puis à Châtellerault. On stipula des conditions de prise d'armes ; on fit des remontrances fières et hautaines ; car enfin n'avaient-ils pas quelque droit d'être exigeants auprès de leur vieux chef de guerre ? Des commissaires huguenots partirent pour la cour de Henri IV ; là, ils exposèrent que leur situation en France était précaire ; dans le Périgord, le Languedoc, partout où s'étendait leur prêche, l'église catholique réclamait Les fiefs gagnés par leurs sueurs. Qu'avaient donc fait les prêtres de Baal pour ainsi dépouiller les hommes d'armes victorieux ? Henri IV craignait ces assemblées qui fatiguaient son autorité, et il avait pourtant dans le parti huguenot ses meilleurs amis ! Là se

---

<sup>1</sup> Nom qu'elle donnait à Henri IV.

<sup>2</sup> Collection Fontanieu, portefeuille, ad ann. 1598.



trouvaient ses compagnons d'armes, ses camarades de montagnes. S'il ne pouvait leur accorder des faveurs publiques, il amadouait tous les chefs par des dons privés, par des concessions fréquentes et multipliées. Combien de vieux huguenots, au teint basané, au visage balafré de coups de pertuisane, recevaient le denier royal sur la cassette de Henri ! Sully en donne la liste secrète, bien secrète, en effet, car les catholiques se fussent irrités de ces dons qui allaient aux serviteurs du prêche. Au milieu du Louvre, à Fontainebleau, dans toutes les demeures de la cour, les huguenots trouvaient une protectrice fervente dans Catherine de Navarre, sœur du roi, cette madame de Bar, tant aimée des ministres calvinistes. La politique entraînait souvent comme un motif de ces protections diverses qui divisaient la cour. On se partageait les rôles depuis l'origine de la réforme ; chacun se posait comme l'expression d'une opinion ou d'un parti, afin de les placer tous sous la couronne. Henri IV aimait les huguenots ; Duplessis-Mornay habitait son palais ; le roi s'ouvrait à lui avec toute confiance ; et par ses promesses, par ses abandons souvent joués, il trompait la crédulité austère de ce Mornay, nouveau Coligny, qui, fier de la faveur royale, compromettait naïvement son parti. Henri avait également attiré auprès de lui le prince de Condé, le comblant de faveurs ; et de ses mains si généreuses et si familières, il assurait à Turenne l'héritage de Bouillon, souveraineté indépendante.

Les chefs étaient satisfaits ; mais le mécontentement des huguenots dans les provinces s'accroissait ; car après avoir fait leur roi, ils se trouvaient dans la même situation où ils s'étaient vus réduits pendant le règne des rois fervents catholiques. Plus hautains depuis leurs victoires, les calvinistes déclarèrent au roi, durant la campagne contre l'Espagne en Picardie et en Bourgogne, qu'ils ne porteraient les armes que si de véritables concessions et des garanties leur étaient données. Henri IV engagea sa parole royale ; et tandis qu'on suivait la négociation de Vervins pour la paix avec l'Espagne, Schomberg, Jeannin, de Thou et Calignon furent nommés pour discuter les clauses d'un grand édit qui formerait la base constitutive de l'existence des huguenots en France. Cette commission, toute du tiers-parti parlementaire, se montra impartiale dans son dessein d'accomplir la pensée du roi Henri, un peu trop avancée pour son époque, à savoir, qu'on pouvait fondre et réunir les deux opinions, de telle sorte qu'il n'y eût plus ni huguenots ni catholiques, mais des sujets fidèles et des Français dévoués<sup>1</sup>. Ce fut à Châtellerauld surtout que les conférences s'ouvrirent. Comme pour toutes les grandes négociations de son règne, Henri donna des instructions de sa main aux députés : *Messieurs, j'ay tousjours dict que lorsque je réuniray les estats, mon intention est d'y appeler les principaux d'entre ceux de la religion qui se retrouveront près de moy, et en prendre leur advis, particulièrement de mes cousins les ducs de Bouillon et de la Trémouille ; et, sans attendre que l'on m'obligeast par escrit, je me suis volontairement engagé de ma parole, qui vaut mieux que quelque parchemin que ce soit ; ils auront tousjours la liberté de faire des remontrances, au cas que ceux qui auront esté nommés par moy leur fussent suspects, lesquelles remontrances j'entendray tousjours bien volontiers et y feray bonne considération, mon intention n'ayant jamais esté autre que de faire en cela tel choix que les églises auront plus de contentement que si elles le faisoient elles-mesmes : ils me cognoissent dès le berceau et savent quel estat je fais de ma foy et parole. Je ne procède pas avec*

---

<sup>1</sup> *Recueil des édits de pacification, ordonnances et déclarations du roi de France sur les troubles de la religion, depuis 1561 jusqu'en 1599, Paris, in-8°.*

eux avec ceste rigueur, leur confiant mes villes et en grande quantité sur la foy générale d'un corps qui pourroit estre encore plus suspecte que celle d'un particulier.

A cette lettre loyale était joint un brevet par lequel le roi permettait aux calvinistes de garder toutes les places de sûreté qu'ils tenaient alors et pendant huit ans. C'était une convention toute militaire, un moyen de s'assurer de bonnes places contre les tentatives catholiques, au cas où elles se reproduiraient encore. Les calvinistes campaient au milieu du pays ; si longtemps persécutés, ils formaient comme une nation à part qui prenait ses positions d'armes et ses places de sûreté ; ils ne se fondaient point avec les masses, antipathiques à leur croyance religieuse ; et la preuve en est que les catholiques ne demandaient pas de garanties : quand on est peuple et fort, on n'a pas besoin d'occuper les cités militairement ! Le nombre exact des places de sûreté, le personnel de leur garnison, les généralités dans lesquelles elles sont situées, ne nous ont pas été conservés par les archives de France : nous les trouvons, à Simancas, à la suite d'une dépêche de J.-B. de Taxis à son souverain. Le roi d'Espagne mettait une haute importance à connaître les forces et la puissance des huguenots ; l'ambassadeur les indique avec une grande exactitude par généralités. Dans celle de Tours, ils avaient trois places et 421 hommes ; dans celle d'Orléans, un seul point militaire et 150 arquebusiers ; dans celle de Bourges, 25 hommes, et Beaupré seulement ; leurs possessions étaient bien plus fortes dans les généralités de Poitiers, Limoges, Guienne, Montpellier, Toulouse ; puis, dans un état à part étaient comprises toutes les places fortifiées, les garnisons du Dauphiné, Bretagne et Normandie.

La commission parlementaire, destinée à rédiger un grand édit de tolérance, l'élabora plus de deux ans ; son travail fut successivement communiqué aux vieux chefs de la ligue et aux principaux conducteurs de l'opinion huguenote. Il en résulta deux édits, l'un public, l'autre secret, comme il arrivait toujours dans toutes ces transactions ; on fit des concessions au parti, et Ton gratifia les chefs. Ces ordonnances ou traités prirent le nom d'édit de Nantes, parce que le roi les signa dans cette cité, durant un voyage qu'il avait fait en Bretagne après la pacification. L'édit public se composait de quatre-vingt-douze articles ; il n'était en quelque sorte que le développement de la transaction de Poitiers et des articles de Bergerac, de ces actes de la politique modérée de Catherine de Médicis, alors qu'elle était sous l'influence de L'Hospital. D'abord la mémoire de toutes choses advenues de part et d'autre depuis le commencement des troubles, et durant iceux, demeurera à jamais estinte et assoupie ; deffense expresse à tous procureurs généraux et autres personnes quelconques d'en faire mention et poursuite, comme aussi de s'injurier, s'attaquer ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé. Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et restablie en tous endroits de ce royaume, desendant à toutes personnes de troubler ni molester les ecclésiastiques en la célébration du divin service, et à ceux de la religion prétendue réformée de faire presche ni aucun exercice de ladicté religion es églises et maisons desdicts ecclésiastiques. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos subjects, avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée, vivre et demeurer par toutes les villes de nostre royaume, sans estre enquis, molestés ni adstreincts à faire chose contre leur conscience, et pour raison d'icelle estre aucunement recherchés es maisons où ils voudront habiter. Il était expressément défendu aux réformés de faire l'exercice de leur culte à Paris ni à cinq lieues aux environs ; toutefois, ceux demeurant dans lesdites

villes ne seraient nullement recherchés pour leur conscience ; ils pourraient bâtir temples et édifices religieux.

Pans et les grandes villes formaient des exceptions ; car dans ces vastes peuples, les moindres signes d'hérésie étaient suivis de murmures et de révolte : C'est pourquoi, disait l'édit, nous déffendons à tous prescheurs, lecteurs et autres qui parlent en public, d'user d'aucunes paroles, discours et propos tendant à exciter le peuple à sédition ; leur enjoignons se contenir et comporter modestement, et ne rien dire qui ne soit à l'édification des auditeurs ; deffendons d'enlever par force, ou autre manière, les enfants de la religion pour les baptiser et confirmer en l'église catholique, apostolique et romaine ; même deffense sont faictes à ceux de la religion, sous peine d'estre punis exemplairement. Ceux de ladicte religion seront tenus de garder et observer les festes de l'église catholique, apostolique et romaine, et ne pourront es jours d'icelle vendre ny besogner en boutique ouverte, ni les ouvriers travailler à aucun métier dont le bruit puisse estre entendu par les voi, sins et les passants. Afin que la justice soit rendue à nos subjects sans aucune haine ou faveur, ordonnons qu'en nostre Cour de parlement de Paris sera establee une chambre composée d'un président et seize conseillers, laquelle sera appelée la *Chambre de l'Édict*, et cognoistra des causes et procès de ceux de la religion. Et ceux de ladicte religion se despartiront et désisteront dès à présent de toutes pratiques, négociations et intelligences, tant dedans que dehors nostre royaume, et les assemblées et conseils établis par eux dans les provinces se sépareront promptement, et toute ligue et association sont et demeurent cassées et annulées, desffendant très expressément à tous nos subjects de faire aucune cottisation, fortification, enroslemerit d'hommes et assemblées sans nostre permission, sur peine d'estre punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos mandemens et ordonnances royales<sup>1</sup>.

Par l'édit secret qui renfermait cinquante-six articles, communiqué seulement aux chefs, ceux de la religion ne seroient pas contraints de contribuer aux despenses concernant la religion catholique, telles que réparation d'églises, achat d'ornemens, luminaires, pain bénit et autres choses semblables ; ne seroient aussi contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de festes ; lorsqu'ils seroient malades ou proches de la mort ne pourroient estre visités et consolés que par les ministres de leur religion, sans esprouver aucun trouble ou empeschement. Puis, on agrandissait le nombre des villes et faubourgs où pourrait être fait l'exercice du prêche. Sera baillé à ceux de la religion un lieu pour la ville, prevosté et vicomte de Paris, à cinq lieues pour le plus de ladicte ville, auquel ils pourront faire l'exercice public d'icelle. En tous les lieux où l'exercice de la religion se fera publiquement, on pourra assembler le peuple mesme à son de cloches, et Dure tous actes et fonctions, comme consistoires, colloques, synodes provinciaux et nationaux par permission de sa majesté ; sera loisible aux pères faisant profession de ladicte religion, de pourvoir à leurs enfans de tels éducateurs que bon leur semblera. Les autres articles réglaient les concessions d'argent et de terres faites aux chefs puissants de l'opinion calviniste, Turenne, La Trémouille, Rohan, Rosny ; puis les abolitions et rémissions personnelles.

---

<sup>1</sup> Nantes, avril 1598. — Registre au Parlement, le 2 février 1599 ; en la Chambre des comptes, le 31 mars ; et en la cour des aides, le 30 août, vol. UU, fol. 1. — Fontanon, t. IV, p. 361. — *Recueil des traités de paix*, t. II, p. 699.

On peut considérer l'édit de Nantes comme la charte de la réformation en France. Cet édit ne différait pas beaucoup des ordonnances de Poitiers et des précédentes transactions entre les deux croyances ; l'époque seulement était mieux choisie. La fatigue des guerres, la marche des esprits, avaient favorisé ce rapprochement. La ligue avait usé les idées catholiques ; les esprits ardents pouvaient encore gémir des concessions faites aux huguenots ; mais la clause éclairée ne faisait plus un crime irrémissible du prêche ou de la messe ; cinquante ans avaient affaibli les répugnances, assoupi les inimitiés ; on avait besoin d'en finir avec le sang versé pour les questions religieuses. Les huguenots, si impérieux naguère, paraissaient satisfaits de l'édit de Nantes ; ils entraient dans la plénitude de leurs droits, dans le libre exercice de leur croyance. Les fiefs militaires, que leur disputaient les clercs, ils les possédaient sans contestations. Comme les hommes d'armes de Charles Martel, ils élevaient fièrement leur étendard sur les vieilles manses de l'église. Avaient-ils un débat, ils jouissaient d'une juridiction mixte, de chambres mi-partie ; leurs enfants étaient enseignés dans leurs idées religieuses en leurs écoles spéciales ; et l'édit ne leur défendait plus ni les colloques de ministres, ni les cérémonies du baptême et de la cène du Christ.

L'exécution de l'édit commença immédiatement même dans sa partie morale. Cet édit portait, comme on Fa vu, l'abolition de tout le passé et des tristes jours de la guerre civile. Des lettres patentes de Henri IV, adressées à la cour de parlement, disaient : *Vous mandons, et très expressément enjoignons, que vous ayez à faire rayer et mettre hors, tant du greffe de nostre cour que de toutes autres juridictions, toutes les procédures, arrests et jugemens donnés contre feu nostre amé et fédal cousin le sieur de Chastillon, admirai de France, afin que la mémoire en demeure à jamais esteinte et assoupie, comme de chose non advenue et de nul effect ; à quoy voulons estre procédé sans aucun refus ny difficulté, sous quelque prétexte que ce soit.* Le malheureux Coligny avait été le protecteur, l'ami d'enfance de Henri IV, le vénérable confident de sa mère : quel empressement ne dut pas mettre le roi à effacer les traces d'une condamnation qui se rattachait au souvenir de Jeanne d'Albret ! En effet, le parlement rendit un arrêt, *que les procédures, décrets et jugemens donnés contre ledict défunct admiral de Chastillon seroient rayés, tant du greffe de la cour que autres : est mis en marge du registre : rayé par ordonnance de la cour.* Ainsi disparaissaient peu à peu les tristes souvenirs de la guerre civile. Henri IV avait entièrement pacifié son royaume. La ligue, d'abord puissance toute populaire, parce qu'elle était catholique et municipale, avait été domptée quand elle avait perdu ce caractère ; puis la paix avec l'Espagne se scellait à Vervins. Enfin toutes ces œuvres laborieuses étaient couronnées par une transaction avec la chevalerie belliqueuse qui avait suivi la cornette blanche du Béarnais. Ce n'était pas là le résultat le moins difficile à obtenir, car c'était la victoire qu'il fallait tempérer. On devait assurer pour un long avenir la vie commune de deux partis puissants et vivaces : or, battre un ennemi, c'est le résultat du courage et de la fortune : on y réussit souvent ; mais dompter les haines, comprimer les passions, c'est le prix de l'habileté, de la patience : on meurt à la peine.

## CHAPITRE XII. — ADMINISTRATION DE HENRI IV.

Conseil. — Justice. — Finances. — Intendance. — Commerce. — Métiers. — Agriculture. — Travaux publics. — Forêts. — Marais. — Voitures. — Chasse. — Duels. — Monnaies. — Aperçu du système financier du Sully. — La cour de Henri IV. — Sa diplomatie européenne.

1598 — 1610.

Dans le grand mouvement politique et religieux qui avait agité les premières années de Henri IV, il y avait eu peu d'ordre, peu de pensées d'administration générale. Le roi avait eu à conquérir son trône, à disputer de sa bonne épée les lambeaux de ses provinces, à traiter avec tous à des conditions onéreuses : de là des emprunts à gros intérêts, des prodigalités secrètes, un oubli complet des principes de régularité administrative. Il serait difficile de saisir une idée d'avenir dans la gestion des intérêts sociaux ; la royauté vit au jour le jour ; on la voit préoccupée de sa propre sûreté ; et cette pensée absorbe tous les actes particuliers de sa vie politique. A l'avènement de Henri IV, la première dignité du conseil, la chancellerie, était remplie par Montholon, qui résigna les sceaux sous la ligue. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, fut le chef du conseil jusqu'au 10 décembre 1589. Ph. Hurault, comte de Chiverny, que l'union catholique avait fait disgracier aux états de Blois, devint chancelier de Henri IV, et ne quitta la robe d'hermine qu'à la mort ; il fut remplacé par le président de Bellièvre, qui avait joué un si vaste rôle dans les négociations de l'avènement. Les sceaux furent quelques années après séparés de la chancellerie, pour créer une dignité judiciaire au profit de Brûlard, seigneur de Sillery, depuis chancelier à la mort de Bellièvre, et sous lequel le conseil se centralisa. Quand Henri vint au trône, l'administration était partout multiple. A la guerre, aux finances, tout se faisait par la moyen d'intendants et de contrôleurs-généraux sous l'autorité des cours souveraines. Henri IV créa pour les finances une surintendance, autorité unique, absolue. Ce fut Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, dont la capacité et le désintéressement ont été tant exaltés. Sully garda les finances jusqu'à sa mort. La guerre fut également confiée à un seul ministre, qui réunit les affaires étrangères ; Henri IV donna ce double département à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, l'habile et souple négociateur de l'époque. Henri III avait créé un ministère pour les affaires de la religion ; il fut continué par son successeur, et confié à Pierre Forget, seigneur de Fresne, esprit modéré dans cette situation si délicate et si facilement accusée par les deux partis. Enfin le dernier poste de secrétaire d'état, celui de la maison du roi, revint à Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, le confident des plaisirs et des entraînements secrets du Béarnais. Le nouveau règne, une fois affermi, fut fécond en actes d'administration souveraine. Quand la guerre civile eut cessé, quand on put s'occuper en paix de la gestion sociale, le conseil multiplia les actes et se hâta de rentrer dans les voles d'ordre, dans les formes régulières. Après les grandes batailles, la plaie publique était toujours les gens de guerre. Que faire de cette multitude de soldats qu'un licenciement jetait tout à coup dans les campagnes, au milieu des villages ? Fallait-il laisser les braves arquebusiers huguenots mendier leur pain sur les places publiques ? Il fut rendu un édit solennel pour la

subsistance, la nourriture et l'entretien des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieux et caducs, en même temps qu'on réglait la tenue des hôpitaux, aumôneries et léproseries. D'un autre côté, une ordonnance défendait aux gens de guerre de courir les champs<sup>1</sup>.

Henri IV fit peu de concessions libérales aux villes, à moins que les cités n'en eussent fait une condition expresse de la réunion à la couronne : le roi n'ignorait pas que c'était des villes surtout qu'était sortie la ligue. Ces constitutions de municipalités bruyantes et populaires l'effrayaient. Il n'existe que quelques ordonnances sur les cités et leur organisation libre. Et dans les villes, favorisait-il les métiers ? les métiers, en tant que corporation politique, suscitaient dans l'esprit de Henri IV des répugnances aussi prononcées que les municipalités. Des bannières et des confréries était parti le grand mouvement des halles ; le roi les craignait comme association locale : il ne leur concéda que de minces privilèges commerciaux ou honorifiques ; il confirma les chartes des porteurs de grains et farine aux halles de Paris, des vinaigriers et moutardiers, et des épiciers apothicaires. En 1597, d'après l'avis des notables assemblés à Rouen, Henri IV rendit un édit portant rétablissement du système général de maîtrise et règlement sur la police des métiers : *deux qui voudront estre reçus aux maistrises des arts d'apothicairerie, chirurgie et barberie, seront tenus de souffrir l'examen et expérience par devant les commissaires par nous commis et députés, suffisans et capables à cet effect.* Les privilèges de vendeurs de poissons furent entièrement confirmés ; défense expresse à tout autre qu'auxdits vendeurs de faire le commerce du poisson, Et la nombreuse corporation des marchands fruitiers de la ville de Paris reçut également la confirmation des beaux privilèges qu'elle tenait du roi saint Louis. Le commerce, depuis le seizième siècle, prenait une grande extension ; Henri le protégea ; les marchands fréquentant les foires de Lyon virent accroître leurs anciens privilèges. En l'année 1606, un traité fut conclu avec Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Ecosse, pour la liberté des transactions, et la garantie des trafics en toute sûreté et liberté. *Les navires françois pourront aller librement jusques au quai de la ville de Londres et autres ports de la Grande-Bretagne, et y estant pourront charger et frester avec les mesmes libertés et franchises dont les navires anglois jouissent en France.* Avec ces idées de libre commerce on ne s'explique pas ces grandes ordonnances contre le luxe, retrouvées dans les vieilles prescriptions du moyen âge. L'austère pensée des huguenots avait sans doute présidé à cette réformation. En 1594, une déclaration défendit l'usage de Tor et de l'argent sur les habits ; en 1600, nouvel édit qui prohibe encore l'emploi des draps d'or et d'argent. Sous le règne de Henri IV, ces édits étaient renouvelés presque annuellement. La théorie des impôts fut oppressive pour le peuple ; quels que fussent les bons mots de Henri IV et les intentions qu'on lui prêtât, les masses ne furent point soulagées ; elles n'eurent point la poule au pot ; des témoignages irrécusables constatent les plaintes cruelles des villes et des campagnes.

Pourtant l'administration était en progrès : on ouvrait des routes ; divers édits créaient des relais de chevaux sur les grands chemins, les traverses et le long des rivières, pour le transport des voyageurs et des malles ; on rendit plusieurs grandes ordonnances pour la conservation des forêts, l'entretien des chemins publics et des rivières. En 1599, Henri promulgua un édit pour le dessèchement des marais ; c'est la première loi qui ait été faite sur cette matière ; le sieur Bradléy, natif du duché de Brabant, se chargeait de cette opération : *Pour*

---

<sup>1</sup> *Code Henri*, liv. Ier, tit, XXXI. — *Traité de la police*, liv. IV, tit. XII, chap. II.

desdommager et rescompenser ledit Bradléy et ses associés, tant des frais, coustet despens qu'il leur conviendra faire et avancer de leurs bourses, que de leur expérience, industrie et intention, leurs cédon et transportons la juste moitié de tous les marais appartenans à nous et de nostre domaine qu'ils auront ainsi essayés.

Henri institua l'office de commissaire général et surintendant des coches et carrosses publics, qui aurait charge de faire exécuter les règlements et ordonnances faits par le prévôt de Paris, et tiendra la main à ce que lesdicts coches publics soient attelés bien et duement, comme il appartient, de bons et forts chevaux, pour tirer, mener et conduire par cochers et gens capables et expérimentés ; et que lesdicts coches soient maintenus en bon équipage, afin qu'il n'advienne aucun empeschement au public. On fit également plusieurs déclarations et mandemens royaux dans le but de favoriser l'agriculture ; le 7 décembre 1602, des lettres royales ordonnèrent l'établissement d'un plan de mûriers et l'entretien des vers à soie, afin d'empescher par ce moyen le transport qui se fait de trois et quatre millions d'or par chascun an ès pays estrangers, pour l'achat dessoyes ; vous mandons qu'en chaque paroisse vous vous informiez de la quantité de mûriers blancs et noirs qui se trouvent en icelle, ensemble de leur âge et grosseur à peu près. Et en 1605, une nouvelle déclaration ordonnait l'establissement par tous les diocèses de France, d'une pépinière de cinquante mille mûriers blancs, au moins, car on avoit reconnu par diverses expériences l'utilité qui peut revenir de la nourriture des vers à soye et des plants de mûriers qui leur servent de nourriture. Une multitude d'édits royaux, qui ne peuvent se classer dans aucune des catégories précédentes, signalaient une administration travailleuse ; des ordonnances, souvent cruelles, réglèrent le crime de chasse et de louveterie : Deffendons à toutes personnes, de quelle condition qu'elles soient, de chasser dans nos buissons, forests et garennes, à quelque sorte de gibier que ce soit ; deffendons également de mener aucun chien en nos dictes forests, s'ils ne sont attachés ou une jambe rompue. Permettons à tous seigneurs, gentilshommes et nobles de chasser et faire chasser noblement, à force de chiens et oiseaux, dans leurs forests et buissons, à toute sorte de gibier, mesme aux chevreuils et bestes noires. Et quant aux marchands, artisans, laboureurs, paysans et autre telle sorte de gens roturiers, leur faisons desfenses très expresses de tirer l'arquebuse, escopette, arbalète et autre baston, ensemble de chasser au feu ou autrement, à aucune grosse et menue beste et gibier, en quelque sorte et manière que ce soit<sup>1</sup>. La peine était terrible, car il s'agissait de la pendaison pour le pauvre paysan pris avec le lacs en main ou l'arquebuse de chasse sur l'épaule. Le courre dans les forêts était alors le plus bel apanage des gentilshommes ; c'était usurpation des vilains que de forcer le cerf ou le daim à travers les arbres centenaires ; l'avènement de Henri IV n'était-il pas le triomphe de la gentilhommerie ? Cette vie des bois et des bruyères remontait à la conquête, quand les Francs faisaient un roi sur le champ de guerre, au bruit de la framée ; Henri avait hérité de ce noble goût. Mon compère, écrivait-il au connétable ; j'ay esté dix jours à Chantilly, où j'ay bien eu du plaisir, car j'y ay bien passé mon temps ; j'ay pris trois cerfs dans vos lx)is et dix dans la forest de Halastre : j'ay faict renouveler les desfenses de la chasse, parce que j'ay trouvé que ceux de Senlis venoient chasser jusque contre la maison, et qu'il n'y avoit ny lièvres ny perdrix dans la plaine, n'y ayant pu

---

<sup>1</sup> *Codes des chasses*, I, p. 189. — Registres du parlement, vol. VV, fol. 246. — Fontanon, II, p. 337.

coure que un lièvre, et pris fort peu de perdrix et de hérons. J'ay commandé à Girard quelque chose pour vos canaux et vostre jardin neuf, qui pourra couster environ trois cents escus, et m'assure que lorsque vous le verrez, vous le trouverez mieux et n'y aurez point de regret. Je vous ay fort souhaité, car outre le plaisir que j'y ay eu, encore que je fusse tous les jours à la chasse, d'autant que j'y avois ma meute de chiens courants pour cerfs, celle de mon cousin le comte de Boissons et celle de MM. de Montbazon et la Vieuville, avec tous mes oiseaux, je n'ay laissé d'y engraisser. Je suis de là venu en ceste maison (Chantelou), où il y a déjà trois jours que je suis et m'y trouve aussi merveilleusement bien ; les chasses y sont mieux gardées qu'à Chantilly ; j'y ay vu vos chevaux et couru des chevreuils et pris trois ou quatre hérons fort bien : aujourd'huy je vais courre un cerf avec mes chiens ; demain un autre avec ceux de mon cousin le comte de Soissons, et mercredy je m'en pourray retournera Paris<sup>1</sup>.

Des ordonnances défendirent aussi les duels, cette autre coutume de la gentilhommerie, ces combats à champ clos, qui remplaçaient les vieux tournois aux nobles dames, aux bannières et aux blasons de mille couleurs. On n'osait encore proclamer les peines inflexibles des édits postérieurs ; la noblesse n'était point assez assouplie ; elle était trop fière de ses privilèges, de ses droits, de son honneur ; elle cherchait à les venger par l'épée au Pré-aux-Clercs, ou dans les rues de la Cité.

Un grand édit fut rendu sur les monnaies, avec tin tableau du nom, du poids et de la figure de toutes les pièces ayant cours. Plus tard, des lettres royales ordonnèrent l'établissement à Paris et dans les autres villes du royaume, des manufactures de tapisseries. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu reçurent le droit de faire quêter au profit de l'hospice ; enfin un édit général fut publié contre les banqueroutiers frauduleux. Henri IV voulut effacer les traces des guerres religieuses dans un système général d'ordre et de paix publique. Point de concessions libérales aux peuples, aux communes, aux municipalités ; mais une gestion active et soigneuse de tous. Les guerres civiles ont pour résultat d'user l'énergie politique des sociétés : alors, si un pouvoir arrive bienveillant et fort, on lui sacrifie tout ; on ne lui demande en échange que la paix et le repos : c'est l'atonie après la période de fatigues, de sueurs et de travail.

Le système multiple *des généraux sur le fait des aides et finances* avait été centralisé sous la direction d'un surintendant. Dans la vieille monarchie des Valois, tout dépendait de la cour des comptes pour l'examen des recettes et dépenses ; dans chaque généralité, les receveurs des aides et tailles écrivaient sur de longs registres en parchemin ce qu'ils retiraient de l'impôt ; puis, ces registres étaient envoyés aux généraux sur le fait des aides, et soumis à la cour, qui balançait les résultats. Il y avait dans ce mode d'administration de l'impôt de nombreuses causes d'erreurs et d'abus ; seulement la cour des comptes, autorité souveraine, empochait par son contrôle les malversations des percepteurs. On ne pouvait prendre un sol, denier ou maille sans que ladite cour s'en aperçût, et justice était promptement faite, car on pendait aux halles le receveur maudit ; et quelle joie parmi le peuple quand il voyait, *un pied de langue hors de la gueule*, le maître Juif qui naguère, dans sa petite cabane du pont des Meuniers ou de la place Haubert, retirait écus et deniers des bestiaux aux pieds fourchus, de la farine ou du vin, de la belle serge du bourgeois ou de la hotte des marchands de

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 9093, fol. 1.



cresson ! C'était le cri d'une de ces pauvres vieilles qui avait donné le signal au mouvement des halles sous Charles VI. La centralisation, sous un surintendant des finances, corrigeait quelques-uns des abus, par cela seul qu'elle plaçait sous une unique inspection cet ensemble de comptes des receveurs de Paris et des provinces. La cour des finances n'avait plus de rapports qu'avec le surintendant ; elle vérifiait les recettes générales, tandis que les recettes particulières n'étaient examinées que par les commis du surintendant. De plus, en face de cette surveillance d'un corps, de cette autorité collective, la royauté n'était pas libre ; elle ne pouvait se procurer pour elle-même et pour ses projets des ressources immédiates et toujours assurées. Avec le surintendant, institution toute monarchique, le roi agissait plus efficacement : quand il avait des besoins, il s'adressait au ministre, et toute l'intelligence de celui-ci s'appliquait à trouver des ressources, sans que le roi eût à s'inquiéter de la nature et de la portée des expédients.

Telle était la pensée de Henri IV, en substituant la surintendance de Sully aux douze généraux sur le fait des aides. Sully répondit-il à cette pensée ? Oui, en ce qui touche la couronne ; il remplit avec sollicitude tous les besoins de la guerre, des alliances et des pensions, tous les secrets désirs du roi pour ses plaisirs et ses maîtresses. Ce fut un ministre à expédients, qui ne modifia que l'assiette de l'impôt. Son système n'inventa rien de vaste : il fut soucieux des petites ressources. Il eut peu de conception, car augmenter l'impôt, pour agrandir les recettes, c'est l'idée la plus commune, l'enfance de l'art dans les combinaisons financières. Sully épargna les tailles déjà si pesantes ; il agrandit, au contraire, l'impôt sur les denrées, sacrifice moins sensible pour le peuple ; puis, le surintendant appela une plus haute régularité dans la tenue des registres, un mode plus simple dans les ressorts de l'administration ; il se jeta dans les emprunts forcés, dans le système qui faisait rentrer au domaine les biens aliénés. En résultat, le peuple ne fut pas soulagé ; plus d'une fois ses malédictions et ses cris poursuivaient le surintendant, tout enrichi de l'impôt et renfermant dans la Bastille les trésors qu'il avait arrachés au bourgeois et au pauvre laboureur. Du reste, les besoins du roi étaient presque toujours satisfaits. Sully s'en est vanté avec une simplicité d'éloges qui se ressentait de la disgrâce du surintendant sous Marie de Médicis. Il eut surtout cette sollicitude qui plaçait en tête de ses devoirs la répression des abus, et l'exacte gestion des deniers ; il ne pouvait souffrir ce gaspillage du trésor au profit des gentilshommes favorisés par Henri IV. Toutefois il ne refusait jamais rien au roi : fallait-il lever des régiments ou gratifier une maîtresse, le surintendant trouvait des ressources, même par un système d'avanie et d'emprunt forcé ; il avait peu d'idées du crédit. La taille était tellement excessive, que Sully n'osa point l'augmenter ; les ressources de l'emprunt, alors bornées, consistaient à affecter certains revenus spéciaux des fermes au paiement des intérêts ; et d'ailleurs était-il possible d'agrandir l'impôt dans l'état de désolation où se trouvaient les provinces couvertes par l'invasion<sup>1</sup> ?

La pensée de Sully fut toujours d'uniformiser son système ; comme il était lui-même l'expression d'une pensée de centralisation, et cherchait à la mettre partout. Le surintendant attaque même ceux qui parlaient de retranchements et d'économie ; le plan qu'il offre à Henri IV porte toujours sur les avanies contre les traitants, l'emprunt forcé sur le clergé, le retrait du domaine aliéné, mesures despotiques et fausses que le moyen âge avait inventées dans l'absence des

---

<sup>1</sup> Voyez les Mémoires de Sully lui-même sur son administration.

grandes ressources du crédit et de l'impôt régulier. Sully, gentilhomme féodal, avait aperçu néanmoins les inappréciables avantages du commerce. Le seizième siècle, par la conquête de l'Amérique, par la splendeur de ses transactions merveilleuses, avait jeté dans le monde de nouvelles idées. Comment s'étaient élevés les états libres des Pays-Bas ? quelle force et quelle puissance n'avait pas atteint l'Angleterre sous Elisabeth ? Sully avait contemplé ces résultats immenses ; mais le crédit, il ne le savait pas encore : retrancher les rentes, supprimer les quartiers d'intérêts, tels étaient les expédients du surintendant général. Nous arrestâmes, sa majesté et moy, qu'on commenceroit par la vérification des renies de l'état ; lorsque j'eus fait voir à sa majesté, par de bons extraits et par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes et autres bureaux, que ceste opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor royal. Pour y réussir, je crus qu'il estoit nécessaire que sa majesté establîst ad hoc un conseil. La chambre des comptes s'y opposa, mais on n'eut aucun égard à ses raisons : j'étois le chef du conseil. Il apporta, des améliorations notables. J'avois fait une distinction très nette et très exacte entré les rentes de différentes créations et de fonds divers ; il y en eut dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement, et d'autres dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal, qui servirent à amortir. L'estat y gagna encore la suppression d'une grande quantité de receveurs, payeurs de rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile. Je n'y en laissay qu'un seul<sup>1</sup>. Ainsi, retranchement sur la dette fondée par l'état et par les cités, et tout cela au moyen de commissaires, sans autre règle générale que le caprice : c'était le plus faux système de crédit. Un état doit dépenser économiquement ; mais lorsque la dette est établie, lorsque la rente est reconnue, consolidée, toute révision est une injustice et une faute, parce qu'elle ébranle le principe de la sécurité publique. En résumant les principaux éléments du système de Sully dans l'administration des finances du roi, on trouve les résultats suivants. Le surintendant obtint des ressources pour les besoins généraux du trésor, dans l'impôt indirect, les emprunts, le retour des domaines aliénés, et les restitutions qu'il imposait aux traitants. Sully avait une autorité arbitraire dans sa gestion ; tout à fait indépendant de la cour des comptes, il ne soumettait à personne ses idées ; elles s'exécutaient dans toutes les généralités du royaume sans opposition. Les misères populaires étaient grandes, et voilà pourquoi Sully ne toucha que faiblement aux tailles, qui frappaient matériellement les masses. L'impôt indirect sur les denrées pesait moins sensiblement ; il l'agrandit. Tout ce qui pouvait multiplier les relations et le bien-être devait augmenter les ressources du pays et les éléments de l'impôt : de là ces nombreux projets sur le commerce, et cette noble fécondation des ressources nationales. Sully ne vit pas tous les principes du crédit, mais il se plaça au-dessus de son époque ; il fit marcher le siècle, et c'est toujours un service rendu à la science.

Henri IV avait atteint cette époque de la vie où toutes les illusions disparaissent. A son avènement, déjà ses cheveux avaient blanchi ; à quarante ans les rides couvraient son front et plissaient ses joues amaigries : que de soucis n'avait point eu à subir son existence agitée, existence de montagnes, de luttes et de dangers ! Il montait sur le trône au milieu des partis qui se croisaient : les uns lui reprochaient d'avoir trahi ses vieux amis des camps, ses braves compagnons de bataille ; les autres dénonçaient ses concessions imparfaites au catholicisme. Ces

---

<sup>1</sup> Mémoires de Sully, année 1604, liv. XIX.

soucis, il les enveloppait d'une sorte de gaieté gasconne : c'était un esprit à jeux de mots, à libre plaisanterie ; son amitié, expansive quand il avait besoin de dévouement, était ingrate pour les services passés et inutiles ; de la franchise habile ; de la dissimulation plus adroite ; plein de cet enjouement méridional qu'une prononciation béarnaise, une familiarité chevaleresque rendaient plus piquant encore. Ses lettres ne sont point celles qu'on lui a faites au dix-huitième siècle ; ces petites inventions des notes de *la Henriade*, ces boutades cavalières des marquis de Louis XV, calculées avec un art infini, elles vont à tous les caractères, s'adressent à toutes les convictions : c'est plutôt le prince roué, réfléchi dans chacune de ses démarches, que le chevalier franc et naïf, tel qu'on nous l'a donné. Henri IV veut-il s'attirer un ennemi, ses paroles, pour ainsi dire, le jettent dans ses bras ; menace-t-il, c'est de la véritable colère, colère de roi, impérieuse et brusque. Ses lettres aussi sont des négociations. J'ai recueilli

ses nombreuses et actives correspondances, et les autographes particulièrement. Cette époque travailleuse du seizième siècle voit partout des souverains qui mettent la main à l'œuvre et se posent dans la politique. Il n'est pas un petit billet du roi qui n'ait son but. Henri veut-il allécher le maréchal de Biron, l'attirer dans ses liens, calmer l'irritation de cet esprit altier, c'est alors le ton d'une douce confiance : Mon ami, écrivait-il, j'ay esté bien aise d'entendre de vos nouvelles par Hébert, et des lieux où il a esté. J'ay vu le mémoire de ce qu'il vous a apporté de Milan, Je mets mon coussinet sur deux gardes d'espée, lesquelles je veux choisies de vostre main, car vous sçavez mieux que moy-mesme ce qu'il me faut. Je retiens aussi une toilette de Milan pour me faire un pourpoint pour Testé, de telle couleur que vous voudrez. Je pense que dans deux ou trois jours je vous pourray redépêcher Escures ; cependant je vous prie de m'advertir de ce que vous apprendrez de ceste armée d'Espagne qui passe pour aller en Flandre ; et vous assurez tousjours de la continuation de mon amitié, de laquelle je vous témoigneray les effets en toutes les occasions qui s'en offriront, de la mesme volonté que vous le sauriez désirer de la personne du monde qui vous aime autant. Adieu, mon amy. Ce 11e may<sup>1</sup>. A-t-il pour but de donner une haute idée de sa force et de son pouvoir, son style est plein de fanfaronnades, de plaisanteries gasconnes : Ma cousine, écrit-il à Mme de Condé, je diray comme fict César : *Vidi, veni, vici*, ou comme dit la chanson : *Trois jours durent nos amours, et finissent en trois jours*, tant j'étois amoureux de Sedan ; maintenant vous pouvez voir si je suis véritable ou non. Je savois mieux l'estat de ceste place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans ; M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moy d'oublier tout le passé : cela fait que j'espère vous voir bientôt. Dieu aydant ; car aussitôt que j'auray esté dans ceste place et que j'auray pourvu à ce qui est nécessaire pour mon service, je prendray mon retour vers Paris. Bonjour, ma cousine. — Chers et bien amés, écrit-il aux consuls de la ville de Nîmes, nous sommes advertis de divers endroicts que les catholiques voisins de nostre ville de Nismes, spécialement les ecclésiastiques, sont grandement opprimés par ceux de la religion prétendue réformée de la ville, qui sortent en troupes armées pour venir fourrager la récolte et piller les grains d'yceux, prétendant les faire ainsi contribuer à l'entretien de leurs ministres, comme durant les troubles. Or, nous trouvons cela si estiange et si éloigné des assurances qui nous ont esté données de la part de ceux de la religion de la province, que nous y ajouterions moins de foy, si n'estoit que cet advis nous est confirmé par plusieurs de nos bons

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 590. Pièce originale.

serviteurs. Et parce que la plainte est aujourd'hui particulière à la ville de Nismes, nous enjoignons aux consuls de la ville d'observer soigneusement ceux qui sortent en armes et en troupes, pour, en cas qu'il advienne quelque excès, de les déferer eux-mêmes à la justice ; comme nous voulons pareillement que, pour ce qui est advenu du passé, ils aient à en déclarer les coupables ; et ce, sous peine d'en répondre en leurs propres et privés noms. Ce que faisant, vous mériterez de nous toute faveur et protection ; comme y manquant vous pouvez être assurés que vous nous aurez fort contraire et offensé de vostre désobéissance, qui ne demeurera pas impunie<sup>1</sup>.

La dissipation de Henri IV est toute dans les femmes : sous la tente, aux montagnes, dans les palais, ce tempérament de feu, cet homme tout chair et tout sang, comme la race basque et méridionale, se montre, éclate en amour, en joyeux libertinage, qui vole de fille en fille, de la duchesse de Beaufort (Gabrielle) à mademoiselle d'Antragues, de mademoiselle d'Antragues à Jacqueline de Bueil, créée comtesse de Moret, de la comtesse à Charlotte des Essarts, dame de Romorantin, puis

à la princesse de Condé ; et les débris de ses lettres, de ses confidences d'amour restent encore épars. Ce ne fut pourtant point un amour de légèreté et de passage que celui de Henri pour la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées ; *Mes chères amours*, lui écrivait-il, *il faut dire vray, nous nous aimons bien ; certes, pour femme, il n'en est point de pareille ? à vous ; pour homme, nul ne m'égale à sçavoir bien aimer ; ma passion est toute telle que lorsque je commençois à vous aimer ; mon désir de vous revoir encore plus violent qu'alors ; bref, je vous chéris, adore et honore miraculeusement. Pour Dieu, que toute ceste absence se passe comme elle a commencé, et bien avancé. Dans dix jours j'espère mettre fin à ce mien exil ; préparez-vous, mon tout, de partir dimanche, et lundi estre à Compiègne, si vous y pensez estre ce jour. Il m'arrivera bien des affaires, ou je m'y trouveray, soyez-en sûre. Madame Devau est icy ; je ne l'ay vue ny ne la verray, si ne me le commandez. Bon soir, mon cœur, mon tout ; je vous baise un million de fois partout. Ce 21 octobre<sup>2</sup>. — Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle roy de France et de Navarre, titre bien certainement honoreux (honorable) mais bien pénible. Geluy de vostre subject est bien plus délicieux. Tous trois ensemble sont bons à quelque sauce qu'on vueille les mettre, et n'ay résolu de les céder à personne. Je suis fort aise qu'aimiez bien ma sœur ; c'est un des plus assurés tesmoignages que me pouvez rendre de vostre amour et bonne grâce, que je chéris plus que ma vie, encore que je n'aime bien. Mais c'est trop causé pour vous voir sitost. Bonjour, mon tout, je baise vos beaux yeux un million de fois. Ce 22 septembre. De nos délicats déserts de Fontainebleau. — Je vous écris, mes chères amours, d'après vostre peinture que j'adore, seulement pour ce qu'elle est faite par vous ; non qu'elle vous ressemble, j'en puis estre juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux. Henri.*

Tant que Gabrielle vécut, elle posséda complètement le cœur du Béarnais ; quelques galanteries passagères cédaient bientôt à l'irrésistible ascendant de la belle et noble dame, que le roi créa marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort. Elle eût été peut-être reine de France, car elle lui avait donné un fils

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8681, fol. 55. — 2 avril 1606.

<sup>2</sup> Mss. Dupuy, vol. 407.

digne et fier, si le premier mariage de Henri avait pu être brisé, si surtout une foudroyante attaque d'apoplexie ne l'avait enlevée jeune encore à la passion du roi. A la duchesse de Beaufort succéda mademoiselle d'Antragues. Rien ne coûtait au roi pour avoir fleur d'amour : intrigues, argent, promesses de mariage même ; mademoiselle d'Antragues était adroite ; et le roi, vivement épris, scella une singulière obligation : Nous, Henry, roy de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de roy, à M. de Balzac d'Antragues, que, nous donnant pour compagne damoiselle Catherine-Henriette de Balzac, sa fille, au cas que, dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre mère sainte église, selon les solemnités en tel cas requises et accoustumées<sup>1</sup>. La promesse, montrée à Sully, avait été déchirée dans un moment de mauvaise humeur ; elle fut ensuite refaite, car la noble demoiselle ne voulait céder au roi qu'à bon escient. Elle avait reçu trois cent mille livres en écus ; ce n'était point assez : comme Gabrielle, elle ambitionnait un trône.

Quand Henri eut obtenu pleine jouissance et amour de mademoiselle d'Antragues, créée marquise de Verneuil, il lui écrivit : Mon cher cœur, vostre mère et vostre sœur sont chez Beaumont, où je suis convié de disner demain ; je vous en manderay des nouvelles : un lièvre m'a mené jusques aux rochers devant Malesherbes, où je n'ay esprouvé que des plaisirs passes. Douce est la souvenance ; je vous y ay souhaitée entre mes bras comme je vous y ay vue, souvenez-vous-en en lisant ma lettre ; je m'assure que ceste mémoire du passé vous fera mespriser tout ce qui vous sera présent, pour le moins en faisiez ainsi en traversant les chemins où j'ay tant passé vous allant voir. Bonjour, mes chères amours ; si je dors, mes songes seront de vous ; si je veille, mes pensées seront de mesme. Recevez ainsi disposée un million de baisers de moy<sup>2</sup>. Puis l'amour passa. Mademoiselle de Verneuil fut-elle infidèle ? Le pauvre Béarnais n'avait point été heureux en femmes ; il inspirait peu de retour, et, ainsi que le disait madame de Rohan, rancuneuse huguenote, comment l'amour aurait-il pu se nicher entre un nez et un menton qui se mêlaient l'un à l'autre ? Henri n'était ni beau ni fidèle lui-même ; et il songeait alors à un mariage politique. Il écrivait à son bel ange, le 21 avril 1601, un véritable billet de rupture : Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moy eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eust esté accompagnée de mauvais naturel comme la vostre. Je ne vous piqueray davantage, bien que je le pusse et dusse faire : vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez, et ne me donnez point la peine de la ravoir par autre voie ; renvoyez-moy aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir response. Et il ajoutait au père de la demoiselle : M. d'Antragues, je vous envoyé ce porteur pour me rapporter la promesse que je vous ay baillée ; je vous prie, ne faillez de me la renvoyer, et si vous voulez me la rapporter vous-mesme, je vous diray les raisons qui m'y poussent, qui sont domestiques et non d'estat, par lesquelles vous direz que j'ay raison, et reconnoistrez que vous avez esté trompé, et que j'ay un naturel que je peux dire plutost trop bon que autrement ; me promettant que vous obéirez à mon commandement, je finiray,

---

<sup>1</sup> Copie faite sur l'original étant en la bibliothèque de Lamoignon, dans Fontanieu, portefeuille, n° 444, 445.

<sup>2</sup> Fontanieu, portefeuille n° 452, 453.

vous assurant que je suis un bon maistre<sup>1</sup>. Rien de plus touchant que la réponse de mademoiselle d'Antragues à la royale rupture ; le cœur de la femme s'y montre tout entier : Je suis réduite au malheur qu'un grand heur m'a naguère fait craindre, sire. Il faut que je confesse que je devrois ceste crainte à la connoissance de moy-mesme, puisque si grande fortune de ma qualité à la vostre me menaçoit du changement qui m'a précipitée du ciel où vous m'avez eslevée en la terre où vous m'avez trouvée. Je ne donneray point la coulpe de ma douleur, puisqu'il vous plaist qu'elle soit prix des joies publiques que la France reçoit en vostre mariage. Douleur à la vérité que je suis contraincte d'avouer, non parce que vous devez accomplir le vœu de vos subjects, mais parce que vos noces sont les funérailles de ma vie, et qu'elles m'assujettissent au pouvoir d'une nouvelle discrétion qui me bannit de vostre présence et de vostre cœur, pour n'estre doresnavant offensée des œillades dédaigneuses de ceux qui m'ont vue au rang de vos bonnes grâces. J'aime mieux soupirer en ma solitude que respirer avec crainte en bonne compagnie ; c'est un sentiment que vostre générosité a nourri, et un courage que vous m'avez inspiré, lequel ne m'ayant jamais appris à m'humilier aux infortunes, ni sous un joug, ne peut permettre que je retourne en ma première condition. Que si c'est une action familière aux roys de garder la mémoire de ce qu'ils ont aimé, souvenez-vous, sire, d'une damoiselle que vous avez possédée avec ce qu'elle vous doit naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire qu'en vostre unique foy, qui a eu autant de pouvoir sur mon honneur que vostre royale majesté en a sur la vie, sire, de vostre malheureuse et très obéissante servante et subjecte. Henriette.

Henri, ingrat quand il avait obtenu ses plaisirs, se montra inflexible à l'égard de la belle Henriette. Je dirai plus tard comment mademoiselle d'Antragues se trouva en opposition avec la nouvelle épouse de Henri, Marie de Médicis ; elle avait manifesté le désir de se retirer de la cour pour réveiller l'amour du roi et piquer sa passion. Henri ne la retint point, et alors, mécontente, Henriette, au lieu de se réfugier en Angleterre, comme elle en avait obtenu la permission, accueillit quelques propositions de l'ambassade d'Espagne. Le roi frappa impitoyablement son ancienne favorite ; il condamna son père à une prison perpétuelle dans la Bastille. Ce fut là une action bien déloyale envers un jeune cœur qui avait tout donné au roi sur le sceau d'Une promesse solennellement jurée. Si Henri s'était contenté d'aimer, pourquoi l'histoire lui reprocherait-elle ces nobles entraînements ? Dans la vie agitée, dans les sombres nuits, au milieu des rêves de guerre civile et de sang, l'image d'une femme console, fortifie l'âme ; c'est la Vierge pour le matelot dans la tempête !

Et comment Henri IV n'aurait-il pas cherché à secouer sa vie royale ? A sa cour ce n'était que plaintes, doléances ; toutes les hautes existences étaient ameutées contre la paix publique ; les puissantes familles avaient pris une extension démesurée ; les grandes pairies, à l'avènement de Henri IV, étaient déjà nombreuses et siégeaient en parlement : le duché de Guise, érigé en 1527, de Montpensier en 1538, d'Aumale en 1547, de Montmorency en 1531, de Mercœur en 1559, de Penthièvre en 1569, d'Uzès en 1572, de Mayenne en 1573, de Saint-Fargeau en 1575, d'Épernon, d'Elbeuf, de Rethel, de Joyeuse, de Piney-Luxembourg, de Retz, d'Halwin en 1581, de Montbazou en 1588, et de Ventadour en 1589. Toutes avaient leurs fiers castels, leur autorité territoriale, leurs armées, leur ville fortifiée ; la féodalité s'était en quelque sorte reconstruite sous le titre de gouvernement de province. Quelques-uns des pairs, arbis

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 407.

personnels du roi, venaient à la cour ; les autres résidaient dans leurs gouvernements, correspondaient avec le conseil, n'exécutaient les ordres du souverain que lorsqu'ils étaient à leur convenance, et donnaient de cuisants soucis au roi de France, le premier des pairs et des gentilshommes de ses états. Et cette situation si difficile, le roi tâchait de la couvrir de fleurs, de la dissimuler dans les fêtes et les magnificences.

Le goût de Henri IV était surtout pour les bâtiments publics : il continuait le Louvre, monument de toutes les races, alors simple château à tourelles ; cent ouvriers étaient sans cesse occupés à Fontainebleau, à Chambord, à Compiègne, les Tuileries étaient bâties avec un grand luxe d'or et de peintures, et ces dépenses soulevaient de dures plaintes des parlements et des sujets. Tout était solennités en cette cour de Henri de France, La lecture des vieux romans de chevalerie s'était réveillée avec enthousiasme. On ne pouvait pourfendre des géants véritables, des monstres et des enchanteurs ; mais l'Italie avait jeté ses ballets et ses carrousels. [En 1606, un ballet à cheval se fit en la cour du Louvre, où les quatre éléments furent représentés par quatre troupes de cavaliers qui sortirent l'une après l'autre de l'hostel de Bourbon.](#)

Le roi avait épousé Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, quelques jours avant la Saint-Barthélemy si fatale aux huguenots. Pauvre mari trompé, il avait subi l'affront de je ne sais combien de ces mignons qui folâtraient autour des princesses de la cour. Marguerite avait tout entière hérité de l'esprit des Valois, race de plaisirs, de galanterie et de dissipations ; madame Marguerite aimait les lettres, les musiciens et les poètes, les nobles chevaliers et les pages. Le scandale de ses amours était si public, et madame Marguerite si peu soigneuse de sa bonne renommée, que Henri IV demanda la nullité du mariage. La pensée d'un divorce avec la fille des Valois remontait haut dans l'esprit du roi. Gabrielle d'Estrées l'avait inspirée d'abord, afin de saisir cette couronne de France qu'elle ambitionnait pour elle-même et pour ses enfants. Marguerite était jusqu'alors demeurée inflexible ; elle ne voulait point céder à une rivale. Après la mort de Gabrielle, la reine se montra plus facile ; des propositions d'un riche douaire, et de titres d'honneur lui furent faites : elle les accepta. Restait encore la question morale du divorce auprès du pape. Dans le moyen âge, le pontificat s'était posé au milieu de la société comme un pouvoir modérateur des passions brutales. Tandis que des barbares campaient armés sur le territoire, que des rois sans frein rejetaient de faibles femmes du lit nuptial pour choisir des concubines, les papes veillaient à Rome au respect de la foi conjugale, fulminaient la formidable excommunication contre l'époux parjure, et maintenaient la sainteté du lien. Quelquefois ils firent servir à des fins intéressées cette arme puissante ; ce furent là des exceptions à cette autorité protectrice des mœurs publiques. La parole sainte du pontife, à l'époque religieuse, calmait les orages impétueux dans le cœur de ces barons qui ne courbaient la tête que devant Dieu. La réformation s'était montrée plus indifférente, et le divorce, sans être admis en principe, avait été souvent appliqué dans la réalité.

La négociation se suivait avec un plein succès auprès de Marguerite de Valois ; elle avait agréé toutes les promesses qui lui avaient été faites ; elle passa même procuration pour [supplier en son nom très humblement le roy, son très honoré seigneur, de prendre en bonne part qu'elle ne peut cohabiter en bonne et sûre conscience avec sa majesté en qualité de mary, pour estre le prétendu mariage d'entre eux nul en sa substance et essence, de toute nullité contre les lois divines et humaines, comme fait entre personnes jointes de consanguinité en degré prohibé pour conjonction de mariage.](#) Quand le consentement mutuel fut ainsi

acquis, le pape nomma des députés pour examiner les cas de nullité. Henri écrivit à la femme répudiée, lui donnant le titre de sœur, afin de montrer que tout lien charnel était brisé entre eux : Ma sœur, disait-il, les desputés pour juger de la nullité de nostre mariage, ayant enfin donné leur sentence à nostre commun désir et contentement, je n'ay voulu différer plus longtemps à vous visiter sur telle occasion, tant pour vous informer de ma part de tout ce qui s'est passé, que pour vous renouveler les assurances de mon amitié. Je désire aussy que vous croyiez que je ne veux pas moins vous chérir et aimer pour ce qui est advenu, que je faisais devant ; au contraire, vous faire cognoistre en toutes occasions que je ne veux pas estre dorénavant vostre frère seulement de nom, mais aussy d'effects. Consolez-vous donc, je vous prie, ma sœur, en l'attente de l'un et de l'autre<sup>1</sup>. Et Marguerite, toujours poète, même en ses expressions de regret, lui répondait dans une langue de fables et d'hyperbole : Monseigneur, vostre majesté, à l'imitation des dieux, ne se contente de combler ses créatures de biens et de faveurs, mais daigne encore les regarder et consoler en leur affliction. Cet honneur, qui tesmoigne en luy de la bienveillance, est si grand, qu'il ne peut estre égalé que de Tinfinie volonté que j'ay vouée à son service. De quoi vostre majesté n'honorera jamais personne qui les ressent avec tant de révérence et de désir d'en mériter la continuation par très-humbles et très-fidèles services<sup>2</sup>. Depuis, Marguerite vécut tout entière de plaisirs et de fêtes. Elle s'était d'abord enfermée dans le château d'Usson, en Auvergne, à l'abri de ses créanciers qui la poursuivaient, tête dissipée qu'elle était ! puis elle vint à Paris, où le roi paya toutes ses dettes ; et c'est là qu'elle bâtit son palais de plaisance dans le Pré-aux-Clercs, pour voir rire et folâtrer les écoliers, et écrire ses Mémoires, si pleins d'intérêt, de sentiment et de souvenirs spirituels.

La nullité du mariage avec Marguerite de Valois laissait pleine et entière la liberté du roi pour son second mariage, déjà assuré à Rome. C'était une belle et grande fortune pour la maison de Médicis, que d'unir une de ses filles au roi de France ; et Henri à son tour se donnait l'appui du pape en s'alliant à sa puissante famille. Dès que les conditions furent arrêtées, le roi en écrivit au connétable de Montmorency : Mon cousin, je vous escrivis il y a deux jours, mais je ne veux tarder davantage de vous faire part que mon mariage fui, célébré en grande pompe et allégresse à Florence, et que la reine devoit partir le 10 pour estre le 14 à Livourne et le 20 à Marseille, où la grande-duchesse la veut accompagner. Et pour revenir à ma femme, continue le roi, j'ay pourvu à m, santé afin de me bien porter à son arrivée, ayant pris médecine ces deux jours passés, pour ce que j'étois tout desbauché d'une violente colique ; maintenant je me trouve bien, Dieu mercy. Je me suis résolu à faire le voyage de Marseille et m'en vais par Lyon pour venir au Rhosne, afin de faire meilleure diligence. Adieu, mon compère, tâchez de vous trouver du voyage de Marseille, et m'accompagner à la rencontre de h bonne compagnie. En attendant, m'envoyez des bons muscats que vous savez, et de vos nouvelles. Bonjour mon compère. Henry.

Le roi cherchait aussi à se bien mettre dans l'esprit de sa nouvelle femme, et il lui écrivait : Madame, les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde, avoient, il y a longtemps, allumé en moy un désir de vous honorer et servir comme vous le méritez. Mais ce que m'en a rapporté Hallincourt l'a faict croistre. Et ne pouvant moy-mesme représenter vostre inviolable affection, j'ay voulu, en attendant ce contentement (qui sera bientôt, si

---

<sup>1</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 97.

<sup>2</sup> Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 96.



le ciel est favorable à mes vœux), faire eslection de ce mesme fidèle serviteur Fontenay, pour faire cet office en mon nom. Il vous descouvrira mon cœur que vous trouverez non seulement accompagné d'une violente passion, mais encore de ce désir de ployer sous le joug de vos commandements, comme dame de mes volontés. Paris, 24 may 1600. Henry<sup>1</sup>. Le voyage de la reine fut heureux et bien plaisant. Les noces furent célébrées avec pompe ; il y eut fêtes et banquets, où le conseil municipal de Paris se distingua. Marie de Médicis était grosse de taille et de figure ; ses yeux étaient grands, mais ronds et fixes ; elle ne plut point aux bourgeois. Le roi l'accueillit bien, et la combla de fêtes ; mais rien ne fut plus court que cette intelligence. Les pasquils disaient que le roi, qui se connaissait en fine fleur, ne l'avait point trouvée, et qu'il s'en plaignait tout haut : ce qu'il y a de vrai, c'est que cette illustre paire d'amants n'était pas toujours d'accord sur leurs amours particulières. La reine avait un crève-cœur non pareil de voir les maîtresses du roi, et le roi ne pouvait souffrir qu'avec indignation les déportements de la reine avec le marquis d'Ancre, son favori. Un soir, étant couchés ensemble et se faisant des reproches mutuels avec la dernière aigreur, la reine se leva, sauta à son visage et l'égratigna dans l'excès de son courroux\* Le roi ne l'épargna pas non plus de son côté, et il fallut courir bien vite à l'hôtel de M. de Sully, qui avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit du roi, pour arrêter la furie de leurs majestés. Il les remit en effet de son mieux ; mais pour éviter un plus grand scandale, il obligea le roi de quitter la partie, et le mena coucher en une autre chambre. Sa jalousie s'engendra par la venue de don Virgine d'Ursin, qui avait suivi Marie de Médicis et qui en avait toujours été amoureux et aimé, dit-on. A cela se joignaient les tourments que donna à la reine la marquise de Verneuil, tourments qu'elle rendait avec usure à Henri IV, qui ne Petit point supporté, si cette reine ne s'était trouvée grosse, par la grâce de Dieu, du fait du roi. En 1602, que le roy alloit à Poitiers pour les brouilleries qu'il y craignoit relativement à l'affaire de M. de Biron, estant arrivé à Blois, la royne déclara qu'elle n'irait pas outre, et vouloit retourner à Fontainebleau, où elle avoit donné rendez-vous à don Virgine Ursin, qui retournoit de voyage. Le roy en ayant esté adverti, voulut la détourner doucement, mais elle s'obstina en termes malicieux et reprochants. Sur quoy le roy entra dans une telle colère, qu'il dit tout haut à M. de Sully qu'il ne la vouloit plus souffrir, et qu'il la vouloit chasser et renvoyer dans son maudit pays. A quoy M. de Sully respondit que cela seroit bon si elle n'avoit point d'enfants, mais puisque Dieu lui en avoit donné, il falloit se garder d'une telle faute. Sire, ajoutait-il, vostre majesté est bien venue à bout de ses ennemys par sa valeur, ne peut-elle donc pas espérer d'avoir raison de sa femme testue et acariaste ? Il y eut encore de grandes scènes de jalousie par rapport à Concini (depuis maréchal d'Ancre), et de Bellegarde, qui faisaient l'amour à la reine, et M. de Sully était toujours l'entremetteur pour les apaiser. Ils en étaient venus à ce point l'un et l'autre, de craindre réciproquement pour leur vie ; car comme ils ne mangeaient plus ensemble, lorsqu'il arrivait que le roi lui envoyait quelquefois de son dîner, s'il s'y rencontrait de la nouveauté, aussitôt la reine le renvoyait sans en vouloir manger. Cette princesse avoit certaines paillasses à terre où elle se couchoit l'esté, durant la chaleur des après-disnées, avec des habits légers et beaux ; et estant ainsi étendue, appuyée sur le coude, montrait ses bras et sa gorge fort belle. Elle avoit des complaignants de ceste beauté admirable, quoique souvent elle fust délaissée pour des laides qui n'avaient point tous ces avantages de nature. Aussi s'enflammoit-elle d'amour ou de haine toute

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 407.

la journée, et quand le roy retournoit, elle ne le vouloit pas regarder, et toute la nuit ne faisoit que gronder<sup>1</sup>.

Cependant un enfant naquit bientôt de ce mauvais ménage ; c'était une bonne nouvelle pour Henri IV que la naissance d'un fils : Mon cousin de Montmorency, présentement sur les dix heures du soir, la royne ma femme est heureusement accouchée d'un fils ; grâce à Dieu, la mère et l'enfant se portent bien. L'ambassadeur d'Espagne se hâta d'en prévenir également sa cour : La nuit dernière, la royne très chrestienne a accouché d'un fils. Tout le monde se réjouit icy ; je désire qu'il en soit de mesme auprès de vostre majesté. Je n'en dis pas davantage, car le courrier françois va partir. Je m'expliqueray plus longuement dans ma première lettre. J.-B. de Taxis. La dépêche promise arriva bientôt, annonçant tout ce qui se passait à la cour dans cette circonstance, et les projets de Henri IV : Sire, j'ay eu, le 13 du courant, une audience du roy très chrestien, en ce moment à Fontainebleau. Je luy ay présenté les lettres de vostre majesté en qualité de son ministre ordinaire, et Tay félicité en vostre nom de la naissance de son fils. Sa majesté très chrestienne a esté extrêmement bienveillante, et son accueil des plus aimables : il s'est écrié qu'il remercioit en effet le ciel de luy avoir donné un fils : *Les deux couronnes*, a ajouté le roy (en faisant allusion à la fille qui vient de naistre à vostre majesté), *les deux couronnes de France et d'Espagne viennent de recevoir deux héritiers des mains de la Providence ; il semble qu'elle a voulu resserrer les liens de bonne amitié qui existent déjà entre les deux royaumes, en donnant un fils d'une part et une fille de l'autre, de manière à laisser entrevoir dans l'avenir la possibilité d'une alliance qui éterniserait la paix*<sup>2</sup>. Ces paroles, jointes à des assurances de sincère amitié, ont esté prononcées avec effusion et franchise. J'ay respondu comme je l'ai dû, et en conjurant sa majesté de ne pas changer de résolution.

Le roi d'Espagne répond sur-le-champ à son ambassadeur : Je n'ay qu'à me louer du langage que vous m'avez fait tenir auprès du roy de France à l'occasion de l'accouchement de la royne. Mais pour ce qui est des fiançailles des nouveaux-nés, sçavoir entre le fils du roy de France et nostre infante, je regarde ce projet comme trop prématuré pour y donner suite. Si le roy m'en faisoit part d'une autre manière, je lui répondrois en conséquence ; mais jusque-là ce n'est point une affaire dont on doive s'occuper. Et, bien que vous ayez fort bien fait de m'avoir prévenu de ce qui s'est passé, vous aurez soin de laisser ignorer que vous l'avez écrit icy<sup>3</sup>. Tout paraissait gai à la cour, et pourtant ceux qui s'approchaient de Henri IV s'apercevaient qu'à travers des éclairs de distraction et de joie il y avait de tristes préoccupations ; on voyait sur son front l'ennui, l'effroi, la crainte d'un avenir d'angoisses et de tourmentes publiques. Le roi ne satisfaisait précisément aucun parti ; son système de temporisation n'allait droit à aucune de ces opinions franches qui donnent la popularité. Sa tête, déjà penchée sur sa poitrine, paraissait dominée par de grands projets. Quelle était sa position à l'extérieur ? le repos allait-il naître avec la paix ? cette paix était-elle définitive et sincère ?

La haute et belle partie du règne de Henri IV est l'organisation régulière et vaste des relations politiques au dehors. Dans le désordre qu'avait jeté la ligue, dans

---

<sup>1</sup> Bibliothèque du roi, mss. de Béthune, vol. 8944, fol. 39.

<sup>2</sup> Ces mots ont été soulignés par l'ambassadeur, ainsi que ceux qui terminent la lettre.

<sup>3</sup> No havra para que se entiendœ que lo aveis escrito aca. — Archives de Simancas, A 5853.

ces alliances motivées sur d'autres liens que sur des circonscriptions de territoire, sur l'intérêt des peuples ou la force de la couronne, il avait été difficile de parfaitement démêler les véritables éléments d'un système européen. Deux principes étaient au fond de toutes les questions : le catholicisme et la réforme, et tant qu'ils étaient en lutte, tant qu'on n'était pas parvenu à les concilier ou à les dompter l'un par l'autre, il était impossible de se faire des alliances durables, des principes de sécurité au dehors. Henri IV, prince conciliateur, mit la main à l'œuvre et parvint à son but, après la paix de Vervins surtout, qui fit rentrer chaque puissance dans ses intérêts propres ; car il faut considérer cette grande paix comme un retour vers les idées simples et régulières de la diplomatie. La transaction de Vervins n'avait pas calmé pourtant les agitations politiques de l'Europe. La pensée religieuse ne s'était pas entièrement transformée dans la pensée politique ; et tant le principe catholique était encore énergique, que toutes les puissances s'ébranlaient pour l'élection d'un pape. Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini) venait de mourir ; le sacré collège portait le cardinal Baronius, le savant analyste qui avait placé au-dessus de toutes les puissances la suprématie romaine ; il fût repoussé par l'Espagne. On transigea enfin pour le cardinal de Florence, qui fut élu pape sous le nom de Léon XI. Léon XI vécut peu de temps et fut remplacé par Paul V. Henri IV mit une grande importance à ses alliances d'Italie, non seulement par le souvenir de la vieille domination française, mais encore dans des intérêts généraux et puissants ; il fallait les opposer à la Savoie, s'assurer le pape, conserver l'antique alliance et le protectorat de Venise. Son mariage avec Marie de Médicis avait aidé cette politique générale. Ses rapports avec le pape prirent une grande extension à la suite de la médiation française dans la querelle du souverain pontife et de Venise, rôle qui créait pour Henri IV une haute influence dans les relations de l'extérieur.

La première et la plus forte alliance, c'était celle des princes de l'empire, barrière opposée à l'ambition de la maison d'Autriche ; elle datait de François Ier et de Henri II ; le roi agrandit cette protection par des subsides habituellement payés, soit à la Bavière, soit aux princes palatins, aux villes libres du Rhin, que Bongars rattachait habilement aux intérêts français. Cette ambassade de Bongars fut des plus habiles et des plus curieuses par les résultats ; je ne puis la comparer qu'à celle de Savary de Brèves à Constantinople. L'Allemagne était encore agitée par les questions religieuses, la réforme puritaine, le système de Calvin, tentait d'y pénétrer et de s'y établir ; il trouvait surtout faveur dans la Basse-Allemagne, au sein de ces populations qui avaient autrefois salué la royauté anabaptiste de Muncer. Dans plusieurs cités, et principalement à Marbug, le peuple avait chassé les ministres luthériens pour adopter les doctrines plus démocratiques de Calvin. C'était à ce résultat qu'aboutissait alors le mouvement religieux : le luthéranisme, la hiérarchie épiscopale avaient à lutter contre l'égalité presbytérienne, le dernier période de la réformation. Ces divisions religieuses en Germanie favorisaient les progrès des Turcs dans la Hongrie, champ de bataille et glorieux rendez-vous de la chevalerie catholique. Là périssait le jeune Laval, le petit-fils de l'austère Dandelot, qui avait abjuré hautement le calvinisme. Par pénitence, Laval venait expirer sous les balles turques. Bongars, habile et persévérant, se ménagea toutes les alliances avec les petits princes germaniques contre la grande maison d'Autriche.

L'Angleterre avait prêté aide et appui à Henri IV ; le prince persista dans cette alliance qui était un naturel appui contre l'Espagne, l'ennemi commun ; des traités successifs agrandirent et resserrèrent ces rapports politiques et

commerciaux. Elisabeth, malgré ses moments de mauvaise humeur et de colère contre le Béarnais, n'avait cessé de conserver pour lui une vive et tendre amitié que le traité de Vervins n'avait pas refroidie. Le roi l'engageait même à en finir avec une guerre qui appauvriissait ses sujets et tourmentait sa vieillesse. Elisabeth n'avait point voulu traiter à Vervins : ses raisons étaient puisées moins encore dans les intérêts matériels que dans le principe religieux et moral ; principe qui en Angleterre se mêlait si puissamment aux droits de la couronne. Le parti catholique était fort dans les deux royaumes. La paix avec l'Espagne lui redonnerait une énergie nouvelle, car Elisabeth était déjà aux prises avec les dissidents des deux sectes extrêmes, catholique et presbytérienne. Depuis, la grande reine était morte ; une dépêche de M. de Beauvais, ambassadeur à Londres, en prévenait le roi. *Sire, le 5 de ce mois, à trois heures du matin, la royne a rendu l'esprit fort doucement, ayant commencé de perdre la parole depuis quelques jours auparavant.*

La mort d'Elisabeth ne changea point les rapports nécessaires et naturels de la France et de l'Angleterre, Le 30 juillet, un traité de confédération entre Henri IV et Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, fut conclu par le marquis de Rosay. Il avait pour objet la défense et la conservation des provinces-unies des Pays-Bas contre le roi d'Espagne. Ensuite cette alliance se développa, parce qu'elle était dans la force et la nature même des intérêts.

Depuis le traité de Vervins, les rapports avec l'Espagne étaient placés sur des bases régulières et précisément déterminées ; l'Espagne pouvait soulever encore des mécontentements en France, profiter de quelques révoltes isolées ; mais elle n'avait plus pour elle une ligue dont les chefs se proclamaient dans toute l'étendue du territoire, dans les villes, parmi les métiers et les affiliations populaires. Philippe II n'était plus ; cette haute figure politique avait disparu de la scène après la signature de la paix de Vervins. On eût dit que la mort s'était emparée de cette proie au moment où la pensée catholique avait cessé de dominer les intérêts d'état à état. Quel rôle pouvait encore jouer Philippe II à la suite de la paix de Vervins, transaction qui reposait sur des idées de conciliation diamétralement opposées à l'unité religieuse et politique, fondement de son système ? Son successeur, Philippe III, était jeune, indolent, peu capable ; sa main ne se montre plus sur toutes les dépêches, comme aux grands jours de son père : on ne trouve pas la trace de son pouvoir jusque dans les moindres actes de sa chancellerie. Tout se fait par son conseil d'état, et dès lors les vastes archives de Simancas n'offrent plus le même intérêt de politique et d'histoire. Les transactions de l'Espagne, à cette époque, se résument dans les négociations suivantes : 1° Développement difficile et inquiet de l'état de paix avec la France, conséquence naturelle du dernier traité ; 2° arrangement spécial de l'Angleterre et de l'Espagne à la suite des transactions de Vervins ; 3° tendance obligée à la pacification des Pays-Bas et à leur reconnaissance comme état libre.

Henri IV voulant reconnaître la bonne réception qui était faite à Madrid à son ambassadeur, donnait, de son côté, ordre à Paris de bien accueillir les envoyés espagnols : *Très chers et bien amés, le désir que nous avons que l'ambassadeur que le roy d'Espagne nous a naguère envoyé reçoive tout le bon traitement qu'il nous sera possible, nous a fait faire un mot à vous, nostre amé et féal prevost des marchands, pour tenir la main à ce que luy et ceux de sa suite fussent logés, bien reçus et accommodés es maisons de nostre bonne ville de Paris, où les mareschaux de nos logis que nous avons envoyés à cet effect les pourroient marquer ; et parce qu'il est party ceste nuict pour s'y acheminer, et que nous ne désirons pas qu'il soit laissé aucune chose de ce qui est nécessaire à cet eifect,*

nous vous mandons et ordonnons que incontinent après la réception de la présente, vous ayez à aller visiter iedict ambassadeur d'Espagne, et lui faire les présents ordinaires et accoutumés en tel cas, en sorte qu'il en reçoive le contentement que nous nous sommes promis ; et à ce ne faites faute, car tel est notre plaisir<sup>1</sup>. Ces rapports de bonne intelligence n'empêchaient pas les intrigues de toute espèce que l'Espagne entretenait en France, afin de réveiller les troubles de la ligue. Les agents secrets se multipliaient. *Jesus Maria !* (c'est ainsi que commencent tous les rapports de Rafis, un de ses agents). *Jésus Marie !...* Troisième rapport dans lequel je vais dire les noms des personnes qui sont ennemies du roy de France pour les tyrannies qu'il s'est permises ; j'ajouteray les noms des provinces où résident les mécontents et ce qu'ils peuvent faire contre le roy : Le maréchal de Biron tire son importance de l'ancienne position seigneuriale de son père en Périgord et dans le duché de Guienne, et du costé de sa mère, dans la province et l'évesché de Comminges. Tous les principaux gentilshommes de la province du Périgord sont parents ou très attachés à la famille de Biron, parce que le père du maréchal de Biron leur a rendu service à tous étant lieutenant général de Guienne. Il peut à lui seul entretenir la guerre en Guienne et en Auvergne. Au surplus, la maréchale, mère du maréchal de Biron, est alliée à presque toutes les grandes familles de Comminges et de Gascogne, qui ne demandent que la guerre, comme les barons de Montberant, de Bajordan, les vicomtes de Saint-Giron, de Labours, etc., etc. Les seigneurs qui se sont trouvés offensés dans la personne du comte d'Auvergne sont : le connétable, de Montmorency, si puissant par tout le royaume, ses cousins les ducs de Bouillon et de Ventadour, de la Trémouille, les fils du duc d'Épernon dans le Poitou ; le duc d'Épernon lui-même tient, comme on le sait, d'une manière à peu près absolue, la Saintonge, le Bordelois, l'Agénois et la Gascogne : enfin il seroit trop long d'énumérer toute cette population de gentilshommes mécontents des impositions, rapines et vexations d'un tyran.

L'agent donnait, à la suite de ce tableau, un aperçu des moyens qu'on pouvait employer pour soulever les provinces. C'est par ces espérances de séditions nouvelles qu'il faut expliquer les retards que l'Espagne apportait à jurer la paix de Vervins. Henri IV écrit au cardinal d'Ossat, ambassadeur à Rome, une longue lettre dans laquelle il s'en plaint avec aigreur. Ainsi les démonstrations de bonne intelligence entre la France et l'Espagne furent toutes extérieures ; jamais il n'y eut amitié sincère ; cela ne pouvait être ; et à peine ce traité était-il signé, que les deux monarchies se menaçaient par de sourdes menées et de longues conjurations, qui éclatèrent plus tard encore par la guerre. Un nouvel état entraîna, par la médiation de la France et par son propre courage, au rang des nations parmi lesquelles il était appelé à jouer un rôle immense ; j'entends parler de la Hollande. Personne ne favorisa plus son développement que Henri IV ; il la fit reconnaître par l'Espagne elle-même. C'était un grand poids que la Hollande dans les transactions de l'Europe septentrionale : de là ce puissant rôle qu'elle joua au dix-septième siècle. Deux périodes marquent la durée politique des états : 1<sup>o</sup> l'existence de fait consacrée par les efforts des peuples et la victoire ; 2<sup>o</sup> la reconnaissance par les autres gouvernements du fait accompli. Ainsi avait été la Hollande : depuis vingt ans, elle formait une nation libre ; mais sa liberté n'était point reconnue par l'Espagne et les états de l'archiduc, dont elle s'était violemment séparée. Par la médiation de Henri IV, il y eut donc garantie aux Provinces-Unies par les rois de France et d'Angleterre, de la trêve de douze ans

---

<sup>1</sup> Registre de l'hôtel de ville, XVII, fol. 375.

faite entre eux et les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie. Par cette trêve les états-généraux des Provinces-Unies furent reconnus comme puissance libre et indépendante. Ils durent ainsi à la protection de Henri IV, l'honneur d'être comptés au nombre des nations souveraines de l'Europe ; et c'est quelque chose dans les mouvements diplomatiques, pour la facilité des transactions. A la suite de ce premier acte d'une reconnaissance absolue et sans conditions, il y eut un traité d'alliance négocié par le président Jeannin et de Bezenval. Dans ce traité le roy très chrestien promet assister de bonne foy les sieurs des états pour les ayder, en ce qu'il pourra, à obtenir une bonne et assurée paix ; et s'il plaist à Dieu la leur donner, se mettre en tout devoir de la faire garder, et les desfendre en eux et leurs pays, de toute injure, violences et invasions contre tous princes, potentats et personnes quelconques qui voudroient entreprendre d'enfreindre et violer ladicte paix, soict directement ou indirectement, et leur fournir à cet effect dix mille hommes de pied, à ses frais.

Si la monarchie des Bourbons prenait sous sa protection la république naissante des états de Hollande, elle renouvelait aussi ses vieilles alliances avec les Grisons et les Suisses. La liberté de Genève n'éprouvait pas une atteinte dans ses droits, que tout aussitôt le roi de France ne tirât l'épée pour sa conservation. Quand les députés des Grisons vinrent à Paris pour renouveler la ligue et trêve, ils furent royalement festoyés au Louvre et par la ville ; le jurement fut renouvelé, et le roi déclara qu'il se ferait découronner roi de France plutôt que de souffrir que ses bons compères les Suisses pussent voir leur indépendance menacée. On jura de part et d'autres des capitulations militaires, une assurance mutuelle en cas d'attaque : Sa majesté a tousjours grandement affectionné la prospérité de leur république, comme elle le leur a tesmoigné en plusieurs et diverses occasions, et les assistera de la somme de vingt-cinq mille livres par mois. La Suisse formait pour la France une barrière naturelle du côté de la Savoie, antique rivale de la maison de Bourbon. Non seulement Henri IV appelait ses bons compères dans ses armées, mais il sentait l'importance de maintenir l'intégrité des cantons, la force de la fédération helvétique. Genève était alors spécialement menacée par la Savoie, qui convoitait cette belle cité, le siège de la religion de Calvin et de la philosophie de la réforme.

Sous le règne de Henri IV se développe encore sur de larges bases l'alliance de la France et de la Turquie, essayée sous François Ier, et qui changea la pensée du droit public en Europe. Il est curieux de voir avec quelle attention les sultans Amurath, Mahomet et Achmed, entretiennent des relations avec la cour de Henri IV. Ils craignaient la puissance de Philippe II et de son successeur, et ces croisades que les papes rêvaient contre l'Orient ; plusieurs des conseillers du roi recevaient des pensions secrètes de Constantinople, et Henri IV cherchait dans l'empire ottoman une force contre l'Espagne. L'habile Savary de Brèves, ce négociateur ardent, qui depuis quinze ans n'avait jamais quitté Constantinople, stipulait alors de hauts privilèges commerciaux et politiques. Les premières capitulations régulières pour les consulats et la juridiction des Francs dans les Échelles remontent à cette ambassade active et curieuse<sup>1</sup> : L'empereur Achmed, fils de l'empereur Mahomet toujours victorieux, moy qui suis par les infinies grâces du juste, grand et tout-puissant Créateur, et par l'abondance des miracles du chef de ses prophètes, empereur des victorieux empereurs, distributeur des couronnes aux plus grands princes de la terre, seigneur de l'Europe, Asie et Afrique conquises par nostre victorieuse espée et espouvantable lance, recours

---

<sup>1</sup> Bibliothèque du roi, mss. de Brienne, vol. LXXVIII, p. 157.

des grands princes du monde et refuge des honorables empereurs ; au plus glorieux, magnanime et grand seigneur de la créance de Jésus, cslu entre les princes de la nation du Messie, médiateur des différends qui surviennent entre les princes chrestiens, seigneur de grandeur, majesté, richesses, Henry IVe, empereur de France ; que la fin de ses jours soict heureuse ! Nous avons commandé que ceste capitulation soit escrite en la teneur qui s'ensuit : Les ambassadeurs, consuls, envoyés par sa majesté à nostre Porte et résidans en nos terres, et généralement tous les subjects qui vont et viennent par icelles, ne seront inquiétés en aucune façon que ce soit, au contraire bien reçus et honorés selon la capitulation faicte par nostre desfunct père l'empereur Mahomet, heureux en sa vie et martyr en sa mort. Toutes les nations, quelles qu'elles soient, pourront librement venir et trafiquer par nos pays, sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde ; et ce seulement tant que lediot empereur de France conservera nostre amitié, et ne contreviendra à celle qu'il nous a promise. Une longue série d'articles stipule ensuite les divers avantages concédés aux Français, les privilèges des ambassadeurs, consuls, marchands et autres, la reconnaissance du droit de sauvetage, la permission d'aller pêcher poissons et corail sur les côtes de Barbarie. De plus, pour l'honneur et amitié d'iceluy empereur, nous voulons que les religieux qui demeurent en Jérusalem et servent l'église de Goumame, c'est-à-dire, le Saint Sépulchre de Jésus, puissent demeurer, aller et venir seurement et sans aucun doute, et y soient bien reçus, protégés, aydés et secourus ; commandons aussi que les subjects dudict empereur de France et ceux des princes ses amys, alliés et confédérés, puissent, sous son aveu et protection, venir librement visiter les saints lieux de Jérusalem, sans qu'Ul leur soit falot ou donné aucun empeschement. Un curieux document constate toute l'action que la Porte, par la médiation de la France, exerçait alors sur les affaires générales de l'Europe. Il y eut promesse par le sultan aux princes d'Allemagne, d'Italie et de Hollande, de les protéger contre les invasions de Rodolphe, roi de Vienne en Autriche, et de Philippe, roi d'Espagne, protection accordée à la sollicitation de l'ambassadeur Savary, Cette intimité s'étendait à toutes les puissances musulmanes, même à celles des côtes d'Afrique. L'Espagne était la rivale naturelle des peuplades mauresques. Ne se gouvernait-on pas des efforts de Charles-Quint pour établir sur ce rivage les couleurs de la grande monarchie ? L'empereur de Maroc écrivait à Henri IV dans l'intention de resserrer ces liens. A ces avances des Musulmans, Henri répondait par des lettres gracieuses et des ambassades. Les Barbaresques avaient alors la plus belle marine ; leurs corsaires faisaient de terribles dégâts sur les côtes d'Espagne. Qu'importaient les croyances et les opinions religieuses dans ce mouvement d'intérêts politiques qui se croisaient depuis le seizième siècle ? Ce qu'il fallait à Henri IV, c'étaient des auxiliaires dans ses vastes projets d'agrandissement de territoire et d'influence européenne. Ce n'était pas la première fois que les rois de France avaient cherché des appuis parmi les infidèles. Le droit public du moyen âge n'était plus qu'un souvenir pontifical ; l'idée de croisade était encore dans quelques têtes ardentes de chevalerie ; les souverains restaient eu dehors.

En résumant la question diplomatique sous Henri IV, on pourrait dire ; la pensée religieuse s'effaçait du système européen ; alors arrivaient les intérêts positifs de dynastie, de peuples, de territoires. La France, alliée de l'Angleterre, protectrice de la Hollande et de la Suisse, avait à lutter contra la maison d'Autriche, l'Espagne et la Savoie ; elle devait les vaincre par la guerre ou les attirer sous sa main par des pactes de famille et une communauté de principes. C'est ce

système que Richelieu développa si admirablement. Il y eut, dans les douze années du règne effectif de Henri IV, une série de larges transactions ; 1° le traité de Vervins, pacification des différends de l'Espagne, de la France et de la Savoie, arrangement territorial favorable à la maison de Bourbon ; 2° traité entre l'Espagne et l'Angleterre, qui mettait un terme à la grande licence ouverte entre deux partis qui s'essayaient par la révolte, les catholiques et les anglicans ; il y eut trêve aussi entre ces deux hautes puissances navales et leurs formidables flottes ; 3° reconnaissance de la Hollande et développement d'un gouvernement intermédiaire au nord de la monarchie ; 4° maintien et consolidation de la confédération helvétique ; 5° établissement d'un état mixte dans les Pays-Bas catholiques au profit d'un archiduc indépendant de l'Espagne ; 6° alliance intime avec les sultans de Constantinople et les puissances barbaresques d'Afrique, auxiliaires actifs dans les questions maritimes ; 7° enfin réunion du Béarn et de la Navarre, qui couvraient les frontières méridionales de la monarchie. La France était désormais la grande nation.



## CHAPITRE XIII. — SITUATION DES PARTIS ET DE L'EUROPE JUSQU'À LA MORT DE HENRI IV.

Le parti royaliste. — Biron. — Mécontentements. — Intrigues de l'Espagne. — De la Savoie. — Guerre contre le duc de Savoie. — Parti huguenot. — Le duc de Bouillon. — Arrestation de Biron. — Le maréchal à la Bastille. — Procès. — Motif de la sévérité de Henri IV. — Condamnation. — Exécution à mort. — Concessions aux catholiques. — Prise d'armes du duc de Bouillon. — Préparatifs de guerre. — Idées de Henri IV sur un remaniement de l'Europe. — Derniers jours et assassinat de Henri IV.

1602 — 1610.

Deux partis avaient suivi la fortune de Henri IV, les huguenots, et les royalistes catholiques que conduisaient les Biron. Les huguenots avaient déjà exhalé leurs mécontentements, et prenaient toutes leurs précautions pour ressaisir les armes au besoin ; on les avait à peine satisfaits par l'édit de Nantes. Dans plusieurs villes le prêche était défendu : n'était-il pas dur pour les braves compagnons du Béarnais, ses amis d'Ivry et d'Aumale, de se voir réduits à cacher leur sainte cène dans le palais de madame Catherine de Navarre, sœur du roi, dont la mort faisait un vide récent au sein de la réforme ? Les catholiques royalistes murmuraient à leur tour de voir leur fidélité méconnue ; et en faveur de qui ? au profit de ces ligueurs qui avaient combattu le roi et proscrit la dynastie. Quand un parti a fait un pouvoir, qu'il l'a pétri de ses mains, il ne peut souffrir qu'il lui échappe : c'est son bien, sa propriété. Ce parti veut le garder ; il parle d'ingratitude, d'oubli de serment ; il se montre insatiable : tel était Biron, chef des royalistes. Le roi avait fait beaucoup pour lui ; mais était-ce assez par rapport aux services ? Biron tenait le gouvernement de la Bourgogne ; mais Brissac, Villars, Mayenne, Guise, Mercœur, ligueurs acharnés, n'avaient-ils pas des gouvernements plus vastes, une indépendance quasi-royale ? était-ce ainsi qu'on récompensait les fidèles compagnons d'Arqués, les soldats de la cornette blanche, couverts d'arquebusades ?

Henri IV avait du penchant pour ses vieux compagnons de bataille ; il les comblait d'amitiés et de familiarités intimes. Toutefois, la voix qui vous rappelle sans cesse les services rendus, et murmure journellement qu'elle a créé votre puissance, cette voix est importune ; on la secoue volontiers : c'était non seulement un ennui pour le roi, mais encore un danger, car la gentilhommerie royaliste pouvait se lever en armes sous un chef mécontent. Tant que la guerre générale avait appelé la noblesse aux armes, il y avait eu fraternité de batailles. Dans l'agitation des camps, on songeait peu aux ingrattitudes du roi, on mourait pour lui et pour l'honneur de la gentilhommerie. Après la paix de Vervins, il y eut agitation parmi les royalistes : la noblesse s'en retournait ruinée dans ses domaines ; il n'y avait d'argent et de bonnes conditions que pour les ligueurs. Dans ses vieux châteaux, abîmés par les guerres civiles, la gentilhommerie rêvait des fortunes nouvelles ; elle désirait se montrer encore aux champs de guerre, pour une cause moins ingrate.

L'Espagne et la Savoie avaient signé la paix de Vervins, mais il entra dans le système politique de ces deux puissances de se mettre en rapport avec les mécontentements. L'esprit catholique ne dominait plus exclusivement les relations européennes ; les idées politiques surgissaient. L'Espagne et surtout le duc de Savoie ne se firent donc aucun scrupule de sonder ceux même qu'ils avaient combattus au temps de la ligue ; des négociations secrètes s'entamèrent par la Savoie avec les ducs de Biron et de Bouillon, chefs des grands partis qui murmuraient. Ce que cherchaient alors les étrangers, c'étaient des auxiliaires, et peu importait à quelle couleur ils appartenissent. En ce moment éclata la guerre contre le duc de Savoie. Biron obtint un commandement militaire ; il se comporta avec honneur. A la tête d'un camp, jamais il n'eût trahi les armes qui lui étaient confiées. Charles de Gontaut-Biron était un homme d'une moyenne taille, d'une force musculaire si remarquable qu'il brisait le milieu d'une arquebuse de sa main gantée. Son caractère était indomptable ; orgueilleux et fier de son origine, avec un besoin sans cesse renaissant d'éloges, de pouvoir et d'argent, il avait toutes les prodigalités de la vie des gentilshommes ; il aimait les chevaux à tout crin et de race ; dans ses accès de colère, il eût précipité, femmes, filles, roi ou prince, de la tour du Châtelet ou du bourdon de Notre-Dame, sur le] parvis, et vu sans émotion leurs cervelles jaillissant sur les dalles sanglantes. Comme Henri IV, il eût mis ses terres et ses châteaux sur le fol, le pendu, la malemort da tarot ; il eût joué son âme sur une carte ; il aimait les travaux pénibles, les exercices violents ; il restait à cheval quinze heures de suite : vie aventureuse commencée dans les camps, et qui ne pouvait s'assouplir aux régularités d'un revenu fixe et d'un gouvernement économe.

Après les agitations de la ligue, rien n'était plus dans les idées féodales que les rapports avec les puissances étrangères. Ces luttes longues et désordonnées entre les huguenots et les catholiques, cette suite de traités faits par les partis avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne, en avaient rendu l'habitude commune. Quand un mécontent en était là, quand sa tête était menacée ou ses espérances ambitieuses déçues, il entamait une négociation au dehors, comme il se faisait chef de parti ; à l'intérieur, il s'armait : c'était son droit public, sa loi de vieille féodalité. Le plan était simple : Biron, à la tête des royalistes, éclatait, en même temps que le duc de Bouillon prenait en main la cause des calvinistes déjà organisés. C'était donc une situation semblable à celle qui s'était produite sous Henri III, pendant la grande puissance du maréchal de Damville et de Montmorency. La France voyait se renouveler les guerres religieuses sous le règne d'un roi indifférent.

Le caractère personnel de Henri IV n'allait pas aux mesures violentes : toute sa vie s'était passée en ménagements ; comment fut-il dès lors entraîné à cet acte de fermeté cruelle envers un de ses amis de bataille ? Biron, se considérant comme chef de parti, voulait traiter avec Henri IV ; les ligueurs n'avaient-ils pas obtenu de bonnes conditions ? la révolte n'avait-elle pas été récompensée ? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour Biron le chef fidèle, le conducteur du parti qui avait jeté la couronne sur la tête du Béarnais ? La différence était simple ; quand Henri IV traitait avec les ligueurs, il pacifiait son royaume, acquérait des provinces, des villes, en échange des conditions qu'il faisait. Que pouvaient lui donner Biron : son parti de noblesse et de gentilhommerie ? Mais ce parti aurait grandi par les concessions, et serait devenu plus exigeant. En frappant le chef, au contraire, on finirait par le contenir, et cela décida tout à fait Henri IV, lorsqu'il ne put obtenir du maréchal des révélations qui l'eussent avili et perdu aux yeux des partisans de sa propre cause. La procédure contre Biron fut

poursuivie avec une vigueur sans exemple. Dès le voyage de Poitiers, Henri IV fut adverti que plusieurs seigneurs laschoient d'esbranler son estat et luy susciter plusieurs affaires : aussi, pendant ce voyage, qui dura près de deux mois, la cour sembloit triste et le roy pensif. Celuy qui advertit le roy de la conspiration du mareschal de Biron, estoit le sieur de Lafin, lequel avoit luy-mesme trempé en ceste conspiration. Au voyage que le mareschal de Biron fit à Bruxelles pour voir jurer la paix à l'archiduc, les chefs espagnols l'entourèrent, exaltèrent son crédit et sa puissance en France, le peu de cas que le roy faisoit de ses services. Au retour de M. de Biron en France, le roy le voulut marierai ! refusa, tandis que, d'un autre costé, on luy proposoit l'ralliance de la sœur bastarde du duc de Savoye avec deux cent mille escus. Le voyage que le duc de Savoye fit à Paris déracina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encore dans le cœur. La guerre déclarée en Savoye, le mareschal de Biron prend plusieurs places en Bresse, et envoyé auprès de d'Albigny et du duc de Savoye, pour leur dire en quel estat estoit l'armée du roy. Quelque temps après, il envoyé Lafin à Turin vers le duc de Savoye et vers le comte de Fuentès à Milan. Le mariage proposé fut de nouveau remis en question, lorsque la paix fut conclue à Lyon. Il est adverti que le roy a sçu quelque chose des pratiques de Lafin touchant ce mariage. Il s'advise d'aller trouver sa majesté, qui se promenoit dans le cloistre des cordeliers à Lyon, et luy révéla une partie de ses menées. Le roy luy pardonna, à la charge de n'y plus retourner ; et le mareschal ne tint pas parole.

Lafin le traître vint eu cour et arriva à Fontainebleau au mois de mars. U montra à sa majesté, en particulier, tant de preuves et si véritables de tout le progrès de cette conspiration, qu'il en fut émerveillé. Ainsy on fut certain de tous les desseins du mareschal. Le roy, en partant de Fontainebleau pour Blois, manda au mareschal de le venir trouver, lequel luy renvoya des excuses sous divers prétextes : d'abord l'Espagnol vouloit faire entrer une armée ; ensuite l'assemblée des états de Bourgogne où il de voit assister pour le service de sa majesté. Le roy luy envoya de nouveau le sieur d'Escures luy dire que, s'il ne vouloit venir, il iroit luy-mesme le chercher ; en mesme temps il donnoit ordre au président Jeannin de se rendre à Dijon pour assurer le mareschal de la bonne volonté de sa majesté. Ce que voyant, M. de Biron se deslibéra venir à la cour, nonobstant les advis des siens qui luy conseilloyent de ne pas aller se livrer. Il arriva à Fontainebleau le mercredy treizième juin, à six heures du matin. Ainsi qu'il arrivoit, le roy entroit dans le grand jardin et disoit à un de son conseil : *Non, il ne viendra point.* Mais à l'instant, le mareschal parut accompagné de sept ou huict des siens, et d'aussi loin qu'il vit sa majesté, il fit trois révérences ; puis le roy s'avançant, l'embrassa, et luy dict : *Vous avec bien faict de venir, car autrement je vous allois quérir.* Le mareschal luy dict plusieurs excuses sur son retardement ; puis le roy le prit par la main en se promenant, luy montrant le dessin de ses bastimens, et passèrent ainsi d'un jardin à l'autre ; là sa majesté luy parla des advis qu'il avoit eus de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son estat, et qu'il lui dict la vérité. Le mareschal luy respondit quelques paroles assez hautaines : *Je ne suis venu pour me justifier, mais pour sçavoir quels sont mes accusateurs ; je n'ay pas besoin de pardon n'ayant faict aucune offense.* L'heure du disner approchant, le mareschal fut disner chez M. d'Espéron. Après son disner, il vint trouver le roy qui faisoit un tour dans la grande salle, lequel luy montrant sa statue en relief triomphant de ses ennemys, lui dict : *Hé bien, cousin, si le roy d'Espagne m'a voit vu comme cela, qu'en diroit-il ?* — *Sire, il ne vous craindroit guère,* respondit le mareschal avec légèreté. Ce qui fut bien noté par tous les seigneurs présens ; et lors le roy le

regarda d'une œillade rigoureuse dont il s'aperçut, et soudain se reprenant : *J'entends, sire, en ceste statue que voilà, et non pas en personne.* — *Bien, M. le mareschal,* répliqua le roy. Car quelquefois il le cousinoit, d'autres l'appeloit duc de Biron, et quelquefois encore M. le mareschal. Le roy incontinent entra en son cabinet et commanda à deux ou trois d'entrer ; le mareschal fut plus d'une demi-heure au coin du lit, jusqu'à ce que M. de Rosny luy vint dire d'aller parler au roy. Il entre seul dans le cabinet, là roy le conjure de luy dire la vérité : luy seul auroit connoissance de ceste affaire. Mais le mareschal, confiant dans l'assurance que luy avoit donnée Lafin, nia obstinément ce dont on l'accusoit : *Qu'on me nomme mes accusateurs, sire, qu'on me les nomme !* Le roy, voyant qu'on n'en pouvait rien tirer, sortit pour jouer à la paume, et voulut que le mareschal avec le duc d'Espéron jouassent contre luy et le comte de Soissons.

Le mareschal soupa ce jour à la table du grand-maistre où il mangea peu ; il estoit tout pensif sans parler à personne. Après le souper, le roy pria le comte de Soissons d'aller exhorter le mareschal à dire toute la vérité au roy ; le comte y va, et après quelques propos, luy dit : *M. le mareschal, quand on a offensé son roy, il faut craindre son indignation et rechercher sa clémence.* — *Monsieur,* respondit le mareschal, *on n'aura jamais autre response de moy que ce que j'ay dict à sa majesté ; j'ay peut-estre occasion de me plaindre des doutes que le roy a sur ma fidélité, laquelle cependant est bien prouvée par les nombreux services rendus à sa couronne.* Ceste response fut rapportée le soir à sa majesté. Le lendemain, le roy se lève de bon matin et va se promener au petit jardin près de la volière. Il fait appeler M. de Biron et luy parla assez longtemps ; on voyoit le mareschal teste nue, frappant sa poitrine en parlant au roy. Après le disner, le roy fut quatre heures en sa galerie. Là il prit la résolution de se rendre maistre du duc de Biron et du comte d'Auvergne, puisqu'ils ne vouloient rien desclarer de leur conspiration, de laquelle sa majesté avoit tant de preuves littérales. Henry voulut cependant luy parler encore une fois : *Je ne veux point perdre cet homme, s'écrioit-il, c'est luy qui va à sa perte de bon gré ; ne le faictes pas arrester, messieurs, si vous n'estimez qu'il mérite la mort ; je veux encore luy dire que, s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende à grâce quelconque de moy.* Le conseil respondit ouvertement que pareils attentats méritoient la mort. Le roy fit aussitost appeler MM. de Vitry et de Praslin : *Tenez-vous prests à recevoir mes ordres,* leur dit-il avec dureté.

Le soir du jeudy, le mareschal soupait chez le sieur de Montigny ; après le souper ils se rendirent chez le roy. Comme ils entroient, un quidam remit au mareschal une lettre sous le nom de la comtesse de Roussy sa sœur. Ayant ouvert ce billet, il trouva qu'on l'advertissoit de son arrestation dans quelques heures ; le mareschal le montra à un des siens qui luy dict : *Ah ! Dieu ! monsieur le mareschal, je voudrois vous savoir en Bourgogne.* — *Si j'y estois,* respondit-il, *le roy m'ayant mandé près de luy, j'y viendrois.* Cela dict, il entra chez sa majesté, et joua à la prime avec la royne. Quand il fut près de minuict, le roy rompit le jeu, et tirant à part le mareschal, il exigea de nouveau la révélation de ses projets. Le mareschal continua ses dénégations. *Bien mareschal,* dit brusquement Henri IV, *je vois que je n'apprendray jamais rien de vous ; je m'en vais trouver le comte d'Auvergne pour tascher de savoir quelque chose.* Le roy sort de sa chambre, entre en son cabinet, et ordonne aux sieurs de Vitry et de Praslin, capitaines des gardes, de se saisir l'un du comte d'Auvergne, l'austre du mareschal. Le sieur de Vitry, sur sa demande, obtint la permission d'arrester le mareschal. *Allez, leur dict le roy, et ne faillez pas ; vous en respondes sur vos testes.* Et, pendant ce temps les cours du château se remplissaient

d'arquebusiers ayant tous l'arme au bras ; vieux compagnons du maréchal, ils avaient tous la triste mission de prêter main-forte au coup d'état violent qui frappait Biron et le conduisait à l'échafaud. Le roy rentre encore dans son cabinet à pas précipités, il sort de nouveau ; et franchissant le seuil de la porte, il s'escria avec une émotion profonde : Adieu, baron roistre en donnant la vie et la liberté à son très humble serviteur, à qui la naissance de la fortune avoit promis une mort plus honorable que celle qui le menace. Je suis vostre créature, sire, eslevée et nourrie avec honneur à la guerre par vostre libéralité et vostre sage valeur : car de mareschal-de-camp vous m'avez fait mareschal de France, de baron, duc, et de simple soldat vous m'avez rendu capitaine ; vos combats et batailles ont esté mes écoles où, en vous obéissant comme à mon roy, j'ay appris à commander les autres. Ne souffrez pas, sire, que je meure en une occasion si misérable, et laissez-moy vivre pour mourir au milieu de vos armées. A présent, sire, le mareschal de Biron vous demande le même bénéfice, et conjure vostre pitié de se montrer'en cela atissi puissant que mon malheur est grand, et vous desrober le souvenir de ma faute, afin qu'ayez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser esmouvoir à sa requeste. Laissez-vous toucher, sire, à mes soupirs, et destournez de vostre règne ce prodige de fortune qu'un mareschal de France serve de funeste spectacle aux François, et son roy qui le voyoit combattre dans les périls de la guerre ait permis, durant la paix en son estat, qu'on luy ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie. Biron.

Cette supplication triste, cete prière agenouillée et tremblante ne produisit aucun effet ; les lettres pour faire et parfaire le procès du maréchal furent expédiées au parlement. Afin que la vérité d'un crime si énorme, et que la punition des coupables, de quelle qualité et condition qu'ils soient, s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances du royaume, vous avons renvoyé et renvoyons ledict duc pour luy estre fait et parfaict son procès criminel et extraordinaire, et par vous procédé à l'instruction et jugement d'iceluy, gardant et observant les formes qui doivent estre gardées<sup>1</sup> en affaire de telle et si grande importance. 18 juin 1602. Par un autre mandement du même jour, le roi nomma pour l'instruction du procès, et afin de le mettre en état d'être jugé, messires Achille de Harlay, premier président en la cour, et Nicolas Potier, premier président et conseiller d'état ; messires Estienne Fleury et Philibert de Train, conseillers en la cour. Le procès du maréchal fat instruit à la Bastille ; on employa trois jours à la révision des pièces, et le samedi 1er juillet Biron fut conduit au palais dans un bateau. On lit aux registres de l'hôtel-de-ville : Le vendredy, 26 juillet 1602, sur les cinq heures du soir, M. de Montigny, gouverneur de ceste ville, est venu au bureau de la ville advertir messieurs que le lendemain, dès quatre heures du matin, l'on mèneroit M. le maréchal de Biron de la Bastille au palais pour respondre devant MM. de la cour. Et d'autant que l'on conduisoit par eau ledict sieur de Biron, pour empescher que le monde ne passast à costé du bateau dans lequel estoit ledict sieur maréchal, et pour esviter à tous inconveniens, défenses furent faites à tous les maistres passeurs d'eau et autres mariniers de passer personne du monde, d'un bord à l'autre. Ledict sieur maréchal, peu avant cinq heures, estant dans un bateau couvert de tapisseries, dans lequel estoient aussi M. de Montigny pour l'assister, et M. Happin et quelques exempts des gardes, fut mené u palais ; il y avait deux autres bateaux, pleins de soldats, qui l'accompagnoient, dont l'un marhoit devant

---

<sup>1</sup> Registres du parlement, 1602.

et l'autre derrière. L'on mit aussi, pour garder les avenues, un corps de garde sur le Pont-Neuf, et un autre dans la cour du palais, à costé du logis de M. le premier président.

Arrivé dans la salle du palais, on le fit asseoir sur un escabeau, et se voyant trop esloigné pour entendre et estre entendu, se leva et apporta son siège plus près, en disant au chancelier : *Excusez-moy, monsieur, je ne vous puis entendre, si vous ne parlez plus haut.* Le chancelier lui dict pourquoy, se sentant si assuré en sa conscience, il ne s'estoit pas ouvert davantage avec le roy, qui le recherchoit de grande affection à Fontainebleau pour sçavoir la vérité : *Je croyois,* répondit vivement Biron, *que le roy ne sçauroit rien de mes rapports avec Lafin, car cet homme m'avoit assuré, avec d'horribles imprécations, qu'il n'avoit rien dict pour me nuire. Mon malheur a ceste consolation que mes juges n'ignorent les services que j'ay faicts au roy et au royaume ; ils sçavent avec quelle fidélité je me suis porté aux plus grandes et importantes occasions pour rendre le roy en son royaume et le royaume à son roy, conserver les lois de l'estat, vous remettre, messieurs, en ce lieu duquel les saturnales de la ligue vous avoient chassés : ce corps, duquel vous tenez la vie et la mort en la disposition de vostre justice, n'a pas une veine qui n'ait esté ouverte et que je n'ouvre librement pour vous ; ceste main qui a escrit les lettres que Ton produit maintenant contre elle, est la main qui a fait le contraire de ce qu'elle escrivoit : il est vray, j'ay escrit, j'ay dict, j'ay parlé plus que je ne devois, mais on ne montre pourtant pas que j'aye fait mal, et n'y a point de loi qui punisse de mort la légèreté d'un simple mot, ny le mouvement de la pensée ; mes paroles ont tousjours esté femelles, et les effets de mon courage masles ; la colère et le dépit m'ont rendu capable de tout dire, non de tout faire. J'ay trop servi le roy pour qu'il ne m'estime son serviteur ; le roy a trop vu de preuves de ma foy pour soupçonner ma fidélité ; j'étois assuré que le roy m'avoit pardonné, et que je ne l'avois point offensé depuis le pardon ; j'ay cru aussi ne devoir spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris ; je croyois que la considération du bien feict au service du roy emporteroit toujours le poids du mal que j'ay voulu faire. Si le roy ne m'a donné la vie que pour me faire mourir, il devoit considérer qu'il est plus louable à un prince de la donner que de l'oster à celuy à qui on l'a donnée. Quoy qu'il en advienne, messieurs, je me confie plus en vous que je ne fais au roy ; autrefois il m'a regardé des yeux de son amour ; maintenant il ne me voit plus que de l'œil de sa colère ; il tient à vertu de m'estre cruel ; il vaudroit mieux pour moy qu'il ne m'eust pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement<sup>1</sup>.*

On éprouve je ne sais quel sentiment douloureux en lisant cette défense si noble, si éloquente ; ce fier duc, cet homme des batailles qui avait placé le Béarnais sur le trône de Franco, implorait miséricorde au nom de ses immenses services ! Aussi la harangue produisit-elle une impression profonde sur l'assemblée. Si l'on juge de la faveur d'un discours par l'attention, il y avoit longtemps que personne n'avoit esté mieux écouté en ce lieu : il y en eut qui jetèrent des larmes et pleurèrent en leur maison par la commisération, non de son innocence, mais de sa fortune, si misérablement précipitée et abattue. Il avoit esmu quelques-uns de ses juges ; plusieurs détestèrent son accusateur ; tous désiroient que le bien de l'estat permist son absolution. Ce discours fut si long qu'on ne put opiner. On reconduisit le maréchal à la Bastille ; son large front étoit calme, et il s'en retourna plus allègrement qu'il n'estoit venu ; il ne cessa tout le samedy et le

---

<sup>1</sup> Mss. de Cangé, 97 ; Biblioth. royale, cot. 9769/5.

dimanche de raconter aux capitaines et archers ce qu'on luy avoit demandé, ce qu'il avoit respondu ; on ajoute mesme qu'il contrefaisoit le chancelier. Il avoit l'air de penser, disoit Biron, à ma défense, et il sembloit dire : *Voilà un mauvais homme, il est dangereux en un estat ; il s'en faut défaire, il mérite la mort.*

Le lundy 29 juillet, M. le chancelier retourna au palais pour faire opiner la cour : l'on demeura aux opinions jusqu'à deux heures après midi ; elles furent toutes unanimes : il falloit esteindre ces flammes ardentes d'ambition dans le sang du duc de Biron, si l'on ne vouloit voir le royaume en feu ; que l'on ne dise plus que l'accusé n'a pas faict mal, il sufiit qu'il l'ait voulu ; les lois n'estoient pas faictes seulement pour les mauvais effets, mais encore pour les conseils et les résolutions. Qui avoit plus mérité de Rome, que Manhus, le sauveur du Capitole ? qui avoit rendu plus de services à Xercès que Pythus Bythynius ? cependant l'un est précipité de la roche Tarpéienne, l'autre est coupé en deux pour avoir méconnu les lois. Telles furent les raisons de la cour, longuement déduites par le procureur général et les conseillers. Le chancelier recueillit les opinions et prononça l'arrêt de mort. Le maréchal, recevant cette nouvelle, envoya prier M. de Rosny de le venir voir, ou s'il ne pouvoit venir, d'intercéder auprès du roy pour sa grâce lequel répondit ; *qu'il avoit un extresme regret de n'oser faite le premier et de ne pouvoir le second.*

L'infortuné maréchal était abandonné par ses meilleurs amis ! Livré à lui-même dans un sombre appartement de la Bastille, ses moindres mouvements étaient épiés, tandis qu'un échafaud s'élevait dans une des cours de la vieille prison ; car l'ingrat Béarnais, le froid Henri IV, le Gascon, enivré de sensualisme, avait froidement accordé, comme une grâce, à son ami, à son vieux compagnon d'Arqués et d'Ivri, couvert de trente-deux coups d'arquebuses, de ne point mourir, ainsi qu'un malfaiteur, en place de Grève. Ce fut le mercredi 31 juillet que l'on dénonça l'arrêt au duc de Biron : d'aussi loin qu'il aperçut le chancelier il s'écria : *Vous venez me prononcer mon arrest ; je suis condamné injustement ! qu'on dise à mes parents que je meurs innocent. Ah ! M. le chancelier, n'y a-t-il point de pardon, point de miséricorde ?* Puis reprenant ses forces abattues un instant : *Vous m'avez jugé, ajouta-t-il en frappant sur le bras du chancelier, mais Dieu m'absoudra : il fera cognoistre l'iniquité de ceux qui ont fermé les yeux pour ne voir mon innocence : vous, monsieur, vous respondes de ceste injustice ; je vais devant Dieu par le jugement des hommes, mais ceux qui sont cause de ma mort viendront après par le jugement de Dieu.* Se tournant vers Roissy, il lui demanda s'il avait été de ses juges : *Mon père vous a tant aimé, qu'encore que vous fussiez de ceux qui m'ont condamné, je vous pardonnerois ! Je ne suis pas le plus méchant ; je suis le plus malheureux ; la clémence du roy est faillie pour moy en France ! Est-il possible que cet homme ne pense plus aux services que je lui ay faicts ! il montre bien qu'il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je luy estoit nécessaire ; il esteint le flambeau en mon sang après qu'il s'en est servi. Mon père a enduré la mort pour luy remettre la couronne sur le chef ; j'ay reçu trente cinq playes sur mon corps pour la luy maintenir, et pour récompense il m'abat la teste des espauls. Qu'il prenne garde que la justice de Dieu ne tombe sur luy ; il cognoistra quel profit luy apportera ma mort ; elle n'augmentera pas la sûreté de ses affaires et diminuera la réputation de sa justice ; mon courage m'a eslevé, et mon courage me ruine. Il fit ensuite son testament d'un esprit fort clair et sans émotion ; il reconnut ses serviteurs et amis, et n'oublia pas le barou de Luz, qu'il regrettoit sur tous ; il tira trois anneaux qu'il avoit aux doigts et les remit à Baranton pour les donner à sa sœur de Saint-Blancard. Il demanda à voir ses parents ; aucun n'estoit à Paris : *Tout**

*le monde m'abandonne !* s'écria-t-il. Il estoit près de cinq heures lorsqu'on luy dict qu'il falloit partir. Il se mit à genoux devant l'autel, fit sa prière avant de sortir de la chapelle ; à la porte, le bourreau se présenta ; le maréchal demanda qui il estoit. *C'est l'exécuteur de l'arrest*, lui respondit-on. — *Va, retire-toy*, s'écria le duc, *ne me touche point qu'il ne soit temps !* Et comme il craignoit d'estre lié, il ajouta : *J'iray librement à la mort, je n'ay point de mains pour me défendre contre elle ; il ne sera jamais dict que je sois mort lié comme un voleur ou un esclave ;* et se retournant vers le bourreau, il jura Dieu que s'il approchoit, il l'estrangeroit. Il dict aux soldats qui gardoient la porte : *Mes amis, je vous serois bien obligé de me donner une mousquetade : quelle pitié de mourir si misérablement et d'un coup si honteux.* A la lecture de l'arrest, il protesta tousjours de son innocence. Les théologiens l'admonestèrent d'implorer les secours du ciel. Prenant son mouchoir, il se banda les yeux et dict qu'il vouloit mourir debout, selon l'avis de Vespasien ; le bourreau luy respond qu'il falloit qu'il se mist à genoux : *Non, non*, dit le duc de Biron, *si tu ne peux en un coup, mets-en trente, je ne bougeray non plus qu'un hibou.* Il fut pressé de s'agenouiller, et finit par obéir. Le bourreau le pria de permettre qu'il luy coupast les cheveux ; à ceste parole le maréchal s'écria : *Je ne veux point qu'il me touche tant que je seray en vie ; si on me met en colère, j'estrangleray la moitié de ce qui est icy et contraindray l'autre à me tuer.* Le bourreau demeura tout estonné, craignant plus la mort que celui qu'il devoit tuer.

Jusqu'à ces derniers moments, en face de la mort, le maréchal de Biron espéra à la clémence de Henry IV ; trois fois il se débanda les yeux, croyant voir arriver son pardon. Le bourreau, qui s'étoit aperçu qu'il s'estoit levé et débandé par trois fois, qu'en se tournant devers luy, il considéroit s'il avoit l'espée en mains, et que n'estant point lié il la luy pouvoit arracher, jugea qu'il ne le pouvoit faire mourir que par surprise : c'est pourquoy il luy dict qu'il falloit dire sa dernière prière pour recommander son âme à Dieu. Le bourreau disant cela, fait signe à son valet de tendre l'espée, de laquelle il luy trancha la teste ; le coup passa si subtilement que peu de gens l'aperçurent ; la teste sauta sur l'échafaud, et d'un bond en bas. Sur les neuf heures du soir on le porta en l'église Saint-Paul, où il fut enterré au milieu de la nef au-devant de la chaire. Les Célestins refusèrent de luy donner la sépulture, car ils n'en avoient ny permission ny commandement. Ainsi tombait la tête de Biron, le chef du parti qui avait si puissamment secondé l'avènement royal. Il ne faut point s'en étonner : en politique il n'y a pas plus de reconnaissance qu'il y a d'ingratitude ; le parti importun est toujours celui qui vous a fait, parce qu'il a souvenir de ses services et besoin de vous les rappeler ; il sait toutes les faiblesses de votre nature, toutes les infirmités de votre origine ; il est hardi à vous flétrir. Pour Biron, Henry IV n'était pas roi de France, mais le compagnon d'Arqués et d'Ivri, le chef des gentilshommes ses égaux, qui avaient vu les misères royales, le haut-de-chausses percé, le vieux casque noirci. C'était toujours pour le maréchal le Béarnais pauvre et suppliant à qui on pouvait imposer ses conditions ; si Biron avait réussi, la gentilhommerie catholique faisait son roi, comme les huguenots avaient fait le leur ; et pourquoi la Bourgogne n'aurait-elle pas vu renaître la vieille famille de ses ducs, si brillants dans leur capitale de Dijon ? Tout cela était possible et légitime à une époque de fortunes si merveilleuses et de révolutions si désordonnées.

Jamais acte de Henry IV n'avait produit une si vive et si profonde impression. Mille vers populaires furent lancés contre ce déplorable événement : En ce mois d'aoust, les devis ordinaires et entretiens des compagnies de Paris n'estoient que de la mort du maréchal de Biron. Comme aussi le roy, souvent et tout haut,



mesme en jouant à la paume, voulant affirmer une vérité, disoit, afin que tout le monde l'entendist : *Cela est aussi vray qu'il est vray que Biron estoit traistre*<sup>1</sup>. Le peuple n'imitait pas son roi ; des sonnets, des vers, racontaient la catastrophe de ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes, redouté pour son propre courage, périssant pour son honneur, et disant : Adieu, soldats, plaignez mes destinées. Je vais quérir au ciel une éternelle paix, puisque le monde ingrat me refuse la terre. Puis on lisait sa lamentable épitaphe : Le vieux Biron, suivant son prince au milieu des gens d'armes, avoit eu le chef emporté d'un coup de pièce ; son fils, un second Mars, se voyoit décapité à la fleur de ses ans, exemple qui montrait la vanité des choses humaines !

L'arrêt fut sévère ; j'ai fait plusieurs fois remarquer que le parlement voulait racheter ainsi sa conduite passée ; et d'ailleurs il y avait rivalité des hommes de robe contre cette chevalerie dont Biron s'était posé le chef dans les armées de Henri IV : faire tomber la tête d'un haut baron était une victoire dont les parlementaires s'étaient toujours applaudis ; ces arrêts politiques grandissaient la juridiction des cours et leurs prérogatives. Henri IV se montra implacable, quoiqu'il sût bien que le complot n'existait qu'en projet. J'en ai dit les motifs ; il en était d'autres encore : le roi avait voulu marier Biron avec une femme de son choix ; Biron Pavait refusée pour une fille de Savoie, et ce mariage pouvait reconstituer le grand duché de Bourgogne sur la tête d'un vassal puissant, autour duquel se serait groupée toute la gentilhommerie. A mesure que le roi se faisait bourgeois de Paris, qu'il prenait des habitudes paisibles et vieillissait sous les plaisirs, les gentilshommes songeaient à leur indépendance, en se créant un chef de guerre. Henri IV voulut alors l'atteindre et le frapper : ce ne fut point un arrêt de justice, mais un acte de politique à froid, un de ces coups que les pouvoirs lancent contre les opinions hautaines qui les menacent.

Le procès du maréchal de Biron, cette mort odieuse, avaient profondément retenti parmi les masses : c'était un chef puissant du parti royaliste qui était atteint par l'arrêt du parlement, et les douleurs de la capitale trouvaient de l'écho. Paris offrait alors un aspect de tristesse et de désolation ; tous les fléaux y pullulaient : la peste, des morts étranges et subites, des calamités inconnues, et jusqu'à des bandes de chiens enragés qui poursuivaient les hommes dans les rues étroites et malsaines de la Cité. Quand on parcourt le *Journal de Henri IV*, on dirait qu'il ne s'agit plus que d'un nécrologe dans une ville de sépulcres et de tombeaux. Le naïf parlementaire qui nous a laissé le tableau de ses pénibles émotions, raconte chaque jour le nombre des parents qu'il a perdus et des vieux amis qu'il pleure. Comment s'étonner encore qu'au milieu de ces peuples décimés, les jeux et mascarades prissent une teinte sombre, et qu'on jouât avec la mort comme avec un spectacle habituel ? De là ces danses macabres où la malemort apparaît sous tous les costumes, dans toutes les conditions, coupant, à coups de faux redoublés, l'existence incertaine des rois, des prélats et des grands du monde. Puis, des plaisirs bruyants, une vie courte et libertine, une licence de mœurs corrompues. L'Étoile raconte dans son simple langage des scènes singulières de ce libertinage effréné ; on dirait qu'ainsi que Pasquier, il se complaît à narrer comment les pucelettes perdent leurs fleurs, comment les maris sont serfs du cocuage, tant qu'ils se faschoient de sortir d'une si honorable compagnie ; comment un conseiller du parlement, de fort amoureuse manière, pour se foire aimer des dames, tenoit une procédure bien vilaine et bien orde, leur faisant ordinairement montre de ses pièces principales pour les mettre en

---

<sup>1</sup> *Journal de Henri IV*, juin 1602.

rut et en appétit<sup>1</sup>. Henri IV donnait l'exemple des adultères publics et avoués ; dans les palais de la reine, en face même de sa nouvelle épouse, il entretenait des maîtresses en titre ; après la jeune d'Antraques, mademoiselle de Bueil, et par un outrage plus flétrissant encore, il donnait ses femmes ainsi souillées à des gentilshommes complaisants, qui couvraient de leur honteuse fortune les tristes débauches d'un roi vieilli. Le mardy 5 de ce mois d'octobre, à six heures du matin, mademoiselle de Bueil, nouvelle maistresse du roy, espousa à Saint-Maur-des-Fossés le jeune Chauvalon, gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piètre, selon le dire, de tout le reste, mesme des biens de ce monde. Il eut l'honneur de coucher le premier avec la mariée, mais éclairé, ainsi qu'on disoit, tant qu'il y demeura, des flambeaux, et veillé de gentilshommes par commandement du roy, qui le lendemain coucha avec elle à Paris au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midy. On disoit que son mari estoit couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du roy, et ainsi estoit dessus sa femme, mais il y avoit un plancher entre deux.

Le système de politique intérieure et d'administration, adopté et suivi avec persévérance par Henri IV, n'était pas aussi de nature à lui assurer une grande popularité. Il avait frappé alternativement tous les partis ; les catholiques ardents l'accusaient d'un secret entraînement pour le prêche ; n'avait-on pas entendu Henri, chez sa sœur Catherine, au Louvre, entonner de sa voix rauque les psaumes de Marot en français ? Les prédicateurs de paroisses continuaient à exciter le peuple ; les bruits les plus incroyables trouvaient créance parmi les halles ; on accusait Henri de Béarn de magie, d'impiété et des plus abominables absurdités ; il était forcé d'écrire au gouverneur de Paris : Mon cousin, depuis peu de jours je suis adverti que l'on a fait courir un bruit aussi peu véritable qu'il est esloigné de toute humanité, aucun supposant que par mon commandement l'on faisoit surprendre et tuer quelque quantité d'enfants pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose estre en mon neveu le prince de Condé. Aussitôt que j'en ay eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et réprover un si cruel dessein, j'ay mandé à mon procureur général, comme aussi au prevost des marchands de ma ville de Paris, que chacun d'eux fist tout devoir possible de recognoistre les auteurs de tels bruits pour les faire chastier selon leur démerite ; mais ils l'ont trouvé aussitôt esteint et étouffé, comme sinistrement il estoit né, ne s'estant trouvé personne quelconque plaintive de la perte d'aucun enfant, non seulement en ville et fauxbourgs, mais aussi ez villages circonvoisins. Tout ce que l'on a pu tirer de lumière est qu'un certain Grec, distillateur, fréquentant la maison du marquis de Pisany, qui a la conduite de mon neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour luy faire recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dict, à quelque distillation, esquelles il est expert. Ce qu'estant entendu d'aucuns ignorants ou autrement mal affectionnés, ont inventé et mis en avant le bruit susdict. Je fais continuer l'information et poursuivre la recherche de personnes si ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse cognoistre la vérité de ceste imposture, laquelle je me doute pourra parvenir jusques à vostre gouvernement, et donner, si elle estoit négligée, quelque mauvaise impression à mes subjects. C'est ce qui me fait escrire la présente, afin que soigneusement et exactement vous fassiez prendre garde que ceste mauvaise nouvelle ne prenne coure, taisant entendre, si besoin est, ce que vous apprenez par la présente, et incontinent punir et chastier ceux que vous saurez en avant la

---

<sup>1</sup> *Journal de Henri IV*, juin 1605.

mettre, sans exception ni acception de personnes<sup>1</sup>. Cette lettre ne prouve-t-elle pas toute l'impopularité de Henri IV ?

Son goût de dépenses le mettait presque toujours en opposition avec les intérêts économes des villes. Roi des gentilshommes surtout, il lui répugnait d'écouter ces plaintes de la judicature et de la bourgeoisie ; et comme la classe parlementaire était nombreuse, comme elle se liait à tout, il y avait à Paris bien des murmures : aussi le roi était forcé d'élever des remparts, de multiplier les bastilles contre les privilèges municipaux. Le prevost auroit esté trouver sa majesté à son retour de Saint-Germain, pour luy faire entendre que la muraille de l'arsenal étoit de dix pieds de fondement et d'épaisseur, ce qui sembloit une forteresse et vraie menace contre les habitants. Je ne puis estre bien content, respondit le roy, de l'ombrage que mes subjects ont pris de ceste entreprise, qui n'est certes pas à mauvaise intention ni volonté contre eux. Quelle inquiétude peut donner l'arsenal, dont les murailles sont de tous costés basses et ouvertes sans flancs ? Depuis deux ans, j'ay fait remplir les fossés et bastions qui estoient du côté du pavillon pour en faire un grand jardin. Je n'y veux point comprendre le lieu où l'on a coutume d'asseoir les sentinelles, ny gesner le passage du casematier ; mais j'entends bastir un petit pavillon de plaisir pour me venir rafraischir au sortir de la rivière quand je m'y baigneray, et puis il y aura là un petit bateau pour retourner au Louvre par eau. Eh ! monsieur le prevost, dictes-leur que tel est mon plaisir ! J'ay assez fait pour mes subjects, assez consumé de pertes, labeurs et travaux, pour qu'on me laisse maintenant jouir des aises et esbats du repos public, et je regarderay comme ennemys ceux qui voudront si mal interpréter mes actions, qui ne tendent qu'au bien public ; et j'entends, M. le prevost, que fassiez cognoistre ceste mienne intention aux habitans de ma bonne ville. Allez, Dieu vous conduise !<sup>2</sup> Cette volonté brusque, les bourgeois n'étaient pas habitués à l'entendre, eux qui naguère se gouvernaient de leur propre chef et par leurs magistrats élus. Qu'étaient devenus ces temps où le prévôt tendait les chaînes, fermait les portes à volonté ? Maintenant il fallait baisser la tête et obéir à un seul ordre du roi ; il n'y avait plus de remontrances possibles, même pour les attentats contre la liberté de la ville ! Il fallait dire adieu à cette antique franchise de Paris, si bien manifestée au jour des barricades de 1588 !

Henri IV avait comprimé la liberté des pamphlets et de la prédication, et cependant une multitude de sonnets ou pasquils attaquèrent et sa personne et son gouvernement : on n'épargnait ni la mémoire de sa mère, la religieuse Jeanne d'Albret, que l'avocat d'Orléans appelait *putain* et *louve*<sup>3</sup>, ni Marguerite de Valois, son ancienne femme, qu'un pasquil qualifie plus odieusement encore, ni Henry lui-même, qui était traîné dans la boue par les vieux ligueurs aussi bien que par les huguenots ; et lui, gasconnant toujours, disait qu'il y avait trois choses auxquelles on n'avait jamais voulu croire, savoir : Que la royne Elisabeth estoit morte pucelle, que l'archiduc estoit un grand capitaine, et le roy de France un bon catholique. Un pamphlet sous le titre *des Comédiens de la cour*, passe en revue cette tourbe de complaisants qui favorisaient les dissolutions royales : Le marquis de Sigongne sçavoit faire aux amans un doux maquerillage ; voulez-vous un courtisan imbécille ? prenez Montbazou ; voulez-vous un pédant ? choisissez Maintenon ; une beauté qui aime les escarcelles bien garnies ? vous

---

<sup>1</sup> Mss. Dupuy, vol. 590. (Pièce originale.)

<sup>2</sup> Bibliothèque du roi, mss. Colbert, vol. CCLII, p. 495.

<sup>3</sup> *Journal de Henri IV*, ann. 1604.

avez madame de Cimiers. Sa sœur, excellente maquerelle, sert et guide les amours ; et si on estoit bien empesché de trouver une troisième dame pour compléter la bande, prenez le comte de Lude, il ne sera point mauvais pour vous servir de femme.

Sully, le froid, l'intéressé Sully, le grand voleur de deniers, subissait aussi ces sanglantes épigrammes : On faisoit bien mourir Biron, homme de courage, mais on sauvoit Rosny ; l'orage tomberoit plus tard sur ce larron, qui serviroit de prélat à Montfaucon ; au tombeau de Biron viendroient des gens honorables, tandis que des corbeaux planeraient sur celui de Sully ; sa charogne seroit mangée pour rappeler son insolence aux siècles à venir. Ce n'était point une époque de clémence et de douceur que celle où l'on voyait chaque jour à la Grève des supplices, application horrible d'un code barbare. Le parlement frappait des arrêts de mort pour les moindres crimes, et l'on sait, dans ces temps, l'impitoyable cruauté des parlementaires, leurs tortures atroces, leurs tenailles de fer, ce plomb fondu jeté sur les mamelles arrachées. Je n'ai trouvé d'autres actes d'oubli, émané de Henri IV, que la grâce du comte d'Antragues : là se mêlait une question de chair et de sens, un souvenir de libertinage pour la malheureuse Henriette, qui avait donné trois enfants au roi. Qu'on cesse de qualifier de clémence un système de politique vaste, habile, mais qui eut son principe dans la tête et non dans le cœur. En s'éloignant de ses compagnons de batailles, Henri IV étoit obligé de chercher des appuis dans le parti catholique ligueur : pouvait-il échapper à la nécessité pour toute couronne, de s'appuyer sur une force d'opinion ou de parti ? Les réactions premières que les vainqueurs avaient exercées, les exils, les persécutions contre les ligueurs, avaient leur terme ; tons pouvaient rentrer à Paris ou dans les villes de leur origine, pourvu qu'ils déclarassent leur obéissance à l'autorité royale. Le roi se montrait dévoué aux institutions du catholicisme ; il assistait aux longues processions, entendait la messe chaque jour, communiait dévotement, et s'efforçait en public à dépouiller le vieil homme calviniste.

Dans la nouvelle situation où il s'était placé, Henri IV devait multiplier les concessions : il avait naguère expulsé les jésuites, frappé les frères jacobins, ces deux ardentes expressions du catholicité ; l'exil devait-il se perpétuer ? De tout côté les pieuses requêtes arrivaient. Aux chaires de Paris on se demandait si les saintes congrégations prolongeraient leur veuvage avec la bonne ville. Le pape pressait, écrivait, pour obtenir ce témoignage d'une grande et parfaite réconciliation. Le père Cotton, homme d'intelligence et d'activité, confesseur de Henri IV, puissance nouvelle et si influente, ajoutait ses prières et ses ordres de pénitence ; enfin, dans le mois de septembre 1603, un édit porta : **Nous accordons à toute la société et compagnie des jésuites qu'ils puissent et leur soit loisible de demeurer et résider es lieux où ils se trouvent établis, à sçavoir : ès villes de Toulouse, Auch, Agen, Rhodéz, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon-le-Puy, Aubenas et Béziers, et outre lesdicts lieux, nous leur avons, en faveur de sa sainteté, pour la singulière affection que nous luy portons, encore accordé et permis de se remettre et établir en nos villes de Lyon et Dijon, et particulièrement de se loger en nostre maison de la Flèche en Anjou.** En 1606, une nouvelle déclaration autorisa les jésuites à résider à Paris, et à exercer leurs fonctions dans leur maison professe de Saint-Louis et dans leur collège appelé de Clermont. Les jacobins rentrèrent également dans la jouissance de tous leurs biens ecclésiastiques, dont ils avaient été privés provisoirement. La plupart des chefs de la ligue se réunirent dès lors franchement à Henri IV ; ils prêtèrent leur

appui en toutes les provinces dont ils avaient le gouvernement. Comme ils recevaient des gages, ils les rendaient en obéissance et en services.

Par contraire, le parti huguenot s'arma de nouveau à l'aspect de ce roi sorti de ses rangs, et qui n'avait presse que de satisfaire les exigences de ses vieux ennemis les catholiques. Le calvinisme avait bien pour lui l'édit de Nantes ; mais ce qui contente le moins un parti, ce sont les concessions abstraites et générales : ce qu'il veut, ce sont les positions politiques et lucratives, le pouvoir en un mot ; et les huguenots ne l'avaient pas avec le roi qu'ils avaient choisi. Ces mécontentements se personnifiaient dans le duc de Bouillon et le prince de Gondé, grandes races qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, avaient adopté la cause calviniste. Il n'est pas douteux que, dès la conjuration de Biron, le parti réformé n'eût offert des forces à la noblesse mécontente pour partager ses périls aux champs de guerre. Bouillon était, ainsi que le chef de la famille des Gontaut, le compagnon d'armes de Henri IV ; il murmurait comme Biron, et se prononçait haut contre le roi. Henri engagea directement avec le duc de Bouillon une correspondance intime ; son but était de le sauver peut-être, mais toujours de le compromettre avec son parti, par des aveux, ce qu'il avait désiré pour Biron. Le duc de Bouillon avait devant les yeux un triste et sanglant procès ; il savait comment Henri tenait sa parole, et quel cas il fallait faire de ces lettres amicales, par lesquelles il avait alléché le malheureux Biron. Le duc de Bouillon refusa donc de se rendre à *l'invitation de son bon maître et ami*. Dans sa réponse on remarque une résolution fermement prise de ne point aller à la cour de Henri : *Sire, je crains vostre visage irrité d'après les personnes que vous avez reçues à m'accuser, et aussi d'après la justification que vous m'en demandez.*

Le duc refusait de venir auprès du roi ; mais toutes ses actions étaient surveillées avec une activité inquiète : *Mon compère*, écrivait Henri au connétable, *on me donne avis que M. de Bouillon a pris, ce que je ne puis croire, le pire conseil et résolution en allant en Languedoc dans de mauvais desseins. Je vous en advertis, afin que son allée n'apporte aucune altération au bien de mes affaires.* Le duc de Bouillon n'était pas seulement le chef d'un parti à l'intérieur ; son crédit en France reposait spécialement sur le calvinisme, dont il était le plus ferme soutien, et cette religion était alors le lien d'un système européen. Aussi, dès que Bouillon fut poursuivi, les réclamations arrivèrent de toutes parts. Elisabeth vivant encore lors de la première accusation du roi contre le maréchal, écrivait à son ambassadeur pour prendre en main cette cause de la réforme, dont la reine était protectrice. Les princes d'Allemagne envoyèrent, de leur côté, une ambassade solennelle à Henri IV en faveur du duc de Bouillon. Le roi répondit fort en colère : *Je vous l'ay desjà dict, ce n'est pas la religion que je hais en luy, c'est la trahison. D'ailleurs le duc de Bouillon est mon subject, et je ne dois compte de mes actions qu'à Dieu seul.* Les ambassadeurs ajoutèrent que ce qu'ils demandaient pour M. de Bouillon était une grâce, que leurs maîtres portaient grande affection à sa majesté. *S'ils me portoient de l'affection, répliqua brusquement Henri rv, ils devroient croire et ajouter foy à ce que je leur ay dict, sinon je le prendray en mauvaise part et m'en tiendray offensé ; je sçais, messieurs, que ces conseils vous sont suggérés par des séditeux et mutins.* Un arrêt du conseil d'état ordonna la comparution personnelle et immédiate du duc de Bouillon, messire Henry de Latour, mareschal de France et premier gentilhomme de nostre chambre ; car Henri IV cherchait à réduire aux proportions d'une question toute personnelle une affaire des plus graves, que les églises réformées à l'extérieur et à l'intérieur prenaient pour un attentat à leurs privilèges.

Le parti politique s'était vu frappé dans le duc de Biron ; l'opinion réformée aurait été atteinte dans le maréchal de Bouillon, et elle était trop forte pour le souffrir. Le maréchal écrivait aux églises réformées : *Nous voyons tous les jours que Satan et ses instrumens ne dorment pas pour ensevelir la vérité, bannir le service de la chrestienté. Voilà pourquoy il faut à bon escient prendre à cœur ceste affaire, et la pousser vivement par toutes voyes dues et légitimes ; et comme tous y sont intéressés, que tous aussi reconnoissent le danger, qu'ils courent au remède en les faisant entendre au roy, appuyés sur la liberté portée par ses esdicts ; et que tous les ministres et églises tout entières ; sans aucune exception ny distinction, prennent la défense de ceste cause tant juste et importante.* C'était un véritable appel aux armes adressé par le duc de Bouillon aux calvinistes de France ; la vieille guerre civile entre les deux croyances allait se réveiller comme aux tristes jours de Charles IX et de Henri III. Le roi se prononça contre ce mouvement. La conquête militaire fut facile : le duc s'enfuit à l'étranger. Il s'agissait moins d'une question personnelle que du calvinisme menacé. Henri pouvait-il heurter encore une fois la croyance religieuse défendue par la gentilhommerie de France, comme une loi de féodalité ! Après des pourparlers nombreux, le roi accorda des lettres d'abolition au duc de Bouillon, acte de politique envers le calvinisme tout entier, qu'il fallait satisfaire dans ses exigences armées ; et ainsi se terminait la prise d'armes des calvinistes. Si le duc de Bouillon avait été saisi et jugé, les huguenots auraient vu dans cet acte de violence une attaque directe contre leurs privilèges et contre les clauses de l'édit de Nantes. Biron était chef d'un parti ; mais ce parti se trouvait dispersé et n'avait pas de loi commune sous l'empire de laquelle il se serait levé ; et voilà pourquoi le roi put l'atteindre sans danger actuel et imminent. Mais les calvinistes avaient des places de sûreté, une organisation militaire, une armée prête à se mouvoir, des alliances positives à Genève, en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Angleterre, en Hollande : frapper le chef que les églises réformées avaient élu, c'était donc s'exposer à une brusque rupture. Henri IV ne l'osa point.

La situation si compliquée de la couronne affligeait profondément Henri IV : il était obligé de frapper ses vieux compagnons de batailles, de combattre le parti qui l'avait élevé au trône. Et les concessions qu'il faisait aux vieux ligueurs satisfaisaient-elles au moins leurs impérieuses exigences ? Il n'en était rien. Quand on n'est pas né dans une opinion, quand on a passé une partie de sa vie dans un camp opposé, il est difficile d'inspirer confiance à la nouvelle opinion qu'on adopte : qu'importe les concessions ? elle les reçoit comme une dette qu'on acquitte ; elle ne donne en retour aucune reconnaissance. Les catholiques voyaient ce qui leur manquait encore, et non ce qu'ils avaient reçu. On parlait en chaire contre le roi, qui pactisait avec les huguenots ; les haines contre le prêche existaient comme aux beaux jours de la ligue ; et ce même prêche ne se montrait-il pas partout, hormis dans quelques localités, telles que Paris et sa banlieue ? Cette tolérance était un sujet de plaintes vives et cruelles. Le roi paraissait profondément affecté : placé au milieu de deux opinions, en butte à des attaques persévérantes, il était dévoré d'une tristesse silencieuse qui éclatait par de douloureux soupirs échappés de sa poitrine contre l'ingratitude. A chaque instant des tentatives étaient faites contre sa personne ; le poignard le menaçait au sein même de son palais, dans les rues de Paris. Aux dernières années de sa vie, les registres du parlement constatent huit attentats contre sa personne royale. A cette situation politique, déjà si triste, venaient se joindre des chagrins domestiques, des querelles avec la reine Marie de Médicis sur sa conduite

dissolue en pleine cour, et jusque dans le lit nuptial. Le peuple de Paris n'avait aucun attachement pour Henri ; vainement le roi embellissait ses palais, bâtissait ponts neufs et fontaines jaillissantes, le besoin qu'il avait de comprimer la liberté municipale favorisait les inquiétudes populaires qui éclataient par des pasquils et par des attentats.

Dans ces circonstances difficiles, Henri songea aux moyens de fixer l'attention par la guerre, et de conduire aux batailles lointaines sa bonne chevalerie. A toutes les époques de fermentation politique, une guerre domine les esprits, préoccupe les mécontentements. Il y avait longtemps déjà que la gentilhommerie vivait en repos dans ses châteaux ruinés : quelle ressource lui restait-il après le désordre bruyant des dissensions civiles ? Est-ce qu'il fallait prendre au vieux râtelier du manoir la lance, l'épée des combats, l'arquebuse et la pertuisane ? La prédication des croisades contre les musulmans ouvrait sans doute la lice aventureuse ; mais les conquêtes de fiefs, les acquisitions matérielles de territoire, susceptibles de réparer les misères des castels, n'étaient point les profits d'une expédition contre les infidèles. On voit poindre et se développer cette opinion belliqueuse, cet entraînement vers la conquête dans les pamphlets qui furent publiés sous les titres divers de : *le Polemandis*, ou Discours d'estat sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne, car le temps est venu de la chastier ; *le Soldat français*, où Pierre de l'Hostel-Dieu de Roquebrune, Béarnois, invite Henri, son roi, à reconquérir la Navarre espagnole ; puis, *la Response du Soldat français* ; *le Cavalier* ; *la Victoire du Soudard*, et mille autres pièces fanfaronnes. Depuis l'année 1609, on voit Henri IV dominé par de grandes idées de politique extérieure, par le désir de remanier l'Europe sur de nouvelles bases. Son projet, conception singulière et qu'il écrivit de sa main, faisait reposer toute la chrétienté sur un seul et même corps, qui se fût appelé la République chrétienne. Pour cet effet, il avait dédétérminé de la partager en quinze dominations ou états, qui fussent, le plus qu'il se pourrait, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominations étaient : le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses. De ces états, il y en aurait cinq successifs : France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie ; six électifs : papauté, empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark ; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques : les Belges et les Suisses, et deux aristocratiques ou seigneuries, celles de Venise et des petits princes ou villes d'Italie. Le pape, outre les terres qu'il posséderait, devait avoir le royaume de Naples et les hommages tant de la république italique, que de l'île de Sicile. La seigneurie de Venise aurait la Sicile en foi et hommage du saint-siège, lequel consisterait en un simple baisement de pieds, et un crucifix d'or de vingt ans en vingt ans. La république italique eût été composée des états de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint-siège, lui payant seulement pour toute redevance un crucifix d'or de la valeur de dix mille livres. Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, aurait encore eu le Milanais, le tout érigé en royaume par le pape, sous le titre du royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonais en échange du Montferrat, qu'on y eût joint. On incorporait avec la république helvétique ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle

eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne de vingt-cinq en vingt-cinq ans. On aurait établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestants, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire ; et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers de Berghes, de la Mark, de Ravenstein, et autres petites seigneuries voisines. On eût joint au royaume de Hongrie les états de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. Outre cela, pour régler tous les différends qui seraient nés entre les confédérés et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et une forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on aurait placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autres. On en eût encore fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général. De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on appellerait le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets pour empêcher, d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes, et de l'autre les plaintes et rébellions des sujets.

L'Autriche aurait souffert de ce gigantesque remaniement, car elle était dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avait fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force. Un plan de cette nature nécessitait une vaste armée, et Henri IV multipliait ses levées d'hommes, préparait l'argent dans son trésor, lorsqu'un événement en précipita la manifestation. Le prince de Condé quitta subitement la cour et se retira dans les Pays-Bas ; quelques-uns disent que Henri IV avait insulté la princesse par cet amour adultère qui ne respectait rien, ni la fidélité de race, ni les liens de famille, ni les intérêts politiques ; d'autres monuments attribuent à une cause générale, à un retour vers l'indépendance féodale cette levée de boucliers. Dès que le prince de Condé eut quitté la France, tous les agents espagnols reçurent l'ordre de se le rattacher pour seconder les intérêts de Philippe III. Il y avait longtemps que ces ambassadeurs agissaient d'une manière hostile au système de Henri IV : ils s'étaient mis en rapport, non seulement, avec le comte d'Antraques et sa fille Henriette, maîtresse délaissée par le roi ; mais le marquis de Meyrargue, gentilhomme provençal, au su et vu de tous, avait traité avec les ambassadeurs pour livrer Marseille à Philippe, moyennant une somme d'argent. L'Espagne avait même des espions dans le conseil du roi. Le gouvernement de San-Lorenzo n'avait pas cessé un moment de surveiller les actes, les faiblesses de Henri IV, de pénétrer dans les secrets de ses desseins, de profiter de tous les mécontentements. Quand il s'agit du prince de Condé, Philippe III s'exprime avec netteté à son ambassade : Je lis dans vos dernières despaches le soin et les grands mouvemens que se donne le roy de France<sup>1</sup> pour faire prévenir de Flandre le prince de Condé et sa femme. Je vous félicite de la prudence que .vous avez desployée en ceste occasion. Sans doute le roy très chrestien ne peut s'offenser que je prenne sous ma protection un prince dont je veux conserver l'honneur ; j'ay escrit à mon neveu l'archiduc pour qu'il ne consente jamais à ce qu'il soit fait la moindre violence au prince de Condé ; mais laides bien savoir au roi de France que je n'agis ainsi que dans son intérêt, que pour un prince de sa famille, et que je ne prétends m'entremettre entre eux que pour le bien et la tranquillité des deux parties. Si le roy très chrestien ne se rend point à ces

---

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. A 59. A Don Jnigo de Cardenas, 21 février 1610. (Lettre chiffrée.)



paroles, il me paroïstra manquer à l'amitié et fraternité qui nous unit. Vous m'advertirez aussitost de la response de sa majesté, et vous n'oublierez pas de luy faire observer que le prince de Condé a déclaré qu'il ne rentreroit jamais en France du vivant du roy, par le peu de sécurité que lui inspiroient ses promesses. Puis, Philippe III écrit encore à l'occasion des trames de Henriette d'Antraques contre Henri IV, son séducteur : Le moment ne me paroïst pas favorable pour donner à la marquise de Verneuil autre choses que de belles paroles. Il ne convient pas non plus de rien avancer, de rien offrir encore au comte d'Auvergne, ny d'un autre costé de l'empescher de s'eschapper de sa prison s'il peut y parvenir. Quant aux Maures qui sortent d'Espagne, sachez me dire s'ils s'établissent en France ou s'ils ne font qu'y passer : ceci est très grave.

Il y a loin de cette petite action gouvernementale de Philippe III à l'active énergie, aux grands ressorts mis en œuvre par Philippe II, son père. Ce sont des tentatives de corruption qui trouvaient sympathie en France dans les vieux éléments de la ligue. Toujours aux aguets par des espions placés autour de Henri IV, le roi d'Espagne redoutait la vigilante finesse de son rival. S'il est loin de Philippe II sous le rapport de la capacité, combien il diffère de lui également pour l'application et le travail ! Ici plus de notes de la main du souverain, dont le règne précédent nous avait accoutumés à voir les dépêches surchargées : c'est un conseil d'état pour ainsi dire en permanence, qui lui prépare les affaires ; encore trouve-t-on au dos de ces délibérations : *Le roy a vu ceci*, écrit de la main d'un secrétaire intime. La grande machine de l'état marchait, mais par cette impulsion antérieure, forte, prévoyante et toute d'avenir. L'ambassadeur espagnol reçut enfin l'ordre formel de faire expliquer Henri IV sur ses armements. Sire, je suis ici de la part du roy d'Espagne mon maistre, pour sçavoir de vostre majesté pourquoy elle réunit une si puissante armée, et si c'est contre luy. — Si je luy avois manqué comme il l'a fait envers moi, respondit le roi, peut-être auroit-il droit de se plaindre. — En quoy, sire, le roy mon maistre a-t-il manqué à vostre majesté ? — Il a entrepris sur mes villas, il m'a corrompu le mareschal de Biron, le comte d'Auvergne, et maintenant il reçoit le prince de Condé. — Sire, il ne pouvoit refuser la porte à un prince qui s'est jeté entre ses bras, et vous-mesme, sire, n'eussiez-vous pas... — Non, je n'aurois cherché qu'une chose : c'est à le réconcilier avec sou maistre. — Mais, sire, vostre majesté n'a-t-elle pas retiré Antonio Ferez ? à la vue de tous, n'a-t-elle pas assisté les Pays-Bas d'hommes et d'argent ?... Au reste, je désire savoir si c'est contre le roy que se font les armements ; mon maistre peut disposer d'un moment à l'autre de plus de cent mille hommes. — Vous vous trompez, M. l'ambassadeur ; en Espagne ce ne sont pas des hommes, mais des ombres, faisant allusion au mot *hombres*, qui signifie hommes. Si le roy vostre maistre m'oblige de monter à cheval, j'iray entendre la messe à Milan, desjeuner à Rome et disner à Naples. — Sire, respondit l'ambassadeur, vostre majesté, en allant de ce pas, pourroit bien aller à vespres en Sicile<sup>1</sup>.

Le vaste projet européen dont j'ai parlé avait quelque chose de vague dans son application. Il était impossible d'arriver à un remaniement général des territoires en l'état des intérêts et des souverainetés. La guerre, devait reposer sur des idées plus positives. Les relations de Henri IV avec l'Allemagne lui firent d'abord espérer la dignité de roi des Romains, pour parvenir ensuite à la couronne impériale. De graves personnages furent consultés dans un conseil privé et chacun donna son avis sur l'entreprise. Je la trouve honorable, utile et possible,

---

<sup>1</sup> Bibl. du roi, mss. de Béthune, n° 9140, fol. 61. — Carton Fontanieu, n° 458, 459.

dit le duc de Sully. Le roy, après avoir attentivement ouy ceste première opinion, commanda au deuxième conseiller de parler. C'estoit le prudent Villeroy, lequel, avec quelque petite préface d'excuses, commença une longue harangue beaucoup moins favorable aux projets de Henri IV que celle du premier conseiller : *Sire, ne vous embarquez pas en de nouveaux desseins, qui ne vous sauroient apporter que du désavantage en toutes sortes.* Le roy, en ceste seconde opinion, demeura aussi ferme et retenu que sur la première ; et estant déjà tard, il commanda au troisième, Bellièvre, d'abrèger le plus qu'il pourroit. Le roy, qui avoit attentivement preste l'oreille à ce dernier, se leva, et ayant ouvert une fenestre pour prendre l'air, tenant la vue et les mains vers le ciel, dict tout haut : *Dieu formera et fera naistre en mon cœur, s'il luy plaist, la résolution que je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes l'exécuteront. Adieu, messieurs, il faut que je m'aïlle promener.* Ainsi finit cette conférence.

La pensée de s'emparer de la couronne Impériale d'Allemagne préoccupait Henri IV ; elle donnait un but déterminé à la guerre, un résultat fixe à ses entreprises militaires. Il ne s'agissait plus que de trouver un prétexte d'hostilité, un de ces motifs saisissables qui peuvent servir de fondement à un manifeste de batailles ; il se présenta. Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, de cette hautaine famille des comtes de La Mark, redoutables dans la forêt des Ardennes, était mort ne laissant point d'héritier direct et mâle : il n'avait après lui que quatre neveux, issus de ses sœurs, et l'empereur, en vertu de la constitution germanique, réunit les fiefs à la couronne, et en donna l'investiture à Léopold d'Autriche. Les ducs de Brandebourg et de Neubourg, héritiers naturels du fief impérial, s'adressèrent à Henri IV, comme au protecteur de l'empire, dans le dessein de faire respecter leurs droits, et le roi de France saisit ce prétexte d'armements. Tout se ressentait des résolutions belliqueuses du roi : des Suisses étaient capitulés pour augmenter la force des régiments au service de France ; on renouvelait les traités de subsides avec la Hollande ; le duc de Savoie, si longtemps ennemi de Henri IV, était attiré à l'alliance par la promesse d'ériger en sa faveur l'ancienne royauté des Lombards. On rappelait les gentilshommes sous les cornettes ; la levée des milices se faisait dans chaque province ; on achetait des bandes de lansquenets en Allemagne ; les braves Gascons, vieux compagnons du Béarnais, organisaient leurs bonnes compagnies des montagnes ; à la Bastille, Sully avait réuni un trésor militaire destiné à la campagne qui allait s'ouvrir, tandis que la ligne de forteresses du côté de la Flandre, point d'appui pour toutes les opérations, était mise sur un pied respectable de défense ; car il fallait prévoir aussi les malheurs possibles de la guerre.

Henri IV paraissait absorbé par les projets européens dont je viens de parler ; l'exécution de ces vastes idées appelait un développement de forces extraordinaires et le concours de toutes les alliances à l'extérieur. On ne parloit en ce temps-là que de guerre ; le roy envoya le colonel Galatis faire une levée de six mille Suisses qui se rendirent en France sur la fin du mois d'avril ; cette levée se fit si promptement qu'il y eut mesme de la dispute entre eux à qui s'enrosleroit, et combien on en lèveroit en chaque canton, car chascun en vouloit estre. Le mareschal de Lesdiguières fut renvoyé en Dauphiné pour traicter avec le duc de Savoye et pour y dresser une armée ; les préparatifs qu'il fit faire et les gens de guerre que l'on leva en ces pays-là, faisoient assez paroistre qu'il y avoit de grands desseins de ce costé. On fit au mesme temps sortir cinquante canons de l'arsenal de Paris, avec poudres, boulets, et toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour un si grand attirail ; le tout fut conduit par eau à Châlons-sur-Marne. Par toutes les provinces le tambour battoit ; on n'entendoit parler que de

levée d'infanterie et de cavalerie ; enfin tout s'achemina au rendez-vous donné sur les frontières de Champagne, tellement que toute ceste province fut remplie de gendarmerie<sup>1</sup>.

Le roi ne pouvait abandonner la monarchie à peine restaurée, pour se jeter dans les hasards d'une guerre étrangère, sans prendre des précautions de famille susceptibles d'assurer la libre et paisible transmission de la couronne. On pouvait même remarquer en lui une sorte de pressentiment de la mort, cette tristesse vague qui saisit l'âme à l'approche d'une fin inévitable. Le roi n'aimait pas Marie de Médicis, mais elle lui avait donné une postérité ; et, au milieu des périls dont une expédition aventureuse était environnée, le roi songea à faire couronner la reine. Il voulait ensuite lui confier, ainsi qu'à un conseil, l'administration du royaume en son absence. Le sacre de Marie eut lieu avec toutes les pompes de la royauté catholique ; le roi paraissait plus tranquille ; il semblait avoir affermi dans sa race la succession de sa grande couronne. Le héraut d'armes fit largesse de par la royne au dedans de l'église où bonne quantité de pièces d'or et d'argent, fabriquées exprès, furent jetées au peuple à diverses fois ; tout le reste se passa avec beaucoup d'acclamations et signes d'allégresse et de réjouissances publiques. Le roy surtout en montra le contentement qu'il en avoit ; à la sortie de l'église, il devança la royne, et s'en alla dans sa chambre où il se mit à la fenestre, et luy jeta mesme, comme elle passoit au-dessous, quelques gouttes d'eau, puis incontinent descendit et la reçut au bas des degrés où leurs majestés, avec mille conjouissances, montèrent en haut. La reine devait faire son entrée solennelle dans Paris ; de tous les endroits de la France on se rendait dans la belle cité pour voir les magnificences de cette journée. Il s'y montra tant de peuple et de toutes qualités, que l'on ne pouvoit aller presque par les rues, principalement aux endroits où la royne devoit passer ; les uns regardoient tout le long de la rue Saint-Denis les arcs triomphaux, les autres les statues, les devises et les peintures, d'autres de dessus Nostre-Dame ne pouvoient ester leur vue de dessus les termes qui estoient le long de ce pont avec des paniers d'osier pleins de toutes sortes de fruicts, et de voir attachés au berceau de dessus les armoiries, devises et chiffres de sa majesté ; d'autres s'amusoient à voir abattre les boutiques que les marchands du palais avoient faites dans la cour ; on ne voyoit qu'échaffauds dressés par toutes les avenues, et en tous endroits chacun employoit ses amis pour avoir quelques places en une fenestre, ou quelque boutique ou coin d'échaffaud ; la maison-de-ville avoit fait faire montre aux métiers, et le roy mesme les avoit vus passer estant à la Samaritaine, comme il avoit vu aussi les enfans de la ville près le bois de Vincennes ; bref, tout se préparoit à une grande réjouissance, quand en un clin d'œil, un coup le plus malheureux qu'il fut jamais, le changea en une extrême douleur. Le roy estoit résolu de partir deux jours après pour aller trouver son armée sur la frontière, mesme sur l'avis qu'il eut que sa sainteté luy envoyoit un nonce extraordinaire, il luy manda qu'il ne prît la peine de venir à Paris, mais qu'il s'en allast à Mouzon où il se rendroit dans le 20<sup>e</sup> de ce mois ; et sur un rapport que Spinola, lieutenant des archiducs, se vançoit de luy empescher le passage avec trente mille hommes, et de luy donner bataille, il essaya sa cotte d'armes de velours toute semée de petites fleurs de lys en broderies d'or de la grandeur d'un sol, qu'il avoit fait faire exprès pour s'en parer au jour d'une bataille : *Nous verrons*, dit-il, *s'il sera homme de parole*. Sur ce, un seigneur luy dict que Spinola étoit Génois. *Il est vray*, répliqua-t-il, *mais il est soldat et brave*. Leurs

---

<sup>1</sup> *Mercure français*, ann. 1610, t. I, édition de 1619.

majestés avoient résolu ensemblement de faire donner la liberté à tous prisonniers entre le jour du couronnement et celui de l'entrée, non seulement à ceux des prisons communes, mais à ceux de la Bastille. Pour les prisons communes, le roy en avoit donné la charge aux maistres des requestes ; pour ceux de la Bastille, il en vouloit luy-mesme deslibérer sur les lieux à l'arsenal. Il désiroit aussi qu'il ne manquast rien à ceste entrée, bien qu'il la pressast ; ce fut pourquoy s'en allant à l'arsenal, il devoit visiter en quel estat en estoient les préparatifs. Entre trois et quatre heures de relevée, il saute en son carrosse à l'entrée de la cour du Louvre, et se met au fond ; il fait entrer dedans les ducs d'Epéron, de Montbazon, Roquelaure et trois autres, desendant à ses gardes de le suivre ; quel malheur ! car un maudit françois, Ravailiac (qui, selon ce qu'il a respondu en ses interrogatoires, avoit dès longtemps prémédité de l'assassiner), le regardant sauter dans le carrosse, le suivit jusqu'en la rue de la Ferronnerie, devant le cimetièr des Innocens, où voyant le carrosse arrêté par des charrettes, sa majesté au fond, tournant le visage et penchée du costé de M. d'Espéron, ce monstre, animé du diable, sans respect de l'onction sacrée dont Dieu honore les roys ses lieutenans en terre, se jette sur sa majesté, et passant son bras au-dessus de la roue du carrosse, luy donna deux coups de couteau dans le corps, et étendit tout roide mort ce grand roy au milieu de ses plus valeureux et fidèles capitaines. Il donna ces deux coups si promptement, qu'ils furent plus tost reçus que vus ; le premier, porté entre la cinquième et sixième coste, perça la veine inférieure vers l'oreillette du cœur, et parvint jusqu'à la veine cave qui, se trouvant coupée, fit à l'instant perdre la parole et la vie à ce grand monarque. Quand au second, il ne pénétra pas avant et n'effleura guère que la peau. Personne n'avoit vu frapper le roy, et si ce parricide eust jette son cousteau, on n'eust sçu qui c'eust esté ; mais il ne le put jamais lascher ; les six seigneurs qui estoient dans le carrosse en descendirent incontinent, les uns s'empessant à se saisir du parricide, et les autres autour du roy ; mais un d'entre eux voyant qu'il ne pa, loit point, et que le sang luy sortoit par la bouche, s'écria : *Le roy est mort !* A ceste parole, il se fit un grand tumulte, et le peuple qui estoit dans les rues se jettoit dans les boutiques les plus proches les uns sur les autres, avec pareille frayeur que si la ville eust esté prise d'ennemys. Un des seigneurs soudain s'advisa de dire que le roy n'estoit que blessé, et qu'il luy avoit pris une foiblesse. On demanda du vin, et tandis que que quelques habitans se diligentent d'en aller quérir, on abat les portières du carrosse, et, dit-on au peuple, que le roy n'estoit que blessé et qu'on le ramenoit vitement au Louvre pour le faire panser ?<sup>1</sup> Henri n'avait pas poussé un cri, n'avait pas dit une parole ; un profond soupir avait été le terme de sa vie. Le duc de Montbazon le couvrit de son manteau, et le char lugubre s'achemina vers le Louvre.

Ainsi périssait à l'œuvre le roi, habile politique, personnification laborieuse de la paix entre les deux croyances qui s'étaient divisé le monde depuis le seizième siècle. Sa tâche était pénible ; il ne put l'accomplir absolument ; mais il assouplit un instant la société à la coexistence d'opinions opposées et vivaces ; il les empêcha de s'armer et de courir encore à la guerre civile. L'esprit de Henri IV prêtait à ce rapprochement : il était sans conviction, d'une indifférence réfléchie, à peine réchauffée par quelque camaraderie sous la tente et des attachements de femmes ardents et passagers. Henri avait une grande connaissance des partis, de leur faiblesse, des points par où ils sont saisissables. Il n'est pas de prince dont on ait plus défiguré le caractère, en le présentant comme un symbole

---

<sup>1</sup> *Mercure français*, ann. 1610, t. I, édition de 1619.

de franchise, comme l'expression de ce blanc panache de fidélité et de dévouement. Il était habile, espérait dans le temps et la fortune ; son immense aptitude était de s'attirer les hommes ; rien ne lui coûtait, ni les paroles, ni les promesses ni les encouragements ingénieux, ces gages d'amitié qui saisissent les âmes. Brave sur le champ de bataille, en avant de tous, il avait ce qu'il faut pour séduire la gentilhommerie, dont il fut longtemps le chef. Son règne fut celui de la noblesse luttant contre la bourgeoisie et le peuple groupés sous la bannière de la ligue ; la gentilhommerie fit son roi après avoir dompté les halles de Paris. Ce n'était point un prince populaire sur le trône ; la famille des Guises jouissait seule de cette grande faveur au sein des multitudes. L'avènement de Henri IV reconstruisit sous d'autres formes le droit féodal. Voilà ce que les historiens n'ont pas vu, et ce qui explique la longue lutte contre la haute féodalité des gouverneurs de provinces pendant l'administration de Richelieu.

Cette mort si cruelle de Henri IV fit une vive impression sur les esprits ; la popularité que n'avait pu obtenir sa royale personne pendant sa vie arriva à son cadavre défiguré ; la terreur fut dans la ville de Paris ; on prit des précautions militaires, comme si la cité était assiégée par un ennemi puissant. Que de tristesse et de poésies larmoyantes ! Ô diable d'homme, sorti du profond de l'enfer, s'écriait le sieur de Chambrun, esprit des noirs esprits, cœur et âme de fer ; qu'as-tu fait, parricide méchant ? Que le jour que tu naquis soit toujours ténébreux, et que le nom de Ravallac soit plus horrible aux humains que le nom de Mégère ; tu as touché, impie, à cet oint du Seigneur : France, que n'engloutissois-tu ce furieux Briare ! Mademoiselle Anne de Rohan larmoyait aussi des stances : Les beaux faits de Henry élevoient nos têtes ; la fin de ses combats finissoit nostre effroy ; nous estions plus glorieux d'estre subjects du roy que si les autres rois eussent esté les nostres ; les lys sont atterrés ; Daphné baisse, chétive, en terre son visage ; pour chanter un tel Achille, il faudroit un autre Homère. On faisait circuler des gravures et belles estampes qui représentaient l'épouvantable parricide contre le bon roi : là, Ravallac était reproduit au moment où il montait sur la roue pour atteindre le cœur de Henri IV. La voiture était un vaste char non suspendu, un carroccio d'Italie, d'une seule pièce, depuis le train de derrière jusqu'au bout du timon ; ce char était couvert d'une espèce de dôme soutenu par des colonnes, et le graveur n'avait pas oublié la fatale charrette qui arrêta la royale voiture au coin de la rue de la Ferronnerie. Une belle estampe représentait encore le tombeau de très chrétien, très auguste, très clément, très victorieux et incomparable prince Henri le Grand : Là gisoit ce redoutable prince qui mouroit au milieu d'un généreux dessein, et qui vouloit faire de l'univers une seule province. La France, l'église, la noblesse, le tiers-état déploraient la mort du monarque ; on se devoit ouvrir le flanc, car il faudroit des larmes de sang pour bien pleurer cette infortune. Tout cela n'était point comparable au beau portrait que fit graver Nicolas de Mathonnière, imprimeur-libraire, tenant sa boutique en la rue Montorgueil, à l'enseigne de la Corne de Daim : Henri IV y était représenté en demi-dieu, car l'univers devoit estre son cercueil.

La douleur populaire, subite et éclatante, se manifesta par une explosion contre le parti espagnol et l'ambassadeur qui le représentait à Paris ; son hôtel lut insulté par le peuple ; on en trouve la preuve dans les registres du grand conseil assemblé à Madrid le 26 mai 1610. Le conseil d'estat a vu aujourd'hui les lettres de Paris du 17 courant, de l'ambassadeur D. Inigo de Cardenas, lesquelles vostre majesté nous a fait parvenir. Elles contiennent avec les détails sur la mort du roy de France, arrivée le 14 de ce mois, la nouvelle des rassemblements tumultueux

qui ont eu lieu devant la maison du susdit ambassadeur de votre majesté, lequel la royne a eu grand soin de protéger, en luy envoyant une garde. Le cardinal de Tolède. — Quant à la mort du roy de France, il n'y a rien à dire, si ce n'est que votre majesté doit se pénétrer des paroles de saint Paul : *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* et comme votre majesté est l'appuy et la colonne de la chrestienté, elle doit espérer en Dieu, qui favorisera ses desseins et ses justes entreprises. La démarche de la royne mère pour protéger la maison de l'ambassadeur de votre majesté pendant le tumulte occasionné par la mort du roy de France, doit donner une haute idée de ceste princesse. Geste action dénote un caractère ferme et qui a sçu à temps arrester les conséquences qui pouvoient résulter. Nous regardons comme fort important d'envoyer en France un homme de qualité pour y faire le compliment de condoléance sur la mort du roy, et pour féliciter le nouveau roy sur son avènement. Don Pedro de Tolède, marquis de Villafranca, nous a paru le personnage convenable à ceste mission. Une sérieuse attention doit estre donnée à Milan et au prince de Condé qui y réside ; c'est en ménageant ce prince que Ton peut conserver les avantages que Ton a obtenus par luy ; on doit le féliciter de l'heureuse issue de ses affaires, dont il est redevable à l'intervention de Dieu. Ses craintes ont cessé en France, lui dira-t-on ; il n'a plus à redouter la tyrannie de son roy, qui vouloit lui ravir son honneur et celui de son épouse. Cependant, comme le prince de Condé est libre, il ne conviendrait pas de le retenir contre sa volonté ; qu'on le fasse demeurer par toutes les séductions et promesses, mais que rien ne décèle la contrainte et la prison. Enfin, quant aux inquiétudes que sa majesté paroist concevoir sur la tournure nouvelle des affaires en France, nous la prions d'aller lentement, sans montrer ny négligence ny empressement, et le temps nous apportera les indications pour la marche que nous aurons à suivre. Le connétable de Catalogne, les ducs de l'Infantado et d'Albuquerque furent entièrement de l'avis du cardinal de Tolède. Le duc de Lerma seul fit observer que les honneurs funèbres pour le roi de France mort devaient être rendus avec une grande solennité et dans le plus bref délai ; car, dit le ministre, **puisque votre majesté doit le faire, la promptitude en ceste occasion ne peut produire qu'un excellent effet.** L'Espagne, à travers ses dissimulations, comprenait tout ce qu'elle pouvait gagner à la mort de Henri IV, car la pensée de l'immense projet qui menaçait la maison d'Autriche s'éteignait en lui. Il était aisé au conseil de San-Lorenzo de s'emparer de la régence par Marie de Médicis. Le parti catholique renaissait avec ses sympathies. L'important était surtout de comprimer le premier mouvement d'opinion populaire qui s'élevait pour accuser les vieux ligueurs de l'assassinat de Henri IV.

Quand un système de réaction commence, il n'est point facile d'y mettre un terme. L'assassinat du roi avait-il été causé par un de ces sombres enthousiasmes dont l'origine était la ligue, ou bien était-il inspiré par la perversité individuelle de Ravillac ? Dans les grandes crises de douleur et d'affaissement public, le peuple remonte rarement à des causes vagues et générales ; il saisit un objet de ses haines et l'affuble du crime qu'il veut venger. Jamais il n'y eut plus d'accusations portées à la suite d'un attentat contre la tête d'un roi ; le couteau, disait-on, avait été dirigé par la marquise de Verneuil, cette maîtresse outragée ; ou bien encore l'impulsion venait des jésuites, du duc d'Epemon, de Marie de Médicis elle-même. De longs procès furent poursuivis après la mort de Henri IV ; mais, par un habile coup d'état, le duc d'Epemon et Marie de Médicis avaient saisi l'autorité. On laissa surgir quelques plaintes vagues contre les jésuites, afin de calmer l'impatient haine des parlementaires.

Quant au duc d'Epéron, il avait alors trop d'ascendant sur le parlement, auquel il avait fait briller son épée, pour jamais permettre que le moindre soupçon planât sur lui-même ni sur la régente dont il était l'appui. Il y avait toujours dans le conseil le parti Sully et le parti d'Epéron, la personnification des opinions réformées et catholiques ; le duc d'Epéron triompha, et par son moyen la réaction politique fut épargnée. La mort de Henri IV mit fin au système de transaction et de milieu que le roi avait suivi avec tant de peines ; la pensée catholique domina le nouveau conseil. Ce qu'on accorda aux protestants ne fut plus qu'une concession et non pas une législation d'égalité, en vertu de laquelle les opinions de la réforme traitaient d'une manière indépendante. Il a été impossible de soulever le voile qui couvre le fatal mystère de la mort du roi. Il y avait beaucoup d'intéressés dans la catastrophe : la grande guerre qu'allait entreprendre Henri IV menaçait l'Espagne spécialement et toute la maison d'Autriche avec elle ; c'était alors une triste époque d'attentats privés, de coups de poignards, dans les rues étroites et jusque sur le seuil obscur des palais ; l'Espagne avait tant soldé d'assassinats dans ses projets sur l'Angleterre, dans ses vengeances contre la Hollande ! elle pouvait bien réchauffer cette sanglante habitude. Il est constant qu'en Allemagne la nouvelle de la mort de Henri IV se répandit avec une rapidité telle qu'on eût pu dire qu'elle était prévue à jour et à heure fixes.

On accusa encore les jésuites ; cette corporation était alors en haine au parlement et à l'université, et c'étaient les parlementaires qui avaient en main la direction de l'opinion publique par les pamphlets. Les jésuites avaient conquis un grand ascendant sur l'esprit de Henri IV, qui aimait leurs lumières, leurs douces insinuations, leur profonde intelligence du cœur et de ses faiblesses. A la tête du mouvement catholique, les jésuites s'étaient fait représenter à la cour par le P. Cotton, un des hommes les plus distingués et des plus caressés par le roi. Henri laissa son cœur à leur collège de La Flèche ; il témoigna ainsi tout son attachement pour l'opinion religieuse dont les jésuites étaient les organes. Néanmoins les parlementaires poursuivirent la corporation de Jésus ; ils l'accusèrent d'avoir assassiné Henri IV, et alors furent encore réveillées les vieilles haines assoupies. La postérité ne ratifie pas les jugements des partis ; elle ne peut accuser les jésuites de l'attentat de Ravallac. Nous, qui avons vécu au milieu des passions politiques, nous avons vu aussi de ces jugements jetés contre tout un parti pour le crime d'un seul. Quand un homme, profondément dévoué à une conviction religieuse ou politique, voit devant lui un prince qui flétrit ou persécute cette conviction, alors s'allume en lui une flamme parricide ; il aperçoit d'antiques exemples, la postérité qui l'applaudit, le rôle d'un Brutus républicain ou d'un martyr catholique ; laissez marcher cette idée ! elle n'a pas besoin de complices ; elle indique au poignard le cœur qu'il faut frapper. Tel fut sans doute Ravallac ; il éteignit dans la vie de Henri IV le système de tolérance et de modération qui importunait les ardents catholiques.

## RÉSUMÉ.

J'accomplis la grande période politique et religieuse du seizième siècle ; et il m'est difficile, avant d'entrer dans une autre époque de civilisation, de ne pas jeter un regard en arrière, pour nettement préciser les traits généraux de l'histoire que je viens de tracer. En face de cette masse de faits et de documents, je crains qu'il ne soit né quelque confusion sur les choses et les caractères ; il faut mettre une pensée dans ce vaste tout. J'ai défini les trois parties de mon travail, c'est-à-dire la Réforme, la Ligue et le règne de Henri IV, par ces trois expressions qui rendent nettement l'idée fondamentale du livre : *action*, *réaction*, *transaction*. La réforme, c'est le mouvement d'une opinion nouvelle qui veut s'imposer à des habitudes antiques ; c'est une révolution intellectuelle qui se présente sous des formes trop violentes, comme une nouveauté trop hostiles aux faits existants, pour qu'elle ne trouve pas dans ces faits une opposition aussi persévérante qu'elle est vive et impétueuse. Quand on offrit la réforme à la société du seizième siècle, partout où elle ne fut point admise, elle excita une longue et une sanglante persécution ; les principes catholiques s'associèrent pour la résistance, et voilà ce qui fait que je considère la ligue, avec ses forces et sa constitution matérielle, comme une véritable réaction au système annoncé par Luther. Puis, quand cette lutte a fait verser des torrents de sang, lorsqu'il y a épuisement des deux partis, arrive un roi indifférent, qui cherche à concilier les opinions hostiles, et c'est cette troisième période qui prend le caractère de la transaction.

### § I. — PÉRIODE D'ACTION. - LA RÉFORME.

La réformation a opéré une révolution profonde dans le principe gouvernemental chez les divers peuples. L'école luthérienne, la première et la plus répandue, n'opéra que dans des limites déterminées : elle n'émancipait pas les multitudes ; seulement elle accomplit la révolution qui plusieurs fois s'était montrée dans l'histoire ; elle ôta la propriété des clercs pour la faire passer aux barons. Matériellement parlant, le fait qui reconstitua la féodalité en Europe fut la prédication luthérienne : elle donna aux seigneurs le pouvoir que longtemps l'église leur avait disputé ; elle plaça l'autorité territoriale au-dessus de la puissance morale. En Allemagne, la réformation favorise le morcellement de l'unité impériale ; elle crée l'indépendance des électors et l'émancipation des petites souverainetés. En Danemark et en Suède, où le luthéranisme s'établit dominateur, la révolution développe les mêmes idées ; les hommes d'armes s'emparent par la violence des domaines ecclésiastiques ; ils secouent le frein de l'église comme en France sous Charles Martel et Philippe le Bel ; la révolution matérielle n'a pas d'autres résultats d'émancipation. Rien de plus cruel que la guerre des hauts féodaux de la basse Allemagne contre les peuples soulevés par les prédications de Carlostadt, plus sympathiques aux masses. Ce n'est point un principe de liberté que l'homme d'armes défend, mais la suzeraineté et la propriété territoriale. L'école calviniste est plus hardie : elle substitue une espèce d'aristocratie bourgeoise à la société féodale, résultat du luthéranisme ; ses écoles n'établissent point encore l'égalité pure, le système de l'examen libre et indéfini ; mais elles anéantissent la hiérarchie épiscopale ; elles placent l'élection



partout, en Hollande comme à Genève. Le calvinisme crée son gouvernement, s'infiltré et se fonde dans toutes les formes sociales ; une fois son principe admis, il est forcé de lutter avec violence contre tout ce qui voudrait en dépasser les limites. Un gouvernement qui s'établit dans les conditions d'une liberté définie, a besoin de réprimer violemment et matériellement les tentatives qui tendent à le renverser. La bourgeoisie surtout est implacable ; elle sent qu'elle a deux adversaires terribles, les hautes classes et le peuple, et son souci est de les tenir sans cesse en respect. De là cette haine de Calvin contre les doctrines de Servet : le docteur de Genève avait posé des bornes à son système ; toute entreprise qui cherchait à les briser était une véritable conspiration d'état, une perturbation de l'ordre établi ; d'où cet esprit de vengeance, cette sombre animation de Calvin, car il voit son ouvrage menacé, et son ouvrage est une constitution.

L'école anabaptiste, c'est le gouvernement des basses classes, le désordre et la vigueur tout à la fois d'un pouvoir placé dans les mains de la multitude ; tantôt ce pouvoir apparaît bruyant comme une démocratie orageuse, tantôt avec les conditions d'un despotisme effréné, transformation qui se montre plus d'une fois dans la durée des crises populaires. On voit les anabaptistes passer du tumulte des rues aux violences de la monarchie la plus brutale ; ce don de prophétie et d'inspirations que chacun s'attribue met le glaive au bras de celui qui se sent le plus fort. Les anabaptistes, tels qu'ils agissent sous Muncer et Jean de Leyde, sont le plus grand danger pour la réforme paisible et durable ; on ne secoue pas une société sans en ébranler toutes les parties. Quand la classe bourgeoise a fait une révolution, ce qu'elle ne sait pas assez, c'est qu'il n'y a plus rien d'inviolable, et que, puisqu'elle a proclamé son droit, il est libre à chacun de proclamer le sien. Tant que les anabaptistes ne furent qu'un désordre ils ne fondèrent aucun principe ; partout ils furent un obstacle ; jamais leur pensée ne put constituer quelque chose. En Hollande, les anabaptistes firent de l'opposition au système bourgeois et marchand ; dans la basse Allemagne ils eurent à lutter contre la féodalité et la bourgeoisie réunies ; en Angleterre, transformés en sectes diverses et en puritains, les disciples de la libre inspiration régnèrent un moment au milieu des troubles politiques, mais nulle part leur théorie ne fut entière. L'école anglicane a ce caractère particulier qu'elle est en quelque sorte la substitution de la royauté pleine, absolue, capricieuse, à ce système mixte de religion et de monarchie qui, dans le moyen âge, avait si puissamment comprimé les passions des rois d'Angleterre. En constituant l'église sous son sceptre, Henri VIII brisa ce dernier frein ; ce ne fut pas d'abord une religion nationale, mais une église royale, une autocratie où tous les pouvoirs dépendaient d'un seul. On s'explique cette vive et profonde opposition que la foi anglicane trouva en dehors ; la hiérarchie épiscopale ne lut plus qu'une forme, qu'un instrument ; la suprématie de la couronne domina tout. Que dire de ces serviles clercs fléchissant le genou devant la royauté comme devant une idole ? Comme résultat politique et matériel, les prédications des quatre écoles réformées ont laissé des faits qui subsistent encore ; la constitution de la Suède avec des ordres divers, son organisation de noblesse, de paysans et de clergé se lie à l'origine de la prédication réformée. Dans le Danemark, cette réformation créa d'abord un immense pouvoir à la noblesse, pouvoir qui s'est affaibli sous un régime absolu. L'intervention de la Suède dans les grandes affaires du midi de l'Europe, les traités de subsides qui en furent la suite, les belles campagnes de Gustave-Adolphe, tout cela fut amené par la réformation luthérienne : elle substitua un système de balance européenne au profit de la puissance habile qui put s'en saisir. La France s'appuya sur les éléments de discordes que la prédication de

Luther avait jetés en Allemagne pour dissoudre le corps germanique et en attirer les débris à son alliance ; les gouvernements libres de Genève et la Hollande ne furent pas seulement le fruit éloigné, mais le produit immédiat des changements opérés par la force du calvinisme.

Sous le rapport philosophique, la réforme proclama le libre examen, immense faculté de l'esprit qui creuse et abîme tout ce que la raison n'admet pas. Ce fut un instrument terrible que ce libre examen apporté dans toutes les sciences morales et politiques ; il contenait en lui-même des germes de mort pour tous les droits établis, pour tous les faits consacrés depuis des siècles. Quelle idée, quel droit acquis n'allaient pas être réduits en poussière par cette loi d'éternel remaniement de la société humaine ? Église, royauté, propriété, gouvernement, tout était mis en question. Dans les sciences morales, la réformation produisit surtout cette école critique qui fit marcher la philosophie rationnelle. La tradition fut abandonnée ; on voulut tout voir, tout discuter ; on appliqua les règles générales de la raison pure à la connaissance des faits historiques, à l'appréciation des causes ; la philosophie prit de libres allures ; l'histoire jugea non plus avec des croyances et des couleurs poétiques, mais avec le sens intime et profond des événements. Ce fut un mouvement en avant, un résultat pour l'esprit des générations ; on se dépouilla des charmes de la mythologie du moyen âge, de ces symboles, de ces mystérieuses et tendres légendes qui consolaient l'homme en face du terrible avenir qui l'écrase. La société croyait, sans remuer les faits, dans une paresseuse et douce conviction ; l'école critique ne laissa pas pierre sur pierre ; elle marcha vile à la démolition du pieux édifice que l'âme regardait dans un ineffable élanement. *Examinez, jugez*, ce fut le son de cette trompette du réveil que la réforme fit entendre, et tandis qu'elle détruisait ainsi les illusions morales, elle démolissait encore les illusions matérielles, ces beaux édifices des saints, de la Vierge et du Sauveur des hommes, ces images qui frappaient les sens et jetaient dans l'âme les croyances catholiques, alors que les effets magiques des vitraux caressaient les yeux du fidèle agenouillé devant les reliquaires des martyrs. Partout où la réformation s'établit, il y eut un changement dans l'état de la propriété : les clercs cédèrent aux hommes d'armes la plupart de leurs possessions ; il s'opéra un morcellement des grandes menses de l'église ; la terre devint une propriété toute civile.

Mais en même temps, l'examen, base de cette réformation, posait dans le monde une des difficultés impérieuses que les générations à venir auront à résoudre : je parle de la légitime transmission de la terre. Quand, avec l'arme terrible de la raison humaine, il s'agira de voir et d'apprécier les droits et les limites de la propriété ; quand l'examen mettra en présence la misère des masses et l'opulence de quelques-uns, alors n'est-il pas à craindre qu'il n'entraîne à ce doute épouvantable pour les générations à venir, à savoir : si la terre doit être le patrimoine du petit nombre au préjudice de tous ? L'examen a détruit l'autorité catholique ; il a presque dévoré la royauté et le pouvoir légitime des gouvernements ; il lui reste maintenant une dernière loi à détruire, la foi de la propriété héréditaire. Ainsi, la plus noble faculté de l'homme peut être la cause de tous les désordres et de toutes les révolutions : Luther a ouvert cette nouvelle boîte de Pandore d'où sortent tous les biens et tous les maux. La plupart des institutions humaines sont fondées sur les illusions du cœur et de l'esprit ; ne déchirez pas le voile, si vous voulez laisser à l'homme quelque autre chose qu'un cadavre hideux et déformé. Quand tout ce qui nous entoure est problème, n'armons qu'avec timidité la raison d'un instrument qui lui fait trouver, après tous les dégoûts de la vie, une seule vérité, celle de son inévitable destruction ?

Laissez-nous donc nos consolantes légendes, nos traditions de races et de famille, cet avenir d'or, cette idéalité de bonheur qui nous est promise, lorsque tout ce qui touche la vie se flétrit sous nos doigts. Que la société marche à ses grandes destinées, mais que l'homme y trouve un peu de bonheur individuel ; que le scepticisme ne vienne point décolorer quelques-uns des beaux jours de son existence.

Pour soutenir la doctrine d'examen et détruire toute hiérarchie religieuse, les réformateurs se servirent de l'arme puis, santé des pamphlets. L'école réformatrice n'eut point ce mordant de la satire ligueuse. Elle ne s'adressa pas, surtout en France, à cette classe que remuaient les prédicateurs et les chansonniers de Paris ; il y a dans les pamphlets de Luther et de Calvin une âcreté méprisante, une teinte sombre et biblique, et vous y chercheriez en vain la gaieté des pamphlets de la ligue adressés à la bonne bourgeoisie et aux halles : presque tous les écrits de l'école réformatrice sont sérieux, didactiques, raisonnés. Quand Luther a parlé des âneries du pape, et Calvin des dissolutions épiscopales, ils ont comme épuisé leur verve de plaisanterie ; leur supériorité consiste dans la discussion pensante et calme, dans la véritable controverse. Quelques-uns de leurs pamphlets attaquent le principe du gouvernement ; les autres remuent les peuples. La plaisanterie est lourde, mais le sarcasme est amer ; rien ne leur échappe, ni la royauté, ni les principes qui conservent et perpétuent les empires.

## § II. — RÉACTION. - LA LIGUE.

L'esprit du moyen âge se rattachait à la puissante organisation catholique : toutes les idées, toutes les affections de l'homme, les souvenirs et les besoins de la cité trouvaient leur expression dans ces légendes d'or, dans ces mystères et ces croyances qui prenaient l'enfant au berceau et consolait l'homme dans sa vieillesse. Ce Christ aux traits raides, aux yeux fixes, que le peintre reproduisait sur les vitraux des cathédrales, protégeait les labeurs du serf, reposait ses fatigues, réveillait ses espérances à demi-éteintes ; cette Vierge aux noirs cheveux, aux regards favorables et doux, était l'intermédiaire de la cité menacée par la peste et la famine ; la légende d'un saint patron incrustée sur la bannière municipale rappelait le patriotique souvenir d'un vieux moine qui avait défriché les terres, porté la civilisation au milieu de la barbarie, guéri comme saint Roch une calamité terrible, ou comme saint Victor combattu un monstre qui désolait la contrée, ou comme Marthe la sainte du midi, empoisonné la tarasque du Rhône. Ces légendes de chevalerie et de souvenirs municipaux étaient la gloire et la richesse des cités ; quand dans la plaine se réunissaient bruyantes les confréries bourgeoises pour délibérer sur leur liberté, c'était à l'invocation d'un saint que les habitants sonnaient le beffroi, délibéraient sur les affaires publiques ; la châsse bénite attirait dans la cité un nombreux concours d'étrangers qui apportaient leurs prières et leurs richesses, orgueil de l'église. Si un pieux ermite habitait le désert voisin, bientôt autour de l'oratoire se bâtissait un village nombreux où des pèlerins, puis des marchands venaient s'abriter contre les intempéries du voyage ; si la cathédrale était reluisante de quelques beaux souvenirs, de quelque image bien sculptée, la ville était visitée par des caravanes de peuples qui s'agenouillaient devant les tombes ou baisaient le reliquaire. La pensée catholique, soulevait un monde de têtes et d'âmes ! une prédication suffisait pour arracher le baron à son foyer du château, à ses martiales distractions de

tournois, de chasses au sanglier et au cerf, ou à l'oppression de ses voisins. L'église était partout, dans les plus petits accidents de la vie : quelle joie sainte et populaire dans les grandes solennités : à Pâques, joyeux anniversaire de la résurrection ; à Noël, jour de la naissance du Rédempteur ; à toutes ces fêtes de fleurs et d'encens, à ces processions de confréries sillonnant les rues étroites et les places où la multitude se réunissait pour prier. Que de tristesse ensuite dans ces pompes de mort, dans ces anniversaires du purgatoire, dans ces lugubres cérémonies pour le repos des âmes, dans ces hymnes si sublimes qui seules remuent encore les entrailles, à nous, génération épuisée de plaisirs et de désenchantements ! La vie religieuse était tout ; les joies de l'homme, ses douleurs, se reportaient au catholicisme ; la crèche des pastourels, les mystères joués par de pauvres pèlerins étaient des spectacles. Que de soupirs dans la multitude lorsqu'on représentait devant elle la passion du Christ et le martyre de ces pauvres fidèles que le Sarrasin impitoyable condamnait à mourir ! La famille, la vie entière étaient catholique ; et lorsque la réformation vint ébranler cet état social organisé, est-il bien étonnant qu'elle ait trouvé une forte résistance et qu'une réaction ait menacé la réforme elle-même ?

Supposez qu'au milieu d'un peuple bercé de cette vie de croyances qui touchaient à ses libertés, à ses habitudes, une voix se fasse entendre pour détruire ses affections, ses souvenirs ; alors cette société cherchera à étouffer cette voix importune, et sa résistance sera terrible : tel fut le catholicisme. Depuis le douzième siècle, il y avait eu des tentatives pour modifier ses coutumes, pour amener la simplicité dans les usages de son culte, dans la pompe de ses cérémonies ; la prédication albigeoise, cette réformation des pasteurs, des pauvres de Lyon, les efforts de Jean Huss, de Jérôme de Prague, d'Arnaud de Brescia, avaient éveillé les sollicitudes de l'église ; elle avait eu crainte de se voir frappée dans son organisation, dans sa puissance morale, dans son influence sur les peuples.

Là fut l'origine de l'inquisition, tribunal d'enquête et de surveillance difficile à éviter dans une société où le principe était encore plus religieux que politique. Quand il s'agissait d'épier la conscience, de surveiller les affections du cœur, de maintenir le prestige de l'autorité, n'était-il pas essentiel d'établir une juridiction terrible et violente, qui saisisait tout à la fois l'âme et le corps ? La réformation du seizième siècle donna une intensité plus grande encore au saint tribunal. La réforme se mêlait à la révolte contre la souveraineté. Au seizième siècle, l'Espagne et les Pays-Bas virent particulièrement les terribles sentences de la juridiction ecclésiastique, et cela s'explique : l'Espagne avait besoin d'épier la fidélité et la foi incertaine des populations mauresques, récemment vaincues et toujours prêtes à revenir à leurs croyances religieuses et à leur indépendance ; l'inquisition dut pénétrer partout pour surveiller cette tendance des anciens dominateurs de la nation espagnole. Dans les Pays-Bas, les mêmes symptômes se produisaient ; le peuple secouait à la fois le joug de Philippe II et du catholicisme ; il fallut frapper fort. Dans tous les temps de crise on court à ces juridictions exceptionnelles, qui, au nom de certaines idées et de certains intérêts, lancent des sentences de mort contre les opinions qui ne veulent point fléchir sous le joug ; et peu importe que ces gouvernements s'appellent catholique, philosophique ou révolutionnaire, c'est leur condition de marcher à la violence, parce que le danger est grand, et que la question de sauver le pays domine toutes les autres.

A cette réaction de l'énergie inquisitoriale, il faut joindre encore la résistance de l'esprit monastique, qui formait la grande hiérarchie du moyen âge : cette milice

d'ordres religieux qui s'étendait sur toute la superficie de l'Europe, ces fortes congrégations d'hommes qui cultivaient la terre et vivaient dans une confraternité de sentiments, dans une obéissance commune à la souveraineté papale, ne devaient point se laisser frapper et détruire sans opposer leur puissance à l'attaque concertée des réformateurs. Les moines exerçaient sur les masses une haute influence ; ils avaient en mains les richesses et les lumières ; Luther était pour eux un relaps ; il sortait de leurs cellules pour secouer la poussière de ses sandales sur ces ordres qui avaient nourri son enfance et secondé les premières lueurs de sa science : il y eut donc redoublement de ferveur dans l'esprit monastique pour résister au mouvement réformateur. C'est de cette fermentation rajeunie du catholicisme que naquit l'ordre immense des jésuites. Ignace de Loyola s'agenouille devant l'autorité, et pose la tiare sur toutes les puissances de la terre. Si Luther attaque la souveraineté pontificale par la caricature et le pamphlet, Loyola fonde une congrégation dont le but exclusif est de défendre l'infailibilité du saint-siège ; l'un abolit toutes les images saisissantes, toutes les formes que l'on peut donner aux légendes et aux croyances catholiques ; l'autre établit un culte sur le cœur de Jésus, sur l'impénétrable mystère de l'immaculée conception, idée de chevalerie, sorte d'honneur rendu à la mère de Dieu, emblème du pouvoir, des femmes que la lance de Loyola protège et défend. Martin Luther invoque les sciences ; les jésuites luttent avec lui d'intelligence, de nobles efforts pour toutes les connaissances humaines. On accuse l'église d'ignorance, et les jaunîtes donnent une forte et grande impulsion aux progrès scientifiques du seizième siècle ; leur politique large et féconde ne se rattache pas à un territoire fixe et déterminé ; le monde est leur domaine ; l'autorité du pape est le principe de leurs prédications ; l'église est un être moral qui a l'univers pour empire : de là résulte un système de doctrines qui ne reconnaît pas de souverainetés territoriales quand elles se trouvent en opposition avec les doctrines catholiques, fondement de l'ordre religieux ; de là encore ces théories que Fon rencontre dans les pamphlets et les prédications des Jésuites, à savoir : que les catholiques peuvent secouer l'autorité des rois, lorsque ceux-ci cessent d'être en communion avec le principe de la foi, la personnification de l'église, c'est-à-dire le pape. Les jésuites et les bénédictins furent les deux grandes colonnes de la science religieuse ; ils firent avancer l'intelligence pratique des faits autant que la réforme donna d'impulsion à la philosophie critique et rationnelle de l'histoire. Si nous comparons même les travaux de l'une et de l'autre de ces écoles, nous trouverons ce résultat : c'est que la critique, qui est l'expression de la raison individuelle, se modifie et change à chaque génération ; les systèmes passent ; l'école protestante a vieilli ; Bayle n'est plus en rapport avec nos lumières, avec la tendance des esprits ; tandis que les travaux simples des bénédictins, ce recueil de faits, colligés sous l'empire de l'autorité, nous restent encore comme les monuments indispensables de la science.

Il est facile maintenant de concevoir que lorsque la réforme apparut comme un fait heurtant les intérêts acquis, toutes ces influences durent agir et se montrer dans une organisation matérielle de résistances : la ligue en fut le résultat. Je définis la ligue le gouvernement provincial et municipal des intérêts catholiques ; elle lut l'opposition morale de la vieille société contre les innovations qui la menaçaient dans son principe et dans ses coutumes. Ainsi considérée, toute l'histoire de cette époque s'explique : la ligue ne fut point un accident particulier à la France ; si elle se produisit là dans des Dormes plus nettes, c'est que ce groupe par provinces, ce système de municipalités existait antérieurement, et

que la ligue n'en fit que favoriser les développements naturels. La société se morcelait alors en petites fractions, et je ne connais pas de fait qui ait plus aidé une alliance de principes et d'intérêts que la ligue catholique : ce fut une véritable fédération de bien public, comme on en avait vu à d'autres époques, aux douzième et treizième siècles particulièrement ; seulement, il y eut à cette période une tendance plus fortement municipale, un mouvement plus vivement dirigé vers les intérêts bourgeois et populaires. Les confréries dominèrent la ligue ; de là résulte cette alliance qui se produit perpétuellement dans les pays catholiques entre le clergé et le bas peuple, entre la force matérielle du bras et l'influence puissante de la parole. L'effet de la ligue fut d'imprimer un plus grand esprit de liberté dans la commune, d'y réveiller tous ces ferments d'indépendance populaire que nous voyons éclater à Paris par les barricades de 1588, par l'organisation des seize quarteniers, par l'alliance souveraine de cités à cités. La ligue, reposant sur l'idée morale du catholicisme, dut également adopter les doctrines indépendantes des droits des souverainetés ; l'obéissance aux princes fut en tout subordonnée à l'obéissance envers l'église ; le roi excommunié ne put légalement gouverner ses sujets ; d'où les doctrines de régicide, ces pamphlets d'une démagogie effrénée qui furent lancés par les ligueurs. Les formes du gouvernement ne furent plus dans la royauté. Que la ligue se constituât en monarchie ou en république, peu importait ; son principe, citait le catholicisme, et pourvu qu'il fût respecté, le mode d'administration n'était qu'un accessoire dont l'église s'inquiétait peu. Paris pouvait se gouverner par un roi ou par seize quarteniers ; ce n'était pas la question engagée ; il n'y avait plus d'autre droit public que la suprématie du pape, fondement de la vieille société.

Je crois que sous ce rapport la ligue agrandit les doctrines municipales ; si elle avait réussi à faire son roi, elle lui eût imposé des barrières populaires, et l'union de la multitude et de l'église eût constitué une démocratie religieuse qui eût empêché les écarts du pouvoir absolu. Tous ces désordres de rue, cette désorganisation de l'unité monarchique, ces rapports avec l'étranger, où les peuples traitaient avec les rois et les rois se mettaient en rapport avec les peuples, affaiblirent la foi en la monarchie. Quand le roi d'Espagne écrivait aux municipalités ou aux conseils de ville de Paris, de Lyon ou de Marseille, il traitait avec de véritables républiques ; les villes durent garder souvenir de ces transactions des citoyens avec les rois sur le pied d'égalité ; une tribune était ouverte par la chaire, et des maximes hautement théocratiques foudroyaient la prééminence de la couronne. Quelle différence existe-t-il entre les pamphlets de la ligue, ces moqueries régicides qui animaient les passions populaires, et les journaux les plus fougueux d'une autre époque où l'on joua également avec la tête des rois ? Quand un poignard atteignait au cœur Henri III, le fanatisme religieux trouva des éloges, comme plus tard le fanatisme politique eut des hymnes pour ceux qui firent monter les princes sur l'échafaud.

### § III. — TRANSACTION. - LE RÈGNE DE HENRI IV.

A toutes les époques de l'esprit humain il se développe certains caractères d'hommes qui, n'osant se poser les défenseurs des vieilles doctrines, craignent également de se laisser emporter par le torrent des nouvelles. Ils enjambent ainsi, timides qu'ils sont, le présent et l'avenir ; la plupart, gens de raison, d'études, mais de faiblesse et d'incertitude ; esprits méditatifs, sans énergie, qui

redoutent surtout de déranger les commodités de leur vie présente pour une carrière sans bornes et une destinée sans fin. Ce tiers-parti eut sa personnification à l'époque de la réforme, comme il l'a toujours eue dans toutes les révolutions des sociétés. A l'origine de la prédication de Luther nous trouvons Érasme et l'école philosophique, qui refusent de suivre la violente impulsion donnée par Luther, tout en attaquant les abus de l'église catholique. Là est le caractère du tiers-parti ; et c'est ce qui distingue surtout l'esprit des parlementaires ; presque en tous les temps ce sont eux qui préparent les révolutions ; ils se plaignent, sont inquiets, excitent les peuples de leurs pamphlets et de leur verve ; puis, quand la révolution se proclame et trouble leur coin du feu, leur paisible existence, alors ils crient au désordre, à l'anarchie ; ils veulent comprimer ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils ont fait est un torrent impétueux qui les emporte. Esprits de transaction, ils cherchèrent à amortir dans les âmes cette effervescence d'idées et de passions qui les dominait ; ils ne faisaient pas de grandes choses, mais des choses raisonnables, comme si aux temps de révolution les choses raisonnables étaient possibles, comme s'il ne fallait pas foire la part à l'énergie des masses, à l'incandescence des opinions !

L'école des conciles et de l'église gallicane fut leur ouvrage : alliance un peu bâtarde, qui tendait à rapprocher le catholicisme en France de la hiérarchie anglicane. Le parlement était pénétré de l'idée-mère qu'il allait tout soumettre à la suzeraineté du seigneur roi. U engagea la lutte contre tout ce qui se montrait un peu indépendant de la juridiction des cours et de la toute puissance royale. Leur conception de l'église gallicane était fautive et incomplète : comment définir parfaitement le temporel et le spirituel dans la souveraineté des hommes et de la conscience ? comment séparer dans l'obéissance ce qui est du. devoir du sujet et du devoir des fidèles ? Qu'est-ce que l'église sans un chef supérieur ? et ce chef, dont on reconnaît la supériorité pour certaines choses, pourquoi le renierait-on en quelques autres ? Toutes ces distinctions subtiles n'étaient point saisies par les masses ; elles servirent la politique des rois, mais abâtardirent le principe religieux : l'école de l'église gallicane fut sans franchise et sans courage ; elle n'osa se déclarer ni église nationale comme en Angleterre, ni réformation pure et simple, en adoptant les thèses de Luther, et pourtant elle voulait s'affranchir de cette grande unité catholique qui avait fait la force du principe religieux au moyen âge. Toutes ces écoles mixtes devaient, par la force des choses, ou se jeter dans la réforme, ou rentrer au sein de la grande église, qui, dans son unité, les traitait comme des hérésies.

Le tiers-parti religieux et politique eut un moment de triomphe par l'avènement de Henri IV. L'indifférence du prince qui plaçait la couronne sur sa tête permettait ce système de modération, origine de tous les termes moyens. Les parlementaires et les gallicans crurent à leur victoire : ils avaient fait leur roi ; toute leur science (et ils en avaient beaucoup) fut appliquée à soutenir la position nouvelle qu'ils s'étaient donnée ; l'histoire, les livres de controverse ne retentirent que de l'éloge des maximes modérées et de cet équilibre dans toutes les forces sociales, fondement de la pensée parlementaire. Cène fut pas seulement à l'intérieur que l'esprit de transaction domina les parlementaires : presque toutes les négociations de cette époque furent conduites à l'étranger par des gens de judicature, soit du conseil d'état, soit des cours des aides, parlements et finances. Profondément instruits, tous avaient contracté dans les longues disputes de la ligue cette habileté qui ménage les partis et domine les affaires ; ils avaient tant négocié à l'intérieur, rapproché tant d'événements divers, qu'ils étaient naturellement appelés à diriger des négociations semblables

à l'extérieur. Henri IV les avait surtout distingués ; il n'aimait pas les discoureurs ; il reconnaissait le mérite de ces hommes de ruse et de finesse diplomatique qui allaient à son esprit gascon. Il avait lui-même triomphé plus par les transactions que par les armes ; son règne était une lutte perpétuelle entre des intérêts qui cherchaient mutuellement à se dominer. Les parlementaires le servirent activement dans la pensée qui préoccupait sa vie ; par les parlementaires, Henri IV fut maître de l'histoire qui juge les rois, et des traités qui protègent et honorent leur règne. Les parlementaires élevèrent des statues, ciselèrent le nom de Henri IV sur le bronze et l'airain. C'était leur roi ; ils le défendaient ; quelques différends purent bien s'élever entre le parlement et le monarque ; mais c'étaient là des questions spéciales de juridiction qui n'altéraient point leur sympathie intime.

Le pouvoir du tiers-parti s'affaiblit sous le règne suivant ; les opinions n'étaient pas tellement assouplies, qu'elles pussent souscrire longtemps à ce pacte qui les laissait chacune dans leurs limites : c'était une halte, une suspension d'armes dans le mouvement des passions de la société ; les huguenots avaient leur édit de Nantes ; les catholiques, les grands gouvernements de provinces et le peuple des villes. Nous verrons sous Louis XIII la querelle se raviver, les deux principes hostiles se retrouver encore en face et tout armés ; il faudra encore des sueurs à la royauté pour venir à bout de la guerre civile ; et lorsque la guerre civile et féodale sera éteinte, il y aura pour elle un autre danger : c'est le mouvement moral et intellectuel que la réforme aura imprimé à l'esprit des peuples ; c'est l'insubordination des idées, cette impatience de toute hiérarchie qui rend le pouvoir impossible. La royauté voudra bien endormir l'effervescence des masses sous l'ivresse de la conquête, l'arrêter par la violente compression des franchises, par la douce et molle ivresse des plaisirs ; Richelieu domptera la rébellion armée ; Louis XIV amoncèlera provinces sur provinces pour agrandir et fortifier son territoire ; la régence se bercera au refrain des noëls moqueurs et des chansons amoureuses de la cour ; l'esprit philosophique caressera les rois pour tuer plus fortement l'esprit religieux et l'autorité catholique ; tous ces accidents dans l'histoire de la monarchie ne seront que les précurseurs et les causes de l'immense mouvement qui se prépare. La réformation et la révolution française, nous le répétons, se tiennent par les idées, comme la ligue elle-même tient, par les formes extérieures, au mouvement des rues et à l'esprit des institutions révolutionnaires. L'opinion populaire n'éclate qu'à de longs intervalles ; quand elle se laisse arracher ses conquêtes, il lui faut des années pour retrouver l'ascendant que l'habileté lui a enlevé. La dure administration de Richelieu, dont je vais apprécier le caractère, se prolonge jusqu'à la Fronde, qui fut aussi une lueur de liberté.

**FIN DE L'OUVRAGE**